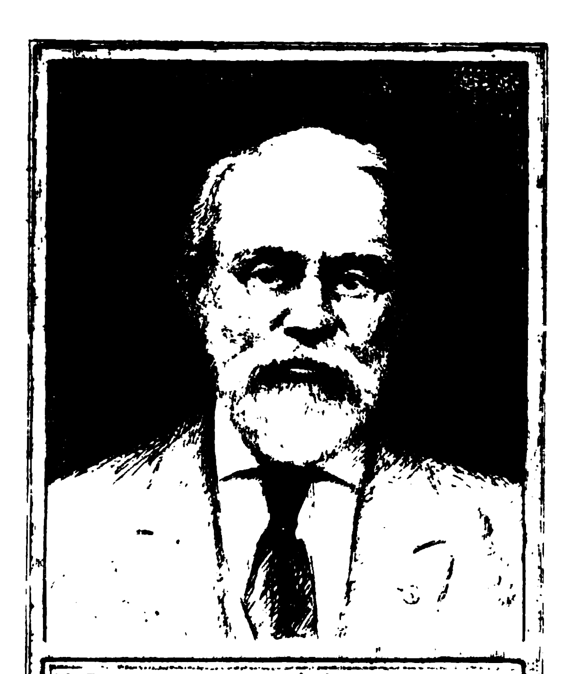






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

DEUXIÈME SÉRIE

CINQUIÈME VOLUME

1879



LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE J. DECLUME

1880

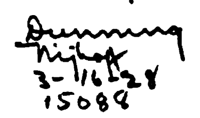
HISTOIRE
DES ÉTATS GÉNÉRAUX
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
EN FRANCHE-COMTÉ

PAR

M. le Président CLERC

Auteur de l'Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(Suite.)



Reprise des États généraux suspendus depuis 1633. — Singulière attitude de l'Espagne, et son ingratitude envers la Franche-Comté.

Le Comté de Bourgogne avait montré à la monarchie espagnole un dévouement véritablement prodigieux. Jamais peuple ne s'était sacrifié pour son souverain avec tant d'héroïsme. On aurait cru qu'en retour, et la parole royale en semblait le gage assuré, la plus fidèle des provinces serait désormais la plus aimée (1).

Il n'en fut point ainsi; et nous allons assister à un spectacle aussi étrange qu'inattendu. Désormais cette nation, objet de si flatteuses promesses, sera traitée sans pitié, accablée d'impôts au-delà de ses ressources, ses places fortes seront laissées à l'abandon, au point d'en rendre la défense impossible. Elle sera livrée à la haine, puis aux vengeances des ministres flamands. Ils lui interdiront toute députation en Espagne sans leur permission; et, quand à bout de souffrances et de douleur, elle s'adressera par lettres à la royauté, ses plaintes les plus justes demeureront des années entières sans réponse.

« La puissance de la maison d'Autriche, dit Dunod (2),
« étoit si fort diminuée pendant le règne de Louis XIII et
« la minorité de Louis XIV, qu'elle estimoit impossible de
« conserver le Comté de Bourgogne, particulièrement après
« la perte de l'Alsace cédée à la France par le traité

(1) Philippe IV écrivait au Parlement de Dole le 31 mars 1639 : « Vous estes les premiers vassaux que j'ay et ceulx que j'aime le « plus, cognoissant vostre fidélité et valeur. Aussy devez croire que « je ne vous manqueray en aucune manière, quand bien mesme il fau- « drait exposer pour vous ce que j'ay de plus cher en ma couronne. » (*Dans la Corresp. du Parlement, année 1639.*)

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne*, III, p.711.

« de Munster, et qui lui avoit conservé jusqu'alors « la communication avec l'Empire. Ce fut la raison qui « détermina le roi d'Espagne à tirer dès lors tout ce qu'il « pourroit de la Franche-Comté, sans y porter aucun se-« cours comme auparavant. Les personnes du pays les « plus sensées et qui n'étoient pas trop prévenues durent « voir que l'Espagne l'abandonnoit à son sort. »

Tels sont les événements qui vont se dérouler sous nos yeux pendant vingt et un ans, jusqu'à la dernière conquête de Louis XIV, et dont les premiers traits s'aperçoivent à la reprise des États généraux de Franche-Comté, c'est-à-dire dès 1654.

Session du 23 avril 1654. — Dole.

Sommaire du Recès.

Première partie. — Le baron de Scey et le président du Parlement, commissaires du Roi devant les Etats, — leurs discours. — Ils demandent 120,000 fr. de don gratuit, et 600,000 fr. pour acquitter les dettes du Roi dans la province. — Examen de cette demande par les Etats qui accordent 300,000 fr. — Conditions absolues qu'ils mettent à ce don excessif. — Diverses propositions qu'ils soumettent à la royauté.

Deuxième partie. — Ménagerie qui n'est pas à présenter au Roi. — Trois chefs importants signalent cette partie du recès :

1° Le rapport détaillé de l'abbé des Trois-Rois, président des neuf, sur les vingt-sept assemblées tenues en l'absence des Etats ;

2° L'examen des allocations de fonds faites sans pouvoir par les neuf pendant cette absence ; — elles sont annulées, puis ratifiées ;

3° Le consentement des États de prendre à leur charge les dettes des communes contractées pendant la guerre pour la défense du pays, dettes répudiées par la royauté d'Espagne. — Félicitations des Etats au Parlement sur la sagesse de son gouvernement pendant la guerre.

Vingt-trois ans s'étaient écoulés depuis la dernière assemblée des Etats généraux de Franche-Comté. L'Espagne ne les avait pas convoqués pendant ce long intervalle, ne pou-

vant demander aucun subside à un pays si complétement ruiné à son service, et presque sans habitants.

La dernière assemblée remontait à 1633. Dès lors, de graves événements s'étaient accomplis. L'Espagne s'était considérablement affaiblie par des guerres sans fin. Quoique la masse de la nation lui restât fidèle, certains esprits n'avaient pas foi dans l'avenir, et comparaient la monarchie espagnole à un tonneau dont les cercles sont rompus et dont les douves se désassemblent (1). En Franche-Comté, les hommes éminents qui avaient, avec tant d'énergie, dirigé sa défense dans les extrémités les plus terribles, Boyvin, Brun, n'étaient plus, et le dernier membre de ce grand triumvirat, l'abbé des Trois-Rois, usé par tant de fatigues, allait bientôt les suivre au tombeau. Une ceinture ennemie achevait de se resserrer autour de la province, et le traité de Munster était appelé par les députés des Etats la grande ruine du pays (2).

L'assemblée de 1654, omise par tous les historiens des

---

(1) *Mémoires de* Jules Chiflet,

(2) « Suivit le traité de Munster et la relasche de tant de belles pro-« vinces cédées aux ennemis de l'Empire, et ce fut la véritable ruine « de ce Comté de Bourgongne, puisque ces mesmes provinces ne servi-« rent qu'à agrandir le cercle des François autour de ce pays, pour y « entrer de tous costés. » (*Remontrances des dix-huit à la reine d'Espagne. 1674.*)

Le traité de 1648 reconstitua le cercle de Bourgogne qui ne fut qu'une charge de plus pour la Franche-Comté, sans qu'elle en tirât aucun avantage : « Que le cercle de Bourgogne, porte le traité, soit et de-« meure membre de l'Empire, après que les différends d'entre la France « et l'Espagne compris dans ce traité seront assoupis; que toutefois, « ni l'Empereur ni aucun des Etats de l'Empire ne se mêlent point dans « les guerres qui s'y font à présent; mais si, à l'avenir, il arrive des « différends entre ces royaumes, que, nonobstant cela, la nécessité de la « susdite obligation réciproque, qui est de ne point aider les ennemis « l'un de l'autre, demeure toujours ferme entre tout l'Empire et les Rois « et le royaume de France. Qu'il soit pourtant libre à chacun des Etats de

Etats (1), fut l'une des plus importantes de ce siècle par le nombre et la gravité des articles qui furent mis en délibération, et dont quelques-uns sont la clef des événements qui vont suivre.

Ces articles sont au nombre de 36, et portent sur des sujets très variés.

Au début de la séance, on entendit deux discours. Dans l'un, le baron de Scey, gouverneur du pays, demanda 120,000 fr. de don gratuit. Dans le second, le président Lullier, autre commissaire du roi d'Espagne devant les Etats, appuya cette demande de 120,000 fr., mais en y ajoutant celle de 600,000 pour payer les dettes du trésor royal dans la province. Ce don était excessif; cependant l'orateur, chargé de cette tâche difficile, s'efforça de démontrer l'amour du Roi pour ses peuples, le peignant comme un véritable père, à la différence des despotes qu'ils ne connaissent souvent que de nom.

Ces paroles si affectueuses, mais trop démenties par les faits, ne persuadèrent pas les Etats. L'éloquence la plus habile ne pouvait leur dissimuler l'écrasant fardeau dont on les chargeait. Jamais leurs assemblées n'avaient, dans les jours les plus prospères, entendu propositions pareilles. Les instructions des commissaires les aggravaient encore par les mots nouveaux d'*aydes*, de *subside*, de *secours extraordinaires*, qui semblaient assimiler les Franc-Comtois à des peuples soumis par un maître à de véritables impôts. Ils les rejetèrent avec fierté comme incompatibles avec leurs anciennes libertés.

« secourir hors des bornes de l'Empire l'un ou l'autre royaume. » De cet article sortirent des demandes de secours pécuniaires adressées par l'Empire contre les Turcs à la Franche-Comté, qui les supporta, quoiqu'elle n'eut guère besoin de ce surcroît de charges.

(1) Le texte est aux archives des Etats avec les apostilles. De Troyes, qui n'y est jamais entré, n'a pu découvrir ce recès, et Jules Chiflet, qui le mentionne très brièvement, le croit, par erreur, de l'année 1656.

L'Espagne, pour demander une subvention aussi exagérée, alléguait que, depuis longûes années, la province n'avait rien fourni au Roi, comme si avec tant de sang versé, tant de misères si longtemps subies, elle n'avait pas assez acquitté sa dette, et si on avait pu demander quelque chose à une nation qui manquait de pain !

Par ces paroles imprudentes, les commissaires de la royauté obligeaient les Etats à rappeler, au nom de la nation, ses longues et effroyables souffrances, et ils le firent avec autant d'énergie que de vérité :

La dévastation, dirent-ils, a été générale ; « les persé-« cutions, les misères, les oppressions, que la province a « supportées, sont inexprimables. La guerre a régné dix « ans avec une cruauté plus que barbare ; elle a produit « des spectacles si terribles, une désolation si universelle, « que jamais on a ouy parler de maux semblables ; les « meurtres, les assassinats, embrasements et ravages, y « ont esté coustumiers, et la famine mesme si estrange, « qu'elle a forcé, par une rage inouye, des pères, mères « et enfants de s'entremanger, et de faire la guerre à la « façon des cannibales.

« De quoy il n'y a raison de s'estonner pour avoir heu « sur les bras des armées entières, et d'abord celle de « Gallas, composée de cent mille bouches qui ont vescu « sans discipline militaire, exerceant toutes sortes de « cruaultez et violences.

« Ce qu'on est obligé de représenter, ajoutent les auteurs du recès, pour montrer que le don gratuit qui va « être voté excède les forces du pays. Ce pays demeure « pauvre et dépeuplé pour le présent, se remarquant que « la plus grande partie des terres, qui estoient les plus « fertiles autreffois, sont encore incultes et désertes, et « que de cinq parts il ne s'en retreuve pas une qui soit « en estat, et mesme quantité de villages demeurent inha-« bitez, les aultres n'estant encore repeuplez et restabliz « en leur entier. »

Il n'y avait rien à répondre à des observations si vraies, et les commissaires, hommes du pays, le savaient mieux que personne. Il eût été juste de laisser respirer, pendant quelques années, ce pays infortuné et encore à l'état de ruine, avant de lui demander rien. Cependant, n'osant s'exposer aux dangers d'un refus, l'assemblée vota un don gratuit de 300,000 fr.

En accordant une somme si considérable, les États firent évidemment un effort suprême, incertains d'ailleurs des moyens dont ils feraient usage pour la payer.

Mais à cet octroi ils mirent des conditions absolues, c'est que le Roi leur expédierait, scellées de son grand sceau, des lettres patentes de non préjudice pour les dons gratuits de 1629 et de 1633, encore privés de cette garantie ; que le prix du sel demeurerait invariablement ce qu'il était avant les guerres ; que le don de 300,000 fr. serait, en premier ordre, employé à l'acquit des suspensions d'armes avec la France et demeurerait non avenu, si ces trêves venaient à se rompre.

Après ces articles, dont on remarquera l'importance et la vigueur, arrivent d'autres propositions secondaires des Etats ; elles sont surtout relatives aux Jésuites, dont il ne sera pas érigé de nouveaux collèges sans autorisation, aux couvents d'hommes et de femmes, aux bénéfices du pays à réserver aux indigènes, aux pensions, aux bons personnages à rétablir, aux chevaliers de la Cour qui seront obligés de résider à Dole, au bailliage d'Amont qui manque de places de guerre pour se défendre, etc.

Telle fut sommairement la première partie de la délibération des Etats de 1654. La seconde intitulée *Ménagerie* ou *œconomie, qui ne doit pas être soumise au Roi*, n'est pas moins importante.

Les députés à l'également, qui avaient siégé au temps de la longue suspension des assemblées, devaient le compte

de leur administration pendant les terribles jours qu'il avait fallu traverser. Ce compte était prêt. Pour l'entendre une audience publique et solennelle fut fixée au 4 mai dans la chambre de la noblesse où les trois ordres se réunirent. Là, le président des neuf, Philippe-Emmanuel de Montfort, abbé des Trois-Rois, parut devant les États entouré de ses collègues. Dans un discours simple et précis il exposa les actes des vingt-sept assemblées qui, dans la mesure du possible, avaient, pendant ce long intervalle, remplacé la représentation nationale absente et pourvu aux besoins urgents du pays. On a lu plus haut le récit détaillé de leurs diverses sessions.

Après cet exposé, l'abbé des Trois-Rois, comme un homme sûr de sa conscience, appuya avec une grande dignité sur les paroles suivantes, qui terminèrent son discours :

« Je puis assurer, au nom de mes collègues et au mien, n'avoir rien fait que ce que nous avons jugé indispensable pour le service de la province. Nous vous supplions d'agréer le tout, et de recepvoir la démission de nos charges, que nous faisons dans vos mains. »

Ce patriotique et calme langage fut accueilli par un murmure d'approbation. On connaissait le zèle des députés, qui, plus d'une fois, avaient été taxés d'exagération dans l'exercice de leur charge. Aucune voix ne s'éleva pour proférer une seule parole de blâme. Mais il fallait sauvegarder les libertés publiques. D'avance il avait été convenu que l'assemblée leur exprimerait sa reconnaissance, mais qu'elle annullerait leurs actes pour le passé, en interdisant même expressément de les renouveler jamais.

Cette solution était commandée par les circonstances, et elle est exprimée dans le recès de la manière suivante :

« A quoy auroit esté respondu, au nom des Etats, par
« le très illustre haut doyen de Besançon, qu'ils le remer-
« cioient et messieurs ses collègues, des soins et dili-

« gences par eux apportés à la conservation des privilèges
« de la province, et que chascune des chambres en son
« particulier leur en tesmoignoit sa gratitude.

« Successivement les Estats, ayant examiné ce que leur
« auroit esté représenté par le sieur abbé des Trois-Rois,
« ont remarqué que tout ce qui avoit esté géré par luy
« avoit esté fait sans charge, pouvoir ny ordre des Estats,
« ce qui ne pouvoit estre tiré à conséquence ni préjudi-
« ciable auxdits Estats, à la diminution des privilèges et
« immunités de la province ; (circonstance) qui les obligeoit
« de déclarer les emprunts faits par les commis à l'esga-
« lement et toutes les impositions réparties par eux sur
« ladite province, tant ès années 1635, 1636 et suivantes,
« nulles et comme induement faites par défaut de pouvoir
« et auctorité, voires mesmes pour attentats à celle des
« Estats.

« Lesquels, néantmoins, considérant la bonne foy des
« créanciers, et que lesdits emprunts et répartements
« avoient esté causés pour des nécessités inexcusables, et
« les deniers et grains en provenant avoir produit de no-
« tables advantages à la province, tant par la délivrance
« de la ville de Dole, etc.

« Par ces raisons les Etats ont déclaré et déclarent que
« ce qui reste dehu desdits emprunts sera payé, et ad-
« vouhent les répartements pour ceste fois et sans le tirer
» à conséquence. »

Les Etats ajoutent immédiatement :

« Et, pour empescher que cy-après les commis à l'esga-
« lement qui pourront estre ne puissent se prévaloir de
« tels adveux et engager de nouveau dans des debtes la
« province, les Estats unanimement interdisent et deffen-
« dent auxdits commis à l'esgalement et à tous aultres em-
« ployez en leurs affaires que, pour quelque cause et prétexte
« que ce soit, ils s'ingèrent à faire semblables emprinses et
« répartements, à peine d'en répondre en leurs propres

« biens, déclarant dois à présent nul et de nul effect tout « ce qui pourroit cy-aprés estre faict au préjudice de la « présente déclaration, avec interdiction aux communautés « et particuliers de la province d'y déférer, ains s'y oppo- « ser formellement. »

Après avoir, par ces dispositions, pourvu avec tant de sagesse aux intérêts du passé, comme aux besoins de l'avenir, l'assemblée examina une question des plus graves, et décida qu'il serait créé pour l'avenir une commission permanente de neuf membres qui, avec les neuf députés à l'également, aurait, d'une session à l'autre, le pouvoir, en cas d'absolue nécessité, d'imposer la province, prenant au préalable l'avis du Gouverneur et du Parlement (1).

En lisant cet article, il semble tout d'abord que c'est l'exécution du plan tant rêvé par les Etats à la fin du XVIe siècle, énergiquement combattu par Granvelle qui le qualifiait d'invention diabolique, et toujours rejeté par l'Espagne. Il en différait cependant, parce qu'il demandait l'intervention du Parlement et du Gouverneur, que, d'ailleurs, il ne s'appliquait qu'au cas d'un impôt nécessaire, sans donner aux dix-huit une plus grande autorité. L'événement, toutefois, donna raison à Granvelle, et par les trou-

(1) « Et néantmoins, comme il pourroit arriver des nécessités indis- « pensables pour la conservation de la province, et, pour y pourveoir, « il seroit nécessaire de faire quelque répartement sur icelle, lesdits « trois estats désirant se maintenir sous la douce domination de S. M., « mesme après avoir examiné l'apostille mis par le Parlement sur les « remonstrances à luy présentées par lesdits estats ..... ont jugé con- « venable d'obvier à semblables occurrences et occasions par le « choix de neuf personnages de la province, éminentz tant en préla- « ture, naissance que mérites, lesquels, avec les neuf députez à l'esga- « lement, en des cas de pareille nécessité, ayent le pouvoir de résoudre « et conclure des impositions sur la province, après en avoir consulté « et pris l'advis de monsieur le Gouverneur et de messieurs du Par- « lement ..... »

bles qu'entraîna cette institution, par les divisions qu'elle fit naître, elle fut, selon la remarque de Jules Chiflet, des plus préjudiciables à la province (1).

Il restait pour les Etats une dernière question et des plus graves : elle fut résolue avec une grande sagesse. Le trésor d'Espagne, de plus en plus épuisé, avait refusé de prendre à sa charge les emprunts et les dettes que, sous la garantie royale et sous forme d'un prêt fait au Roi, les chefs de la province avaient obligé les communautés à contracter pour la défendre pendant la guerre. C'était une question capitale au point de vue du repeuplement du pays. Faisant taire toute autre considération, les Etats n'hésitèrent pas à se charger de ce lourd fardeau. Pour arriver à connaître le chiffre élevé de ces dettes, ils envoyèrent, dans toutes les années suivantes, les députés à l'également avec mission de rechercher sur place et par des enquêtes, le taux et la cause des emprunts, les Etats n'adoptant que ceux contractés pour le paiement des troupes auxiliaires et des milices du pays. Ces enquêtes, aujourd'hui recueillies aux archives de nos États, offrent, pour la guerre de trente ans, des faits historiques importants et curieux sur nombre de nos villages, à cette époque si cruellement mémorable.

Les Etats de 1654 ne voulurent pas se séparer, sans payer à l'admirable conduite du Parlement, pendant la guerre, à son gouvernement tout ensemble paternel et plein de vigueur, un tribut d'hommage mérité. C'était le sentiment de toute la province. La noblesse n'y résista point complétement, et son adhésion, à demi forcée, ajouta à cet éloge un nouveau prix. Cette partie du recès n'est pas la

(1) « Si l'on fit bien ou mal d'ajouter ces neuf, que depuis on a « appelés bons hommes, et de leur mettre en main toute l'autorité sur « le pays, c'est ce que le temps a appris estre fort préjudiciable. » (*Mém. de* Jules Chiflet, II, p. 226.)

moins curieuse ; des 36 articles dont il se compose, c'est le 34e. En voici les termes :

« Estant les chambres de l'Eglise et du Tiers Etat obli-
« gées de reservir V. M. par le présent recès de la satis-
« faction que l'un et l'aultre desdits corps a de la douceur
« et de la modération avec laquelle ceulx du Parlement
« ont usé, pendant tout le temps qu'ils ont eu part dans
« le gouvernement de ceste province, et du grand soin
« qu'ils ont apporté pour la garantir des invasions des
« ennemis, soit aussi pour la maintenir dans la tranquillité
« dont elle jouit à présent par la permission de V. M., et
« prévenir toutes les occasions qui la pouvoient altérer.... »

Le recès ajoute :

« N'ayant ceux de la Noblesse esté aulcunement d'avis
« que l'on en tire aucune chose dans le recès, pour éviter
« les nouveautés, et dans la créance que le Parlement est
« satisfait des remercîments qu'on luy a fait pendant les
« présents Etats. »

Dans l'apostille, la voix du souverain, planant au-dessus de ces mesquines réserves, se mêla à celle du pays : « Sa Majesté, y est-il dit, a une entière satisfaction de la « conduite et grand zèle de ceulx de son Parlement à son « service, et en aura tousjours le souvenir. » — Malgré la pénurie de son trésor, le Roi décerna, l'année suivante, à la Cour de Dole une mercède de 12,000 francs (1).

Enfin il était, à cette première reprise des États généraux, une dette du pays à acquitter. La mémoire de Boyvin et de Brun vivait encore dans tous les cœurs. Par un article spécial du recès, les États déclarèrent qu'une messe solennelle serait demandée pour ces deux grands hommes, et qu'ils y assisteraient en corps.

(1) *Actes importants du Parlement de Dole, années 1651-66, p. 77 v° et s., aux Archives de la cour de Besançon.*

1654-1655. — *Envoi en Flandre d'une députation chargée de porter le recès de 1654. — Mauvais vouloir des ministres flamands. — Fermeté des Etats. — Ils obligent les Flamands à céder. — Extrême embarras financier de la Franche-Comté.*

Porteurs du recès de 1654 et des diverses instructions des Etats, les députés franc-comtois se rendirent à la cour de Bruxelles. Ces instructions faisaient le tableau le plus émouvant de tout ce que la Franche-Comté avait souffert pour l'Espagne, de ses dettes accablantes et de la misère où elle était encore réduite. Mais ce langage ne devait guère être entendu; d'autres pensées régnaient dans les conseils de Flandres, qui avaient résolu d'anéantir lentement, mais sûrement, toutes les libertés de cette province. Les conditions, mises par les Etats de 1654 au don excessif qui leur avait été arraché, étaient faciles à remplir; il ne s'agissait que de faire apposer la signature royale sur des actes où elle n'avait jamais été refusée, et de les renvoyer avec cette garantie aux Franc-Comtois qui les attendaient. Ce n'était pas une faveur; cependant les députés ne l'obtinrent pas. Aucune lettre revêtue du sceau royal ne fut octroyée, et les vagues apostilles du recès ne furent revêtues que de la signature de l'archiduc Léopold, fils du roi, gouverneur des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne. Tous les efforts des députés ne purent aboutir à autre chose, et ils quittèrent la cour de Bruxelles moins avancés qu'à leur arrivée. Aussi, quand de retour en Franche-Comté, ils parurent devant les neuf députés de l'Etat pour rendre compte de leur mission, le premier mot du marquis de Meximieux, membre de la députation, fut de dire tristement : « Nous n'avons guères réussi, et vos « députés n'ont pas grand récit à vous faire (1). »

(1) *Séance des neuf députés de l'Etat, 14 avril 1655. Papiers des Etats, C 230-231.*

Devant tant de mauvais vouloir des Flamands, il n'y avait qu'une conduite possible, celle d'exécuter la menace des Etats, et de refuser nettement la délivrance du don gratuit, selon la prescription formelle du recès (1).

Les neuf s'y décidèrent immédiatement, et annoncèrent à la cour de Bruxelles cette résolution. La situation devenait critique; car cette cour impérieuse ne s'adoucit point et persista; les députés firent de même, et, au grand dépit des Flamands, le conflit se prolongea pendant près d'une année. Ils cédèrent enfin, mais en gens irrités; leur aversion pour les Bourguignons qui, comme on l'a vu, remontait au temps de nos ducs, ne fit que s'envenimer et s'accroître, et ils gardèrent mémoire, pour la plus prochaine occasion, de l'humiliation qu'ils venaient de subir.

C'était de véritables ennemis, et l'histoire peut, sans invraisemblance, attribuer à cette inimitié les impressions fâcheuses répandues alors à la cour d'Espagne contre le Parlement de Dole, impressions attaquant son honneur et laissant suspecter jusqu'à sa fidélité (2).

Les signatures royales ayant donc été envoyées (3), nos Bourguignons n'avaient plus qu'à acquitter la promesse du pays, et il fallait trouver 300,000 francs. Mais ici et tout d'abord l'embarras fut au comble: il n'y avait pas un denier disponible au cabinet des Etats. Eux-mêmes étaient, dès longtemps, engagés pour 100,000 écus; les villes à ressort se voyaient poursuivies pour une somme sembla-

(1) *Ibid.*

(2) Le 1er octobre 1655, le Parlement écrit à Son Altesse sérénissime, qu'il a appris par beaucoup d'endroits, et tout nouvellement par le retour du chevalier de Moiron, que l'on avait à la cour d'Espagne des impressions fâcheuses sur sa fidélité et désavantageuses à sa réputation. Il consulte Son Altesse sur l'envoi d'un député à la cour.

(3) *Séance des neuf députés à l'également, 9 juin 1656. Papiers des Etats, C 231.*

ble. Les termes arriérés du don gratuit se percevaient avec une difficulté inouïe à raison de la misère des contribuables. Examen fait de cette situation presque sans issue, on n'aperçut d'autre moyen que celui de prendre l'argent dit *de la milice*, dernière ressource du pays (1), pour la restitution de laquelle les neuf députés s'engagèrent conjointement sur leurs biens personnels (2). Encore, après tous ces expédients, il restait, pour compléter l'envoi à faire en Flandre, une somme de 3,000 pistoles à trouver. Un homme de cœur se rencontra pour la fournir, en l'empruntant lui-même pour la plus grande partie. Cet homme généreux et dévoué à son pays était le baron de Scey, de la maison de Bauffremont, le gouverneur de la province (3).

Tel était, en 1655, l'état désastreux des finances publiques en Franche-Comté. J'ai insisté sur ces détails, parce que cette détresse du trésor, qui ne fit que s'aggraver, eut plus tard, comme nous le verrons, une influence capitale sur la conquête de la Franche-Comté.

Déjà elle en avait une des plus fâcheuses sur l'état de la religion. Par suite du dénûment général remontant alors à plusieurs années, les prêtres manquaient au pays, qui n'avait ni séminaire pour en former, ni fonds pour les entretenir. Il avait fallu admettre au sacerdoce des sujets mal préparés et presque sans instruction. Pour remédier à ce mal, le Parlement pensa à demander un corps de religieux destiné à parcourir la province, et à catéchiser les curés qui, recevant ainsi l'instruction nécessaire, pourraient la transmettre aux fidèles. On eut la pensée d'affecter à ce service une somme de quinze cents francs. Mais,

(1) *Ibid.*, *C 231.*

(2) *Ibid.*

(3) Voy. 3 janvier 1657, sa requête pour être remboursé de cette somme. *Ibid.*

quoiqu'elle fut bien insuffisante pour un si grand besoin; il ne fut pas possible de la trouver. Telle était la pénurie générale, que les députés de l'État, saisis de cette demande, ne purent accorder que mille francs.

Session du 11 janvier 1657. — Dole (1).

Sommaire du Recès.

Le baron de Scey, Gouverneur, et le président Lullier, commissaires du Roi devant les États. — Leurs discours. — Huit articles mis en délibération. — Demande d'un don gratuit de 240,000 florins. — Les États en accordent 150,000. — Surcharge financière de la province. — Prière au Roi de pourvoir à la fortification des places du pays.

Sans égard au dénûment de la province, l'Espagne qui, trois ans auparavant, n'avait pas rougi de lui demander plus de 600,000 florins, en demandait encore 240,000 à ces nouveaux États. Les deux commissaires firent, au nom du Roi, de grands efforts pour les obtenir, le baron de Scey dans un discours modéré et bien écrit, le président du Parlement, en prétendant dans un style boursouflé que la Franche-Comté, comparée aux autres États de l'Espagne, devait s'estimer la plus heureuse des provinces.

Malgré ces assurances peu conformes à la réalité, elle sentait trop, pour y croire, ses maux et son accablement. Cependant les États votèrent un don de 150,000 fr., s'engageant même à le payer sans délai.

Mais il ne faut pas s'y tromper : les coffres du pays étaient plus vides que jamais. Les États, ne vivant plus que d'emprunts, étaient encore débiteurs de la dernière somme de 200,000 fr., payée au Roi six mois auparavant ;

(1) De Troyes, *Recès, III, 133.* — En donnant le texte du recès, il n'a publié ni les apostilles ni la partie intitulée *Ménagerie*. Le texte entier de cette session se trouve aux archives des États. Liasse C. 231.

et, quelques jours après le nouveau don qu'ils allaient voter, il leur fallait emprunter près des banquiers de Besançon (1) et de Genève (2) une somme de 400,000 fr. Ces hommes de finance étaient tentés par le taux élevé d'un intérêt de huit pour cent ; d'ailleurs les représentants des États leur engagèrent pour sûreté 32,000 charges de sel à lever sur les salines royales.

Tout cela annonce une grande extrémité, et laisse apercevoir avec évidence que le gouffre béant ne faisait que s'élargir. Encore si tant de subsides avaient servi à fortifier les places si délabrées de la province, à les munir de provision de guerre ! mais non. L'Espagne affamée d'impôts, les employait à ses besoins personnels, et, dans la malheureuse Bourgogne tout était à l'abandon. Qu'on était loin du règne florissant et de la généreuse prévoyance de Charles-Quint, à qui la Franche-Comté était si chère ! Les États de 1657, dans leur recès, rappellent avec tristesse cette comparaison douloureuse, en faisant observer que « *dès six ans en çà on n'a rien mis aux places principales de la province, et, dès environs vingt ans, aucune munition de guerre* (3). »

En dépensant ainsi hors du pays, au mépris de toutes les traditions anciennes, le subside de 1654 et celui de 1657, on lui ôtait tout moyen de se défendre. Lui-même était contraint de laisser ses places se ruiner de plus

(1 et 2) 30 janvier 1657, traité fait par les députés des trois ordres avec François Fatio, de Genève, et Luc Maréchal, banquier à Besançon, promettant de fournir aux États 400,000 francs pour la présente année, savoir 150,000 fr. au premier avril prochain, 150,000 fr. accordés au Roi en don gratuit, les autres 100,000 fr. à payer plus tard. Pour sûreté de ce prêt, on leur engage 32,000 charges de sel à lever sur les salines. (*Actes importants du Parlement de Dole 1651-1669, p. 119 aux Archives de la Cour.*)

(3) *Recès de 1657*. De Troyes, *III, p. 152.*

en plus, avec des trêves toujours prêtes à se rompre et des invasions sans cesse imminentes (1). En face de ce danger et de cette impuissance, les États de 1657 supplièrent le Roi de lever sur le revenu des sauneries royales quelques sommes importantes pour fortifier et munir les places du Comté.

Les ministres flamands le promirent, mais rien ne s'exécuta. Voilà où l'on en était neuf ans avant la première conquête de Louis XIV.

Même il faut le dire : à quoi pouvaient servir, sous l'Espagne dégénérée, les États généraux de Bourgogne ? On en apprenait la réunion avec effroi ; le bruit seul de leur convocation annonçait au peuple l'approche de nouveaux et d'intolérables subsides. D'année en année la dette publique, à laquelle on ne pouvait plus satisfaire, ne faisait ainsi que s'aggraver. Les États le comprenaient, et l'assemblée de 1657, dans un article spécial, demanda qu'ils fussent convoqués moins fréquemment, *afin*, disent-ils, *de donner au pays le loisir de respirer*.

C'est dans le cours de cette session que mourut l'abbé des Trois-Rois, Philippe-Emmanuel de Montfort, si longtemps et dans les jours les plus calamiteux, président des neuf députés à l'également. Il avait mené une vie de souci et de labeur, et laissait une grande renommée. Rien n'annonçait, au début de la session, une mort si prompte. Il prit encore une part active aux premiers travaux de l'assemblée. Après avoir manié tant d'argent du pays, il

(1) Le Parlement écrivait au roi d'Espagne au mois d'avril 1655 : « En face de nostre faiblesse, du mauvais estat des places, du manque de munitions de guerre et de bouche, et du dépeuplement de la province, les François ont la force en main. A la première entrée d'une armée ennemie, nonobstant la fidélité et le courage qui lui restent aussy entiers que jamais, elle sera réduite à succomber. Nous sommes sans pouvoir de résistance, et les troupes sont toutes prettes à nos portes. »

mourait pauvre, et même débiteur des États qui, à raison de ces grands services, firent remise de sa dette de onze cents francs au neveu qui lui succéda (1).

1658. ***Refus répété des États de se réunir et de délibérer, s'ils ne sont convoqués par lettres royales.***

En votant le dernier subside si rapproché du précédent, les États avaient supplié le Roi d'avoir quelque pitié de la nation, et de lui laisser le temps de respirer. Il ne fut tenu aucun compte de ce vœu pourtant si légitime, et, six mois après, on leur annonçait une nouvelle convocation. L'ordre émanait, non du roi d'Espagne, mais de don Juan, son fils naturel, conduisant alors avec habileté dans les Pays-Bas une guerre malheureuse, où, vaincu deux fois par Turenne, il ne put sauver Dunkerque et nombre d'autres villes qui tombèrent entre les mains des Français. Sous le poids de pressants besoins d'argent, il lui fallait de nouveaux subsides. C'est pour cela qu'il convoquait d'urgence les États de Bourgogne. Seulement, ou par suite de sa disgrâce vis-à-vis du roi son père, ou faute de temps, il fit la convocation de sa seule autorité, et sans lettres royales.

La violation des libertés du pays était flagrante. Aussi les États ne se réunirent point, et les députés à l'également, avant le jour fixé pour le commencement de la session, se hâtèrent de lui envoyer un député, chargé de lui représenter que la dernière assemblée remontait à peine à six mois, qu'il y avait même un danger à ouvrir de nouveaux États à cause des troupes ennemies réunies et stationnant non loin de la frontière de Bourgogne ; que la guerre,

(1) *Assemblée des neuf députés à l'également, 1660.*

n'étant suspendue que par une trêve chèrement achetée, ce serait pour leurs chefs une occasion qu'ils ne manqueraient pas de faire des demandes d'argent.

Sur ces observations, la réunion fut ajournée, mais pour un court délai ; par lettres adressées au gouverneur de la province et au président du Parlement, le prince fixa une nouvelle assemblée d'États au 9 septembre.

Comme la dernière fois, il n'avait joint à cet ordre aucune lettre royale. Aussi les États ne se rassemblèrent que pour déclarer qu'ils ne délibéreraient pas. Ce fut l'avis exprès et immédiat du Tiers État, dont l'opinion fut suivie par les deux autres chambres; la séance fut levée et la session déclarée close sans aucune autre délibération. Avant de se séparer, ils adressèrent en commun une lettre au roi d'Espagne et une autre à don Juan pour notifier respectueusement leur refus.

L'Espagne se le tint pour dit, et, malgré la continuation d'une guerre qui l'épuisait, malgré les revers qui accablaient Philippe IV et ceux qui le menaçaient encore, elle dissimula son courroux, et laissa quatre ans le pays sans faire appel à de nouveaux subsides.

1659. *Le bruit se répand que la Franche-Comté allait être cédée par l'Espagne à la France. — Inquiétude générale. — Députation des États. — Incidents divers. — Paix de 1660* (1).

Les premières négociations pour la paix étaient annoncées entre la France et l'Espagne, et elles allaient s'ouvrir à la frontière des Pyrénées. Mazarin, dans cette grave

(1) On trouve tous les détails de cette ambassade dans les papiers des Etats, lettre O. 33 et C. 298 à 300.

occasion, devait représenter la France, et don Louis de Haro l'Espagne. Ce premier ministre était le favori de Philippe IV. La Franche-Comté se berçait de l'espoir de jours plus heureux, succédant à de continuelles alarmes (1), lorsque tout à coup, le bruit se répandit que par l'une des conditions de la paix elle serait cédée à la France. A cette nouvelle, ce fut dans la province une consternation générale. Quelle que fut la conduite de l'Espagne et surtout du gouvernement flamand envers la Franche-Comté, la vieille foi Bourguignone n'était point éteinte dans ce peuple si renommé par sa fidélité proverbiale ; dans plus d'un cœur vivaient toujours l'attachement à la maison d'Autriche, le souvenir des bienfaits de Charles-Quint et de son fils, surtout une répulsion absolue contre la domination de la France, considérée comme une mortelle ennemie. On était au mois de mars 1659. Dans le premier trouble, la pensée qui s'offrit à tous fut de recourir à l'Espagne dans le but d'empêcher un si grand malheur, et de réunir, pour en conférer, le Parlement et les neuf députés à l'également. Leur avis commun (2) fut de faire immédiatement partir une députation chargée de représenter au Roi les inconvénients et les dangers pour l'Espagne elle-même d'une semblable cession (3). Comme le conseil de Philippe IV

(1) 20 janvier 1659, le baron de Scey, gouverneur du Comté, et la cour du Parlement considérant la crainte d'une invasion prochaine de la France pendant l'hiver, demandent à l'abbé de Cherlieu, chef des commis à l'également, conjointement avec les neuf autres députés de l'État, de les assembler pour voter ensemble un subside de 300,000 fr. indispensables dans la circonstance. (*Papiers des États. C. 289.*)

(2) *Assemblée du 8 mars 1659*. C. 231.

(3) Voyez le texte de ces instructions dans les *Recès* de de Troyes, III, 153. Seulement l'intitulé est faux, en les appliquant aux seigneurs chargés de porter au Roi le recès de 1677. Dans leur requête, les États représentent combien la Franche-Comté offre d'avantages pour lier ensemble les membres de la monarchie Espagnole, c'est-à-dire les Pays-Bas et

avait, l'année précédente, refusé de recevoir une députation du Parlement, il fut décidé que celle-ci partirait sous le nom des États.

Les députés choisis furent le vice-président Michotey dont on vantait l'éloquence et l'archevêque élu de Besançon, Charles-Emmanuel de Gorrevod, de l'illustre famille de ce nom. Ce prélat de grande vertu comptait parmi ses ayeux un maréchal de Bourgogne, et un autre Gorrevod qui, à la bataille de Neuport, avait sauvé la vie à l'archiduc Albert.

Ils allaient partir, quand on reçut de Flandre une lettre du marquis de Caracena, qui, depuis quatre mois, avait comme gouverneur général succédé à don Juan. C'était un homme de haute position, précédemment gouverneur de Milan. Son caractère était dur et superbe. Sa grande fortune égalait son crédit ; on le disait tout puissant dans les conseils d'Espagne et de Flandre, dont tout l'argent passait par ses mains. C'était du reste une âme vénale, connue par son avidité, un véritable marchand de places et d'emplois, trafic public dans lequel il s'était grandement enrichi.

Quand il apprit en Flandre qu'une députation était nommée en Bourgogne et allait partir pour l'Espagne, il en conçut un extrême dépit. A ses yeux un acte pareil ne pouvait se faire sans sa permission préalable. Il expédia immédiatement des ordres pour en arrêter le départ ; sa hauteur dédaigneuse se peint dans la lettre qu'on va lire, et dont la suscription portait : *A Messieurs les États ou à leurs députés.*

« Messieurs, le soing qu'il a plust au Roy nous en-
« charger, et que nous prenons volontiers pour un bien
« et soulagement, nous ayant fait espérer que tout ce qui

le Milanais. Ils demandent aussi que l'on insère dans le traité de paix un article pour la restitution des places de Bourgogne encore occupées par les Français, St-Amour, Bletterans, les châteaux de Joux et de Courlaoux. (*Papiers des États, C. 298-300.*)

« pourroit aulcunement servir nous eust esté par vous re-
« monstré avec aultant de sincérité que nous avons de
« volonté pour l'entendre, nous avons treuvez bien estrange
« que, sans nous donner aulcung avis, vous soyez d'in-
« tention d'envoyer vos députez vers Sa Majesté pour luy
« faire vos remonstrances ; et, comme cela passe le respect
« de l'authorité de Sa Majesté qui réside par deçà, et à
« laquelle vous estes immédiatement soubmis, nous fai-
« sons la présente pour vous dire que vous aiez incontinent
« à nous advertir des motifs qui vous ont porté à faire cet
« envoi, afin que, les ayant fait examiner par les ministres
« et conseil de Sa Majesté qu'il appartient, nous luy en
« fassions entendre l'équitez ; et cependant vous tiendrez
« en estat de surséance ladite députation, ainsi que nous
« vous enchargeons bien expressément. »

« Bruxelles 8 avril 1660 (1). »

Quel était donc le crime qui provoquait dans le représentant de l'Espagne une si vive colère et des termes d'une rudesse si altière, sinon une trop grande affection pour la royauté Espagnole ?

C'est par ces procédés hautains, dont le baron de Scey, gouverneur de la province, eut aussi sa part (2), que le marquis de Caracena se faisait détester en Bourgogne, comme

(1) *Papiers des États. C. 232.*

(2) Le baron de Scey s'en plaignait au Parlement : « Je vous rends « de très humbles actions de grâces (de la communication) de la lettre « que vous avez receu du seigneur marquis de Caracena, en date du 19 « décembre de l'an passé 1659. Je treuve bien estrange que ce seigneur « me fasse entrer en cause en la matière dont il vous fait mention, sans « qu'il ayt eu la bonté de m'escrire ni de m'advertir de ceste affaire. « Si je m'estois laissé persuader que le moindre paysan de ceste pro- « vince me deust quelque chose, je l'aurois invité à me payer avant « que de commencer un procès pour l'exécution. M. le Marquis n'a pas « treuvé convenir de m'obliger de la sorte. » (*Le baron de Scey au Parlement, 26 avril 1660. Papiers des États.*)

dans les Pays-Bas (1). Aussi de cette dernière contrée, siége principal de son gouvernement, partaient contre lui des plaintes incessantes pour l'Espagne (2).

Tout délai dans l'envoi de la députation parut si dangereux, que, malgré les menaces de Caracena et la crainte de l'irriter davantage, la députation partit le 25 avril, sans attendre son autorisation, qu'il aurait d'ailleurs refusée. Les deux envoyés traversèrent la France, et arrivèrent à Madrid au mois de juin. Ils étaient porteurs d'une lettre du Parlement pour don Louis de Haro, et de la requête mentionnée plus haut, écrite au nom des XVIII députés de l'État.

En arrivant en Espagne, ils apprirent tout d'abord que les conditions de la paix étaient encore incertaines, et qu'il fallait attendre le retour du Roi alors en retraite hors de Madrid (3).

En même temps le Parlement de Dole se tenait, autant qu'il lui était possible, au courant des dispositions de la cour de France. Il avait, dans le comte de Brienne et sa femme, des correspondants en crédit, dont il salariait le zèle. Cette correspondance était tenue fort secrète. Quant au chapitre délicat des subventions, il était réglé, tantôt au moyen de lettres non signées, tantôt par l'intermédiaire d'un prêtre franc-comtois, du nom de Rouge, qui était alors à Paris. Cette correspondance curieuse et non publiée se trouve aux archives du Parlement.

Le 13 juin 1659 une première audience fut accordée aux députés franc-comtois par don Louis de Haro, et le lendemain par le Roi. Ces deux audiences parurent des plus favorables; le Roi parla même avec bonté de ses fidèles Franc-Comtois, et les espérances des deux députés

(1 et 2) *Mém. de J. Chiflet, tom.* Ier. *p. 21, 22, 61*, dans les *Doc. inéd. sur l'hist. de la Franche.-Comté, tome V.*

(3) *Corresp. du Parlement de Dole.*

augmentèrent par les assurances gracieuses du premier ministre.

Ils attendaient une nouvelle audience quand, par l'effet des grandes chaleurs, l'archevêque tomba malade. Le mal prit des proportions aussi promptes qu'inquiétantes, et le 20 juillet, ce prélat, jeune encore, expirait à Madrid loin de tous les siens. Sa fin fut celle d'un chartreux détaché des grandeurs de ce monde. Pendant sa maladie, le Roi, les grands avaient fait prendre plusieurs fois de ses nouvelles.

Cependant les négociations pour la paix suivaient leur cours entre Mazarin et le ministre espagnol. Les conférences furent nombreuses et mêlées de grandes oscillations. C'était tantôt la question du duc de Lorraine, qui se disait complètement sacrifié, tantôt celle de Condé, allié à l'Espagne contre la France, celui qui fut depuis le grand Condé, auquel il fallait pardonner sa longue défection en le nommant Gouverneur du duché de Bourgogne; plus d'une fois ce fut le sort de la Franche-Comté elle-même, cette belle et admirable frontière, réclamée par Mazarin pour dot de l'Infante d'Espagne, que le traité de paix en préparation donnait en mariage à Louis XIV. Ce mariage et cette cession étaient dès longtemps dans les vues de Mazarin, et lui paraissaient offrir pour la France un intérêt de premier ordre. Déjà, dix années auparavant, il s'en expliquait avec chaleur dans ses lettres aux ministres du roi de France à Munster. « Si le Roi très-chrétien, disait-« il alors, avoit les Pays-Bas et la Franche-Comté en dot « en épousant l'Infante d'Espagne, nous aurions tout le « solide ; car nous pourrions aspirer à la succession « d'Espagne, quelque renonciation que l'on fît faire à « l'Infante, et ce ne serait pas une attente fort éloignée, « puisqu'il n'y a que la vie du prince son frère qui l'en « pût exclure. »

Ces vues de l'habile ministre de Louis XIV avaient sem-

blé un moment écartées par une compensation importante, l'abandon du Roussillon à la France. Mais les députés d'Aragon et de Catalogne réclamaient fortement contre ce projet, disant qu'à aucun prix l'Espagne ne pouvait abandonner ce comté, l'une des clefs de l'Espagne, qui, par cette frontière, si elle était cédée, resterait toujours ouverte à l'ambition française.

Au milieu de ces alternatives, les inquiétudes qui poursuivaient le député des États devinrent très-vives au mois d'octobre. Il se fit un brusque changement dans l'attitude et le langage du Roi et de son ministre. Comme si la présence du président de Dole fut devenue subitement un embarras, on commença à lui faire un crime de son voyage pour avoir un prétexte de le renvoyer. Philippe IV, affectant un grand mécontentement, écrivit le 20 octobre aux États du Comté : « Vos députés étant venus à la cour « sans notre permission, et sans en avoir donné part à « nostre lieutenant général des Pays-Bas, sous le prétexte « de l'appréhension que vous aviez que la province ne soit « cédée à la France par le traité de paix, *et en effet plu-* « *tost pour vos intérests particuliers*, nous avons voulu « vous faire ceste dépesche pour vous dire que nous avons « treuvé fort étrange ceste députation... » La conclusion de la lettre était que le vice-président devoit *retourner en Bourgogne à l'exercice de sa charge*.

Ce qui était étrange, outre l'aigreur de cette lettre, c'était cette défaite honteuse et tardive, qu'avait précédé tant d'assurance de bon vouloir. Mais la chose se pacifia d'elle-même ; Mazarin finit par ne pas exiger la Franche-Comté, et le roi d'Espagne rassuré reçut de nouveau avec courtoisie le député franc-comtois qui alla tout tremblant se jeter à ses pieds. Philippe IV lui fit entendre les paroles les plus rassurantes. Quinze jours après, le traité de paix, qu'on appela le traité *des Pyrénées*, était terminé et conclu, la Franche-Comté rendue à elle-même, et Michotey,

au comble du bonheur, n'hésitait pas à considérer comme un triomphe d'éloquence ce qui n'était qu'un revirement de la politique.

C'est dans ces sentiments qu'il reprit le chemin de Dole, où il revint après une absence de onze mois, et reçut les félicitations des députés de l'État et de toute la Cour souveraine, presque à l'égal d'un sauveur du pays.

La paix avait été signée le 7 novembre. Le 20, Philippe IV, comme pour éviter de donner à Caracena l'humiliation d'une défaite, écrivit au Parlement qu'il avait, pour une fois, toléré l'envoi d'une députation en Espagne, mais que, désormais, acte pareil ne pourrait se renouveler sans la permission du gouverneur des Pays-Bas.

Par le traité de paix, la France rendait diverses villes de Flandre et de Lombardie, et en Franche-Comté, Saint-Amour, Courlaoux, Bletterans, le fort de Joux, plus le domaine utile du Charolais. L'Espagne cédait le comté de Roussillon tout entier, et le Roi renonçait, comme membre de la maison d'Autriche, à toutes prétentions sur l'Alsace et sur Brisach.

La nouvelle de la paix fut accueillie en Franche-Comté avec des transports de joie. On l'appela *la grande paix* (1). Elle terminait en effet quatre-vingts ans de guerre. On la célébra par des acclamations et des fêtes. Pendant que l'évêque de Bayonne chantait, dans l'église de cette ville, et l'évêque de Pampelune dans celle de Fontarabie, un *Te Deum* solennel, les mêmes chants retentissaient dans l'église de Dole. Une messe d'actions de grâces y réunissait le Parlement, le Gouverneur, les députés de l'État, la Chambre des comptes ; et, en retraçant les bienfaits de la paix, un panégyrique pompeux célébrait la gloire du mo-

(1) Cette expression se lit sur un oratoire de Revigny, village du Jura, près de Lons-le-Saunier.

narque espagnol, dont on appelait la puissance celle du plus grand des rois.

Quelle différence cependant entre ce traité et ceux conclus jadis entre les deux mêmes cours !... Quelle distance entre la faiblesse de Philippe IV vieillissant et les splendeurs du règne de l'empereur Charles-Quint dont il descendait, et qu'on accusait au XVIe siècle d'aspirer à la monarchie universelle ! Le monarque espagnol, forcé d'abandonner ses alliés, en était réduit à signer sa propre ruine. La Franche-Comté venait de faire un pas de plus vers la domination française. Il était, il est vrai, stipulé dans le traité de paix, que l'Infante d'Espagne renonçait à la succession de son père. Mais, Mazarin l'avait prévu : les habiletés et les détours de la politique, soutenus par la force, devaient bientôt écarter ces obstacles et briser ces fragiles liens.

Session du 6 novembre 1662. — Dole (1).

Sommaire du Recès.

Le marquis d'Hyenne et le vice-président Michotey, commissaires du roi d'Espagne devant l'Assemblée. — Leurs discours. — 38 articles mis en délibération. — Despotisme des ministres flamands. — Réclamations des États rejetées. — Asservissement projeté du Comté de Bourgogne. — Les États votent 300,000 fr. de don gratuit, malgré la pauvreté du pays.

L'insolente tyrannie des ministres flamands ne parut jamais mieux que dans leurs réponses aux remontrances de cette assemblée ; jamais ne se montra plus à découvert leur volonté d'abolir les libertés du Comté de Bourgogne, pour l'assujettir au régime uniforme des provinces des Pays-Bas.

(1) Cette session, omise en entier dans le recueil de DE TROYES, qui n'a pu en retrouver ni le recès ni les apostilles, est conservée dans les *Papiers des États*, C 213, p. 269 et s.

Le roi vieillissait, et l'on remarquait dans ses facultés un déclin croissant avec les infirmités de l'âge. Le gouverneur des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne était encore le marquis de Caracena, cet esprit dominateur, tout puissant dans les conseils de Flandre et d'Espagne, fidèle à ses habitudes de vénalité, ayant déjà, par la vente des charges judiciaires et autres, commencé cet odieux trafic dans celles du Comté de Bourgogne, grave et redoutable abus dont s'alarmèrent les États de 1662. Ils y insistèrent avec force, le regardant comme l'un des fléaux les plus menaçants pour leur pays.

Ces plaintes étaient de nature à blesser au cœur le ministre flamand, et c'est probablement l'une des causes de la colère, qui se manifeste si ouvertement dans ses réponses aux observations des États. Ces réponses ou apostilles signées de sa main, empreintes du même esprit, ne laissent apercevoir qu'audace, aigreur, injustice, et comme un parti pris contre les institutions qui faisaient, depuis des siècles, l'honneur et la sécurité de la province.

L'assemblée, préoccupée de ces graves circonstances, n'apporta qu'une attention distraite aux discours du nouveau Gouverneur, le marquis d'Hyenne et du vice-président Michotey, tous deux commissaires du Roi devant les États. Le premier, en relevant les bienfaits de la paix qu'il présenta comme l'œuvre du souverain, alla jusqu'à prétendre qu'en votant un large don gratuit, l'assemblée ne ferait que lui rendre une faible partie *des sommes immenses, dont il avait secouru la province avec tant de profusion*. Le vice-président, enchérissant sur ce discours, se jeta dans un style imagé, parla de chimie, de l'influence des astres pour la formation de l'or, qui est produit par le soleil. De ces figures, l'orateur arrive à l'amour semblable à l'arbre fructueux, dont les pommes d'or, à mesure qu'elles étaient cueillies, se multipliaient sans fin. Cette rhétorique l'amène à exalter l'amour du Roi pour ses sujets, à parler des tré-

sors qui coulent en sable d'or dans ses salines plus réellement que les eaux du Tage et du Pactole. Puis il ajoute que ce grand et généreux monarque a fait venir dans la Franche-Comté *les flottes de l'Inde par les remises d'or qu'il y a envoyées.*

Des pensées plus sérieuses et plus vraies occupèrent promptement l'assemblée. Tout d'abord elle fut frappée de l'absolutisme dont étaient empreintes les instructions remises par le gouverneur des Pays-Bas aux commissaires du Roi, et qu'ils présentèrent au début de la session.

Dans le premier article, Caracena déclarait qu'il est du pouvoir et de l'autorité du gouverneur général de convoquer les États de Bourgogne, comme ceux de toutes les autres provinces de son gouvernement, sans qu'à cet effet il soit requis ordre ou lettre sous la signature de Sa Majesté. On ne pouvait donner un plus éclatant démenti à tout ce qui s'était pratiqué sans interruption depuis le règne de Charles-Quint.

Les États réclamèrent, citant de nombreux et d'irrécusables exemples dans le passé ; mais quelque irréfutable que fût leur thèse, une dure et déloyale apostille fut toute la satisfaction qu'ils reçurent. Le gouverneur général répéta, avec affectation et dans les mêmes termes, que c'était son droit de convoquer les États de sa pleine autorité et sans lettres royales. On ne pouvait mettre plus ouvertement sous les pieds les libertés du pays.

L'article 4 de ses instructions n'était pas moins audacieux. On y lisait que le don gratuit était destiné à faire subsister les troupes qui se trouvaient alors aux Pays-Bas.

A cette grave nouveauté les États opposèrent le texte précis de la célèbre ordonnance de Philippe II en 1581, ordonnance connue et sans cesse citée, ajoutant que si cet article des instructions était vrai, la province se trouvait sans ressource pour ses propres besoins, cet emploi du don gratuit ne lui laissant rien pour l'entretien des troupes du

pays, comme pour les munitions et les fortifications de ses places.

Cette observation était sans réplique; mais Caracena répondit avec cynisme par cette apostille : « Il est du « pouvoir et authorité du Gouverneur de disposer absolu- « ment du don gratuit. »

Dans la partie des recès intitulée *Ménagerie*, la province s'était, de tout temps et en toute liberté, imposée pour ses besoins, même pour les récompenses quelquefois considérables à distribuer à ceux qui l'avaient servie. Jamais la royauté n'avait songé à lui contester ce droit.

Bravant toutes ces traditions, Caracena, par les art. 3, 5 et 6 de ses instructions, affirma et maintint plus tard par ses apostilles, qu'elle ne pouvait lever deniers sans l'autorisation du gouverneur général.

L'article 12, relatif à la vénalité des charges, si publiquement mises à l'encan sous son administration, aurait embarrassé tout autre que Caracena. Car, dans leur recès, les États la combattaient avec force. Mais il ne craignit pas de répondre que les emplois avaient toujours été donnés au mérite. « Sa Majesté, porte l'apostille, ayant, dans la « provision des charges, préféré toujours le mérite à toutes « autres considérations auxquelles la nécessité des temps « aurait pu l'obliger, aura soin de les conférer à ceux « qu'elle treuvera les plus capables. » C'était annoncer le maintien de tous les abus, qui formaient l'un des revenus de l'avide gouverneur.

On peut juger par ce qui précède, et sans examiner les autres articles, en quel mépris, sous l'absolutisme du gouvernement flamand, et sous un roi gouverné lui-même par ses favoris, étaient, pour prix de tant de sacrifices, tombées les libertés et les privilèges de la Franche-Comté. D'un bout à l'autre des instructions données par le ministre, on remarque la même volonté, celle de transformer le don gratuit en un tribut, de le lever à son gré, d'assem-

bler et de faire voter les États aussi souvent qu'il le voudrait sans consulter le Roi, outre qu'une autre apostille leur interdisait celui de lui envoyer aucune députation, sans l'autorisation du gouverneur général.

Les États, atterrés de tant d'injustices (1), votèrent cependant la somme de 300,000 francs, somme presque irrécouvrable sur ce pays encore si imparfaitement repeuplé (2).

Ils ne se faisaient plus aucune illusion sur leur sort à venir (3). C'était partout, au moyen d'apostilles dures ou évasives, l'asservissement substitué à la liberté, l'abaissement de la nation dépouillée et administrée sans contrôle, la voix de ses plaintes étouffée sans appel.

Il faut lire en entier ce triste recès, composé de trente-huit articles, et l'on verra à quel degré de servitude le gouvernement de Flandre s'attachait à faire descendre ce fidèle et malheureux pays.

(1) Dans leurs instructions à leurs députés, envoyés en Flandre pour porter le recès, ils rappelaient timidement le mauvais accueil fait par le Roi en 1659 à leur députation, et constataient qu'ils ne l'avaient envoyée que par attachement à la royauté. Ce passage était bien inoffensif; cependant, par crainte, ils l'effacent dans la minute. (*Papiers des États*, E 3, ancienne classification.)

(2) Dans les mêmes instructions, les États chargent leurs députés de représenter combien cette somme est considérable, « si l'on prend « esgard, comme il se doibt, à la pauvreté du pays, à la ruine qu'il a « souffert pendant la guerre dernière, et à la destruction de la majeure « partie des villes, bourgades et villages. » (*Ibid.*)

(3) Déjà, en 1659, lorsque le bruit que la paix signée avec la France semblait rendre inutile la députation qui allait partir, les députés de l'État assemblés alors décidèrent qu'il ne fallait rien changer à ce départ. « *Il est toujours bon*, disaient-ils, *que le Roi sache comment nous* « *gouvernent les Flamands.* » (*Avril 1659, séance des neuf députés à l'également*, dans les *papiers des Etats.*)

1664. Cercle de Bourgogne créé par le traité de Munster. — Subvention demandée par l'Empire. — Résistance des députés de l'État. — Comment ils cèdent à l'arrivée de Castelrodrigo en Franche-Comté.

Pendant près d'un siècle, l'Empire d'Allemagne laissa dormir en Franche-Comté le souvenir du Cercle de Bourgogne, créé en 1548 par Charles-Quint, mais non ratifié par les États du pays. Dans tout cet intervalle, l'Allemagne ne demanda à la province aucune subvention, et elle ne reçut aucun secours comme membre de l'Empire. Si la funeste armée de Gallas entra sur son territoire pour le défendre, cette armée impériale y vint, non en vertu de cette institution oubliée, mais à la sollicitation du roi de Hongrie, beau-frère du roi d'Espagne. Au fort de ses malheurs le Parlement de Dole répudia toujours avec énergie toute idée de subordination envers l'Empire. Lorsqu'un jour Boyvin, mort en 1650, présidait la cour de Dole, il arriva une lettre de l'Empereur, où ses collègues et lui étaient traités de *fideles* et *dilecti* : « Nous sommes d'Espagne et « non d'Empire, » s'écria le fier président en rejetant cette lettre. Le clerc juré du Parlement écrira au dos de la lettre impériale : « qu'elle est mise au rebut et hors « archives. »

En 1648, deux ans avant la mort de cet éminent magistrat, il se fit un grand changement. Le traité de Munster fit revivre le cercle de Bourgogne, et créa ainsi, pour la Franche-Comté, une charge redoutable, obligée qu'elle fut de donner sans rien recevoir. Car l'Empire ne la secourut pas contre Louis XIV. Ce fut en 1664 que l'Allemagne, pour la première fois, lui demanda une subvention qui n'était pas moins que de 50,000 fr. La Hongrie était alors envahie et pressée par les Turcs.

Les ministres flamands auraient pu représenter, pour

l'exempter de ce tribut, l'extrême épuisement où elle était réduite à la suite de tant de malheurs. Ils n'en firent rien, et l'impérieux marquis de Caracena se chargea de l'obliger, au besoin par la force, à payer ce tribut.

La lettre encore inédite qu'on va lire, et qu'il adressa aux dix-huit députés de l'État, ne laissa pas apercevoir d'abord les moyens violents auxquels il était disposé à recourir. Elle était conçue, au contraire, en termes flatteurs pour la valeur et la fidélité des Bourguignons, et rappelait la première origine du cercle de Bourgogne en remontant à Charles-Quint et même à l'Empereur Maximilien, son aïeul paternel. Cette lettre était ainsi conçue :

« Dom Loys de Bénavidès, Carillo et Tolédo, marquis de « Fromista et de Caracena, comte de Pinto, du Conseil « d'État du Roy, nostre sire, lieutenant, gouverneur et « capitaine général des Pays-Bas et de Bourgongne.

« A messieurs les Commis de l'Estat de la province de « Bourgongne.

« Messieurs, le danger imminent auquel toute la chres« tienneté se voit aujourd'huy exposée, depuis que les in« fidèles ayant attaqué l'Empire se proposent desjà d'enva« hir et subjuguer tout le monde, ayant donné subject à « tous les monarques, princes et Estats chrestiens d'ac« courir au remède d'un mal si pressant par les secours « considérables d'hommes et d'argent, qu'ils vont disposant, « ainsy que vous aurez appris, vous jugerez assez de la « nécessité précise qu'il y a que ces provinces et celle de « Bourgongne y portent aussy la main, puisque à part le « traité d'union que feit l'empereur Charles-le-Quint, de « glorieuse mémoire, avec l'Empire, l'an 1548, en la diète « d'Ausbourg, les Pays-Bas et de Bourgongne sont demeu« rés unis audit Empire avec obligation réciproque de s'as« sister dans les nécessités qui s'offriroient, et quoyque « avant ce temps-là et particulièrement de celuy de « l'Empereur Maximilien, de glorieuse mémoire, ayeul du-

« dit empereur Charles-Quint, jà esté déclarez pays unis
« des cercles de l'Empire, ils ne sont pas demeurez obligez
« de contribuer avec les autres cercles jusqu'au traité
« d'Ausbourg, que Sa Majesté s'obligea et ses successeurs
« et ces provinces avec celle de Bourgongne à payer à l'Em-
« pire la contribution qui seroit résolue dans les diètes,
« comme de mesme l'Empire s'obligea d'assister ces pro-
« vinces et *celle de Bourgongne*, et réciproquement Sad.
« Majesté obligea ces pays et de Bourgongne que, au cas
« qu'il y eust guerre avec les Turques, paieroient la moitié
« plus de contribution qu'aux autres nécessités de l'Em-
« pire; d'où s'ensuit que, dans l'occasion présente, ces
« provinces et celle de Bourgongne se trouvent obligées de
« s'intéresser à la contribution, oultre que nous croirions
« manquer à l'estime que nous avons conceue de la gloire
« que les peuples belliqueux de ces Pays-Bas et de Bour-
« gongne ont acquise de tous temps par leurs exploits sur
« les ennemys du nom chrestien, si, dans une occasion si
« importante et où non-seulement il s'agit de la perte de
« leurs vies et de leurs libertez, mais surtout de la vraye
« religion, nous ne les invitions à y signaler encore leur
« zèle, et concourir aussy de leur part à garanthir l'un et
« l'autre. C'est ce subject qui nous meust à vous convier
« de consentir et accorder promptement une somme de
« cinquante mille francs, pour estre appliquée au secours
« que ces provinces et celle de Bourgongne sont obligées
« de fournir à la deffense de l'Empire, auquel effect nous
« avons enchargé le marquis d'Hyenne, lieutenant général
« et gouverneur du pays et Comté de Bourgongne et du
« Charolois, et les gens du Parlement de S. M. à Dole, de
« se rendre vers vous pour vous en requérir très instam-
« ment de nostre part, auxquels vous presterez toute foy
« et créance, surtout à prendre une prompte et favorable
« résolution, et retrancher pour ceste fois toutes les lon-
« gueurs et formalitez qui pourraient rendre ce secours

« inutile. Et, afin de gagner temps, nous vous authorisons « par ceste de lever promptement par anticipation la somme « et intérests, tandis que vous concerterez les moyens « moins onéreux que vous jugerez se devoir practiquer « pour le recouvrement et remplacement de ladite somme. « A ce Nostre-Seigneur vous ayt, messieurs, en sa sainte « garde. De Bruxelles, le 9 d'avril 1664.

« *Pinto* (1) *Verreyken.* »

Ni du temps de Charles-Quint, ni en 1648, époque du traité de Munster, la Bourgogne n'avait été consultée sur la création du cercle de Bourgogne. Loin d'être un secours pour elle, c'était, dans son épuisement, un fléau de plus, et la subvention demandée dépassait évidemment ses forces.

Aussi les députés de l'État la refusèrent ; mais Caracena ne l'entendait pas ainsi, c'était un ordre qu'il avait prétendu donner, et à ce refus, il répondit par une seconde jussion (2).

Puis il requit le procureur général du Parlement d'avoir, en cas de désobéissance, à poursuivre, au nom du Roi, les députés comme rebelles, sans égard à leurs remontrances.

La Franche-Comté n'était point encore pliée à ces formes impérieuses de l'absolutisme. Les membres de l'État se décidèrent à braver ces rigueurs (3). Mais un événement inattendu, l'arrivée du marquis de Castelrodrigo, nommé gouverneur général des Pays-Bas et de Bourgogne à la

(1) Caracena prenait ce nom, parce qu'il était comte de Pinto.

(2) Lettre du marquis de Caracena au Parlement de Dole, 26 mai 1664. (*Corresp. du Parlement.*)

(3) « Toutes les provinces de l'Empire ont contribué contre l'ennemi « commun. La Bourgogne reste seule sans que les commis à l'également « ayent accompli le payement des 50,000 fr. demandés, nonobstant « nostre itérative jussion. » (*Lettre du même au Parlement, 9 août 1664.*)

place de Caracena, dut changer leur volonté (1) et, avec l'autorisation du Parlement et du Gouverneur, les députés votèrent, non pas les 50,000 fr. demandés, mais 90,000, incident singulier, qui se lie à un des événements les plus importants pour la ville de Besançon, et dont il nous reste à rendre compte.

1664-65. *Résistance des députés de l'État, du Parlement et de la ville de Dole aux concessions faites à celle de Besançon pour l'exécution du traité de Frakendal. — Graves événements qui en résultent. — Disgrâce complète du Parlement.*

Séparé depuis des siècles du Comté de Bourgogne, ville impériale, république indépendante et libre, Besançon jouissait avec orgueil de ses anciennes franchises, lorsque la cité apprit que l'Empire l'avait cédée à l'Espagne. Tous les historiens ont parlé de cette cession (2), mais ils n'ont pas dit quelle répulsion indignée et violente elle suscita dans cette ville. Dès 1661, le marquis de St-Martin, gouverneur de Dole, avait été chargé par celui des Pays-Bas, de se rendre à Besançon pour en prendre possession au

(1) Déclaration du Gouverneur et du Parlement, portant que les commis de l'État sont autorisés à fournir les 50,000 florins, monnaie de Brabant, demandés pour le cercle de Bourgogne, « cette affaire étant l'une des plus importantes non-seulement pour la chrestienneté en général, mais encore pour la conservation de cette province, » 18 août 1664. — 28 du même mois, déclaration des dix-huit députés que cette demande de l'Empire est un des cas pour lesquels ils ont pouvoir d'imposer la province.

(2) J. Chiflet, *Mémoires*, tom. I, p. 70, dans les *Docum. inéd. sur l'histoire de la Franche-Comté*. — Dunod, *Mém. sur l'Hist. du Comté de Bourgog.*, tom. III, p. 737 et s.

nom de l'Espagne, et recevoir le serment des habitants. Mais dès qu'il y fut entré, il se trouva en face d'une sorte de rébellion. Les habitants refusèrent le serment, et fermèrent au représentant du Roi les portes de l'hôtel consistorial. Les propos les plus hardis se tenaient dans la ville. On alla jusqu'à dire que, s'il fallait du sang, il serait versé, et que Besançon pouvait mettre sur pied 14,000 combattants. A quoi le trésorier général, devant qui le propos était tenu, répliqua que le Roi saurait bien demeurer le maître, et qu'à ces 14,000 soldats il en opposerait 28,000 (1).

Le Parlement, consulté, fut d'avis de ne recourir à la force qu'à la dernière extrémité, qu'il était plus sage de donner à ces esprits irrités un délai de quinze jours ; après quoi les habitants seraient déclarés rebelles, avec confiscation de tous leurs biens situés au Comté de Bourgogne, et défense aux sujets du dehors de leur porter ni denrées ni vivres (2).

Le marquis de St-Martin, embarrassé, se décida à exécuter comme il put la mission délicate dont il était chargé. Les portes de l'hôtel consistorial continuant à être fermées, il ne voulut pas y entrer de force, mais se tenant en dehors, et sur la place publique qui est au devant (3), il pro-

(1) « Le S. Tinseau (secrétaire de la cité) a fait courir le bruit que, « dans la prise de possession, Saint-Martin s'estoit trop précipité, avoit « refusé de communiquer sa commission, qu'il avoit rebuté ceux de « Besançon, mesme qu'il avoit quantité de jeunes gens de Dole avec « lui qui leur avoient fait insulte ; ces Messieurs de Besançon ont passé « jusqu'à dire au sieur trésorier général qu'il y avoit chez eux 14,000 « combattants. Sur quoy, il nous a dit leur avoirréparty que le Roy « en enverroit 28,000 pour les réduire, afin que chascun en eust deux « en teste. » *(Lettre de Boisson au Parlement, 23 avril 1661,* dans la *Corresp. du Parlement de Dole.)*

(2 et 3) Lettre du Parlement au marquis de Caracena, 14 avril 1661. (*Corresp. du Parlement de Dole.*)

clama à haute voix la prise de possession du Roi, inutile et vain simulacre auquel aucun habitant ne parut

Les choses se maintinrent trois ans dans cet état sans aucun changement, l'Espagne étant occupée ailleurs, et, voulant laisser à cette ville si exaspérée et si importante le temps de se calmer.

C'est au bout de ce temps qu'au mois de septembre 1664, le marquis de Castelrodrigo, dont la venue était annoncée depuis plusieurs mois, arriva en Franche-Comté. Le but principal de son voyage était de terminer l'affaire de Besançon, à laquelle l'Espagne attachait une haute importance. Il était pour cela muni de pleins pouvoirs du Roi ; sa suite se composait de cent cinquante personnes. Aussi les députés de l'État furent-ils convoqués à Dole pour aviser aux dépenses qu'allait occasionner au pays, pour tout le temps du séjour du marquis en Franche-Comté, cette visite princière. Il arrivait par Lyon, la Saône et Auxonne, frontière française où la noblesse du Comté, les députés de l'État et une partie du Parlement allèrent le recevoir. Il se rendit d'abord à Dole, puis à Besançon, accueilli dans les deux villes avec un éclat inaccoutumé. Elles rivalisèrent d'enthousiasme. A Dole, dont le peuple pleurait de joie, Castelrodrigo marcha, à la façon des grands d'Espagne, sous un dais porté par quatre échevins.

Dans les deux villes, cet enthousiasme n'était pas entièrement désintéressé. Elles se disputaient la faveur et le crédit du puissant ministre qui, en venant traiter avec Besançon, allait peut-être décider, pour l'avenir, du siége du Parlement, de celui des États, de l'université et du titre de capitale. Il était possible que tous ces honneurs fussent transférés à Besançon devenu ville Espagnole, tandis que Dole deshérité descendrait, en les perdant, au second rang, après avoir été si longtemps la capitale du pays.

Dès les premiers jours de son arrivée à Besançon, le marquis de Castelrodrigo entra en négociation avec les gou-

verneurs. Les conditions du traité furent discutées une à une dans des conférences qui durèrent sept jours (1). Il fallait décider la ville impériale à un grand sacrifice ; Castelrodrigo lui fit un pont d'or. Comme elle dut renoncer au droit ancien de se choisir un protecteur et de contracter des alliances, le traité lui accorda, pour accroître son territoire et sa juridiction, une adjonction de cent villages qui furent détachés des bailliages de Vesoul, de Baume et de Quingey ; il lui fut créé une magistrature particulière et indépendante, on lui promit une université égale à celle de Dole. On disait que le Roi prendrait le titre de seigneur de Besançon.

Ce démembrement du Comté de Bourgogne ne parut pas un prix trop élevé pour payer une acquisition, que Castelrodrigo regardait avec une sorte de tendresse comme son œuvre personnelle et l'une des gloires de son administration.

Tout en plaçant en premier ordre le traité à conclure avec la ville impériale, le ministre flamand ne cachait pas qu'un des buts de son voyage était de mettre à la raison le Parlement en lui apprenant à obéir ; il en parlait même très ouvertement, tenant à ce que ces discours fussent rapportés à la cour de Dole (2).

Il voulait aussi terminer pendant qu'il était sur place, la grave question de la subvention proposée à la province comme membre du cercle de Bourgogne : les députés de l'Etat avaient persisté à la refuser. Castelrodrigo leur en fit la demande formelle, insistant pressamment sur les avantages que la Franche-Comté, désormais secourue par l'Empire, tirerait d'une assistance réciproque. Soit qu'il

(1) Lettre des conseillers Philippe et Dagay au Parlement, 28 septembre 1664 (*Corresp. du Parlem. de Dole.*)

(2) Mémoires de Jules Chifflet, t. I, p. 69, dans les *Documents inédits sur l'Histoire de la Franche-Comté*.

fût très difficile de résister en face à un homme aussi redoutable, soit que les députés craignissent de nuire à la province par un refus, ils se décidèrent à accorder la somme demandée, qui, au lieu de 50,000 francs, fut même portée à 90,000 (1).

La nouvelle de l'accord de la ville de Besançon avec l'Espagne était devenu l'événement du jour. Grande fut la douleur de celle de Dole, des députés de l'État et du Parlement. Dole voyait, à son préjudice, couronner sa rivale ; les États, dont cette ville était le siége, déplorèrent avec elle la funeste arrivée de Castelrodrigo. Le Parlement, dépouillé d'une partie de son territoire, fit cause commune avec eux, et il s'établit entre ces trois centres de résistance une sorte de confédération.

La ville de Dole, regretta ses avances enthousiastes faites à Castelrodrigo, mais se contenta de gémir ; les États furent plus de temps à se soumettre. Castelrodrigo leur intima le 9 juin 1665 *l'ordre* de se conformer au traité *sans réplique*. C'est ainsi que la nation franc-comtoise, jadis si libre et si ménagée, était traitée par le gouvernement de Bruxelles. Les députés à l'égalemont, avant d'obéir, recoururent au Roi. Ils cherchèrent dans une requête pressante à montrer que le traité était funeste à la province et ne devait recevoir aucune exécution. A l'appui de

(1) On trouve dans la corresp. du Parlement une lettre des officiers de Baume, 3 décembre 1664, renfermant un billet pour le prieur de Miserey imposé à 70 fr. dans cette subvention du cercle de Bourgogne. On y lit : « Les députés des trois États de la Franche-Comté de Bourgongne de« huement assemblés en la ville de Dole pour y recevoir le marquis de « Castelrodrigo et pourvoir à son entretien, et invités par sa dite Ex« cellence de vouloir contribuer quelque somme pour l'assistance de » l'Empire contre le Turc, eu égard à l'avantage que la province tire« roit par une assistance réciproque que l'Empire étoit obligé contri« buer envers la province, ont conclu que pour cette assistance seroit « fourni jusques à 90,000 francs avec les frais de port à change. »

cette requête faible de raisonnement, le Parlement fit entendre de vives protestations et porta ses plaintes jusqu'au pied du trône. Mais il défendait une cause condamnée et perdue. De cette résistance il ne recueillit que l'indignation du Roi et du Gouverneur général. Déjà mal noté et en disgrâce pour avoir, malgré les ordres du Roi, refusé de recevoir des magistrats nommés sans présentation, il tomba dans une disgrâce plus grande encore.

Haï de Castelrodrigo autant qu'il l'avait été de Caracena son prédécesseur dans le gouvernement des Pays-Bas, il adressait inutilement ses plaintes à la reine, signalant l'aversion, les colères, l'injustice de ce puissant ennemi. Il n'obtenait rien, ses lettres, communiquées à Castelrodrigo, ne faisaient que l'aigrir davantage ; il ne prenait pas même la peine de répondre exactement à la régente sur les affaires de Bourgogne (1). Quand il écrivait, c'était pour représenter le Parlement comme un corps rebelle et intraitable, auquel il était temps de mettre la bride, si on ne voulait pas qu'il perdît le pays. Peut-être la Cour de Dole, enflée de ses anciens services et des éloges des rois d'Espagne, avait-elle aussi quelques torts. Jules Chiflet, l'un de ses membres, ne l'en absout pas entièrement (2). Enfin, le Parlement eut complètement le dessous, la cour de Madrid partagea les préventions des ministres de Bruxelles, et l'on allait envoyer d'Espagne en Bourgogne le conseiller Locquet qui fut depuis président du grand conseil de Malines, pour ouvrir une enquête contre le Parlement, quand Philippe IV vint à mourir au mois de septembre 1665.

(1) Bonnetant, l'un des correspondants du Parlement, lui écrivait, le 30 novembre 1666, qu'à Madrid on se plaignait, dans le Conseil des affaires de Flandre, de *la lentitude* de M. le marquis de Castelrodrigo à répondre aux avis que la reine lui demandait sur les remontrances à elle adressées. (*Corresp. du Parlement.*)

(2) *Mém. de* J. Chiflet, t. I, p. 35 et 57, dans les *Documents inédits sur l'histoire de la Franche-Comté.*

CHARLES II

Session du 9 juin 1666. — Dole (1).

Philippe IV, accablé d'infirmités et d'ennuis, assez faible depuis plusieurs années pour ne plus pouvoir signer son nom, était descendu dans la tombe au milieu des plus tristes pressentiments. Il laissait un successeur de quatre ans et demi, Charles II, son unique héritier, d'une santé frêle à faire craindre qu'il ne pût atteindre l'âge d'homme. Avant de mourir Philippe le bénit, en lui souhaitant d'être plus heureux que son père. Anne d'Autriche, veuve du Roi, que par son testament il avait nommée tutrice et régente, était peu capable de porter le poids des affaires. Elle-même était brouillée depuis longtemps avec don Juan, le seul homme qui pût raffermir la couronne chancelante. Tout languissait en Espagne, épuisement des finances, défaite des armées, division dans les conseils. La même langueur s'apercevait dans les provinces. La Franche-Comté abattue se considérait comme abandonnée. Les murs de ses places en désordre et tombant en ruine ne pouvaient pas la défendre. Le Parlement, en plein discrédit attendait l'enquête qui devait disposer de son sort. Les États mécontents et découragés, haïssaient le gouvernement de Flandre, et croyaient que, pour eux, il n'y avait plus ni recours ni justice.

C'est dans ces jours malheureux, pleins d'anxiété, que s'ouvrit, sous le nouveau règne, la session du 9 juin 1666, dernière assemblée des États généraux en Franche-Comté, puisqu'ils ne furent plus réunis dès lors, ni entre

(1) *Recès de 1666 dans* de Troyes, III, p. 157 et s.

les deux conquêtes de Louis XIV, ni sous la domination française, quand elle devint définitive.

Philippe IV avait de nobles qualités; et il eût gouverné heureusement ses peuples, si, faible et voluptueux, il n'eût pas abandonné à des favoris les rênes de l'État. Le milieu et la fin de son règne furent désastreux pour la Franche-Comté. Cependant, au dire de Jules Chiflet, sa mort causa à la nation franc-comtoise de sincères regrets. Les États, rassemblés à Dole, firent éclater, tour à tour, leur douleur, leur joie, leurs espérances. Ils prêtèrent serment au jeune prince, un *Te Deum* fut chanté solennellement, le canon retentit, et, dans Dole, les maisons particulières furent illuminées. Ce bruit, selon le récit des États, alla annoncer, jusqu'aux nations voisines, la nouvelle de ce mémorable événement (1).

Cette joie était extérieure et factice. On voyait l'horizon chargé de nuages, la France plus menaçante que jamais. Par le traité des Pyrénées, l'infante Marie-Thérèse, en épousant Louis XIV, avait, il est vrai, renoncé à la succession de son père. Mais le roi de France n'acceptait pas les termes de cette renonciation et demandait le tiers des États de son beau-père. La Franche-Comté était l'un des objets de ses prétentions, et en face de ce roi jeune, plein de résolution et d'ardeur, chef d'une noblesse belliqueuse, la longue minorité de l'enfant, qui allait régner sur l'Espagne, était une calamité de plus.

Les États se souvenaient de la désastreuse session de 1662, et ils savaient que le mauvais vouloir des Flamands continuait. Tout d'abord, en examinant les instructions données aux deux commissaires du Roi pour la session, on avait remarqué la formule insidieuse des lettres de convocation. La reine, il est vrai, les avait signées de sa main ;

(1) *Instr. pour les députés porteurs du recès de 1666*. Ibid., p. 267.

mais, en semblant ainsi ménager sur cette grave question les libertés du pays, les ministres avaient cherché une phrase adroite pour les violer. Il y était dit : *Nous vous ordonnons de vous assembler si vous ne l'avez desjà faict à la semonce de nostre gouverneur, lieutenant général de nos pays de par-delà.* Ce fut l'objet de l'une des réclamations énergiques des États.

Leur attention se porta avec la même défiance sur les termes de la procuration de la reine pour la prestation du serment fait en son nom : on la reconnut insuffisante, et la rectification en fut également demandée.

Une autre proposition des ministres leur parut aussi grave qu'inacceptable ; ils requéraient que toutes les dettes affectant le domaine du Roi dans la Comté fussent acquittées par les États qui, déjà, avaient pris à leur charge toutes celles des communes contractées cependant d'autorité pendant la guerre. Elles l'avaient été sous la forme d'un prêt fait au Roi,mais la royauté n'avait pas accepté ce prêt, qui affecta gravement les finances de la province.

Les ministres flamands n'en demandèrent pas moins qu'à cette charge si lourde se joignît le paiement de toutes les sommes nécessaires pour la réparation des places fortes et l'entretien de leurs garnisons. C'en était trop : cette dépense énorme ne s'était jamais prise que sur le don gratuit et le domaine royal ; aussi les États la rejetèrent d'une manière absolue.

Sans respect pour les malheurs du pays, qui déjà ne pouvait plus acquitter ses lourdes dettes (1),les ministres flamands demandaient encore un don gratuit de 150,000 pa-

(1) De Troyes, III, p. 283. — « Il ne leur sera jamais possible d'ac-« quitter les dettes dont la province et les Estats se trouvent affectés... « ayant, non-seulement fourny des millions, mais encore tout ce qu'ils « possédoient. » (*Ibid.*, p. 283.)

tagons (1), et, pour l'obtenir, ne rougissaient pas de répéter que, depuis 1644, la province jouissait des doux fruits de la paix, et n'avait payé, en vingt-deux ans, que trois dons gratuits, chacun de 100,000 écus (2) ; comme si, dans ce laps de temps, l'Espagne avait pu lever un subside sur cette malheureuse province transformée en désert, et si, comme on l'a vu, ces trois dons gratuits de 900,000 francs, la province avait pu les payer autrement que par des emprunts.

C'était à décourager la fidélité et l'affection la plus éprouvée. Cependant les États, faisant un effort suprême à raison de l'avénement du jeune roi, votèrent un don gratuit de 150,000 francs.

Comme nous l'avons dit, malgré les réclamations si souvent répétées des États, les murailles des villes restaient dans un complet délabrement. L'assemblée de 1666 insista sur ce grave sujet, demandant que Salins, Dole, Gray et le fort de Joux fussent enfin mis en état de défense, le marquis de Castelrodrigo ayant lui-même, à son dernier voyage, constaté leur déplorable état.

Mais déjà, il faut le dire, il était trop tard pour y pourvoir, les attaques victorieuses de la France ne devant pas, dès lors, se faire longtemps attendre.

Le sentiment de ce danger prochain fit que les États insistèrent plus que jamais sur la nécessité d'une ligue défensive avec les cantons suisses, de manière à obtenir, en cas d'événements, leur secours armé.

Ils consignèrent, dans leurs réclamations, une réflexion pleine de tristesse, c'est que, à toutes les remontrances des trois dernières sessions, ils n'avaient pas reçu du souverain une seule apostille favorable.

Ils étaient profondément lassés du joug qui pesait sur

(1 et 2). *Inst. de Castelrodrigo*, DE TROYES, III, 186.

le pays; et retrouvant leur ancienne fierté, ils déclarèrent qu'il ne serait fait aucune délivrance du don gratuit, sans qu'ils aient obtenu de la main de la reine les rectifications qu'ils demandaient.

Les ministres de Flandre comprirent, qu'en face d'une situation menaçante, et à l'avénement périlleux d'un enfant sur le trône d'Espagne, il ne fallait pas pousser les choses à l'extrémité, et, dans une partie des apostilles, ils se montrèrent plus accommodants qu'en 1662.

Il en fut de même pour le Parlement; on suspendit le projet d'enquête contre lui, et le conseiller Locquet, chargé d'y procéder, ne partit pas pour la Bourgogne (1). Mais, ce n'était qu'une trêve, la haine de Castelrodrigo resta la même ; elle allait jusqu'aux menaces, et le Parlement se plaignait à la reine que toutes les justifications qu'il lui adressait passaient à ses yeux pour autant de crimes. Tel était l'état de désorganisation de la Bourgogne quinze mois avant la première conquête de Louis XIV.

1667. Les députés de l'État et les négociations de Wateville près des cantons suisses.

La Franche-Comté, dans l'état où elle était réduite, ne pouvait se défendre par ses propres forces. Son repeuplement n'était encore qu'imparfait ; une partie des nouveaux habitants étaient des étrangers, et, dans le nombre, beau-

(1) 5 octobre 1665. Lettre de Nicolas Bonnetant au Parlement. Ce correspondant lui écrit depuis Madrid, qu'on a suspendu l'enquête contre le Parlement et le départ de Locquet. Il a parlé à quelques ministres qui ont compris combien il serait regrettable de *commencer le règne d'un roi qui ne faisoit que de naistre*, par des remontrances contre un peuple d'une fidélité inébranlable. (*Corresp. du Parlement de Dole*).

coup de Français, auxquels un édit du roi de France allait bientôt ordonner, avant la conquête qu'il préparait, de quitter le territoire bourguignon sous peine de mort. Les finances du pays étaient ruinées ; la dette générale, tant celle de l'État que des particuliers, excédait trois millions. Dès longtemps, les dons gratuits votés par les États ne se payaient que par des emprunts. La province n'avait ni places fortes en état, ni milice suffisante, ni argent. La division régnait entre les villes principales, Besançon, Dole, Salins, qui se regardaient d'un œil jaloux, et, en cas de danger, étaient peu disposées à se secourir. La même mésintelligence existait entre le gouverneur général des Pays-Bas et le Parlement, et même entre le Parlement et le gouverneur de la province. Il y avait dans les esprits un vague sentiment de crainte, l'avenir était sombre, le découragement partout ; un bruit, qui eut des conséquences fatales, était généralement répandu, c'est que, pour obtenir la paix, l'Espagne, dans un prochain avenir, céderait la Franche-Comté à la France. La reine régente assurait le contraire (1) ; mais quelle confiance sérieuse pouvait inspirer une monarchie à son déclin, ayant à sa tête un faible enfant et une femme incapable? Comme nous l'avons vu, l'Espagne avait sans pitié ruiné notre malheureux pays, et ses ministres des Pays-Bas l'avait réduit en servitude. La France savait, et c'était pour elle une

(1) Le 22 juin, le gouverneur de la province faisait part aux États, sans les rassurer, d'une lettre de l'ambassadeur d'Espagne. D'après cette lettre il fallait faire savoir à tous les corps et États de la province, ce que la reine régente lui avait écrit, savoir quo Sa Majesté très chrétienne lui avoit fait demander pour toute prétention le Comté de Bourgogne. A quoi la reine avait répondu « qu'elle perdroit plutôt tous les aultres Estats de la couronne que de quitter sa chère Bourgogne. » (Dans les *Recès de de Troyes*, *IV*, *p. 85-86.*) On sait comme cette promesse fut tenue.

grande tentation, que la Franche-Comté était, par sa faiblesse, hors d'état de se défendre.

Avec les prétentions annoncées de Louis XIV, son ambition, ses armées et ses victoires, l'invasion prévue et toujours menaçante pouvait d'un jour à l'autre éclater. Ce n'était pas une simple conjecture. Le 22 mars, dix mois avant la conquête, le Gouverneur communiquait au Parlement de Dole deux lettres reçues de France. On y rapportait les propos récemment tenus dans l'antichambre du Roi. On y avait dit tout haut qu'il fallait commencer l'année par l'attaque de la Franche-Comté ; que, dans le mauvais état où elle était, quinze jours de campagne, avec 6000 hommes de pied et 3000 chevaux, étaient plus que suffisants pour se rendre maître de Salins, de Nozeroy, de Bletterans et d'Ornans, puisqu'il n'y avait qu'à marcher pour se saisir de toutes ces places, dont les murs étaient en ruine ;— que l'on ne rencontrerait pas d'obstacle, cette province n'ayant pas de soldats et aucune apparence d'en avoir ; — qu'autour de ces places le pays était bon et pouvait nourrir les garnisons qu'on y entretiendrait. Cette conversation avait été interrompue par l'arrivée du marquis de la Fuente, ambassadeur d'Espagne.

« Ma pensée, ajoute Hyenne en faisant cette communi-
« cation, est que Salins sera la première ville attaquée, et
« que si l'ennemy réussissoit à la prendre, on seroit réduit
« à la dernière extrémité.

Dans une seconde lettre, écrite deux jours après, le gouverneur insiste sur la nécessité de promptes mesures de résistance, « puisqu'il est, dit-il, très probable qu'il n'y a
« que l'abandonnement général auquel on recognoit ceste
« province, et la facilité où elle se trouve d'être conquise
« par très peu de troupes et en peu de temps qui puissent
« donner envie et lieu de le faire (1). »

(1) *Corresp. du Parlement de Dole, liasse de mars 1667.*

A ces réflexions de la plus grande justesse le Parlement répond, le 24 mars, que les faits sont de la dernière importance et demandent de promptes et solides résolutions. Il prie en conséquence le marquis d'Hyenne de venir à Dole. « Ce qui avancera plus les choses que quantité de « rescriptions (1). »

Parmi ces résolutions il en était une dont les esprits étaient depuis longtemps préoccupés, celle d'une alliance défensive avec la Suisse, qui, au lieu d'une simple intervention amiable, selon l'ancienne ligue héréditaire, obligerait les cantons, en cas d'attaque contre le Comté de Bourgogne, à un secours armé. Ce projet de difficile exécution (2), rêvé depuis plus d'un siècle, regardé comme impossible par le cardinal de Granvelle, unirait, s'il pouvait réussir, les deux pays dans un intérêt commun, et contiendrait les entreprises de la France. Elle s'arrêterait devant la crainte de s'aliéner les Suisses, dont les troupes faisaient depuis longtemps l'une des principales forces de ses armées.

Mais comment réaliser cette entreprise ?

Il y avait alors au Parlement de Dole, un homme d'une rare intelligence, conseiller clerc et maître des requêtes. Sa vie, remplie des événements les plus étranges, semble un roman imaginé à plaisir ; il avait été d'abord prêtre catholique, puis musulman et pacha en Morée ; absous par le pape, il était rentré dans la vie ecclésiastique. Devenu abbé commendataire du riche monastère de Baume-les-Moines, puis magistrat à Dole, il portait la robe au Parlement comme il avait porté le cimeterre à Constantinople. Capable des rôles les plus difficiles, esprit supérieur, mais conscience sans scrupule, fougueux par nature, calme à

(1) *Corresp. du Parlement de Dole, 1667.*

(2) « Chef-d'œuvre que plus d'un siècle et demy n'avoit pu achever, « que nos plus grands potentats et grands ministres avoient passionné- « ment désiré. » (*Apologie de Laubespin*, p. 102.)

force d'artifice, de finesse, il avait appris, sous des masques et des climats opposés, à connaître les hommes, l'art de manier les esprits et d'entraîner les assemblées. Avec un sens exquis et une dissimulation profonde, il possédait tout ce qu'il aurait fallu pour être, sous le règne de Charles-Quint, à qui la Franche-Comté a fourni tant d'hommes d'État éminents, l'un des diplomates les plus renommés de ce siècle (1).

Outre ses talents supérieurs, l'origine de sa famille, dont la Suisse était le berceau, le désignait naturellement aux suffrages des États pour une négociation si difficile. Mais il était fort décrié dans la province. Aussi eut-on peine à faire agréer ce choix à Bruxelles, où Wateville fit deux voyages dans l'hiver de 1667 (2).

Définitivement nommé par les États et agréé enfin par Castelrodrigo, chargé d'instructions précises en leur nom, et muni d'une lettre pour le comte Casati, ambassadeur d'Espagne en Suisse, Wateville quitta son abbaye de Baume

(1) Voici le portrait que, dans son histoire de Louis le Grand (liv. III. p. 179), Pellisson fait de Wateville: « La Franche-Comté n'avoit « guères de personne plus intelligente et plus capable d'intrigues que « dom Jean de Wateville. La nature et la fortune sembloient avoir « contribué presque également à son habileté. Un tempérament froid « et paisible en apparence, ardent et violent en effet; beaucoup d'esprit, « de vivacité et d'impétuosité au dedans ; beaucoup de dissimulation, « de modération et de retenue au dehors ; des flammes couvertes de « neige et de glaces ; un grand silence ou un torrent de paroles pro- « pres à persuader ; renfermé en lui-même, mais comme pour en sor- « tir au dehors avec plus de force ; tout cela exercé par une vie pleine « d'agitation et de tempêtes, propre à donner plus de fermeté et de « souplesse à l'esprit, comme les climats battus des orages à rendre « les corps plus robustes et plus adroits. »

(2) « M. de Wateville avoit le malheur de n'avoir pas tout le monde « pour ami en cette province »; et, pour le défendre, Laubespin ne trouvait que cette réflexion peu honorable, « *qu'il falloit regarder l'ouvrage, et non par l'ouvrier.* » *(Apolog. de Laubespin, p. 101.)*

le 2 mai 1667, et, franchissant la frontière, entra en Suisse, comme un homme sûr de lui-même et plein de confiance dans le succès de son entreprise. Dès l'abord dissimulant la pauvreté de la nation qu'il venait représenter, il afficha un grand luxe. Son personnel était nombreux, sa suite de vingt-cinq chevaux et de vingt-cinq personnes. Il parcourut plusieurs cantons, notamment Berne et Fribourg, visita les personnages les plus influents, les disposant d'avance à être favorables à la Franche-Comté, quand, le 2 juillet, s'ouvrirait à Baden la diète où la Suisse serait réunie. Ne pouvant, faute de temps, visiter tous les cantons, il en fit assembler quatre extraordinairement, Uri, Schvitz, Underwald et Zug, plus trois autres immédiatement après, défrayant tous les membres, voyages et journées, répandant l'argent, sans oublier personne, jusqu'aux valets.

Regardé presque comme un compatriote par les Suisses, l'abbé de Baume se fit promptement des amis parmi les membres de ces assemblées, et chercha par son affabilité à en augmenter le nombre, prodiguant les promesses, les cajoleries et les banquets. Le 1er juillet, veille de la diète, il arriva à Baden, prit maison particulière, tint table ouverte, gagnant tout le monde par sa grâce aimable et le charme de sa parole. C'est ainsi qu'il avança rapidement les préliminaires de sa négociation.

Sa première lettre écrite de Suisse, et adressée aux députés de l'Etat, est du 24 juin 1667. Il y dévoile tout le secret de sa politique, guidée à la fois par l'audace et par la prudence. La diète de Baden approche, et, faute de temps pour consulter ses commettants, il a dû agir de lui-même et s'écarter de ses instructions ; la négociation offre de grandes difficultés qui viennent en partie de l'Espagne, et il doit les faire connaître.

« La quantité de gens de tous les cantons qui ont servi
« la France, dit-il, s'oppose beaucoup à nos desseings. L'in-
« térest particulier de toucher l'argent de la pension, qu'on

« dict comptant à Baden, nous est contraire, particulié-
« rement dans les cantons populaires. Le respect et la
« crainte que les cantons ont pour le roy de France, qu'ils
« voyent desjà armé, les faict balancer dans leurs résolu-
« tions. Le peu de satisfaction que les cantons catholiques
« disent avoir de l'Espagne, tant au regard du peu de soin
« qu'on a de payer les pensions qu'on leur doibt, comme
« du mauvais traitement que leurs troupes disent avoir
« reçu en Estramadure pendant qu'elles y ont servy, et
« dont elles ne sont encore payées de leurs gages,
« quoyque licenciées, faict un mauvais effect en leurs es-
« prits, et leur faict considérer et écouter les menaces du
« sieur Mouslier, lequel veut leur persuader que nous ne
« sommes plus compris dans le cercle d'Allemagne, et que
« sa majesté Philippe second nous en a retirés, que par
« conséquent nous ne sommes plus en estat de jouir de la
« ligue héréditaire.

« Voilà les oppositions que je prétends surmonter,
« moyennant 400,000 francs de donatif aux particuliers
« pour la défensive, et 200,000 francs aussy de donatif
« aux particuliers pour la neutralité. »

Mais cet argent doit être prêt, et Wateville, plus avisé que ses commettants, ne veut pas en renvoyer le paiement à un avenir incertain. « Pour le terme à les payer, dit-il,
« je n'ay garde de le proposer, comme vous me mandez ;
« car je gasterois tout, parce que vous savez que le monde
« ayme beaucoup mieulx le présent que l'avenir.... Tout
« deslay de paiement nous sera préjudiciable puisque,
« ayant à faire aux principaux qui gouvernent le public, il
« faut bien se garder de les rebuter et mettre en défiance
« de nostre bonne foy... »

D'après la même lettre, outre les 600,000 fr. qui précèdent, la Franche-Comté aura d'autres sacrifices à faire. Il faudra payer les soldats suisses qui vont arriver en garnison, leur avancer d'abord un mois de gages, puis les

solder tous les mois d'avance, à deux pistoles par mois.

« Voilà, ajoute Wateville, comme on gouverne ce peuple; « il faut de l'argent comptant : *point d'argent, point de « Suisses.* » Enfin il sera nécessaire de payer les députés qui iront en France solliciter la neutralité, et supporter une aggravation de la subvention annuelle appelée *gracieuse reconnaissance*, que la Franche-Comté paye au corps helvétique, et qui, de cinq cents écus d'or, sera portée à treize cents.

Il faut lire dans l'original cette lettre pleine de décision et d'un bon sens exquis (1). Tous les détails y sont prévus et discutés avec une sagacité merveilleuse, jusqu'à la question du sel fourni annuellement à la Suisse par nos salines et qui, au jugement des Suisses, forme « *le principal intérêt qu'ils ont à la conservation de notre province.* »

Wateville, pour réussir, s'était beaucoup avancé vis à vis de la nation helvétique ; il craignait fort d'être désavoué, dans ses offres ou ses concessions excessives, par ceux qui l'avaient envoyé. Déjà on en parlait à Dole. Il le savait ; sous le poids de la perplexité, il écrit au Parlement, le 24 juin :

« Je suis adverty par quelque ami, qu'on juge inutile « l'alliance ou déclaration et promesse de la défensive, à « raison des grosses sommes qu'il faudra trouver pour « payer *ce monde qui est si cher, et du peu de moyens « qu'il y aura de les fournir.*

« A quoy je réponds qu'il eût été bon d'y penser avant « de m'en donner la commission, et qu'on a raison, « prenant la chose par ce biais là ; mais que, nonobstant « cette difficulté, il est important et nécessaire à la pro- « vince d'obtenir et achepter, au prix de quatre cent mille « francs que je promettray, ladite déclaration de la défen- « sive.

(1) Elle est toute entière dans les *Recès de de Troyes*, IV, p. 96 et s.

« 1° Parce que la France, voyant la résolution des Suisses « à nous défendre, consentira plus facilement à la neutralité, « s'y voyant obligée pour ne perdre l'amitié des Suisses.

« 2° Parce que nos messieurs, souhaitant la garantie de « la neutralité, il n'en sauroit avoir d'autre que la sus- « dite deffensive, par le moyen de laquelle ils viendront à « obtenir la neutralité et garantie d'icelle qu'ils désirent ; « demeurant au surplus à leur liberté d'appeler ces secours « quand ils auront les moyens de les payer, ce que le Roy « ou le temps peuvent pourveoir.

« Cependant cela ne laisse de faire un bon effet de loing, « rendant plus difficile la pensée de nous attaquer, *pour- « veu qu'on ne publie pas que nous n'avons de quoy payer « nos secours*, et par conséquent rendant plus facile la neu- « tralité, laquelle je crois qu'on aura peine d'obtenir, si « la déclaration de la défensive ne précède.

Il est aisé de l'apercevoir : l'une des vues de l'avisé diplomomate, en se hâtant le plus possible, était d'engager et de compromettre des cantons vis à vis de la France. Une fois leurs troupes envoyées sur le sol bourguignon pour le défendre, la rupture avec le gouvernement français sera consommée. Il suffira pour les Bourguignons d'aviser aux premières subventions, sauf ensuite à accomplir leurs promesses comme ils le pourront. Cette politique de l'ancien musulman rappelle à l'esprit ces vers du vizir Acomat dans *Bajazet :*

Le sang des Ottomans,
Ne doit point en esclave obéir aux serments.
Promettez : affranchi du devoir qui vous presse,
Vous verrez de quel poids sera votre promesse.

Les plus rusés partageaient ce sentiment, disant qu'on ne pouvait espérer de l'Espagne, absorbée par les guerres de Portugal et de France, *les sommes immenses* nécessaires au traité suisse, qu'il suffirait d'engager le corps helvétique

par un traité, et *d'en tirer quelques compagnies qui parussent sur nos remparts pour faire cognoistre l'amitié de deux peuples ; que cette vue suffiroit pour rompre les mesures de l'ennemi.*

Pendant que, à défaut d'argent ou des moyens de s'en procurer, les meilleurs esprits n'envisageaient qu'avec perplexité l'issue de la négociation suisse, un brandon de discorde imprévu tombait, comme la foudre, sur la Franche-Comté. Toujours conduit par sa mortelle haine contre le Parlement, Castelrodrigo venait, sans qu'il en eut, il le paraît, prévenu la cour d'Espagne, de changer l'ancienne constitution de notre Bourgogne, en enlevant à la Cour de Dole toutes ses attributions politiques. Cette haine, qu'il semblait avoir héritée de son prédécesseur, Caracena, s'était, dans les derniers temps, singulièrement envenimée par les résistances du Parlement à ses volontés et les plaintes réitérées de ce corps contre lui à la cour de Madrid. L'année précédente il avait refusé de recevoir dans ses rangs le docteur Reud, que le gouverneur général avait nommé procureur général par acte de bon plaisir et sans la présentation ordinaire de la Cour. Malgré les ordres de Castelrodrigo, elle persistait dans son refus ; le puissant ministre s'emporta et dit que, si les magistrats de Dole persévéraient dans leur désobéissance, il prendrait la poste et se chargeait d'aller lui-même leur ôter leurs robes (1). Il tint à ce que ces paroles leur fussent rapportées ; mais répondant sur le même ton et sans s'émouvoir, les mem-

(1) Dans une lettre du 20 octobre 1666, le Parlement expose à la reine que le conseiller fiscal de Mesmay a déclaré à la Cour, de la part du marquis de Castelrodrigo, qu'il avait charge de lui dire « que, si elle ne recevoit le docteur Reud et ne se conformoit aux ordres de Sa Majesté sans réplique, il viendroit plutôt en personne lever les robes à ceux qui auroient esté d'opinion contraire, le chargeant de lui rendre compte de ce qui se seroit passé en cette occasion. » (*Corresp. du Parl. 1667.*)

bres de la Cour déclarèrent qu'ils tenaient la pourpre, non du ministre de Flandre mais du roi d'Espagne, et qu'au Roi seul appartenait le droit de la leur ôter (1). Obligé, malgré son despostime, de laisser à néant sa menace quoique le procureur général Reud ne put se faire installer, Rodrigo refoula au fond de son cœur sa colère, mais il n'en fut que plus irrité par ce mépris de sa puissance et sa vengeance n'attendait qu'une occasion (2) ; elle éclata enfin le 4 juin 1667. Ainsi que nous venons de le dire, il supprima, par édit de ce jour, le Parlement comme corps politique, et le remplaça par un conseil de sept membres, dont faisait partie le président du Parlement, avec le marquis d'Hyenne, gouverneur de la province, pour chef. A cette révolution aussi brusque qu'inattendue, la Cour souveraine de Dole s'émut, protesta, porta hautement ses plaintes à Bruxelles et à Madrid ; mais, fidèle à ce despotisme dédaigneux du gouvernement des Pays-Bas, qui depuis huit ans pesait sur la province, Castelrodrigo ne prit pas la peine de répondre. La reine d'Espagne garda le même silence qui paraissait l'une des règles de son gouvernement. De son côté le Parlement, sans s'en inquiéter d'avantage, et regardant ce coup d'état comme non avenu, continua à gouverner la province, et le marquis d'Hyenne, après quelques velléités d'exécution, parut abandonner ce pou-

(1) « Une lettre du conseiller fiscal de Mesmay au marquis de Castelrodrigo lui rendoit compte que « le Parlement avoit refusé de rece-
« voir le procureur général Reud, nonobstant ses menaces d'ôter les
« robes rouges à ceulx du corps, ainsy qu'il l'avoit entendu de sa part,
« et qu'au contraire la pluralité avoit répondu qu'ils ne portoient pas
« leur robe par bienfait sien, mais par grâce du Roy, et qu'ils averti-
« roient Sa Majesté de sa violence. Cette lettre n'adoucit pas ce seigneur,
« au contraire elle l'aigrit contre le Parlement. » (*Mém. de Jules Chiflet, II, 208,* dans les *Doc. inédits sur l'histoire de la Franche-Comté.*)

(2) « Castelrodrigo porta bien avant dans le cœur les ressentiments de notre désobéissance. » (*Ibid. p. 209.*)

voir éphémère, et finit lui-même par croire que l'édit n'existait plus (1).

Pendant ces événements, et au milieu des lentes délibérations des États de Franche-Comté, la diéte de Suisse s'ouvrait, le 2 juillet à Baden. C'est là que la grande question de la ligue défensive devait recevoir une solution définitive. Plein d'espoir dans les suffrages qu'il avait préparés avec tant d'activité et d'adresse, Wateville y parut avec assurance, en présence des délégués de la nation suisse, et en face de Moulier, agent du gouvernement français. L'un et l'autre furent successivement entendus. Wateville parla le premier, soutenant que le roi de France n'avait aucun droit sur le Comté de Bourgogne ; que, s'ils étaient attaqués, les Bourguignons sauraient se défendre avec vigueur, que leur cause était celle de la Suisse : « Vos ex« cellences, dit-il, savent très bien qu'il y a longtemps que « la France butte à s'acquérir par échange ou autrement « le comté de Neufchastel, en sorte que, si elle venoit à « bout de ce desseing et pouvoit s'emparer du Comté de « Bourgogne, vos cantons seroient amplement blocqués, « dès le lac de Genève jusques à celui de Constance, par la « puissance françoise avec laquelle il faudroit à tout moment « capituler. » Wateville conclut que, dans le temps actuel, il ne s'agit plus pour les cantons de négocier une neutralité passagère, mais qu'ils doivent s'engager à soutenir l'indépendance de leurs voisins par la force des armes (2).

(1) Dunod, *tom. III, p. 684-85.* — « Le conseil que ce seigneur « (Castelrodrigo) avoit voulu établir dans le Comté, avoit été impugné « par le Parlement, qui, ayant fait des remontrances là dessus, et son « Président s'en étant soustrait, l'avoit laissé sans autorité et sans « exercice. » *Apologie du marquis d'Yenne, p. 38.*

(2) Les discours et les répliques de Wateville et de Moulier devant la diète sont rapportés en entier dans les *Recès de de Troyes, IV, p. 126 et s.*

Moulier, dans sa réponse, présenta le roi de France comme le légitime souverain du Comté, en vertu des droits de la reine, les Franc-Comtois comme des sujets rebelles, les Suisses comme les plus anciens alliés de la France. C'est à la France qu'ils doivent la naissance de leur république. Jamais ils n'ont soutenu les Bourguignons par les armes, ils resteront fidèles à leur passé comme à l'ancienne alliance. Il termina en annonçant que les pensions de la France sont prêtes, et que le Roi va les augmenter encore.

Quelque séduisantes et appropriées à l'esprit des Suisses que fussent ces dernières paroles, la résolution de la diète était prise par avance. Elle prononça après avoir entendu les deux adversaires dans leurs discours et leurs répliques. Soit par prudence, soit par un sentiment de défiance sur la solidité des promesses franc-comtoises, l'assemblée garda le large dans sa délibération, qui devait être rendue publique (1), et, dans cet acte comme dans la lettre qu'elle adressa au roi de France pour lui recommander la nation franc-comtoise, son langage n'excéda guères les termes de l'ancienne ligue héréditaire (2).

Mais, en secret, un secours beaucoup plus effectif avait été promis par le corps helvétique ; aussi, quand Wateville de retour de Suisse fut appelé à Dole, soit devant les États soit devant le Parlement, il fit voir que les Suisses étaient sérieusement engagés (3), et que lui même avait de point en point accompli tous les articles de ses instructions (4).

Comme preuve, il montra le projet du traité, tel qu'il l'avait arrêté avec les représentants de la confédération (5).

(1 et 2) Voy. ces deux pièces dans les *Recès de de* TROYES, *IV*, *p. 147*.

(3) Ce rapport fort important se trouve dans les mêmes *Recès*, *IV*, *p. 161*.

(4) *Ibid.*, *p. 186*.

(5) Voy. ce projet, *ibid.*, *IV*, *p. 200*.

Dès le 8 juillet, les dix-huit députés de l'État avaient été assemblés, et, connaissant les promesses faites aux Suisses par Wateville, ils s'étaient décidés à un grand effort, votant 400,000 fr. pour l'alliance suisse, et 100,000 fr. pour la neutralité, plus 7,000 fr. demandés à part pour certains cantons par l'ambassadeur Casati.

Les États, le Parlement et le Gouverneur, après avoir entendu Wateville et rendu hommage à ce grand succès, concentrèrent leur attention sur l'exécution à donner au traité ; les conditions leur en parurent impossibles, comme aux députés de l'État, au delà des 600,000 fr. à distribuer secrètement aux membres influents des cantons (1). Comme la question était des plus graves, il fut décidé qu'on assemblerait de nouveau les dix-huit, qu'elle concernait plus particulièrement. Ils furent convoqués, et se réunirent à Dole le 15 août, jour marqué par une délibération des plus importantes, à laquelle l'archevêque de Besançon, l'un d'eux, assista ; les corps délibérèrent séparément. Aux discussions des députés, se mêlèrent, quoique dans des locaux différents, celles du Parlement et du Gouverneur, les articles adoptés par les États leur étant successivement soumis (2).

On sentait que le sort de la Franche-Comté était en jeu ; aussi le débat fut-il solennel et complet. D'un commun accord, le projet de traité présenté par Wateville fut

(1) La province ne peut fournir les deniers nécessaires si Sa Majesté ne veut y contribuer .... (*séance du 13 août 1667*, dans DE TROYES, *IV, 168)* ;— seulement il est décidé que les États s'engagent pour 400,000 fr. (*Ibid.*, *p. 178.*) — « On calculoit aux États que, quelque rabais « qu'on fit à ce nombre, la province étoit incapable de fournir à la solde « d'une nation dont les plus grands États de l'Europe se trouvent bien « souvent incommodés. Quant à l'avance de 400,000, c'étoit une affaire « vuidée. » NICOLAS, *Relation*, *p. 8.*

(2) Voy. cette séance du 15 août 1667 dans les *Recès* de de Troyes, IV, p. 171.

approuvé. On consentit que la province s'engageât à fournir les 600,000 f. promis par Wateville. Mais il en fut autrement pour la levée et l'entretien des soldats suisses auxiliaires, ainsi que pour l'aggravation de la *gracieuse reconnaissance*. Jointe à la première, la seconde charge que l'on considérait comme l'article principal et le plus onéreux du traité, fut unanimement déclarée au-dessus des forces de la nation; une aussi forte dépense ne pouvait être admise, qu'autant que la reine ou le gouverneur des Pays-Bas consentirait à l'accepter au compte de l'Espagne (1). On allait demander ce concours; mais, pour ne pas laisser se refroidir le bon vouloir des Suisses, on écrivit à la ligue helvétique pour lui exprimer les remercîments de la Bourgogne, et l'assurer que l'affaire se poursuivrait avec activité et sans aucun retard. Cela fait, les trois pouvoirs de la province, c'est-à-dire le Parlement, le Gouverneur et les États, délibérèrent pour dresser, mais séparément, les deux dépêches à envoyer à Madrid et à Bruxelles. Elles étaient écrites dans les termes les plus pressants. L'une était rédigée au nom du Gouverneur et du Parlement, l'autre au nom des États. Des courriers exprès furent choisis pour les porter, avec un itinéraire tracé d'avance à cause du danger des routes rendu plus imminent par la guerre des deux couronnes (2). L'un des courriers devait passer par Lyon,

(1) « Ce que meurement examiné, a esté résolu que la province ne « se pouvoit charger de plus grande somme que de quatre cent mille « francs, et, comme le traicté se debvoit faire au nom de la province, « il sembloit qu'elle y demeureroit obligée, et qu'on auroit subject de « s'adresser à elle pour tout le payement, partant, que Sa Majesté seroit « suppliée de nous donner assignat du payement des aultres sommes « accusées au dit traicté; que, si elle ne le veult faire, rien n'en seroit « dit dans le dit traicté; pour quoy sera escrit à Sa Majesté ... » *Recès de de Troyes, séance du 17 août, IV, p. 179.*

(2) *Recès, IV, p. 187.*

l'autre par l'Allemagne. Il fallait être sûr que les lettres arriveraient à destination, sans tomber dans des mains étrangères. Les deux agents de Franche-Comté à Madrid et à Bruxelles, Mahuet et Bonnetant, investis de la confiance des États, furent chargés de les remettre en personne à la reine et à Castelrodrigo. On était si pressé d'avertir ce dernier, que, si le courrier ne le trouvait pas à Bruxelles, siége de son gouvernement, on devait le chercher sans retard partout où il serait (1).

La lettre écrite en commun à la reine par le Parlement et le Gouverneur, exprimait vivement le désir de voir le traité suisse aboutir à bonne fin, et l'impossibilité où était la nation d'y arriver si elle était abandonnée à elle-même. On y lisait :

« Comme la solde qui est promise par projet du traité « pour les soldats et officiers des troupes suisses, qui doi- « vent estre appelées pour nostre deffense, comme aussi « l'armement, s'il y en a aulcun, et aultres semblables dé- « pendances de telles levées, ainsy que l'augmentation de « la gracieuse recognoissance en faveur des cantons qui « entreront dans la ligue, *emportent une charge qui, à « cause de sa grandeur, ne peut estre soubstenue que par « des souverains*, ceste province desjà épuisée par les « dernières guerres, par les efforts qu'elle vient de faire « ceste année pour se mettre en estat de s'opposer aux « nouvelles et injustes prétentions de la France, par les « dons gratuits qu'elle a payé et doit encore payer à Vostre « Majesté, et par les frais qu'elle a desjà faict pour ceste « négociation, se confie que Vostre Majesté agréera *que les « dits Estats se chargent seulement des deux mille francs « par mois qui doivent estre payés aux cantons associés, « toutes les fois qu'ils seront en guerre, et subvenir encore à*

(1) *Ibid.*, *p. 186.*

« *la dépense qu'il convient de faire pour l'heureuse issue* « *de la dite négociation, et pour les recognoissances qui doi-* « *vent estre distribuées, excédant le tout cinq cent mille* « *francs*. Qu'est une somme que les dits Estats seront « obligés de prendre par emprunt hors de la province, « parce qu'il ne s'y en peut rencontrer une pareille. Et « d'aultant que les Suisses ne voudront apparemment con- « clure le dit traité, qu'ils ne sachent avec certitude où se « pourront prendre les deniers pour la solde et armement « de leurs soldats, nous sommes obligés de représenter à « Vostre Majesté que, à moins qu'elle n'ait la bonté de « déclarer qu'elle y fournira, ainsy que à l'augmentation « de la gracieuse recognoissance, et que, pour toutes les « dépenses de la levée et entretien des dits Suisses, elle ne « donne des assignaux spéciaux tels que pourront estre « les revenus des saulneries et de son domaine, et, « comme ils ne peuvent suffire que pour une petite « partie de la dite dépense, il est nécessaire de pourveoir « à l'establissement d'un fond de deniers auquel on puisse « recourir; sans quoy non seulement le dit traicté ne se « conclura pas, mais encore, quand il seroit conclu, il « demeureroit infructueux, *parce que la province n'aura* « *jamais la puissance de l'effectuer* ; et, faute d'y satisfaire « au lieu de s'estre acquis l'estime et l'amitié des Suisses, « on encourroit leur aversion (1). »

On sentait les forces de la nation tellement épuisées que, dans leur délibération, les États se demandèrent s'il ne convenait pas en écrivant, de chercher à obtenir, même pour la première partie du traité, c'est-à-dire pour les 600,000 fr., le secours de l'Espagne. Mais le Parlement et le Gouverneur ne furent pas de cet avis : ils jugèrent cette requête im-

(1) Voy. la lettre du Gouverneur et du Parlement à la reine d'Espagne, 20 août 1667. DE TROYES, *IV, p. 189* et suiv.

prudente, la nation devant conserver à sa charge, du moins pour partie, les dépenses d'une négociation qu'elle avait elle-même provoquée.

Cependant les courriers étaient partis, se dirigeant en toute hâte vers Madrid et Bruxelles, emportant les lettres des trois pouvoirs et le projet du traité suisse. A ces lettres Wateville en avait joint deux autres, adressées l'une à Castelrodrigo dans les Pays-Bas, l'autre à son propre frère le marquis de Wateville, personnage en crédit à la cour d'Espagne (1). Du côté de cette puissance le succès, malgré tant d'efforts, demeurait incertain. Aussi au départ des courriers, on n'était pas sans inquiétude, et l'on se demandait : que va-t-il arriver ? Que répondront, chacun de son côté, la reine régente et le marquis de Castelrodrigo ? Si l'Espagne, épuisée par les guerres passées et présentes, refuse son concours pourtant si indispensable, qu'adviendra-t-il du traité suisse ?

Cependant, dès le mois d'août, une ouverture insidieuse, dont nous parlerons plus tard, avait été faite du côté de la France, celle d'un accommodement direct avec la Franche-Comté, sans l'intermédiaire du corps helvétique. Ce projet était séduisant. Dès le 15 août les États, le Gouverneur et le Parlement s'y rattachèrent. Il était bien dangereux ; si la ligue helvétique l'apprenait, on allait l'aliéner peut-être pour toujours. La France avait trouvé ce moyen adroit de briser une alliance qui lui inspirait beaucoup de crainte. Cependant, donnant dans le piége, les trois pouvoirs de Bourgogne, par leur délibération du 15 août, résolurent de faire marcher de front les deux projets (2).

(1) « Le baron de Wateville connu par ces dernières guerres et par « l'ambassade d'Angleterre, maintenant ministre d'Espagne et du con- « seil suprême de Flandre à Madrid. » PELLISSON, *Conq. de la Franche-* « *Comté.*

(2) « Sur les advis venus de France, que l'on estoit disposé de re-

Wateville, après un séjour de plusieurs semaines à Dole, avait quitté cette capitale pour revenir à son abbaye de Baume ; mais il ne trouva guère dans ce séjour paisible le calme et le repos de la solitude. L'œil attentif à tous les événements, l'oreille ouverte à tous les bruits, il suivait avec une ardeur inquiète sa grande affaire dont les lenteurs l'alarmaient. Chaque jour de retard semblait un siècle à sa bouillante nature. Qu'allait-il advenir de tant de promessess, qu'il avait faites aux chefs des cantons ? Déjà il lui semblait voir sa négociation compromise, ce peuple si avide d'argent refroidi et défiant, les cantons livrés sans défense à l'or et à toutes les séductions des agents de la France. Pour marcher plus vite, il avait cru qu'on pouvait se passer de la ratification de l'Espagne, comme si son traité n'était que l'interprétation d'un traité plus ancien. Mais le Parlement y avait vu, non sans raison, un traité nouveau, pour lequel la ratification du souverain était nécessaire.

Ces lenteurs donnaient libre carrière aux ennemis de Wateville, qui ne cessaient de décrier son projet comme impraticable, ou comme une spéculation intéressée de sa part (1), tandis que l'accommodement direct avec la France, beaucoup moins dispendieux, pouvait être d'une exécution facile. Ce projet ayant, dès l'origine séduit les États, on avait résolu de nommer un conseil composé seulement de

« nouveler la neutralité, et que les moyens d'y parvenir estoient desjà « quelquement introduits, les États proposent à son Excellence (le « Gouverneur) et à la Cour, si, en la conjoncture du temps, il ne seroit « pas utile et advantageux d'embrasser cette voie comme plus utile et « plus prompte que celle de l'entremise des Suisses, sans pourtant s'en « relascher. » *Délib. du 15 août 1667*. Reces de *de Troyes*, IV, p. 197. Adhésion du Parlement et du Gouverneur. *Ibid.*, *p. 198*.

(1) On disoit qu'il ne faisoit pas voir à qui il avoit promis les gratifications... (*Apolog. de Laubespin. p. 102.*)

trois membres qui suivraient l'affaire dans le plus grand secret (1). Ces commissaires, choisis dans l'ordre le plus élevé, étaient le gouverneur marquis d'Hyenne, le président du Parlement et l'archevêque de Besançon. Les dix-huit sans exception et nombre de membres du Parlement s'étaient ralliés à ce parti, notamment le conseiller Boyvin, fils du célèbre président, Jobelot qui devint le chef de la Cour, Jault, autre conseiller, plus tard vice-président, et l'abbé de Bellevaux, Guillaume de Précipiano, conseiller-clerc, qui embrassa cette cause avec la plus grande chaleur, tellement qu'on disait qu'il était le chef du parti (2).

Il était dur pour Wateville de voir ses services dont il avait conscience, méconnus et récompensés par tant de traverses et des bruits déshonorants. Il eut cependant la force de ce contenir, et, sans montrer la plus légère émotion, il écrivit de son abbaye de Baume, le 27 septembre, au Parlement la lettre suivante :

« Messieurs, lorsque j'estois à Dole (au mois d'août), « on asseuroit, sur les lettres des sieurs Colombet et « Michaud, que nous aurions bientôt un accomodement « par la voye de monsieur l'archevesque de Lyon ; depuis « j'ai appris qu'on s'est adressé au sieur Mouslier par « l'entremise des sieurs Facio et Morel ; j'entends aussy « que le sieur Mairet (3) faict de mesmes offres de son « costé, et, *ne sachant si tout cela aura l'issue qu'on s'est* « *persuadé*, je suis obligé de vous advertir qu'on m'a écrit « de Genève que nous ferons bien de faire bonne provi-

(1) *Recès de de Troyes, IV, p. 113,*

(2) Voy. les *Mém. de* Jules Chiffet, *I, p. 91 et s.*, dans les *Doc. inéd. sur l'hist. de la Franche-Comté*.

(3) Le célèbre auteur de Sophonisbe, né à Besançon, et habitant dès longtemps Paris, où il avait été l'une des créatures de Richelieu. Attaché à son pays, il avait été plusieurs fois mêlé aux efforts faits pour obtenir à la Franche-Comté des suspensions d'armes avec la France.

« sion de munitions, hommes et argent ; d'ailleurs on m'a « reservy de différents endroits que les ennemys préten- « dent prendre quartier d'hyver dans ceste province, « faisant desseing de faire entrer les troupes de Savoye « du costé de Nantua, et celles de la Bresse par Saint- « Amour, et celles de Loraine et Alsace par le bailliage « d'Amont. Je ne sais si ces nouvelles sont véritables, mais « je crois qu'elles sont à craindre, et qu'elles doivent « nous obliger à faire tous nos efforts pour nous en ga- « rantir par les armes, si les voyes d'accommodement ne « peuvent avoir l'effet qu'on prétendoit..... Pour moi je « ne puis vous offrir que l'effect de la négociation de « Suisse, au cas que l'on veuille avoir d'autres troupes « que les nostres, que je ne crois pas suffisantes pour tout « ce qui sera nécessaire, estant bien à considérer l'im- « portance qu'il y a de mettre de bonnes garnisons dans « Salins et Besançon....

« Je crois que quatre mille hommes de pied et deux ou « trois cents chevaux suisses joints à nos gens pour- « roient bien empescher qu'on ne prît des quartiers « d'hyver, et que le ravage que la province souffriroit d'un « tel logement est beaucoup plus considérable en soy (sans « y comprendre les conséquences et les suites) que la « paye qu'on donnera à ces Suisses. »

Dans la même lettre, Wateville aborde enfin le point capital de la difficulté ; mais sa réponse laisse apercevoir tout son embarras : « On pourra dire qu'on ne peut songer aux « Suisses avant les responses de Sa Majesté ET SANS ARGENT, « mais je crois que, puisque nous avons tenté d'autres « voyes sur la confiance qu'elles seroient agréées (1), nous « pourrons aussy passer outre à celle-ci avec plus d'as-

(1) Allusion à l'accommodement direct poursuivi par les chefs de la nation franc-comtoise, quoique non autorisé par le Gouverneur général.

« surance, et, *pour l'argent, nous y pouvons employer* « *celuy dont on se vouloit servir pour des accommodements,* « *au cas où ils ne puissent réussir* (1). »

Evidemment cette solution n'en est pas une, il n'y avait aucune comparaison, pour les sommes à trouver alors, entre l'accommodement direct et le traité suisse.

Il le savait bien ; tous les pouvoirs de la province, et lui même, avaient reconnu l'impossibilité absolue que la nation pût à elle seule accomplir dans leur totalité les conditions d'un traité si onéreux (2).

Si la France eût été sincère, il n'y avait de possible, dans l'état des finances de la Franche-Comté, que l'accommodement direct. « Aussi, dit avec raison un contemporain, » toute l'espérance du pays étoit tournée aux « traittés d'une ligue avec la Suisse, ou d'une neutralité « avec la France, *n'ayant d'argent que pour se procurer ce* « *dernier remède* (3). »

Quoique, à la demande des États, Wateville eut écrit pressamment en Flandre et en Espagne, on remarquera que, dans cette lettre, il n'y fait aucune allusion. Politique clairvoyant, il n'en espérait rien ; il savait que l'Espagne était dès longtemps ruinée par une guerre de soixante ans contre les Portugais et les Catalans, la Hollande et les

(1) Lettre de Wateville, 27 septembre 1667. *Recès de de Troyes, IV, p. 219.*

(2) J'insiste sur cette impossibilité qui est le nœud de la question, et que tous les contemporains sans exception ont reconnue, jusqu'à Laubespin, qui pourtant se déclare partisan du traité suisse. « Les conditions imposées par les cantons, dit-il, étoient *d'une exécution impossible* par les grandes sommes qu'il falloit par avance leur fournir, et pour payer leurs troupes à des gages plus haut qu'il ne s'en paye en aucun estat de l'Europe. » (*Apologie du marquis de Laubespin, p. 17, 18.*

(3) A Nicolas, *Discours et relation véritable sur le succès des armes de la France dans le Comté de Bourgogne en 1668.*

Pays-Bas (1) ; et effectivement Castelrodrigo a avoué depuis qu'alors il n'avait pas d'argent (2).

Longtemps attendue, la réponse du gouvernement général des Pays-Bas, datée du 26 septembre 1667, arriva enfin dans la première quinzaine d'octobre (3). Elle confirmait pleinement les prévisions de Wateville. Castelrodrigo ratifiait le projet du traité suisse, mais sans accorder rien de plus. Il admettait cependant l'envoi immédiat d'un corps suisse de mille hommes en Franche-Comté. « Comme les « ennemys, disait-il, n'y sont pas encore entrés à main « armée, et que la province ne doibt pas être surchargée « sans nécessité, pour le présent la levée de mille Suisses « suffira pour renforcer les garnisons des postes et places « générales d'icelle, et, qu'attendu les frays extraordi- « naires que Sa Majesté doit supporter à cause de la « guerre qu'elle soubstient, et l'impossibilité qu'il y a à « présent de soldoyer les dits mille Suisses, tant officiers « que soldats, d'autres deniers que de ceulx provenant du « surhaulsement du sel à faire, ou aultre telle imposition « que vous jugerez moins onéreuse au public et à la pro- « vince, il conviendra par provision les payer des dits de- « niers, ensemble tous les autres frays dépendant de la « dite négociation. »

(1) « Les Portugais et les Catalans, la Hollande et les Pays-Bas, par « une guerre de soixante ans avoient épuisé toutes les ressources de « l'Espagne. » (NICOLAS, *ouv. cité*, *p.* 47.)

(2) De Gourville raconte dans ses mémoires qu'étant à Bruxelles, en 1668, il vit le marquis de Castelrodrigo qui lui avoua que (l'année précédente) il ne doutait pas qu'on n'eût la guerre, « mais qu'il fit semblant « du contraire, parce que *n'ayant point d'argent* à donner à ceux qui « lui en demandoient sous ce prétexte, les uns pour réparer leurs « places qui en effet étoient dans un grand désordre, les autres pour « acheter des munitions.... » (*Mém. de Gourville*, *p.* 548, *édit. Michaud*, *t.* 29 *de la nouvelle collection des Mém. de l'hist. de France.*)

(3) Lettre de Castelrodrigo, 26 septembre 1667. (DE TROYES, *Recès*, *IV*, *p.* 236, 237.)

Ainsi abandonnée à elle-même, la province, en face d'une situation que toutes les autorités avaient reconnue impossible, se trouva dans le plus extrême embarras. Encore, par l'effet d'un incroyable aveuglement, les députés à l'également ne furent, dans une conjoncture si pressante, convoqués pour en prendre communication, que le 19 novembre (1). Atterrés par cette lettre du Gouverneur général, et ne sachant que résoudre, ils prirent le parti d'adresser à la reine, qui ne répondait rien, une seconde supplique plus pressante que la première, et une autre à Castelrodrigo pour demander à titre de secours l'abandon des revenus du domaine royal (2). On parla même d'écrire à don Juan d'Autriche, qui venait d'être appelé au gouvernement des Pays-Bas. Mais ce projet si simple fut abandonné par la crainte de déplaire à Castelrodrigo que l'on redoutait mortellement (3).

On ne savait où trouver de l'argent. Le duc de Lorraine, Charles IV, avait, il est vrai, offert dès le mois d'août, un prêt de 300,000 fr. Mais il avait, depuis la guerre de dix ans, laissé dans la province un si mauvais souvenir, que l'on s'effrayait de s'engager avec un semblable créancier (4),

(1) Séance des députés de l'État, 19 novembre 1667. De Troyes, *Recès*, IV, p. 200 et s.— Une lettre du Parlement, adressée à Yennes le 5 novembre 1667, nous donne l'explication de cette impardonnable lenteur; c'est que à raison des vacances, une partie des magistrats étaient absents de Dole, que leur permission était nécessaire pour la convocation des XVIII, et qu'en conséquence il fallait attendre la Saint-Martin, jour de la rentrée de la Cour. (*Apolog. d'Yennes*, pièces justif., *p. 81.*)

(2) .... Impossibilité d'y satisfaire si nous n'estions assistés des revenus des domaines de Sa Majesté, à défaut de quoi le traité demeureroit sans effet et la province se déserteroit. (*Séance des députés de l'État, 23 novembre 1667.* De Troyes, *Recès, IV, p. 217.*)

(3) Séance du 23 novembre 1667. (*Ibid., p. 217-218.*)

(4) *Recès* de de Troyes, IV, p. 240 et 177.

capable de poursuivre sa dette les armes à la main. Cette proposition fut donc abandonnée. Les États embarrassés et indécis revinrent à l'idée de prendre, sauf à le remplacer plus tard, l'argent de la milice ; mais ce moyen déjà rejeté parut si dangereux, en face d'une invasion peut-être imminente, que le Parlement s'y opposa d'une manière absolue, et demanda qu'on n'en parlât plus (1).

Qui eût cru que, dans des circonstances si désespérées, Castelrodrigo aurait l'idée d'enlever aux Bourguignons la ressource du dernier don gratuit pour l'employer, non au service de la province, mais à la guerre des Pays-Bas ? Cependant ce bruit s'en répandit avec insistance. En face d'un projet si révoltant, les députés de l'État retrouvèrent toute leur énergie, et déclarèrent hautement qu'à aucun prix il ne laisserait sortir cet argent du pays (2).

Il y a dans le cours des événements, des situations telles que, quoi que fasse la sagesse humaine, elle ne peut plus prendre qu'un mauvais parti. Le mal était dans le labyrinthe inextricable où se trouvait la Franche-Comté (3). La cause de ce mal était le fait de l'Espagne qui, sans aucun

(1) Séance des députés du 26 novembre 1667. (*Ibid.*, *p.* 230.)

(2) *Recès* de DE TROYES, IV, p. 225.

(3) « Les dons gratuits dont le Comté avoit servy le Roy se mon- « toient à 500,000 fr. en deniers ; à quoy si l'on ajoute 50,000 escus « de munitions qu'il a donné au Roy dans la dernière assemblée, 90,000 « à quoy il a été imposé pour sa quotepart pour les assistances à « l'Empire contre le Turc, le prix extraordinaire du sel auquel il « s'est volontairement soumis, l'argent contribué pour l'entretien de « ses milices, et les frais qu'il a faits pour se procurer l'assistance des « cantons Suisses, on trouvera facilement la somme de trois millions « sept cent cinquante-deux mille francs, au moins en cinq ans. » *(Apologie du marquis d'Yennes*, p. *10 et 11.)* — « Les dons gratuits et « le reste de la substance du Comté s'en sont allez aux États de « Flandre, ou en France par les suspensions d'armes. (NICOLAS, *Relation*, *p.* *25*.)

égard aux malheurs de la nation et aux preuves de dévouement admirables qu'elle lui avait données, s'était obstinée à consommer sa ruine, et l'avait mise hors d'état de faire, par le traité suisse, usage de son dernier moyen de salut.

Aussi, ce qui frappe dans les derniers mois qui précèdent l'entrée des troupes de Louis XIV dans la province, c'est l'embarras, le trouble, la lenteur, l'indécision ; c'est surtout le manque d'hommes capables. On aperçoit le danger, et on ne sait comment y faire face, on imagine cent expédients et on ne s'arrête à aucun. Pour trouver de l'argent on parle d'un emprunt à faire. Mais comment trouver des prêteurs, et quel sera le chiffre de l'emprunt ? Pour le déterminer, le Parlement décide qu'on attendra le temps où les conditions de l'accommodement direct avec la France seront connues. Quelques-uns parlent de mettre la main sur le produit des octrois des villes. Un premier haussement de douze francs par charge de sel avait été imposé sur quarante-deux mille charges ; on décide de faire un second haussement pareil. Ce double impôt produira près d'un millon. Mais comment le recouvrer sans réduire les communautés au désespoir, et sans faire fuir les habitants ? Et cependant le pays, si peu peuplé encore, n'a pas besoin de voir son sol déserté par la moitié de ses défenseurs,au moment où, selon toute apparence, il va être envahi ; puis quelles lenteurs pour recouvrer un pareil impôt ! Nombre de campagnards ne sont-ils pas insolvables ? On aperçoit ce mal, l'on n'y trouve d'autre remède que de faire, dans chaque communauté, payer le riche pour le pauvre, au besoin par les voies de la contrainte (1). Mais d'autres difficultés viennent encore aggraver celles qui précèdent. Le prix extraordinaire du sel fût-il, dit un contemporain, membre du Parlement, obtenu dans toute son éten-

(1) *Recès de* DE TROYES, IV, p. 214,

due et sans embarras, cette ressource s'évanouit à l'instant même où elle va devenir plus nécessaire. « Les fermiers « amodiateurs des salines avoient réservé comme con- « dition expresse, qu'à la première guerre dans le Comté, « ils seroient licenciez de leur bail, attendu que par les « effets de la guerre, tout débit de sel leur étoit enlevé (1). »

L'embarras est au comble, le temps s'écoule et les mauvais jours approchent. Ne sachant où donner de la tête, le Gouverneur revient brusquement à l'idée de poursuivre le traité suisse et de convoquer les dix-huit pour trouver l'argent nécessaire (2). Mais ce n'est là qu'un simulacre pour couvrir sa responsabilité. Il sait mieux que personne que les conditions de ce traité sont impossibles : lui-même l'avait déclaré par écrit (3). Et, quand à la dernière comme à la première heure, le Parlement lui allégua cette impossibilité (4), il ne trouva absolument rien à répondre.

(1) Nicolas, *Relation*, p. 28.

(2) *Recès de* de Troyes, *tom. IV, p. 213.*

(3) *Voy. supra* et de Troyes, IV, p. 190.

(4) Le marquis d'Yennes reconnaît avoir reçu du Parlement la lettre suivante du 5 octobre 1667, qu'il insère dans les pièces justificatives de son apologie : « Nous estimons impossible de tenir la campagne sans « nous fonder sur les Suisses, que M. l'abbé de Baume dit que nous « pourrons faire venir dès maintenant pour nous opposer à ceux qui « viendraient prendre des quartiers d'hyver en ce pays. *Si Vostre « Seigneurie fait réflexion aux conditions imposées dans le projet de traité, « elle jugera tout à fait impossible de fournir ce qui a été promis aux « Suisses, ni ce qu'il faut leur avancer avant que de sortir de leur « pays....* » (*Apologie du marquis d'Yennes, p. 74.*) A un langage si net, le Gouverneur, qui répond le lendemain, ne hasarde pas un seul mot pour le combattre (*p. 29 et 30*). Ce qui ne l'empêche pas d'avancer, quelques pages plus loin, par une contradiction flagrante, « que la pro- « vince a été privée de l'unique secours qu'elle pouvoit espérer d'une « alliance défensive avec les cantons helvétiques, par un aveuglement « dont toutes les lumières du raisonnement n'ont pu éclairer les « ténèbres. » (*Ibid.* p. 48.)

Au milieu de cette confusion, et, sous le coup de la nécessité, le Parlement, qui sent son impuissance, se rattache plus que jamais au projet qui coûtera le moins cher, celui de l'accommodement direct avec la France. En réalité, on était à la discrétion d'un ennemi qui n'épargnait ni la ruse ni les artifices. On apprend que Condé vient d'arriver à Dijon, siége de son gouvernement (décembre 1867). Le Parlement lui députe deux de ses membres, Jobelot et Laubespin. Le prince les reçoit avec courtoisie, simule le plus grand bon vouloir pour la neutralité, mais suscite adroitement des obstacles, gagne du temps, et prépare aussi secrètement que possible l'armée qui dans un mois va envahir le Comté. La Bourgogne est dans les alarmes, et l'année 1667 se clôt au milieu de ces cruelles incertitudes (1).

Depuis longtemps cependant les avis d'une invasion prochaine arrivaient de toutes parts. Ils redoublent à cette époque. Le Gouverneur l'écrit au Parlement, le presse de profiter des derniers jours qui lui restent. Il est trop tard.

Nous allons voir que la conquête de la Franche-Comté était inévitable.

La Franche-Comté a-t-elle été trahie et vendue à Louis XIV ?

Quand on se rappelle que, dans la terrible guerre de dix ans, cette province a résisté, sans être vaincue, à tant d'invasions des armées françaises dirigées par le génie de Richelieu, et que, en 1668, elle a été conquise en quinze jours

(1) « Les affaires de l'accommodement de cette province avec la « France ne sont guères plus avancées qu'au temps de la dernière as- « semblée. » (*Séance des députés du 29 décembre 1667*. De Troyes, *Recès, IV, p. 249*.

par celles de Louis XIV, on est saisi d'étonnement, et cet étonnement conduit sans peine à l'idée d'une trahison.

Revenus à eux-mêmes après une première stupeur, les Franc-Comtois, si fiers de leur réputation de nation aussi fidèle qu'invincible, se persuadèrent qu'ils avaient été trahis, et l'orgueil national, profondément ému, ne vit plus dans les chefs du pays que des hommes vendus qui l'avaient livré à l'ennemi (1).

Aussi nulle part ces derniers n'ont eu d'accusateurs plus déclarés que dans le peuple même de la Bourgogne. Répété par mille bouches, ce bruit est passé dans les récits de l'histoire, et Voltaire s'en est rendu l'interprète quand il le traduit ainsi dans son siècle de Louis XIV:

« Quoi qu'en dise Pellisson, on ne se borna pas à em-
« ployer la force. On gagna d'abord quelques citoyens par
« des présents et des espérances. On s'assura l'abbé Jean
« de Wateville... Il eut la parole d'être grand doyen, et
« d'avoir d'autres bénéfices. On acheta peu cher quelques
« magistrats, quelques officiers, et à la fin le marquis
« d'Hyenne gouverneur général devint si traître qu'il ac-
« cepta publiquement après la guerre une grosse pension
« et le grade de lieutenant général en France. Ces intri-
« gues secrètes à peine commencées furent soutenues par
« 30,000 hommes (2). »

De ces coupables intrigues, de cette trahison précédant l'entrée en campagne de l'armée française, Voltaire ne donne aucune preuve, et il n'en a aucune à donner. Au contraire j'ai eu en main, et j'ai étudié avec le plus grand

(1) « Une prompte conquête en ce pays estoit un événement si inconnu pour nous, que nous avons esté jetez dans le désespoir et dans la fureur, quand nous avons pu remarquer nostre surprise... (*Apologie de Laubespin*, *p. 290.)*

(2) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. IX intitulé: *Conquête de la Franche-Comté*

soin toutes les pièces originales du temps, fort nombreuses dans nos archives, et je n'y ai rien vu de semblable.

Pellisson, qui accompagnait Louis XIV, a fait en France les mêmes recherches, et est arrivé au même résultat.

« Je n'ignore pas, dit-il, que si l'on veut en croire de « certains Comtois, préoccupés d'une folle passion pour « leur patrie, tout se sera passé par de secrètes intelli- « gences chez eux : don Jean de Wateville et le marquis « d'Yennes auront été *pratiquez et gagnez longtemps* « *devant*... Ils ajouteront que les gouverneurs ont vendu « leurs places, marqueront les sommes données ou les es- « pérances de bénéfices et de dignitez. Pour moi, qui « n'écrirai jamais d'histoire si je ne puis le faire qu'en « altérant la vérité, après avoir fait plus de diligence qu'il « m'est permis de le dire pour en être informé, j'ai connu « très clairement et à n'en pouvoir douter, qu'il n'y a rien « en cela que de chimérique (1). »

Sans doute, dès les premiers jours de l'invasion, lorsqu'il a été visible pour tous que la conquête était inévitable,et que toute espérance de salut était perdue, la conduite du marquis d'Yenne et celle de Wateville ont été indignes de gens d'honneur. En faisant capituler le château de Joux et celui de Sainte-Anne, en aidant de concert avec Wateville à la reddition de Gray, les actes du marquis d'Yennes n'ont plus été ceux d'un Franc-Comtois et d'un Gouverneur de la province. Mais jusque là ces deux hommes avaient été sincères et irréprochables.

L'un et l'autre avaient voulu et cherché le salut de la province ; pendant quinze mois le marquis d'Yennes n'a cessé de presser le Parlement de prendre les mesures de défense. Ses efforts ont été inutiles près d'un corps dominé par « sa tendresse exagérée pour le peuple (2) ; » mais tout

(1) *Continuation des Mémoires de littérature*, VII, p. *189 et s.*
(2) *Apolog. d'Yennes.*

a changé dès que les premiers bataillons français ont paru à la frontière et passé la Saône. Dès ce jour le marquis d'Yennes perd la tête ; sans espoir, il est sans force, toute son énergie l'a abandonné, il maudit le sort qui le déshonore, il maudit le Parlement qui ne l'a pas secondé à temps (1). Il ne veut plus rien avoir de commun avec lui. Vainement on le supplie de venir à Dole pour concerter la défense, il s'obstine à ne pas quitter Gray, sa résidence ordinaire. La Cour est réduite à lui dépêcher le conseiller Jacquot, son compagnon de table. Il cède enfin, et arrive à Dole, mais, dès qu'il a pris place au Parlement, c'est pour déclarer qu'il n'y a pas de résistance possible, et que les divisions ont perdu la province (2).

Là-dessus, et lorsque les billets ont été écrits pour la levée de la milice, il se prépare à partir, et quitte cette ville le 2 février premier jour de l'invasion. Il est, par ordre de la Cour, accompagné de l'avocat fiscal de Mesmay, qui ne doit plus le quitter. Dès lors il erre dans la campagne, sans prendre aucune mesure de guerre, sans essayer de presser la tardive levée de la milice. Il fuit d'étape en étape, de Gray à Besançon, de Besançon à Ornans, d'où il s'avance au plus près voisinage de la frontière suisse, et s'enferme éperdu dans le château de Joux, où il arrive à trois heures du matin.

De là il envoie son compagnon de route à Berne et à Fribourg, où Watteville, rentrant en Suisse, l'a inutilement précédé. Il fait un pressant appel de secours à Bruxelles et à Milan, mais sa voix se perd dans le désert ; les plus mauvaises nouvelles lui arrivent de toutes parts, Besançon et Salins ont été attaqués et se sont rendus. Les Suisses, sollicités par Wateville, puis par de Mesmay ne veulent plus entendre parler du traité d'alliance. Il sont

(1) *Apologie d'Yennes*, p. 4.
(2) *Mémoires de* J. Chiflet, *I, p. 100-101.*

irrités et mécontents, on a abusé de leur bonne foi aucune des promesses qu'on leur a faites n'a été tenue ; l'alliance défensive est restée sans suite, il est trop tard, les passages pour arriver aux villes principales du Comté sont fermés ou vont l'être par les armées françaises, et les cantons sont décidés à ne rien faire contre la France.

Les perplexités d'Yennes augmentent ; il ne songe plus qu'à fléchir le vainqueur et à se le rendre favorable au prix de toutes les humiliations. Cependant, le 10 février, toujours au château de Joux, il écrit en langue espagnole à don Louis de Léon, gouverneur du Milanais, la lettre suivante :

« Excellentissime Seigneur,

« Depuis celle que j'écrivis à Votre Excellence le 6 de « ce mois par exprès, je lui dirai que, la nuit du même « jour, arrivèrent deux armées, l'une pour assiéger la « ville de Salins, commandée par le duc de Luxembourg, « et l'autre pour faire le siége de Besançon, commandée « par le prince de Condé ; que, le même jour, ils ont « occupé avec de la cavalerie les postes autour de Dole et « de Gray, et que, pour commencer le siége de Dole, ils « attendaient l'arrivée du Roi très chrétien. Le 6 du cou- « rant, la ville de Salins se rendit en un jour, à raison de « la faiblesse de ses murailles, et celle de Besançon aussi- « tôt, par d'autres motifs trop longs à exposer. Celle-ci « étant occupée le 8, le prince y entra et y prit un repas ; « mais il fut coucher au camp, et marcha le 9 avec son « armée pour attaquer la ville de Gray, en même temps « que le roi de France en personne assiégeait celle de « Dole ; et ces deux attaques se font, en laissant autour « de Salins qui s'est déjà rendu, le corps d'armée que « commande le duc de Luxembourg. De cette manière, « cette province est envahie par trois armées considérables « et un camp volant commandé par le comte de Bissy, le-

« quel, du 4 au 9 de ce mois, a occupé les villes de « Bletterans, de Saint-Amour, d'Orgelet, de Saint-Claude, « de Lons-le-Saunier, de Château-Châlon, de Poligny, « d'Arbois et autres châteaux de peu d'importance. Tous « les chefs de ces troupes donnent des sauvegardes de la « part du Roi très chrétien à ceux qui le demandent, et « qui sont en grand nombre (1). C'est pourquoi je n'ai pas « de quoi les défendre, étant réduit par le manque de trou- « pes, qui a toujours été dans cette province, à être ren- « fermé dans le château de Joux avec le baron de Saint- « Moris et dix à douze personnes, gentilshommes et valets « à mon service, et à attendre des secours de Sa Majesté, « que Dieu garde, et de ses ministres, et à voir la fin des « événements malheureux qui se sont succédé dans cette « province attaquée si vivement, et si peu en état d'y « résister. Je suis si mal accompagné, comme je le dis à « Votre Excellence, parce que les ennemis sont entrés si « brusquement, avec une telle puissance et de tant de « côtés à la fois, que je me suis vu réduit à passer à « travers toute la province, toujours suivi par des partis « ennemis, et que le défaut de troupes m'a obligé à entrer « dans cette place avec peu de monde, après avoir pourvu « en chemin, quoique sans argent ni soldats, aux châteaux « d'Ornans à trois lieues de Besançon et de Sainte-Anne à « deux lieues de Salins ; celui de Châteauvilain était déjà « pourvu auparavant. J'ai maintenant des nouvelles, que « ceux de Faucogney, de Saint-Hippolyte, de Châtillon-sous- « Maiche, le sont de manière à ne pas recevoir de sauve- « gardes ; celui de Joux l'est de la même manière, excepté « qu'il n'a pas d'artillerie, celle qu'il avait avant la guerre

(1) *Todos los cabos destas tropas dan salvagardias de parte del Re christianissimo a quantos las piden, que son muchos.* (Lettre du 10 février 1668, dans les pièces justif. de l'*Apologie du marquis d'Yennes*, p. 115.)

« de France ayant été livrée lors de la paix générale. Ce « qui m'oblige à vous envoyer cet exprès, c'est que, lors « même que, avec ces châteaux, nous occupons plus de « quatorze lieues de long et cinq de large, nous sommes « réduits, faute d'argent, à ne pouvoir faire subsister le « peu de gens qu'il y a en garnison dans ces châteaux, et, « faute de troupes à ne pouvoir maintenir les paysans dans « leurs maisons, pour que, au moins, ils les pourvoient de « pain. Par là Votre Excellence verra l'importance qu'il y « a de me faire parvenir sur le champ et en espèces (les « lettres de change ne pouvant se recouvrer à temps), au « moins 20,000 écus par des personnes à cheval, et qui « fassent toute diligence pour entrer dans ce château de « Joux, qui confine d'une lieue et sans danger le comté de « Neuchâtel ; d'un autre côté, nous n'avons des munitions « pour quatre jours dans aucun des châteaux que je tiens « en ma possession ; et ainsi je représente à Votre Excel- « lence que, faute de 20,000 écus et sur le champ, je « cours risque de perdre l'occasion d'acheter des muni- « tions de guerre, et de lever et payer gens suffisants « pour maintenir le moindre de ces châteaux au moins « vingt jours, pendant que les armées de France sont « occupées aux siéges de Dole et de Gray. Votre Excellen- « ce me pardonnera si je la supplie d'envoyer les lettres « ci-incluses, tant à la Reine (celles qu'on adresse à Madrid « ne pouvant passer par la France) qu'au marquis de « Castelrodrigo, parce que les troupes françaises ont coupé « le passage au courier d'Allemagne qui va d'ici en Flandre, « lettres par lesquelles j'expose à Sa Majesté et au seigneur « marquis de Castelrodrigo, comme je l'ai fait à Votre « Excellence, l'état des choses de cette province, et que si « l'on n'y remédie très brièvement, je crains que les « châteaux ne demandent les mêmes sauvegardes que les « villages que l'ennemi a occupés et qu'il attaque, et que, « faute de munitions et de gens que je puisse immédiate-

« ment lever, et faute d'argent, la province ne soit entière-
« ment perdue. Au contraire, si nous pouvons conserver
« les châteaux, nous avons un territoire à loger 50,000
« hommes, et des vivres à leur donner, pour maintenir
« parmi eux la discipline pendant bien des jours, et à re-
« gagner facilement celui que les ennemis ont occupé, à
« nous y loger avec peu de risques, et à entrer dans leurs
« terres, comme ils ont fait dans les nôtres. Que Dieu le
« fasse ainsi et garde Votre Excellence, comme je le désire.

YENNES.

Complétement abattu, sans force et sans espoir, comme il le dit lui même (1), il lui tardait d'en finir par une capitulation. Il avait amené avec lui au château trente-trois cavaliers et soixante-dix mousquetaires (2) ; quelques paysans seulement s'y étaient aussi retirés. Aucun des assiégés ne tira contre l'ennemi un seul coup de mousquet ; loin de là, le marquis de Noisy s'était approché des murailles, Yennes l'aperçut et cria par une fenêtre que personne de la garnison ne fît feu (3). Il signait quelques jours après une capitulation écrite, où il autorisait de plus le gouverneur de Sainte-Anne à se rendre. Cette forteresse et celle de Joux, deux des plus fortes places de la Franche-Comté, tombèrent aussi sans coup férir, entre les mains des Français.

Le marquis d'Yennes, dans son apologie s'efforce de justifier cette capitulation, comme s'il y avait été décidé par le gouverneur baron de Saint-Moris et par le découragement des paysans. Mais cette vaine excuse est confondue par ce brave commandant, dont le récit est confirmé par toutes les lâchetés du faible Gouverneur (4).

(1) *Apologie du marquis d'Yennes*, p. 46.

(2, 3, 4) *Prise du château de Joux en 1668*, *Justificat. du baron de Saint-Moris*.

Après la capitulation, il se rendit au camp du Roi qui, après la prise de Dole, assiégeait la ville de Gray. Sur les ordres du Roi, et de concert avec Wateville qui l'avait précédé au camp, il entra dans la place, où leurs discours eurent une grande influence sur la capitulation.

Pour prouver la culpabilité du Gouverneur, on a beaucoup parlé de l'erreur de date dans la convocation des milices. Dans son apologie, le marquis d'Yennes la rappelle sans pouvoir l'expliquer (1). Jules Chiflet, témoin attentif des événements, y voit une certaine fatalité. « On proposa, « dit-il (2), pour quel jour on lèveroit cette milice, et on « résolut que sans perdre de temps, et dans les billets « portant les ordres, il y auroit ce mot *d'incessamment*. « Mais je ne sais comme depuis, par une certaine fatalité, « on n'y mit que pour le *dixième* (jour). Ce qui fut cause « de la perte de la province. » Effectivement, coupées par l'ennemi, les milices ne purent entrer ni à Besançon ni à Dole. Dunod, plus affirmatif, y voit presque une trahison, dont il laisse tomber le soupçon sur le marquis d'Yennes. « Les mandements, dit l'historien (3), pour faire « entrer les milices dans les places et châteaux-forts le 4 « février, suivant qu'on l'avoit délibéré, fixèrent cette « entrée au dix seulement. Fut-ce par équivoque, comme « le dit le marquis d'Yennes, qui étoit chargé de l'exé- « cution de cet ordre, *ou par trahison* ? C'est un mystère « qui n'a pu être approfondi. »

Il faut dire que, en portant ce jugement rigoureux, Dunod n'avait pas connaissance des mémoires de Jules Chiflet, bien mieux en état de juger les événements. Il est une autre source de lumière qui a aussi son importance.

(1) *Apologie du marquis d'Yennes, p. 40 et s.*
(2) *Mém. de* J. Chiflet, I, p. 102.
(3) Dunod, *Hist. du Comté de Bourgog., III, 705.*

C'est l'apologie du marquis de Laubespin. Il y parle, il est vrai, avec beaucoup de réserve de cette erreur, dont il semble éviter de relever la gravité. Seulement, ce qu'il dit suffit pour juger que les billets n'avaient point été préparés par le marquis d'Yennes seul, mais au sein du Parlement et par une commission dont Laubespin lui même faisait partie.

Après avoir retracé l'extrême difficulté qu'il y eut à décider Yennes à venir à Dole délibérer avec la Cour, l'auteur de l'apologie continue ainsi :

« M. le Gouverneur arrivant ensuite, le Parlement le « supplia de proposer tout ce qu'il jugerait convenable au « service du Roy.

« Parmy les propositions qu'on fit de part et d'autre, « celle des milices estant la plus importante et la plus « pressée, le Parlement députa ses deux chevaliers, « messieurs de Saint-Martin et de Laubespin, et trois con- « seillers, messieurs Jacquot, Jobelot et Chaillot, pour y « travailler incessamment avec le Gouverneur de la pro- « vince..... *Il fallut du temps pour imprimer ces billets « et pour les remplir et signer, il en fallut pour les en- « voyer dans les bailliages, pour de là les faire porter aux « communautés*, et il en avoit fallu donner aux miliciens « pour se rendre dans les places, selon qu'ils en estoient « plus ou moins éloignez ; cela alla dans des longueurs « qui donnèrent lieu aux ennemis d'en empêcher l'effet par « secret qu'ils observèrent et par leur diligence à entrer « dans la province (1). »

Ainsi Dunod s'est trompé quand il croit que la préparation des billets était confiée au marquis d'Yennes seul. J. Chiflet remarque de plus que l'erreur fut reconnue après leur envoi, et qu'on s'efforça, mais trop tard, de la réparer.

(1) *Apologie de Laubespin, p. 168.*

Il n'attribue point non plus à une intelligence préméditée et secrète la participation du marquis à la capitulation de Gray. Loin de là, dans sa verte franchise, il peint le malheureux Gouverneur, arrivant au camp du Roi dans l'attitude la plus humiliée, et, à son approche, mais avant qu'il parût, Louis XIV poussant un grand éclat de rire qu'il eut peine à contenir au moment où entra le marquis déconcerté (1).

Il faut en dire autant de Wateville, loyal aussi jusqu'à la conquête. Même à la dernière heure il offrit au Parlement de repartir, à ses frais, pour la Suisse, et de faire un dernier appel aux cantons : offre qu'il exécuta, mais qui, trop tardive, demeura sans effet. Seulement, quand il vit que tout était perdu sans ressource, il se fit français de bonne grâce (2), porta secours au plus fort, et, peu sensible aux scrupules de l'honneur, se hâta de prendre part au bénéfice de la victoire.

Pour les justifier l'un et l'autre de toute connivence concentrée d'avance avec le Roi, il est un fait de haute importance, qui n'a pas été remarqué. Pendant trois années, de 1668 à 1671, leur procès fut instruit en Bourgogne et dans les Pays-Bas (3), ils étaient l'objet des plus violentes préventions, et on n'épargna aucun effort pour découvrir la vérité. A la suite de cette instruction, ils furent décrétés de prise de corps, l'assignation affichée sur la grande place de Bruxelles, leurs biens saisis. L'acte d'accusation releva dans les plus grands détails tous les griefs articulés contre eux. Cependant, dans cette articulation, ne figurent ni le fait des milices à la charge d'Yennes, ni, contre lui et Wateville,

(1) *Mém. de* JULES CHIFLET, *tom. 1er, p. 173.*

(2) « Aussitôt après la reddition de Besançon, il fit dire au prince « de Condé qu'il devenoit français avec sa patrie. » (Pellisson, p. 183.)

(3) Voy. dans les *Mémoires de* J. CHIFLET, les assignations affichées à Bruxelles contre Yennes et Wateville, tom. 1er, p. 503 et s.

aucun acte de connivence antérieur à la conquête. Cette observation semble décisive.

La conquête de la Franche-Comté, dans les circonstances où elle a eu lieu, était un fait inévitable.

Les récits enthousiastes de l'histoire, les mille voix de la renommée et les accents passionnés de la poésie contemporaine ont célébré sur tous les tons, comme l'une des merveilles du règne de Louis XIV, la conquête de la Franche-Comté, accomplie en plein hiver et en quinze jours. Et cependant pour quiconque envisagera les événements de sang froid, c'était un fait inévitable.

Tout favorisa l'entreprise française, tout était propre à abattre le courage des Bourguignons, et à rendre leur résistance impossible.

Par ses frontières, la Bourgogne isolée et sans secours, était enveloppée et cernée de tous côtés par la France, excepté du côté de la Suisse devenue, comme nous l'avons vu, indifférente et presque ennemie (1).

Jamais la Bourgogne n'avait été plus faible. Le marquis d'Yennes, son gouverneur, l'appelle avec raison *une province démantelée* (2). Nombre des étrangers établis sur le sol bourguignon, n'avaient ni patriotisme ni attachement de cœur à la province. Plusieurs, loin d'offrir la moindre sécurité, étaient considérés comme autant d'ennemis (3). Le

(1) *Apologie de Laubespin, p. 14.*— La Suisse, dit-il encore, que nous avions regardée *comme notre unique ressource..... (Ibid, p. 91).* Quand Wateville et de Mesmay y retournèrent la dernière fois, on leur témoigna, un très grand mécontentement de la conduite des franc-comtois envers les cantons. (*Ibid. p. 108.)*

(2) *Apologie du marquis d'Yennes, p. 59.*

(3) *Apolog. de Laubespin, p. 114.*

pays même n'était qu'imparfaitement repeuplé. « Il n'y avoit « pas, dit un contemporain, la vingtième partie des habitants « d'ancienne origine, et, pour défendre ce pays abandonné « à ses seules forces, l'Espagne n'y avoit pas un corps de « troupes, un régiment, et même une seule compagnie (1). »

Complétement victorieuse dans les Pays-Bas, la France, qui n'avait jamais été plus forte, plus armée et plus unie, envoya en Franche-Comté trente mille hommes d'excellentes troupes, et pouvait en cas de besoin disposer de cent mille (2). Louis XIV prit le commandement de l'expédition. Il y engageait l'honneur de sa couronne ; dès qu'il fut entré sur le sol bourguignon, ce fut pour lui une nécessité de vaincre ; et sa présence fit des nobles et des seigneurs de son armée combattant sous ses yeux, autant de héros intrépides (3).

Préparée de loin, non sans astuce et dans le plus grand secret, par un chef tel que Condé, l'invasion fut subite et la consternation générale (4). La Franche-Comté prise au dépourvu, sentit son impuissance ; trois mois avant l'invasion, le marquis d'Yennes, gouverneur de la province, écrivait au Parlement de Dole : « *Nous n'avons ni hommes,* « *ni munitions, ni argent* (5). »

Voyant l'extrême danger qui approchait, il n'avait cessé d'implorer le secours de l'Espagne, aussi embarrassée que lui. Elle le laissa pendant vingt-six mois, et jusqu'à la fin,

(1) *Ibid. p. 11.* Voyez aussi *p. 114.*

(2) « La France avoit cent mille hommes sous les armes et quatre « mois durant elle pouvoit les employer en pleine liberté. » (*Ibid, p. 284.*)

(3) « Sa présence étoit la moitié de leur courage et de leur ardeur. PELLISSON, *continuation des Mémoires de littérature, p. 166.*

(4) NICOLAS, *Relation, p. 60.*

(5) *Lettre du marquis d'Yennes au Parlement, septembre 1667.* Correspondance du Parlement de Dole, liasse du mois de septembre.

sans réponse (1). Même silence du côté de l'empire d'Alle magne qui avait reçu la subvention du cercle de Bourgogne, à charge d'assistance réciproque, et qui ne lui envoya pas un soldat (2).

Quarante jours avant l'invasion, le Gouverneur, au comble de l'inquiétude, faisait partir un gentilhomme du pays, Raincourt, pour les Pays-Bas, en le chargeant de porter à Castelrodrigo un pressant et suprême appel. Dans sa lettre il représentait avant tout le danger de Besançon et de Salins, qui furent en effet les premières places attaquées. Il n'avait pas à sa disposition les forces suffisantes pour défendre une seule de ces deux villes. Il était, disait-il, sans argent, sans effets, sans soldats pour résister à un si grand Roi. La province n'avait que mille hommes de pied, gens nouveaux et sans expérience, et quelques six cents hommes des vieilles garnisons, tous mariés et gens de métier. Les dons gratuits étaient épuisés, ce qui en restait à percevoir était impossible à recouvrer dans l'état de désertion du plat pays, causée tant par les alarmes de la guerre que par le rappel des Français, prélude d'une rupture inévitable. Raincourt arriva en Flandre, trouva ce pays aussi désarmé que la Bourgogne contre ce puissant ennemi ; et, à son retour, porteur d'une réponse insignifiante, trouva la province déjà envahie.

Les fortifications de nos places étaient dans un affreux délabrement (3). Condé le savait, Condé qui, comme gouver-

(1) *Apologie du marquis d'Yennes, p. 74 et 258.*

(2) *Apologie de Laubespin, p. 258.*

(3) « Les murailles de nos petites villes avoient été ruinées par les « Français ou par l'injure du temps, et les habitants n'avoient pas moyen « de les rétablir, ni les gentilshommes celles de leurs chasteaux bruslez « et démolis. Au lieu des armées bourguignonnes qui combattoient en « 1636, ces places ne pouvoient estre gardées que par des estrangers. » (*Apolog. de Laubespin, p. 115.*)

neur du duché de Bourgogne, habitait Dijon, si près de notre frontière, et qui avait fait explorer avec autant de soin que de silence les côtés faibles de notre pays. Les murailles de Besançon étaient mauvaises. La plupart des maçonneries, des demi-lunes de Dole tombèrent avant l'attaque, à l'entrée de l'hiver. Il y avait quinze brêches énormes dans le mur d'enceinte de Salins, et le travail de réparation, commencé dans l'été de 1667, avait été suspendu faute d'argent ; ces murailles en pleine ruine offraient si peu de ressources, que le président Jobelot proposait, à cette époque, de les démolir (1). A Gray même les dehors, dit Pellisson, étaient négligés, la palissade mauvaise et entrant à peine dans la terre en plusieurs endroits.

On avait également parlé de démolir Bletterans, petite ville aux murs de briques bâtis par les princes de Chalon non loin de Lons-le-Saunier et de la frontière méridionale du Comté ; cependant on conserva cette place qui était regardée comme l'une des clefs du bailliage d'Aval ; mais un complot devait la livrer aux Français. Une lettre anonyme qui le révèle au Parlement de Dole, et qui a été écrite un mois à peu près avant l'invasion, donne une idée de l'état de nos villes à cette époque et de la confiance qu'inspiraient leurs garnisons. On y lit :

« Le chasteau, dans l'estat où il est présentement, peut « causer le ruine totale du bailliage d'Aval, pour être des- « muny d'hommes et d'armes, se trouvant dans iceluy une « bresche dans le lieu le plus dangereux entre la tour de « la chapelle et de la plate-forme, estant ladite bresche « d'environ six à huit toises de largeur, qui donne une « entrée très facile, et dès laquelle on peut emporter le « donjon.

« La garde ordinaire dudit chasteau est de six per- « sonnes.

(1) *Apologie de Laubespin*, p. 245.

« Les villages et hameaux qui y sont retrahants font le « nombre de plus de 200 hommes portant armes, *tous* « *françois à l'exception de huit ou dix originaires du pays*.

« Quant à la ville, elle est beaucoup ruinée ; les per- « sonnes portant armes qui l'habitent forment le nombre « d'environ 70 hommes, parmi lesquels il y a trois anciens « habitants, trois ou quatre manœuvres, faisant en tout « sept à huit personnes originaires du pays, *le surplus tous* « *françois fort mal intentionnez*, à l'exception de cinq ou « six qui paroissent de bonne volonté à l'extérieur.

« Et du surplus, quelques uns d'entr'eux, dans ces der- « niers bruits de guerre, firent un complot, savoir d'é- « gorger le chevalier de Moyron commandant du chasteau, « de se saisir de Bleterans, et y établir pour commandant « un françois originel. »

Ainsi, dans une partie des places et des châteaux tout inspirait la défiance et la crainte, l'état des murs comme l'esprit des garnisons composées en partie d'étrangers.

Encore ces murailles si délabrées manquèrent-elles de défenseurs. Nous savons par quelle erreur funeste les milices, levées trop tard, ne purent arriver dans nos villes, et comment leur absence acheva d'y enlever ce dernier secours Les historiens remarquent en particulier qu'elles n'entrèrent ni à Dole ni à Besançon (1).

Ainsi tout conspira contre la Franche-Comté . Les éléments même y eurent leur part. Condé, pendant qu'il préparait les troupes de l'expédition, avait dit que, pour le succès de l'entreprise, il ne redoutait que trois choses, la rigueur de l'hiver, la destruction du pont de Rochefort, qui lui rendrait plus difficile l'accès de Besançon et de Salins, et la négociation de Wateville.

Or, en 1668, l'hiver, souvent si rude dans la province,

(1) *Apologie* DE LAUBESPIN, *p. 286*. — *Mémoires de* J. CHIFLET, *tom. I, p. 115*.

fut comme un printemps prématuré ; malgré des ordres précis, mais tardifs comme toutes les autres mesures de défense, le pont de Rochefort ne fut point abattu à temps, et les Français s'en emparèrent (1). Enfin la négociation de Wateville si habilement conduite, échoua, nous l'avons vu, par l'indigence des franc-comtois.

Si en 1668 les événements privèrent la nation de ses défenseurs, les chefs lui manquèrent plus encore (2). En 1636, elle avait à sa tête des hommes du plus mâle courage et d'une vertu toute romaine, enflammés par le patriotisme comme par leur passion pour l'Espagne, Boyvin, Brun, l'abbé des Trois-Rois, président des États, le marquis de Saint-Martin, le baron de Scey. En 1668, cette pléiade de héros n'était plus et n'avait pas de successeurs ; à leur place on n'aperçoit que des hommes sans valeur et sans énergie ; le marquis d'Yennes qui, oubliant dans le péril qu'il est le gouverneur du pays, ne sait que capituler et s'enfuir ; à la tête du Parlement, c'est le vice-président Jault, un vieillard, chef accidentel de la compagnie, magistrat décrié et indigne. Il ouvre le premier dans la délibération l'avis de capituler. Trois hommes résolus à braver la mort, Jules Chiflet, le maître des requêtes de Broissia, malgré son grand âge, et le conseiller Boyvin formé à l'école de son père, soutiennent seuls l'honneur de la Bourgogne (3), et, dans ce corps dégénéré, des clauses et

(1) « On commanda de bonne heure des gens pour retirer et enfoncer « les barques du Doubs et pour rompre le pont de Rochefort ; mais ce « dernier ordre fut si lentement exécuté que les ennemis s'en saisirent. » *Apologie de Laubespin, p. 165.*

(2) « Dieu ôta le courage à notre province, en lui ôtant ses chefs. » *Mém. de* J. CHIFLET, *I, p. 228.*

(3) Voy. les détails de cette dernière délibération du Parlement dans les *Mémoires de* JULES CHIFLET, *tom. Ier, p. 160,* et dans l'*Apologie de Laubespin, p. 194.*

des réserves, dictées par l'intérêt particulier, ajoutent encore à la faiblesse de la capitulation elle-même (1).

Avec de pareils hommes, on n'avait pu attendre ni les mesures de prévoyance avant le péril, ni l'énergie à la dernière heure. Les Bourguignons dont ils n'avaient pas la confiance, faiblirent avec eux. Il y avait d'ailleurs un sentiment aussi vrai que profond, c'est que toute résistance était inutile. Rien n'abat les forces d'une nation comme la pensée qu'elle se sacrifie inutilement, et que,quoi qu'elle fasse, elle est écrasée et perdue. On venait de le voir dans les Pays-Bas, on le vit alors dans la Franche-Comté. Ce spectacle s'est offert dans notre siècle, même en France. Quand, en 1668, l'ennemi parut avec des forces si supérieures, les portes des villes s'ouvrirent, et nombre de villages acceptèrent les sauvegardes répandues à profusion au nom du Roi trés chrétien.

Il était d'ailleurs resté dans les esprits une indestructible impression, celle des effroyables calamités de la guerre de dix ans, de la dépopulation, des incendies, de la famine, des pestes, et des ruines de toutes sortes, dont le sol du pays portait encore les traces toujours visibles. La nation ne voulut pas recommencer cette redoutable épreuve (2) ; et, il faut le dire, par ses exactions, son despotisme et son ingratitude, l'Espagne ne le méritait pas.

Ajoutons que le bruit était fort répandu (3), surtout en décembre 1667, un mois avant l'invasion, qu'elle allait,

(1) Comment Dunod peut-il s'écrier : « N'est-ce pas le même Parle-« ment, qui avoit soutenu le siége de Dole en 1636 et conservé le « Comté de Bourgogne à son maître ? » (*Hist. du Comté, III, p. 701.*)

(2) « On voyoit par avance que les peuples, après avoir tant souffert « dans la précédente guerre, s'exposeroient difficilement aux incendies, « aux pillages, aux rigueurs et longueur d'une guerre nouvelle. » (*Apologie de Laubespin, p. 101*, et *Mém.* de J. Chiflet, I, 238.)

(3) « De la cession de la Comté à la France, le bruit étoit très grand. » *Apologie de Laubespin*, p. 281.

pour sauver les Pays-Bas, céder la Franche-Comté à la France.

Par une guerre à outrance, la province se perdait donc inutilement, et les armes lui tombèrent des mains.

Voilà les faits. Quiconque pèsera avec impartialité l'invincible supériorité de l'attaque, l'incurable impuissance de la défense, jugera peut-être avec nous que la conquête était inévitable (1), et que Condé avait pu d'avance en garantir le succès.

Les États après la conquête et pendant l'occupation française.

La conquête était un fait consommé. Louis XIV, après avoir fait capituler Dole, était entré à la tête de ses troupes dans cette capitale, et un *Te Deum* solennel d'actions de grâces avait été chanté dans la principale église.

La stupeur des habitants avait frappé Pellisson. « La ville, « par la véritable et profonde consternation des habitants, « dit cet historien, paroissoit à l'imagination des étrangers, « triste, désolée, confuse jusque dans ses rues, ses mai- « sons et ses murailles. Elle sembloit se reprocher son « état présent et sa gloire d'autrefois. A peine un cri de « *vive le Roy* dans un long espace, et celui-là même foible, « languissant et interrompu, plutôt commandé que « volontaire (2). »

On oubliait l'ingratitude de l'Espagne pour ne se rappeler que ses anciens bienfaits. La province se voyait sous le joug d'un roi étranger et dans les mains d'une nation qu'elle

(1) « Elle ne coûtoit, selon l'expression du marquis d'Yennes, que la « peine de s'y résoudre. » (*Apologie d'Yennes, p. 70.*)

(2) PELLISSON, *Conquête de la Franche-Comté, I, 169.*

n'aimait pas. La France allait imposer à la Bourgogne ses mœurs et ses usages si différents des siens (1). Les libertés publiques étaient perdues, et la plus précieuse de toutes, le libre vote de l'impôt, que remplacerait, comme en France, l'arbitraire volonté du prince (2). L'expérience ne se fit pas attendre, et l'on vit promptement que l'on aurait à souffrir tout ce que le gouvernement croirait nécessaire pour fonder l'autorité royale (3). Effectivement, dit un contemporain témoin des événements, toutes choses furent mises sur le pied de celles de France (4). Mais, à côté de ces sentiments si propres à émouvoir l'honneur national, une conviction s'imposait à tous les esprits, c'est que c'en était fait à tout jamais de la domination espagnole, que la Bourgogne était définitivement française, et que Louis XIV qui, comme ses prédécesseurs, avait tant convoité cette province, n'était pas homme à s'en dessaisir jamais (5).

Cette conviction prévalant dans beaucoup d'esprits, on vit promptement se produire des changements étranges. Dès le lendemain de l'entrée du Roi dans la ville de Dole, parurent dans les devantures de certaines boutiques les lys du nouveau règne. Sans aucun retard, le jeune maire, du nom de Bacquet, arbora lui même à l'aide d'une échelle, au-dessus de la porte de la grande église, les armes de la France. On vit le marquis de Laubespin, qui avait pris une part active à la défense de Dole, imiter l'exemple d'Yennes et de Wateville. Il avait été envoyé par le Parlement, avec les conseillers Jobelot et Boyvin, au camp de Foucherans où était le Roi, pour le féliciter sur sa conquête et lui offrir les hommages de la Cour. Il profita de l'occasion pour prier le Roi et Condé de tenir, l'un le premier, l'autre le

(1 et 2) *Ibid.*
(3) JULES CHIFFLET, *Mém., t. 1, p. 201.*
(4) *Ibid., p. 195.*
(5) J. CHIFLET, *Mem., t. I, p. 253.*

second de ses enfants sur les fonts de baptême ; grâces qui lui furent accordées sur le champ (1).

Par une cour assidue, le même marquis devint promptement l'une des créatures de Gadagne que le Roi avait fait gouverneur de Dole et de toute la province. Le vice-président Jault, chef du Parlement, se distingua par sa servilité et sa bassesse envers le puissant gouverneur. Ses collègues l'entendaient répéter avec affectation au sein du Parlement : « Nous sommes bien, nous sommes bien. » Un jeune magistrat qui vécut peu, l'avocat fiscal Chaillot, était chargé par Gadagne de lui rapporter fidèlement ce qui se passait au sein de la Cour, et il s'acquittait avec soin de cette honteuse mission. Cet abaissement n'avait concilié à la Cour de Dole ni les bonnes grâces ni l'estime de Gadagne. Il la méprisait, et le lui faisait sentir. Elle n'était pas moins poursuivie par les mépris du peuple. Aussi les magistrats n'osaient-ils presque plus paraître dans les rues avec leurs robes rouges ; on ne prononçait plus d'arrêts en séance publique, et les rares procédures, qui s'instruisaient encore, se préparaient à huis clos et dans les maisons particulières.

L'archevêque Antoine-Pierre de Grammont aimait la domination nouvelle, et l'on savait que ce prélat, qui a laissé un grand nom dans le diocèse, envoyait des présents à la reine de France. Un exemple parti de si haut devait avoir des imitateurs, et, plus d'une fois dans les églises de la province, on entendit en pleine chaire des curés célébrer les gloires de la France, en les comparant aux malheurs des derniers jours de la domination espagnole.

Comme au temps des grandes révolutions, on vit des choses plus surprenantes encore. A l'intérieur du Parlement, au-dessus de la cheminée de la grande salle, étaient

(1) *Apolog. de Laubespin, p. 254.*

sculptées les armoiries de l'Espagne, et l'on remarquait sur les murs les portraits peints en pied d'une partie des souverains espagnols, même ceux plus anciens des ducs de la maison de France, qui avaient au XIVe et XVe siècles, régné sur la Bourgogne.

Ces témoins de la fidélité d'un autre âge, sortes d'accusateurs permanents des défections du jour, étaient devenus un compromettant embarras. On ne savait qu'en faire, quelques uns proposaient de les enfermer loin des regards dans des lieux cachés et obscurs, d'autres de tourner ces images contre les murs des salles où elles étaient placés. Pour en finir, on se décida à les envoyer à Gadagne, en lui laissant le soin d'en faire ce qu'il voudrait. On pensait qu'il les brûlerait, mais il prit un parti plus sage, et eut le bon esprit de les conserver.

On en usa avec moins de façon avec le buste en pierre de Charles-Quint. Dans les halles, siége du Parlement, à l'extrémité d'une longue allée s'ouvrait la porte du palais, aujourd'hui celle de la mairie de Dole. Cette porte du XVIe siècle, qui conduisait aux salles d'audience, était surmontée du buste du grand empereur, entre deux figures d'enfants debout, soutenant chacun, comme aujourd'hui encore, une colonne où s'enroule la célèbre devise : ***Plus outre***. Cette statue à mi-corps du souverain, dont le nom semblait immortel dans la Bourgogne, fut jetée à bas de sa place. Dans la chute, la tête se sépara du corps. Ces débris gisaient sans honneur sur le pavé, lorsque Jules Chiflet, ému de pitié et de respect, les recueillit et les fit emporter dans sa maison.

Voilà ce qu'il appelle « les monstruosités du temps, » si douloureuses à ceux qui,comme lui, au milieu des triomphes momentanés du jour, conservaient, au moins au fond de leur cœur, le souvenir du passé. C'est le même sentiment qui faisait dire fièrement et en face par Boyvin à Gadagne : « Croyez-vous, monsieur le Gouverneur, que nous puissions

en trois jours oublier nos bons souverains (1)? » Les plus prudents disaient qu'il fallait se taire, que les temps étaient mauvais. Nombre de gens, qu'animait l'ambition, espéraient s'avancer sous le nouveau régime, en affichant le dévouement et le zèle. C'était un amour effrené d'honneurs et d'emplois ; déjà on commençait à prendre le chemin de Paris pour aller les solliciter, fût-ce la place de son voisin. L'échevinage de Dole aspirait à devenir inamovible, et bientôt on allait voir les premiers corps de la province prendre le chemin de la cour, et encombrer les antichambres de Saint-Germain.

Un des signes du temps les plus étranges fut la création d'un corps de bourguignons destiné à servir en France ; son étendard n'était pas celui de Bourgogne, c'est-à-dire la croix rouge de Saint André en sautoir, mais la croix blanche, droite et semée de fleurs de lys. On parla également d'une compagnie de gardes de la reine à lever dans le pays ; la restitution de la Franche-Comté à l'Espagne empêcha l'exécution d'un dessein si surprenant.

Ce mouvement de « précipitation déréglée, » vers la France, comme l'appelle Jules Chiflet, est un fait tellement nouveau dans les annales de notre Bourgogne, qu'on ne peut l'expliquer que par le travail de désaffection, qu'avaient amené dans une partie des esprits les injustices et l'ingratitude de l'Espagne.

C'est au mois de mars 1668 que les députations de la ville de Besançon, de l'archevêché, du Parlement et des États partirent pour Saint-Germain. Elles allaient solliciter les faveurs royales et faire chacune, autant qu'il était possible, reconnaître leurs droits. C'était un spectacle si singulier que l'apparition de ces figures bourguignonnes dans les palais de la France, que les dames de la cour sol-

(1) *Mémoires* de Jules Chiflet, *I*, *253*.

licitèrent du Roi la faveur de voir et d'entendre ces nouveaux sujets, qu'elles considéraient d'avance comme de véritables sauvages (1).

Louvois, contrarié dans ses projets par ces députations, montra immédiatement qu'il les désapprouvait. Il dit aux députés de Besançon et à ceux des États qu'il aurait été plus digne d'attendre la fin de la campagne (2). Les derniers étaient porteurs d'un mémoire où étaient exposées, en vingt-cinq articles, les libertés du pays. Puis parurent à l'audience du tout puissant ministre les députés du Parlement. Jaloux d'obtenir sa protection, ils demandaient que la Cour de Dole fût placée dans son département, et sollicitaient de plus la faveur de lettres patentes portant la liste définitive des membres de la Cour. On ne sait si, à côté des attributions judiciaires du Parlement, ils osèrent parler de son ancien pouvoir politique, qui n'était guère à l'ordre du jour.

Le Roi fit attendre cinq heures ces députations dans une galerie vitrée où Condé était assis sur un coffre. Enfin Louis XIV parut, accompagné du duc d'Orléans, son frère, de Louvois et du prince de Condé. Le Dauphin n'arriva que plus tard. L'avocat fiscal de Mesmay, à qui Louvois avait recommandé d'être court (3), et Belin, l'un des députés de Besançon, parlèrent les premiers. Les dames de la cour de France s'étonnèrent de leur bonne grâce et de la facilité de leur langage. L'avocat fiscal de Mesmay était d'ailleurs jeune et d'agréable prestance.

Il ne se borna pas à assurer Sa Majesté des sentiments de fidélité de la Cour de Dole; il demanda au Roi pour

(1) « On tenoit ceux du pays pour des Ostrogoths. (*Ibid. p.* 254.)

(2) J. CHIFLET, *Mémoires*, I, p. 252.

(3) Lettre de de Mesmay au Parlement de Dole, 30 mars 1668. *Corresp. du Parlement de Dole, 1668.*)

elle son portrait, honneur, disait-il, qui serait le plus grand qu'elle eût jamais reçu de ses souverains. A ce langage de basse flatterie, conforme du reste aux instructions serviles de l'orateur (1), la réponse du Roi fut vague et assez froide ; ses seules paroles furent que, si les membres du Parlement étaient ce qu'il venait d'entendre, il leur serait bon prince (2).

Dans l'audience qu'à Paris,et avant son arrivée à Saint-Germain, de Mesmay avait obtenue de Louvois, le ministre, confident des volontés de son maître, lui avait dit : « Je vais probablement vous étonner ; mais je suis obligé de vous annoncer que l'ordre du Roi est de faire démolir les fortifications de Dole et de Gray, ainsi que les châteaux qui, en Franche-Comté, sont susceptibles de quelque défense. » De Mesmay interdit faillit demeurer muet, et ne put prononcer que ces paroles : « Monseigneur, la province ne s'attend pas à cela (3). » Voilà tout ce que les membres des diverses députations de Franche-Comté rapportèrent de ce voyage de Saint-Germain, dont on s'était promis tant d'heureux résultats. De plus, il y avait alors à la cour de France un résident de Sa Majesté Impériale, le baron de Wika, tenant note de ce qui s'y passait et transmettant à Castelrodrigo le récit de toutes ces faiblesses, témoin dangereux et compromettant, surtout après le retour de la Franche-Comté à l'Espagne.

(1) *Mém.* de J. Chiflet, I, p. 323. — Dans un autre passage, Chiflet met à découvert la servilité du chef du Parlement et d'une partie de ses collègues. « Le vice-président, dit-il, s'étoit rendu comme valet aux ordres de M. de Gadagne, et d'autres du corps étoient devenus assidus à lui complaire bassement. *Ibid.*, p. 204.

(2) « Sa Majesté n'a répondu, sinon que, tandis que Vos Seigneu-« ries se conduiroient de la manière que je lui représentois, il se « témoigneroit bon roy. » (Lettre de de Mesmay, datée de Saint-« Germain-en-Laye, 30 mars 1668, dans la *Corresp. du Parlement de Dole, 1668.*)

(3) Lettre du même, 30 mars 1668. *Ibid.*

En revenant à Dole, l'envoyé du Parlement, fort peu satisfait, lui lut le rapport de son ambassade. Il y racontait qu'il avait rencontré dans une des antichambres de la cour des députés de la ville d'Arras qui, s'étant ouverts à lui, ne déguisaient pas qu'ils étaient fort dégoûtés de la domination française, ayant eu plus de douceur en un seul jour sous les princes d'Autriche, qu'en plusieurs années sous le gouvernement de la France.

Le nouveau régime avait de terribles amertumes. Gadagne, qui le représentait, se montrait sans cesse avec son caractère dur, altier, méprisant. Soit d'après ses instructions, soit qu'il obéît à sa nature, son absolutisme n'admettait ni réplique, ni résistance. Il montrait surtout un grand dédain pour le Parlement (1),qui s'efforçait de lui complaire, mais dont l'autorité était complètement abattue. Toute lettre arrivant du dehors devait lui être remise. Il la décachetait, et la conservait si elle pouvait servir à l'autorité royale. Un jour, le Parlement lui ayant fait mystère d'une dépêche écrite de Ratisbonne par deux conseillers qui ignoraient encore la soumission de la province, Gadagne, averti par ses espions, entra dans une grande colère, et dit qu'il suspendrait le Parlement, et il allait exécuter sa menace, si Laubespin, en grande faveur près de lui, n'eût intercédé pour la Cour. Encore n'obtint-elle son pardon, qu'en inscrivant sur la liste de ses membres, qui allait partir pour Paris, le nom de Laubespin comme chevalier d'honneur, titre que, depuis six ans, elle lui avait toujours refusé.

Sous ce gouvernement violent et ombrageux, la délation devenait une des plaies du temps. Elle était encouragée

(1) « Gadagne méprisoit fort notre corps, soit qu'il en eût instruc« tion, soit que cela vint de son naturel qui étoit méprisant. » J. Chiflet, *Mém. I, 196.*

par un système d'espionnage organisé partout (1). Les habitants de Dole avaient été désarmés ; et sur la grande place, en avant des halles, le Gouverneur avait fait construire un vaste corps de garde, surveillant ainsi l'entrée du Parlement et de l'église, le beffroi et le centre de la capitale.

Dans toutes les villes du pays, qu'occupaient d'ailleurs des garnisons françaises (2), les assemblées étaient interdites, et le port des armes prohibé à tout habitant de la campagne sous peine de mort (3). Comme représentant de l'autorité royale, Gadagne leur avait donné l'ordre, même aux plus petites bourgades, d'envoyer à Dole des délégués chargés de faire en ses mains leur soumission, et toutes s'y rendirent. C'est dans ce long cortège des représentants du Comté de Bourgogne, que Jules Chiflet rencontra Lacuson, ce chef de partisans jadis si redouté des Français. Les deux bourguignons, se serrant la main, se jetèrent, en passant et sans rien dire, un regard d'intelligence et de suprême douleur. « C'étoit le temps, dit Jules Chiflet, où les soupirs étoient fréquents et les plaintes inarticulées (4). »

Dès le 27 février 1668, quinze jours après la capitulation de Dole, Gadagne avait commandé aux neuf députés de l'État de venir prêter dans ses mains le serment de fidélité au roi de France. Comme ils représentaient la nation, ce serment avait une importance particulière ; le Gouverneur ne voulut pas des anciennes formules qui auraient trop engagé le Roi. Gadagne lui-même prescrivit, après correction, les termes du serment, qui, selon ses ordres, devait être

(1) « Ils avoient leurs espions qui leur rendoient compte des per- « sonnes dont il falloit se défier le plus. » J. CHIFLET. *Mémoires, I, p. 213.*

(2) *Apologie de* LAUBESPIN, *p. 216.*

(3) J. CHIFLET. *Mém.* I, p. 213.

(4) *Ibid. p. 263.*

prêté à genoux. La forme en était des plus despotiques ; la voici : « Au nom des États, et la main sur les saints évan- « giles de Dieu, nous jurons d'être bons et fidèles vassaux « de Sa Majesté, notre prince et légitime souverain, et de « recevoir et exécuter ponctuellement tous les ordres et « commandements qui nous seront donnés de sa part (1). »

La Bourgogne n'avait jamais rien vu de semblable. En réponse à ces promesses de la nation humiliée et à genoux, Gadagne, pour tout engagement au nom du Roi, et sans même mentionner les libertés du pays, se borna à ces paroles : « Moyennant ce serment, nous promettons vous tenir et protéger comme bons et fidèles sujets (2). »

Il y avait loin de ces jours de servitude à ces temps heureux, où un engagement mutuel, religieusement exécuté, scellait, au commencement de chaque règne, le pacte solennel du prince et de la nation !

Quelque abattus que fussent les courages, les députés eurent la pensée de résister à cet abaissement, et de demander, avant leur serment, que le Parlement en examinât les termes. Mais ils renoncèrent promptement à ce projet, dans la crainte d'attirer à la Cour de Dole de nouveaux dédains, et se bornèrent à consigner dans leurs procès-verbaux demeurés secrets, ce témoignage de leur douleur et de leur contrainte : « Un tel serment estant demandé « par un seigneur qui le veut de la sorte, il n'y a rien à « faire qu'à obéir, mesme pour la façon qu'il ordonne « de mettre le genou en terre (3). »

Comme on l'a vu, avant les audiences de Saint-Germain, Louvois avait annoncé au représentant du Parlement la prochaine démolition des murs de Dole et de Gray, ainsi que des châteaux forts de la province, mais sans lui parler

(1. 2. 3.) De troyes. *Recès*, IV, p. 297, 298. — J. Chiflet ne dit rien de ce grave incident. Ne l'a-t-il pas connu, ou a-t-il voulu le couvrir de son silence ?

encore de la complète spoliation des arsenaux. Les ordres de démolition étaient déjà donnés dans les bureaux du ministère, et leur exécution commença dès le mois de mars. Elle fut poussée avec une rapidité presque fébrile. On commença par les murs de Dole, où l'on mit à l'œuvre deux mille ouvriers. On y vit même travailler, chose prodigieuse, les bourgeois de Dole (1), et la dépense de ce grand travail de destruction fut laissée à la charge des députés de l'État. La France sembla s'acharner sur ces magnifiques remparts bâtis par Charles-Quint, l'étonnement des étrangers, l'honneur et jadis la sécurité de la nation. Leurs blocs, semblables à d'indestructibles rochers, se soulevèrent et tombèrent sans se rompre sous le coup des cent fourneaux chargés chacun de trois milliers de poudre. Ce n'était qu'explosions formidables faisant vibrer les échos et ébranlant au loin la ville toute entière.

Le chanoine de Marenches, député par les États à Saint-Germain-en-Laye, entretint Louvois des dangers qu'elle allait courir, mais Louvois n'y eut aucun égard. La lettre qu'écrivit le chanoine aux habitants de Dole sur ce sujet est curieuse. « Sur les instances que je luy fis de vouloir « considérer que, si l'on faisoit sauter les murailles de « pierre par les fourneaux, comme on avoit déjà commencé, « quantité de maisons voisines en ressentiroient des se- « cousses et des renversements, il me répondit que le Roy « répareroit tous les dommages ; et comme je luy dis que « le cours de la rivière, qui arrouse les bastions et les « courtines, seroit rempli infailliblement par la chute des « pierres, il m'assura que le Roy en avoit ordonné la dé- « molition du haut en bas de ce côté-là ; et, comme je le « priai de nouveau de considérer qu'une ville florissante « deviendroit un désert et un village si elle n'avoit point

(1) Même ceux de l'échevinage. (J. CHIFLET. *I*, 278.)

« d'enceinte, il me répliqua par deux foys consécutifs, « qu'on y pourvoyeroit, mais qu'il falloit auparavant dé- « molir, avant de faire de nouvelles murailles (1). »

Cette destruction impitoyable, commencée en mars, se continuait encore et sans interruption au commencement de juin. Monglat dit, dans ses mémoires, que Dole, ouvert de tous côtés, était une ville où l'on pouvait passer à cheval à travers les murs. Cependant le traité d'Aix-la-Chapelle, qui rendait la Franche-Comté à l'Espagne, était signé depuis le 2 mai 1668. Mais on ne le publiait pas, les agents du Roi le tinrent caché le plus longtemps possible ; on arrêtait aux portes de Dole les courriers et les lettres, qui auraient pu en apporter la nouvelle. Gray et les châteaux avaient été démantelés en même temps. Pour achever l'anéantissement de la province avant sa restitution, on chercha même à perdre les eaux des salines ; mais on ne put à temps en découvrir les sources. Louis XIV avait dit : « Je rendrai la Franche-Comté à l'Espagne, seulement je veux pouvoir y entrer à toute heure. » C'était le droit du plus fort ; mais, au point de vue de la justice qui doit être la règle des rois, était-ce l'esprit du traité d'Aix-la-Chapelle, où il était écrit que « le seigneur Roy très chrestien, aussitôt après la « publication de la paix, retirera ses troupes des garnisons « de toutes les places, villes, chasteaux et forts du Comté « de Bourgogne vulgairement appelée la Franche-Comté, « et restituera *réellement, effectivement et de bonne foy à « S. M. Catholique toute ladite comté sans y rien réserver « ni retenir ?* »

A la vue de cette grande destruction, on comprit la cause des éternels retards de Louvois à Saint-Germain. Quand de Mesmay le pressait d'expédier enfin les ordres du Roi pour la justice, la police, les finances et les libertés du pays, le

(1) *Délibér. municip. de Dole, 1668, p. 151.*

ministre avait toujours une excuse prête, et disait au député du Parlement qu'il s'étonnait que, pour un ancien espagnol, qui avait fait son noviciat sous Castelrodrigo dont les lenteurs n'avaient pas de fin, il montrât tant de précipitation. Louvois voulait gagner du temps, et achever de détruire une province qui allait sortir des mains de la France.

L'enlèvement de l'artillerie et de toutes les armes défensives dans les arsenaux de Dole et de Besançon compléta ce grand système de spoliation. En vain les villes invoquaient leurs capitulations si contraires à cet enlèvement, qu'elles considéraient comme des vols. Il y avait une invariable réponse: « Il faut obéir, le Roi le veut ainsi ! » Les Français avaient trouvé à Dole 100,000 écus si inutilement mis en réserve par les États pour payer la milice, ils s'en emparèrent. Ils demandèrent encore le paiement des premier et second terme du don gratuit, jadis voté à l'Espagne. En vain les députés de l'État se défendirent en disant que cet argent avait déjà été payé. L'intendant français Lepelletier, aussi absolu que Gadagne, n'accepta pas cette réponse, et déclara que le don gratuit serait payé, que tel était l'ordre du Roi (1). C'était la formule ordinaire. Quand les habitants de Besançon virent dépouiller leurs arsenaux, où il ne resta rien, ils invoquèrent en vain contre cette persécution la capitulation de la ville et les promesses royales : on leur dit que les charriots étaient prêts, et attendaient le chargement. Ne voyant ni justice ni recours ils ne purent que protester hautement, et écrire dans leurs registres

(1) Le 2 juin 1668, les commis à l'également se décident à faire ce paiement, à l'effet d'éviter l'effet des barres, saisies et autres exécutions par la voie des soldats et détachements de troupes, que le sous-intendant a proposé estre par ses ordres en conformité de ceux du Roy. (*Papiers des États*, *C. 214.*) Huit jours après les Français évacuaient la province.

municipaux qu'ils en appelaient à la postérité, protestation qu'on y lit encore aujourd'hui.

Les Italiens avaient appelé les franc-comtois les martyrs de l'Espagne : on put les appeler les martyrs de la France.

Ces iniquités et ces violences indignèrent le nonce du pape et les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande puissances médiatrices de la paix. A cette époque le doyen Patouillet, qui était à Paris, écrivit au Parlement, le 7 juin 1668, que, ému des souffrances de sa patrie, il est allé les trouver pour leur en faire part, et les prier d'y mettre un terme.

« Le récit que je leur fis, ajoute l'auteur de la lettre, de « nos calamités et de l'outrage qui nous étoit fait contre « la foy publique, toucha vivement le nonce, qui me pro- « mit d'en faire part au Roy et à ses ministres, et que, « dès le lendemain, il mettroit toute son application à cette « affaire. Les deux autres en témoignèrent le même ressen- « timent, outrés de ce que, après la paix, les ministres de « France agissoient aussi violemment que dans la chaleur « de la guerre..... Ils m'engagèrent à visiter les ambassa- « deurs des princes étrangers pour leur faire voir cette « perfidie. »

La même lettre rend compte ensuite de la visite des ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre à Saint-Germain, et de leur entrevue avec les ministres de Louis XIV, qui, sur les démolitions de Franche-Comté, n'auraient répondu qu'en haussant les épaules. Même, d'après leur récit, Turenne présent à l'audience aurait dit que, « sans faire « tant de plaintes, on devoit être content de ravoir cette « province dans l'état où elle est. » Quant aux exactions de l'intendant, les ministres français se seraient bornés à répondre « qu'intendant et gouverneur allant être cassez, « il leur étoit permis de faire leur bourse pour apaiser « leur chagrin. » Sur ce propos Patouillet révolté s'écrie : « Quelle raison ! quel langage ! »

Louvois, pendant le séjour de de Mesmay à Paris, lui avait demandé de faire rechercher l'ancien sceau de Louis XI, tel qu'il était pour son gouvernement de Franche-Comté (1). Si en 1668 le ministre voulait le rétablir, cet emblême de servitude était bien choisi. Jamais en effet la Franche-Comté ne fut mieux asservie que sous ces deux rois, qui la livrèrent à l'absolutisme de leurs gouverneurs, d'Amboise et Gadagne. Le plan des deux princes fut le même, les libertés publiques suspendues, ou anéanties, Dole abaissé perdant son titre de capitale, Besançon élevé au premier rang, et, devant, sous le second règne, recevoir immédiatement, et à titre permanent, le Parlement et l'université, toute la province démantelée dans ses villes et ses châteaux-forts (2), la démolition continuant au XVe siècle après le traité d'Arras, au XVIIe au mépris de celui d'Aix-la-Chapelle tenu secret. Ce premier essai de la puissance française en 1668 n'était pas propre à gagner les cœurs, il les rattacha au contraire à l'Espagne, et ces durs souvenirs se retrouvèrent lors de la seconde conquête, bien autrement disputée que la première.

E. CLERC.

(1) NICOLAS, *Relation, etc., p. 47.*

(2) « On ouvrit toutes les forteresses. *On acheva le grand travail de* « *Louis XI.* » (J. CHIFLET. *I. 279.)*

La fin de ce travail paraîtra dans le prochain volume des MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

LA CAMPAGNE DES FRONTIÈRES DU JURA
en 1815
PAR LE GÉNÉRAL LECOURBE

SOUVENIRS D'UN JEUNE VOLONTAIRE

PAR M. CHALLE

Président de la Société des Sciences Historiques & Naturelles de l'Yonne.

LA CAMPAGNE DES FRONTIÈRES DU JURA EN 1815

PAR LE GÉNÉRAL LECOURBE

Sur la principale place de la ville de Lons-le-Saunier s'élève une statue que la Franche-Comté a érigée par souscription, en 1854, à l'un de ses plus illustres enfants, le général Lecourbe. L'un des bas-reliefs du piédestal représente, sous un symbolisme dont la convenance a été critiquée, mais dont la justesse est d'une incontestable vérité, le grand et mémorable fait de guerre qui a clos la magnifique carrière de ce glorieux général. C'est la défense victorieuse des frontières du Jura, en 1815, contre une armée nombreuse et aguerrie, à l'aide d'une troupe cinq fois inférieure en nombre, et composée, pour la plus grande partie, de gardes nationaux levés à la hâte, c'est-à-dire de paysans mal armés, peu exercés, mais, comme tous les habitants de cette région montagneuse, animés d'un ardent patriotisme uni à une énergie native et à des traditions séculaires de discipline et de subordination au commandement des chefs de guerre.

Les détails de cette admirable campagne sont peu connus de la génération actuelle, même dans la Franche-Comté. M. Thiers, dans son histoire de l'empire, n'en dit que ces quelques mots : « Dans Belfort, Lecourbe, après des com-
« bats dignes du temps où il disputait les Alpes aux Autri-
« chiens et aux Russes, avait réussi à contenir l'ennemi. »

Elle est parfaitement résumée dans le remarquable *Éloge historique* de Lecourbe, que M. Bousson de Mairet a publié en 1854. Mais ce beau travail, qui raconte en moins de

quatre-vingts pages toute la vie, toutes les campagnes militaires de l'illustre général, n'a pu que tracer de rapides tableaux de chacun des actes de cette glorieuse vie. Il y a, toutefois, joint des pièces justificatives du plus haut intérêt.

Le livre des *Victoires et conquêtes*, qui parut vers 1820, est plus explicite. Les archives du ministère de la guerre avaient été ouvertes à ses auteurs par le maréral Gouvion Saint-Cyr, et ils avaient pu consulter les dépêches officielles des commandants de corps d'armée. Aussi, donnent-ils d'assez abondants renseignements sur une partie des événements dont se complique cette laborieuse campagne. Mais des omissions graves et des confusions regrettables laissent sur beaucoup de points une incertitude qu'obscurcissent encore certaines inexactitudes et des erreurs sur les noms des localités.

Jeune encore, et à peine sorti de l'enfance, des circonstances aventureuses m'avaient à cette époque amené en Franche-Comté, et jeté dans un des bataillons de ses gardes nationaux. J'ai pris part à cette campagne, et, quoique n'y tenant que le rôle obscur d'un soldat, j'en ai vu en observateur les principaux actes, qui se sont si fortement gravés dans ma mémoire, qu'après soixante-quatre ans ils sont encore présents à mes souvenirs dans toute leur vivacité. Avec une haute admiration pour notre général, j'en ai gardé une grande estime pour les qualités de la population franc-comtoise, son caractère franc, ouvert, patient, courageux, énergique, ami de l'ordre et de la discipline, et pour son esprit, où le sérieux des races helvétiques s'unit à la vivacité française. J'ai eu fort à m'en louer, et je veux acquitter ma dette envers elle, en retraçant l'histoire de cette courte, mais bien glorieuse campagne, et surtout de la part qu'y eurent les vaillants camarades qui avaient accueilli et protégé dans leurs rangs, avec une bienveillance si cordiale, ma jeunesse et mon inexpérience.

En 1814, lorsque l'empire tomba, et qu'après vingt-cinq ans d'exil les princes de Bourbon reprirent possession du gouvernement, le sentiment général les accueillit d'abord sans défiance. Tant et de si longues guerres avaient si inexorablement décimé la population, que, sans abjurer les enivrements de la gloire acquise par tant de victoires, on saluait comme un grand bienfait le retour de la paix qui, dans la pensée commune, devait affermir et satisfaire les intérêts créés et les libertés conquises par la révolution. Mais peu de mois avaient suffi pour réagir, dans l'esprit d'une partie considérable de la nation, contre ces premières impressions. L'attitude rétrograde de ce gouvernement qui semblait ne pas tenir compte des changements survenus et des progrès accomplis pendant les années de son absence, et surtout les jactances menaçantes d'un grand nombre de personnages, qui, revenus de leur émigration, croyaient sérieusement ou affectaient de croire au retour, pour leur profit particulier, de la domination et des oppressions de l'ancien régime, avaient suscité partout, et surtout dans le peuple des campagnes et des classes laborieuses, d'abord de graves inquiétudes, puis de violentes répulsions. On parlait de la dépossession prochaine des acquéreurs de biens nationaux. L'armée et surtout ses chefs avaient, pour récompense de leurs services, subi de profondes humiliations, qui avaient fortement retenti dans le cœur de la nation, car elle tenait haute et fière son admiration pour l'héroïsme légendaire et les prodigieux exploits de ses soldats. Aussi, quand le 1er mars 1815 Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, débarqua sur le territoire français, nul récit ne saurait décrire l'explosion que produisit la nouvelle de son retour et la commotion électrique qu'opéra sa proclamation qui portait :

« Soldats, venez vous ranger sous les drapeaux de votre « chef. Son existence ne se compose que de la vôtre. Les « droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres, son

« intérêt, son honneur et sa gloire ne sont que votre in-
« térêt, votre honneur et votre gloire. La victoire mar-
« chera au pas de charge. L'aigle, avec les couleurs
« nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours
« de Notre-Dame. »

Et aussitôt, l'armée entraînant ses chefs, les populations rurales, les ouvriers des villes, et presque toute la jeunesse, admiratrice passionnée des gloires de l'empire, couraient avec un indicible enthousiasme au-devant de lui. Les classes moyennes étaient moins ardentes, les classes élevées lui étaient généralement hostiles. Mais rien n'arrêtait sa marche triomphale, dont les récits des témoins oculaires eux-mêmes ne pourraient donner à la génération actuelle qu'une idée imparfaite et affaiblie.

Toutefois, dès le lendemain de l'arrivée à Paris, les difficultés commençaient. Les classes moyennes et éclairées réclamaient la garantie d'un libre gouvernement représentatif. Cela pouvait s'arranger par des transactions. Mais l'hostilité des classes élevées s'affirmait en suscitant des soulèvements dans le midi et la Bretagne ; et, à l'étranger, l'Europe se déclarait et s'armait contre celui qui si longtemps l'avait tenue sous ses pieds.

A ces menaces l'empereur répondait par un déploiement immédiat de ses ressources militaires. Tous les anciens soldats en état de porter les armes étaient rappelés dans leurs régiments. L'armée qui, par ce moyen, devait être portée à près de trois cents mille hommes, était augmentée de trois cents bataillons de gardes nationaux choisis parmi les hommes de vingt à quarante ans. Leur organisation ne pouvait être l'œuvre d'un jour, mais les premiers prêts étaient immédiatement envoyés dans les places fortes ou aux frontières. De toutes ces forces on formait neuf corps d'armée, dont cinq sur la frontière du nord, les autres à Strasbourg, Lyon, Marseille et Bordeaux, et cinq corps d'observation sur d'autres points. A la tête de l'armée de

Lyon était le maréchal Suchet. Le général Rapp commandait celle de Strasbourg. Entre les deux, le général Lecourbe était chargé, avec un corps d'observation, de la défense des défilés du Jura et des Vosges, depuis Belfort jusqu'au fort de l'Ecluse.

Issu d'une famille noble du Jura, et fils d'un officier chevalier de Saint-Louis, Lecourbe, très jeune encore, s'était engagé dans le régiment d'Aquitaine, où il avait servi de 1777 à 1785. Mais son caractère impétueux et rebelle à la discipline avait empêché son avancement, et il n'avait pas dépassé le grade de caporal. Rentré dans la maison paternelle, il y avait vécu dix ans de la vie d'un gentilhomme campagnard ; chasseur intrépide, marcheur infatigable, à qui toutes les cimes et toutes les gorges du Jura étaient devenues familières. Prenant ardemment parti pour la révolution, il était entré en 1791 dans un bataillon de volontaires, où on l'avait élu capitaine, et, dès la campagne de 1792, il avait acquis un tel renom de bravoure et d'habileté, que son avancement fut rapide. En 1794 il était élevé au grade de général. Moreau avait dès ce moment dit de lui : Lecourbe ira loin. A l'armée de Sambre-et-Meuse, ses prodiges d'audace et de succès lui avaient fait donner par les soldats le surnom que Ney reçut depuis de Napoléon, celui de brave des braves. Mais c'est surtout dans la campagne de 1799, au milieu des Alpes, que par son audacieuse stratégie, la profonde habileté et l'infatigable énergie de ses manœuvres et de ses combats, toujours victorieux contre la double armée des Autrichiens et des Russes, qu'il acquit le renom d'un grand général et du plus habile de tous dans la guerre de montagnes. A la suite de ces éclatants succès, il était nommé général en chef de l'armée du Rhin, dont il partageait ensuite le commandement avec Moreau, et où tous deux se couvrirent de gloire dans les grandes journées de Hochstedt, de Hohenlinden et de Salzbourg. Cette communauté de triomphes les avait

unis d'une intime amitié. Aussi, quand Moreau fut poursuivi et jugé comme complice d'une conspiration contre le premier consul, Lecourbe, convaincu de son innocence, et autorisé par une ardeur plus généreuse que réfléchie, prit parti, avec tant d'énergie et d'éclat, pour son ami dans les audiences du procès, qu'il resta ensuite disgracié de l'empire ; tenu toujours en suspicion, il dut rentrer dans la vie privée, et reprendre, dans une oisiveté forcée et dont s'indignait son bouillant caractère, la monotone existence d'un propriétaire campagnard. Rebâtir à Ruffey le modeste château de ses pères, avec ses habitudes de chasse pour toute distraction, voilà à quoi en était réduit celui qui avait commmandé des armées et battu l'archiduc Charles, le maréchal Kray et le général que les Russes appellent le grand Suwarow. En 1813, ce fut avec une poignante douleur qu'il apprit l'odieuse trahison de Moreau, qui souillait sa gloire en venant combattre contre la France au quartier-général de l'empereur de Russie. Mais l'amertume de son chagrin devint plus cuisante encore, quand il se vit, à raison de ses anciennes relations avec Moreau, soupçonné d'être son complice, et exilé à Bourges, où il était forcé de rester inactif, pendant que les armées étrangères envahissaient la France. On conserve dans sa famille un admirable témoignagne des souffrances qu'endurait son patriotisme. C'est une lettre qu'il écrivait le 30 décembre 1812 à son beau-frère.

« L'invasion de la Suisse par les coalisés met notre pays « dans un rude embarras. J'aime à croire qu'ils ne pénétreront pas sur le sol français. Ils trouveront au besoin « encore les bons franc-comtois pour les recevoir. Que ne « suis-je au milieu d'eux ! Je crois que ma présence con- « tribuerait encore à électriser les esprits, et je ne sais « pourquoi on s'obstine à me laisser à Bourges, tandis que « je pourrais être utile aux armées. Je vous l'avoue, en ce « moment je voudrais y être. Mais j'ai des ennemis qui « s'imaginent que je pourrais leur nuire, en raison du mal « qu'ils m'ont fait.

« O mes compatriotes, que vous êtes peu reconnaissants!
« Il y a treize à quatorze ans que je vous ai préservés
« d'une visite que peut-être vous êtes prêts à recevoir, et,
« pour prix de mon dévouement, vous me faites tout le
« mal possible. Et ce n'est que dans mon pays, car ailleurs
« mon nom et ma personne sont en vénération (1). »

Le noble orgueil de cette dernière ligne était bien légitime. Le monde entier admirait le grand homme de guerre que l'empire s'obstinait à dédaigner et à persécuter. L'empereur Alexandre de Russie le lui témoigna bien en 1814, en lui disant : « Eh quoi, il y a en France un ordre de la Légion d'honneur,et vous n'en êtes pas ! » La restauration fut plus juste. Elle lui donna le grand cordon de la Légion d'honneur, le nomma comte, et lui confia une inspection générale d'infanterie.

A la nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes, Lecourbe et le maréchal Ney avaient cru à l'échec de ce qu'ils regardaient comme une folie. Ney avait reçu le commandement des troupes réunies à Lons-le-Saunier, et Lecourbe y avait accepté une division, en disant : « Le roi « ne m'a jamais fait que du bien, et Bonaparte ne m'a « fait que du mal. » Mais les dispositions des soldats, leur exaltation impérialiste étaient et se montraient ouvertement si décidées, qu'il fallut renoncer à toute idée de résistance.

Lecourbe écrivait le 16 mars, dans une première lettre :

« Je suis venu jusqu'à Dole, où j'ai appris bien des
« choses. Dans la position où je me trouve, je ne puis être
« le premier à lever l'étendard de la guerre civile. Je prends
« le parti que l'honneur me dicte. Je me rends à Paris. »

Et, dans une seconde :

« Nous avons été, je crois, un peu vite en besogne. Le
« maréchal Ney m'ayant fait part que Napoléon ne trou-

(1) *Eloge historique du lieutenant-général comte Lecourbe*, par E. Bousson de Mairet, p. 143.

« vait aucune résistance, et que tout était monté pour le « faire réussir, je n'ai pas cru devoir lutter seul contre « lui, ni lever l'étendard de la guerre civile. L'honneur et « mon devoir me font une loi de ne jamais tirer l'épée « contre des Français. Si les étrangers veulent entrer en « France, et que Napoléon soit sur le trône, mon cœur et « mon bras sont à lui. Mais je ne ferai pas la guerre à des « Français (1). »

Sa résolution était prise : ne faire la guerre contre la France, ni pour Napoléon, ni pour les Bourbons ; mais, si la France est pour Napoléon, et que l'étranger veuille entrer en France, vouer son bras et son épée à la défense du territoire national.

Le maréchal Molitor a dit (2) que « l'empereur avait eu « l'idée de donner au général Lecourbe le commandement « du corps de la grande armée, qui fut confié au maréchal « Grouchy, et qu'il revint, on ne sait pourquoi, sur sa dé- « termination. Il est certain, ajoutait le maréchal, que si « le commandement laissé au maréchal Grouchy avait été « laissé au comte Lecourbe, la journée de Waterloo eût « été tout autre. Lecourbe étant un de ces généraux habi- « tués à prendre leurs inspirations sur le champ de bataille, « il n'aurait pas manqué de marcher au bruit, dans la « direction du canon de Waterloo. »

Tout le monde sera de cet avis. Quant à Nopoléon, pensa-t-il que Lecourbe, agissant de son chef, pouvait rendre de plus importants services, ou fut-il dominé par un reste de sa vieille et injuste défiance contre l'ami de Moreau, et est-ce lui qui prit le parti d'écarter Lecourbe ? Nous inclinons plutôt à croire, d'après le caractère loyal et chevaleresque de ce général, que c'est lui qui, pour concilier ses sentiments de reconnaissance envers les Bourbons

(1) *Bousson de Mairet*, p. 144.
(2) *Ibid.*, p. 148.

avec ses devoirs de Français contre l'étranger, demanda, en acceptant de prendre du service, à n'être employé qu'à la défense de sa frontière natale.

Il y était dès les premiers jours du mois de mai, et on ne mettait à sa disposition que deux mille cinq cents hommes d'infanterie, composée des sixième, cinquante-deuxième et cent deuxième régiments de ligne, et trois régiments de cavalerie, les deuxième et troisième hussards et le treizième de chasseurs, formant en tout neuf cents chevaux. L'armée était alors très désorganisée, et la plupart des régiments réduits à un très faible effectif. On promettait, il est vrai, de porter cet effectif à dix mille hommes par des bataillons de garde nationale mobilisée. Mais ils n'étaient pas encore organisés. Ils ne le furent que successivement, et il n'en arriva que quatre mille cinq cents, ce qui ne faisait, avec les troupes de ligne, que huit mille hommes, en y comprenant même quelques compagnies de corps francs. Le bataillon dont je fis partie fut le premier prêt. Il a son histoire séparée, qu'on me pardonnera de raconter.

Dès le lendemain des décrets qui ordonnaient l'organisation de la garde nationale et autorisaient celle des corps francs, le marquis de Marmier, chambellan de l'empereur et grand propriétaire dans le département de la Haute-Saône, qui longtemps après a obtenu le titre de duc pour ses grands et nobles services au pays, avait entrepris de lever à ses frais un régiment de volontaires franc-comtois. Les mémoires de Bassompierre nous apprennent comment, de tout temps, on s'y prenait dans les régions belliqueuses des bords du Rhin pour des levées semblables. Sous le patronage d'un des puissants seigneurs du pays, on battait le tambour dans tous les villages, et quelques primes en argent achevaient de décider la jeunesse à courir aux aventures et à se ranger sous les drapaux. On avait fait de même dans la Haute-Saône et le Jura, et en peu de jours, un assez grand nombre d'hommes, vieux soldats pour la

plupart, ayant conservé dans leurs montagnes le culte de l'empereur, étaient venus s'enrôler à Vesoul. J'arrivai dans cette ville le 10 mai, accompagnant deux de mes amis qui, avec la permission de leurs parents,s'étaient engagés dans le sixième de hussards, en garnison dans ce lieu. Moins heureux qu'eux, on m'avait tenu renfermé dans mon collège. Décidé à en partir, j'en avais escaladé les murs pour m'enfuir avec eux,dans l'espoir que le sixième hussards ne me fermerait pas ses portes. Il en fut autrement. Le lieutenant-colonel qui, en l'absence du prince de Carignan, commandait le régiment, voyant un enfant de quinze ans, auquel il manquait encore deux pouces pour avoir la taille réglementaire, m'avait dit fort dédaigneusement : « Toi, tu n'es pas même bon pour faire un trompette ! » Peu découragé par cette boutade, j'appris qu'il y avait dans la ville un agent qui recevait des engagements pour un autre corps. Je trouvai en effet sur les allées, en plein air, un monsieur assis à une petite table, qui inscrivait tous les arrivants. Il m'admit sans dificulté, me donna un billet de logement, et le lendemain, au nombre de deux ou trois cents hommes, nombre qui s'accrut un peu plus tard, nous partions pour Strasbourg, où on devait nous habiller et nous armer. C'étaient presque tous des montagnards de la Haute-Saône et du Jura. Quelques-uns pourtant venaient de Saône-et-Loire et du Haut-Rhin. Il s'y trouvait des gens de tout âge, des jeunes et des vieux; un ancien sergent avait avec lui ses deux fils de dix-huit à vingt ans. Plusieurs avaient fait la guerre sous l'empire, et d'autres sous la république. Il y en avait un qui avait servi comme mousse, avant 1780, sur la flotte du bailli de Suffren, puis fait le métier de corsaire contre les Anglais, ensuite celui de soldat pour le sultan Typoo-Saïb, et fini comme gabier sur le vaisseau du capitaine, depuis amiral Duperré. Rentré en 1814 dans son pays, où depuis longtemps on le croyait mort, il s'était remis d'abord à la vie paisible de l'ouvrier

des champs. Mais l'ennui l'ayant pris, il avait jeté sa pioche pour tâter encore de la vie d'aventure. Malgré ses cinquante-cinq ans, c'était encore un solide et vigoureux soldat. Nous en avions de valides et aussi de mutilés. Mon capitaine, excellent officier, qui s'appelait Poulot, n'avait plus qu'un œil, et mon sergent, qui se nommait Mauvais, quoique ce fût le meilleur homme du monde, avait laissé son bras gauche à Leipsick, ce qui ne l'empêchait pas de nous bien enseigner et démontrer l'exercice. Tous étaient pleins d'entrain, de bonne humeur et de bon accueil. Comme j'étais venu du côté de Paris, ils m'appelaient le petit parisien, et ce nom m'est resté jusqu'à la fin de la campagne. Arrivés à Strasbourg, on nous arma avec des fusils de réforme, des bonnets de police et des uniformes de rebut. Je vis crever plus d'un de ces fusils dès les premiers jours de la campagne. Nos habits étaient de presque tous les régiments de l'armée. Nous n'en n'étions pas moins fiers et satisfaits. Après quinze jours employés à faire l'exercice et la manœuvre, ce que le grand nombre de vieux soldats faisait vite apprendre aux autres, on nous fit partir pour Besançon. La marche avec le sac au dos et le lourd fusil qu'on avait alors, était rude, mais je m'y fis. Chaque jour, au gîte d'étape, l'exercice, pour nous perfectionner. A Besançon, M. de Marmier, notre colonel, vint nous passer en revue. Mais comme nous n'étions qu'un bataillon, on prit le parti de nous annexer aux gardes nationaux de la Haute-Saône, dont nous formions le quatrième bataillon. Jusque-là nous nous étions appelés fièrement premier régiment de la Haute-Saône. Alors M. de Marmier, qui nous avait fait grand accueil, mais dont le titre de colonel n'avait plus d'objet, nous quitta. Il était d'ailleurs rappelé à Paris pour son service de chambellan. Les bataillons de la Haute-Saône restaient sous le commandement supérieur du major Morelli, un vaillant officier, dont le souvenir vit encore dans ce département. Peu de jours après, on nous donna

quatre paquets de cartouches, deux pains de munition et du biscuit pour cinq jours, et l'on nous expédia pour Pontarlier. Cette surcharge du sac était bien lourde, néanmoins je ne restai jamais en arrière, excepté un jour, d'un quart d'heure seulement, à la montée d'Ornans, parce qu'il m'avait fallu ce jour-là porter à mon tour la marmite de mon escouade. Nous ne passâmes que quelques jours à Pontarlier. Un ordre du général Lecourbe nous appelait près de Huningue. Nous y allâmes par Morteau et St-Hippolyte. Dans toutes ces marches, tant en Alsace qu'en Franche-Comté, nous avions trouvé le meilleur accueil. On nous recevait à bras ouverts. On nous faisait asseoir à la table de la famille, dont nous partagions la nourriture. En Alsace, c'était le laitage. En Franche-Comté c'était cette bouillie de farine de sarrazin qu'on appelait des *gaudes*, que je trouvais délicieuse, et qu'on n'y apprécie peut-être plus guère, car, dès cette époque on commençait à la dénigrer par un proverbe malicieux qui avait le don de désopiler au plus haut degré la rate de mes bons camarades : *Vlé vô mengi dâ gaudes? Nout' couchon n'en veut pu.*

Pendant ce temps le général Lecourbe s'était occupé avec une activité infatigable, des moyens de défendre, avec la troupe si peu nombreuse qu'on avait mise à sa disposition et les dix ou douze bataillons de gardes nationaux qui lui étaient venus de la Haute-Saône, du Jura, de Saône-et-Loire et du Doubs, une frontière de cent cinquante kilomètres, qui s'étendait depuis Huningue jusqu'au fort de l'Ecluse. Sa correspondance constate une pleine et ferme confiance. Il n'en n'était point ainsi malheureusement de celle du maréchal Suchet, que M. Foliet a fait connaître dans sa biographie du général Dessaix (1). Il est vrai que l'esprit de la population qui entourait le maréchal était loin de se tenir à la hauteur de celui des franc-comtois.

(1) *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. V, p. 394.

Au mois de juin, trois armées étaient en marche contre l'est de la France. Une de Bavarois, Wurtembergeois, Badois et autres petits états de l'Allemagne, contre Strasbourg. Une autre d'Autrichiens, qui venait de la Lombardie, et de Piémontais, qui partait de Turin, contre Lyon. Une troisième venait du centre de l'Autriche vers la Franche-Comté, et son objectif était, après son entrée qu'on croyait facile, de se rabattre sur l'une ou l'autre des deux armées françaises de Lyon et de Strasbourg, pour achever de les écraser. Elle pouvait y entrer de trois côtés différents ; soit par Genève, en tournant à droite, après avoir pris le fort de l'Écluse, ou par Orbe, le long du lac Léman, pour marcher par St-Claude sur Lons-le-Saunier ; soit par Neuchâtel, pour se diriger sur Besançon et Dole par Morteau ou par Pontarlier ; soit enfin par Bâle, en laissant Huningue en arrière, pour s'avancer par la grande route sur Altkirch et Belfort, assiéger et occuper cette forteresse, ou la tourner, pour arriver, par l'une des trois grandes voies, à Vesoul, ou à Epinal, ou à Colmar.

Les deux premières de ces entrées, sans être absolument impraticables pour une armée, étaient hérissées d'obstacles naturels, qu'on pouvait rendre infranchissables en complétant par quelques fortifications, l'œuvre de la nature. Lecourbe qui connaissait parfaitement ce pays, que si souvent il avait parcouru dans ses chasses, avait la conviction qu'il ne serait rien tenté de sérieux de ces côtés, et que c'était sur Belfort, et par la route directe de Bâle que se porteraient tous les efforts de l'ennemi. Il ne s'occupa pas moins, en grande hâte, de pourvoir à toutes les autres éventualités. Il visita en personne tous les passages, tous les défilés, prescrivit et fit commencer sous ses yeux, aux Rousses, à Morteau, à St-Claude, à Ste-Marie, à Jougne, aux Faucilles, à la Mijoux et en d'autres lieux encore, des travaux auxquels la population prenait spontanément part, et qui acquéraient une telle puissance, qu'ainsi qu'il l'é-

crivait au ministre de la guerre, il faudrait à l'ennemi des colonnes de quinze à vingt mille hommes sur chaque point pour y pénétrer. Sans cesse en route, il allait tout voir, tout contrôler. Aussi il écrivait au ministre: « Je suis là, aujourd'hui à Altkirch, et, deux jours après à trente ou quarante lieues, voilà comme je fais la guerre. Tout doit être calcul (1). » Lorsque ces travaux furent terminés, il les fit armer de canons et dirigea les corps de gardes nationaux qui devaient les défendre. En même temps, assuré par les lumières de son expérience que c'était par la trouée qui sépare les Vosges du Jura que l'ennemi s'avancerait en masse, il étudiait et désignait chacune des positions où dans ce pays si accidenté, il était possible de l'arrêter, et, en abritant nos soldats, de le contraindre, pour les déloger, à de grands sacrifices de ses forces. Envisageant ensuite la nécessité probable, après lui avoir résisté dans sa marche le plus longtemps possible, de se renfermer dans la forteresse de Belfort, et trouvant incomplètes les défenses de cette place, qui n'avait pas alors les développements qu'elle a obtenus depuis, il s'empressa de la renforcer et de l'étendre par une chaîne de redoutes avancées, construites en terrassements sur des points bien choisis, et fermées à la gorge par de fortes palissades, pour tenir l'ennemi à distance, préserver la ville d'un bombardement et former par leur ensemble un camp retranché, où, à la dernière extrémité, il pourrait se retirer avec toutes ses forces. Cet énorme travail, auquel les bataillons de gardes nationaux étaient employés et se rendaient avec ardeur, marchait de front avec ceux de la fortification des défilés.

Un incident assez étrange survint, qui eût pu troubler et décourager le zèle d'un général moins dévoué. Au commencement de juin l'empereur, par une mesure que pouvait seule expliquer une injuste défiance, envoya à Besançon le maré-

(1) *Bousson de Mairet*, p. 315.

chal Jourdan, avec le titre de gouverneur et l'ordre de prendre toutes les mesures de défense qu'il jugerait nécessaires. C'était une cause possible, et, avec d'autres hommes, une cause inévitable de conflits et de tiraillements déplorables et peut-être funestes. Lecourbe écrivit résolument au ministre de la guerre :

« La position du maréchal Jourdan et la mienne sont
« réellement fâcheuses. Nous ne sommes, ni l'un ni l'autre,
« sous les ordres d'aucun de nous. Je ne demande pas à
« donner des ordres au maréchal Jourdan. Au contraire,
« je le regarde comme mon ancien, et nous nous enten-
« drons bien. Je vous prie seulement de lui dire que je ne
« donnerai pas un ordre dans sa place, mais que je veux
« être libre de faire placer les troupes de sa garnison, ou,
« du moins, de lui indiquer les positions à occuper, les
« laissant encore sous ses ordres, s'il le veut. Mais il ne
« faut qu'un supérieur pour les troupes mobiles et la garde
« des frontières. »

Heureusement le maréchal Jourdan, d'ailleurs trop avancé en âge pour un service actif, n'était ni moins loyal ni moins franc que Lecourbe, dont il appréciait la haute valeur, et il ne fit rien pour traverser ses plans et ses projets. Une particularité assez bizarre lui avait d'ailleurs montré qu'il n'avait rien de mieux à faire que de laisser à ce collègue toute liberté et toute responsabilité. Un général de brigade, un peu trop crédule et étourdi, s'étant avisé un jour d'écrire au général Marulaz, qui commandait à Lons-le-Saunier, qu'une armée de quarante mille hommes était déjà dans le Valais et arrivait à marches forcées, ce dernier, sans aucune vérification du fait, envoya aussitôt l'ordre de sonner le tocsin dans tous les villages de la montagne, et se mit à écrire, en en donnant avis à Besançon, des proclamations pour une levée en masse. Des levées en masses contre une armée puissamment organisée n'ont jamais été propres qu'à jeter la terreur, le trouble et le dé-

sordre dans le pays. Heureusement que Lecourbe, sur l'avis de ce projet, avait couru bien vite aux Rousses, et que n'ayant trouvé aucun ennemi, et, loin de là, ayant appris de Genève, où l'on avait plus de frayeur encore qu'à Lons-le-Saunier, que l'armée annoncée n'avait pas encore quitté la Lombardie, put contremander à temps ces ordres irréfléchis. C'est avec une libre franchise et une juste confiance, qu'il adressait le 16 juin au ministre une longue lettre, où il lui disait, entre autres choses :

« Vous voyez de ce conflit d'ordres ce qui vient d'arriver, « l'alarme jetée dans le département du Jura, parce que « vous avez ordonné au maréchal Jourdan et au général « Marulaz de prendre toutes les mesures, etc., ce qui, je vous « le répète, contrarie toutes mes vues et mes projets. Tout « doit partir du même point. Mon système de défense « s'étend de Bâle aux Rousses ; il est tellement combiné « et organisé que ni canons ni troupes ne doivent être dé-« rangés des lieux où je les ai placés, sans nuire à l'inté-« rêt de l'État et de l'empereur. Voilà une lettre et un « rapport un peu longs. Je vous prie de les lire et de « réfléchir à ce que j'ai l'honneur de vous dire (1). »

Le ministre, qui était le maréchal Davout, était digne d'entendre ce fier langage, auquel il eût donné certainement son approbation. Mais, quand il reçut ce rapport, il avait déjà appris par le télégraphe l'affreux désastre de Waterloo. Tout était bouleversé par cette fatale nouvelle, et on ne s'occupait plus que de pourvoir à la sûreté de Paris ; aussi Lecourbe ne reçut aucune réponse. Et ce silence, qui se prolongea pendant trois semaines, lui laissa toute liberté d'action dans les événements qui survinrent autour de lui.

Le 23 juin, au moment où il passait la revue de ses troupes sous les murs de Huningue, il recevait la triste

(1) *Bousson de Mairet*, p. 327.

nouvelle de la défaite du 18 juin. Sans rien laisser paraître de l'émotion qu'il en éprouvait, il se contenta de dire à ses soldats: « *Enfants, l'empereur compte sur nous, Vive l'empereur !* » et il continua à garder le silence sur ce douloureux événement. Les troupes ne l'apprirent que cinq ou six jours après, et lorsqu'elles étaient déjà engagées contre l'ennemi. Il achemina sur le champ dans leurs divers postes les détachements qui devaient défendre les forts et retranchements établis sur les divers passages de la frontière. Puis il plaça des postes suffisamment nombreux pour garder et défendre les routes latérales qui, au sortir de Bâle, conduisent à Mulhouse, Oettinger et Ferrette, et avec le reste de ses forces, attendit l'ennemi dans les positions qui protégeaient la route directe de Belfort.

Le 26 juin vers midi, trois coups de baguettes, discrètement frappés par le tambour dans les rues du village où nous étions cantonnés, nous apprirent que la guerre commençait. En cinq minutes tout le monde était sur pied et nous partions. C'était l'armée autrichienne, commandée par un général habile et renommé, le comte de Colloredo, qui débouchait de Bâle, et ne comprenait pas moins de quarante mille hommes. Ses colonnes se dirigeaient à la fois sur les routes latérales et sur la route directe et centrale, mais, sur celle-ci, en masse considérable, qui n'était pas moindre de quinze bataillons d'infanterie et cinq régiments de cavalerie. Il avait laissé de plus devant Huningue un corps suffisant pour bloquer cette forteresse. En nous rendant sans retard au poste qui nous était indiqué, nous entendions comme le bruit d'un froissement de parchemins, qui fut bientôt reconnu pour la crépitation de la fusillade, et nous rencontrions des paysans qui chassaient d'un air effaré leurs bestiaux devant eux, et des femmes qui portaient des paquets de linges sur leur tête et gagnaient les bois, puis un chasseur à cheval, conduisant en croupe un camarade dont les pieds étaient enveloppés de

linges ensanglantés, et qui n'en criait pas moins d'une voix affaiblie : *Vive l'empereur !* et enfin une charrette pleine de paille, sur laquelle gisaient des blessés. On nous fit faire halte au coin d'un bois, d'où nous voyions la double ligne de tirailleurs ennemis qui avançaient et des nôtres qui se retiraient lentement. « Allons, dit le commandant Delécray, « il nous faudrait des petits tirailleurs ; que les hommes « de bonne volonté sortent des rangs. » *Tous*, fut-il répondu sans hésitation, et l'on prit le premier peloton. Je vois encore la franchise d'élan de ces bons soldats. On marchait au feu avec la même tranquillité qu'en allant manger la soupe. Nos tirailleurs prirent l'offensive, puis vint l'ordre de reculer, de peur d'être débordé par des forces supérieures qui grossissaient et s'élargissaient d'heure en heure. Je remarquais que nos hommes étaient généralement de bons tireurs et que leurs coups portaient souvent. La retraite se fit lentement. De temps en temps il y avait des retours offensifs, puis de nouveaux ordres de reculer. Cela dura jusqu'au soir, où, après diverses marches et contre-marches, nous arrivâmes au bourg de Tagsdoff, à deux lieues en avant d'Altkirck. Il en avait été de même sur toute la ligne. Le général de division Abbé, qui nous commandait, avait d'abord repoussé vigoureusement toutes les attaques, puis, devant la grande supériorité du nombre et l'extension des lignes ennemies, il avait partout et lentement pris retraite en bon ordre. Nous bivouaquâmes sur les collines qui dominent Tagsdoff, et, mis de nuit en sentinelle perdue sur un haut promontoire, je voyais dans le lointain trois villages en flammes. Ce n'étaient pas les Autrichiens qui avaient allumé ces incendies. C'étaient des Suisses de Bâle et de ses environs, qui, marchant derrière eux, étaient venus,affamés de pillage et de dévastation, saccager, charger leur butin sur leurs voitures et, en se retirant, mettre le feu. Nous avions, sans doute, pendant les années de l'empire, qui, sous le titre de médiateur,

était le souverain véritable de la Suisse, abusé de notre domination, et nous nous étions créé des inimitiés ardentes, des ressentiments profonds qui saisissaient avec fureur cette première occasion de vengeance. En 1871 tous les villages de ces pays ont noblement réparé ces méfaits par leur accueil empressé et leur aide fraternelle envers notre pauvre armée, réfugiée sur leur territoire.

L'ennemi avait profité de la nuit pour s'étendre davantage sur nos ailes et tenter de nous envelopper. Aussi, dès la pointe du jour, nous recevions l'ordre d'une nouvelle retraite. Son artillerie légère nous poursuivait de ses obus, mais, mal pointés, ils tombaient tous dans les terres labourées, à droite et à gauche de la route, sans nous faire aucun mal. La nôtre était incomparablement mieux servie. Nous eûmes beaucoup d'occasions de le constater plus tard. En arrivant devant Altkirk, ville ouverte qui s'étend en amphithéâtre en face de la route, et en voyant au-dessus le 62e régiment en bataille, nous crûmes d'abord que nous allions nous y arrêter et la défendre. Le général Lecourbe y avait d'abord pensé, et il lui eût été facile, avec quelques retranchements, d'y retarder d'un jour ou deux la marche de l'ennemi. Mais c'eût été, sans plus de profit, la ruine et l'incendie de cette ville, en même temps que la facilité, pour le général autrichien, de nous couper la retraite. Le nôtre fut à la fois plus humain et plus habile en y renonçant, et, par son ordre, nous continuâmes à reculer jusqu'à Dannemarie, où on nous fit traverser la petite rivière de la Largue, pour camper sur la colline opposée. Le 52e de ligne, qui venait en arrière-garde, y fut attaqué par une colonne d'au moins quatre mille hommes qui le força à reculer. Mais pendant que deux de ses compagnies, embusquées dans les maisons, foudroyaient par un feu presque à bout portant les Autrichiens entassés dans les rues, le 102e régiment les chargeait à la bayonnette et en un instant nettoyait le village, et mettait en fuite toute cette colonne, dont le colonel

Moncey, à la tête du deuxième hussards, achevait la déroute par une charge des plus brillantes. Toutefois, le général fit repasser la Largue à toutes ses troupes qui bivouaquèrent à peu de distance de nous. Comme les subsistances tardaient à arriver à notre bivouac, plusieurs d'entre nous allèrent en maraude dans le bourg de Dannemarie, que tous ses habitants avaient abandonné. Un coup de fusil tiré sur un tonneau le mettait en perce, et tous nos bidons se remplissaient d'un excellent vin blanc. Un pauvre porc égaré était ramené et remplissait en peu d'instants nos marmites. C'est là la guerre, même sur le territoire national. Quelques heures après, l'ennemi ayant vu que nous avions évacué Dannemarie, y rentrait, et nous entendions les hourras et les acclamations qui suivaient la lecture faite aux soldats d'une proclamation. C'était le récit de nos lamentables désastres de Waterloo, que nous apprîmes aussi le lendemain, mais sans en être découragés.

Nous passâmes dans nos positions cette journée du lendemain, sans autre incident que celui-ci, qui me fut personnel, et que cependant je dois raconter. J'étais en faction à la croisière de quatre chemins, et il pleuvait fort, quand deux cavaliers parurent, un général suivi d'un aide-de-camp. Je criai : « Qui vive ? » On répondit : « Ronde générale. » Le général s'approcha et j'entendis qu'il disait à demi-voix à l'aide-de-camp : « Ce n'est pas un homme, c'est un gamin, cela. » Blessé dans mon amour propre, je répondis arrogamment : « Eh bien qu'é que ça fait ? » Il s'arrêta avec un air plus étonné qu'offensé et dit : « Tu n'as donc pas de capote? » — Je repris : « Non, mon général, on n'en a pas dans mon bataillon. » Le soir j'appris que celui à qui j'avais parlé avec si peu de façon était le général en chef, qui, dès le matin, avait parcouru lui-même tous nos postes. Et le lendemain nous recevions, non des capotes, il n'y en avait point à Belfort, mais des sacs, des sacs à blé, pour nous tenir lieu de capotes dans les nuits de bivouac. On ne con-

naissait pas encore les tentes-abris. Nous entrions là dedans jusqu'à la tête en nous couchant, et nous nous trouvions à merveille de cet équivalent, qui nous tenait lieu à la fois de matelas et de couverture.

Mais, pendant cette journée de repos, le général Colloredo avait fait passer à gué la Largue, à longue distance, en amont et en aval, à des corps de troupes considérables, ce qui força notre général à faire la nuit suivante sa retraite à deux lieues plus loin, jusqu'au village de Chevannes. Etablis dans de bonnes positions, nous y fûmes bientôt attaqués. La journée fut chaude. Nous repoussâmes partout les assaillants. Quatre pièces de canon bien placées lui firent un mal énorme. Il n'en continua pas moins sa même manœuvre, en dirigeant par des chemins de traverse, à droite sur Saint-Côme, à gauche sur Montreu, de la cavalerie et de l'infanterie, qui, bien que nous eussions repoussé le centre, nous menaçaient pour le lendemain. Aussi nous décampâmes encore dans la nuit, pour nous retirer à une lieue de là sur Foussemagne, où dès le matin nous fûmes encore attaqués, mais, comme toujours, en pure perte. Le village, qui avait d'abord été pris, fut presque aussitôt repris, et notre artillerie fit encore là des merveilles. Pourtant, tout en nous arrêtant de temps en temps dans de bonnes positions et en y contenant l'ennemi, pendant que nous conservions libre la route de Belfort, nous cédâmes ce jour-là d'une lieue le terrain jusqu'à Fray, et le lendemain d'une ou deux lieues encore. Mais là, depuis Pfaffans jusqu'à Chèvremont, nous occupions une position formidable où plusieurs de nos bataillons de gardes nationaux étaient en première ligne, ayant derrière eux en réserve le 102e régiment, qui, la veille, avait tenu l'arrière-garde. Nous y restâmes deux jours, sans qu'on fît mine de nous y déranger.

Pendant que nous défendions ainsi pied à pied la grande route de Belfort, le général Colloredo avait envoyé à longue

distance sur notre droite, du côté de Delle, une forte colonne pour marcher sur la forteresse par cette voie détournée. Le général de brigade Meuziau, qui commandait de ce côté, l'avait vigoureusement repoussée avec deux escadrons du deuxième hussards et un bataillon du soixante-deuxième, et, après avoir poussé diverses reconnaissances sans la revoir, il s'était retiré par Roppach, que gardait, avec un bataillon de Saône-et-Loire le commandant Feisthamel. L'ennemi, revenu, marcha contre ce village. C'est là que commença la réputation de ce brave commandant, qui depuis s'éleva au grade de général de division. Il feignit de se retirer et cacha derrière une colline son bataillon qu'il forma là en colonne d'attaque, en en détachant une compagnie qu'il envoya par un sentier détourné gagner un bois à gauche de l'entrée du village, avec ordre de ne tirer que quand l'ennemi serait passé et aurait traversé le pont. Cela fut exécuté selon l'ordre et avec précision, et à l'instant, sans donner aux Autrichiens le temps de se reconnaître et de se former, Feisthamel, apparaissant au pas de charge, les culbute, les force à repasser le pont et les poursuit en déroute jusqu'à une lieue de là. Le lendemain la brigade ennemie revint tout entière avec trois pièces de canon. Ne pouvant résister à des forces aussi supérieures, Feisthamel fit sa retraite en bon ordre, et ramena son bataillon sans perte à Offemond.

Vers le même temps, le général de brigade Bertrand qui, avec deux bataillons de Saône-et-Loire, gardait le poste de Bourogne, en arrière de Delle et à trois lieues de Belfort, était coupé de notre ligne. Il repoussait avec vigueur l'attaque ennemie, et profitait de la nuit pour se retirer sur Montbéliard. Notre bataillon était détaché pour l'aller renforcer, et y arrivait le matin. Mais, sans attendre notre arrivée, le général Lecourbe, venu en toute hâte, avait pris le commandement, et à la tête des deux bataillons bourguignons, avait rejeté l'ennemi en désordre jusqu'au delà

de Bourogne. Nous fîmes plus d'une fois de ces marches de nuit. Le général, à qui les moindres détails de la topographie de ce pays étaient familiers, nous envoyait un guide, et l'ennemi qui, la veille, nous avait vus devant lui, nous trouvait le lendemain, non sans épouvante, derrière. Cette fois nous vînmes reprendre le jour même notre place sur la ligne de Pfaffans à Chèvremont.

Nous y fûmes attaqués le 2 juillet. De fortes colonnes d'infanterie et de cavalerie, soutenues par une artillerie nombreuse, venant de derrière le bourg de Vezelois, apparurent et se développèrent en face de nos lignes. Le feu commença et s'étendit bientôt depuis Roppach jusqu'à Chèvremont. Il était de la plus grande violence contre deux bataillons du Jura, qui faisaient une énergique défense. Le général Rambourg, pour les dégager, chargea avec quelques escadrons de hussards, enfonça les assaillants et les culbuta en leur faisant beaucoup de prisonniers. L'attaque se ralentit sur ce point. Mais, sur ces entrefaites, de nouveaux corps ennemis s'étaient emparés malgré une vive résistance, des villages de Besoncourt et de Chèvremont. On se retirait en désordre, et la situation paraissait inquiétante. Le quatrième bataillon de la Haute-Saône se trouvait en échelon avec un autre sur les bords de la grande route, et une masse énorme de cavalerie descendait au galop sur lui, semblable à un immense torrent débordé. Ce fut le premier jour de gloire de ce brave bataillon à qui l'on avait rapidement fait former le carré. Son feu de rangs, commandé à soixante pas de distance, couvrit en un clin d'œil la route de chevaux et de cavaliers morts ou blessés ; deux fois des escadrons nouveaux revinrent à la charge, et, bien que l'autre bataillon eût fléchi, ils furent deux fois arrêtés et repoussés par notre feu. Grâce à ce temps d'arrêt, nos troupes avaient pu se reformer à la hâte derrière nous. Un brigadier de gendarmerie, saisissant la caisse d'un tambour blessé, avait battu la charge à sa place, et ranimé

les soldats, qui, poussant des cris d'enthousiasme, fondirent sur les Autrichiens et reprirent le village de Chèvremont. Le soir était venu et tout en resta là. Le lendemain matin, on nous apporta un ordre du général en chef qui, en témoignage de sa satisfaction, accordait la grenade à tous les soldats du bataillon. Nous devenions donc dès ce moment le bataillon des grenadiers de la Haute-Saône. Les souvenirs de ses campagnes républicaines inspirèrent plus d'une fois à Lecourbe des mesures analogues. C'est ainsi, qu'après des charges victorieuses de nos hussards et de nos chasseurs, il les autorisait à porter un jour entier des branches de laurier sur leurs shakos.

Les bataillons du Jura eurent à leur tour leur jour de gloire, ce fut le 4 juillet. Les Autrichiens avaient attaqué en force le village d'Offemond, qu'essaya de défendre avec ses gardes nationaux de Saône-et-Loire, le brave commandant Feisthamel. Mais il tomba blessé d'une balle à la tête. Alors le général Lecourbe, que l'ennemi, quelque part qu'il attaquât, trouvait toujours et partout, vint en personne se mettre à la tête des deuxième et troisième bataillons du Jura, et du troisième de hussards, colonel de Séganville. Après une charge impétueuse des hussards, qui rompit et dissipa les escadrons ennemis, les Jurassiens, chargeant avec furie à la bayonnette, enfoncèrent successivement tout ce qui leur fut opposé. Deux pièces de canon mises en batterie sur une hauteur secondèrent et complétèrent leur œuvre, et les corps ennemis se retirèrent avec des pertes considérables.

Quant aux grenadiers de la Haute-Saône, leur jour le plus glorieux fut celui du dernier des combats de cette sanglante campagne. L'immense supériorité des forces de l'ennemi lui avait permis de presser vivement chacun des points des lignes françaises, et le général Lecourbe, sentant la nécessité de couvrir Belfort de tous les côtés, avait rapproché de cette place la plus grande partie de son corps

d'armée. Le général Colloredo se résolut à l'y attaquer, en commençant par la redoute la plus avancée de ce camp retranché, celle que Lecourbe avait baptisée du nom de son vaillant camarade dans la campagne de 1799, le général Gudin. Cette attaque se produisit le 8 juillet. Elle a été très inexactement racontée dans le livre des *Victoires et conquêtes,* qui a confondu en une seule deux affaires simultanées, mais complétement distinctes.

Le général autrichien, voulant distraire de cette redoute l'attention de Lecourbe, simula avec un grand étalage de troupes et un grand bruit d'artillerie, dès la pointe du jour, une attaque sur le village de Bavilliers, qui était occupé par un de nos régiments de hussards. Mal lui en prit, car, aux premiers coups de canon, Lecourbe, que son infatigable activité portait incessamment sur les divers points de la ligne, arriva en hâte, suivi par de l'infanterie, prit le commandement des troupes, et chargeant avec une impétueuse ardeur, força à une retraite précipitée l'ennemi, qui se trouva plus engagé qu'il ne l'avait cru, et ce fut une véritable bataille et une déroute dans laquelle il fut rompu et subit d'énormes pertes.

Mais le général Colloredo se flattait de surprendre pendant ce temps et d'emporter d'assaut la redoute Gudin, qui était du côté opposé et fort éloignée. Il avait promis des récompenses à ceux qui y entreraient les premiers (1). Elle n'était gardée que par une section de compagnie de notre bataillon. Mais le bataillon tout entier bivouaquait à peu de distance en arrière. J'étais dans la redoute, et, dès le lever du soleil, je fus réveillé par un coup de canon tiré au-dessus de ma tête par nos canonniers sur un peloton qu'on voyait dans le lointain sortir d'un bois. Le peloton se divisa aussitôt en tirailleurs. C'étaient des soldats de ces corps tyroliens d'habiles tireurs, armés de carabines de

(1) *Victoires et conquêtes*, t. XXX, p. 321.

précision, que l'on appelait les Chasseurs du loup. Bientôt les balles sifflèrent autour de nos têtes en rasant la crête de l'épaulement. Un canonnier fut blessé, et force nous était de nous tenir à l'abri. Puis, inopinément, apparut sur la droite une grosse colonne marchant sur nous au pas de charge. Une de nos pièces, rapidement chargée à mitraille et pointée sur son front, y porta un ravage qui nous fut révélé par une apparence immédiate de désordre. Mais, au premier coup de carabine, le bataillon de la Haute-Saône s'était levé, avait rompu ses faisceaux, s'était formé et mis en marche au pas gymnastique sans quitter les rangs, qui n'était pas encore dans les manœuvres de l'armée, et que cependant connaissaient et pratiquaient très bien nos montagnards, et, conduit par le major Morelli et le commandant Delécray, il débouchait de derrière la redoute et s'élançait sur l'ennemi. En même temps accourait d'un autre côté, sabre levé et au galop, un escadron du troisième de chasseurs. A la vue de cette double irruption, il y eut dans la colonne ennemie comme un tourbillon produit par la tempête, et il nous parut qu'on y donnait l'ordre de former le carré pour résister à la cavalerie. Mais nous arrivions sur lui en tête, et les chasseurs étaient sur son flanc gauche, avant qu'il eût le temps d'achever cette manœuvre. Notre adjudant-major Fournier, un petit homme aux longues moustaches rousses, sautait avec son petit cheval des montagnes dans cette masse désordonnée, où nous entrions après lui, pendant que les chasseurs s'y précipitaient de l'autre côté. Ce fut aussi terrible et aussi rapide que la foudre. En moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter, tout fut rompu, brisé, mis en pièces, hâché, massacré et anéanti. Pas un homme n'en resta qui ne fût mis hors de combat. C'était pourtant un beau bataillon et une brave troupe, le régiment des grenadiers hongrois Prince-Alexandre. A la vue d'une extermination aussi subite, les têtes de colonne que nous voyions dans le lointain disparurent aussitôt. Le

souvenir de ce terrible et mémorable combat est toujours vivant dans les traditions de Belfort. On y montre aux étrangers le lieu où il s'accomplit, et qui en a gardé le nom de *Champ de la mort* (1). Le général Lecourbe fut émerveillé de la rapide et énergique spontanéité de ce fait d'armes. A la distinction qu'il nous avait déjà accordée quelques jours auparavant, on nous raconta qu'il voulait ajouter celle de proposer une croix d'honneur pour notre bataillon. On nous fit former le cercle pour désigner trois candidats à cette haute récompense. Le choix unanime tomba en première ligne sur l'adjudant-major Fournier, qui était entré le premier dans le carré. En seconde ligne, ce fut notre sergent manchot, le brave Mauvais. Après quoi il en fallait un troisième, et l'un de nos hommes s'avisa de crier : Le petit parisien ! C'était une bouffonnerie, car, parmi tant et de si braves gens, le petit parisien n'était qu'un bien humble soldat et le plus humble de tous. Néanmoins la motion passa à la grande gaîté de toute l'assistance, et le petit parisien fut présenté en troisième ligne.

A la suite de ces affaires si meurtrières, l'ennemi resta quelque temps dans l'inaction. Mais la rareté des approvisionnements commençant à se faire sentir dans la place, le général envoya à Vesoul le colonel de Séganville avec un escadron et trois cents hommes d'infanterie pour y rassembler un convoi de vivres. Le général Meuziau avait agi dans le même sens, et tous deux revinrent avec cent soixante voitures de farine, avoine et eau-de-vie. Pour faciliter l'approche de ce convoi, le général en chef fit attaquer la ligne ennemie entre Essert et Bavilliers. Les Autrichiens se portèrent en masse sur ce point et dégagèrent la route de Vesoul. On en profita pour faire entrer le convoi dans Belfort.

Le matin du 11 juillet, on fit encore avec succès une

(1) *Bousson de Mairet*, p. 67.

attaque sur la ligne ennemie, pour ouvrir un passage au général Delorme, qui venait de Besançon avec un nouveau convoi de vivres.

Mais, dès le soir du même jour, le général Colloredo, ayant reçu la nouvelle officielle de la rentrée du roi Louis XVIII dans Paris, se hâtait d'en faire part au général Lecourbe. Ils se réunissaient tous deux en conférence, et, après quelques difficultés qui furent levées à l'avantage des Français, ils signaient une convention d'armistice, dont un article stipulait que les alliés feraient ou laisseraient entrer journellement dans la place de Belfort les vivres et fourrages nécessaires. Déjà, deux jours auparavant, une semblable convention d'armistice avait été signée à Strasbourg par le général Rapp, et une autre, arrêtée en principe le 9 juillet, était signée le 12 à Lyon par le maréchal Suchet.

Dans les défilés du Jura, un fort, un seul venait d'être forcé. C'était celui des Rousses, qui ne ressemblait guère à l'important et imprenable ouvrage que l'on y voit aujourd'hui; car ce n'était alors qu'une redoute construite à la hâte et provisoirement. Mais ce n'était point par les troupes du général Colloredo, et il n'avait fallu rien de moins qu'un corps d'armée pour le faire tomber. Le général Frémont qui, avec soixante mille hommes, s'avançait de Genève contre Lyon, arrêté dans sa marche directe par le fort de l'Ecluse, avait, pour le tourner, envoyé deux fortes colonnes, afin d'attaquer l'une le retranchement des Faucilles, qui deux jours de suite repoussa victorieusement l'ennemi, l'autre, plus considérable et munie d'une puissante artillerie, cette redoute des Rousses, qui succomba après une longue et énergique résistance. Mais, après cet obstacle, il en était d'autres et non moins graves avant Morteau, St-Claude et Morez. L'ennemi n'osa les braver, et, prenant par la gauche et à revers les travaux de défense des Faucilles, que la chute des Rousses ne permettait plus de garder, il fit sa

jonction avec le principal corps d'armée qui, d'ailleurs avait emporté le fort de l'Ecluse après deux jours de bombardement.

Les divers combats que nous avons racontés, qui depuis le 26 juin s'étaient renouvelés chaque jour, et dans lesquels la petite armée française, remontant lentement des bords du Rhin à Belfort, et s'arrêtant à chacun des obstacles de ce pays si accidenté, dans des positions désignées à l'avance habilement choisies, faciles à défendre, et abondant en difficultés pour l'ennemi, où malgré la grande supériorité du nombre de celui-ci, elle n'avait jamais été forcée sur aucun point, les défilés de montagne si énergiquement défendus, tant par les gardes nationaux que par les corps francs, ces francs-tireurs, qui d'ailleurs harcelaient sans cesse, nuit et jour, les troupes ennemies sur leurs flancs et leurs derrières, tout cela avait coûté à celle-ci des pertes si énormes qu'on hésiterait à en croire le chiffre officiel exact, s'il n'était pas attesté par les rapports des deux partis. Il n'était pas moindre de dix-sept mille hommes à la fin de la campagne.

Pendant les quinze jours qui suivirent, les loisirs du bivouac me permirent d'observer de plus près le caractère et le genre d'esprit des populations franc-comtoises, dont les trois départements étaient représentés dans nos rangs. La franchise et le bon accord règnaient partout. Jamais l'ombre d'une querelle, ni emportements, ni rudesses. La droiture et la bonhommie bourguignonnes, avec une pointe un peu plus accentuée de finesse et de verve narquoise. L'imagination s'y révélait souvent par des récits et des contes. Chaque soir, au bivouac ou dans la chambrée, on disait : « Qui va nous conter aujourd'hui une histoire ? » Il s'en présentait toujours plusieurs. Le vieux marin nous racontait fort plaisamment ses campagnes de l'Inde contre les «Anglischmans; » il disait avec l'accent des matelots provençaux : « Lé grand mossiou de Suffren », et avec la ron-

deur familière des marins bretons : « Notre père Duperré, un dur à cuire ; » puis venaient des contes fantastiques ; un petit pâtre qui, par ses conseils ingénieux, sauvait l'armée du roi, et pour sa récompense épousait la princesse ; une belle jeune fille avisée, qui, courtisée par de brillants chevaliers, et docile aux conseils de la fée sa marraine, les mystifiait, sauvait sa vertu et faisait un riche mariage ; puis des nains, des châteaux enchantés, des géants, des dragons, de terribles dangers courus et surmontés, mais toujours le courage, l'intelligence et l'honnêteté triomphant de la malice diabolique des mauvais enchanteurs. Chose singulière, j'ai retrouvé dernièrement plusieurs de ces récits, sauf quelques variantes, parmi les *Contes populaires lorrains*, entendus dans les villages de la Meuse, que M. E. Cosquin a publiés dans le savant recueil de la *Romania*. La politique se mêlait quelquefois, avec ses illusions parfois curieuses, dans les racontars de nos troupiers. Enthousiastes des grandeurs majestueuses de l'empire, ils ne voulaient croire, ni au départ de Napoléon, ni au retour du vieux monarque infirme qui, dans leur langage méprisant, était « le roi dix-huit, qui porte des jupons. »

Le grand Lecourbe avait payé sa dette au pays en défendant héroïquement son territoire contre l'invasion étrangère. Mais il n'avait ni répulsion contre les Bourbons, ni aucune raison de se mettre en révolte contre le gouvernement que les chances de la guerre avaient ramené, auquel Paris avait ouvert ses portes, et que la France paraissait accepter. Toutefois, connaissant l'esprit de son armée, il était embarrassé pour lui annoncer ce changement. Douze jours se passèrent silencieusement, après lesquels vint un incident singulier. Se produisit-il indépendamment de tout ordre du général ? Je ne saurais le dire. Mais dans la nuit du 22 au 23 juillet, un drapeau blanc fut hissé au sommet du clocher de l'église de Belfort. Ce fut une grande émotion chez nos hommes, quand, au point du jour il l'aperçurent.

Ils coururent sur le champ à l'église, montèrent au clocher mirent le drapeau en pièces et en jetèrent en bas les morceaux. Quelques heures après, toute la garnison était réunie sur la place d'armes. Chaque bataillon formait le cercle, et son commandant lui donnait lecture d'un noble et sage ordre du jour du général, où se trouvaient les passages suivants :

« Tant que vous avez cru que l'invasion de la France « avait pour but son morcellement, tant que vous avez vu « que la réunion de nos forces et de nos moyens pourrait « arrêter ou retarder cette invasion sur les points que vous « occupiez , vous avez déployé la fermeté, le courage et la « discipline qui caractérisent le vrai français. Dix combats « que vous avez livrés ou soutenus des portes de Huningue « jusque sous les murs de Belfort ont prouvé à l'ennemi que « cette partie de l'armée du Jura avait conservé la bravoure « et l'honneur français.

« Aujourd'hui que la guerre n'a plus de but, que le roi « s'occupe à organiser son gouvernement, à cicatriser les « plaies de la France, qu'attendons-nous pour nous réunir à « lui ?

« Militaires de toutes armes et de tout grade, soyez as- « surés de sa bienveillance paternelle . . . . . .

« Et vous, braves gardes nationaux, qui, dans cette « courte compagne, avez rivalisé de bravoure avec les « les troupes de ligne . . . .

« Rappelez-vous que la force armée est essentiellemen « obéissante . . . .

« Soyons donc calmes, et attendons avec respect les « ordres qu'il plaira au roi de nous donner. La France a « besoin plus que jamais de l'union de ses enfants, et je « compte assez sur la confiance que vous me témoignez, « pour être assuré que vous ne ferez rien de contraire à « l'honneur, à la discipline et à la soumission que vous « devez au roi Louis XVIII. Vive le roi !

Un moment de silence suivit cette lecture dans notre cercle. Puis le sergent Mauvais répondit d'une voix calme et assurée : « Non, Vive l'empereur toujours ! »

Et toute l'assistance répéta à demi-voix, mais sans autre signe d'insoumission, « Vive l'empereur toujours ! »

Quelques jours après, les bataillons de gardes nationaux étaient licenciés. Chacun de nous recevait un congé en bonne forme, signé du major, du chef de bataillon, du capitaine,de l'adjudant-major et du sergent-major. Le mien, que j'ai conservé précieusement, porte, au-dessus des signatures de ces braves officiers dont le souvenir m'est cher, et dans une orthographe un peu fantaisiste : « Ce militaire c'est conduit avec distingtion. »

Je revins alors au foyer paternel, pour passer mon examen de bachelier, et prendre ma première inscription à l'école de droit.

Dix ou douze ans après, je me trouvai en rapport, à Paris, avec deux hommes d'un rang assez élevé, qui, comme moi, avaient fait en simples soldats cette campagne du Jura, et qui en gardaient un vif et excellent souvenir.

L'un était un libraire-éditeur, appelé Paulin, qui tenait une haute situation dans cette branche de commerce. Il s'était, étant simple commis, engagé en mars 1815 dans le treizième de chasseurs. « Ah, me disait-il, le métier était « rude, on nous faisait charger tous les jours sur l'infan« terie. Mais les braves soldats que ces chasseurs du « treizième. Et vos gardes nationaux, avec quelle ardeur « ils arrivaient toujours au pas de course pour nous sou« tenir ! »

L'autre était un professeur de rhétorique du lycée Charlemagne, qui, en 1815, professeur d'histoire et de littérature à la faculté, encore assez humble alors,de Besançon, s'était enrôlé volontairement dans la garde nationale ou dans les corps francs du Doubs, et avait participé à la glorieuse défensé de la redoute des Faucilles, puis,

après la campagne, avait repris son cours, auquel toute la jeunesse de Besançon se portait en foule, pour applaudir le patriote aussi bien que le savant. Il s'appelait Dubois, et venait de fonder, sous le titre du *Globe,* un journal qui est devenu célèbre. Depuis il fut député de Nantes et appelé alors Dubois de la Loire-Inférieure, et devint ensuite directeur de l'École normale et membre du Conseil royal de l'instruction publique. Il ne tarissait pas dans ses éloges sur ses compagnons de guerre, et s'écriait aussi : « Ah ! quels braves gens que ces bons paysans franc-comtois ! »

Tout n'était pas fini dans l'Est avec les armistices de Lyon, de Strasbourg et de Belfort. Restait la forteresse de Huningue, dont la démolition avait été promise par les puissances alliées à la Suisse, en échange de sa violation déloyale du pacte de neutralité. Lecourbe en avait choisi de sa main le gouverneur. C'était le général de brigade Barbanégre, déjà renommé pour son inébranlable énergie. En commençant avec si peu de troupes sa retraite devant l'armée si nombreuse du général Colloredo, Lecourbe n'avait pu lui laisser que cent hommes du premier régiment d'artillerie, cent quarante anciens militaires retraités, invalides pour la plupart, dont on avait formé deux compagnies, cinq gendarmes et quelques douaniers. Avec cette poignée d'hommes Barbanègre avait été bloqué par un corps d'armée sous le commandement de l'archiduc Jean. Quand, du haut de ses remparts, il vit les pillages, les dévastations et les incendies commis dans les villages français par les bandes des paysans suisses, qui, comme des loups affamés, suivaient les colonnes autrichiennes, et qu'il en eut vainement demandé satisfaction aux magistrats de Bâle, il commença à bombarder cette ville. Mais la plupart des bombes, chargées depuis longtemps, n'éclataient pas, ou faisaient explosion en l'air. Il devenait évident que les munitions se trouvaient en partie avariées, en même temps que les travaux entrepris et non achevés semblaient pouvoir à peine garantir cette place

contre un coup de main. Tous ces obstacles n'arrêtèrent pas le gouverneur. Il fit passer dans l'âme de ses soldats et des habitants les généreux sentiments dont il était animé, et, à toutes les sommations qui lui furent adressées, il répondit qu'il ne rendrait la forteresse que sur un ordre formel de son gouvernement. Plus tard il se remit à bombarder Bâle pour de nouveaux et odieux excès commis par ses habitants. L'archiduc Jean essaya vainement de l'intimider, en lui écrivant que Lille, Douai, Strasbourg et toutes les places frontières avaient ouvert leurs portes, et en le menaçant des traitements les plus sévères s'il persistait à se défendre quand tout le royaume subissait le joug du vainqueur. Il persévéra dans son inébranlable refus. Ne pouvant rien obtenir par la ruse, le commandant en chef de l'armée alliée, dont les forces venaient d'être portées à trente mille hommes, commença le siége en ouvrant la tranchée le 7 août, et, sept jours après, cent soixante-seize pièces de canon, réparties en vingt batteries, entourant la place comme un cercle de feu, et lançant jour et nuit la destruction et la mort contre la petite ville et ses remparts, y firent bientôt de si terribles ravages, qu'elle ne tarda pas à être réduite en un monceau de cendres et de débris fumants. Personne ne se laissa abattre. Chefs, soldats, hommes, femmes, enfants, vieillards, tous rivalisaient d'ardeur pour répondre par l'artillerie de la place aux coups de l'ennemi, réparer les brèches, approvisionner les batteries, et éteindre les incendies qui se renouvelaient sans cesse. Cela dura quatorze jours. La garnison était réduite de plus de moitié, toutes les défenses étaient ruinées, tous les abris brûlés ou écroulés, et l'assaut imminent, sans nul espoir d'y résister, lorsqu'enfin Barbanègre consentit à accepter une capitulation, d'après laquelle la garnison devait sortir avec les honneurs de la guerre pour aller se joindre aux débris de l'armée retirée derrière la Loire. Le prince impérial d'Autriche, deux archiducs, plusieurs autres

princes et princesses d'Allemagne assistaient à la sortie de cette garnison, dont jusqu'alors, par les plus habiles artifices, le général était parvenu à cacher la faiblesse. Lorsqu'on le vit paraître à la tête d'une cinquantaine de soldats et de quelques invalides, employés et ouvriers, on attendait la sortie du reste. Mais quand on sut que c'était tout, un sentiment d'admiration qui allait jusqu'à la stupeur saisit tous ces étrangers qui étaient venus, non sans doute pour insulter au vaincu, mais du moins pour jouir du spectacle de leur triomphe, ils saluèrent tous avec applaudissements et acclamations ce petit groupe de braves qui venaient de clore si héroïquement la glorieuse carrière que les armes de la France avaient parcourue depuis vingt-trois ans.

Deux mois après, dans la nuit du 22 ou 23 octobre, mourait à Belfort, d'une rétention d'urine, dont déjà deux fois il avait ressenti les atteintes,.mais dont cette dernière fois, la violence avait été cruellement aggravée par les fatigues d'une si laborieuse campagne, le grand et illustre Lecourbe. Ses restes devaient, selon ses dernières volontés, être inhumés près de ceux de ses ancêtres, dans son pays d'affection, le village de Ruffey. Nous ne croyons pouvoir mieux terminer le récit que nous avons fait de ses derniers et glorieux services, qu'en transcrivant ce que, dans son *Eloge historique*, a dit de ses funérailles M. Bousson de Mairet.

« L'étranger, qu'il avait si glorieusement combattu, « s'efforça noblement de les rendre dignes de l'illustre mort. « Son artillerie, jointe à celle de Belfort, le salua à la « sortie de la place, et l'armée autrichienne lui rendit les « honneurs militaires. Les villes qu'il traversa s'associèrent « à ces justes hommages, qui auraient été plus éclatants « encore, si la douleur comprimée avait pu se manifester « librement. Mais à Ruffey rien n'en affaiblit l'expression. « En présence d'un régiment d'infanterie et d'une batterie « d'artillerie autrichienne, venus de Lons-le-Saunier pour

« lui rendre les derniers devoirs, la population en deuil,
« à la lueur des flambeaux qui dissipaient à peine les
« ténèbres d'une nuit profonde, l'accueillit avec des san-
« glots, et le vengea ainsi des injustices du pouvoir et des
« calomnies que des passions hostiles essayaient de ré-
« pandre contre lui. Fier de posséder les cendres du héros
« qui l'avait comblé de bienfaits, Ruffey conserve pour sa
« mémoire ce respect tendre et religieux dû à l'homme
« dont la vie fut une suite de belles actions et de brillants
« faits d'armes. »

CHAMPAGNOLE

ET

SES ENVIRONS

PAR

F. GUILLERMET ET B. PROST.

AVANT-PROPOS.

Les pages qui suivent ne font concurrence ni au *Guide Joanne*, ni aux monographies publiées par M. Désiré Monnier dans l'*Annuaire* du département et par M. A. Rousset dans son *Dictionnaire des communes du Jura*. L'optique de ces écrivains n'est pas la nôtre.

Notre tâche a été moins ingrate et notre rôle est plus modeste. Sans dédaigner le côté historique, lorsqu'il offre de l'intérêt, nous inclinons plus volontiers vers le paysage et l'esquisse légère ; si nous sommes incapables d'une grande toile, nous nous contentons d'un petit tableau de chevalet. L'essentiel est de ne pas faire bâiller.

Toute notre ambition, en un mot, serait de communiquer au lecteur une partie de l'impression que nous avons éprouvée en visitant cette charmante ville de Champagnole et ses pittoresques environs, trop peu connus jusqu'à ce jour. Puissions-nous avoir réussi !

Le crayon de l'artiste a une supériorité incontestable sur la plume de l'écrivain ; une planche vaut toujours mieux qu'une description ; aussi, pour gagner notre procès de-

vant le lecteur, comptons-nous moins sur nos tableaux à la plume que sur les dessins de M. Louis Clos, notre fidèle compagnon d'excursions.

La publication que nous offrons au public, et qui trouve l'hospitalité dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, est faite sous les bienveillants auspices de la ville de Champagnole.

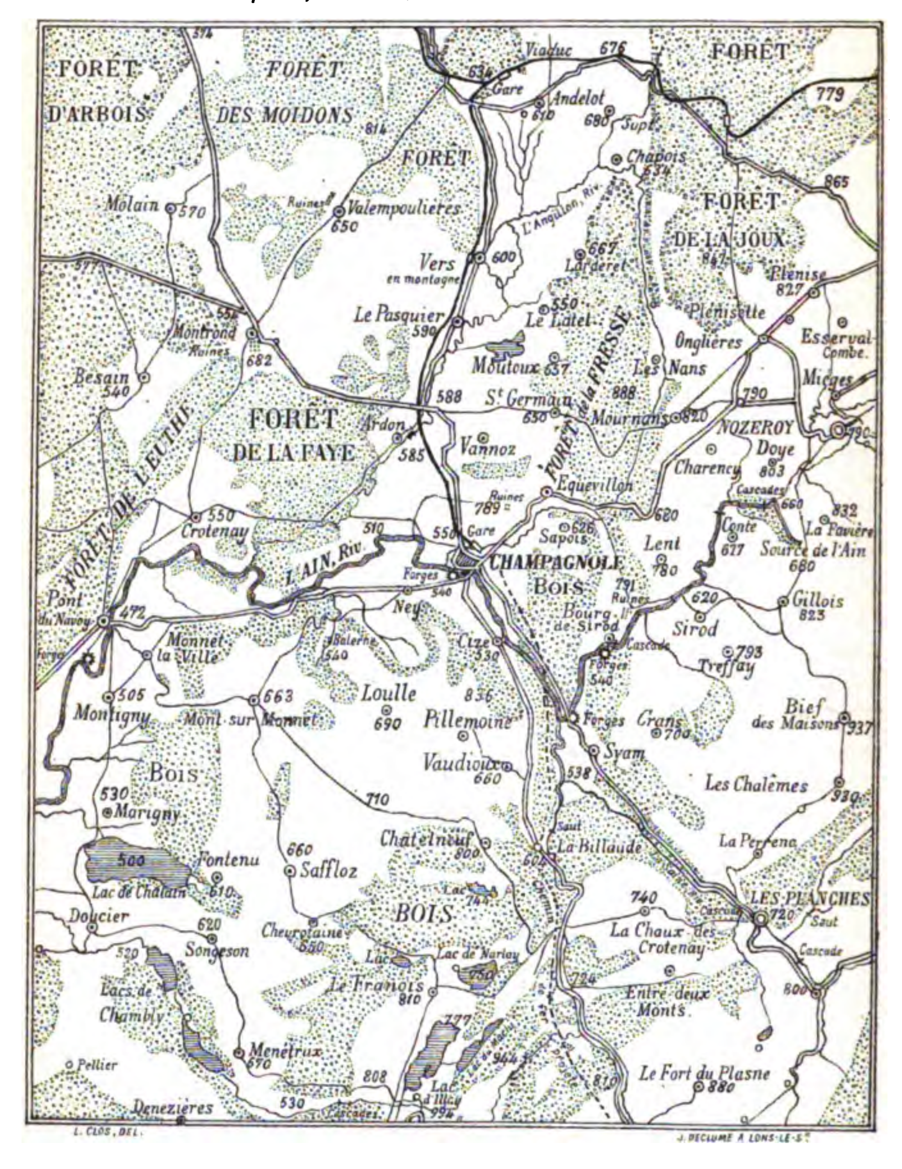
F. G. B. P.



CARTE DES ENVIRONS DE CHAMPAGNOLE

à l'Echelle de 0,005 millim. par Kilomètre.

Les chiffres indiquent, en mètres, l'élévation du sol au dessus de la mer.



L. CLOS, DEL.

J. DECLUME À LONS-LE-S.

GHAMPAGNOLE & SES ENVIRONS

CHAMPAGNOLE

Le nom seul de cette petite ville est déjà une séduction ; il résonne comme une fanfare et se détache du clavier vulgaire d'où sortent les vocables sans physionomie. Champagnole ! Je défie le touriste qui cherche dans les *Guides* la localité à laquelle il veut jeter le mouchoir pour un trimestre, de rester indifférent devant les syllabes magiques dont se compose le nom de cette petite ville. Il ne se dérangera pas, à moins de circonstances impérieuses, ou d'habitudes invétérées, pour des stations banales, mais faites tomber dans son oreille ce simple mot : « Champagnole, » qui semble contenir un appel de cavatine, vous verrez notre homme boucler sa valise, monter en vagon, ou retenir sa place à la voiture pour le lendemain. Au besoin, il fera la route à pied ; il faut qu'il arrive, Dieu le veut, Champagnole aussi.

Il ne croit d'abord rester qu'un quart de saison dans le bailliage, pour prendre langue... il y passe six mois, et c'est la pluie d'octobre, ou la neige de novembre, qui le renvoie.

C'est que la charmante petite ville a tenu les promesses de son nom. La beauté du site, le chant de la rivière, une hospitalité confortable, les truites de l'Ain, les écrevisses de la Serpentine, et, par-dessus tout, l'affabilité des habitants, ont conquis notre pèlerin ; il a beau regimber, se débattre, ouvrir son *Guide* à nouveau, la ligature est faite, il restera à Champagnole. C'est la terre du lotus,

Quand on arrive à Champagnole par la route de Lons-le-Saunier, la ville semble surgir comme un frais décor plaçé par le machiniste dans un amphithéâtre de collines passablement sauvages et verdoyantes toute l'année. Vous avez devant vous un boulevard aussi large que celui des Italiens, avec un trottoir splendide, s'épanouissant sur un plateau escarpé, le long de cette belle rivière d'Ain que Charles Nodier compare, quelque part, à une émeraude gigantesque. Ce n'est pas un boulevard, c'est une ville,c'est Champagnole.

Non pas que ce chef-lieu de canton n'ait que ce boulevard à présenter à l'admiration du voyageur ; il compte, Dieu merci ! d'autres rues dans son enceinte ; les fanatiques de l'endroit prétendent même qu'elles sont au nombre de quinze, mais elles n'existent que comme appoint,et pour mettre en relief ce magnifique boulevard dont la double rangée de maisons coquettes, bien éclairées surtout, reçoit un air salubre des montagnes environnantes. Ces senteurs alpestres qui passent sur Champagnole fortifient le corps et créent l'appétit. L'appétit ! il circule dans l'air et ne vous quitte qu'à trois lieues de rayon, lorsque vous redescendez dans la plaine. Aussi très peu de malades à Champagnole.

Logez un anémique sur un de ces coteaux qui surplombent l'Ain, avant six mois, son sang contiendra autant de fer que celui d'un géomètre arpenteur. Rien qu'à ce point de vue, Champagnole vaut la meilleure station d'eau dans les Pyrénées, ou ailleurs.

Ce n'est pas de la réclame, c'est tout bonnement de la reconnaissance pour cette charmante et hospitalière *bourgade* qui n'est connue qu'imparfaitement et mérite bien de l'être davantage.

L'histoire de Champagnole, comme celle des peuples heureux, n'a pas de retentissement dans le passé ; son



J. DECLUME A LONS LE Sr L. CLOS DEL & LITH

CHAMPAGNOLE
(Grande Rue)

origine, aussi mystérieuse que celle du Nil, a dérouté les savants de province qui n'osent affirmer que la création de cette ville soit antérieure à la domination romaine, malgré de fortes présomptions en faveur d'une antiquité plus reculée. Quand le fil conducteur des archives manque, on en est réduit aux conjectures, c'est-à-dire à faire de l'histoire au *juger*, méthode peut-être ingénieuse, mais suspecte pour le lecteur qui exige, avant tout, des pièces justificatives.

L'origine de Champagnole, comme centre de population, est, à coup sûr, toute féodale. Son nom (*Campanola*) apparaît, pour la première fois, dans un document de la fin du dixième siècle.

Les premiers habitants se seraient d'abord établis sur une voie antique passant du val de Miéges au val d'Ain, sans y séjourner longtemps, d'ailleurs. Puis, ces premiers colons, Séquanes ou Celtes, rencontrant le plateau où s'élève aujourd'hui la ville moderne, frappés des défenses naturelles qu'il présentait par sa position entre la Londaine et l'Ain, auraient arrêté là leur migration et planté leurs tentes sur ce plateau. Telle fut probablement l'origine de la bourgade que les Romains, aussi colonisateurs que conquérants, durent agrandir et développer en la mettant en communication, par de magnifiques routes, avec les autres villes de la Séquanie.

Ils avaient commencé par fortifier la côte de Montrivel, rocher formidable, abrupte, dressé sur sa base de polygone comme un cône tronqué. Sous la protection énergique de Montrivel, la bourgade primitive prit, selon toute apparence, une extension qui fut malheureusement paralysée par les incursions des Barbares au IIIe siècle et les hordes de Sarrasins dont le passage dans nos montagnes a laissé de terribles souvenirs.

A la station gallo-romaine succéda le bourg féodal,

Lorsque, vers le milieu du douzième siècle, le château crénelé dont on aperçoit encore les ruines, eut remplacé le *castellum* romain, Champagnole tombé d'abord dans le lot des sires de Commercy,. puis, par suite de vente, dans celui de la maison de Chalon, fut rivé sous la dépendance des seigneurs qui se succédèrent depuis 1301 ; maîtres orgueilleux, joignant à leurs titres celui de sires de Montrivel, et ne lâchant les franchises qu'à contre-cœur. Rapaces d'ailleurs, s'ils se dessaisissaient de certains droits par l'octroi d'une charte communale, comme Hugues de Chalon, en 1320, ils en retrouvaient la compensation dans un article spécial : le seigneur se réserve la banalité des fours, des moulins, les lods, le banvin, la justice haute, moyenne et basse, le droit de scel fixé à deux deniers, avec obligation pour les manants de contribuer aux réparations du château.

Terrible château que ce manoir perché au sommet de Montrivel ! Ses tours massives se confondaient avec les angles monstrueux du rocher, menaçant la plaine par leurs meurtrières sinistres, à travers lesquelles la vigie de garde pouvait signaler une mutinerie de manants réfractaires à la corvée, ou mieux encore le passage de marchands se rendant, l'escarcelle pleine, à la foire de Champagnole. Bonne prise, quand le marchand portait tout son avoir sur lui ; on l'indemnisait en horions s'il protestait, après l'avoir mis nu comme un petit saint Jean. Tant pis pour ce vilain ! Il faut bien que le seigneur vive.

Les mutineries des manants étaient vite réprimées, cela va sans dire, car les fauconneaux ne badinaient pas, et les arbalétriers à la solde du sire avaient bientôt mis à la raison Jacques Bonhomme, quand il s'approchait un peu trop des murailles de Montrivel. Quant à tenter l'escalade du rocher, il n'y fallait pas songer, à moins d'avoir des ailes.

Aussi, un seigneur mauvais, jaloux de ses priviléges, tel que Gaucher de Commercy, dont la veuve vendit la terre

de Champagnole à Jean de Chalon, pouvait opprimer dix lieues à la ronde, molester ses vassaux quand ils regimbaient et brûler les cabanes des réfractaires pour leur apprendre la soumission. Sept ou huit villages, sans compter Champagnole, étaient du *ressort*, *retrait*, *cor et cri* de Montrivel ; les habitants devaient le guet et la garde et les corvées pour la réparation des murailles du château, sous peine d'une amende de trois sols, perçus par le châtelain. Heureux encore le délinquant, quand il en était quitte pour l'amende, car il pouvait être malmené, en cas de récidive. Il n'y avait pas, du reste à prétexter d'ignorance, le carcan était élevé devant la halle du bourg.

Toutefois, l'intérêt des seigneurs leur commandait une certaine modération dans l'exercice de leurs droits oppressifs ; le manant, poussé à bout, finissait par se fâcher, et, un beau jour, il quittait le ressort et allait se faire opprimer sur une autre terre, à la *honte et dommaige* de son seigneur naturel.

Comme on le voit, l'histoire de Champagnole se confondrait avec celle de la seigneurie de Montrivel, qu'on lira plus loin, mais cette histoire est difficile à écrire, en l'absence de documents, et ceux qu'on peut trouver au fond des chartriers ne rachèteraient pas la sècheresse d'une pareille monographie. Champagnole a vécu et s'est développé comme une foule de petites villes, entre des guerres obscures et des incendies rallumés aussitôt qu'éteints. Le moyen âge a marqué sa griffe uniforme sur toutes ces bourgades de Comté qui tombaient, après partage ou vente, sous la domination de tel ou tel baron féodal, bardé de fer, et n'arrachaient du suzerain à cheval sur ses droits seigneuriaux leurs franchises communales que l'une après l'autre, en payant et en patientant pendant plusieurs siècles.

Le nom de Champagnole sort à peine une ou deux fois des ténèbres dans toute la durée du moyen âge ; son histoire

ne présente aucun fait saillant, d'ailleurs, jusqu'à la fin du quinzième siècle, et même plus tard. En 1480, Louis XI qui ravageait les domaines du prince d'Orange, fit avancer ses troupes du côté de Champagnole, sous les murailles de Montrivel. Le château et le bourg mal fortifié furent pris, saccagés et livrés aux flammes ; c'était facile avec ces maisons de bois, serrées les unes contre les autres, inflammables comme des fascines, bourrées de paille et prêtes pour la torche. Les soldats de Louis XI allumaient le chaume en riant.

Ce fut le premier incendie dont le souvenir est resté impérissable ; il ouvre la série de ces désastres par le feu, si fréquents à Champagnole et à Lons-le-Saunier, où l'histoire ne les compte plus, car le sinistre semble endémique à ces deux localités, pendant plusieurs siècles.

Longueville, après avoir brûlé Lons-le-Saunier comme une botte de paille dans une jachère, vint, au mois de juillet 1637, assiéger Champagnole qui pouvait encore moins se défendre que Lons-le-Saunier. Ce général, dont le cardinal de Retz a dit qu'il avait les idées au-dessus de sa capacité, ne connaissait pas deux manières de batailler ; il cernait une ville et la brûlait à la moindre résistance. Champagnole put s'en apercevoir quand les reîtres de monsieur le duc eurent forcé les pauvres retranchements qu'on avait construits à la hâte du côté de Montrivel. Les torches firent leur besogne. On ne procédait pas du reste autrement dans cette atroce guerre que Girardot de Nozeroy, qui s'en est fait l'annaliste, appelle la guerre de dix ans de Franche-Comté. Une ville incendiée en était quitte pour renaître de ses cendres.

On n'en finirait pas si l'on voulait énumérer les incendies partiels qui suivirent la prise de Champagnole par le duc de Longueville.

Le plus terrible, à coup sur, fût celui de 1798, c'est-à-dire au détour de notre siècle. La relation en a été faite

par M. Rousset à qui je laisse la parole pour ce navrant procès-verbal.

« Le feu prit à midi, par un temps assez serein, sans qu'on eût pu jamais en découvrir la cause. Deux heures après, Champagnole ne présentait que des monceaux de ruines. La flamme, fixée d'abord sur un seul point, fut portée par un vent furieux, qui s'éleva tout à coup, en vingt endroits divers, quoique éloignés les uns des autres. Chacun accourait d'abord pour secourir son voisin, mais le fléau le rappelait immédiatement à sa propre demeure. Les secours devinrent inutiles. C'était un jour de marché ; quatre mille personnes au moins des villages voisins se trouvaient réunies dans la ville. La terreur les gagna : toutes couraient en désordre,sans conduite, sans direction. La confusion était horrible. La fureur du vent transporta l'incendie jusqu'à la manufacture de M. Muller, séparée cependant de la ville par la rivière et par une certaine distance. Les roues brûlaient dans l'eau, comme si elles eussent trempé dans l'huile. Trois maisons et vingt-cinq baraques échappèrent seules au désastre. Deux cent quatre-vingts familles formant un effectif de mille personnes au moins, se trouvèrent sans asile et sans ressources. » L'évaluation de la perte s'éleva à un million, cent quatre-vingt-dix-huit mille francs, somme énorme pour cette époque.

Les désastres contiennent leur remède. L'incendie de 1798, si lamentable dans ses résultats immédiats, eut pour conséquence l'établissement d'une ville nouvelle bien supérieure à celle qui était restée dans le brasier. — Champagnole fit peau neuve.

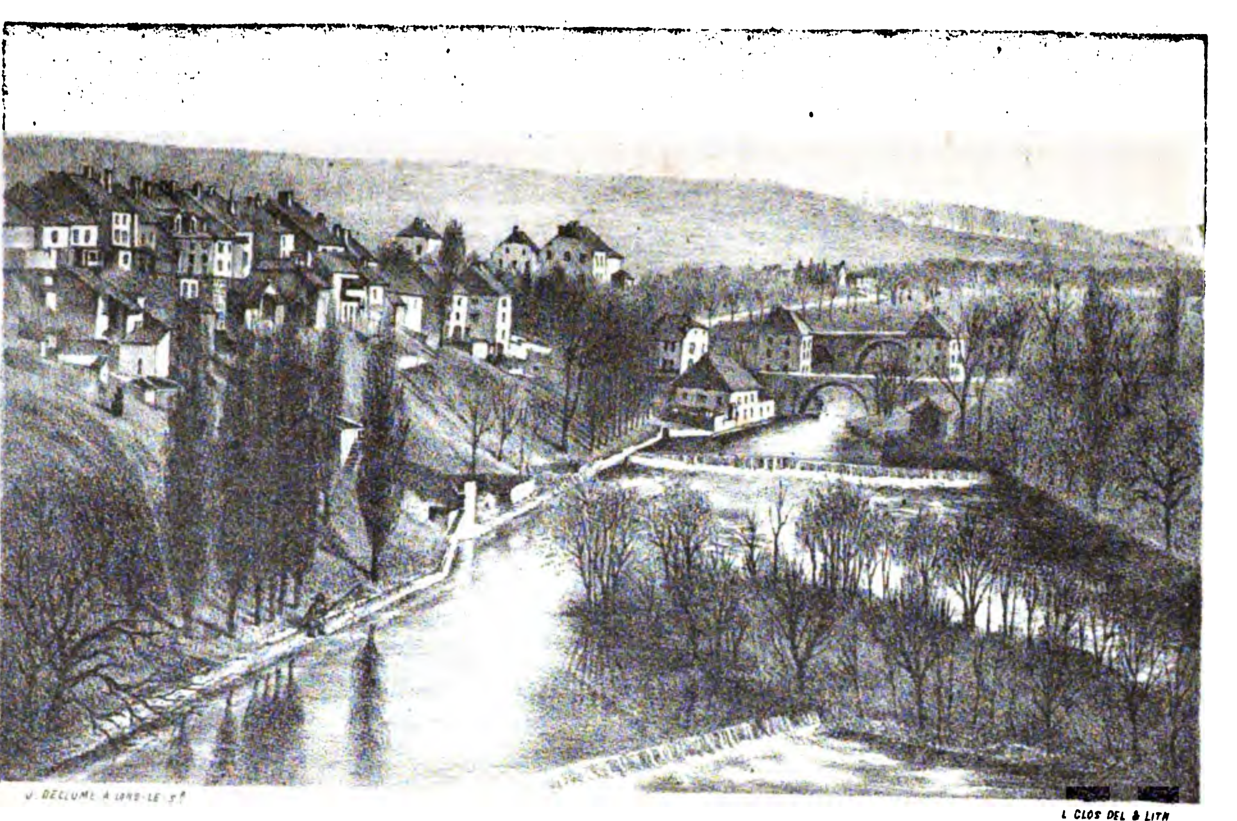
La régularité dans l'alignement, des maisons élégantes remplaçant des blockhaus informes, de nouvelles rues, larges, et parfaitement aérées, un boulevard auquel il ne manque que l'éclairage au gaz pour le rendre digne d'une grande ville, des hôtels confortables où le sommeil n'est

jamais troublé par les cousins, des arbres un peu partout et l'oxigène des collines environnantes, tout concourt à faire de Champagnole un lieu de plaisance ; c'est, sans contredit, la plus jolie ville du département, eu égard à sa population qui ne dépasse guère 3.500 âmes, mais qui augmentera sensiblement dans un avenir peu lointain.

Ses environs, d'ailleurs, ou plutôt sa ceinture elle-même, charmeraient l'hypocondriaque le plus désespéré ; il voudrait, à l'aspect du site, vivre là six mois par an, et mourir le plus tard possible.

Les maisons bordant le côté gauche du boulevard, construites, pour ainsi dire, sur l'arête du plateau, mirent gaiement leurs étages dans le cristal glauque de cette belle rivière d'Ain que l'industrie a soumise, sans lui faire perdre sa physionomie pittoresque. De l'autre côté de la rivière s'élèvent de riantes habitations, à moitié voilées sous une végétation forestière où la cognée peut frapper tant qu'elle voudra, le bois ne s'appauvrira pas de sitôt ; ses racines prolifiques tiennent bon dans le calcaire. On arrive à ces cottages qui semblent inabordables, par de jolis méandres dessinés sur les flancs du talus escarpé de la montagne ; rassurez-vous, le chemin se fait sans y penser, et, quand vous êtes au-dessus, pour prix d'une fatigue, salutaire d'ailleurs, vous avez sous vos yeux le plus magnifique horizon qui se puisse rêver. La descente vous ménage, après, les dégradations d'un paysage qui change à chaque instant sous les accidents de lumière, et vous vous retrouvez dans la ville, sans presque sortir de ces jardins naturels qui poussent dans ce pays béni comme les chardons ailleurs.

L'industrie, la terrible industrie détonne bien un peu dans ce ravissant paysage où l'on ne voudrait que des chants et des gondoles, mais comment aurait-on le courage d'en vouloir à ces usines tapageuses, à ces martinets endiablés, à ces forges noires, à ces scieries mécaniques qui



CHAMPAGNOLE
(Vue de l'Ain)

font la richesse de la contrée ? Il y a assez d'arbres sur la rivière pour faire oublier la clouterie.

L'industrie, au demeurant, fait repoussoir au pittoresque sans le gâter, on peut trouver l'idylle à deux pas du battoir.

Non seulement l'idylle, mais un échantillon de mœurs bohémiennes comme dans les villes d'Orient.

Au-dessous d'un moulin de commerce, sous l'auvent d'une maison branlante, prête à dégringoler dans l'Ain, j'ai mis le pied, en arrivant à Champagnole, sur une bande de gypsies, zingaris ou gitanos qui s'étendaient au soleil comme des philosophes dégarnis de préjugés. Une vraie page de roman picaresque. Les hommes vêtus de haillons pittoresques, ouvrant des yeux farouches faits pour ainsi dire de nacre et de jais, fumaient dans des pipes de sureau, en regardant, sans la voir, la cime de Montrivel, pendant que leurs femelles, aux cheveux graissés de suif, cuisinaient un de ces ragoûts sans nom qui auraient fait tomber à la renverse une petite bourgeoise légèrement douillette. A cinquante pas, le Clopin Trouillefou de la bande, cul-de-jatte rivé dans une assiette d'osier, tendait sa patte noire aux passants avec autant d'autorité que le mendiant à escopette de Gil Blas. Je laissai tomber une piécette dans sa sébile à cause de la couleur locale.

Vous voyez bien qu'il n'y a pas que des battoirs sur la rivière d'Ain.

Champagnole, chef-lieu de canton, comme disent les statistiques, n'a pas vu augmenter sa population en raison directe de son industrie et de son commerce, car d'après un tableau officiel, le chiffre des habitants s'élevait déjà en 1836 à 3146, et il est à peine de 3500 aujourd'hui, c'est-à-dire que l'écart est presque insignifiant. D'où vient cette immobilité ?

Elle tient à des causes diverses, et, jusqu'à ces dernières

années, à la lenteur des communications. Le berlingot est toujours en grande faveur à Champagnole, et le chemin de fer traverse encore sa genèse ; mais l'avenir lui appartient, et Champagnole lui devra son développement.

La ville doit s'étendre, c'est infaillible. Seulement dans quel sens aura lieu son extension ? Le boulevard sera-t-il prolongé ? Ou bien jettera-t-on d'élégantes constructions du côté de Montrivel, afin d'y attirer les Anglais splénétiques, les voyageurs las de courir, et les peintres friands de ces paysages où la nature a soulevé des roches colossales qui couvrent leur calcaire d'une végétation formidable ? Montrivel est une *great attraction*.

En long, ou en large, le développement de la ville, jusqu'ici stationnaire, se fera dans un avenir très rapproché; l'industrie et le commerce qui ont doublé d'importance y contribueront pour une large part, sans compter l'invasion des touristes que la mode, et non le paysage, pousse sur un point, dès qu'il est avéré que madame Trois-Étoiles ou messieurs de Heurtebrise passeront la saison d'été à Champagnole.

Dieu veuille que la ville ne perde pas sa physionomie originale et charmante dans de pareilles fréquentations ; mais le progrès ne tient pas compte des susceptibilités poétiques. Comme l'idole de Jaggernat, il écrase sous les roues d'une locomotive tous les arriérés qui pleurent en voyant bouleverser un quartier centenaire, remplacé dès lors par ces caravansérails où vient loger la terre entière. Pauvres gens ! Ils regretteraient, pour un peu, les rues étroites et les cabanes sans fenêtres qui ont vu passer, en 1250, Gaucher de Commercy, sire de Château-Vilain et de Montrivel.

Ce n'est peut-être pas un paradoxe d'affirmer que si la ville de Champagnole ne possédait pas une promenade publique, les habitants procéderaient, par voie de pétition

énergique, auprès du conseil municipal pour en avoir une, et le plan de cette promenade serait vite déposé au secrétariat de la mairie. Mais Champagnole est en jouissance de son *Cours*, comme toutes les villes qui se respectent. D'où vient donc que cette promenade, élégamment dessinée, emplantée de beaux arbres et rafraîchie par le voisinage de la rivière d'Ain qui en augmente le charme, d'où vient donc, dis-je, que cette promenade est si souvent solitaire, même dans ce beau mois de septembre, pendant lequel il n'y a guère que les goutteux qui gardent le logis ? Est-ce la mode, ou l'indifférence pour un bien qu'on n'apprécie plus, dès qu'on le possède ? Qui pourrait le dire ? Après cela, mon impression n'a probablement pas plus d'autorité que celle de l'Anglais qui, n'ayant vu à Calais qu'une hôtelière rousse et un perruquier hâbleur, disait : En France, toutes les femmes sont rousses, tous les hommes sont bavards. Parce que j'ai vu le *Cours* de Champagnole à peu près solitaire, le jour où je m'y suis promené, il ne s'ensuit pas que le lendemain, la moitié de la population ne se répandît pas autour du jet d'eau qui fonctionne sans relâche au rond-point de la promenade.

Et, en vérité, ce serait dommage qu'il en fût autrement, car la rivière d'Ain est, à mon avis, la plus séduisante attraction qu'un jardin public puisse offrir aux mortels qui ne sont pas condamnés par le sort à travailler dix heures par jour dans l'enceinte d'un bureau, souvent nauséabond.

L'hôtel de ville de Champagnole, qui a coûté, dit-on, plus de cent mille francs, n'est peut être pas à l'abri de la critique, au point de vue de son architecture ; mais il est admirablement situé. Les salles sont fort belles, et, chose rare ! aménagées confortablement, à l'abri de tous les vents coulis qui soufflent si bien dans la plupart des maisons communes. Dans une des pièces du secrétariat on

remarque une excellente copie du tableau de Paul Véronèse : *La femme d'Uri au bain.*

Dépaysée au milieu des paperasses, cette toile devrait être au musée et non dans un local ordinairement réservé aux affiches d'expropriation pour cause d'utilité publique. Malheureusement, les deux salles du musée sont si basses qu'il faudrait scier le tableau pour pouvoir l'accrocher au mur du vaisseau ; or, Dieu merci ! le conservateur n'a garde d'imiter ce financier du XVIII[e] siècle, qui, trouvant ses volumes d'un format trop grand pour les rayons de sa bibliothèque, fit rogner les in-quarto de deux bons pouces, afin de ne pas gâter les sculptures de son meuble.

On a installé dans le même vaisseau la bibliothèque publique, en attendant la construction prochaine d'un bâtiment spécial qui renfermera la bibliothèque et le musée. Malgré ses trois mille cinq cents volumes de littérature, d'histoire et d'actualité scientifiques, le dépôt est encore à l'état rudimentaire ; toutefois son développement est assuré sous l'intelligente direction du conservateur, parce que la ville de Champagnole dont le budget est fort respectable, n'hésitera pas à voter l'allocation nécessaire pour acquisition de livres que l'on s'étonne de ne pas trouver sur les tablettes d'une bibliothèque publique. Et qui sait ! les souscriptions privées seconderont peut être l'initiative du conseil municipal. Il suffit qu'un amateur éclairé attache le grelot.

Si Viollet-le-Duc était encore de ce monde, il ne ferait pas une longue faction devant l'église de Champagnole, dont la construction date de 1750. Le monument n'a rien de précisément remarquable, sauf sa disposition intérieure, gâtée, du reste, par la façon maladroite avec la quelle on a ménagé la lumière. Je sais bien qu'une église n'a pas besoin de ce jour aveuglant qui retrousse le nez et fait désirer des lunettes bleues, mais l'édifice est un

peu trop sombre, et surtout insuffisant pour la population, à moins d'admettre que la piété, à Champagnole, ne marque que deux ou trois degrés au-dessus de zéro, ce qui me paraît une irrévérence dont je suis certainement incapable.

L'église possède le magnifique retable sculpté du maître autel, provenant de l'ancien couvent des Ursulines de Poligny; elle renferme également un certain nombre de tableaux, très médiocres pour la plupart. Mais nous ne sommes pas en Italie, où les chefs-d'œuvre s'entassent dans des nefs, souvent trop étroites pour les contenir ; j'ai cependant remarqué un *Martyre de saint Sébastien*, fort belle page, et n'ayant rien de commun avec ces enluminures qui sont le lot ordinaire des églises de villages.

F. G.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Les établissements scolaires de Champagnole méritent une mention toute spéciale. Peu de petites villes ont, depuis vingt ans surtout, fait de plus larges sacrifices en faveur de l'instruction populaire.

Champagnole possédait des écoles au siècle dernier ; voyons d'abord ce qu'était celle des garçons. Rien ne permettra mieux d'en juger que le texte même d'un traité conclu, l'an 1768, entre les paroissiens du lieu et un « recteur d'école. » Je transcris ce curieux document avec sa lamentable orthographe :

Par devant le notaire royal à Champagnole soussigné, se sont

présentés les habitans de la paroisse dudit lieu, assemblés au son de la cloche, comparants par messire Claude Xavier Billot, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, ancien capitaine de grenadiers, monsieur Jean Pierre Blondeau, juge de Nozeroy et de Montrivel, Jean Claude Cabaud, Claude François Lamy, Jean Baptiste Brocard, Benoit Brun, Antoine Denis Guillon, Barthelemy Dumont, Claude Henry Polycarpe Vuillermet, André Pyanet, Jean Joseph Prot et Charle Martin, tous habitans parroissiens dudit Champagnole, lesquels, à la participation de monsieur Jean Joseph Félix, prêtre curé dudit Champagnole, icy présent, ont faits marchés avec Charle Baptiste Bailly, de présent recteur d'école à Ivory, icy présent, sçavoir :

Que ledit Bailly prommet et s'engage de pendant l'espace de six années consécutisves de servir de recteur d'école dans la paroisse de Champagnole ; de remplir exactement et fidellement les devoirs que cette profession exige ; d'assister monsieur le curé dans toustes ses fonctions pastorales ; de chanter toustes les messes et autres offices que ledit sieur curé voudrat; pour rétribution de quoy, lesdits paroissiens s'obligent de payer annuellement audit Bailly, la somme de deux cent livres au bout de chaque année.

Outre quoy, il luy sera payé par chaque mois cinq sols pour chaque écolier qui apprennent à lire, et huit sols pour tous les autres qui apprendront à écrire, le chiffre et le plainchant; laquelle rétribution luy sera payé au bout de chaque mois.

Il jouira, de plus, de l'exemption de toustes courvées de chemins et de charges personnelles, de même que de toustes impositions royales et seigneuriales ; il profitera aussy de la portion de bois de la coupe en usance de la communauté de Champagnole, comme un autre particulier, pour son feu seulement.

Il luy sera de plus payé, par chaque mariage, la somme de dix sols, ou à dîner, à son choix, suivant que le tout a été convenus. Et pour l'exécution, les parties ont obligés, sçavoir : lesdits parroissiens les biens et revenus de ladite parroisse, et ledit Bailly les siens, en renonceants, etc.

Fait, lu et passé à Champagnole au bureau et par devant Pierre Marie Léger, notaire royal y réservé, avant midy du onze mars l'an mil sept cent soixante huit, en présence d'Antoine

Reverchon, demeurant à Ivory, et Claude Billot, demeurant à Champagnole, témoins requis.

Signé à la minute: *Billot, J. C. Cabaud, A. Pyanet, Vuillermet, J. B. Dumont, J. J. Prot, Blondeau, C. Martin, A. Reverchon, Billot et Léger, notaire.*

Vu et homologué par nous, Intendant du Comté de Bourgogne, le présent marché, pour avoir lieu et être exécuté selon sa forme et teneur, sauf néanmoins que le maître y dénommé ne sera pas exemt des impositions et autres charges, à raison de ses biens fonds et de ceux qu'il pourroit prendre à ferme dans la paroisse de Champagnole.

Fait à Paris, le 20 octobre 1769.

Signé : LACORÉ.

Je résume.

La besogne ne manquait pas à ce pauvre maître d'école ; sacristain, marguillier, chantre, espèce de factotum de M. le curé, il devait, en dehors de l'exercice de ces fonctions, trouver encore le temps d'enseigner tant bien que mal, à quelques élèves de bonne ou mauvaise volonté, la lecture, l'écriture, les éléments de l'arithmétique et le plain-chant. Dieu sait comme il s'en acquittait ! Aussi bien le petit nombre des témoins lettrés qui figurent dans les registres de l'état civil et dans les actes notariés de l'époque, est une preuve irrécusable que l'instruction n'était pas des plus florissantes à Champagnole, au milieu et à la fin du siècle dernier. Mais revenons à notre homme, marguillier par destination, pédagogue à ses heures de loisir. Il touchait annuellement deux cents livres, plus une minime rétribution mensuelle par élève ; il était exempt des corvées, des charges personnelles, des impositions royales et seigneuriales, sauf la restriction apportée par l'intendant, et avait droit à l'affouage comme les autres habitants de la localité. Enfin son traité d'engagement lui réservait une allocation de dix sols, à chaque mariage célébré dans la paroisse, ou, à son choix, une invitation au « dîner. » A ce tarif là, il devait,

probablement, préférer le dîner. Ne doutez pas qu'habitué à un maigre ordinaire, il s'en donnât pour son argent à ces pantagruéliques repas de noces qui étaient déjà de tradition, dans nos montagnes, il y a quelque cent ans.

Le traité stipulé, le 20 août 1780, entre les habitants de la paroisse et une maîtresse d'école, va nous fournir des renseignements assez précis sur l'enseignement donné alors aux filles. Voici la copie textuelle de cet acte :

Nous soussignés, habitans de la paroisse de Champagnole, assemblés en corps pour délibérer sur le choix d'une maîtresse d'école, sommes convenus avec Marie Augustine Poix, de Jougne, pour nous servir en cette qualité, sous les conditions suivantes :

1° Ladite Poix s'oblige de tenir classe l'année entière, et d'enseigner aux filles dudit lieu la lecture, l'orthographe, l'arithemétique, le chant des cantiques et les élémens de la religion.

2° Elle leur aprendra les petits ouvrages convenables à leur âge et à leur sexe, comme tricoter, coudre, broder et faire le ménage.

3° Elle leur aprendra à se comporter avec la décence et l'honnêteté convenable dans la société.

4° Elle aura soin d'aranger le linge de l'église et d'orner les autels.

En conséquence de quoi, lesdits habitans s'obligent, en faveur de ladite Poix, de lui payer chaque année soixante et douze livres, sçavoir : quarante huit livres par la communauté de Champagnole et vingt quatre livres imposables sur chaque communauté composant ladite paroisse, pour le soin qu'elle donnera à l'église.

A la fin de chaque mois, il lui sera payé cinq sols par chaque enfant qui aprendra à lire seulement ; six sols par celles qui à la lecture ajouteront l'écriture ; sept sols par celles qui, à la lecture et à l'écriture joindront des leçons de chant et de travail.

Enfin ladite Poix sera exempte de toutes impositions, corvées de chemin, et elle aura une part de bois dans la coupe de la communauté de Champagnole, comme on en donne à chaque feu.

La présente convention faite pour le terme de neuf ans, à commencer au premier septembre mil sept cent quatre-vingt.

A Champagnole le vingt aoust de la susd. année.

Signé*: J. J. Félix, *prêtre, curé de Champagnole.

Vu le présent marché, et l'avis du sieur Saullier, notre subdélégué,

Nous, Intendant, déclarons que de la somme de soixante douze livres, prix total dudit marché, il sera réparti tant sur les habitans de Champagnole que sur ceux des autres villages composants la paroisse, la somme de trente livres seulement, au marc la livre de l'imposition desd. lieux; le surplus du prix dud. marché, qui est de la somme de quarante deux livres, sera supporté par les habitans de Champagnole seuls, et sera led. marché, pour le surplus des conventions y énoncées, exécuté selon la forme et teneur.

Fait à Besançon, le 17 avril 1782.

***Signé* : Lacoré.**

Il faut le reconnaître, les fillettes envoyées en classe chez Mlle Poix, étaient, pour l'époque, des privilégiées. Leur instruction offrait sans doute bien des lacunes, leur éducation laissait encore beaucoup à désirer ; mais, en somme, quelle différence avec le piètre programme et l'enseignement primitif de l'école des garçons ! Là, on apprenait mal et méchamment à lire, à écrire, à compter et à rabâcher un plain-chant plus ou moins correct ; ici, il n'est pas uniquement question de lecture, d'écriture, de catéchisme, d'orthographe, de calcul, de chant des cantiques : la maîtresse doit exercer ses élèves à tricoter, à coudre, à broder, à « faire le ménage ; » une cause de son traité lui impose même la délicate mission d'habituer les jeunes champagnolaises « à se comporter avec la décence et l'honnêteté convenable dans la société. » Pourrait-on vraiment exiger davantage ? Étant donné une pareille tâche, soixante-douze livres par an et une légère rétribution individuelle par mois ne formaient pas un traitement excessif. Et encore,

à ce prix, l'institutrice exerçait-elle gratuitement l'office de *sacristaine*, sans compter que les jours de réception au presbytère, la servante de M. le curé trouvait très commode de s'adjoindre cette complaisante auxiliaire pour soigner le menu, et, au besoin, servir à table MM. les invités.

Telle était la situation de l'enseignement primaire à Champagnole avant 1789. Que de changements, que d'améliorations réalisés depuis lors ! Des chiffres seront à cet égard plus éloquents que toutes les phrases du monde.

Il y a cent ans, les dépenses annuelles inscrites au budget communal pour l'instruction publique n'arrivaient pas à un total de 300 fr.; en 1840, elles montaient à 2350 fr., et s'élevaient successivement à 5150 fr. en 1850, à 7343 fr. en 1860, et à 9031 fr. en 1870. Elles atteignent DOUZE MILLE DEUX CENT DIX fr. en 1880. Avions-nous raison d'invoquer tout à l'heure l'éloquence des chiffres ?

Grâce à ses généreux sacrifices, Champagnole possède aujourd'hui, avec la gratuité de l'instruction, le groupe scolaire le plus complet et le plus florissant du Jura (1). Les divers bâtiments qui le composent sont spacieux, bien situés, et remplissent toutes les conditions d'un aménagement parfait.

L'école des garçons, fréquentée par plus de 300 élèves, dont 30 pensionnaires, comprend, comme personnel enseignant, un directeur, sortant de Cluny, et quatre maîtres adjoints. Elle a pour annexe une école primaire supérieure, — la seule jusqu'à ce jour dans le département, — fondée depuis dix ans et déjà en pleine prospérité lorsque la loi de 1879 vint encourager la création d'établissements de ce genre. La municipalité de Champagnole a pris là

(1) En dehors du groupe scolaire communal, il existe à Champagnole une école libre tenue par des religieuses de l'ordre de Saint-Joseph qui lui ont ajouté un pensionnat et une salle d'asile.

l'initiative d'une innovation essentiellement utile, dont on ne saurait trop louer les résultats et recommander l'exemple.

A l'école des filles, 250 élèves, parmi lesquelles 20 pensionnaires, reçoivent les leçons d'une directrice et de trois sous-maîtresses.

Arrivons maintenant à la salle d'asile, où une directrice et une sous-directrice donnent leurs soins à près de 350 enfants. Ici encore nous sommes en présence d'une heureuse et intéressante innovation : la mise en pratique de la méthode Frœbel avec les perfectionnements successifs acquis par l'expérience.

Aujourd'hui que, de toutes parts, on se préoccupe à si juste titre de la question capitale de l'enseignement populaire, il n'est pas permis d'ignorer le nom de Frédérick Frœbel et son admirable réforme de l'éducation du premier âge. Quelques détails à ce sujet ne sont donc pas hors de propos.

Chez les classes laborieuses, à la ville comme à la campagne, la direction des sept à huit premières années de la vie des enfants est trop généralement abandonnée au hasard, à l'incurie, au vagabondage ; les dures conditions d'existence des parents privent de pauvres petites créatures de bien des soins, de bien des sollicitudes nécessaires aux points de vue matériel et moral. Les salles d'asile, les écoles gardiennes remédiaient déjà, dans une certaine mesure, à ce déplorable état de choses ; mais le remède ne laissait pas que d'être insuffisant. Jusqu'à ces derniers temps, le problème de la véritable direction à imprimer à l'enfance restait à résoudre. Le célèbre pédagogue allemand l'a résolu au moyen d'un système ingénieux où le développement physique se concilie avec l'initiation intellectuelle. Dans la méthode Frœbel, tout concourt à ce double but. On prend le nouveau-né presque au sortir du berceau, et dès lors, on s'attache, à la fois, à fortifier sa frêle nature, à former son cœur, à ouvrir peu à peu l'horizon à sa

pensée. Un soin minutieux, une gradation savamment établie, un tact éprouvé président à cette tâche délicate. On apprend insensiblement au petit écolier à mieux bégayer sa langue, à connaître les divers objets qui l'entourent, à apprécier leur utilité ; on l'habitue à exercer son jugement, à mettre en jeu sa mémoire, à raisonner les impressions qu'il perçoit du monde extérieur.

On arrive ainsi à éveiller cette intelligence naissante, à débrouiller dans cette jeune âme le chaos des idées, à lui rendre accessibles les notions abstraites par des objets sensibles. La curiosité, le besoin de savoir, l'ardeur de se rendre compte, les éternels *pourquoi* du bas âge sont mis à profit comme l'un des moyens les plus actifs d'instruire sans jamais lasser. Apprendre en jouant, en variant l'étude, en frappant toujours les yeux : voilà le secret et l'avantage du système. Point de données spéculatives compliquées ni d'explications difficiles à saisir, mais toujours des éclaircissements lucides, une raison évidente, un fait compréhensible, un objet connu. La méthode expérimentale remplace de la sorte la méthode théorique. Par le visible on s'élève à l'invisible, par le concret on parvient à l'abstrait. Une règle, une boule, un cube, un cylindre fixent chez l'enfant l'idée nette de longueur, de largeur, de hauteur, de surface, de stabilité, de mouvement,etc. Des faits physiques, des contes moraux l'accoutument aux notions de justice, de bien et de mal. Le monde matériel, la nature le font aboutir à la connaissance de Dieu.

L'enseignement suit toujours une sage gradation ; on le proportionne à l'éclosion plus ou moins rapide des diverses facultés. L'exposé de la doctrine morale et des préceptes religieux se combine avec les leçons de lecture, d'écriture et les premiers éléments de calcul, de géométrie, de géographie, d'histoire et de dessin linéaire. Les germes d'instruction, on le voit, sont aussi nombreux que variés. Rien, cependant, de forcé ni d'excessif dans leur genèse :

ils croissent, ils fructifient librement, sans surcharger les cerveaux novices où ils se trouvent implantés. Du début à la fin de la journée, la récréation alterne avec le travail, la classe succède aux jeux, et s'entremêle de chants, de gymnastique, d'occupations manuelles, de façon à n'imposer aucune fatigue à l'enfant, à le tenir toujours en éveil et à lui rendre l'étude attrayante par elle-même. Des récompenses, des encouragements stimulent l'émulation. Bref, le corps et l'esprit se développent en un juste équilibre et opèrent parallèlement leur transformation normale.

Inutile d'insister sur les avantages hygiéniques et intellectuels d'une semblable méthode. Elle en offre d'autres encore. Les occupations manuelles qui font partie du programme, exercent le coup d'œil, l'observation, le goût, l'adresse, et tendent à réaliser, dès le principe, comme un noviciat de l'école professionnelle. La supériorité de l'éducation morale consacre cet ensemble de précieux résultats. Dans la salle d'asile Frœbel, la vie en commun forme à l'accomplissement des vertus sociales ; on apprend à tout ce petit monde à s'aimer, à s'entr'aider, à pratiquer l'ordre, l'économie, la charité, à réprimer l'orgueil, la vanité, la convoitise, à cultiver les dispositions au bien, à combattre les penchants au mal, à respecter la discipline, à honorer le travail, à rester toujours fidèle au devoir. En un mot, on forme les enfants, à peine entrés dans la vie, à devenir, plus tard, de bonnes mères de famille et de bons citoyens. Les premières impressions sont si ineffaçables, elles ont sur la destinée une influence si décisive, qu'on ne saurait les diriger trop tôt vers ce noble but.

L'Allemagne, la Suisse, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre et l'Amérique ont depuis longtemps adopté la méthode Frœbel. Sur ce point comme en tout ce qui concerne l'enseignement, la France, il faut le constater à regret, n'a pas rompu d'un jour à l'autre avec la routine ni réservé aux utiles réformes, expérimentées ailleurs,

l'accueil empressé auquel on pouvait s'attendre. Il y a quinze ans, ce nouveau système pédagogique n'avait pas encore franchi nos frontières. C'est à Champagnole qu'une des premières applications en a été faite. Depuis 1869, cette ville possède une salle d'asile Frœbel qui, sous l'impulsion d'une intelligente et zélée directrice, a obtenu, dès le début, un succès complet et servi bientôt de modèle à la plupart des établissements du même genre organisés, par la suite, à Paris et dans le reste de la France, sans oublier notre département où cet exemple, encouragé par le Conseil général, a provoqué presque partout l'introduction de la nouvelle méthode combinée avec les meilleurs procédés de la méthode française.

Nous faillirions à la vérité en ne rapportant pas une bonne partie de l'honneur et du mérite de cette création à l'ancien maire, l'honorable M. Muller, dont la compétence et le dévouement en matière d'instruction publique, ont, pendant de longues années, rendu à Champagnole de si éminents services, et dont l'administration a contribué pour une si large part à l'embellissement de la ville. La municipalité actuelle continue ces traditions ; elle n'en saurait suivre de meilleures.

INDUSTRIE, COMMERCE, MŒURS.

Depuis un siècle, l'industrie et le commerce ont pris à Champagnole une extension dont les principaux centres de population de notre département, Morez excepté, ne fournissent pas d'autre exemple. Tout, d'ailleurs, s'y est prêté ; ne serait-ce d'abord que l'heureuse situation de cette

petite ville placée au milieu d'un canton agricole populeux et étendu, entourée de grandes et nombreuses exploitations industrielles, traversée par la route nationale de Paris à Genève et par la route départementale de Chalon en Suisse, desservie par plusieurs chemins de grande et moyenne communication, et rattachée par un embranchement à la ligne ferrée franco-suisse P.-L.-M., en attendant d'être reliée bientôt, de toutes parts, au vaste réseau des chemins de fer du Jura, dont l'exécution est assurée dans un avenir très prochain.

Les limites qui nous sont imposées ne comportent pas, à cet égard, un tableau complet ; on le trouvera, du reste, dans toutes les publications spéciales. Quelques traits seulement, empruntés au passé et au présent, tiendront lieu d'esquisse sommaire.

L'origine de l'industrie à Champagnole date du moyen âge. Il est naturel qu'on ait cherché de bonne heure à utiliser un cours d'eau aussi important que la rivière d'Ain. Dès le XIIIe siècle, les chartes signalent, dans cette localité, des moulins et des battoirs fonctionnant à côté de ceux du seigneur et appelés à acquérir, par la suite, un développement considérable. Un ancien inventaire des titres de la seigneurie de Montrivel, conservé aux archives départementales du Doubs, constate l'établissement d'une foule en 1436, de « forges à fer, » ou martinets, en 1492, 1515, 1579, 1653 et 1737. Il sera, plus loin, question des forges actuelles. Plusieurs scieries ou *sarres*, comme on disait au moyen âge, dont une appartenant au seigneur, existaient déjà au XVe siècle ; il s'en monta une nouvelle en 1646. Une tannerie se fonda en 1772; une salpêtrerie, créée en 1779, n'a été abandonnée qu'en 1825. Citons enfin la construction, en 1749, d'un vaste magasin pour l'entrepôt des sels de Montmorot destinés à la Suisse ; entrepôt supprimé en 1832.

Le marché et les foires remontent à une époque très-

ancienne ; un titre de l'an 1286 mentionne déjà leur existence. Le marché se tenait le samedi ; les foires, au nombre de deux par an, étaient fixées, l'une au jour de la fête des saints Ferréol et Ferjeux (16 juin), l'autre à la Sainte-Catherine (25 novembre). Divers droits se percevaient, au profit du seigneur, soit sur les marchands indigènes ou étrangers qui y prenaient part, soit sur les ventes qui s'y opéraient. Le tarif des redevances, réglé à nouveau l'an 1514, est non seulement une curiosité historique, mais aussi une source de renseignements intéressants sur l'état du commerce et de l'industrie locale, il y a trois siècles. Voici les principales données de ce tarif, d'après un document contemporain déposé aux archives de Champagnole :

On devait de 2 à 4 blancs (le *blanc* était le tiers du sou) par cheval, jument, mulet et âne ferré, de plus de trois ans ; de 1 à 2 blancs par poulain, bœuf, vache et veau ; 2 deniers (le *denier* était la douzième partie du sou) par porc, mouton et brebis ; un denier par cinq sous du prix de vente pour les cuirs bruts ; 2 deniers pour chaque cuir préparé de bœuf, de vache et de cheval ; 6 blancs par peau de martre, de fouine, de cerf, de biche, de chevreuil et de lièvre ; 3 blancs par peau de renard. Les chars et voitures ferrés étaient taxés à raison de 1 à 2 deniers. Ces droits subissaient une réduction de moitié les jours de marché. Les négociants qui « occupaient banc à la foire » payaient les redevances suivantes : les « vendeurs d'espices » (épiciers) et les merciers, 1/2 blanc, les drapiers et marchands d'étoffes en gros, 2 gros (le *gros* était la douzième partie du franc), en détail, 4 blancs ; les marchands de toile, 1/2 blanc ; les maréchaux « vendant ouvrages de fer, » les fabricants de faux et de faucilles, 1 blanc ; les potiers d'étain et de cuivre, 2 gros ; les *magnins* (chaudronniers ambulants), 4 deniers, et s'ils vendaient des ustensiles de cuivre, 2 gros ; les *courvoisiers* (bras-

seurs) et les bouchers, 2 deniers. Les marchands de fromage et de beurre devaient 1 denier pour chaque vente dépassant 2 blancs ; les marchands de cire, 1 denier par pesée ; les marchands de fer, 1 blanc par cent livres ; les marchands de laine, de chanvre et de lin filé, 2 deniers par pesée ; les marchands de lits de plume, 2 blancs par lit vendu, fût-il « gros ou petit ; » les porteballes, vendant des étoffes au détail, 1 denier « par aunage. » Le seigneur levait « un pochon comble » (environ 85 centilitres) par *mesure* (un double décalitre) de noix, de chataignes, de froment, d'orge, d'avoine, de lentilles, de millet, de poix, de fèves, etc. Enfin les *tourniers* (tourneurs) étaient astreints à lui fournir, chaque année, un exemplaire de tous les objets de leur fabrication, écuelles, plats, tranchoirs, « et autres ouvrages de bois ; » les *grelliers* (fabricants de seaux), un seau ; les sauniers, ou marchands de sel, un salignon (un peu plus d'un kilogramme).

A la même époque, malgré la difficulté des communications et les entraves de toutes sortes apportées au trafic entre les régions les plus voisines, le commerce des bois semble avoir prospéré dans le territoire de Champagnole. Au XVIe siècle, chaque vente d'une « charretée » de bois était frappée par le seigneur d'un droit de 4 deniers.

A défaut de documents écrits, l'ancienne dénomination d'un des quartiers de la ville, — la *rue des Juifs*, qualifiée aujourd'hui, on ne sait trop pourquoi, de *rue des Jeux*, — rappelle le souvenir d'établissements commerciaux et financiers créés au moyen âge dans la localité par une colonie de ces riches et cupides *lombards* qui, du XIIIe au XVIe siècle, exploitaient si terriblement l'usure dans la plupart des villes et des gros bourgs du Comté de Bourgogne.

Les sires de la maison de Chalon étaient assez généralement portés à faire concurrence aux *lombards* pour la rapacité et l'invention d'expédients productifs. A la fin du XIVe siècle, mis en appétit par les fructueuses recettes de leur

péage de Jougne, ils en ouvrirent un second, sans autre formalité, dans leur terre de Montrivel, à Champagnole même. Le duc-comte de Bourgogne Philippe le Hardi et le Parlement de Dole eurent beau l'interdire et le supprimer d'autorité, il n'en subsista pas moins jusqu'au XVIe siècle, toléré, sinon légalement reconnu, et, tel quel, rapportant de jolis profits à l'insatiable caisse du fisc seigneurial. L'emplacement de ce péage était du reste des mieux choisis : il commandait un des passages les plus directs et les plus fréquentés pour le négoce de la France avec la Suisse, et, notamment d'une partie de la Bourgogne et de la Franche-Comté avec le pays de Genève.

L'invasion de notre province par les troupes de Henri IV, en 1595, et surtout les guerres désastreuses qu'elle eut à subir, au XVIIe siècle, avant sa réunion définitive à la France, jointes aux épidémies et aux famines qui décimèrent alors la population, ralentirent, pendant un temps, l'essor industriel et commercial de Champagnole ; mais il reçut une nouvelle et vigoureuse impulsion au milieu du siècle dernier, par l'ouverture des routes de Paris à Genève et de Chalon-sur-Saône en Suisse, coïncidant avec l'extension considérable dans toute la contrée, d'exploitations métallurgiques laissées jusqu'à ce moment à l'état rudimentaire. L'ancien bourg féodal devint bientôt un des principaux centres du commerce de la montagne ; le chiffre de ses habitants—485 en 1720,—arriva rapidement au double ; ses foires et marchés, à peu près désertés depuis cent cinquante ans, furent rétablis en 1771 et acquirent une importance qu'ils n'avaient pas encore connue. Le Champagnole moderne prit alors naissance.

Reportons-nous à un siècle en arrière, et arrêtons un instant le regard sur la situation matérielle et morale du pays, à la veille de la Révolution. Un contemporain en a, sur place, tracé le tableau, avec une si évidente exactitude, que nous n'hésitons pas à le reproduire. Passons donc la

plume au sieur Devillaine, « chirurgien gradué » à Champagnole, auteur d'une *Description topographique-médicale de Champagnole*, adressée en 1788, à la Société royale de médecine, et publiée, il y a quelques années, dans le « Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. »

« Champagnole est un bourg assez considérable, qui s'accroît « continuellement par les raisons de son commerce. Sa position « est charmante et tous les voyageurs l'admirent. Ouvert de « toute part part par des routes très fréquentées et toujours bien « entretenues, il est conséquemment un endroit de passage et « sert le plus souvent d'asile aux étrangers ainsi qu'aux marchands « forains qui se répandent dans les villes prochaines. »

Rédigé à un point de vue spécial, ce mémoire se borne, malheureusement à des énonciations sommaires sur l'industrie et le commerce ; il relève, cependant, que « l'agriculture est beaucoup plus florissante qu'autrefois, » parce que l'on y prend plus de peine, » et que « l'on s'attache plus à féconder la terre au moyen des engrais. » Ailleurs, il nous apprend que « la valeur de l'arpent de bois a triplé et quadruplé depuis trente ans. Il était facile alors de l'acquérir au prix de soixante à quatre-vingts livres ; aujourd'hui, l'on voit qu'il monte au taux de cent écus, et souvent plus que moins. La corde, qui n'était estimée que 3 francs 10 sous, se paye jusqu'à douze livres. »

L'auteur prend sa revanche à propos des mœurs de son temps. Là, il est sur son terrain, et abonde en détails précis d'un vif intérêt. Après avoir constaté qu'il n'est « guère de pays mieux peuplé, » il poursuit en ces termes :

« Les demeures des particuliers annoncent beaucoup au « dehors ; elles renferment peu de commodités à l'intérieur. Ils « sont eux-mêmes leurs architectes ; par un mauvais goût qui « leur est naturel, ils s'emprisonnent sans regarder à la dépense. « Tout est mal distribué dans leurs appartements ; tout y jure ; « et, jamais point de réforme, parce que l'habitude a l'ascendant « sur les esprits.

« La malpropreté gagne encore comme une chose de mode, « et elle perce jusque dans les moindres arrangemens que l'on « se permet : peu ou point de linge dans les ménages, des « haillons pour couvertures de lit, des baquets pour des pots de « chambre. Je n'entre que dans cette légère explication, qui fait « assez deviner combien l'on se néglige sur ce qui exigerait plus « de soins.

« L'appareil imposant, lorsque les gens sont rassemblés à « l'époque de quelques fêtes, laisse pourtant une autre idée de « leur conduite ; car la plupart affichent le luxe dans les vête- « mens, et cette folie est des deux sexes. Ce n'est plus la sim- « plicité des campagnes ; c'est le ton de la ville ; l'on en épouse « toute la recherche.

« L'on met de l'élégance jusqu'à vouloir être serré, pincé dans « ses habits, parce que la taille en est mieux prise. A ce but, « l'on emploie les plus minces étoffes qui collent et joignent « mieux. Je ne saurais pardonner ce ridicule ; il est l'enfant de « la vanité, et il sied mal à des personnes faites pour obéir à la « restriction de leur état.

« *O tempora ! o mores !* Chez nos anciens, les pourpoints « étaient les seuls habits d'usage ; ces bonnes gens les deman- « daient larges, afin d'avoir plus d'aisance lorsqu'ils se livraient « à leurs travaux ; les draps les plus grossiers, la toile de ménage, « qu'ils savaient rapporter aux différentes saisons, fixaient tout « leur choix. Ainsi, en évitant des dépenses onéreuses, ils s'épar- « gnaient le reproche d'une coutume de fantaisie. Quelle leçon « d'ordre et de sagesse ils nous ont tracée ! Faut-il que le mépris « de notre part en soit la récompense ?

« De même, nous poussons l'égarement jusqu'à renverser le « régime que suivaient nos ayeux. Les fruits, le laitage, les lé- « gumes composaient leur nourriture ; l'art n'entrait point dans « l'assaisonnement de leurs mets ; l'eau pure était la boisson « commune des pauvres, celle des particuliers commodes, un « mélange d'eau et de vin, sans s'arrêter ni à la qualité ni à la « variété de cette dernière liqueur, se faisant une loi d'en regar- « der la profusion comme honteuse et nuisible. Telle était l'uni- « formité de leur vie, et par elle ils se maintenaient dans cette « constitution de vigueur qui ne se détériore que par le rude « poids de la fatigue et des longues années.

« Pour nous, comme s'il était essentiel de nous créer des in-
« firmités et de hâter plutôt notre destruction, nous nous sommes
« vendus à la cuisine bourgeoise ; le raffinement y préside, et l'on
« ose encore prononcer sur la façon des apprêts. Les fruits de
« la terre sont bannis de nos tables ; la chère est mesquine si
« les viandes succulentes n'abondent dans le repas ; les vins
« vieux flattent le voile du palais et en plaisent davantage ; l'eau
« en gâterait l'essence ; le blanc et le clairet tiennent aussi
« leur rang dans la coupe ; l'on a jusqu'à la passion du café et des
« liqueurs; et,par une sorte d'enchantement, l'on en prend à plein
« collier, à tout risque et péril (1).

« La classe des mercenaires est celle dont on reçoit plutôt cet
« exemple. Les jours de dimanches et de fêtes, les jours de
« marchés et de foires, ces faméliques courent s'ingurgiter dans
« les auberges et les cafés du lieu, en les suivant à rechan-
« ge (2); l'heure de rentrer dans leur famille sonne lorsque leur
« bourse est épuisée ; la raison ne l'est guère moins ; mais
« ils ont l'estomac parfaitement garni ; c'est bien ce qu'ils ai-
« ment ; le dieu de la gloutonnerie ne les quitte jamais dans
« leurs débauches. Que l'on vienne ensuite à les étudier dans leur
« méditation profonde lorsque le sommeil les a rendus à leur
« saine connaissance ! L'on voit qu'ils pleurent, le lendemain,
« sur les écarts de la veille ; leur courage est abattu ; ils sont
« anéantis, parce que la vie molle énerve et tue l'homme né
« pour la peine, surtout s'il passe ses jours de repos dans le
« trouble et l'agitation.

« Ce dérèglement n'est pas universel, j'en conviens. Toujours
« est-il vrai que nous dérogeons aux principes de nos premiers
« pères ; une fausse éducation nous jette dans cet aveuglement.
« Mais comme la punition suit de près notre injustice ! Au lieu

(1) « Aussi, ajoute en note le brave chirurgien, depuis 17 ou 18
« ans que je suis en exercice, j'ai été dans le cas de visiter, par forme
« judiciaire, huit à dix personnes qui ont été étouffées dans l'excès
« du vin et des liqueurs, sans parler de celles que j'ai rachetées à la
« vie en leur donnant des secours à propos. »

(2) Une note de l'auteur indique qu'il y avait alors à Champagnole
« plus de vingt auberges et sept à huit cafés publics. »

« de cette longévité qu'ils nous avaient laissée en partage, nous « ne jouissons plus que d'une existence éphémère, et à chaque « instant nous sommes poursuivis par l'ensemble de tous les « maux. Je ne présume guère que l'avenir puisse ajouter à une « situation aussi désolante !....

« Les circonstances ont amené cette révolution, c'est bien « démonstratif. Autrefois, lorsque cette province appartenait à « l'Espagne, les habitants de ces monts, concentrés dans les « forêts, à l'instar des sauvages, étaient morts à l'univers ; ils ne « cultivaient guère que la portion des champs qui était conforme « à leurs besoins ; ils n'avaient d'ailleurs nuls débouchés par le « défaut des routes, nulle communication et nul agiotage..... Mais « à mesure que le païs s'est ouvert, le commerce s'est étendu « de toute part, jusques chez les nations étrangères même. Alors « l'on s'est empressé de copier les usages et les manières des « autres dans le lointain ; alors l'on s'est voué à leurs préjugés « dont la contagion a passé parmi nous et n'a cessé d'exercer « son empire. Ainsi, nous ne pouvions échapper à notre con- « dition présente. Tient-on ferme à l'attrait de la nouveauté « lorsque le penchant est de la partie ?

« Tout ce que la société renferme en elle de plaisirs licencieux, « nous nous en sommes rendus susceptibles. C'est pourquoi « l'affreux débordement que l'on se permet dans les capitales, a « cours aujourd'hui dans nos plus petits hameaux, et avec le « cortège des affections morbifiques qu'il occasionne.....

« Ce qui pèse le plus sur mon cœur, c'est l'outrage que l'on « fait à la nature, précisément après être tombé dans cette « dégradation. Il arrive que l'on donne le jour à des enfants « gâtés, qui s'éteignent bientôt à leur aurore, ou qui traînent « une vie de langueur, pleinement attributive aux vices de leur « origine. Quel droit d'hérédité ! Je frémis sur un si triste « apanage... ! »

Notre chirurgien tourne au lugubre, faussons-lui compagnie ; le lecteur, du reste, est suffisamment renseigné. Bien que d'un coloris un peu sombre, le tableau que nous venons de lui présenter, est curieux, piquant, et, avant tout, d'une impitoyable fidélité ; il en dit plus long sur cette

époque que peut-être toutes les archives municipales réunies.

Mais l'industrie moderne nous réclame ; franchissons l'espace écoulé entre les doléances du praticien champagnolais et l'épanouissement définitif de la modeste petite ville du siècle dernier.

On n'attend pas de nous une nomenclature complète de tous les établissements industriels et commerciaux que possède aujourd'hui Champagnole : moulins, scieries, brasserie, fabriques de liqueurs, de chandelles, etc., tuilerie, tannerie, etc., etc. Bornons-nous à constater leur état prospère et à signaler les ressources multiples qu'offrent, pour la consommation locale comme pour les exigences du *high-life* de l'endroit, des magasins aussi nombreux que richement fournis.

L'industrie métallurgique prime toutes les autres ; à ce titre, elle demande quelques détails. Si le sujet ne parle guère à l'imagination et prête moins encore à la fantaisie, il a du moins l'avantage de jeter de la variété, de faire contraste dans les impressions de l'étranger. Au surplus, en tournant le feuillet, l'on retrouvera le paysage.

Aux forges, aux martinets dont nous avons, plus haut, mentionné l'existence dès la fin du XVe siècle, succédèrent, au XVIIIe, des usines à fer beaucoup plus importantes. Celle des Iles, datant de 1778, et deux autres, créées ou agrandies à la même époque, arrivaient déjà, en 1788, à une fabrication totale de 170 milliers par an, sans comprendre dans ce chiffre la production des nouvelles forges de la Serve qui, en pleine activité depuis 1782, finirent par englober toutes leurs voisines. Elles se composaient, à l'origine, d'un feu de forge, d'un martinet, d'une platinerie et d'une fonderie, et, vers 1788, livraient annuellement au commerce 90 milliers de fer. Leur fondateur et propriétaire, M. Muller, de Lyon, y ajouta bientôt, avec un second feu de forge, une tréfilerie et une clouterie. En 1795, la

production atteignait, par an, 500 milliers. Détruite par l'incendie général de Champagnole du 28 avril 1798, l'usine fut reconstruite sur un plan plus vaste encore qu'auparavant; en 1810, elle fabriquait près de 700,000 kilogr. de fer forgé, de tôle, de fil de fer et de clous. Aujourd'hui, grâce aux améliorations successives dont elle a été l'objet, cette riche manufacture, fusionnée depuis 1855 dans la société des forges de Franche-Comté, est classée en première ligne, après Fraisans, parmi les établissements métallurgiques du Jura. Elle occupe une nombreuse population ouvrière, dans de vastes ateliers où sept moteurs hydrauliques, d'une force totale de 150 chevaux, mettent en jeu l'outillage le plus perfectionné et le plus complet.

Trois foyers d'*affinerie* sont desservis par un cylindre laminoir et un marteau à soulèvement. Dans ces foyers se traite le produit direct du minerai de fer, la fonte. Le creuset, fournaise ardente de forme prismatique, reçoit par l'une de ses parois deux courants d'air forcé qui, à la haute température due à la combustion du charbon, exercent une action oxydante sur la fonte et la purifient des divers corps étrangers nuisibles à la ductibilité du produit sortant de la première élaboration. L'affinage, d'une durée moyenne de deux heures, a pour résultat la conversion de la fonte en fer. L'opération terminée, l'ouvrier sort de la fournaise une masse incandescente ellipsoïdale, désignée sous le nom de *loupe*, et façonnée aussitôt, au laminoir ou au marteau, selon les nécessités de la fabrication, en barres que de puissantes cisailles coupent ensuite à des longueurs déterminées. Le bloc de métal est ainsi, en quelques minutes, réduit en menus barreaux, destinés à subir plus tard d'innombrables transformations. Ajoutons que des fours, placés sur les foyers mêmes, permettent l'utilisation de la chaleur pour le recuit du fer, au lieu de l'obtenir à grands frais, comme autrefois, avant qu'on eût pensé à ce procédé commode et économique.

Quatre *martinets* servent à la fabrication d'instruments d'agriculture, de pièces mécaniques et d'essieux justement appréciés, nous devons même dire renommés pour la qualité de la matière et le fini du travail.

Une *chaînerie* constitue une autre spécialité dont les produits sont fort recherchés.

La *tréfilerie* se compose de 165 bobines pour l'étirage des fils métalliques d'un diamètre supérieur à un millimètre et de 252 bobines pour l'étirage des fils fins, dits *carcassés*. Le matériel accessoire comprend, outre une décaperie, 30 bobines dévideuses, une machine à dresser et à couper les fils de fer, une machine à torsion et une machine à éprouver les fils à l'allongement et à la traction. La transformation du fer en fils de forme circulaire est une des industries métallurgiques qui nécessitent les plus longues et les plus nombreuses opérations. Ces fils, on le sait, ont une foule d'usages : ils sont employés à la fabrication des câbles, des treillages, des toiles métalliques, des peignes à carder, des pointes, des fleurs, des instruments de musique, etc., etc. ; la chaudronnerie, la serrurerie, la quincaillerie, en font également une grande consommation. La tréfilerie a pour objet le traitement du fer en vue de ces diverses applications. A travers la filière, le métal s'étire, s'allonge successivement pour arriver à une ténuité extrême. On peut voir, comme spécimen, dans les magasins de l'usine, un fil réduit à la grosseur d'un dixième de millimètre, et obtenu par une série graduée de 36 passages à froid dans la filière. Une pièce de pareil fil, d'un seul bout et du poids de 6 kilog., mesure une longueur de 100,340 mètres ! On jugera par là de la ductibilité de la matière et de la perfection du travail. Pas une rupture, pas une altération dans cet interminable cheveu à peine visible. Comme contraste, on trouve, à côté, des fils de 15 millimètres de diamètre, tirés aussi à la filière et pesant 1k 375 grammes, à la longueur d'un mètre. En fait de pro-

duits remarquables sous le rapport de la difficulté de fabrication, il faut encore citer : des pièces sans solution de continuité et d'une régularité de dimensions parfaite, atteignant le poids énorme de 250 k ; des fils d'acier d'un diamètre de 18 centièmes de millimètre ; des fils pour câbles, destinés en grande partie à l'Angleterre ; d'autres, cuivrés, d'un beau rouge tirant sur l'or ; des fils recuits conservant leur blancheur, tandis que, dans les conditions ordinaires, le recuit couvre le métal d'une légère couche d'oxide ferrique qui lui donne des teintes variant du gris terne au bleu d'acier. Mentionnons enfin des fils profilés des espèces les plus diverses : évidés, plats, carrés, triangulaires, ovales, demi-ronds, hexagonaux, etc. ; des fils tordus en un plus ou moins grand nombre de spires, etc.

La *pointerie* possède 50 métiers et livre annuellement à la consommation 600,000 kilog. de pointes de toutes formes. La fabrication de cet article s'opère avec une rapidité vraiment prodigieuse. Une machine peut donner jusqu'à 380 pointes à la minute. Rien de curieux comme de voir fonctionner, quelques instants, ces infatigables engins, d'une régularité automatique. Leur tapage est assourdissant, mais, dût l'oreille en souffrir un peu, on éprouve un vif intérêt devant ce prodige de l'industrie. Les bavards, il est vrai, sont forcés au silence et ne peuvent poser de questions ou témoigner leur étonnement qu'au moyen de la mimique ; ils en sont quittes pour se rattraper au sortir de l'atelier ; bientôt, du reste, des marteaux en caoutchouc, substitués à ceux d'acier, ménageront le tympan et laisseront le champ libre aux conversations des visiteurs. — Au sortir de la machine, les pointes sont renfermées, par quantité de 100 à 200 kilog., dans des tambours à moitié remplis de sciure de bois, auxquels on imprime un rapide mouvement rotatoire pour polir le contenu tout en évitant l'émoussement de la partie affilée du clou et les

rayures de la tige. Les chaînes sont polies et blanchies par le même procédé.

Une *fonderie* de fonte et une autre de bronze fournissent à l'usine et à celles de la région les pièces d'entretien dont elles ont besoin.

Sept *tours* à fer, une raboteuse, une perceuse, huit étaux et six forges de maréchal sont affectés à l'ajustage des essieux, à l'entretien du mécanisme considérable de l'établissement et à l'exécution de travaux pour le public.

Enfin d'importantes *scieries* fabriquent des bois de construction et des sciages de tous genres.

En dehors des sciages, les forges de la Serve sortent annuellement de leurs magasins 1,800,000 kilog. de produits ouvrés dont la qualité assure le rapide enlèvement et qui représentent un chiffre d'affaires considérable, étant donné la valeur acquise de ces produits, qui atteignent jusqu'à 12 fr. le kilogr. pour les fils fins ou *carcasses*.

Ne terminons pas cet exposé technique sans rappeler la part considérable qui revient à M. Adrien Muller dans le développement de cette belle manufacture, propriété de sa famille jusqu'au moment où elle passa à la Société des forges de Franche-Comté, en même temps que la plupart des usines métallurgiques de la province. La Serve doit beaucoup à la compétence et à l'initiative de M. Muller ; un des premiers en France, il y a appliqué la galvanisation et le cuivrage des fils métalliques ; l'amélioration des aménagements, l'adoption des procédés les plus récents de fabrication, le perfectionnement de l'outillage ont été le but constant et le résultat de ses efforts. M. Paul Girod et le directeur actuel, M. Thomas (1), n'ont pas laissé péricliter l'œuvre de leur précécesseur ; entre leurs mains, l'établisse-

(1) C'est un devoir pour nous de remercier ici M. Thomas des renseignements qu'il nous a fournis avec une parfaite obligeance sur les usines confiées à son habile direction.

ment de la Serve a continué et continue encore son extension prospère, en contribuant largement à justifier la réputation des fers de Comté.

Une visite aux forges doit être une des premières promenades des étrangers et des touristes. Aucun d'eux ne la regrettera. Indépendamment de l'intérêt spécial qu'y trouveront les personnes initiées aux progrès de l'industrie et aux merveilles de la mécanique, les simples curieux seront amplement dédommagés, par la nouveauté du spectacle, d'une heure ou deux consacrées à une excursion pour ainsi dire scientifique. Dès l'entrée, le regard s'arrête sur de spacieux bâtiments d'aspect sombre et noircis par la fumée ; on se croirait transporté dans quelque antre cyclopéen où tout un monde d'ouvriers et de machines a pour tâche de lutter contre la matière et de dompter le fer. Pénétrons au sein de ces vastes ateliers. Un savant doublé d'un poëte, M. Casimir Blondeau, bibliothécaire de Champagnole, les a décrits avant nous, et mieux que nous ne pourrions le faire :

Là, vous verrez, suant, activant la fournaise,
Le rude forgeron presque nu, mais à l'aise
Dans son ample sarrau ; comme le vieux Vulcain,
Il triture le fer d'une robuste main ;
Puis le cylindre mord ce lingot lourd, difforme,
Le presse, l'arrondit et le rend uniforme.

Il ne nous reste qu'à compléter la description. Le grondement des cylindres, le grincement strident des engrenages se mêlent au sifflement des ventilateurs et à la respiration haletante des forgerons à la poitrine nue, aux muscles tendus par l'effort. Un bruit sourd, profond, ébranle les murs. Ici, des flammes blanches, aveuglantes, s'échappent, en longues gerbes ou en éruption d'étincelles, de la gueule embrasée du foyer où s'affine le fer ; là, un marteau énorme écrase à coups redoublés une masse incan-

descente ; ailleurs, le métal chauffé à blanc s'amincit, s'étend, se déroule sous la compression des laminoirs, comme un serpent de feu ou un éclatant ruban de pourpre. Le soir, aux lueurs ardentes des brasiers, ces machines à formes bizarres ont quelque chose de fantastique, ces robustes travailleurs ont presque l'air sinistre : l'arsenal monstrueux des tenailles, des crocs, des pinces, des cisailles,qu'ils manœuvrent d'une vigoureuse main,font penser involontairement à une scène de tortionnaires du moyen âge. Mais, cette vaine terreur cède vite au sentiment de la réalité, et, après un frisson d'émoi, on s'abandonne tout entier au spectacle saisissant qu'offre aux yeux ce pacifique travail. Au milieu d'une telle agglomération de puissants engins triturant la matière la plus rebelle, au milieu de l'exubérance d'activité et de vie de nombreux ouvriers, aucune confusion, aucune méprise. Hommes et machines correspondent par un langage muet, s'entendent, se comprennent et proclament, dans un éloquent silence, l'asservissement de toutes les forces de la création aux conquêtes progressives de l'esprit humain.

La tréfilerie et la clouterie n'attirent pas moins l'attention des plus indifférents. De pareils prodiges de mécanique, fonctionnant sans mystère et d'un agencement facile à comprendre, frappent d'admiration les visiteurs les moins enthousiastes. Si l'on sort de l'une, l'oreille légèrement assourdie, de l'autre, l'odorat affecté d'une odeur quelque peu désagréable, l'on ne sera que mieux disposé à respirer l'air à pleins poumons, dans le parc magnifique adjacent aux usines. Une double rangée de grands platanes entrecroise à perte de vue une immense voûte de ramure ; à côté, de vieux sapins ploient à demi, quoique altiers encore, sous le faix de leurs étages de branches. Les massifs, les quinconces, les bosquets, les parterres, les ronds-points, les pelouses, les allées sont dessinés et distribués avec art. Des pièces d'eaux, des ruisselets, et, dérivant de

l'Ain, un large canal, également propre à la natation et au canotage, ajoutent à l'attrait de ce beau jardin. Partout la verdure, l'ombre et la fraîcheur. Le murmure de la rivière et la confuse rumeur des forges accompagnent, en basse, le susurrement de la brise à travers le feuillage et le chant perlé des oiseaux. Des concerts renommés ne valent pas cette adorable symphonie de la nature.

Nous avons essayé de donner au lecteur une idée des forges et du parc qui les avoisine. Un coup d'œil d'ensemble sur Champagnole et quelques indications à l'usage des touristes compléteront un aperçu forcément imparfait.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR CHAMPAGNOLE ET SES ENVIRONS.

Notre spirituel ami et collaborateur a déjà peint, avec sa verve ordinaire, la charmante petite ville dont le nom est écrit en tête de ces pages. Nous nous garderons bien, et pour cause, de marcher sur ses plates-bandes. A peine, d'ailleurs, nous a-t-il laissé quelques glanures à recueillir. A lui, le bouquet ; à nous, les modestes brins de verdure qui en font ressortir l'éclat.

L'aspect riant et propret de Champagnole rehausse sa situation favorisée. Tout au plus pourrait-on lui reprocher, comme à une jolie femme, une tendance à la coquetterie ; mais, sur ce point, l'excès même n'est guère blamable et vaut mieux, à coup sûr, que l'abus contraire. Préférerait-on le bon vieux temps où les bourgeois demandaient à leur seigneur « d'être maintenus dans le

droit de mettre leur fumier et maltras au-devant de leur maison ? »

Après l'élégance de la ville, il faut, en observateur sincère, constater l'affabilité toute cordiale des habitants, leur caractère franc, leur fine bonhomie conservant la tradition de l'ancienne gaieté franc-comtoise unie à la vigoureuse ténacité qui faisait dire à notre compatriote Proudhon : « Dans mon pays, on met huit bœufs à une charrue et on laboure le granit. » Le bien-être est dans leurs habitudes autant que dans leurs goûts ; à faible dose, un peu de ce sybaritisme ne nuit point. Les étrangers, au surplus, n'ont pas à s'en plaindre ; ils trouveront, dans les hôtels, la commodité et le confortable de ceux de la Suisse, à des conditions infiniment moins ruineuses (1).

Heureux Champagnolais ! Ils jouissent d'un budget ordinaire de 115,000 fr. et ignorent les centimes additionnels, les prestations, les lourds tarifs d'octroi et autres charges municipales si accablantes ailleurs ! La prospérité des finances publiques leur permet tous les embellissements, toutes les améliorations désirables. De vastes forêts leur assurent, en outre, la possibilité de se créer, à un moment donné, des ressources extraordinaires très considérables, sans grever sensiblement la population. *O fortunatos nimium !* Mais, au moins, — rendons-leur cette justice — ils connaissent et apprécient leur bonheur.

Si cet heureux coin de terre est un vrai pays de cocagne pour ses habitants, il offre aussi aux amateurs de villégiature tous les avantages d'une agréable station alpestre. Des environs aussi pittoresques que variés, l'air vivifiant des montagnes, les sapins à une portée de fusil, l'Ain à deux

(1) On vit confortablement à Champagnole, à l'*Hôtel de la Poste*, et à l'*Hôtel du Commerce*, à raison de 5 fr. à 5 fr. 50 par jour (chambre comprise), et de 130 à 150 fr. par mois. Les enfants ne paient que demi-pension. Pour les excursions, les voitures coûtent, en moyenne, 12 fr. par jour (conducteur compris).

pas, une hospitalité à satisfaire les exigences les plus difficiles, voilà bien des attractions que les ennuyés et les malades imaginaires vont souvent, à grands frais, chercher à des centaines de lieues.

Les environs de Champagnole seuls suffiraient à justifier la réputation du Jura. Sites grandioses ou charmants, gracieux ou sévères, panoramas étendus, horizons de hautes montagnes, lacs, vallées, grottes, forêts, cascades, rivières, la nature a ici prodigué comme par enchantement, toutes ses séductions, toutes ses richesses. Elle a pris plaisir, semble-t-il, à former de cette région favorisée un de ses plus brillants écrins, dans le pays que Charles Nodier a appelé, non sans raison « la préface de la Suisse » et « l'Écosse de la France. » L'habile crayon de M. Cloz reproduira plus loin, de ces sites, juste de quoi stimuler la curiosité. Il faudrait, en effet, de volumineux albums pour représenter au complet, en dehors même de Champagnole, sa ceinture de montagnes et de bois, le vallon en fer à cheval de Balerne, le moulin de Pierre, la fontaine de Lardière, le défilé d'Entre-Portes, le vieux bourg fortifié de Nozeroy, Miéges, la source de l'Ain, le moulin du Saut, le saut des Mailly, le saut des Chaudières, la percée de Sirod, les ruines de Château-Vilain, la perte de l'Ain et les cascades de Bourg-de-Sirod, la fontaine intermittente de Syam, la cascade des Planches, la gorge de la Langouette et le Bout du monde, la vallée de Syam aux Planches, celle de la Billaude avec ses chutes et ses ravins, le val et les lacs de Chambly, la cascade du Saut-Girard, les lacs de Bonlieu, de Chalain, du Fioget, du Vernois, de Narlay, de la Motte, du grand et du petit Maclu, les grottes de Baume, de Balerne et des Nans, les rochers de la Châtelaine, les bords de l'Ain, le cours de la Laime, de la Sène, de la Londaine et de l'Angillon, en un mot les mille aspects d'une admirable contrée.

Nous parlerons ailleurs des sapins, cette végétation gi-

gantesque, si bien en harmonie avec la poésie imposante des montagnes.

L'air pur du plateau, sa forte et pénétrante salubrité défient l'éloge, s'agît-il même des lignes célèbres de Jean-Jacques Rousseau, insérées invariablement en tête de tous les *Guides* qui se respectent.... et se copient les uns les autres.

Et cette belle rivière de l'Ain ! Oublions un moment les services qu'elle rend à l'industrie, pour célébrer uniquement la transparence et la limpidité de ses eaux, ses capricieux méandres, les incessantes surprises que ménagent au regard ses rives accidentées, son lit tantôt encaissé dans d'étroites gorges, au milieu des sapins et des rochers, tantôt se développant en une majestueuse étendue. C'est à faire regretter de n'être pas poète, et, hélas ! nous ne le sommes point. Ceux que n'enthousiasme pas outre mesure le pittoresque, trouveront à l'Ain d'autres mérites : les nageurs s'ébatteront à l'aise dans son eau claire, fraîche, agréablement onctueuse, et proclameront ces bains supérieurs à tous les traitements hydrothérapiques du monde dans les établissements les plus en renom ; — les gourmets savoureront, entre autres de ses produits, la perche, le brochet, voire mêmes certaines truites qui, sans valoir peut-être celles des ruisseaux affluents, n'en sont pas moins dignes encore d'un œsophage de chanoine.

Quant à l'hospitalité champagnolaise, nous en avons dit assez ; s'y appesantir, serait tomber dans l'annonce et la réclame, ce qui n'est ni dans nos habitudes ni dans nos goûts.

Aussi, rien de surprenant à ce que cette jolie localité devienne de plus en plus, pendant l'été, le rendez-vous des étrangers et des touristes. Les désœuvrés, les anémiques, les bureaucrates, les gens cossus, qui, las de la Suisse, des Pyrénées, des Alpes, des eaux et des plages à la mode, ne savent plus où aller planter leur tente pour fuir la *mal'aria* des grandes villes et se reposer des fatigues de

la vie sédentaire ou mondaine, commencent à venir à Champagnole, pendant la belle saison, promener leur nonchalance ou refaire leur santé. L'oxygène des montagnes opère chez eux des miracles : ils sentent bientôt les forces renaître, l'appétit reprendre, la digestion se faciliter, pendant que des sites vierges encore, ou certainement peu connus, stimulent sans cesse leur souveraine indifférence. A côté de cette catégorie d'étrangers, les vrais touristes, au portefeuille souvent moins garni, mais, en revanche, moins blasés, explorent tous les environs, gravissent toutes les cimes, et rentrent, le soir, toujours émerveillés de l'excursion de la journée ; les littérateurs recueillent les matériaux d'une étude de mœurs ou d'un roman champêtre ; les paysagistes n'ont que l'embarras du choix : ils rencontrent à chaque pas des motifs ravissants, des tableaux tout composés, d'inépuisables sujets d'esquisses et de croquis inédits ; les archéologues visitent avec intérêt les *tumulus* de la Combe d'Ain, la Pierre-Lithe de la Fresse, l'ancienne abbaye de Baume, son église enrichie de curieux mausolées et d'un précieux retable, les grottes du voisinage où l'on a découvert les traces d'une station préhistorique analogue à celles de Ney, de Clairvaux, et autres, signalées jusqu'à ce jour dans le Jura ; les botanistes ont à leur disposition la flore si variée de la moyenne montagne, et font de fructueuses herborisations à Bourg-de-Sirod, au lac du Fioget, aux marais de Châtelneuf, au plateau de Loulle, à la Billaude, etc. ; les géologues ont à noter de belles coupes des différents terrains jurassiques à Montrivel, aux Nans, à Chaux-des-Crotenay, à Syam, à la Billaude, à Châtelneuf, au Frasnois, etc.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions épuiser la matière ; mais le temps presse, et l'ascension de Montrivel est de rigueur.

B. P.

MONTRIVEL

Avant de gravir cette côte abrupte, feuilletons un peu, si vous le voulez bien, les annales du passé.

Les auteurs du cru font remonter l'histoire de Montrivel à une antiquité trop reculée pour être authentique. A en croire MM. Rousset et Désiré Monnier, ce mamelon isolé aurait été, à l'origine, non seulement un *oppidum* celtique mais encore une importante résidence de druides. M. Monnier insinue même que « la forêt de Taravan pourrait bien avoir été un temple consacré à Taran, un des principaux dieux de la Gaule. » Malheureusement, ce ne sont là que des hypothèses, et si flatteuses qu'elles soient pour l'amour-propre local, il est prudent de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Une conjecture moins gratuite attribue aux Romains la construction d'un camp ou tout au moins d'un *castellum* sur le sommet du mont Rivel. A défaut des restes de constructions romaines signalés par M. Rousset, mais que nous y avons en vain cherchés, les tuileaux romains qu'on y a découverts donnent quelque fondement à cette supposition. D'un autre côté, il paraît assez vraisemblable que les conquérants de la Gaule aient assis au moins quelque vigie sur une éminence dominant au loin tous les alentours et commandant, à ses pieds, le chemin qui, d'après la carte de *La Franche-Comté à l'époque romaine*, de M. le président Clerc, se détachait, entre Villers-sous-Chalamont et Boujailles, de la grande voie de Dijon (*Divio*) au mont

Jura par Salins et Pontarlier (*Ariarica*), et en Suisse par Avenches (*Aventicum*), pour aller rejoindre, à Pont-du-Navoy, la route de Besançon (*Vesontio*) à la station du lac d'Antre (*Mauriana ?*). En tous les cas, Montrivel a probablement dû à sa position exceptionnelle d'être occupé par les premiers habitants de la contrée.

Il est impossible d'assigner une origine certaine aux anciennes enceintes fortifiées — camps retranchés ou refuges — établies sur les plateaux et promontoires de Saint-Étienne-de-Coldre, de Sermus, de Barézia, des Poids-de-Fiole, d'Orchamps, de Poligny, de Montrivel, etc., etc.; mais, qu'elles datent des Celtes, des Gaulois, des Gallo-romains ou des Barbares, toutes ces enceintes, créées à l'aide de fortifications naturelles faciles à compléter et à défendre, ont été utilisées de bonne heure par les populations du voisinage : elles venaient y demander un asile contre les incursions continuelles des barbares et les brigandages des bandes armées qui, depuis l'invasion romaine jusqu'au Xe siècle, infestèrent presque sans relâche la Bourgogne.

Il est nécessaire d'ajouter, d'ailleurs, que les moyennes montagnes du Jura, de Champagnole à la Haute-Joux, ne se sont guère peuplées qu'aux IXe et Xe siècles ; il faut même arriver au XIIe et surtout au XIIIe pour trouver cette région et, en particulier, le val de Mièges, à peu près complètement habités.

Jusqu'ici les données certaines nous ont fait défaut; nous entrons, à proprement parler, dans l'histoire avec la forteresse féodale qui succéda au *castellum* romain ou au refuge gaulois.

Le territoire de Champagnole, Montrivel et la contrée environnante firent tout d'abord partie de la vaste dotation foncière que le roi de Bourgogne Sigismond constitua, vers l'an 523, à l'abbaye d'Agaune (aujourd'hui Saint-Maurice en Valais) ; dotation que cette abbaye inféoda, vers l'an

941, au comte de Mâcon Albéric, et qui, entre ses mains et celles de ses successeurs, devint la puissante seigneurie de Salins. Un de ces derniers, probablement, éleva sur le mont Rivel un donjon, complété vers la fin du XIIe siècle par un château en règle. Quoi qu'il en soit, le premier seigneur de Montrivel dont les chartes révèlent le nom, est le fils puiné de Humbert III, sire de Salins, — Humbert IV, qui, vers le milieu du XIIe siècle, partagea avec son frère Gaucher III la succession paternelle et eut dans son lot, sous la mouvance des sires de Salins, le val de Miéges, Montrivel, etc.

Humbert IV ne laissa qu'une fille, appelée Nicolette, qui épousa un seigneur lorrain, Simon de Commercy, et lui apporta en dot l'héritage de son père. Tel fut le point de départ de l'établissement de la maison de Commercy en Franche-Comté ; elle y occupa dès lors un rang distingué et y posséda jusqu'au XIVe siècle les terres de Montrivel et de Château-Vilain.

Nous verrons, à propos de Château-Vilain, que Simon de Commercy fonda ce château vers l'an 1186. Il est permis de conjecturer qu'il transforma également en forteresse, à la même époque, le donjon primitif de Montrivel. On ne peut, il est vrai, invoquer aucun document à l'appui de cette assertion ; mais le caractère architectonique des ruines actuelles accuse bien le système de construction usité, à la fin du XIIe siècle, dans la plupart des manoirs féodaux de notre province.

Plusieurs titres, de 1186 à 1198 environ, émanent ou font mention de Simon de Commercy. Il essaya vainement de se soustraire à la suzeraineté de Girard, comte de Vienne et de Mâcon, devenu seigneur de Salins par son mariage avec Maurette, fille unique de Gaucher III ; il dut enfin comparaître devant lui et se déclarer son vassal. Il mourut vers l'an 1198.

Son fils aîné, Hugues, hérita de Montrivel et de Château-

Vilain ; il vivait au commencement du XIIIe siècle, et n'eut qu'un fils, du nom de Gaucher.

Gaucher I de Commercy, seigneur de Château-Vilain et de Montrivel, figure, en 1225, au nombre des exécuteurs testamentaires de Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon. Au mois de juillet 1227, il reçut de Ponce, sire de Cuiseaux, et de sa femme Laure de Sennecey, l'hommage lige des terres de Clairvaux, de Saint-Sorlin et de Virechâtel. Le duc de Bourgogne Hugues IV ayant acquis, en 1224, la seigneurie de Salins de Marguerite de Vienne et de Josserand de Brancion, son mari, Gaucher se refusa d'abord à reconnaître l'autorité de son nouveau suzerain ; il finit cependant par se soumettre, et reprit de lui en fief lige, le 1er septembre 1236, les forteresses de Montrivel et de Château-Vilain, en laissant au duc le droit de pouvoir les occuper pendant quarante jours, à condition de les lui rendre, après ce délai, dans le même état où il les aurait reçues, sauf le fourrage qui aurait été consommé par les chevaux. Il s'engagea, de plus, pour lui et ses héritiers, à ne point construire d'autres maisons fortes dans sa seigneurie de Château-Vilain et à ne rien ajouter aux travaux extérieurs de défense de ce château, si ce n'est du consentement du duc et de ses successeurs. Dans le cas d'occupation provisoire, celui-ci devait fournir comme cautions, pour garantir restitution de sa part, sa mère, Alice de Vergy, duchesse douairière de Bourgogne, son oncle Guilaume de Vergy, et Robert, évêque de Langres. Les deux fils de Guillaume, Simon et Guillaume, participèrent à cet acte de soumission et s'acquittèrent, à leur tour, de l'hommage lige envers le duc.

La cession de la seigneurie de Salins que Hugues IV fit, l'année suivante, à Jean de Chalon, en échange du comté de Chalon et de la terre d'Auxonne, fournit à Gaucher de Commercy le prétexte d'une nouvelle tentative d'indépendance ; mais, cette fois encore, il fut obligé de renoncer à

ses prétentions et de subir la suprématie de son puissant adversaire. Le 3 mars 1241 (*n. st.*), de concert avec ses fils, il réitéra, à l'égard de Jean de Chalon, le traité de soumission complète que six ans auparavant lui avait imposé le duc de Bourgogne ; les clauses et les termes mêmes des deux chartes sont identiques. Il ne songea plus, dès lors, à exercer des revendications qui lui réussissaient si mal. Le 28 septembre de la même année, il étendit à douze ans la période pendant laquelle le seigneur de Salins pouvait occuper momentanément Château-Vilain, et promit de reprendre de lui en fief cette maison forte et celle des Nans, si Othon II de Méranie, comte de Bourgogne, n'en réclamait pas lui-même l'hommage. Celui-ci, paraît-il, ne l'exigea pas, et au mois de mai 1242, Gaucher reconnut définitivement tenir de la mouvance de Jean de Chalon les châteaux de Montrivel, de Château-Vilain, de Charbonny et des Nans, ainsi que tout ce qu'il possédait dans le comté de Bourgogne. Le dernier acte constatant son existence porte la date de 1246. De son mariage avec la fille d'un des seigneurs de Fouvent il eut six enfants : 1° Simon, qui continua la branche de Commercy en Lorraine, et dont Jean de Chalon épousa en troisièmes noces la fille, du nom de Laure ; 2° Guillaume, mort jeune ; 3° Gaucher II, qui continua la branche de Château-Vilain ; 4° Henri, seigneur de Montrivel ; 5° Alice, mariée à Gauthier de Coligny, seigneur d'Andelot-lez-Saint-Amour ; 6° une autre fille, mariée à Ponce de Cuiseaux.

Henri de Commercy, seigneur de Montrivel, vivait en 1257. Au mois de janvier 1261 (*n. st.*), il fit hommage à sa nièce Laure, femme de Jean de Chalon, de la terre de Montrivel ; formalité que son frère Gaucher remplit en même temps pour Château-Vilain. En 1262, il abandonna à l'abbaye de Balerne les dîmes qui lui appartenaient dans le finage de Champagnole, et mourut quelques années après, sans alliance, instituant héritier son frère Gaucher.

Gaucher II de Commercy réunit ainsi les deux seigneuries. Au mois de juin 1273, il les reprit de fief du comte Othon de Bourgogne, sire de Salins. Treize ans plus tard, on le retrouve sous la suzeraineté des de Chalon ; le 6 juillet 1286, il prête foi et hommage à Jean II de Chalon-Arlay, pour ses châteaux de Montrivel et de Château-Vilain, et pour ses possessions de Champagnole, d'Équevillon, de Vannoz, de Saint-Germain, de Cise, du Pasquier, de Sapois, de Moutoux, du Latet, du Larderet, de Sirod, de Conte, de Gillois, de Syam, des Chalesmes, de Foncine, de la Perrena, de Crotenay, d'Entre-deux-Monts, de Charency, de Charbonny, etc.

Gaucher épousa Marguerite de Bellevesvre, dame de Couthenans et de Saint-Didier en Bourgogne. Il eut d'elle un fils, Gaucher III, seigneur de Château-Vilain, et trois filles : Guillemette, dame de Montrivel, mariée à Guillaume de Sainte-Croix, seigneur de Longepierre ; Agnès, mariée à Thibaut de Neuchâtel, et Marguerite, dame de Beauregard. En 1293, il assigna à sa femme, comme douaire, la moitié de la châtellenie de Montrivel et de « la ville » de Champagnole, à la place des terres de Couthenans et de Saint-Didier, et des 600 livres, constituant sa dot, qu'ils avaient donnés à Gaucher et à Guillemette, leurs enfants, en les mariant. Il mourut avant l'an 1300, et laissa une succession chargée de dettes. Pour les payer, sa veuve fut contrainte de vendre à Jean de Chalon-Arlay, le 19 septembre 1301, la moitié de la ville de Champagnole, moyennant la somme de 3,000 livres, et de lui échanger l'autre moitié contre la jouissance, sa vie durant, des deux tiers des produits du péage de Jougne. Le 26 octobre 1308, elle lui fit hommage de sa portion de la seigneurie de Montrivel. Deux ans auparavant, elle avait, par son testament, fondé à Champagnole un hôpital qu'un incendie détruisit à la fin du XVI[e] siècle.

Guillemette de Commercy apporta, entre autres biens,

à Guillaume de Sainte-Croix, son mari, la moitié de la châtellenie de Montrivel. Il paraît même que sa mère lui céda, au moins temporairement, l'autre moitié ; on voit en effet, l'an 1299, Guillaume de Sainte-Croix, au nom de sa femme, reprendre de fief de Jean II de Chalon-Arlay, « le chastel et toutes les forteresses et fermetés du puy de Montrevel. » Le 11 juillet 1301, Jean de Chalon vint à Montrivel recevoir en personne le renouvellement de cet acte de vassalité et exercer son droit d'occupation provisoire de la forteresse. Guillaume l'accueillit à la porte du manoir et lui en livra les clés, après lui avoir prêté foi et hommage ; puis il donna ordre à ses hommes d'armes d'évacuer les tours et de céder leurs postes aux gens du sire d'Arlay. Pénétrant alors dans le château, celui-ci en prit possession, et y installa, séance tenante, officiers, sentinelles, portiers, etc., bref, une garnison complète. La charte où se trouve solennellement relatée cette curieuse procédure féodale fut passée devant un notaire apostolique — Pierre de Montbéliard — appelé exprès à Montrivel pour la circonstance, et scellée des sceaux de Jean de Chalon, de Guillaume de Sainte-Croix, de Guillemette, sa femme, de l'official de Chalon, de Gauthier de Monfaucon, sire de Voillafans, et de Jean de Bellevesvre, seigneur de Chay, en présence d'un grand nombre de personnages de distinction, notamment Jouffroy de la Roche, Hugues de la Faye, Gérard d'Arguel, Henri de Bletterans, Humbert de Cuvier, chevaliers, Michel de Chevreaux, professeur de droit (*legum professor*), Rolin de Neuchâtel, Guillaume de Saubertier, Étienne de Montbozon, Guillaume de Courlaoux, Aimon de Bletterans, Richard de Charchilla, Humbert de Saint-Germain, damoiseaux, etc. Au bout de quelques jours, Jean de Chalon quitta la forteresse et la remit, avec toutes les formalités requises, entre les mains de son possesseur qui, l'an 1307, lui en fit de nouveau hommage. Deux ou trois ans après, à la mort de sa mère, Guillemette

réunit définitivement toute la seigneurie de Montrivel ; devenue veuve, elle la vendit à Hugues de Chalon-Arlay, le 29 décembre 1315, pour le prix de 2200 florins.

Depuis cette époque, Montrivel partagea le sort des terres appartenant en Franche-Comté à la famille de Chalon, éteinte au XVIe siècle dans la maison de Nassau et représentée, au moment de la Révolution, par les de Lauraguais qui ont eu pour héritiers les princes d'Aremberg.

A moitié ruiné en 1479 ou 1480 par les soldats de Louis XI, démantelé au reste pendant l'invasion française de 1595, le château n'eut aucun rôle défensif à jouer durant les guerres du XVIIe siècle, et, de puissante forteresse, se vit dès lors réduit à l'état de simple centre administratif de la seigneurie.

La seigneurie comprenait, outre le bourg de Champagnole, les villages d'Équevillon, de Saint-Germain, de Vannoz, d'Ardon, de Sapois, de Cise, de Ney, du Larderet, etc.

Quelle était la situation faite jadis aux sujets de cette terre ? Un intéressant document conservé aux archives de Champagnole va nous l'apprendre. Ouvrons le vieux rentier de Montrivel dressé, en 1514, par les ordres de « haute, très noble et puissante dame Philiberte de « Luxembourg, princesse d'Orange, mère tutrice et lé- « gitime administratrice des corps et biens de son très « cher et très amé fils, haut, très noble et puissant sei- « gneur, monseigneur Philibert de Chalon, prince d'O- « range, comte de Tonnerre et de Penthièvre, seigneur « d'Arlay, de Châtelbelin, de Noseroy, de Montrivel, de « Vers, etc. »

Le seigneur exerçait une juridiction absolue sur les habitants de Champagnole, d'Équevillon, de Saint-Germain, de Vannoz et de Ney ; il jouissait, en tout ce qui concernait leurs personnes et leurs biens, du droit de haute, moyenne et basse justice. Tous les officiers et agents judi-

ciaires — bailli, châtelain, procureur, scribe, sergents, messiers, forestiers, etc., — étaient à sa nomination. « Pour punir les malfaiteurs et les criminels, » il avait un signe patibulaire, à quatre colonnes, érigé en dehors de Champagnole, et un carcan élevé dans le bourg, devant les halles.

Champagnole, Équevillon, Saint-Germain, Vannoz, Ney, Cise et Sapois, dépendaient du ressort militaire du château de Montrivel. Les hommes valides devaient y faire guet et garde, en cas de guerre, et contribuer, s'il y avait lieu, à sa restauration. Ils étaient tenus, de plus, à se rendre, une fois l'an, avec armes et équipement, à une revue générale, ou, comme on disait alors, à une *montre d'armes*, passée par le châtelain ou son lieutenant, sous peine d'une amende de trois sols pour les absents et pour ceux dont la tenue laissait quelque chose à désirer.

Tous les sujets étaient soumis à une contribution extraordinaire dans les quatre circonstances fixées par l'ancienne coutume du comté de Bourgogne, c'est-à-dire quand le seigneur recevait l'ordre de chevalerie, mariait sa fille, entreprenait le voyage d'outre-mer ou était fait prisonnier.

Le seigneur percevait la dîme, à raison du neuvième, sur toutes les terres cultivées à Saint-Germain, à Vannoz, au Larderet, à Moutoux et au Latet ; ailleurs, il avait une gerbe de froment sur douze, et pour les autres grains une émine (un double décalitre environ) par journal de champ. A Équevillon et à Vannoz, on lui devait, en outre, chaque année, une gerbe de froment par feu.

Les habitants de Champagole, d'Équevillon, de Saint-Germain et de Vannoz étaient astreints à l'obligation d'aller moudre leur blé, moyennant une rétribution en nature, aux deux moulins banaux que le seigneur possédait, sur la rivière d'Ain, à Champagnole, et ce à peine d'une amende de soixante sols. Cependant, lisons-nous dans le terrier,

« si lesdits moulins étoient ruineux, tellement qu'on n'y « puisse moudre, après que les survenants auront demeuré « vingt-quatre heures esdits moulins, ils pourront aller « moudre autre part, sans aucun danger d'amende. »

Le seigneur exerçait, à Champagnole, le droit de *banvin* pendant le mois d'août; autrement dit, durant tout le mois, lui seul et les amodiateurs de ce droit pouvaient vendre du vin. On se rend facilement compte des avantages exorbitants d'un pareil monopole.

Il jouissait encore du droit exclusif de pêche dans la rivière d'Ain, depuis le pont de Syam jusqu'au bief de Provelle ; tout individu surpris à y taquiner le moindre goujon encourait une amende.

La forêt de la Fresse et celle de la côte de Montrivel appartenaient au seigneur; il affermait chaque année le droit d'y faire pâturer le bétail. Les délits forestiers étaient passibles d'une amende de sept à soixante sols par chaque pied coupé de sapin, de chêne, de pommier et de poirier.

Rédigé à un point de vue sommaire, le terrier que nous citons reste muet sur un bon nombre de détails qu'il importerait de connaître, tels que la condition des mainmortables, les impositions, les corvées et autres droits féodaux. Constatons cette lacune, mais sans trop nous en désoler. La Révolution de 1789 a ici rempli, comme partout ailleurs, sa mission libératrice, et ce passé, si loin de nous, n'offre plus, heureusement, qu'un vague intérêt rétrospectif. Dans tous les cas, les souvenirs que nous avons évoqués nous permettent de l'affirmer : les habitants de l'ancienne seigneurie de Montrivel n'ont aujourd'hui rien à regretter de ce prétendu « bon vieux temps » que l'ignorance et la passion sont seules à vouloir encore réhabiliter.

Assez d'histoire ; ne songeons plus maintenant qu'au présent et partons d'un pied léger à la découverte du splendide panorama qu'on nous promet là-haut.

Le mont Rivel est une vaste pyramide tronquée, de forme à peu près triangulaire et de 250 mètres de hauteur (1). On chercherait en vain dans tout le Jura un autre exemple de cette singulière configuration. Le plateau occupe une superficie de 44 hectares. Au sommet et sur les flancs sourdent plusieurs fontaines aux eaux fraîches et cristallines. De là, suivant les érudits de l'endroit, l'étymologie de Montrivel (*Mons rivuli*).

Escaladons le versant le plus accessible, à travers les champs, les pâturages et les sapins. A mesure que nous nous élevons, la perspective, derrière nous, grandit, se déploie. Montons encore, en nous retournant de temps à autre pour admirer la gradation du tableau. Nous voici au point culminant. L'horizon est grandiose. A nos pieds, la ville de Champagnole, embrassée dans son ensemble, étale coquettement ses blancheurs. Au nord, se déroule, au premier plan, une plaine légèrement accidentée, arrosée par l'Angillon et parsemée de nombreux villages : Vannoz, Saint-Germain, le Moutoux, le Pasquier, le Latet, Vers, le Larderet, Chapois, Andelot, autant de taches claires sur un fond de verdure. Les mouvements de terrain rompent, sans la détruire, la calme uniformité des lignes ; les terres cultivées, les prairies, les halliers confondent leurs vives nuances en une tonalité douce, harmonieusement atténuée. Aux dernières limites de la plaine, à droite des côtes de Valempoulières et de Pont-d'Héry, le viaduc d'Andelot dessine le jet hardi de ses grandes arches, qui luisent, au soleil, d'un éclat de marbre. Au fond, les montagnes de Salins, dominées par la masse imposante du Poupet, bornent le

(1) Voici quelques cotes d'altitude qu'a relevées sur place, avec un soin méticuleux, notre compagnon d'excursions, M. Louis Cloz, topographe émérite, témoin ses deux beaux plans en relief des départements du Jura et du Doubs :

Champagnole, 541m ; à bord de l'Ain, 512 ; sur le pont neuf, 528; à Montrivel (ruines du château), 780; point culminant du plateau, 792.

paysage et circonscrivent le ciel. — A l'est, brusque changement de décor : aussi loin que porte le regard, les immenses forêts de sapins de la Fresse et de la Joux développent en amphithéâtre leur rideau vert sombre d'une majestueuse monotonie. — Au sud-est, les sapinières ardues de la Haute-Joux, du Mont-Noir et du Risoux, échelonnées jusqu'aux sommités du Jura, laissent entrevoir, à l'arrière-plan, le Noirmont, la Dôle, et, émergeant de cet océan de montagnes, le roi des Alpes, le Mont-Blanc, fier, lumineux, superbe. — Au sud, la vue s'arrête d'abord sur la côte de Cise, puis enfile obliquement la vallée de Syam, et dépasse le Mont-Cornu pour se perdre dans les cimes fuyantes des moyennes et hautes montagnes, de Châtelneuf aux Bouchoux, avec le crêt de Chalam, en ligne directe, et, un peu à l'est, le Colomby et le Reculet, à l'extrême horizon. — Au sud-ouest, par delà le plateau de Mont-sur-Monnet, court la longue chaîne de l'Heute dont la crête la plus élevée (Haute-Roche) surplombe la Combe d'Ain.— A l'ouest, l'œil rencontre la forêt de la Faye, la continuation de l'Heute, et, sur la droite, la tour démantelée de Montrond.

Les admirateurs les moins passionnés de la nature ne se lasseront pas de contempler les divers aspects de ce panorama vraiment féérique. Par un beau jour, l'ensemble prend un caractère d'ampleur qu'on rencontre rarement, même dans le Jura, les moindres détails empruntent à l'atmosphère une prodigieuse netteté. On distingue une deuxième, une troisième, et, par endroits, une quatrième enceinte de montagnes s'élevant en gradins et profilant, sans confusion, des étages parrallèles d'arêtes inégales, sinueuses, coupées, dans le lointain, de quelques pics. Ici, de lentes et basses collines, de longs promontoires affaissés, semblables à de gigantesques gardiens de la plaine gagnés par le sommeil au milieu de leur éternelle faction ; là, des croupes arrondies, onduleuses, doucement infléchies ;

à côté, de soudaines saillies, de hardis soulèvements, des *crêts* anguleux, des formes tourmentées, des ravins sauvages. Ici, la plaine fertile ; là, les montagnes dénudées ; ailleurs, les noirs sapins ; partout, un charme irrésistible pour le regard.

Nous ne ne pouvions nous arracher à ce spectacle, et Dieu sait si nous avons eu du mérite à sacrifier les magnificences du soleil couchant aux excellents amis, d'ailleurs, qui nous attendaient à Champagnole ! Il fallait redescendre. Nous quittâmes Montrivel en jetant un coup d'œil mélancolique sur les ruines du vieux château ; quelques pans de mur grisâtres, couverts de lierre, des fondations et des voûtes au ciment indestructible, un pittoresque fouillis de décombres, de mousses, de ronces et d'arbrisseaux, voilà tout ce qui reste de cette grandeur détruite.

B. P.

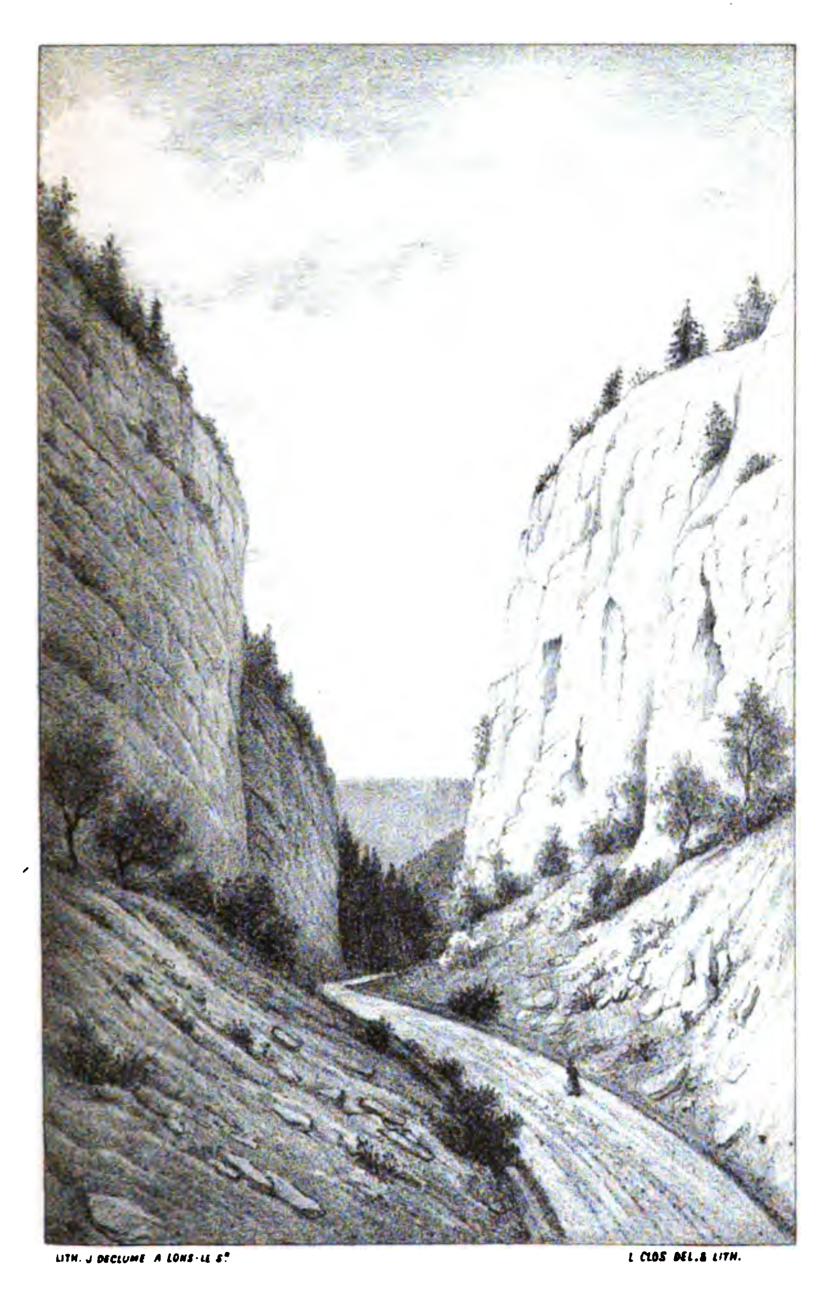


NOZEROY

Si un Parisien de race, c'est-à-dire un mammifère vertébré, n'ayant vu que le bois de Boulogne et le mont Valérien, se trouvait, à son réveil, transporté dans cette partie du chemin de Champagnole à Nozeroy, qu'on appelle Entre-Portes, il y a fort à parier que notre homme se croirait dans un pays où les décors poussent naturellement, sans avoir besoin du sifflet du machiniste, comme ceux de l'Opéra. Et son admiration serait motivée, car il n'y a guère de gorge plus sauvage et plus grandiose que ce défilé d'Entre-Portes. Faites la roche volcanique et remplacez les sapins par les caroubiers des Abruzzes, vous avez une toile de Salvator Rosa.

Quel Titan a donc fendu cette montagne hérissée à sa cime et sur ses flancs d'une forêt si épaisse qu'on distingue à peine le calcaire du rocher sous la sombre verdure des sapins ? Comment la nature s'y est-elle prise pour faire deux moitiés du bloc ? Ce n'est pas le Parisien qui pourrait le dire. Les deux tronçons de la montagne, hauts de plus de cent mètres, se séparent comme les branches prêtes à se rejoindre d'un ciseau colossal, et semblent boucher l'horizon ; on n'a devant soi, pendant plus d'un kilomètre, sur cette route en spirale, qu'un mur cyclopéen contre lequel la voiture doit se briser, si le mur ne s'ouvre pas. Tranquillisez-vous, les deux moitiés de cette montagne sont bien et dûment séparées ; la route passe entre ces blocs.

Le défilé franchi, la nature change d'aspect. Plus de



LITH. J. DECLUME A LONS-LE S.R

L. CLOS DEL. & LITH.

DÉFILÉ D'ENTRE-PORTES

(Route de Champagnole à Nozeroy)

gorge sauvage, surplombant l'abîme, et dressant jusqu'aux nues ses rochers d'un vert sombre ; plus de sapins mesurant trente mètres de leur base à la pointe; le mamelon a succédé à la montagne ; les arbres se rapetissent... C'est maintenant la plaine, la plaine piquée de champs de seigle, de langues de prés et de bouquets de bois qui, d'une certaine distance, ressemblent, grâce à leurs cimes frisées, à des choux de Bruxelles. Notre Parisien est tenté de faire la moue.

Mais le décor change à nouveau. Encore quelques tours de roue, et vous apercevrez Nozeroy, la ville aimée des sires de Chalon, qui l'avaient fortifiée et embellie pendant plusieurs siècles. Cet ancien bourg féodal occupe le sommet d'une montagne escarpée, au centre du val de Miéges, dans le voisinage de la haute Joux et de la basse Joux, dont les sapins servent de repoussoir à la belle plaine ondulée qui entoure Nozeroy.

J'ai dit qu'on aperçoit cette ville presqu'au détour d'Entre-Portes ; mais elle semble, comme le chastre de Méry, fuir à mesure qu'on avance. Vous croyez toucher sa ceinture avec la main, la ville est au diable ; et ce n'est qu'après avoir cotoyé longtemps un chemin tracé sur le seul côté accessible de la colline que vous arrivez devant une porte monumentale, dite porte de l'Horloge, espèce de tour carrée à sa face et garnie encore de machicoulis, qui font rêver aux fauconneaux et autres engins de destruction. Vous êtes enfin dans Nozeroy.

Gilbert Cousin a écrit une description de la Bourgogne supérieure (Franche-Comté) pour se donner le plaisir de vanter dans un latin très estimé la ville où il est venu au monde, en l'an du Seigneur 1506. L'éloge qu'il fait de Nozeroy, est certainement empreint d'exagération ; il ferait sourire la génération actuelle qui ne s'illusionne pas outre mesure sur les mérites de ce chef-lieu de canton, mais on n'a pas le courage de chicaner le secrétaire d'É-

rasme pour quelques hyperboles, visiblement inspirées par le plus louable des patriotismes.

« Nozeroy, ma patrie, dit Gilbert Cousin, est une ville très célèbre dans toute la Bourgogne supérieure, par la nature des lieux, par la splendeur des édifices, par l'extrême urbanité de ses habitants et par son marché. »

Il paraîtrait que les contemporains de Gilbert, particulièrement honnêtes, avaient, selon lui, « la parole caressante (car leur langue, élégante entre toutes, est suave et courtoise) » ; ils avaient, en outre, « les mœurs douces, le goût des belles-lettres, et ils professaient la vraie piété envers Dieu. »

Leurs descendants ont-ils dégénéré ?

« Puisque le nom de Nozeroy tombe de ma plume, continue Gilbert Cousin, je dirai qu'on n'a guère vu de situation plus belle, ni plus charmante pour une ville. Bâti sur une montagne, Nozeroy, semble être l'ombilic, pour ainsi dire, de la Bourgogne supérieure. Le terrain qu'il occupe est plan dans toute l'étendue de la cité, mais il s'abaisse en pente douce à l'entour des remparts. Il n'est pas très grand, mais disposé de manière qu'avec sa petitesse il surpasse les plus vastes villes de Bourgogne. »

Si la Garonne passait sous Nozeroy, en place de la Serpentine, on serait tenté de prendre Gilbert Cousin pour un fier gascon. Que la ville ait été plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui, et plus peuplée à cause du château qui attirait un grand nombre de gentilhommes par l'éclat de ses fêtes, rien de mieux ; mais que Nozeroy ait éclipsé, sans compter Dijon, toutes les villes de la Bourgogne, cela rentre dans le domaine des hyperboles castillannes ; il y avait assez de bien à dire sur le bourg féodal, sans l'écraser avec le pavé de l'exagération.

Je ne m'arrêterai pas non plus aux étymologies fantaisistes que Gilbert Cousin a données de Nozeroy qu'il fait venir tantôt de *nuceria* (noisette), tantôt de *Nazareth*, vocable

rapporté de la croisade par Louis de Chalon, et devenu plus tard *Nozereth*, en changeant, comme il le dit, l'A en O ; l'une et l'autre de ces étymologies sont passablement baroques et ne valent pas la peine d'être critiquées. Les commencements d'une ville, d'ailleurs, ne sont jamais bien connus ; c'est affaire de conjecture.

Nozeroy, pour sortir des temps reculés, doit son origine aux seigneurs de la maison de Chalon. Il était le chef-lieu d'une baronnie embrassant une surface de dix lieues carrées, qui comprenait d'abord le château du prince et le bourg de Nozeroy, puis Miéges, Mignovillard et plus de vingt villages, parsemés dans le périmètre.

Presque tous les princes de la maison de Chalon résidèrent au château de Nozeroy, « grand et superbe édifice, entouré d'un mur qui le ceint lui et la ville, et flanqué de huit tours très élevées qui le défendent. » Il ne reste aujourd'hui de cette splendide forteresse que des pans de murs d'une tour, ayant encore vingt mètres de hauteur et deux mètres d'épaisseur. Si l'on en croit Charles Nodier, le château de Nozeroy renfermait des souterrains mystérieux que la renommée a fait terribles au point que les paysans, au commencement du siècle, n'osaient pas y descendre. Mais c'est la légende des vieux châteaux qui ne sauraient se passer de merveilleux.

Il y eut bien des fêtes et des carrousels sur cette vieille terre des Celtes, entourée presque partout de sombres forêts de sapins, car la présence au château d'une des familles féodales les plus chevaleresques devait attirer et attirait en effet un concours considérable de chevaliers jaloux de montrer leurs superbes blasons dans des fêtes d'armes qui faisaient du bruit dans toute la France.

Le dernier tournoi, donné par Philibert de Chalon, fut célébré au mois de décembre 1519 ; l'historien Dunod en a reproduit la relation minutieuse dans une espèce de procès-verbal aussi long que naïf, et fortement teinté de moyen âge.

Philibert de Chalon, âgé de dix-sept ans, se distingua dans ce tournoi par sa vaillance et son adresse, sous les yeux, dit-on, de sa mère, Philiberte de Luxembourg. Ce fut la dernière fête d'armes à Nozeroy.

Que de splendeurs évanouies ! Où sont maintenant ces Chalon qui recevaient à leur cour, calquée pour ainsi dire sur celle des ducs de Bourgogne, des hôtes tels que Philippe le Bon, Charles le Téméraire vaincu de Morat et hurlant comme une bête fauve dans la *Tour de Plomb* ; le duc de Clèves, l'archiduc d'Autriche, et Louis XI, par qui j'aurais dû commencer ? Où est ce pauvre Philibert de Chalon qui écrivait à sa mère, après le sac de Rome, et avant Pistoie, « de bien tenir en état son beau château qu'il affectionnait tant, ainsi que sa bonne ville de Nozeroy ? » Le fils de Philiberte de Luxembourg en avait la nostalgie, malgré la carrière brillante qui l'élevait rapidement aux plus grands honneurs. Il fut le dernier de ces Chalon qui habita Nozeroy ; les Nassau, ses héritiers et ses successeurs, n'y mirent jamais les pieds, se contentant de s'y faire représenter par des intendants.

La mort prématurée de Philibert— il n'avait que vingt-huit ans — porta à Nozeroy un coup dont la ville ne s'est jamais relevée. Sa décadence date de là. Les Nassau ne venant jamais dans leur seigneurie, le château fut bientôt abandonné de ses propriétaires, et la ville eu reçut le contre-coup. Aux fêtes et aux tournois allaient succéder les guerres du dix-septième siécle.

La pauvre ville eut sa part de misères dans cette période désastreuse qui ne finit qu'à la paix de Nimègue, sans compter la peste dont le val de Miéges se ressentit longtemps. Girardot de Nozeroy a décrit avec une complaisance narquoise tous les incidents de cette guerre entreprise pour la conquête d'une province qui voulait rester fidèle à l'Espagne. Aucun siège n'est passé sous silence. Il raconte que Guébriant marcha contre Nozeroy le 4 février 1639, qu'il

prit la ville et le château et s'établit dans cette place, malgré la fameuse bombarde dont parle Gilbert Cousin ; bombarde qui avait dix-huit pieds de long et lançait des boulets de pierre pesant trois cent trente livres. Les soldats de Guébriant — c'était tout naturel — pillèrent la ville et la brûlèrent à moitié. Le baron d'Arnans, ayant repris l'offensive, s'empara de Nozeroy et en chassa la garnison française. Mais, quelques jours après, le comte de Guébriant se présenta à l'improviste devant la place, fit entrer dans la ville chacun de ses hommes par un trou de l'église des Cordeliers, traversa la halle et bloqua immédiatement le château qui fut pris d'assaut. Toutefois, les Français ne purent s'y maintenir, et, après plusieurs alternatives de victoires et de défaites, Nozeroy fut abandonné par les assiégeants et put respirer jusqu'à l'année 1668. La guerre de dévolution venait d'éclater.

Malgré la reddition des places les plus fortes, telles que Besançon, Dole, Salins et Gray, Nozeroy tenait encore. Guillaume de Montrichard, gouverneur de cette ville, avait le soin de sa défense, et il s'était fortement retranché dans le château, avec la résolution bien arrêtée de ne jamais capituler. Ce misérable abbé de Baume, Jean de Watteville, qui ne s'arrêtait pas à moitié chemin de la trahison, voulait, à toute force,la soumission complète de la Franche-Comté à Louis XIV ; conséquemment celle d'une bicoque opiniâtre comme Nozeroy. Il eut bien l'effronterie d'offrir à Montrichard une récompense au nom de Louis XIV, s'il consentait à ouvrir les portes de la ville et recevoir garnison française.

Le brave capitaine, indigné de cette proposition, répondit qu'il ne traiterait jamais avec un homme qui avait vendu son pays à la France, et que si, par le sort des armes, Watteville se rendait maître de la place, lui, Montrichard, ferait sauter et la place et le traître. Et il aurait tenu parole.

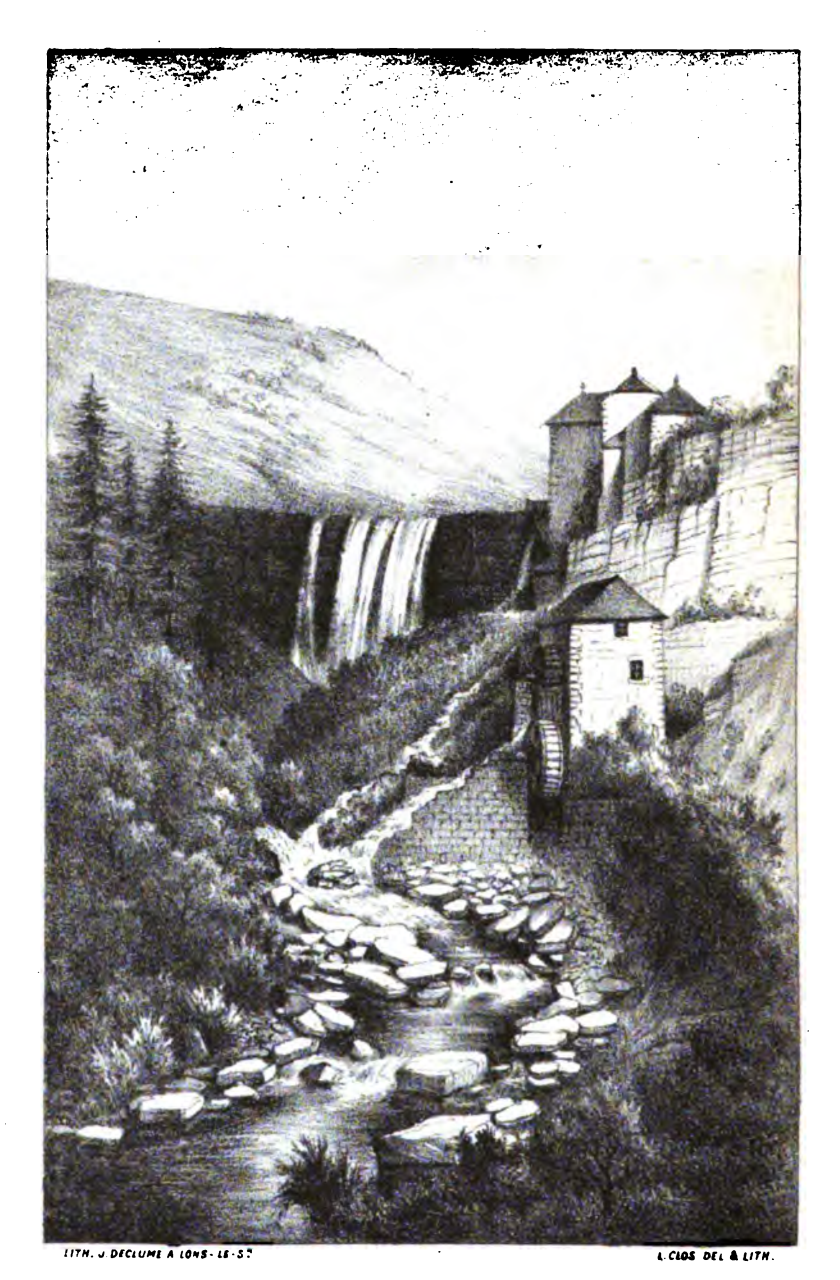
Mais on ne prenait pas l'abbé sans vert. Ce renégat connaissait plus d'un tour qu'il avait appris en Turquie après s'être fait circoncire.

Voyant qu'il n'y avait rien à faire avec un homme assez simple pour se piquer de loyauté, maître Watteville s'avisa d'une autre finesse. Si l'on en croit la tradition, il se déguisa en marchand pour pénétrer dans le faubourg, et il pratiqua si bien les habitants en leur prouvant que la défense du gouverneur était inutile et qu'elle exposait ceux-ci à un pillage sans merci ; il mêla si adroitement les caresses aux menaces, qu'il indisposa les gens contre le gouverneur. Le tour était joué. Les habitants s'emparèrent de leur héroïque défenseur, le remirent entre les mains de Watteville et reçurent l'ennemi dans leurs murs. Ce n'est pas la première fois que le patriotisme trouve cette récompense.

L'annexion, par la paix de Nimègue, de la Franche-Comté à la France, enleva pour toujours la physionomie particulière de ces petites villes qui tombaient tantôt sous un joug, tantôt sous un autre, et ne connaissaient de paix que cette paix relative qui existait entre deux guerres ; la centralisation monarchique, en donnant à la tranquillité plus de durée, détruisait par là l'originalité de toutes ces villes batailleuses. Nozeroy subit le sort commun ; son histoire, dès lors, est celle des autres bourgades.

Cette ville m'aurait bien étonné si elle n'avait pas eu, comme ses voisines, un incendie à son actif. Il fut effroyable en 1815, et réduisit en cendres les trois quarts des habitations. Mais les maisons se relèvent, et elles n'en valent que mieux en sortant du brasier.

Je suis arrivé à Nozeroy, un jour de foire, par un temps incertain, moitié pluie, moitié soleil, avec un peu de boue dans les rues ; ce qui n'aide pas l'optimisme. Aussi, ai-je trouvé la ville inférieure à l'idée que je m'en étais fait. La boue dans les rues dispose peu à l'admiration. Et, il faut le dire, celles de Nozeroy, quoique bien percées, sont assez



LE MOULIN DU SAUT
(près de Nozeroy)

mal entretenues, et la pierre avec laquelle les maisons sont bâties affecte une couleur jaune d'ocre, déplaisante à voir sous les rayures d'une averse. Et puis l'humanité n'est pas belle un jour de foire; toutes les verrues s'y montrent dans leur laideur, le paysage lui-même est gâté.

Nozeroy, d'ailleurs, est loin de rappeler la cité féodale qui passionnait Gilbert Cousin. Le cachet est tombé de cette vieille charte. Ni antique, ni moderne, la ville devait perdre sa physionomie originelle dans le lavage de la centralisation; elle se rattrape par l'admirable ceinture qui l'enveloppe et fait valoir encore la montagne au sommet de laquelle Nozeroy est pittoresquement assis.

En effet, sortez un peu des rues, gagnez les promenades qui sont établies sur les anciens fossés de la ville, et montez, si vous le pouvez, sur les ruines de l'ancien château, d'où la vue embrasse le val de Miéges et celui de Sirod, si le paysage ne vous arrache pas un cri d'admiration, je consens à passer le reste de mes jours dans le voisinage des étangs de la Dombe. Pendant six mois de l'année, Nozeroy doit être, après Champagnole, le séjour le plus agréable du Jura. Il ne faut pas s'étonner si Philibert de Chalon l'aimait tant.

On ne quitte pas Nozeroy sans visiter l'église paroissiale qui est située près des dépendances de l'ancien château. Elle date du quinzième siècle ; l'ensemble de l'édifice paraît être du style ogival tertiaire, comme la porte de l'hôpital Sainte-Barbe qui a également son cachet. L'église renferme de beaux vitraux, des statuettes, quelques toiles appréciables et un ostensoir très ancien. Mais une visite trop rapide n'a pu me donner qu'une idée confuse de ces deux édifices, l'église et l'hôpital. Les environs de la ville ont fait tort aux monuments; c'est un propos à reprendre.

J'ai vu le moulin du Saut où la Serpentine, ruisseau qui mérite son nom, forme une très belle cascade ; j'aurais dû pousser l'excursion jusqu'à la source de l'Ain, dont Nodier

a fait une brillante description, sans quitter l'Arsenal, à la manière de ce savant qui a écrit de gros volumes sur l'Égypte du fond de sa chambre, mais mes compagnons qui avaient gagné, sous cet air salubre de Nozeroy, l'appétit féroce du comte Ugolin, me montraient, d'un geste impatient, l'hôtel de Bellevue d'où partaient des effluves culinaires très propres à exaspérer la faim. Il fallut se rendre. En nous voyant tomber sur les provisions avec un entrain meurtrier, le maître d'hôtel, un galant homme, dont la mine *purpurée* atteste que, chez lui, le vin ne se tempère pas avec de l'eau claire, ne put s'empêcher de sourire, et il renforça son menu de quelques victuailles supplémentaires. Le carnage fut complet, nous oubliâmes le village de Miéges et son église gothique dans un entretien prolongé avec un petit vin de Bourgogne qui avait gagné cent pour cent à voyager, comme Joconde, jusqu'à Nozeroy.

F. G.

Rétablissons, s'il vous plaît, la pure vérité, cher et honorable... préopinant. Pendant que vous vous livriez à tous les charmes d'un tête-à-tête prolongé avec un vieux Pomard et une jeune hôtesse, nous explorions consciencieusement les environs. Malgré une de ces pluies fines de montagne qui transpercent le plus imperméable caoutchouc, nous courûmes visiter l'ancienne église prieurale de Miéges au portail richement sculpté ; puis, toujours en dépit des averses, le plus obligeant de tous les guides, M. le maire de Nozeroy, nous conduisit à la source de l'Ain, au saut des Mailly, au saut des Chaudières, etc. La pluie, il faut l'avouer, refroidit un peu notre enthousiasme ; cependant elle nous en laissa assez pour reconnaître, sans hésitation, que, par un beau soleil, il n'est guère, dans le Jura, de sites à la fois plus pittoresques et plus imposants.

B. P.

LA FORÊT DE LA FRESSE

La nature offre trois spectacles grandioses : la mer, la montagne, la forêt de sapins. La mer a pour elle l'impression de l'immensité, le doux rhythme des flots tranquilles ou le bruissement tumultueux des vagues en furie ; — la montagne remplit l'imagination et le regard d'une sorte de terreur : immobile, énorme, elle semble menacer les pygmées qui la contemplent ; — la forêt de sapins a une sombre et mystérieuse majesté : l'élancement de ses colonnades, la hardiesse de ses voûtes distribuées, à perte de vue, en coupoles de verdure, frappent l'esprit du saisissement religieux qu'éprouverait un profane au seuil de quelque vieux sanctuaire voué à une farouche divinité de la théogonie aryenne.

Laissons la mer à d'autres zones, et, sans vouloir aucunement décrier l'Océan et la Méditerranée, ne nous plaignons point de notre lot ; n'avons-nous pas ici le superbe portique des Alpes, le Jura, et, couronnant ses gradins, les plus splendides sapinières de l'Europe ? La nature a fait à notre sol la part assez belle pour qu'il n'ait rien à envier, comme pittoresque, aux pays les plus favorisés.

Ce n'est pas connaître les sapins que d'avoir vu seulement ceux des Pyrénées, des Alpes, des Cévennes, des monts d'Auvergne et des Vosges. Il faut venir dans le Jura si l'on veut se faire vraiment une idée de ces incomparables forêts. Partout ailleurs, elles sont, en général, de peu d'étendue, plaquées aux flancs de montagnes inaccessi-

bles, ou disséminées à travers les gorges et les ravins. En Franche-Comté, elles couvrent non seulement les sommités de la chaîne jurassique, mais encore les hauts plateaux onduleux, les versants à pente douce, les massifs étagés insensiblement en amphithéâtre. Les forêts de la Joux, de Levier et de la Fresse — ne citons que celles-là — n'ont pas de rivales en Europe, soit pour la superficie, soit pour la richesse de la végétation.

La région des sapins commence à Champagnole, la Fresse est à peine distante de quelques kilomètres. Après l'ascension de Montrivel, c'est, à coup sûr, une des promenades qui attireront le plus les touristes et leur ménageront, sur le moment, la plus émouvante surprise, doublée dès lors d'un ineffaçable souvenir.

De loin, vue de quelque point culminant, comme Montrivel, la forêt ressemble à un large rideau vert sombre, à une vaste tenture déroulant ses plis aux accidents montueux du terrain ; les cimes se confondent dans l'égale tonalité du feuillage ; rien n'altère cette belle et sévère uniformité. De près et plus on s'approche, l'œil est fasciné à l'aspect d'une si gigantesque arborescence,et mesure avec étonnement les noires pyramides qui, peu à peu, se détachent plus distinctes de la masse ombreuse. Aussitôt qu'on pénètre en plein bois, on se croirait transporté sous les tropiques, au milieu de quelque forêt vierge de libocèdres et de séquoias. Des milliers de tiges surgissent de tous côtés, s'élancent d'un jet à trente et quarante mètres, et forment, à cette hauteur, un impénétrable dais de verdure. La vue s'égare dans un fouillis de piliers démesurément rectilignes, d'arceaux aériens, de dômes surmontant, à une élévation inouïe, toute cette prodigieuse architecture végétale. Aucun éclat de lumière ne détonne dans un demi-jour tamisé par d'épais branchages ; çà et là, seulement, une échappée de ciel, un coin d'azur, un discret rayon de soleil bien vite disparu. Au sein de la pénombre règne le



LITH. J. DECLUME A LONS-LE-S.R L. CLOS DEL & LITH.

UN COIN DE FORÊT

calme de la solitude. Le balancement des cimes au souffle du vent, la légère agitation des ramures, le chant saccadé de la mésange noire, l'appel sonore de la grive, le bruit sec du pic travailleur, le cri aigu de la buse, les bondissements de l'écureuil dans la feuillée, et, quelquefois, l'écho lointain des coups de hache du bûcheron interrompent seuls, par intervalles, ce grand silence. Des senteurs résineuses embaument l'air et le rendent *santif*, selon l'énergique expression des montagnards ; à le respirer, les poumons se dilatent, s'impreignent d'oxygène alpestre, font provision de vie. Une agréable et salubre fraîcheur circule sous le couvert touffu. En dehors des sentiers, on foule un solide tapis d'aiguilles et de cônes desséchés de sapin ; le framboisier, le groseillier, le lierre, le chèvrefeuille, la fougère y croissent à côté des ronces ; aux nappes de mousse, diaprées de mœrhingie, se joignent, suivant la saison, des champs de violettes, de pervenches, de muguets, de fraisiers, de cyclamens et de myrtils. Il est des flores plus variées, plus brillantes ; il n'en est pas qui repose plus doucement le regard et qui, par le fait même d'une humble croissance, présente un contraste plus saisissant avec les hauteurs vertigineuses et l'exubérante vigueur de la végétation environnante.

B. P.



LES PLANCHES-EN-MONTAGNE

S'il n'est pas un vrai touriste qui ne connaisse les gorges de Trient et celles du Fier, beaucoup, en revanche, ne se doutent même pas qu'il existe, dans un coin retiré du Jura, une curiosité naturelle analogue et, à en croire de bons juges, nullement inférieure aux deux précédentes. Il ne manque à la Langouette, pour prendre place parmi les sites célèbres, qu'un peu de réclame et surtout une galerie qui permît de longer, au fond de l'abîme le lit torrentiel de la Sène, étroitement encaissé entre des rochers à pic, de 30 à 40 mètres de hauteur. Puissent nos vœux hâter le jour où, à défaut de la municipalité des Planches, quelque initiative privée réalisera ce desideratum !

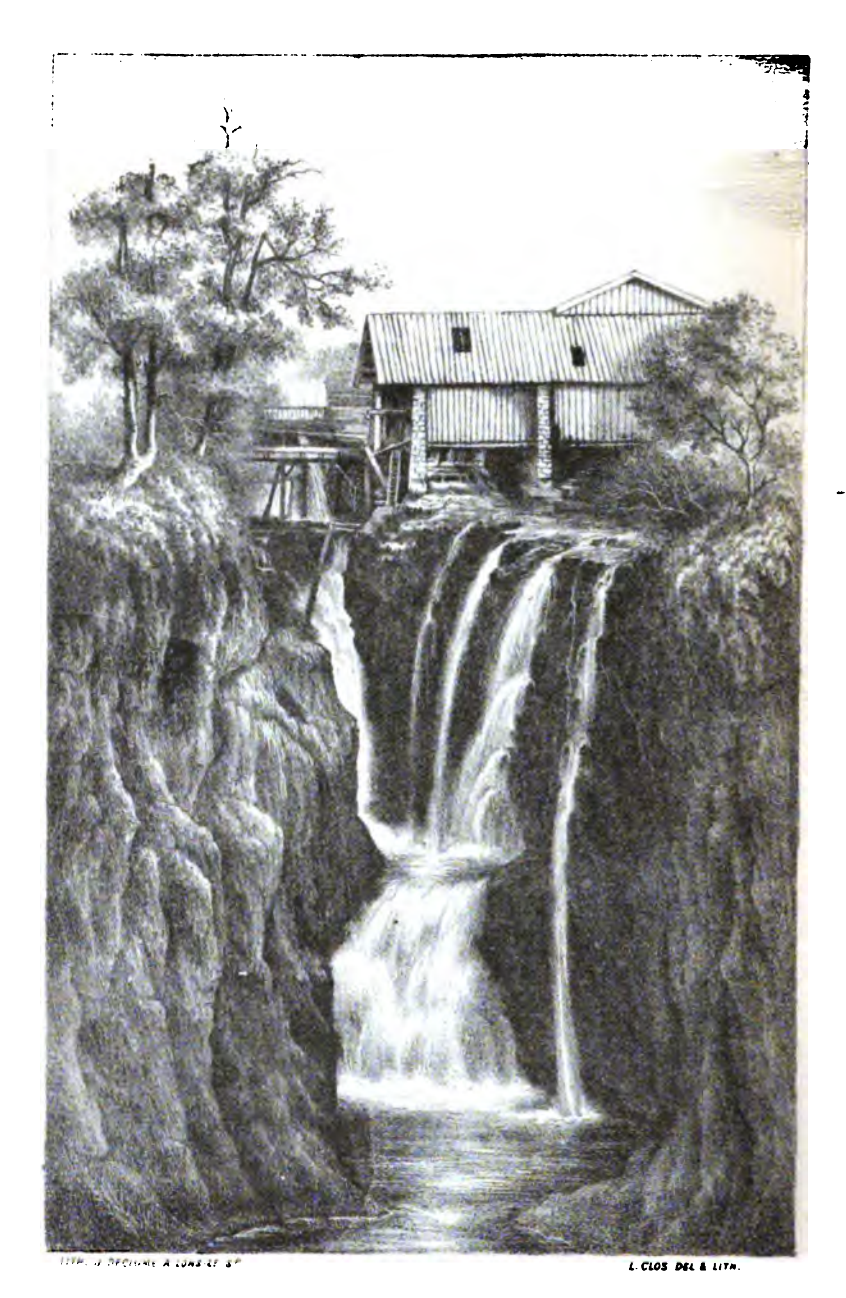
Les dessins de M. Cloz représentent la sortie de la Langouette, la cascade qui en forme l'entrée, et la chute de la Sène au *Bout du Monde*, trois motifs merveilleux qui, pour être convenablement décrits, exigeraient un Théophile Gautier ou un George Sand. Autant par amour-propre que par prudence, et à l'exemple de cet impresario en détresse qui, dans la *Dame blanche*, remplaçait la musique par un dialogue vif et animé, nous substituons à notre prose les fidèles croquis de notre collaborateur ; comme il ne s'agit ni de la *Dame blanche*, ni de musique, ni de dialogue, le lecteur a tout à gagner au change.

B. P.



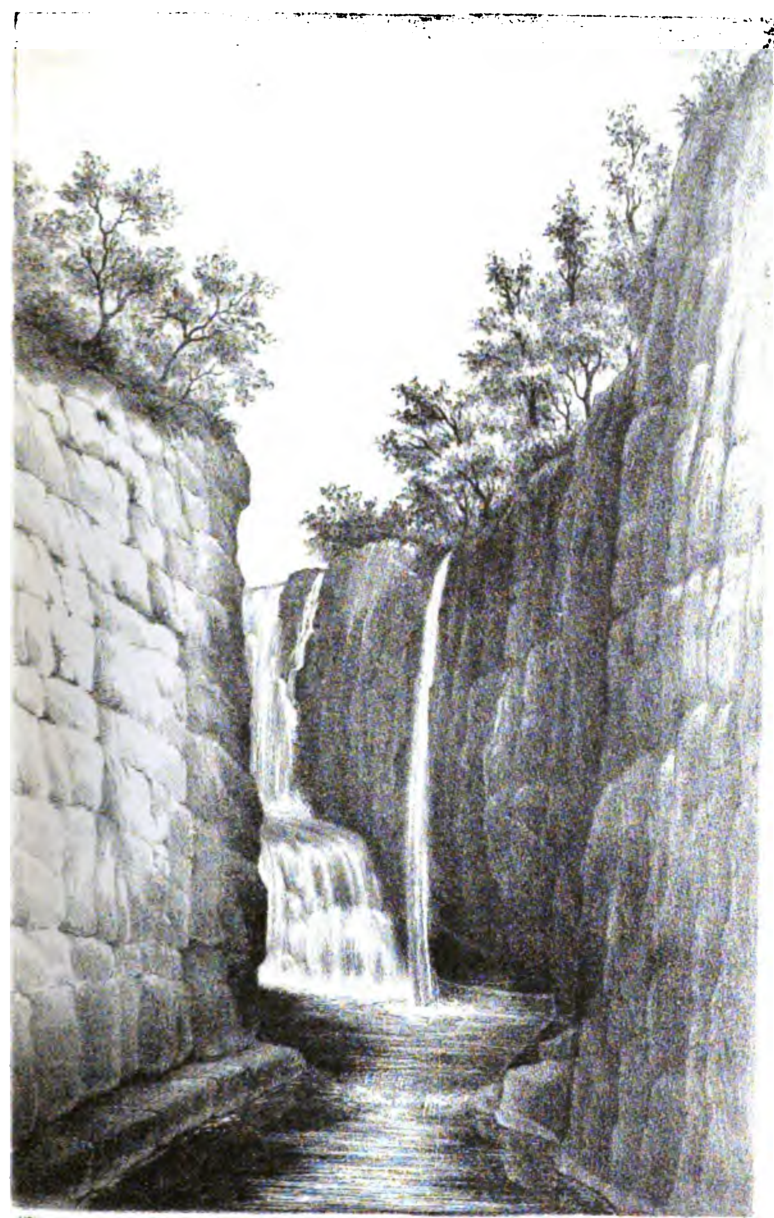
LITH. J. DECLUME A LONS-LE S.R L. CLOS DEL & LITH.

GORGE DE LA LANGOUETTE
(Planches-en-Montagne)



L. CLOS DEL & LITH.

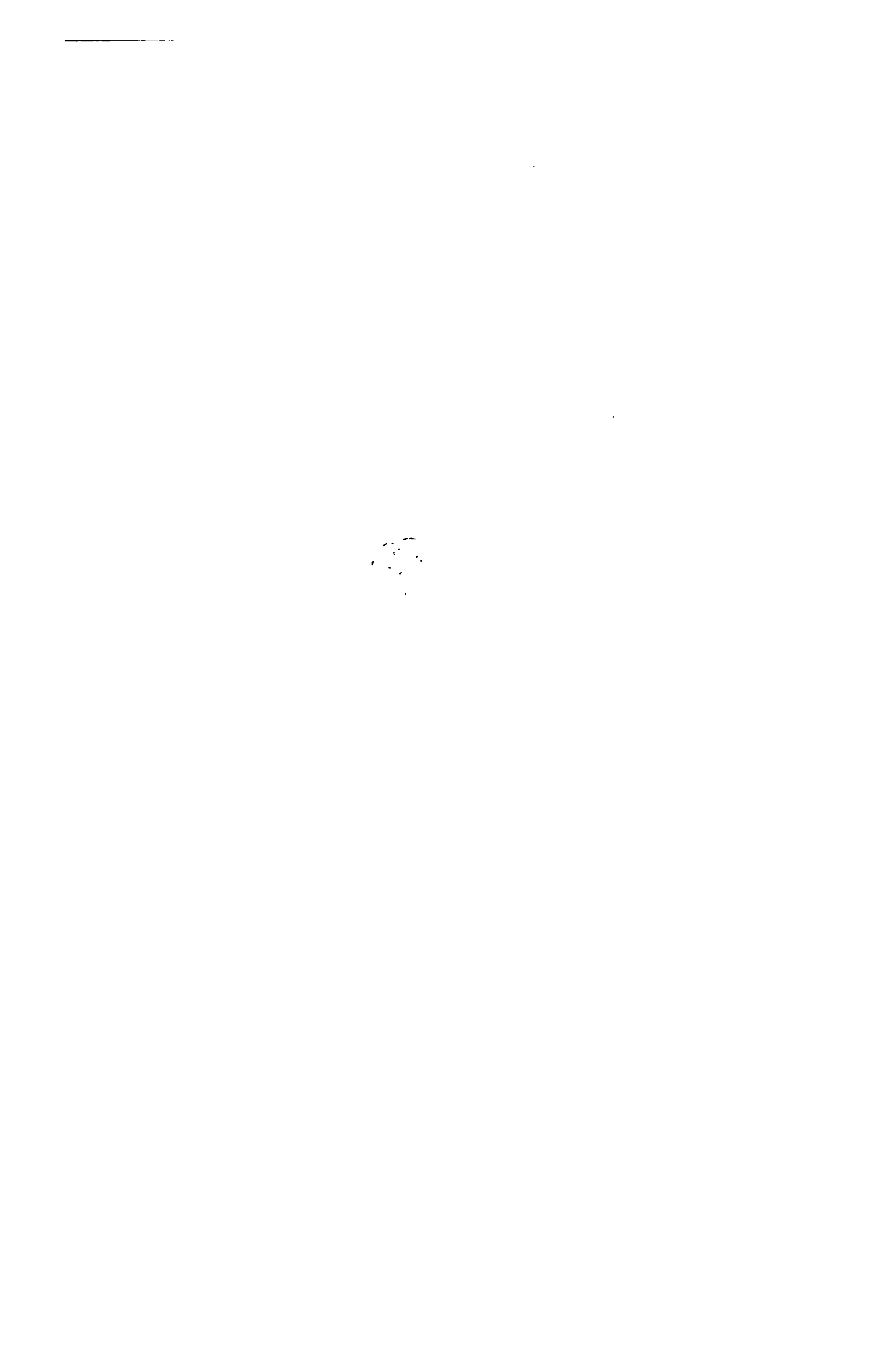
CASCADE DES PLANCHES
(Vue du haut)



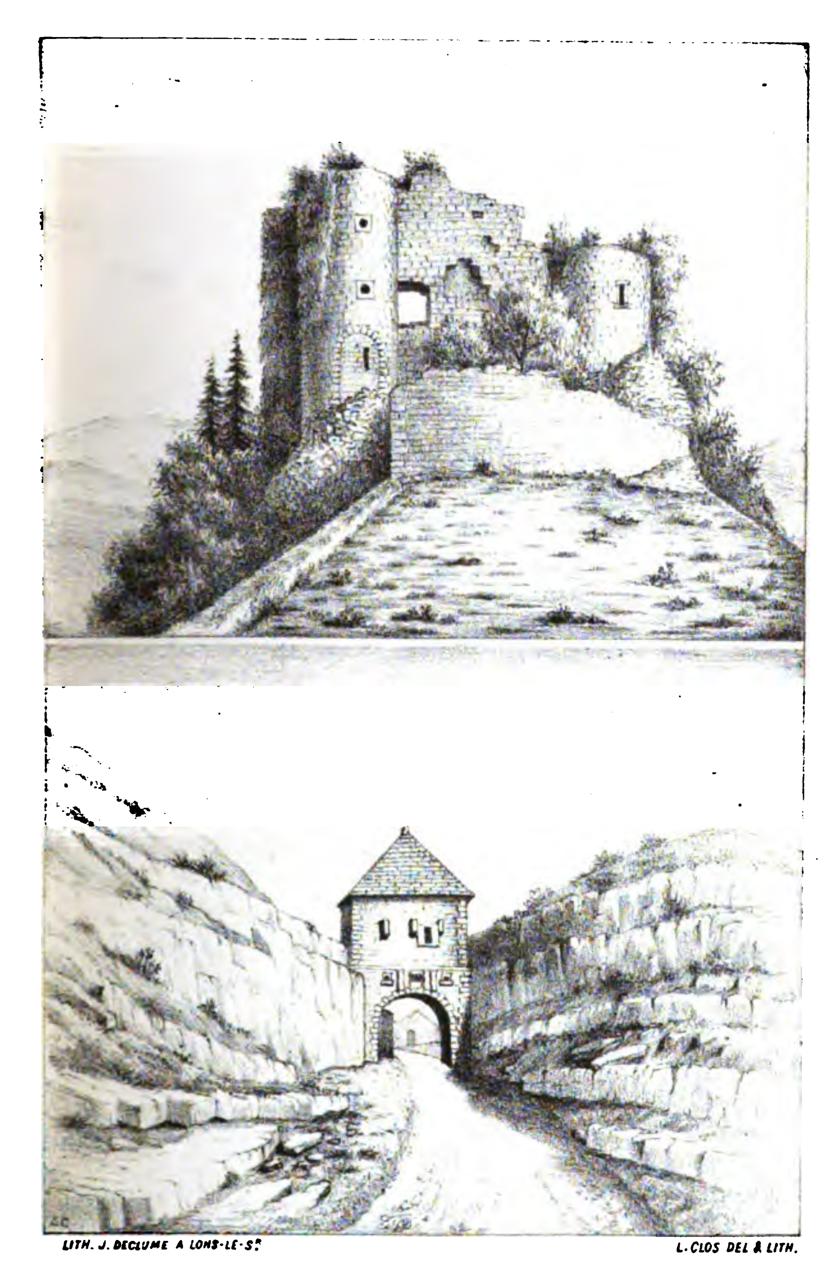
LITH. J. DECLUME A LONS-LE-Sr L. CLOS DEL & LITH.

CASCADE DES PLANCHES.

(Vue du bas)



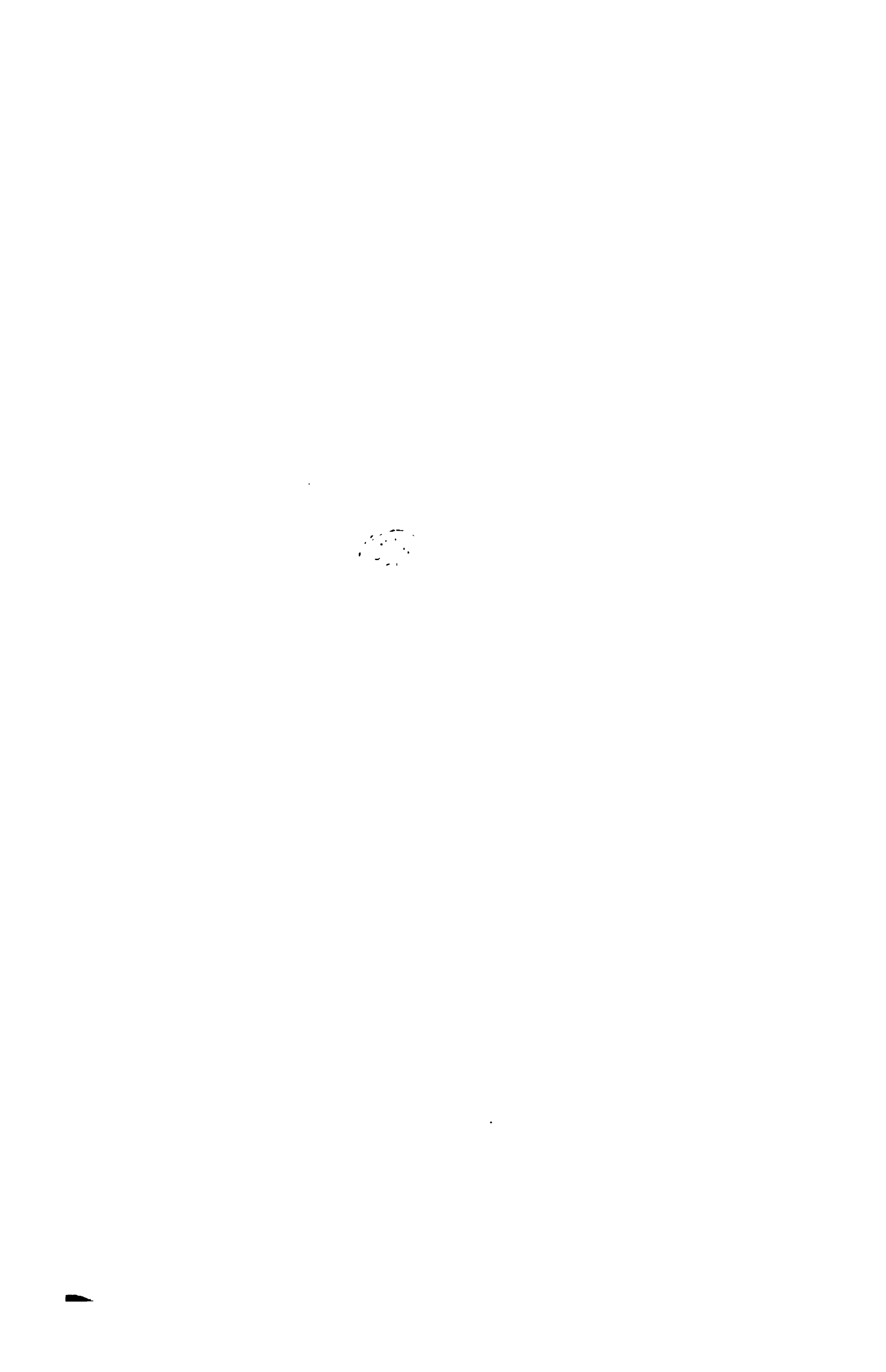
RUINES DE CHATEAU-VILAIN

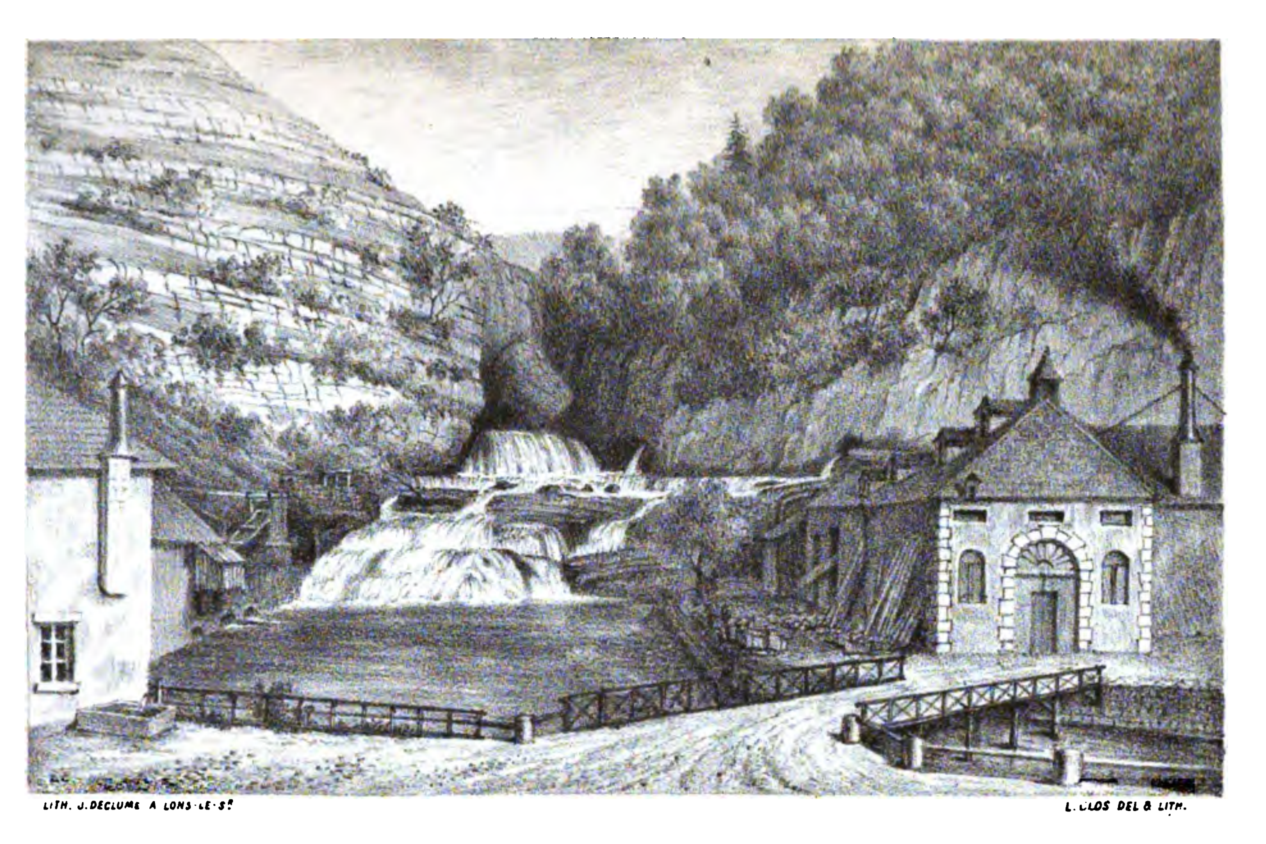


LITH. J. DECLUME A LONS-LE-Sr

L. CLOS DEL & LITH.

ANCIENNE PORTE DE BOURG-DE-SIROD

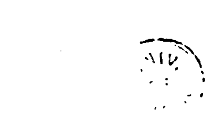




LITH. J. DECLUME A LONS-LE-S^r

L. CLOS DEL & LITH.

CASCADES ET FORGES DE BOURG-DE-SIROD



LITH. J. DECLUME A LONS-LE-S.R L. CLOS DEL & LITH.

VUE DE L'AIN, EN AMONT DE BOURG-DE-SIROD



CHATEAU-VILAIN & BOURG-DE-SIROD

Le temps nous presse et l'espace nous manque. Mentionnons, au courant de la plume, les ruines de Château-Vilain, tristes débris d'une importante forteresse féodale fondée au sommet d'une côte abrupte par Simon de Commercy, vers l'an 1186, possédée par les de Watteville depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution, et démolie seulement de 1808 à 1810 pour reconstruire les forges du bourg, incendiées en 1803 ; l'ancienne porte fortifiée qui mettait jadis en communication le château et les deux bourgs ; le tunnel de Sirod (134 mètres), percé en 1847 ; les *Comméres* de Sirod, pans de rochers étranges, ressemblant de loin à de colossales statues ; les belles usines métallurgique de Bourg-de-Sirod, dont on fait remonter l'origine au XIVe siècle, et qui, aujourd'hui, produisent annuellement 1,500,000 kilogr. de tôles et de fers étamés, ou *fers-blancs*, d'une fabrication réputée. Signalons surtout la longue et étroite crevasse où l'Ain s'engouffre avec des tourbillons blancs d'écume et de sourds mugissements. Cette *perte de l'Ain* dépasse encore la Langouette en sauvage horreur. La Suisse et la Savoie seraient fières de la compter parmi leur merveilles. Malheureusement, le crayon, aussi bien que la plume, est impuissant à rendre de si saisissants aspects. M. Cloz a dû se borner à figurer une vue de l'Ain, en amont, et la double cascade que forme la rivière à la sortie de sa perte, à côté des forges de Bourg-de-Sirod. Qu'importent, d'ailleurs, des descriptions et des planches devant ces grands spectacles de la nature ?

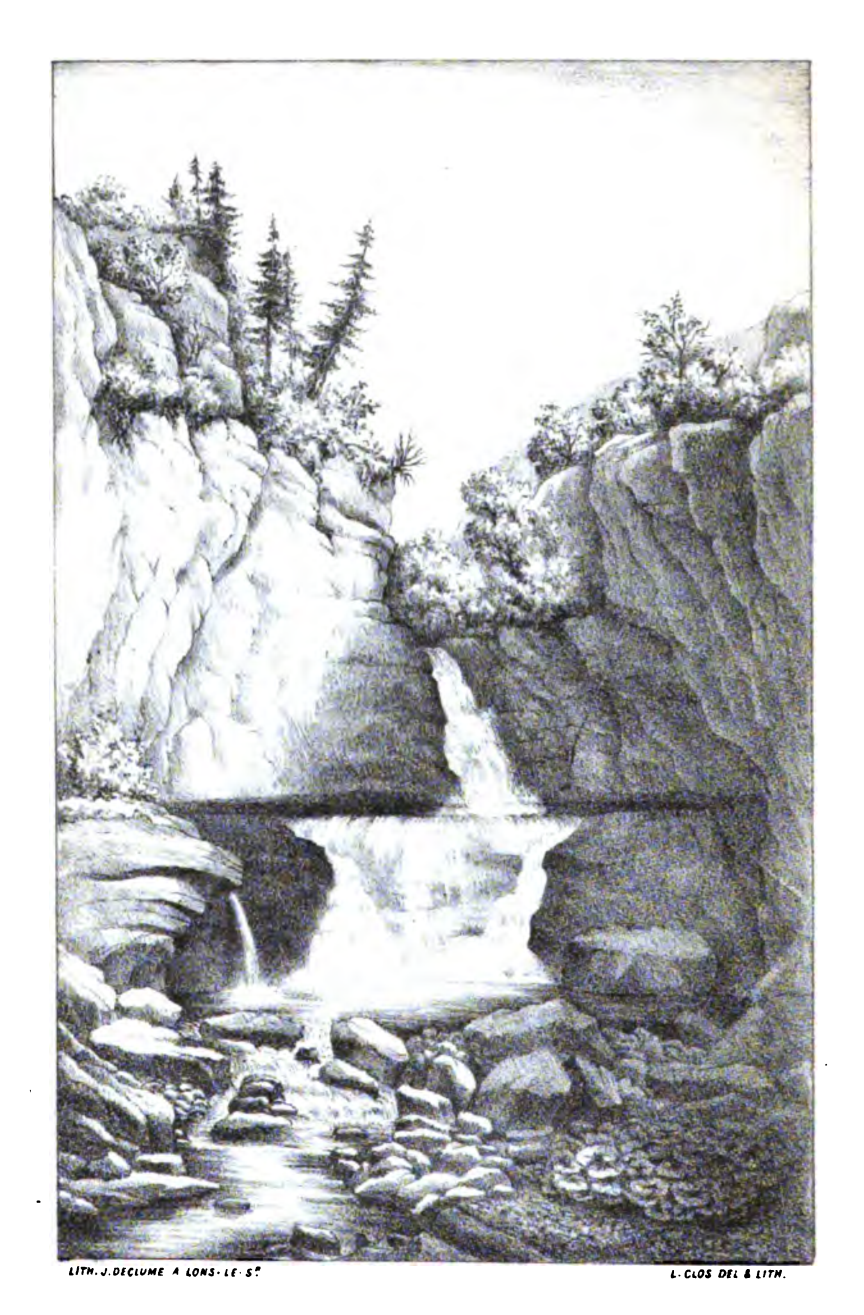
B. P.

LA BILLAUDE

Une demi-page seulement est laissée à notre disposition pour parler de la Billaude. C'est trop ou trop peu. Nous voilà condamné à garder en portefeuille, faute de place, le poème descriptif qu'à grand'peine nous avions composé sur ce sujet ; d'autre part, nous sommes absolument incapable de dépeindre, en quinze lignes, la merveilleuse vallée de la Laime, de Maison-Neuve à la Billaude. Puisque la place nous est mesurée avec tant de parcimonie, appelons encore à notre aide le crayon de M. Cloz. L'artiste a choisi la principale cascade et l'un des aspects les plus sévères et les plus grandioses de la vallée. Durant trois kilomètres, cent autres points de vue mériteraient également les honneurs de la gravure ; à chaque pas, quelque surprise vous arrête, à chaque détour de chemin, devant et derrière vous, surgit un nouveau décor. Les peintres et les touristes qui visitent la Billaude n'éprouvent qu'un embarras : l'embarras d'une admiration continuelle.

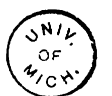
B. P.





LITH. J. DECLUME A LONS-LE-S^R L. CLOS DEL & LITH.

CASCADE DE LA BILLAUDE


UNIV.
OF
MICH.



LITH. J. DECLUME A LONS-LE-Sr   L. CLOS. DEL & LITH.

GORGE DE LA BILLAUDE

LE LAC DE CHALAIN

De Champagnole au vallon de Chalain, en passant par Balerne, Mont-sur-Monnet et Fontenu, la distance est appréciable, et le chemin, à travers bois et rochers, ne ressemble guère aux routes entretenues des Ponts et chaussées; mais, au terme de l'excursion, le voyageur ne regrette pas sa peine.

Du village de Fontenu,au-dessous duquel miroite la vaste nappe d'azur du lac, on descend, par un sentier bordé, sur ses deux côtés, de rochers dont le calcaire se fendille quelquefois sous les racines d'arbres gigantesques, au vallon de Chalain qui est creusé de l'est à l'ouest sur une surface de 220 hectares. Le lac en occupe la profondeur. Impossible de rêver un aspect plus sauvage et plus romantique. La plume ne saurait le reproduire.

Pendant une demi-heure de marche, c'est-à-dire depuis l'orifice du sentier jusqu'aux bords du lac, vous n'avez reçu la lumière que tamisée par les arceaux de feuillage qui forment une voûte bleuâtre, piquée de palets d'or, quand le soleil, vers midi, embrase la cime des arbres ; au sortir de ces demi-ténèbres, le jour vous aveugle brusquement, les arbres semblent frémir sous les caresses du soleil, et le lac déroule devant vous sa nappe tranquille, réflétant à la fois l'azur du ciel et le vert sombre de ses rochers.

Ah ! c'est bien là la terre des Druides et des Bàrdes qui aimaient tant les forêts mystérieuses, les branches entrelacées, l'air ténébreux et les *froides ombres* pour leurs cé-

rémonies austères et leurs sacrifices sanglants.... Les rochers, immobiles sur leurs assises formidables depuis la dernière conflagration, ont dû en voir de belles, lorsque ces prêtres d'une religion qui tenait d'un naturalisme grossier, confondu plus tard avec le polythéisme gréco-romain, exerçaient leur sacerdoce dans la sombre profondeur des forêts. Ils ont vu recueillir avec une faucille d'or le gui sacré sur un chêne et le Druide inspiré visiter d'un regard avide les entrailles sanglantes de la victime offerte à Teutatès. Lamentable hostie, dont les tortures ne semblaient jamais assez raffinées pour conjurer la colère du dieu ! Nos aïeux les Gaulois n'étaient pas tendres.

Les bords du lac de Chalain sont ravissants. Deux chemins qui se perdent sous les berceaux de feuillage, côtoient sa gravière et viennent se réunir au château dont les tourelles gothiques émergent pour ainsi-dire du lac, adossées à de beaux arbres, au milieu de prairies magnifiques. Au-dessus de ces rochers abrupts est le village de Fontenu dont un typhon, quelque jour, enverra les premières maisons dans le lac qui les attend. *Dî talem avertite casum !*....

Nous avons vu le lac de Chalain deux fois dans notre vie : la première fois par Marigny, la seconde fois par Fontenu ; ces deux aspects sont peut-être nécessaires pour bien embrasser le paysage et fixer l'impression. Il y a vingt-cinq ans (un quart de siècle !), nous écrivions les lignes suivantes, à propos de ce beau lac que les hasards de la plume avaient encadré dans un roman dont le titre et la fable sont parfaitement oubliés aujourd'hui :

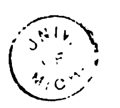
« Il n'y a guère dans toute la Comté de site plus étrange et plus pittoresque, à notre avis, que cette admirable nappe d'eau qui a pour ceinture des montagnes boisées comme les solitudes de l'Amérique avant l'arrivée des Européens. Lorsqu'on s'élève plus haut, dans la direction des Rousses, par exemple, le paysage offre des aspects autre-



LITH. J. DECLUME À LONS-LE-S^R

L. CLOS DEL & LITH.

LAC DE CHALAIN



ment grandioses ou terribles ; on peut contempler à souhait des rochers surplombant l'abîme, et causant au voyageur le vertige qu'on éprouve à la lecture de *Manfred* ; mais, nulle part, la nature n'a mêlé la grâce coquette à la splendeur sauvage avec autant de profusion que dans ce fer à cheval, dont la végétation semble éternelle.

« Il faudrait que nous fussions bien malheureux pour qu'aucun de nos lecteurs n'ait, au moins une fois dans sa vie, parcouru les bords de Chalain ; qu'il se rappelle, celui qui les a vus, lorsque le soleil d'août, abaissé sur l'horizon, laisse dans l'ombre le second plan des montagnes, s'il a pu retenir un cri d'étonnement à l'aspect de ce lac aux remous perpétuels, qui berce son eau bleuâtre sous la ceinture glauque de ses rochers. On ne trouve pas là les beautés âpres et quelque peu glaciales de la descente de Morez, devant lesquelles l'habitant de la plaine éprouve une sorte d'admiration serrée de tristesse ; rien d'alpestre ou de titanique, mais une coquetterie robuste, pleine de fascinations ; on dirait un pastel écossais collé sur le paysage uniforme de Marigny.

« Nous voudrions être propriétaire de ce lac magnifique, quand même nous aurions à le défendre, tous les automnes, contre la bande de Rob-Roy qui a dû se réfugier dans ces parages, en véritable *outlaw*, depuis la mort de Charles Édouard. Et, cependant, nous n'avons pas l'humeur guerrière, tant s'en faut ! Nous ne sommes pas de ces gens qui s'imaginent que le danger aiguise le plaisir, et que le bonheur s'affadit dans la sécurité ; nous n'aimons l'espingole, l'estramaçon, la claymore, les vengeances de montagnards et les campements sur la bruyère que dans les romans de Walter Scott.

« Mais, pour posséder ce beau lac, après avoir désintéressé, bien entendu, le propriétaire actuel, nous nous résignerions à trembler, pendant six mois de l'année, au moindre bruit de pas sur les feuilles sèches, aux notes

étouffées de la cornemuse ou du pibroch, aux silhouettes entrevues, le long des bois, ou glissant sur le lac, de tous les montagnards en dehors de la loi, chassés des Hyglands par une compagnie d'actionnaires d'un chemin de fer qui traverserait le Ben-Lomond. Hélas ! le diable ne se montre plus de nos jours pour passer des contrats de ce genre ; notre incrédulité l'a désarmé de sa cabale, et, pour tout *outlaw*, à cette heure, vous ne trouverez guère que quelque *montagnon*, vêtu de toile bleue, cheminant lentement autour de ce beau lac, avec autant d'indifférence pour ce tableau écossais qu'un bœuf pourrait en apporter à la lecture d'une page de Fenimore Cooper. »

Nous n'avons guère à reprendre à cette description, vieille déjà de vingt-cinq ans, car elle concorde avec l'impression que nous avons ressentie par une belle matinée de l'automne de 1879, à l'aspect de ce golfe azuré qu'un peintre de nos amis traversait nonchalamment sur une barque massive, ornée d'avirons, de spatules plutôt, qui ont dû être maniées par quelque compagnon de Jules-César, lors de son invasion dans les Gaules. Le tableau n'a pas besoin de retouches.

Ces soleils d'automne à travers les arbres sont réellement pleins de sorcelleries ; ils fondent la réalité sous le rêve et chauffent l'imagination qui s'emporte alors dans les régions romanesques, sur l'hippogriffe d'Astolphe. Ainsi, sans être précisément grippé de poésie, il nous semblait voir, en contemplant la rive opposée de Chalain, sous l'entrelacement des lianes, entre les fentes d'un rocher, la caverne de Donald, d'où, le matin, Waverley regardait le soleil se lever sur un lac encaissé dans des montagnes pareilles à celles de Fontenu. Il ne manquait, pour rendre l'illusion plus complète, que cette grande fille à jupe écarlate, la fille de Donald, à l'entrée de la caverne. Les pages de *Waverley* se déroulaient l'une après l'autre sous ce courant de rêveries, car, avec la fille de Donald, nous

voyions apparaître, au fond d'une clairière le magnifique chef de clan, Fergus Ian Vohr, murmurant sa chanson de loyaliste : « Lillibullero, bullen a la, » dont les paroles sont reprises à la ronde par Callum-Beg et les Hyglanders.

Ah ! Walter Scott ! pensions-nous, tu es un grand peintre, mais nous doutons fort que tes lacs écossais, en dépouillant leurs bordures de leurs Hyglanders à jambes nues, vaillent ce lac tranquille, dont le seul défaut est d'être à trois ou quatre kilomètres de la route, c'est-à-dire à la portée de ces bourgeoises qui ne peuvent rester en place, sous prétexte qu'elles ont du vague à l'âme.

En voyant le peintre *pagayer* avec amour et chercher peut-être un motif dans les clairières du bois qui auraient tenté le pinceau de Corot, nous ne pûmes résister au désir de faire une promenade sur le lac, malgré la physionomie peu engageante de la barque antédiluvienne montée par cet artiste. La prévention était injuste, car la barque, tout en obéissant plutôt aux remous qu'à la rame, n'avait pas de caprice dangereux et faisait les honneurs de son lac à la manière de ces gens bourrus pour qui l'hospitalité à exercer est le plus sacré des devoirs. Au bout d'une heure de festons sur les *flots*, notre ami le peintre vint atterrir à la pointe du lac, en face du château qu'il nous engageait à visiter, avant l'heure sainte de la réfection. Et, en mettant pied à terre, il nous disait : « C'est à dix heures du soir, musique à la proue, lumières aux flancs de la nacelle, que j'aimerais à recommencer la promenade que nous venons de faire ; malheureusement les violons manquent, et le châtelain, malgré sa courtoisie ordinaire, refuserait probablement de nous fournir des lanternes vénitiennes pour cette petite fête nautique. C'est dommage. »

Très philosophe à l'endroit de cette privation, nous suivîmes le peintre qui se faisait galamment notre cicerone pour la visite du château, comme il avait été notre pilote sur le lac. Il prenait langue partout.

Le château de Chalain, malgré ses tourelles gothiques, est tout moderne ; on prétend qu'il a été bâti sur les ruines d'un ancien manoir, pompeusement décrit par Gilbert Cousin ; mais, entre le manoir et l'habitation récente, il a passé plus d'une pierre, et il serait tout aussi exact de dire que le château actuel succède au burg moyen âge, comme Louis XV succédait à Pharamond. Quoi qu'il en soit, le castel moderne mérite d'être vu.

Si nous écrivions pour un *Guide*, ou si nous avions le moindre goût pour cette littérature de commissaire-priseur qui compte, jusqu'au dernier, les clous d'un fauteuil, ce serait bien le cas de faire l'inventaire de toutes les curiosités qui se trouvent au château de Chalain, en mêlant un peu d'archéologie à l'énumération. Nous trouvons la besogne aussi puérile qu'indiscrète ; et d'ailleurs nous avons déjà dépassé les limites du cadre que nous nous sommes imposé.

Notre ami le peintre nous a fait remarquer sommairement la porte de la chapelle dans la tour de l'ouest, les boiseries et les peintures du salon au premier étage ; mais ce qui nous a frappé le plus, c'est une cheminée monumentale, composée de deux colonnes torses à cannelures. La corniche qui règne sur le vaste pourtour de cette cheminée qui semble rapetisser ceux qui la regardent, est agrémentée d'ornements délicats, tels que feuillages artistement découpés, anges tenant des écussons, animaux fantastiques, chimères grimaçantes, licornes, guivres, etc. Le malheur, c'est que cette œuvre d'art a été mutilée, dit-on, pendant les Cent-Jours, par quelque soudard, ivre de brandevin, ou mécontent peut-être, de l'hospitalité du château. Dans tous les cas, l'auteur de cet acte de vandalisme aurait mérité un plongeon dans le lac, à vingt pieds de profondeur.

La promenade en barque, et surtout l'oxygène des montagnes avaient tellement exaspéré notre appétit qu'un cri de famine partit de toutes les bouches, au sortir du château ; on eût dit que nous n'avions pas touché de pain de-

puis quarante-huit heures; personne n'avait d'oreilles pour les récits du peintre qui, sans souci des vulgaires réclamations de l'estomac, avait bien le cœur d'évoquer l'histoire du passé, en recomposant une chronique sous les arceaux de feuillage, au pied de ce lac paresseux que nous aurions donné volontiers, en ce moment, pour cinq ou six livres de bifteck sur une nappe blanche. Notre impatience le fit sourire. Mais ce n'est pas tout que d'être richement endenté, il faut pouvoir mettre quelque chose sous la meule.

Hélas! il n'existe aucun tourne-bride hospitalier sur les bords enchanteurs de Chalain, si prodigues pourtant de clairières, au centre desquelles un aloyau, cerné de bouteilles, embellirait encore le paysage. C'est l'envers de ce site adorable. Partis de Champagnole, sur la foi des traités, nous n'avions mis dans la voiture que quelques victuailles sommaires, espérant trouver, soit aux environs, soit au moulin, le complément de notre menu d'anachorètes. Mirage! Illusion! Le village le plus rapproché de Chalain est situé au bout du monde, à cinq ou six kilomètres de l'appétit; quant au moulin qui devrait contenir, outre ses sacs, œufs frais et andouilles vermeilles, il n'était pas même en état de nous fournir, contre une mine d'or, la plus petite couronne de pain bis et un chauveau de vin plus ou moins acide. Rien! Pas le moindre relief. Il paraît que c'est la consigne du château qui ne veut pas que son tenancier soit une espèce de maître Jacques, ayant, tour à tour, la veste enfarinée du meunier et l'habit noir du restaurateur. Tant pis pour les imprudents qui viennent visiter Chalain sans viatique! Ils en seront quittes pour resserrer d'un cran leurs ceintures. —Nous eûmes comme une vision passagère du radeau de la Méduse. — Mais la Providence à laquelle nous ne songions pas, daigna prendre, ce jour là, la figure émerillonnée de notre ami le peintre.

En voyant notre désarroi, cet artiste pitoyable prit le meunier à part, et l'attendrit si bien que celui-ci se laissa

découpler pour le village de Doucier où fleurit, sous les branches de houx, une auberge assez bien approvisionnée, avec mission de bouleverser la huche et le cellier, le cellier surtout, sous peine de voir des voyageurs civilisés se comporter comme des Caraïbes. Le meunier revint, deux heures après (elle nous parurent avoir la durée d'un siècle), avec autant de provisions qu'il s'en consomme dans une noce de village, et même un peu plus. La razzia avait été complète.

Le dîner fut joyeusement expédié sur une table faite avec une solive branlante, humide de la rosée du matin, à deux pas d'une source pittoresque, dont les eaux alimentent le lac, en sortant de la base d'un rocher qui la surplombe. L'un de nous tourna mal au dessert ; il fit un quatrain en l'honneur du village de Doucier qui ne méritait pas pourtant d'être livré aux vers pour son jambonneau et son petit vin couleur de rubis.

Le meunier, corrompu de nouveau par notre intrigant d'artiste, nous ménageait une surprise, Au moment où le dessert touchait à sa fin, le galant farinier, dont l'absence n'avait pas été remarquée, se montra tout à coup avec une cafetière pleine d'un moka brûlant et cinq ou six tasses parfaitement dépareillées. L'arôme qui se dégageait de la cafetière titilla si bien les houppes nerveuses du peintre, que notre homme en poussa un *la-i-tou* d'allégresse que les échos de Fontenu répercutèrent à l'envi.

Personne ne songeait alors au radeau de la Méduse.

Au coucher du soleil,car nous avions fait la sieste sous les arbres, nous regagnâmes la jolie ville de Champagnole, ayant en poupe un petit vent de bise très propre à renouveler les forces pour le combat pantagruélique qui devait clore notre quinzaine de villégiature et marquer nos adieux à *Champagnole et à ses environs*.

F. G.



TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDES

D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

DE GÉOLOGIE

ET DE BOTANIQUE

DANS LES ENVIRONS DE CHATELNEUF (JURA)

PAR LOUIS-ABEL GIRARDOT

(de Châtelneuf)

Membre de la Société d'Émulation du Jura,
Instituteur à Pannessières.

AVERTISSEMENT.

Ce travail comprend quelques-unes de mes observations d'*archéogéologie* et d'histoire naturelle dans les environs de Châtelneuf.

Il se divise de la manière suivante :

Archéologie préhistorique (archéogéologie). — Notice sur la station préhistorique de Ney, avec 7 planches.

Géologie. — Découverte de la Marmotte des Alpes dans la boue glaciaire d'une grotte du Jura, avec 1 planche.

Botanique. — Observations sur la flore de la région des sapins à Châtelneuf et dans les environs, précédées d'une note sur la découverte du *Nuphar pumilum* dans le Jura, à l'état de variété nouvelle.

Le manque de temps et mon éloignement actuel de Châtelneuf ne me permettent pas de donner à présent d'autres observations archéogéologiques encore trop incomplètes, non plus que le résultat de mes recherches de géologie proprement dite dans les nombreuses couches de terrains de ce pays, depuis le Bathonien au Crétacé de Frânois, etc., et au Tertiaire Eocène de Bataillard. Sur la géologie de cette partie du Jura, on peut consulter l'ouvrage de mon excellent ami M. Paul Choffat, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich, *Esquisse du Callovien et de l'Oxfordien dans le Jura occidental et le Jura méridional* (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1878*). On y trou-

vera, pour les terrains compris entre le Bathonien supérieur et l'Astartien inférieur, un résumé de ma coupe détaillée de La Billode à Châtelneuf et à Frânois.

La détermination de la Marmotte et celle du *Nuphar pumilum* sont dues à l'obligeance de M. Choffat, de M. Rütymeyer, de Bâle, et de M. Jæggi, de Zurich. M. Albert Gaudry, professeur au Museum, a bien voulu me donner son avis au sujet des animaux de la station préhistorique de Ney. Je prie ces messieurs d'agréer mes meilleurs remercìments pour leurs précieuses indications.

NOTICE

SUR

LA STATION PRÉHISTORIQUE

DE NEY (JURA).

En suivant la route de Lons-le-Saunier à Champagnole, on remarque, entre Monnet-la-Ville et Ney, deux immenses échancrures qui s'enfoncent profondément dans le plateau élevé de Loulle ; ce sont la *Reculée de Balerne* et la *Reculée de Ney* (1).

La *Reculée de Balerne*, où l'on voit encore quelques bâtiments de l'ancienne abbaye de ce nom, est la plus petite ; elle se trouve à l'ouest. Dans la ceinture de rochers qui la borne, elle renferme l'entrée béante de l'une des plus profondes cavernes du département ; je m'y suis enfoncé jusqu'à près de 500 m. sans avoir atteint l'extrémité. Cette caverne ne m'a pas paru, à première vue du moins, présenter un intérêt archéologique ; car le long et étroit corridor irrégulier qu'elle présente ne pouvait être habité que par des proscrits. Néanmoins elle pourrait avoir servi de lieu de sépulture aux peuplades qui habitaient dans le voisinage et dont nous allons nous occuper ; il serait donc

(1) L'expression *Culée* ou *Reculée* est fréquemment employée dans le Jura pour désigner ces sortes de demi-cirques, ou vallées d'érosion, que présentent les bords du premier et du deuxième plateau.

intéressant d'en fouiller le sol, au moins près de l'entrée.

La *Reculée de Ney*, qui se trouve à l'est de la première, au sud-ouest du village de Ney, est la plus étendue ; c'est elle qui fait l'objet de cette notice.Comme celle de Balerne, elle doit son origine à une action d'érosion qui, après l'enlèvement des calcaires supérieurs, a pénétré profondément dans les couches marneuses du terrain jurassique moyen. Des prairies horizontales, emplacement d'un ancien marécage desséché, où serpentent deux petits ruisseaux, en occupent le fond ; des rochers très escarpés, formant un immense fer à cheval de 150 m. de hauteur, la limitent à l'O., au S. et à l'E., et c'est à grands frais que l'on a construit le chemin vicinal qui monte de Ney à Loulle, en contournant les flancs E. et S.-E. de cette vallée, dans la côte dite *Bois de Ney* (Carte de l'Etat-Major).

A une époque bien reculée, mais après les grands phénomènes qui ont donné à notre pays son relief actuel, une autre vallée d'érosion, très étroite et peu profonde, se trouvait du côté S.-E. de la *Reculée de Ney*, dont elle n'était séparée que par un mince rideau de rochers. Ceux-ci, minés par l'enlèvement progressif des marnes sous-jacentes, sont tombés peu à peu, la plupart en masses considérables ; le chemin en traverse plusieurs et montre leur inclinaison suivant diverses directions. Cette petite vallée s'est ainsi confondue avec la principale. Il ne reste plus du rideau de rochers que deux parties seulement qui forment des pics plus ou moins allongés, dont le sommet est à peu près au niveau des bords de la *Reculée* : on leur donne dans le pays les noms de *Grande-Châtelaine* et de *Petite-Châtelaine*. Ils se désagrégent peu à peu et finiront même par disparaître. L'action érosive se continuant, quoique d'une manière insensible, au N.-O. par le *Bief de la Reculée* et au S.-E. par le *Ruisseau de Pillemoine*, les deux vallées de *Pillemoine* et de la *Reculée* pourront même, dans un avenir bien éloigné, il est vrai, se rejoindre ; alors, le *Bois de*

Surmont se trouvera complètement séparé du plateau de Loulle, et ce résultat, qui, au premier abord, paraîtrait le produit d'une faille ou d'un bouleversement, serait ainsi tout simplement l'effet de l'action lente des eaux.

Le plus remarquable des deux pics, par sa forme et son élévation, est celui de la *Grande-Châtelaine*. Séparé du rocher par la petite vallée, profonde en cet endroit de 20 m. et large de 40 m. environ, il présente du côté de la *Reculée* une face verticale de 35 m. de hauteur, sur 20 m. de longueur, et son épaisseur varie de 3 à 6 m. ; un rétrécissement assez marqué dans les deux sens, à 10 m. du sommet, lui donne un aspect singulier. L'escalade en est actuellement impossible sans cordages ; on peut seulement arriver, du côté E., à une fissure verticale, élargie, à mi-hauteur, en très petite grotte. D'une assez grande distance, on voit parfaitement la moitié supérieure de la *Grande-Châtelaine* : elle se détache bizarrement des cimes des arbres qui l'environnent. Un chêne rabougri qui la surmonte constitue, à peu près à lui seul, la *Forêt vierge de la Châtelaine,* selon la désignation locale. (Voir pl. I).

Deux sources excellentes se trouvent à une petite distance et un peu au-dessous de chacune des extrémités de ce pic : l'une, peu abondante et souvent tarie, à quelques mètres seulement du côté du nord, au niveau supérieur des marnes, et l'autre, qui est très abondante et intarissable, à 100 m. environ au sud-ouest et quelques mètres plus bas.

Le chemin de Ney à Loulle, dont j'ai déjà parlé, passe à 20 m. au-dessous du pied de la *Grande-Châtelaine*, et à 1 ou 2 m. au-dessus de cette dernière source. Lorsqu'on le construisit, en 1865, on trouva, à 5 ou 6 m. de profondeur, vers le milieu de la distance qui sépare cette source du pied de la *Châtelaine*, deux instruments en bronze très bien conservés ; ils paraissaient avoir glissé dans les fentes verticales de l'un de ces gros blocs de

rocher signalés plus haut et que traverse le chemin. Nous verrons plus loin la description de ces instruments.

Lorsque j'appris, il y a quelques années, la découverte de ces outils, dans une côte d'aussi difficile accès, à peu de distance d'un pic de rocher remarquable, j'eus l'idée qu'une certaine relation pourrait exister entre cette sorte de monument naturel et la présence de ces instruments de bronze. J'exécutai alors sans succès quelques fouilles à l'est du pic, dans la petite grotte, etc. (1).

Bien que je n'eusse pas même recueilli le moindre débris antique, je me proposais de continuer les fouilles. Le temps m'ayant manqué alors, je les repris seulement l'année suivante, 1878, mais cette fois au-dessous, c'est-à-dire à l'ouest du pic. Je reconnus bientôt la présence de nombreux débris de poteries très grossières, de l'époque celtique, dans les éboulis, au-dessous et vis-à-vis de la *Grande-Châtelaine*, sur environ 60 m. de longueur et 15 m. de large ; ces débris se trouvent toujours dans une couche d'une terre très noire, recouverte de détritus végétaux et souvent aussi d'une épaisseur variable de débris rocheux. Dans cette première journée de découvertes, aidé d'un seul ouvrier, je recueillis des fragments appartenant à une trentaine de vases différents. Une seconde journée me fournit encore un grand nombre de fragments d'autres vases, des débris d'ossements et des dents d'animaux ; en outre, divers tâtonnements me firent penser que les poteries se trouvent seulement en face du pic.

La Société d'Emulation du Jura, à qui j'avais aussitôt fait part de cette découverte, ayant mis à ma disposition des fonds pour la continuation des recherches, de nouvelles fouilles ont eu lieu en 1878 et en 1879.

(1) J'étais aidé de l'un de mes élèves, M. Félicien Paget, de Loulle, excellent travailleur, dont les indications sur la *Forêt vierge de la Châtelaine* et les outils de bronze du voisinage m'avaient amené à ces recherches et qui y mettait toute l'activité de ses 20 ans.

M. Bartet, Garde-Général des forêts à Champagnole, et M. Monnier, Maire de Ney, m'avaient d'ailleurs gracieusement accordé l'autorisation qui m'était nécessaire pour faire exécuter des travaux dans la forêt communale.

En poursuivant sur différents points la recherche de la couche archéologique, j'arrivai à la retrouver dans une partie de la côte moins inclinée et située au pied même du pic. Ici, il fut bientôt évident que cette couche ne suivait plus la direction de l'inclinaison du terrain, comme je l'avais remarqué plus bas ; mais qu'elle était horizontale, s'enfonçant de plus en plus sous les débris rocheux, à mesure que nous nous rapprochions du rocher. J'en conclus que c'était là le point principal à explorer et qu'il y avait eu dans cet endroit une plate-forme habitée. C'est donc dans cette partie qu'ont eu lieu principalement les travaux, bien que j'aie aussi fait continuer les recherches dans différents autres points.

Une tranchée, dirigée directement contre le milieu du pied de la *Châtelaine*, constata la présence continue de la couche archéologique horizontale, comme je l'avais pensé : terre très noire, d'un aspect *sui generis,* renfermant quantité de débris de poteries et d'ossements, des dents d'animaux, etc. Je l'examinai soigneusement, poignée par poignée, tandis que les ouvriers marchaient en avant pour la découvrir. Mais il se rencontra bientôt de grands obstacles, par suite de la présence, dans les débris rocheux que la tranchée traversait, de gros blocs de pierre ayant de un à plusieurs mètres cubes. On ne put avancer que très lentement, en employant même la mine pour les plus gros blocs, et déblayant sur une largeur de 5 à 6 mètres. Arrivé à 6 mètres de longueur, à 5 m. environ du pied apparent du pic de rocher, il devint très difficile d'avancer plus loin, en face d'une hauteur de 4 à 5 m. de débris rocheux qui faisaient craindre des éboulements. Il n'y avait d'autre parti à prendre que d'attaquer hardiment, sur une grande

largeur, l'amas de rochers : mais bien que j'attachasse l'intérêt principal à suivre la même direction, je ne crus pas devoir, sans mandat spécial, m'engager ainsi dans une dépense assez considérable ; car il s'agissait de déblayer, avec beaucoup de difficulté , jusqu'à une profondeur de 6 à 7 m. en moyenne, sur une largeur de 5 à 8 m. et une douzaine de mètres de long, c'est-à-dire d'enlever plus de 500 m. cubes. La direction primitive de cette tranchée fut abandonnée, et je me bornai à la faire élargir, surtout au nord, en suivant toujours la couche archéologique ; de là résulte la forme irrégulière des travaux exécutés. Dans l'état actuel, une surface d'environ 70 m. carrés a été fouillée soigneusement sur la plate-forme, soit un déplacement de 150 à 200 m. cubes. En ajoutant les travaux faits dans la pente, on peut évaluer à 100 m. carrés la surface explorée. (Voir le plan des fouilles, pl. I).

La liste suivante indique les objets recueillis dans ces travaux.

Bronze.

Un très petit fragment.

Outils en pierre.

Une hachette en euphotide, complètement polie.

Cinq grès à polir ou à affiler.

Un grès à aiguiser.

Deux percuteurs en quartzite, erratique.

Un percuteur d'une roche noir-verdâtre, cristalline, non déterminée.

Un autre percuteur en silex carié du Purbeck des environs.

Un bloc de quartzite présentant des surfaces de percussion.

Un fragment de silex.

Un fragment de pilon (?) calcaire.

Des cailloux calcaires, roulés-arrondis, assez fréquents.

Poteries et autres objets en terre cuite.

Plus de 3,000 débris de vases de diverses sortes.
Dix fusaïoles (?), dont sept entières.
Débris du sol d'un foyer (?).
Fragment indéterminé.

Restes d'animaux.

Dents.
Nombreux débris d'ossements.

Débris de fruits.

Coques de glands.
Coquilles de noisettes.

Objets divers.

Fragment de bracelet (?).
Hématite.
Charbons, cendres (?).

L'ensemble de ces objets caractérise une station préhistorique dont nous rechercherons l'âge après les avoir étudiés (1).

Avant de donner plus de détails sur les objets recueillis, je crois bon de dire à présent que je considère la station de la *Reculée de Ney* comme un simple *abri-sous-roche*, ainsi que le fait penser l'absence de tout débris de cabane ou de construction quelconque. Voici, d'après l'inspection des lieux, comment s'explique la formation de cet abri, puis sa disparition et la disposition actuelle qui l'a remplacé.

Nous avons vu plus haut que l'enlèvement des marnes

(1) Tous ces objets se trouvent au Musée de Lons-le-Saunier. — Les belles collections archéologiques de ce Musée renferment de nombreux spécimens de l'époque du bronze et de celle de la pierre ; on y remarque plus de 100 haches en pierre polie, provenant de divers points du département, et réunies, la plupart, depuis un petit nombre d'années, grâce au zèle du Conservateur, M. Zéphirin Robert.

sous-jacentes, par la continuation de l'action d'érosion, avait déterminé la chute de la plus grande partie du rideau de rochers qui séparait les deux vallées primitives de la *Reculée de Ney*. Le pic de la *Grande-Châtelaine* resta debout, avec une largeur, de l'O. à l'E., au moins deux fois plus grande qu'aujourd'hui à la base. Mais l'érosion de la marne continuait tout particulièrement sur ce point, grâce au voisinage des deux sources qui existent encore ; aussi, à un moment donné, un bloc considérable se détacha de la base du rocher, et, faisant un quart de tour, en glissant un peu, resta appuyé sur la couche de marne, présentant verticalement la tranche de ses bancs, comme nous le voyons aujourd'hui. La partie du pic qui surmontait ce bloc demeura probablement intacte, ou à peu près, et l'emplacement primitif de celui-ci, resté vide, constituait ainsi un *abri-sous-roche*, de 2 à 3 m. au moins, de profondeur, sur une assez grande longueur, et une hauteur qui y permettait un séjour commode. Au devant, se trouvait une sorte de plate-forme de quelques mètres de large, formée par le bloc détaché : c'est la partie où ont eu lieu les fouilles. (Voir la coupe, pl. I).

Les choses étaient dans cet état lorsque notre abri fut habité et qu'eut lieu la formation de la couche archéologique. Probablement, les premiers hommes qui s'y établirent en régularisèrent le sol, à l'aide des fragments rocheux de petite dimension qui s'y étaient accumulés depuis sa formation jusqu'à leur arrivée. Ce nivellement du sol fut même exécuté à plusieurs reprises, comme nous le verrons plus loin. Il semble aussi que sur les débris de calcaire on avait placé, dans certains endroits de la plate-forme, une légère couche de morceaux écrasés du tuf que forme l'une des sources voisines.

Habité ou fréquenté pendant un temps que nous ne pouvons apprécier, mais que tout porte à croire assez long, cet abri fut détruit par un autre accident, suite naturelle de

celui qui l'avait formé. Les rochers qui lui servaient de plafond s'effondrèrent, non subitement toutefois. Quelques blocs tombèrent pendant la formation de la couche archéologique, à ce qu'il paraît, sans interrompre l'augmentation de celle-ci : en effet, plusieurs blocs volumineux m'ont paru enfoncés dans cette couche, sur la plate-forme, comme si le dépôt, de faible épaisseur au-dessous d'eux, avait continué après leur chute ; l'un d'eux aurait présenté un siége commode à plusieurs personnes, un autre pouvait servir de table. Peut-être d'autres visites de ce genre chassèrent les habitants qui ne se voyaient plus en sûreté ; ou bien se laissèrent-ils surprendre ? Peut-être encore cette station était abandonnée lorsqu'elle fut détruite. Les fouilles dans l'intérieur même de l'abri auraient pu fournir de précieuses indications sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres points. Quoi qu'il en soit, un effondrement général d'une bonne partie de l'épaisseur ou largeur du pic survint, cachant pour longtemps, sous ses débris, les restes de cette station préhistorique. Une partie seulement du pic de la *Grande-Châtelaine* resta debout, diminuée d'année en année par la chute de quelque fragment.

Venons à présent aux autres observations faites pendant les recherches, et à l'étude des objets recueillis.

COUCHE ARCHÉOLOGIQUE.

La couche archéologique est formée principalement, comme je l'ai dit, d'une sorte de terreau, noir, très onctueux, d'un aspect tout particulier, et qu'il serait impossible de confondre avec aucune terre naturelle des environs. Il rappelle, par son aspect, les boues qui se forment parfois dans les tuyaux de décharge des éviers, par l'accumulation de menus débris organiques. Dans certaines parties, les plus onctueuses, il exhalait une odeur désagréable ; dans d'autres, après l'enlèvement des larges blocs qui

l'avaient abrité jusqu'alors, le terreau était à l'état grumeleux, recouvert d'efflorescences blanchâtres. Un plus ou moins grand nombre de fragments rocheux, des débris d'ossements et des dents d'animaux, des charbons, des cendres (?), de la terre et des pierres calcinées s'y trouvent mélangés avec les débris de l'industrie humaine. Ces derniers sont très inégalement répartis : les poteries se trouvent partout en nombre variable ; mais les autres objets, percuteurs, fusaïoles, grès divers, etc., ont été recueillis, pour la plupart, à la surface, vers le milieu des fouilles, dans un espace peu étendu, près de l'un des blocs que je suppose tombés pendant la formation de la couche archéologique, celui qui pouvait être utilisé comme table. Sous le même bloc, où cette couche était moins épaisse, j'ai cru reconnaître, à la présence de terre calcinée et de sortes de cendres, l'emplacement d'un foyer. Une pierre assez grosse, qui était placée à peu de distance, comme à dessein, était un peu creusée à la surface et aurait pu servir à écraser le grain, etc. (?). Les pierres plus ou moins volumineuses qui ont subi l'action du feu sont fréquentes sur la plate-forme et dans la pente au-dessous.

Quoique assez variable, la couche archéologique a ordinairement 0 m. 50 à 0 m. 60 ; plus rarement, 0 m. 20 ou 0 m. 30 ; mais aussi parfois, 0 m. 80. Cette couche était ordinairement unique. Cependant, près du bord de la plate-forme, dans un endroit où celle-ci présentait primitivement une dépression peu étendue, j'ai remarqué l'existence de trois couches de terreau, de 0 m. 15 à 0 m. 20 chacune, alternant avec des couches de même épaisseur de menus débris rocheux : il y a donc eu là, à diverses reprises et à des intervalles à peu près égaux, un travail de nivellement du sol, fait sans doute à l'aide des plus petits fragments calcaires tombés dans l'abri. Dans ces trois couches les poteries étaient absolument de la même fabrication.

Dans la pente au-dessous de la plate-forme, la couche

archéologique est souvent plus mince et très variable ; car des éboulements l'ont parfois disloquée et recouverte. Elle m'a fourni un percuteur et une fusaïole, outre les poteries, ossements et pierres calcinées.

OBJETS EN BRONZE ET EN CUIVRE DE LA STATION ET DU VOISINAGE.

Un seul fragment de bronze a été trouvé, dans la partie nord des fouilles, à la surface de la couche archéologique. C'est un petit morceau, long de 2 centimètres, d'une sorte de boucle ou d'anse d'un très petit diamètre, à surface irrégulière et d'un travail très grossier.

Les instruments de bronze trouvés dans le voisinage, et dont il a été question plus haut, datent probablement de la fin de la période d'habitation de l'abri-sous-roche. Ils ont sans doute été cachés alors par ses habitants dans quelque fente de rocher ; car les outils de bronze devaient être pour eux aussi précieux que ceux de fer l'étaient d'abord pour les habitants de l'Océanie. Ces objets ayant glissé entre les bancs inclinés du rocher, peut-être par suite de quelque mouvement de terrain, ne purent être retrouvés et sont ainsi parvenus jusqu'à nous.

Le premier (voir pl. II, fig. 2) est une hache à rebords, à tranchant arrondi, portant à l'extrémité opposée une entaille trapézoïdale. Elle est très bien conservée et paraît n'avoir presque pas servi : le tranchant est encore à peu près intact. Elle a 222 millimètres de longueur, 81 m. m. de largeur au tranchant, et 32 m. m. de largeur à l'extrémité opposée, sur une longueur de 8 centimètres ; son poids est de 763 grammes. Cette hache appartient à M. Alphonse Jobez, de Syam, ancien Député, qui a bien voulu me la communiquer et me permettre gracieusement d'en faire un moulage pour le Musée de Lons-le-Saunier.

Le second de ces instruments (voir pl. II, fig. 1) est

une faucille d'un type intéressant : analogue par sa forme générale aux faucilles à bouton, elle ne porte pas celui-ci (1). Son poids est de 91 grammes. Elle est très bien conservée ; mais le tranchant montre qu'elle a servi et a probablement été aiguisée à diverses reprises. Cette faucille se trouve au Musée de Lons-le-Saunier.

Je crois devoir indiquer aussi une hache à rebords, en *cuivre*, de forme analogue à la précédente, mais à tranchant très étroit, qui aurait été trouvée, vers la même époque, au bord supérieur des rochers, dans le voisinage de la grande tranchée du chemin de Ney à Loulle. Son propriétaire me raconte qu'il la porta à un maréchal pour en faire un *porte-goutte* ou fer-à-souder. Le malin maréchal lui reprocha d'en avoir *ôté la valeur en la nettoyant*, puis, ayant traîné la chose en longueur, il prétendit que la hache était égarée. — Elle est peut-être dans quelque musée. — J'ai lieu de croire que ce récit est exact ; car le propriétaire, qui n'entend rien à l'archéologie et ne connaît pas le moins du monde les haches celtiques, m'en a fait un modèle très caractéristique, en bois ; il lui a été facile d'ailleurs de reconnaître si elle était bien en cuivre comme certains ustensiles communs dans le pays. Il est donc très probable que cette hache en *cuivre rouge* a réellement été trouvée au bord du plateau de Loulle, non loin de l'abri-sous-roche de Ney. Ce fait est assez intéressant, vu la rareté des instruments de ce métal, pour que j'aie cru bon de le mentionner, malgré ma réserve à l'égard des récits et des appréciations de villageois.

OUTILS EN PIERRE.

Hachette. La hachette en euphotide a été trouvée vers

(1) M. DE MORTILLET (*Fonderie de Larnaud* (*Jura*), p. 20) signale un cas semblable, à Larnaud. Avec les vingt-deux échantillons de faucilles qui se fixaient à l'aide d'un bouton latéral, « il en est un, dit-il, (pl. XLI « n° 1) qui n'a pas de bouton ; cela vient de ce que, faute d'une quantité « suffisante de métal fondu, la pièce n'a pas été entièrement coulée. »

la base de la couche archéologique, dans de la pierraille où elle semblait avoir été perdue, près du bord de la plate-forme. Cette situation la fait remonter au commencement de l'habitation de notre station ; cela est d'autant plus intéressant à constater, sans pourtant y attacher trop d'importance, que nous n'avons vu le bronze que plus tard, à la partie supérieure de la couche. .Cette hachette a 52 millimètres de longueur ; le tranchant, de 32 millimètres de largeur, est un peu en biseau et légèrement creusé en gouge ; son poids est de 28 grammes (voir pl. III, fig. 1).

Pierres à polir ou à affiler. Elles sont au nombre de cinq. L'une d'elles, de texture homogène, très fine et de couleur noire, a beaucoup servi sur toutes les faces, ce qui lui a donné une forme caractéristique (voir pl. III, fig. 2).

Les quatre autres, de composition diverse, ont été employées au même usage, et ont pris une forme plus ou moins analogue.

Ces pierres, très dures, appartiennent à des roches primitives qui ne se trouvent pas naturellement dans le pays.

J'y réunis un caillou calcaréo-gréseux qui a évidemment servi au même usage.

Grès à aiguiser. Je désigne ainsi un morceau de grès, à grain grossier, comme les meules à aiguiser, qui paraît être un fragment d'une assez grande plaque. Il a 10 centimètres de long, sur 5 de large et 4 d'épaisseur.

Percuteurs. Un des percuteurs, en quartzite d'une texture analogue aux quartzites alpins erratiques de Géraize, près de Salins, présente, aux deux extrémités et sur un côté, l'usure caractéristique, ou *surface de percussion*, résultant de l'usage.

Un autre percuteur, de 14 centimètres de long, en quartzite de même grain, résulte du partage intentionnel en quatre, dans le sens de la longueur, d'un caillou erratique,

de forme ovoïde-aplatie, qui avait servi auparavant comme percuteur ou broyeur et qui fut sans doute trouvé trop gros et peu commode ; depuis le partage, ce fragment a très peu servi.

Un petit bloc de quartzite, de forme irrégulière, du poids de 1 kg. 250 gr., présente sur plusieurs points une usure assez considérable due à la percussion et parfaitement caractérisée.

Un dernier quartzite, de couleur rougeâtre, brisé à l'une des extrémités, présente à l'autre des traces de percussion.

Tous ces quartzites erratiques ne se trouvaient très probablement pas dans le voisinage de la station de Ney : ils ont dû être apportés d'une certaine distance par ses habitants. Je n'ai jamais rencontré, en effet, de quartzites dans les environs, et ils y doivent être très rares. Le seul caillou erratique d'origine alpine que j'y aie vu est un schiste chloriteux avec grenats, que M. P. Choffat et moi avons recueilli à la Billode-Dessus, près de Châtelneuf, à 640 m. d'altitude ; selon M. Choffat, cette roche forme une bande parallèle à la chaîne méridionale du Valais, depuis la vallée de Bagne à celle de Saas (1). Le frère Ogérien (2) nous dit que « les débris alpins se rencontrent très rarement » dans le bassin de l'Ain ; M. Thevenin, ajoute-t-il, en a recueilli deux dans le bassin de l'Ayme, un porphyre et un micaschiste. Le même auteur cite aussi dans le Grandvaux cinq quartzites et un micaschiste, et il ajoute qu'on rencontre des *débris alpins* en Bresse, dans les environs de Beaufort, Bletterans, Villevieux, Vincent, Lombard, Ruffey, etc. Si l'on consulte en outre la carte donnée par M. Benoit dans son travail sur les glaciers du Jura (3), on

(1) Un échantillon de cet erratique se trouve à Lons-le-Saunier dans la collection de roches et de fossiles que j'ai offerte à l'Ecole normale des Instituteurs du Jura, en 1876.

(2). *Histoire naturelle du Jura*, *Géologie*, p. 417.

(3) *Note sur une expansion des Glaciers alpins dans le Jura central par*

est porté à supposer que les quartzites et d'autres cailloux erratiques de la station de Ney pourraient bien provenir du côté du nord, surtout des environs de Salins, où se font d'intéressantes découvertes préhistoriques, ou encore, pour certains échantillons, de l'ouest, au-delà de Lons-le-Saunier. Quel que fût leur genre de vie, les hommes préhistoriques de Ney avaient sans doute besoin de sel, et ils devaient nécessairement fréquenter les sources salées de Montmorot ou de Salins ; ils pouvaient se procurer en même temps dans le voisinage quelques-uns au moins des cailloux erratiques qu'ils employaient.

Un autre percuteur est formé d'une roche verdâtre, étrangère, et paraissant provenir des Alpes, sans doute par voie glaciaire, au moins en partie, comme les précédents. Il a servi beaucoup à la percussion, dans tout son pourtour, et a été brisé ; on l'avait utilisé aussi pour le polissage. (Voir pl. III, fig. 3).

Un petit bloc de silex blanc, carié, du Purbeck, provenant sans doute des environs (Frânois, Chaux-des-Crottenay, Châtelneuf), a servi beaucoup et sur tous les angles comme percuteur. Pour le tenir plus commodément, on en avait fait sauter des éclats, ce qui permettait de loger d'un côté le pouce et de l'autre les doigts. (Voir pl. III, fig. 4).

Autres objets en pierre. Un fragment d'une sorte de silex paraît provenir du Jurassique inférieur qui ne se trouve qu'à une certaine distance. Evidemment il a été apporté et brisé par l'homme.

Un fragment de boule, en pierre calcaire, qui présente un enfoncement régulier peu profond et des traces de chocs répétés, semble être une moitié de petit pilon sphérique.

La couche archéologique renfermait encore un certain

Pontarlier, par M. Em. Benoit (Bullet. Soc. géol. de France, 3e série, t. v. p. 61).

nombre de cailloux calcaires, arrondis-ovoïdes, à peu près de la grosseur du poing, provenant sans doute des dépôts glaciaires voisins ou des rivières. Sans présenter des surfaces de percussion bien déterminées, comme les quartzites, ils paraissent avoir été utilisés, soit pour écraser des grains ou des fruits, briser les ossements, broyer l'argile à poteries, etc. Leur présence ici ne peut d'ailleurs s'expliquer que si l'on admet qu'ils y ont été apportés par l'homme.

Les percuteurs en quartzite ont dû servir encore à d'autres usages qui exigeaient plus de dureté, par exemple, le travail d'outils en pierre, etc. Nous avons vu qu'ils se trouvaient vers la surface de la couche archéologique.

Il est à remarquer que l'on n'a rencontré aucun silex taillé, pointe de flèche ou autre, dans cette station. Celle de Baume n'en a fourni qu'un seul.

POTERIES.

Les débris de poteries sont très nombreux ; on les rencontre moins fréquemment, quoique sans cause apparente, dans certaines parties de la plate-forme que dans d'autres, quand même la couche de terreau est d'égale épaisseur. Ils sont généralement plus fréquents dans la pente qui s'étend au-dessous de la plate-forme, et où je les ai observés d'abord ; cela s'explique tout naturellement par l'habitude de jeter en bas les débris inutiles et encombrants.

Plus de 3,000 fragments avaient été recueillis. J'ai conservé seulement ceux qui présentent un intérêt particulier, par exemple, ceux qui montrent la forme des bords, des anses et des fonds, ou qui présentent quelques particularités de matière ou d'ornementation, ainsi que les plus grands.

Ces fragments sont toujours de très petite dimension; ils ne dépassent pas la grandeur de la main et sont ordinairement beaucoup plus petits. Aucun vase n'a pu être recons-

titué en entier ; mais, par extraordinaire, j'ai pu, un très petit nombre de fois, réunir plusieurs fragments voisins du même vase.

On peut étudier les poteries sous le rapport de la composition de la pâte et de l'origine probable des matières premières, de la forme, de l'ornementation, du mode de façonnage et de cuisson, des usages. Sur la plupart de ces points, les poteries de la *Reculée* présentent une grande diversité.

Les variations de forme, de matière et d'ornementation sont tellement nombreuses qu'en examinant les bords seulement, j'ai reconnu sûrement des débris appartenant à 340 vases distincts, et ce nombre pourrait, sans exagération, être porté plus haut si l'on tient compte de tous les débris.

Au premier abord, il paraît naturel de diviser ces poteries en deux séries, comme on l'a fait souvent ailleurs.

1° *Poteries communes.* Vases de grandes dimensions ordinairement, à pâte grossière, épaisse de 8 à 15 millimètres et plus, renfermant en quantité variable des grains calcaires ou granitiques plus ou moins volumineux, mal broyée et souvent restée grenue, peu cuite, noire à l'intérieur, brune ou rougeâtre et souvent inégale à l'extérieur ; façon à la main.

2°. *Poteries fines.* Vases de moyennes ou de petites dimensions, à pâte fine, plus compacte, peu épaisse (2 à 7 millimètres), formée d'une argile noire à peu près pure, ou contenant en quantité variable de petits grains calcaires ou granitiques, bien broyée et homogène, peu cuite. La surface est ordinairement noire, polie, luisante ou le devenant par le frottement ; parfois elle est devenue rougeâtre ou grisâtre dans certaines parties, par suite de l'usage qui a augmenté le degré de cuisson ; quelques échantillons présentent une surface jaunâtre. Façon à la main, avec l'aide probable de quelque procédé plus parfait, mais non du tour.

Il y a entre ces deux classes des intermédiaires en assez petit nombre, et cette division n'est pas absolue. Mais je l'emploierai, pour plus de clarté et de commodité, dans les explications qui vont suivre.

Les débris des deux séries ont d'ailleurs toujours été trouvés *ensemble, à toutes les profondeurs*, contrairement à mon attente. Ils sont donc de la même époque, et l'on ne peut attribuer les différences qu'ils présentent à des perfectionnements successifs de la fabrication, mais plutôt au choix de la matière première, à des soins plus ou moins grands et à des modes divers de fabrication selon les usages variés auxquels les vases étaient destinés. Les débris de poteries d'un ménage actuel de la campagne présenteraient des différences analogues.

Cela posé, abordons l'étude détaillée de ces poteries.

Composition et texture de la pâte. Je n'ai pas cru devoir rechercher la composition chimique de la pâte ; dans l'état actuel, à raison du peu de points de comparaison et surtout de la grande diversité probable des résultats, elle n'eût fourni aucune base sérieuse. Je me suis borné à l'examen de la composition en éléments minéralogiques. Pour cette étude, j'ai trouvé commode de polir la tranche d'un grand nombre d'échantillons, ce qui en montre très distinctement les parties constituantes ; on peut, au besoin, humecter avec de l'huile la surface polie, de manière à augmenter la vivacité de couleur respective des composants et aider à les déterminer (1).

Dans les *poteries communes*, quelques échantillons, très grossiers, se rapprochent de ceux qui ont été recueillis dans les palafittes de Clairvaux. Comme eux, ils paraissent avoir été obtenus en prenant simplement de la terre végétale fortement argileuse, qui contenait des fragments cal-

(1) Voir A. Delesse. *Procédé mécanique pour déterminer la composition des roches*, p. 5.

caires de diverses grosseurs et souvent assez volumineux. Un grand nombre d'autres renferment seulement des grains calcaires assez petits, plus ou moins rares et disséminés dans la pâte : on croirait au mélange d'un sable calcaire fin avec de l'argile à peu près pure, mélange qui peut d'ailleurs se rencontrer naturellement ; mais il est plus probable que l'on a pris encore de la terre végétale dont on a fait disparaître les plus grossiers fragments de calcaire. Certains échantillons, même de grands vases, sont formés d'argile seule ; mais, dans ce cas, pour éviter les crevasses, on l'a mélangée de débris de poteries plus ou moins cuites, grossièrement écrasés, et dont les grains, rougeâtres ou d'un noir plus foncé, se montrent distinctement dans la tranche polie ; ces débris, que je n'ai vus signalés nulle part, se trouvent aussi en compagnie des grains calcaires dans d'autres échantillons. On les rencontre dans quelques morceaux des poteries antiques de Baume (Jura).

Toutes ces poteries ont généralement une texture grossière à la cassure. Celles qui renferment trop peu de parties sableuses ou d'argile cuite sont souvent crevassées à l'intérieur.

Les *poteries fines* renferment ordinairement des granules calcaires en très petite quantité, rarement ils sont nombreux. L'argile est fine, homogène ; la cassure montre une texture compacte, serrée, due à un broyage soigné de la pâte.

Dans tous les échantillons à grains calcaires, de l'une ou de l'autre classe, qui ont été soumis à une forte chaleur, le calcaire, plus ou moins cuit, est tendre ; parfois même, ayant été réduit en chaux à la surface, il s'est dissous en laissant des vides nombreux, ce qui indique un assez long usage.

Toutes les poteries à grains calcaires peuvent avoir été fabriquées sur les lieux, ou dans les environs, avec les terres du voisinage.

Des échantillons en assez petit nombre, moins de $\frac{1}{20}$, présentent dans la pâte des grains de roches granitiques, en quantité variable, et des paillettes de mica qui ont parfois jusqu'à 2 millimètres de diamètre. Ils appartiennent aux deux classes en nombre à peu près égal, et sont généralement plus compactes que les précédents, dont leur forme et leur fabrication les rapprochent d'ailleurs beaucoup. Ce sont ordinairement des débris de vases de grandeur moyenne ou assez grands, à rebord et en forme d'urne, forme la plus commode pour le transport. Les grains de roches granitiques et le mica ne se trouvant pas dans les environs de Ney, ces poteries proviennent d'une distance assez considérable, soit du côté de la Bresse, à l'ouest, soit du côté de la montagne granitique de la Serre. La présence de ces poteries confirme ce que j'ai dit à propos des quartzites et autres roches étrangères à la localité. On a remarqué également à Baume-les-Messieurs, dans la grotte de Roche et près de la source, des poteries celtiques à pâte granitique, provenant d'une certaine distance (1). Beaucoup d'échantillons de Ney présentent d'ailleurs une grande ressemblance sous tous les rapports avec ceux de Baume.

Forme, dimensions, ornements, procédés de fabrication, usages. Il est très difficile de déterminer la forme de vases dont il reste seulement quelques fragments aussi petits. Cependant, nous pourrons nous en faire une idée approximative. L'examen des rebords et des fonds sera d'une grande utilité à cet effet, et, vu le grand nombre de débris recueillis, les résultats auront un certain degré de probabilité.

Les données générales sont :

(1) Voir les intéressants *Rapports sur les fouilles scientifiques de la vallée de Baume*, avec planches, *par M.* Louis Cloz, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura :* 1865, p. 399-412; 1867, p. 251-263; 1868, p. 601-615; 1869-1870, p. 155-162.

Poteries communes.	Fragments	de rebords	140.
	«	de fonds	51.
	«	d'anses et goulots	»
Poteries fines.	Fragments	de rebords	200.
	«	de fonds	24.
	«	d'anses	14.
	«	de goulots	»

Ce n'est qu'après une étude comparative minutieuse, facilitée par le classement des échantillons en séries et par numéros, que j'ai reconnu au moins 340 formes distinctes des rebords, et, par suite, autant de vases différents. 140 appartiennent aux poteries de la première classe, et 200 à la seconde. Par contre, le nombre de fragments du corps même du vase est beaucoup plus considérable dans la 1re classe que dans la seconde : il doit en être ainsi ; car, d'après les rebords, le diamètre était souvent plus considérable, mais surtout la hauteur par rapport au diamètre était plus grande et le renflement du ventre plus fréquent dans la première classe.

Poteries communes. La faiblesse du rapport $\frac{51}{140}$, soit $\frac{1}{3}$, du nombre des fonds à celui des rebords, dans les poteries communes, résulte presque uniquement du plus petit diamètre du fond et de sa plus grande résistance à la division en fragments qui sont, par suite, un peu plus grands. La plupart des vases grossiers avaient donc des fonds plats.

Ils n'avaient ni anses, ou boutons percés, ni goulot.

Les rebords accusent ordinairement 30 à 40 centimètres de diamètre, et même jusqu'à 60 et 80 c. m.

Les débris de fonds indiquent ordinairement un diamètre de 10 centimètres, en moyenne, et, par extraordinaire, arrivent à 15 c. m.

Les débris intermédiaires présentent toujours une courbure très peu prononcée. Ils dénotent ainsi le manque de carène marquée, et, de plus, un diamètre beaucoup

plus grand au milieu du vase qu'à l'ouverture, en même temps qu'une hauteur supérieure au diamètre.

Cela posé, si l'on examine ensuite les débris recueillis (1) il est facile de se faire de la plupart de ces poteries l'idée suivante.

Vases en forme d'urne, de grandes dimensions, ventrus-arrondis, plus hauts que larges, très rétrécis à la base, moins rétrécis au sommet, que surmonte un rebord plus ou moins évasé de 1 à 6 centimètres de hauteur ; fond plat, ayant un diamètre moindre que l'ouverture, soit $\frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{2}$ tout-au plus. Cette forme devait avoir une certaine élégance ; elle est analogue à celle que M. L. Cloz a trouvée à Baume et qu'il a dessinée (2).

Deux portions de vases très petits, de même forme, sont en terre grossière. L'une d'elles (pl. VI, fig. 2) indique une curieuse particularité de fabrication : après avoir formé une sorte d'écuelle présentant le fond et la panse rétrécie dans le haut, on a façonné un court manchon destiné à en former l'ouverture, puis, plaçant une des extrémités de celui-ci dans le rétrécissement de la panse, on l'a adapté en lissant l'argile de cette dernière, qui n'y tenait que par une mince couche. Les grands vases paraissent au contraire façonnés d'une seule pièce.

Un autre échantillon paraît indiquer l'existence de vases assez grands, à forme plus ou moins ovoïde-globuleuse dans le haut ; diverses formes de rebords très peu marqués semblent d'ailleurs s'en rapprocher (pl. V, fig. 13).

Il est évident que toutes nos poteries communes n'ont pas été fabriquées à l'aide du tour à potier. Elles sont dues au travail à la main, travail que l'on peut qualifier d'habile,

(1) Un petit nombre des fragments de poteries communes sont représentés : pl. IV, fig. 1 à 8 et pl. V, fig. 5 (bords avec ornements) ; pl. V, fig. 7, 11 à 13, et 15 (coupes de bords) ; pl. VI, fig. 7, 8, 10 (coupes de fonds).

(2) *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1867, pl. 1, fig. 5.

eu égard à la simplicité des moyens et à la grossièreté de la pâte. Peut-être les hommes préhistoriques de Ney s'aidaient-ils de quelque procédé particulier ayant de l'analogie avec le tour ? La régularité des bords et de l'étranglement supérieur permet de le supposer.

La surface intérieure est souvent plus ou moins raboteuse, inégale, parsemée de légères boursouflures, de petits creux, de crevasses ; rarement elle est à peu près unie, mais non complètement lisse ; parfois elle est striée assez finement, comme le ferait un lissoir en bois veineux non poli, ou, dans certains cas, la traînée des doigts de l'ouvrier ; on y remarque encore des traces laissées par une sorte d'ébauchoir. La surface extérieure présente à peu près les mêmes caractères, tantôt plus grossière encore, tantôt un peu mieux soignée et plus unie, rarement presque lisse ; les stries sont plus rares. Dans quelques échantillons grossiers, elle est rendue très inégale par des enfoncements rapprochés, sans qu'il y ait à l'intérieur des enfoncements correspondants : il semble que, tout en pressant avec les doigts l'extérieur du vase pour en comprimer l'argile, l'ouvrier en soutenait l'intérieur avec un corps qui servait en quelque sorte de portion de moule. L'épaisseur de la pâte, qui est ordinairement assez régulière , est alors très variable.

Près de la moitié des échantillons de bords portent une ornementation des plus simples et peu variée. Les bords des grands vases présentent assez souvent une sorte de légère torsade terminale, obtenue en pinçant l'argile molle, à peu près comme les ménagères de la campagne bordent leurs gâteaux : l'empreinte des doigt présente parfois encore les stries de la peau (pl. IV, fig. 6 et 8). Au-dessous, l'étranglement est souvent, dans ce cas, renforcé par un cordon en torsade, rarement uni, appliqué extérieurement (pl. IV, fig. 6) ; il semblerait que par le cordon en torsade on a voulu imiter une corde qui relierait le vase.

S'il n'y a pas de cordon, une ligne de points enfoncés fait le tour du vase au niveau de l'étranglement ou un peu au-dessous : c'est tantôt une suite de légers pincements ; tantôt l'enfoncement dans l'argile molle, à des intervalles réguliers, du bout du doigt ou bien d'un morceau de bois, de pierre ou d'os ayant une forme spéciale. (Voir pl. IV, fig. 1 à 8).

Un seul exemplaire présente une double ligne d'enfoncements placés en chevrons (pl. IV, fig. 2).

Cette ornementation a la plus grande analogie avec celle des poteries grossières de Baume : on les croirait parfois sorties de la main du même ouvrier et ornementées avec le même poinçon (1).

Dans le même but d'ornementation, on a encore garni le rebord d'une série de hachures très rapprochées (pl. IV, fig. 1) ou régulièrement espacées (pl. IV, fig. 7). Enfin deux échantillons des plus grossiers et des plus grands vases présentent au-dessous de l'étranglement une raie noire, large de près d'un centimètre, qui sert évidemment à compléter l'ornementation qu'elle accompagne (pl. V, fig. 5). C'est dans ces poteries le *nec plus ultra* de l'art céramique ; nous verrons plus loin comment on a pu obtenir ces raies noires.

La panse ne porte jamais d'ornements.

La cuisson de ces poteries communes est des plus imparfaites. D'ailleurs, la présence des grains et fragments de calcaire ne permettait pas, dans le plus grand nombre des cas, une cuisson complète ; cependant les poteries à pâte granitique, quoique plus résistantes, ne paraissent pas non plus avoir subi une cuisson bien avancée. — L'intérieur de la pâte est presque toujours noir ou grisâtre ; c'est par exception que quelques vases doivent à l'usage

(1) Voir les dessins des poteries de Baume, dans les *Rapports* de M. L. Cloz, déjà indiqués ci-devant p. 28.

une cuisson à peu près complète, dans certaines parties où la pâte est entièrement rouge. La surface extérieure a subi ordinairement une cuisson qui l'a rougie ou brunie jusqu'à une très petite profondeur ; la surface intérieure présente aussi assez souvent cette teinte, mais à un degré moindre. Cependant, certains échantillons sont plus cuits à l'intérieur qu'à l'extérieur, et l'un d'eux même paraît avoir subi l'action du feu seulement en dedans. On a remarqué ailleurs, par exemple, dans le canton de Moret (Seine-et-Marne), cette action du feu à l'intérieur (1). Devrait-on penser que cette particularité résulte de leur usage? Il me semble plus probable qu'elle est due au mode de cuisson : on a pu remplir ces vases de braise allumée en même temps qu'ils étaient chauffés à l'extérieur. — La cuisson des poteries communes a toujours eu lieu à l'air libre.

La plupart des poteries de cette classe ont dû servir plutôt pour le transport et la conservation des provisions que pour l'usage culinaire journalier, auquel leur forme les rendait peu propre.

Poteries fines. Les poteries de la seconde classe nous fournissent des indications assez nombreuses (2).

Pour 200 fragments de rebords, nous en avons seulement 24 de fonds plats. Ces débris indiquent pour l'ouverture des vases un diamètre de 20 à 30 centimètres ordinairement, et pour les fonds, un diamètre de 8 à 10 centimètres ; un seul de ceux-ci aurait 0 m. 025 millimètres de diamètre (pl. VI, fig. 15).

(1) Voir *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, t. X, 1879, p. 280.

(2) Quelques-uns des nombreux débris de poteries fines sont dessinés : pl. IV, fig. 9, 10, et pl. V, fig. 1, 2 et 6 (bords avec ornements) ; pl. V, fig. 3 et 4 (formes intérieures) ; même pl., fig. 14, 16, 17, 18, 19 à 22, et pl. VI, fig. 1, 3 à 6 (coupes de bords) ; pl. VI, fig. 9, 11 à 17 (coupes de fonds) ; pl. VII, fig. 9 à 13 (anses et bords).

La faiblesse du rapport $\frac{24}{200}$, soit $\frac{1}{8}$, ne peut être uniquement attribuée au plus petit diamètre du fond ; il est évident que beaucoup de vases devaient être à fond arrondi, comme le montre le seul échantillon assez entier pour indiquer la forme du vase, et comme le dénotent des fragments de panse fortement arrondis. Si l'on compare le rapport $\frac{1}{8}$ au rapport $\frac{1}{3}$ obtenu pour les poteries de la première classe, en tenant compte du rapport entre le diamètre des vases et celui de leurs fonds, on devra penser que plus de moitié et même les $\frac{2}{3}$ au moins des vases de la seconde classe étaient à fond arrondi. Ces résultats approximatifs sont justifiés par l'étude comparative des fragments, du moins autant qu'il est possible d'en juger.

Une seule sorte de vases, à ce qu'il paraît, étaient pourvus d'anses de grandeur variable. J'en ai recueilli une entière, une autre a pu être reconstituée ; 3 fragments montrent l'attache de l'anse, soit au bord du vase, soit un peu au-desous ; j'ai en outre 9 morceaux d'anses diverses, dont l'une, presque entière, est si petite qu'elle devait seulement servir à suspendre le vase. (Voir pl. VII, fig. 9 à 13).

Il ne paraît pas que ces poteries aient jamais eu de goulot, car il n'en a pas été trouvé le moindre fragment.

Un examen attentif des débris de poteries fines conduit à établir les divisions suivantes :

1. Vases plus ou moins ventrus-arrondis, très rétrécis à la base, moins rétrécis vers le haut, et pourvus d'un rebord plus ou moins évasé ; fond plat, d'un diamètre beaucoup moindre que l'ouverture, soit $\frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{2}$ au plus, probablement moins hauts que larges ; diamètre de l'ouverture, 0 m. 20 environ. $\frac{1}{4}$ du nombre total appartiennent à cette forme. (Voir la forme des rebords de cette division, pl. V, fig. 8 et 9).

2. Vases très ventrus, à large rebord très évasé, peut-

être à fond rond ; diamètre à l'étranglement, de l'un, 0 m. 10, de plusieurs autres, 0 m. 20. Nombre de fragments différents, 6. (Voir pl. V, fig. 16 et 17).

3. Vases ventrus-globuleux ou ovoïdes, sans rebord, fond? ; diamètre de l'un à la panse, 0 m. 25 environ. Nombre, 6.

4. Vases à bord droit, pourvus d'anses, fond? ; diamètre de l'un, 0 m. 25 environ. Nombre, soit 15.

5. Ecuelles à fond rond,de petites dimensions ; diamètre, 0 m. 10 (?). Nombre, 6. (Voir une coupe, pl. VI, fig. 6, et l'ornement du même échantillon, pl. V, fig. 1).

6. Jattes, ou vases en forme de calotte, à fond rond, à bord simple, coupé plus ou moins obliquement. Diamètre, 0 m. 20 à 0 m. 30; profondeur, 0 m. 08 à 0 m. 10. Nombre, 52. (Voir pl. V, fig. 10 et 18).

7. Vases analogues aux précédents, à fond rond, mais à bord façonné en léger rebord de forme très variable. Diamètre, 0 m. 20 à 0 m. 30; profondeur, 0 m. 08 à 0 m. 10 environ ; 13 échantillons passent à la forme d'assiettes de 0 m. 05 à 0 m. 8 de profondeur. Nombre, 60. (Voir pl. V, fig. 19 à 22). Un des fragments de la forme basse est percé d'un trou soigneusement pratiqué après la cuisson, sans doute pour suspendre le vase ou peut-être le fixer à un autre auquel il aurait servi de couvercle (1).

Quelques-uns de ces débris se rapprochent plus ou moins du vase à rebord évasé, à fond arrondi, représenté pl. V fig. 6 et en coupe pl. VI, fig. 1. C'est le seul dont nous puissions connaître sûrement la forme. Diamètre, 0 m. 10 centimètres ; profondeur, 0 m. 05.

8. Vases en forme d'assiette très évasée, de 0 m. 30 à 0 m. 40 de diamètre et de 4 à 5 centimètres de profondeur. Nombre, 5. Les formes basses de la division précé-

(1) Voir *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1879, p. 396-398, un cas probable de cet emploi comme couvercle.

dente passent peu à peu à celle-ci (pl. V, fig. 21). Quatre échantillons sont devenus rougeâtres par une forte cuisson ; un autre, resté noir, présente à l'intérieur une légère saillie circulaire.

En général, ces poteries ont été soigneusement polies à l'extérieur ; elles sont d'un beau noir, luisantes, ou le devenant par le frottement, qui leur donne un éclat doux et agréable. La surface intérieure est plus rarement polie et luisante ; elle présente ordinairement des traces nombreuses du travail à l'ébauchoir, de légères inégalités et de petits creux. Ces traces, presque toujours irrégulières, ont parfois la prétention d'imiter les raies concentriques que l'on obtient si facilement à l'aide du tour. L'intérieur de la pâte est noir ; il prend également par le frottement le poli brillant de la surface. Par l'usage et divers accidents, celle-ci est plus ou moins détériorée, le poli souvent altéré ou complètement enlevé ; dans les fonds ou autres endroits qui ont été exposés à une grande chaleur, la teinte noire a disparu pour faire place à une teinte grise, ou même rougeâtre lorsque la cuisson est arrivée à un point assez avancé. Cinq ou six échantillons, dont la surface est également lissée avec soin, ont une couleur jaunâtre ; trois d'entre eux paraissent d'une composition différente.— L'épaisseur de la pâte est généralement très régulière.

L'ornementation des poteries fines diffère beaucoup de celle que nous avons vue dans la première série. Elle est plus rare, car les vases en forme de jatte en sont privés. Ordinairement elle se réduit à des raies à peu près parallèles, étroites, ou élargies jusqu'à un centimètre, qui font le tour du vase (pl. V, fig. 1 et 6).

Les raies fines sont placées par 2 ou par 3 et ne se répètent guère qu'une ou deux fois à un certain intervalle ; les raies larges sont plus nombreuses, rapprochées l'une de l'autre, et se montrent jusque vers la base. Un seul exemplaire montre, entre deux raies larges, une suite de stries,

comme en ferait l'impression d'une corde neuve bien faite.

Deux échantillons sont ornementés comme les poteries grossières, l'un par des enfoncements avec un poinçon triangulaire, l'autre par un cordon chargé d'impressions régulières (voir ce dernier, pl. IV, fig. 10).

Un seul débris, appartenant à une petite écuelle, porte sur le bord des hachures fines et serrées (pl. V, fig. 1).

Un autre, faisant partie d'une sorte d'assiette, profonde de 5 à 6 centimètres et de 0 m. 20 de diamètre, porte au-dessous du bord une ligne d'impressions régulières (pl. IV, fig. 9).

Comme plus grand perfectionnement de l'ornementation, un échantillon montre près du bord une collerette de triangles équilatéraux, la pointe en bas (pl. V, fig. 2).

Le plus singulier des échantillons ornés est représenté par la fig. 3, pl. V. L'ornementation, due aux traces d'une sorte d'ébauchoir, se trouve à l'intérieur du vase, tandis que l'extérieur est grossièrement lisse.

Serait-ce comme ornement que des poteries très évasées présentent à l'intérieur, surtout vers le fond, les impressions circulaires, rapprochées, à peu près parallèles, dont j'ai déjà parlé et qui simulent l'emploi du tour ? Cela me semble probable. (Voir pl. V, fig. 4).

En somme, l'ornementation est ici tout aussi pauvre, moins fréquente et même moins variée que celle des poteries grossières. Il n'en est pas de même à Baume, où les poteries noires, fines, sont diversement ornées, en même temps que mieux cuites et plus brillantes.

Au premier abord, les rayures parallèles qui font le tour du vase, en dedans ou en dehors, et le travail soigné des bords pourraient faire croire à un travail sur le tour. Mais un examen attentif montre que ces rayures ne sont pas toujours parallèles, ou n'ont pas la direction et la régularité que donnerait le tour. On ne peut attribuer ces défauts

à un emploi très malhabile de cet instrument; car la finesse de la pâte et son broyage soigné, le poli et le noir luisant de la surface, etc., dénotent une habileté suffisante. Il est donc plus naturel de penser que ces poteries sont dues plutôt à un habile travail à la main qu'à l'emploi du tour. Il semble, pourtant, que l'on soit ici plus fondé encore que dans la première classe à admettre l'aide de quelque procédé particulier, par exemple, le plateau tournant dont on a parlé. Nous avons déjà remarqué des traces fréquentes du travail à l'ébauchoir. Le lissage soigné de la surface extérieure était probablement obtenu à l'aide d'un outil en pierre polie.

Bien que ces poteries soient assez résistantes, la cuisson est peu avancée, et ce n'est que l'usage qui l'a augmentée dans certains cas. Elle n'a pas eu lieu à l'air libre, pour la plupart.

La couleur noire de presque toutes nos poteries fines n'est pas due à un enduit de molybdène ou de graphite, comme on l'a parfois supposé. Diverses expériences m'ont convaincu que ces minéraux n'ont pas été employés à Ney. Les fumigations répétées dont on a parlé ne me semblent pas non plus devoir donner un résultat complètement satisfaisant.

Un souvenir d'enfance m'a mis sur la voie du procédé employé par les hommes préhistoriques. Afin de rendre nos billes grises d'un beau noir brillant, mes camarades et moi les enveloppions une à une d'un torchon de papier et nous les jetions dans le feu, d'où elles étaient retirées aussitôt après la combustion du papier, et encore entourées de la matière charbonneuse feuilletée qui en résultait. Le même procédé employé sur des briques minces, faites avec la terre de mon jardin et préalablement séchées, m'a donné la belle couleur d'un noir luisant et l'aspect des poteries antiques. J'ai obtenu parfois un meilleur effet en graissant la brique avant de la soumettre à ce procédé.

Je viens d'ailleurs de voir que M. Sarnow (1) a obtenu la « surface épaisse,noire et brillante » des anciennes poteries par le procédé suivant. Les vases, polis avec soin, étaient placés, entourés d'une grande quantité de copeaux de bois, dans un vase plus grand que l'on introduisait dans un four assez chaud pour allumer les copeaux ; on le retirait avant que le charbon qui en provenait fût entièrement consumé et on laissait refroidir. En plaçant des copeaux seulement dans le vase à cuire et laissant l'extérieur exposé aux flammes d'oxydation, l'intérieur seul prenait le noir luisant.

Nous pouvons donc supposer que les poteries fines, préalablement polies et séchées, étaient cuites à l'abri du contact de l'air, et à peu près de la manière suivante. Enveloppées et remplies de menues matières combustibles serrées, herbes, feuilles sèches, etc., elles étaient entourées de charbon allumé qui enflammait celles-ci, sans qu'il y eût une combustion trop rapide ni contact de flammes d'oxydation ; on les retirait avant que les matières charbonneuses qui en résultaient fussent complètement brûlées. Le brillant obtenu était d'autant plus beau que l'argile était plus homogène et la surface mieux polie. Il est probable que le succès assuré pour d'assez grandes pièces était subordonné à la pratique de quelque tour de main, dont les hommes préhistoriques avaient dû se rendre maîtres. L'opération pouvait d'ailleurs être reprise en plusieurs fois.

Certains débris présentent une mince couche noire qui se détache et laisse voir la pâte intérieure, à surface grossière et comme rongée par l'usage : on croirait à l'existence d'un enduit noir. Il est probable, dans ce cas, que sur un vase à pâte grossière, ou détérioré par l'usage, on a appliqué une mince couche d'argile fine, puis on l'a

(1) *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1879, p. 457-459.

soumis à la cuisson qui a donné à celle-ci l'effet d'un vernis. M. Le Mire a rencontré dans les palafittes de Clairvaux un échantillon semblable (1).

Les raies noires que j'ai signalées sur deux fragments de poteries communes sont dues sans doute à un procédé analogue : on pouvait, par exemple, lier le vase d'une sorte de corde grossière qui brûlait incomplètement pendant la cuisson et produisait cet effet.

La forme de ces poteries fines, qui présentaient une large surface de chauffe, et l'espèce de suie qui semble souvent y adhérer encore indiquent qu'elles devaient être employées principalement pour les usages culinaires. Les grandes assiettes (n° 8), dont plusieurs sont très cuites, auraient-elles été destinées à la cuisson de sortes de pains ? Elles ne pouvaient guère être employées à contenir des liquides.

Age probable des poteries. En résumé, toutes les poteries de la *Reculée de Ney* ressemblent beaucoup à celles que l'on trouve dans un grand nombre de stations préhistoriques de l'époque néolithique ou des premiers temps de l'âge du bronze. La pauvreté de l'ornementation, où l'on ne rencontre jamais les lignes courbes et les dessins ordinaires de l'époque du bronze, pas même des dessins formés de lignes droites (sauf un cas très simple), la rareté des anses, l'absence de goulot et le non emploi du tour ne paraissent pas permettre de les attribuer à une époque plus rapprochée ; il est assez probable qu'elles appartiennent à la période de transition entre l'époque néolithique et l'âge du bronze.

FUSAIOLES.

Je range sous cette dénomination 10 objets, en terre plus ou moins cuite et d'une texture variable, ayant la

(1) *Découverte d'une station lacustre de l'âge de la pierre polie dans le lac de Clairvaux, par M.* J. Le Mire, p. 44.

forme de disques ou d'ellipsoïdes, percés au centre. La plupart sont ornés, d'un seul côté, de raies concentriques ou de moulures ; ou bien encore, une suite de pincements réguliers forment sur le pourtour une série de crénelures. Sept sont entiers.

Trois de ces objets sont semblables à la figure 7, pl. VII.

Un autre est percé d'un trou légèrement oblique (fig. 8).

La forme de deux autres est indiquée par la fig. 6.

Deux autres, plus petits et plus aplatis, sont représentés fig. 2 et 4 ; l'un d'eux est sans ornements.

Deux autres, plus soignés, sont représentés fig. 3 et 5. Ces dernières formes sont les moins communes (1).

Le trou qui traverse ces disques est ordinairement très régulier ; son diamètre varie de 4 à 6 millimètres. Le plus large (fig. 5) porte un trou de 4 m. m. de diamètre au milieu de l'épaisseur, évasé jusqu'à 8 m. m., de chaque côté.

En employant la dénomination de fusaïoles, je n'entends nullement préjuger un point sur lequel d'éminents archéologues diffèrent d'opinion. — Ces objets ne pourraient-ils avoir été utilisés à divers usages ? — Il me semble très probable que plusieurs d'entre eux (les formes ordinaires, fig. 6, 7 et 8) aient pu servir de pesons de fuseau, comme l'indique la découverte dans les palafittes suisses de l'un d'eux *qui était encore adapté au fuseau* (2). Mais cela ne me paraît pas aussi évident pour ceux qui sont de très petite dimension (fig. 2 et 6), ou pour d'autres qui sont soigneusement ornés d'un seul côté (fig. 3 et 5). Sans entrer à ce sujet dans le détail de suppositions plus ou moins hasardées, je me bornerai à dire que plusieurs particularités de

(1) Je ne me souviens pas d'en avoir remarqué de semblables dans les magnifiques collections du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

(2) Joly, *L'homme avant les métaux*, 2e édition, p. 228.

forme et d'ornementation semblent indiquer d'autres usages divers. En fera-t-on tantôt des boutons de vêtements (1), ou des grains de colliers (2) ; tantôt des bobines à enrouler le fil, en les plaçant à chaque bout d'une courte et mince baguette, etc. ? Je laisse à de plus savants que moi le soin de le décider.

OSSEMENTS ET DENTS D'ANIMAUX.

Les restes d'animaux sont nombreux, mais moins pourtant que les poteries. Ils fournissent les observations suivantes :

Tout d'abord, ils présentent les mêmes caractères que dans les *kjœkkenmœddinger* (amas de coquilles) du Danemark, les *pfahlbauten* (habitations lacustres) de la Suisse, certains abris-sous-roche et beaucoup d'autres stations préhistoriques de la France et d'ailleurs. Ainsi, les os longs se présentent presque seuls et sont généralement fragmentés, un grand nombre d'os et de parties d'os du squelette manquent entièrement, et les dents sont, toute proportion gardée, beaucoup plus nombreuses que les ossements. De plus, les espèces de la station de Ney sont celles que l'on rencontre ordinairement dans beaucoup de stations préhistoriques.

On ne trouve que des dents et des ossements ; jamais de cornes ou de bois de cerf : ceux-ci servaient sans doute à fabriquer des outils, etc., que nous n'avons pas rencontrés.

Les dents, recueillies au nombre de 58, se répartissent ainsi :

Porc ou sanglier, 18 molaires (dont 7 en 3 fragments de mâchoire), 5 défenses et 2 incisives, soit un total de 25.

Bœuf, 10 molaires, plus douteusement, 3 incisives, soit 13.

(1) Joly, *L'homme avant les métaux*, p. 193.
(2) *Ibid.*, p. 192.

Mouton et chèvre, 7 molaires.

Cheval, 5 molaires, plus une canine, soit 6.

Cerf, 4 molaires et une canine, soit 5.

Chien, 2 molaires, dans un fragment de mâchoire supérieure.

Parmi des centaines de débris d'ossements, je n'ai guère trouvé en entier qu'une dizaine de phalanges diverses ; elles paraissent appartenir aux genres que je viens d'indiquer, principalement au bœuf.

La plupart des débris d'ossements appartiennent à des os longs, qui ont été fendus et brisés longitudinalement par l'homme, pour en extraire la moelle : « usage antique et « persévérant s'il en fut, nous dit M. Joly (1), puisqu'il « remonte à l'âge de pierre le plus ancien, à l'époque même « de l'ours et du mammouth, et qu'il est encore pratiqué « de nos jours chez les Lapons et autres peuples de race « finnoise habitant le nord de l'Europe. » On trouve aussi quelques fragments de côtes et de vertèbres.

Les têtes ou extrémités des os longs ont disparu, ainsi que presque tous les autres os.

Un certain nombre d'os entiers ou de fragments présentent les traces non équivoques de coups portés avec un instrument tranchant, à taillant assez vif ; cela prouverait au besoin que ces animaux ont été dépecés et mangés.

Beaucoup de fragments ont été rongés, sans doute par le chien dont nous rencontrons les dents. La présence de cet animal explique ici, comme dans d'autres stations préhistoriques, l'absence de tous les os les moins durs et des têtes d'os longs qui auraient servi à sa nourriture. Mais là n'en est pas, peut-être, l'unique cause. Si l'on remarque l'usage qui existe encore chez les Esquimaux et les Lapons de briser les os, de les broyer et de les faire bouillir pour en extraire les sucs nourrissants (2), on est porté à penser

(1) *L'homme avant les métaux*, p. 106.

(2) Voir LUBBOCK, *L'homme avant l'histoire*, p. 250.

que les hommes préhistoriques de Ney ont pu employer le même procédé, et que la disparition des parties les moins dures du squelette est peut-être due en partie à un usage semblable.

Quelques débris d'ossements sont plus ou moins calcinés. — Beaucoup portent des taches d'une matière noirâtre très adhérente.

La substance osseuse paraît bien conservée ; ces ossements ne happent pas à la langue.

Il serait très intéressant de savoir si les restes d'animaux de notre station appartiennent à des espèces sauvages ou à des espèces domestiques. Malheureusement les dents ne peuvent suffire à cette détermination, et les ossements conservés entiers sont en trop petit nombre. Tout au plus est-il possible de formuler les observations suivantes :

Le *chien* était évidemment domestique à la station de Ney. Mais après avoir accompagné les hommes qui l'habitaient, luttant avec eux contre les animaux sauvages et se nourrissant des restes de leur cuisine, il leur servait lui-même d'aliment, peut-être seulement, toutefois, lorsque, blessé ou vieilli, il ne leur était plus utile. Le fragment de mâchoire supérieure, portant la carnassière et une fausse molaire, que j'ai rencontré paraît provenir d'un animal âgé, de formes épaisses et d'assez grande taille.

Les dents des autres espèces appartiennent à des individus de différents âges.

Celles du genre *cochon* (sanglier ou porc, peut-être les deux) forment à elles seules près de moitié du nombre total. Elles appartiennent, la plupart, à des animaux adultes, plus gros que le porc actuel élevé dans le pays ; un très petit nombre dénotent un âge avancé ; d'autres indiquent, par contre, de jeunes animaux. Les défenses sont de grosseur et de forme assez différentes. On ne peut donc tirer de l'âge aucune conséquence pour indiquer si nous avons le cochon domestique ou le sanglier ; dans tous les cas, il y aurait peut-être deux espèces.

Les dents de *bœuf*, qui forment près de $\frac{1}{5}$ du nombre total, présentent aussi des différences analogues ; mais la plupart indiquent d'assez jeunes animaux adultes.

Pour la *chèvre* et le *mouton*, dont nous avons 7 dents, soit $\frac{1}{8}$ à peu près, on peut faire la même observation. Il n'est pas possible de décider si ces échantillons appartiennent aux deux espèces ou à l'une d'elles seulement.

Le *cheval* est représenté par 6 dents, soit $\frac{1}{10}$, qui appartiennent à divers individus âgés. Serait-il trop hasardé de supposer qu'on ne le mangeait à Ney, comme le chien, que lorsque son âge ou quelque accident le mettait hors de service ou à peu près : il aurait donc été domestique.

Les 5 dents de *cerf*, soit $\frac{1}{12}$ du nombre total, appartiennent, par contre,à de jeunes individus adultes. Je n'ai rencontré aucun fragment de bois de cerf.

Les ossements de petits animaux, si communs dans beaucoup d'autres stations préhistoriques, paraissent manquer complètement : un seul os, très rongé, semble appartenir à un oiseau d'assez grande taille. Ce n'est pas, il est vrai, une preuve décisive de l'absence des petits mammifères ; car le chien pourrait être accusé d'en avoir fait disparaître les restes.

Nous voyons donc à Ney une faune peu étendue ; mais elle comprend les principaux de nos animaux domestiques, ceux qui étaient déjà tous au service de l'homme dans les habitations lacustres suisses : bœuf, chèvre et mouton, cochon, chien, cheval (1). Un seul animal est certainement sauvage, le cerf, et c'est le moins abondant. Cette rareté peut être un indice que les autres espèces, ou du moins la plupart, étaient domestiques dans la station de Ney ; cela paraît d'autant plus probable que cette station

(1) Voir : Lubbock, *L'homme avant l'histoire*, p. 144-157 ; — Joly, *L'homme avant les métaux*, p. 111 ; — *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, t. II, 1er fascicule, p. 15.

appartient à une époque où on les trouve généralement dans cet état (1).

A Clairvaux, le cerf paraît très abondant, comme dans les palafittes suisses d'ailleurs ; à Baume, les dents de chèvre et mouton étaient les plus fréquentes : notre abri-sous-roche diffère donc sensiblement sous ce rapport des deux autres stations préhistoriques seules reconnues dans le Jura.

Une curieuse particularité à remarquer, c'est que les restes d'animaux domestiques de nos villages des environs de Ney, nous donneraient encore aujourd'hui une proportion à peu près semblable quant aux espèces. Le porc, qui fait la base de l'alimentation animale dans nos campagnes, serait de beaucoup le plus nombreux ; puis le bœuf, que l'on élève, mais dont on ne consomme qu'un petit nombre, serait en proportion bien moindre ; la chèvre et le mouton se rencontreraient un peu moins souvent que celui-ci ; enfin, le cheval et le chien seraient moins fréquents encore. Le cerf seul serait absent. L'alimentation animale des habitants actuels du pays est donc à peu près de même nature qu'autrefois, moins, cependant, cerf, cheval et chien, qui ne donnent d'ailleurs que le quart du nombre total des échantillons.

Si l'on admet, comme tout porte à le croire, que les animaux de la station de Ney, ou du moins la plupart, étaient domestiques, nous devrons rechercher quels étaient leur logement et leur nourriture pendant l'hiver. Il est évident que l'abri-sous-roche ne pouvait suffire à la triple destination d'étable et de magasin de fourrages en même

(1) « Nous voyons avec la hache polie apparaître six animaux « domestiques, le chien, la chèvre, le mouton, le bœuf, le cheval et le « cochon ; trois céréales : le blé ou froment, l'orge et le seigle, accom- « pagnés d'une plante textile, le lin. » M. DE MORTILLET : *Sur l'origine des animaux domestiques*, dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1879, p. 227.

temps que d'habitation. On devrait donc penser que ces animaux passaient la mauvaise saison sous un climat plus doux. De là, cette conséquence que les habitants de la station de Ney étaient probablement des pasteurs qui y demeuraient durant la belle saison, comme les pâtres des Alpes dans leurs chalets, puis la quittaient à l'automne, pour y revenir le printemps suivant. Les nivellements périodiques que j'ai signalés s'expliqueraient alors tout naturellement, comme la présence des poteries à pâte granitique et des cailloux de roches primitives. Mais nous n'avons encore que des conjectures ; espérons que de nouvelles découvertes dans les environs viendront éclaircir ces questions intéressantes.

DÉBRIS DE FRUITS.

J'ai recueilli un très petit nombre de coquilles de noisettes et de coques de glands assez bien conservées ; elles étaient rares. Je n'ai pas remarqué de graines ni de noyaux de fruits : ils auraient d'ailleurs dû se décomposer et disparaître, n'ayant pas eu ici, comme près des lacs, la vertu préservatrice de la tourbe pour les conserver. J'ai été si surpris d'y rencontrer les débris que je signale que je négligeais d'abord de les recueillir, les croyant tombés du dessus pendant le travail des ouvriers ; mais la rencontre d'autres échantillons bien sûrement en place m'a fait changer d'opinion à cet égard.

OBJETS SERVANT A LA PARURE ET A LA TOILETTE.

Un seul échantillon montre que les habitants de la *Reculée* de Ney ne négligeaient pas le soin de leur parure : c'est un fragment d'une sorte de bracelet, d'une substance particulière, de couleur brun-clair. Au premier abord, on croirait être du bois, à cause d'une texture légèrement feuilletée ; mais cette substance fait effervescence avec les acides, par suite de la présence de grains calcaires. La

matière composante est évidemment analogue à celle d'une sorte de bracelet trouvé dans un tumulus de la forêt des Moidons, près d'Arbois, par M. Ed. Toubin, Vice-Président de la Société d'Emulation du Jura (1). Notre échantillon se composerait d'une matière argilo-calcaire, agglutinée par quelque substance particulière.

Des fragments d'hématite, apportés ici et brisés intentionnellement, à ce qu'il paraît, semblent annoncer qu'à Ney, comme dans beaucoup d'autres stations préhistoriques, les habitants se peignaient en rouge le visage et peut-être le corps, avec un mélange de graisse et d'hématite réduite en poudre fine (2).

AGE DE LA STATION PRÉHISTORIQUE DE NEY.

La présence d'objets en bronze et en cuivre dans cette station et dans le voisinage, le nombre des fusaïoles, qui ne sont généralement pas communes dans les stations attribuées à *l'âge de pierre*, et la présence d'un certain nombre de vases à anses rangent la station préhistorique de Ney parmi celles dites de *l'époque du bronze.*

D'un autre côté, la rareté du bronze qui n'a été trouvé, dans la station même, qu'à la surface de la couche archéologique, l'absence d'ornements de ce métal, le soin probable de cacher à quelque distance les outils qui en étaient formés, les caractères de la poterie, l'emploi de grossiers percuteurs de pierre et d'outils en pierre polie, tout indique l'époque d'un emploi très restreint du bronze, et tend à le faire considérer comme étant encore d'un usage exceptionnel.

Il est donc très probable que la station de Ney appartient à la période de transition entre l'emploi, dans nos

(1) Voir *Fouilles dans la forêt des Moidons, par M.* Ed. Toubin, *Mémoires Soc. d'Em. du Jura*, 1872, p. 289-297. — L'échantillon est au Musée de Lons-le-Saunier.

(2) Voir Joly, *L'homme avant les métaux*, p. 278.

pays, de la pierre polie seule et l'usage commun du bronze. Dans cette période, le bronze n'est encore que rarement employé, et toujours concurremment avec la pierre : c'est l'époque *cébennienne* de M. Ernest Chantre (1). Peut-être ne serait-il pas téméraire de faire remonter notre station aux premiers temps de cette époque pour nos contrées (2). Elle pourrait être à peu près contemporaine des palafittes de Clairvaux où l'on a trouvé des instruments de pierre et de bronze (3).

RÉSUMÉ.

Tout en restant dans les limites de l'examen scientifique, j'ai cherché dans les pages qui précèdent à tirer tout le parti possible des observations que j'ai pu faire dans la station de Ney, la troisième des stations préhistoriques découvertes dans notre département. En l'absence d'autres descriptions détaillées de localités de cet âge dans notre pays, je me suis étendu longuement sur certaines parties, par exemple sur les poteries, etc., dans l'espérance que cela pourrait présenter quelque intérêt de comparaison des

(1) *Etudes paleoethnologiques dans le bassin du Rhône. L'âge du bronze ; recherches sur l'origine de la métallurgie en France, par M.* E. CHANTRE. (1875-1877).

(2) Je n'entends évidemment les dénominations *âge du bronze*, *époque de la pierre polie*, *époque cébennienne*, etc., que dans le sens le plus large. Je les considère comme des termes conventionnels provisoires, nécessaires aux débuts de l'archéologie préhistorique, et propres « surtout à faciliter les discussions et les descriptions » (*Matériaux*, 1878, p. 222), mais n'emportant pas l'idée de synchronisme absolu entre toutes les stations où l'on a trouvé la pierre polie, ou le bronze, ou encore tous les deux réunis, etc., surtout pour celles qui sont éloignées l'une de l'autre. Le progrès des sciences archéologiques permettra sans doute d'établir *pour chaque contrée* une classification plus rigoureuse des diverses stations préhistoriques, sous le rapport de leur chronologie respective.

(3) M. LE MIRE, *Découverte d'une station lacustre de l'âge de la pierre polie dans le lac de Clairvaux*, p. 45.

caractères, lors des nouvelles découvertes qui ne manqueront pas de se produire dans notre Jura.

Voudra-t-on bien me permettre de résumer à grands traits l'état *probable* des habitants de l'abri-sous-roche de Ney ?

Reportons-nous en arrière de quelques milliers d'années.

Nos montagnes du Jura paraissent encore peu habitées ; mais les lacs de Clairvaux, de Châtelneuf, etc., et les environs (1), ainsi que beaucoup d'autres localités qui restituent des outils de pierre, sont déjà le séjour de l'homme, d'une manière permanente ou, parfois peut-être, temporaire. Il habite de préférence les grottes commodes, les abris de rochers et aussi les lacs, soit dans les îlots naturels que ceux-ci présentent, soit dans des habitations construites sur pilotis comme à Clairvaux (2).

Au pied du pic de la *Grande-Châtelaine* de Ney, un abri-sous-roche est le séjour d'une famille préhistorique.

Les hommes qui y vivent sont probablement des pasteurs qui ont amené leurs troupeaux des plaines de la Bresse, pour les faire pâturer dans les montagnes pendant la belle saison, semblables en cela aux pâtres actuels des hautes montagnes, aux *armaillis* de la Suisse. Franchissant l'Ain à gué, non loin de Ney, ils se sont établis dans le voisi-

(1) Trois haches polies, dont j'ai remis la plus grande au Musée de Lons-le-Saunier, des silex taillés, etc., trouvés à Châtelneuf depuis peu d'années, à la suite de diverses recherches, me paraissent indiquer, sûrement deux nouvelles stations préhistoriques dont je m'occuperai aussitôt que cela me sera possible.

(2) Les hommes préhistoriques ont dû habiter les îlots naturels des lacs d'Ilay (Frânois) et de l'Abbaye-en-Grandvaux (commune de Rivière-devant) avant de construire des îlots artificiels sur pilotis. — Il serait intéressant d'y fouiller, comme je me le propose depuis longtemps. — Les souvenirs de prétendues *villes détruites* qui se rattachent à plusieurs de nos lacs, Chalain et Narlay, par exemple, sont, peut-être, d'utiles indications.

nage, au pied de ce rocher, facile à reconnaître d'une certaine distance, où ils trouvent un abri commode et des sources excellentes.

Le chien les accompagne; il les aide à garder et à défendre leurs troupeaux de bœufs, de chèvres et de moutons, et probablement de porcs, ainsi que leurs chevaux. Les plaines fertiles de la *Reculée* et des environs fournissent à ces animaux une abondante nourriture.

Ces hommes ont apporté avec eux des outils de pierre ; plus tard, nous leur voyons quelques rares instruments de bronze.

Ils ont apporté encore des vases, remplis, sans doute, de provisions indispensables, peut-être du sel, etc.

La fabrication des poteries qui servent à ranger les provisions diverses et à tous les usages culinaires, celle des tissus de laine plus ou moins grossiers dont ils se vêtent, en même temps que de peaux d'animaux, et la préparation de celles-ci les occupent durant leurs longs loisirs. Ils se font des bracelets en terre, peut-être même des colliers en grains de terre sèche. Probablement ils se peignent en rouge.

Leur nourriture est le lait, ainsi que la chair de leurs bestiaux ; ils ne dédaignent pas d'y joindre celle du chien et du cheval. Ils chassent parfois le cerf et se nourrissent de sa chair ; peut-être chassent-ils encore quelques autres animaux, mais là ne paraît pas être leur principale occupation : ils doivent avoir des mœurs paisibles. Ils mangent aussi des fruits, la noisette, le gland, et sans doute beaucoup d'autres, tels que la faine, la pomme sauvage, la prunelle, etc. Probablement ils connaissent le froment, que l'on consomme dans les palafittes suisses et à Clairvaux ; mais peuvent-ils le cultiver pour s'en nourrir ? cela paraît peu probable.

Vers la même époque, des hommes fréquentent le plateau de Loulle, où l'on a trouvé la hache en cuivre, dont

j'ai parlé, et, près du village, une hachette en pierre. Un escalier naturel, taillé dans les bords escarpés de la *Reculée*, à peu de distance de la *Grande-Châtelaine*, permet une communication facile entre l'abri-sous-roche et le plateau, et, peut-être, devons-nous encore ces objets aux habitants de la *Reculée* ; ou bien une autre station existe sur le plateau.

Mais si nous voyons dans cette région des témoignages évidents de la présence des hommes à une époque reculée, nous n'y rencontrons aucune de leurs sépultures, qui nous fourniraient sans doute un grand nombre d'intéressantes observations et de précieuses découvertes. C'est probablement dans les grottes nombreuses, peu connues et très peu explorées, de ce pays qu'il faut les chercher.

D'un autre côté, entre les stations de Baume, de Clairvaux et de Ney, d'autres stations préhistoriques doivent se rencontrer, surtout dans la vallée de l'Ain, où l'on trouve des *Reculées* ou vallées analogues à celles de Baume et de Ney, et sur le second plateau. La région qui s'étend entre Châtelneuf et Clairvaux, vraie *Région des lacs du Jura*, où l'on rencontre 15 ou 16 lacs dans un rayon de 8 kilomètres autour de Petites-Chiettes, mérite d'être explorée d'une manière toute particulière.

Espérons que la science archéologique enregistrera bientôt de nouvelles découvertes dans cette partie de notre département.

DÉCOUVERTE

DE

LA MARMOTTE DES ALPES

DANS LE JURA

Les montagnes du Jura renferment un grand nombre de grottes et de cavernes, plus ou moins vastes et d'une étendue très variable, depuis le simple abri-sous-roche, qui fut souvent autrefois le séjour de l'homme, jusqu'à la pittoresque série de chambres et de couloirs, où l'on s'avance à une grande distance. Un certain nombre ont été signalées comme de simples curiosités (1) ; beaucoup d'autres, connues presque uniquement des chasseurs et de leurs chiens, pourraient présenter de l'intérêt au double point de vue archéologique et géologique, et mériteraient d'être désignées aux recherches scientifiques.

On n'a fouillé jusqu'à présent dans notre département que quelques-unes de ces intéressantes localités, et pourtant, les magnifiques découvertes faites dans un grand nombre de grottes françaises et étrangères sont bien de nature à exciter une vive émulation.

Le frère Ogérien (2) a recueilli, dit-il, « à Baume, dans

(1) Voir l'indication des principales grottes du Jura dans l'*Histoire naturelle du Jura, t. I, Géologie*, p. 24-34. — Consulter aussi Désiré Monnier, *Annuaire du département du Jura*, 1840, p. 361-377.

(2) *Hist. nat. du Jura*, t. I, p. 27, et t. II, p. 419.

« la caverne en partie obstruée qui se trouve sous l'entrée « de la grotte (1), deux dents et une portion de mâchoire « de *Felis spelæus* ; des ossements d'ours et de hyènes ont « été trouvés à l'Etoile, à Loisia, dans le limon jaune à « galets diluviens, et de sanglier dans la caverne de l'Arc, « près de Salins. » Depuis, M. Louis Cloz a fouillé soigneusement plusieurs grottes de la vallée de Baume, principalement la grotte de *Roche* qui en occupe le fond (2). Cette dernière lui a fourni, près de la surface, d'intéressants restes de l'industrie humaine préhistorique; au-dessous, dans un dépôt comprenant plusieurs couches de sable et de cailloux roulés avec granules de fer, il a recueilli, avec quelques ossements, un grand nombre de dents. MM. Ed. Lartet et P. Gervais les ont déterminées de la manière suivante : *Ursus*, 2 ou 3 espèces; *Hyæna spelæa*; *Machairodus latidens* ; *Felis* de grande taille ; *Elephas primigenius* ; *Sus* ; *Rhinoceros tichorhinus*, et plusieurs autres espèces ; *Equus*, 2 espèces ; *Cervus*, 2 espèces ; *Bos*, 2 espèces.

Les environs de Châtelneuf présentent un grand nombre de grottes, et depuis plusieurs années j'en ai commencé l'exploration et les fouilles. L'une d'elles m'a fourni, en 1877, une intéressante découverte ; c'est la *Caverne-à-la-Vieille*, située au territoire de Frânois, à l'extrémité nord et presque au sommet du *Mont-des-Ifs*, entre la grange *Bataillard* et la grange *Pannessières*, à une altitude d'environ 880 mètres.

(1) Cette caverne, ou plutôt simple excavation remplie de limon jaune, à cailloux roulés (*Ogérien*, t, I, p. 27), se trouve au-dessous de l'ouverture de la caverne du *Dard*, près de la source de la Seille. On vient de placer une échelle en fer qui donne un accès facile a cette dernière.

(2) Voir les *Rapports* de M. Cloz, déjà cités ci-devant, p. 28. — Voir aussi *Note à propos de la Grotte de Baume (Jura)*, par M. E. Benoit, dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, 1866, p. 581-587.

Cette caverne, dont la longueur totale est d'environ 25 mètres, présente d'abord une sorte de vestibule à peu près carré, de 3 m. de côté et 2 à 3 m. de hauteur ; à l'angle Est se trouve une ouverture étroite et très basse, où l'on se glisse, en rampant péniblement, sur 2 m. au moins de longueur ; on trouve ensuite un corridor à peu près horizontal, de 3 à 5 m. de haut et 10 m. de long, qui s'élargit jusqu'à 4 ou 5 m., puis se bifurque en deux branches de 6 m. et 8 m. de longueur, étroites et basses. Dans le pays, on connaissait seulement le vestibule de cette grotte ; car, d'après un chasseur *très hardi*, qui en parlait *de visu*, on assurait qu'un serpent d'une grosseur considérable en faisait sa retraite, et personne n'osait y pénétrer.

Le sol est formé d'une épaisse couche de stalagmites, au-dessous de laquelle se trouve un dépôt marneux, blanchâtre, mélangé de cailloux roulés de grosseur variable, plus ou moins arrondis, et lardé de blocs volumineux ; la présence de cailloux *striés* dénote l'origine glaciaire de ce dépôt, qui est bien une véritable *boue glaciaire*.

Après une première journée de travail au milieu du corridor intérieur, j'ai recueilli, dans la partie supérieure du dépôt glaciaire, près de la couche stalagmitique, un demi-maxillaire inférieur droit de Marmotte, *Arctomys Marmotta Schreb*, portant encore les quatre molaires, mais non l'incisive. Le célèbre Professeur de Bâle, M. Rütimeyer, qui l'a examiné, a reconnu qu'il ne présente aucune différence avec la Marmotte actuelle des Alpes. (Voir pl. VIII, fig. 2 et 3).

Une seconde journée de travail m'a fourni encore un demi-maxillaire inférieur gauche du même animal ; ce dernier, recueilli vers deux mètres de profondeur, toujours dans la couche glaciaire, appartient à un individu plus âgé, comme le montre l'usure des molaires ; il porte l'incisive et seulement deux molaires, les deux autres ont disparu par suite d'une dégradation marquée de l'os à leur

place ; l'extrémité postérieure a été brisée dans l'extraction et n'a pu être retrouvée. (Voir pl. VIII, fig. 1) (1).

Le bon état de conservation, dans le premier échantillon, de l'extrémité postérieure assez mince qui porte encore le condyle et même l'apophyse coronoïde, est intéressant à constater ; il est très probable que ces parties étaient aussi conservées dans le second. On est donc conduit à admettre qu'ils n'ont pas été transportés par le glacier, ni soumis à des frottements trop répétés ; mais plutôt qu'ils ont été englobés sur place dans la boue glaciaire. De là, ces conséquences :

1° La Marmotte du *Mont-des-Ifs* est contemporaine des glaciers.

2° Elle a vécu, à 880 m., dans la caverne où l'on rencontre ses restes.

3° Le *Mont-des-Ifs* a formé pendant l'époque glaciaire (tout ou partie) un îlot au milieu des glaces, qui, du moins pendant une certaine période, ne dépassaient pas l'ouverture de la caverne.

La Marmotte actuelle vivait aussi à l'époque glaciaire dans les parties de la plaine suisse non recouvertes par les glaces. On l'a rencontrée dans les stations préhistoriques de Veyrier et de Villeneuve, près de Genève, en compagnie du Renne et de divers autres animaux du Nord disparus de nos contrées. Elle a été trouvée aussi dans le diluvium des cavernes de France, avec diverses espèces (2).

La caverne du Kesslerloch, près de Thayngen (canton de Schaffhouse) a fourni un échantillon de Marmotte avec une curieuse association d'espèces : animaux émigrés vers le Nord (Renne, très commun, etc.), vers les Alpes (4 autres espèces), vers l'Amérique et vers l'Afrique ; enfin, qnelques

(1) L'incisive étant mobile, sa position a dû être déterminée d'après la différence de couleur qu'elle présente et peut n'être pas absolument exacte dans le dessin.

(2) Voir Joly, *L'homme avant les métaux*, p. 70.

espèces vivant actuellement dans le pays ou dans les contrées voisines (1).

La Marmotte n'avait pas encore été trouvée dans la chaîne du Jura (2).

Actuellement cet animal habite les régions alpines, et seulement à partir de 1,500 m. d'altitude. Il n'a pas été rencontré dans les montagnes du Jura, qui ont pourtant des sommités plus élevées ; les essais que l'on a tentés pour l'y acclimater ont même complètement échoué.

J'ai recueilli aussi dans la Caverne du Mont-des-Ifs une hélice, *Helix nitida Mull.* Cette espèce, qui vit encore, a été signalée dans le Diluvium ; elle n'est pas indiquée parmi les mollusques qui vivent actuellement dans le Jura (*Ogérien, Hist. nat. du Jura, Zoologie.*). Je n'ai pu savoir positivement si mon exemplaire provenait de la couche glaciaire ; il est probablement récent.

Les grandes difficultés que présentent les fouilles dans cette grotte, principalement par suite de l'épaisseur de la

(1) Un bois de renne de cette caverne porte un dessin, gravé à la pointe du silex, qui représente un renne broutant au pâturage : l'animal devait être sous les yeux du graveur. Ce dessin est d'une exactitude et d'une hardiesse qui dénotent chez les hommes préhistoriques un remarquable développement du sentiment artistique. D'autres dessins nombreux (cheval, porc, ours, etc.) et des sculptures, souvent d'une grande exactitude, des silex taillés en couteau, en pointes de flèche, etc. l'accompagnaient. (Voir : *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, t. IX, année 1876, p. 102 et suivantes. — JOLY, *L'homme avant les métaux*, p. 57, 72, 269-271. — Les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, année 1874, p. VIII-IX et XIV, et 1875, p. XI et XII, renferment diverses indications de M. Choffat sur la caverne de Thayngen.)

(2) M. BONJOUR (*Géologie stratigraphique du Jura*, p. 41) cite deux dents de Marmotte, recueillies près de Charbonny, dans un dépôt de charriage formé de « molasse, de sidérolithique et de Néocomien... paraissant provenir de Pontarlier, et au-delà, par voie glaciaire » ; mais l'espèce n'ayant sans doute pu être déterminée, on ne sait si ces dents appartiennent à l'espèce actuelle ou bien à une espèce éteinte.

couche stalagmitique et du peu d'espace libre, ne m'ont pas encore permis d'en faire une étude complète ; je me propose de les reprendre lorsqu'il me sera possible. En attendant, j'ai pensé que la mention que j'en donne ici pourrait présenter quelque intérêt (1).

(1) Cette note a été adressée à la Société d'Emulation du Jura en juillet 1878. Depuis cette époque, les *Matériaux pour l'histoire... de l'homme* (1878, p. 401-402, septembre), m'ont appris que MM. Bleicher et Faudel venaient d'indiquer la découverte de la Marmotte, avec des outils en silex et en os, du cuivre et des poteries, dans la grotte *d'Oberlarg* (*Haute-Alsace*) (Voir *Matériaux pour l'étude préhistorique de l'Alsace*, par les Drs Bleicher et Faudel, 1878). Puis, le dernier volume paru des *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard* (3e série, 2e volume, p. 79-85) signale la Marmotte dans la grotte de *Chataillon*, près du confluent du Doubs et de l'Allan, non loin de Montbéliard ; elle se trouvait là avec l'Aurochs, le Castor, le Cerf et des animaux actuels, ainsi que des silex taillés, etc. (*Notice sur les antiquités préhistoriques des pays de Montbéliard et de Belfort*, par P. E. Tuefferd, 1878).

OBSERVATIONS

SUR LA

FLORE DE LA RÉGION DES SAPINS

A CHATELNEUF (Jura)

ET DANS LES ENVIRONS

précédées d'une Note sur la

DÉCOUVERTE DU NUPHAR PUMILUM

dans le Jura.

I

INTRODUCTION.

Un grand nombre de botanistes éminents ont exploré avec le plus grand soin la chaîne du Jura. Peut-être est-elle sous ce rapport l'une des régions botaniques les plus favorisées, grâce à la richesse de sa végétation.

Et pourtant, malgré leurs patientes investigations, on reconnaît généralement que quelques portions intéressantes de notre département n'ont pas été suffisamment explorées. Un observateur des plus zélés, M. Michalet, que la mort a ravi bien trop tôt pour la science, s'exprime ainsi à ce sujet, en terminant l'Introduction à son *Etude sur la végétation phanérogamique du département du Jura* (1) : « Il reste pourtant bien des choses à découvrir dans notre « territoire, dont nous avons dû laisser à regret plusieurs « parties inexplorées. Telles sont notamment la région du « premier plateau comprise entre Lons-le-Saunier, Saint-« Amour et Moirans, la limite inférieure des sapins entre « cette dernière ville et Clairvaux, et la zone moyenne qui « s'étend de Nozeroy à Foncine. »

Certaines régions, en effet, renommées pour les plantes rares qu'elles présentent, ont été l'objet des explorations les plus minutieuses, et sont en quelque sorte devenues classiques : ce sont principalement les plus élevées. D'autres doivent au voisinage de quelqu'un de nos botanistes jurassiens une étude approfondie de leur végétation, par exemple, les environs de Salins, de Dole, de Lons-le-Saunier, etc. (2). Quant à la partie intermédiaire, c'est-à-dire

(1) *Histoire naturelle du Jura, t. II. Botanique,* p. 77.

(2) Depuis la publication de l'*Histoire naturelle du Jura*, un de mes

la région moyenne des montagnes, et en particulier la région inférieure des sapins, quoique visitée et parcourue dans bien des sens par divers auteurs, elle a été moins favorisée. Un certain nombre de points seulement de cette région ont pu être l'objet d'herborisations sérieuses ; ce sont principalement la vallée de Champagnole et de Syam, les alentours des lacs de Châlain, de Chambly près Doucier et de Clairvaux (de 500 à 600 mètres d'altitude), puis ceux du lac de Bonlieu (800 m) et les tourbières de Saint-Laurent (900 m. environ) qui ont le plus attiré l'attention (1). Sans doute, bien d'autres localités de cette région présentent un grand intérêt, surtout dans la partie inférieure des sapins, depuis leur base entre 500 et 600 mètres jusqu'à 800 mètres ; mais le botaniste voyageur ne peut guère espérer tout voir. S'il reste parfois à compléter ses recherches, c'est le rôle du ***botaniste de clocher***, si je puis m'exprimer ainsi. Celui-ci, qui explore attentivement, dans un

collègues, M. Thevenot, instituteur à Messia-les-Chilly, a donné le résultat de ses recherches dans une partie de la région du premier plateau signalée par Michalet. Voir son *Catalogue des plantes vasculaires spontanées observées sur le territoire des cantons de Lons-le-Saunier et de Beaufort et de quelques communes circonvoisines (Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1878, p. 404-465.

(1) Notre excellent botaniste franc-comtois si regretté, M. Grenier, reconnaissait aussi, sans doute, le manque d'observations suffisantes dans la Région inférieure des sapins Après la publication de sa *Flore de la chaine jurassique* (1864-1869), ses herborisations à Pontarlier et dans les environs lui avaient fait donner une limite plus élevée à des espèces signalées jusqu'alors comme ne montant pas dans les sapins. Voir sa *Revue de la flore des Monts Jura*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, année 1874, p. 363 — 454 ; la suite de ce travail, à partir des Loranthacées, n'a pas été publiée. — Comme je l'indiquerai plus loin, un très petit nombre de fois et seulement pour appeler l'attention sur ce point, Grenier est déjà souvent dans sa *Flore* plus exact que Michalet sous le rapport de la limite supérieure d'habitat de certaines espèces ; je pourrais citer encore : *Vinca minor*, *Gentiana cruciata*, *Viburnum lantana*, *Echium vulgare*, *Lithospermum officinale*, *Verbascum thapsus*, *V. thapsiforme*, *Alnus glutinosa*, etc., etc.

rayon restreint et pendant longtemps, les environs de sa résidence, qui y passe et repasse très souvent dans les diverses époques de l'année, peut encore faire des rencontres intéressantes, échappées à de plus habiles investigateurs même qui n'ont pas visité peut-être telle ou telle localité, ou ne s'y sont pas trouvés au moment convenable.

C'est seulement à ce titre que je me permets les observations suivantes sur quelques-unes des espèces que j'ai recueillies dans la région inférieure des sapins. On voudra bien, j'ose l'espérer, penser que je n'ai pas la présomption de venir *compléter*, même sur un faible espace, l'œuvre des savants botanistes du Jura ; je me borne à indiquer simplement les remarques que j'ai pu faire, et à signaler des localités intéressantes.

A Châtelneuf, mon pays natal, où j'ai été instituteur pendant plus de dix ans, mon champ d'études se trouvait précisément correspondre à des régions indiquées par Michalet comme trop peu connues, la région inférieure des sapins et la zone moyenne ; de plus, il était au centre de localités explorées et signalées par divers botanistes : Champagnole et Cize par Rozet, Garnier, Babey, Michalet ; Syam, par Michalet ; Marigny, Châlain, Doucier, Chambly, Bonlieu, par de Jouffroy et Michalet, etc. Mes observations portant ainsi sur des localités très probablement non visitées par eux, d'une altitude et d'une situation souvent intermédiaires entre les premières (500 à 600 m.) et la dernière (Bonlieu, 800 m.), j'ai eu peut-être une heureuse occasion de faire quelques observations utiles.

CHATELNEUF est situé sur le second plateau du Jura, à 10 kilom. au sud de Champagnole, à une altitude de 800 m. (haut du village) (1), avec des sommités arrivant à

(1) D'après M. L. CLOZ, *Grande carte en relief du département du Jura.* — L'altitude 736 m. indiquée par des auteurs pour cette localité provient d'une erreur de lecture dans la Carte de l'Etat-Major et s'ap-

887 m. et même 905 m. (Bois-des-Ifs). A peu de distance au N. et au N.-E., se trouvent les forêts de sapins de Loulle, de Cize, de Syam et de Vaudioux (limite inférieure 540 m.) ; puis, à l'E. et au S., celles de Vaudioux, de Châtelneuf, etc., qui montent de 600 à 900 m. et plus; à l'O., celles de Marigny, etc., vers 600 m. Châtelneuf est donc en pleine région des sapins, partie inférieure. Dans un rayon de quelques kilomètres, on a des différences d'altitude arrivant à plus de 450 m., depuis la vallée de l'Ain (Syam, 538 m., Champagnole, 523 m.) jusqu'à la chaîne du Maclus qui atteint 944 m. et même 996 m. au *Signal*. La constitution géologique n'est pas moins variable ; dans un rayon aussi restreint, on trouve toute la série des terrains jurassiques à partir du Bajocien, puis une bonne partie du Crétacé (Chaux-des-Crottenay, Frânois, Châtelneuf) et même du Tertiaire Eocène (Châtelneuf, grange Bataillard). A cette situation s'ajoutent des accidents variés : à côté des forêts de sapins, se trouvent des bois feuillus, des broussailles, des roches dénudées et des landes stériles ; des sommités escarpées et de profonds ravins ; de chauds vallons ou des côtes rocailleuses bien exposées ; puis des ruisseaux, des rivières, des lacs nombreux, des marécages tourbeux, des prairies périodiquement inondées. Toutes ces causes entraînent une grande richesse de la flore dans les environs de Châtelneuf. Aussi, en faisant de cette localité le centre de ses explorations, on peut espérer de recueillir, sans beaucoup de fatigue et dans un temps assez court, un très grand nombre d'espèces.

Les principales stations les plus intéressantes pour le botaniste près de Châtelneuf; sont les suivantes :

Lac du Fioget et prairies plus ou moins marécageuses qui l'environnent. Altitude, 744 m.— Ce lac est sur-

plique aux prairies qui limitent au sud le ravin de la Fugemaille, comme cette carte l'indique très bien.

tout remarquable par le *Nuphar pumilum* Sm.,variété nouvelle d'une espèce peu commune et non encore observée dans la chaîne du Jura. Le *Lysimachia vulgaris* se trouve sur ses bords dans le lit du ruisseau de la Dame, etc.

Marécages tourbeux : Les Grands-Marais et **La Sange-au-Prêtre,** ainsi que les prairies marécageuses voisines dites **La Chauffade** ; altitude, 750 m., environ. On y rencontre le *Swertia perennis*, et un grand nombre d'espèces des tourbières et lieux humides, par exemple : *Anemona Ranunculoides*, *Trollius Europæeus*, *Aconitum lycoctonum*, *A. Napellus*, *Parnassia palustris*, *Dianthus superbus*, *Spiræa Ulmaria*, *Geum rivale*, *Tormentilla erecta*, *Comarum palustre*, *Sanguisorba officinalis*, *Galium boreale*, *Pyrola minor*, *Menyanthes trifoliata*, *Pinguicula vulgaris*, *Pedicularis palustris*, *Polygonum bistorta*, *P. lapathifolium*, *Salix pentandra*, *Carex dioica*, *C. pilosa*, etc., etc.

Prairies inondées temporairement : Les Sanges (800 m.), **Bramard** (740 m. environ) et **La Sange du Creux** (750 m. environ). — Dans les deux dernières, on trouve l'*Anemona Ranunculoides*, et dans la dernière, le *Fritillaria Meleagris*. — Il serait intéressant d'examiner l'influence de ces inondations temporaires sur la végétation, principalement aux **Sanges** qui, en temps ordinaire, sont des pâturages secs. Je regrette de n'avoir pu terminer ces observations qui porteraient en grande partie sur des Carex et des Graminées.

Le lac et les marécages de Châtelneuf, non plus que les lacs des Maclus, près de Frânois, n'ont pas eu la bonne fortune d'être indiqués par le célèbre Thurmann dans sa *Phytostatique du Jura*. Cela explique peut-être en partie l'abandon où ils paraissent avoir été laissés par les botanistes.

J'ai cru peu utile de publier la longue liste des plantes

que j'ai recueillies dans cette région. Le travail suivant comprend seulement les espèces sur l'habitat desquelles j'ai cru devoir faire quelques remarques, et un petit nombre d'autres. Après les avoir signalées selon l'ordre de la méthode naturelle, je les diviserai ainsi dans la liste qui termine ce travail :

1° Espèce nouvelle pour le Jura.

2° Espèce signalée comme appartenant seulement aux régions supérieures du Jura et que j'ai rencontrée dans la région inférieure des sapins.

3° Espèces signalées seulement au-dessous de la zone des sapins, ou indiquées comme n'arrivant pas jusque dans cette zone, et qui s'y trouvent à Châtelneuf ou dans les environs.

4° Espèces auxquelles s'appliquent diverses observations, moins nouvelles quand à l'habitat, ou portant sur d'autres points.

5° Quelques-unes des espèces les plus caractéristiques de la région des sapins, selon les auteurs, et qui se trouvent à Châtelneuf.

6° Quelques espèces rares ou peu communes.

Je rapporte ordinairement l'habitat indiqué par Grenier, comme étant le dernier auteur et devant être par suite le plus complet ; j'ai cependant employé parfois les indications de Michalet lorsque je les ai trouvées plus exactes, ou bien je les ai réunies aux premières ; enfin, j'ai cité aussi Babey lorsqu'il a désigné des localités approchantes de la mienne par leur situation. Je souligne l'expression à laquelle se rapportent mes observations. L'altitude des espèces les plus intéressantes est indiquée le plus soigneusement possible. J'emploie les signes ordinaires de fréquence : CC., très commun ; C., commun ; AC., assez commun ; AR., assez rare ; R., rare ; RR., très rare.

Châtelneuf et ses environs présentent probablement encore un certain nombre d'autres espèces intéressantes

qui m'ont échappé jusqu'ici, par exemple les Carex que j'avais peu étudiés encore lorsque j'ai quitté cette localité. D'autres, plus heureux que moi, auront, je l'espère, le plaisir de les recueillir.

II

DÉCOUVERTE DU NUPHAR PUMILUM

DANS LE JURA.

Une seule espèce du genre *Nuphar* a été signalée jusqu'à présent dans le Jura ; c'est le *Nuphar luteum* Sm., dont les larges feuilles, couvrant de grands espaces à la surface des eaux, comme des plaques étendues, lui ont valu le nom vulgaire de *Plaquard* qu'il porte dans nos montagnes.

En outre de cette espèce, qui y est très commune, le lac du Fioget, près de Châtelneuf (alt. 744 m.) présente un autre Nuphar, à feuilles et fleurs beaucoup plus petites. Celui-ci croît dans des eaux plus profondes et se tient toujours plus au large, à une certaine distance du *N. luteum* avec lequel on ne le voit jamais mélangé ; il reste donc, entre les zones d'habitat de chacune des deux espèces, une zone intermédiaire complètement dépourvue de leur végétation. On rencontre le petit Nuphar du côté N.-E. du lac, surtout à peu de distance du mouillage des barques, au sud de la fontaine du Chardon, de sorte qu'elles traversent sa végétation en prenant le large.

Le petit Nuphar du Fioget présente les caractères spécifiques du *Nuphar pumilum* Sm. Des échantillons recueillis à 4 ou 5 ans d'intervalle ont été examinés par M. P. Choffat, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich,et M. Jæggi, conservateur des collections botaniques de cette

Ecole. Ces Messieurs les ont comparés avec des échantillons du *N. pumilum* provenant des deux seuls lacs suisses où il se trouve (tous deux dans la Suisse orientale), avec des exemplaires des Vosges et avec d'autres de la Forêt-Noire. Ils ont trouvé que les échantillons du Fioget se distinguent de tous les autres par une tige plus grêle. Depuis neuf ans que je l'observe, cette différence de grosseur de la tige reste constante : on doit donc considérer le petit Nuphar du Fioget comme *une variété du N. pumilum* Sm., *non encore décrite et particulière à ce lac.*

Voici les diagnoses abrégées et comparatives des *N. luteum* et *pumilum*, surtout d'après Godron et Mutel pour ce dernier :

Nuphar luteum Sm., *Nénuphar jaune.* — Feuilles flottantes ovales, incisées en cœur à lobes *rapprochés*, coriaces, *très grandes*, à *pétioles trigones.* Fleur jaune, large de *5-8 centimètres*; pétales *subrectangulaires-arrondis*, un peu atténués à la base ; anthères *oblongues-linéaires* ; disque des stigmates *plane, entier ou un peu ondulé* sur les bords, à *10-18* rayons *disparaissant avant le bord.* — Juin-juillet.

Hab. De la plaine aux lacs des Rousses, etc.

(Varie, selon Mutel, à fl. moitié plus petites. Cette variété n'est pas signalée dans le Jura).

Nuphar pumilum Sm. *Engl. bot.* 2292 ; *N. Vogetiaca* Huss. *Nénuphar nain.* — Plante beaucoup plus petite que la précédente dans toutes ses parties. Feuilles flottantes *petites*, coriaces, presque ovales, entières sur les bords, divisées à la base sur les $\frac{2}{5}$ de la longueur en deux lobes *parallèles* ou plus ou moins *divergents* ; pétiole *comprimé* et à *deux tranchants* près du sommet. Fleur *petite*, large de *3 centimètres* à peu près (grandeur du *Caltha palustris*) ; pétales *suborbiculaires, brusquement atténués en onglet* ; anthères presque carrées dont la largeur égale environ $\frac{2}{3}$ de la longueur ; disque des stigmates plus ou

moins *lobé* ou *étoilé denté*, à 10 rayons aigus atteignant le bord, à la fin hémisphérique. — Le disque des stigmates est divisé « tantôt jusqu'à la base (*N. Spennerianum Gaud.* « *Helv. 3 p. 439*) ; tantôt seulement jusqu'au milieu (*N.* « *minima, β asterogyna Spen. Fl. od. bot. Zeit. 10, 1,* « *114, t. 1-2*), et *souvent dans la même fleur*, fortement « ombiliqué au centre » (Godron, *Flore de la Lorraine*). — Hab. Lacs des Vosges, Gerardmer, Longemer, Retournemer, etc. (*Godron*) ; — de la Suisse orientale, Hütten canton de Zurich, et Greppelen, canton de Saint-Gall (*Morthier*) ; — de la Forêt-Noire (*Thurmann*). — Juin-août.

β. Gracilis (*nov. var.*). Tige grêle.— Hab. Lac du Fioget, près de Châtelneuf (Jura). — Juillet-août.

Le *N. pumilum* appartient actuellement à la flore des régions alpines et subalpines ; mais il se trouvait dans la plaine suisse à l'époque glaciaire. On en retrouve en effet les graines dans des palafittes suisses d'une époque peut-être plus récente encore ; ainsi, dans la station lacustre de *Robenhausen*, par exemple, sur le petit lac *Pfeffikon*, le professeur Oswald Heer a reconnu, entre autres, les graines des *N. pumilum* et *luteum* et du *Nymphæa alba* qui se trouvent aussi ensemble dans le lac de Fioget : le *N. pumilum* vivait donc encore pendant la période néolithique dans ce lac suisse où il ne croît plus aujourd'hui, et peut-être n'en a-t-il disparu qu'à une époque plus récente (1).

Il serait donc naturel de penser que ce Nuphar s'est maintenu dans le lac du Fioget depuis l'époque glaciaire, grâce à quelque circonstance particulière : les différences qu'il présente ici seraient dues probablement à la modification survenue dans la température.

(1) Il est bien regrettable que les graines trouvées dans les palafittes de Clairvaux (Jura) n'aient pas été soumises à l'examen du célèbre paléo-phytographe de Zurich, qui aurait pu y trouver de précieuses indications.

Cependant des pêcheurs prétendent qu'il n'y existe que depuis un petit nombre d'années ; on aurait pu, en effet, le remarquer facilement auparavant. Une autre observation, plus sérieuse, vient appuyer cette opinion, c'est que le *Nuphar nain* paraît s'être étendu beaucoup depuis ma première observation en 1871. Si cette extension, qui pourrait à la rigueur être accidentelle, augmente encore et se maintient pendant un certain nombre d'années, il y aurait lieu de croire qu'il se retrouve dans ce lac depuis une date très récente. Dans ce cas, on devrait supposer que des graines du *N. pumilum* ordinaire ont été apportées par les oiseaux de passage qui fréquentent ce lac ; ou bien encore, admettre que des graines conservées dans la tourbe du voisinage, avec leur faculté germinative, ont été mises au jour par des travaux récents, puis emmenées au rivage par les ruisseaux de dessèchement et placées ensuite dans des conditions favorables à leur développement. Si l'on trouve les graines de cette espèce dans la partie voisine du lac où une hache polie, un bois de cerf coupé en biseau et des poteries semblent annoncer des palafittes, cela donnera plus de probabilité à cette dernière explication (1). Quoi qu'il en soit de ces hypothèses que j'expose seulement à titre de simple indication provisoire, la ténuité de la tige se continuant d'année en année, nous avons bien là une variété nouvelle.

Il est remarquable que le *N. pumilum* ne se trouve pas dans les lacs situés entre Châtelneuf et les Vosges ou entre Châtelneuf et la Suisse orientale, bien que souvent ces lacs soient à la même altitude ou à une altitude plus considé-

(1) Le *Bulletin de la Société botanique de France* renferme plusieurs observations qui permettent d'émettre une semblable opinion. Voir, par exemple, *Sur la conservation dans le sol des graines de diverses plantes* entre autres des Nymphéacées et d'autres espèces stagnales, par Michalet (Séance du 11 mai 1860). Ce mémoire est reproduit dans l'*Histoire naturelle du Jura*, *t. II*, *Botanique*, par M. Michalet, p. 380.

rable. Il n'a pas encore été signalé dans la chaine du Jura, et ne paraît pas se trouver dans les lacs de la Savoie.

M. Dœll n'a pas reconnu aux caractères du *N. pumilum* une valeur spécifique suffisante, et il le considère comme une simple variété. Dans son *Rheinische Flora*, il a en effet :

NUPHAR LUTEUM	Var. α *vulgare* Sm.
	β *Spennerianum* Gaud.
	γ *pumilum* Sm.

M. Jæggi ne partage pas cette manière de voir, car il a remarqué aussi que les 2 espèces *N. luteum* et *N. pumilum* sont nettement séparées dans les lieux où elles vivent ensemble.

Il est évident que si le *N. pumilum* était une simple variété due, par exemple, à la plus grande profondeur de l'eau, on aurait à des distances et à des profondeurs intermédiaires, des formes intermédiaires entre celle-ci et le *N. luteum*. Or, il n'en est pas ainsi, et la séparation si nettement tranchée du *N. luteum* et du *N. pumilum*, au Fioget et ailleurs, montre que ces plantes sont bien deux espèces distinctes, et non pas deux variétés d'une seule et même espèce.

OBSERVATIONS

SUR

LA FLORE PHANÉROGAMIQUE

DE LA RÉGION INFÉRIEURE DES SAPINS

à Châtelneuf et dans les environs.



FAMILLE DES RENONCULACÉES.

CLEMATIS Lin.

Cl. Vitalba L. *Clématite des haies.* — HAB. « Haies et buissons des régions inférieures..... *pénètre à peine dans la région des sapins.* » (*Grenier*). — « *N'atteint pas la région des sapins.* » (*Michalet*).— Assez commun à Châtelneuf, où il dépasse 850 m. d'altitude.

ANEMONE Lin.

A. Pulsatilla L. *Anémone Pulsatille.* — HAB. « Dans les prés secs, *sur le plateau qui sépare la région des vignes de celle des sapins*; Clairvaux, Marigny, Doucier, Pont-du-Navoy, Champagnole... » (*Grenier*). – « *Jusqu'à la limite des sapins.* » (*Michalet*).— Se trouve abondamment dans les prés secs de la *Catia*, entre Châtelneuf et Mont-sur-Monnet, près du chemin de grande communication, un peu au nord du point de croisement de ce chemin avec celui de Saffloz à Loulle; altitude 725 m. environ. Je ne l'ai pas vu plus haut.

A. ranunculoides L. *Anémone renoncule.* — Hab. « Disséminé à diverses hauteurs, rar. abondant, Lons-le-Saunier, Mirebel, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Salins, Dole. » (*Grenier*). — « Peu commun ; Pannessières et Lavigny (*de Jouffroy*) ; Marigny ;.. » (*Michalet*).— Châtel-neuf, seulement à Bramard et à la Sange-au-Prêtre. R.

RANUNCULUS Lin.

R. flammula L. *Renoncule flammette.* — Hab. Basses régions, « çà et là sur le plateau qui domine la région des vignes, *rare dans la région des sapins* ».(*Grenier*).— « Nul dans les sapins. » (*Michalet*).— Commun autour du lac de Fioget, les Grands-Marais (alt. 750 m.), etc. à Châtel-neuf.

FICARIA Lin.

F. ranunculoides Mœnch. *Ficaire renoncule.* — Hab. « AC. dans les régions situées *au-dessous de celle des sapins.* » (*Grenier*). — Pillemoine, près du village, à 660 m. R.

TROLLIUS Lin.

T. Europæus L. *Trolle d'Europe.* — Hab. « CC. Dans les prés et pâturages des régions supérieures, à partir de 800 m. ; descend parfois un peu au-dessous dans les vallées. » (*Grenier*). — Se trouve à moins de 700 m. sur le plateau de Loulle, dans les Grands-Prés de la grange Reautour ; à Châtelneuf, abondant vers 730 m., souvent accompagné du *Narcissus poeticus.*

HELLEBORUS Lin.

H. fœtidus L. *Hellébore fétide.* — Hab. Plaine et premier plateau « *rare dans la région des sapins* ». (*Grenier*). — Commun à Châtelneuf, dans les coteaux rocailleux, à 820 m. et plus.

ACONITUM Lin.

A. lycoctonum L. *Aconit tue-loup.* — Hab. « Tous

les bois, depuis la région des vignes jusqu'aux sommités. » *(Grenier)*. — Rare à Châtelneuf, bords de la Chauffade.

A. Napellus L. *Aconit Napel*. — HAB. « Dans toute la région alpestre et celle des sapins, disséminé au-dessous jusqu'aux abords du vignoble. » (*Grenier*). — Rare et disséminé à Châtelneuf dans les lieux humides, Sange-au-Prêtre, Bramard.

FAMILLE DES NYMPHÉACÉES.

NYMPHÆA Sibth. et Sm.

N. alba L. *Nénuphar blanc*. — HAB. « Etangs de la Bresse, çà et là dans les mares du Doubs.... reparaît dans les lacs du haut Jura ; mais souvent à petites fleurs ; Nantua, Chapelle-des-Bois, etc. » (*Grenier*). — D'après cette indication, que n'étendent pas davantage Michalet ni Babey, cette belle plante n'aurait été signalée dans aucun des nombreux lacs de la partie moyenne du Jura. Elle s'y trouve pourtant : nous l'avons en grande quantité à Châtelneuf, dans le lac du Fioget (altitude 744 m.), en compagnie du *Nuphar luteum* Sm. qui y est commun, et dans le voisinage du *Nuphar pumilum* Sm.

La floraison du *Nymphœa* commence toujours quelques jours avant celle du *Nuphar luteum*. — On me signale dans le lac de Clairvaux de magnifiques exemplaires du *Nénuphar blanc*.

NUPHAR Sibth. et Sm.

N. pumilum Sm. β *gracilis* (*nov. var.*). *Nuphar nain à tige grêle*. Variété nouvelle (voir p. 295). — HAB. Lac du Fioget, près de Châtelneuf.

FAMILLE DES PAPAVÉRACÉES.

PAPAVER Lin.

P. dubium L. *Pavot douteux*. — HAB. Indiqué seulement *dans la plaine* et la *région inférieure des mon-*

tagnes par Grenier et Michalet. — Se trouve à Châtelneuf, vers 800 m.

CHELIDONIUM Tournef.

C. majus L. *Grande Chélidoine, Grande éclaire.* — Hab. « Haies, décombres, vieux murs, *dans la plaine.* » (*Grenier*). « Surtout en plaine. » (*Michalet*). — C. à Châtelneuf, à 800 m., surtout dans les murs.

Famille des CRUCIFÈRES.

HESPERIS Lin.

H. matronalis L. *Julienne des dames.* — Hab. « Çà et là... *entre la région des vignes et celle des sapins*, le long des cours d'eau ou dans les prés humides ;... bords de l'Ain à Champagnole et à Sirod (*Garnier*). Certainement spontané. » (*Grenier*). — Près de Syam, (bord de la route au S. O. du village ; çà et là à Châtelneuf, près du village, Jardin-du-Puits, etc., peut être subspontané.

LUNARIA Lin.

L. biennis Mœnch. *Lunaire bisannuelle.* — Cultivé comme plante d'ornement à Châtelneuf, se reproduit subspontanément en assez grande quantité.

NASTURTIUM R. Br.

N. officinale R. Br. *Cresson officinal, Cresson de fontaine.* — Hab. CC. Depuis la plaine jusqu'au pied des sommités. (*Grenier*). — Très rare à Châtelneuf, et seulement au bord du ruisseau d'écoulement de la fontaine du Chardon.

ALYSSUM Lin.

A. montanum L. *Alysson de montagne.* — Hab. « Rochers des *régions inférieures* dans le Jura français : Arbois, Poligny, Champagnole. » (*Grenier*). — Se trouve à Châtelneuf, à 800 m. environ, ainsi que l'*A. calycinum* L.

THLASPI Dill.

T. perfoliatum L. *Tabouret perfolié.* — HAB. Région des vignes, « *s'élève peu au-dessus* ». (*Grenier*). — A Châtelneuf, vers 800 m., R.

FAMILLE DES RÉSÉDACÉES.

RESEDA Lin.

R. lutea L. *Réséda jaune.* — HAB. « Champs et lieux vagues et stériles de la plaine *et du plateau qui la domine.* » (*Grenier*). — Abondant dans les sables au bord du chemin entre le village de Syam et le pont sur la Saine, (altitude 550 m.), au niveau de la forêt de sapins voisine.

FAMILLE DES PYROLACÉES.

PYROLA Tournef.

P. minor L. *Pyrole mineure.* — HAB. « Disséminé dans toute la région des sapins, mais toujours rare et en pieds isolés... » (*Grenier*). — Châtelneuf, Grands-Marais.

FAMILLE DES POLYGALÉES.

POLYGALA Lin.

P. comosa Schkuhr. *Polygala chevelu.* — HAB. Plaine et vignoble « *paraît manquer dans la région des sapins* ». (*Grenier*). — A Châtelneuf, vers 800 m.

FAMILLE DES CARYOPHYLLÉES.

DIANTHUS Lin.

D. prolifer L. *Œillet prolifère.* — HAB. Plaine et basses montagnes. (*Grenier*). — Bord supérieur des rochers de Châlain, entre Fontenu et Marigny, à 600 mètres. R.

D. superbus L. *Œillet superbe.* — HAB. Lieux humides « et tourbières de la *région des sapins*, peu abondant ; Saint-Laurent-en-Grandvaux, vallée de Joux, Pré-

manon, le Boulu, Gex, Nans et Pretin près Salins ». (*Michalet*, *Grenier*). — Très abondant à Châtelneuf, Grands-Marais.

SAPONARIA Lin.

S. officinalis L. *Saponaire officinale*. — HAB. Plaine et région des vignes « au-dessous (l'auteur a sans doute écrit au-dessus) de laquelle il s'élève à peine ». (*Grenier*). — Cize, prairies au bord de la rivière, vers 525 m.

S. Ocymoides L. *Saponaire faux-basilic*. — HAB. Lieux chauds des basses montagnes « *jusqu'à la limite des sapins* ». (*Grenier*). — A Vaudioux et à Châtelneuf, jusqu'à plus de 820 m. AR.

STELLARIA Lin.

St. graminea L. *Stellaire graminée*. — HAB. Plaine, vignoble et région *inférieure des montagnes*. (*Grenier*). — C. à Châtelneuf, près du lac du Fioget, à 745 m.

FAMILLE DES HYPÉRICINÉES.

HYPERICUM Lin.

H. hirsutum L. *Millepertuis velu*. — HAB. Plaine et *basses montagnes*. (*Grenier*). — A Châtelneuf, à plus de 800 m. AC.

FAMILLE DES GERANIACÉES.

GERANIUM Lin.

G. pusillum L. *Géranium fluet*.
G. columbinum L. *G. colombin*.
G. dissectum L. *G. disséqué*.
G. molle L. *G. mollet*. (Prend peu après la récolte une assez forte odeur musquée.)

Ces quatre espèces, que Grenier indique *dans la plaine et les basses montagnes*, se trouvent dans les alentours de Châtelneuf, vers 800 m. AR. — Dans sa *Revue de la Flore des Monts Jura* (*Mém. Soc. d'Em. du Doubs*, 1874), Grenier indique le *G. colombinum* à Pontarlier.

G. lucidum L. *Geranium luisant.* — Hab. « AR. *Disséminé dans toute la partie basse de la chaîne...* » (*Grenier*). « Au pied des rochers de Belin, en l'ermitage et à l'entrée du fort. » (Babey).— A Châtelneuf, à 800 m. R.

Famille des BALSAMINÉES.

IMPATIENS Lin.

I. noli-tangere L. *Impatiente n'y touchez pas.* — Hab. *Rare* et disséminé dans la région des sapins et parfois beaucoup plus bas. (*Grenier*). — Bourg-de-Sirod, d'où M. Pin, ancien Directeur de l'Ecole normale des Instituteurs du Jura, a eu l'obligeance de m'en communiquer des échantillons.

Famille des ACÉRINÉES.

ACER Lin.

A. opulifolium Vill. *Érable à feuilles d'aubier.* — Hab. « Sur toute la lisière des basses montagnes, aux abords de la région des vignes, *sans pénétrer dans celle des sapins.* » (*Grenier*). — Champagnole, Saint-Claude (*Thurmann*). — Châtelneuf, AC. dans les bois ; on le connaît dans le pays sous le nom de *Plâne rouge.* — L'*A. pseudoplatanus* L. (Érable sycomore), qui est plus fréquent,est désigné sous le nom de *Plane blanc.*

A. campestre L. *Érable commun.* — Hab. Plaine et région inférieure des montagnes « *jusque sous les sapins* ». (*Grenier*). — A. C. à Châtelneuf, à plus de 850 m. ; on le nomme en patois *Iseraiblou.*

A. monspessulanum L. *Érable de Montpellier.* — Hab. « Découvert dans les broussailles au-dessous du fort de l'Ecluse par M. Reuter. » (*Grenier*). Vers 400 m environ. — A Châtelneuf, où il se trouve assez rarement, vers 800 à 850 m., il est connu sous le nom de *Ouillard.*

Famille des LÉGUMINEUSES.

GENISTA Lin.

G. pilosa L. *Genêt velu.* — Hab. *Disséminé,* rochers et lieux secs des basses et moyennes montagnes. (*Grenier*).— Assez fréquent à Châtelneuf, dans les rochers.

G. Germanica L. *Genêt d'Allemagne.* — Hab. *Disséminé sur le premier plateau,* de Salins à Saint-Amour. (*Grenier*). — N'est pas rare à Châtelneuf, à 800 m. et plus.

ONONIS Lin.

O. spinosa L. *Bugrane épineuse.* — Hab. « Depuis la plaine *jusqu'aux sapins.* » (*Grenier*). — AC. à Châtelneuf, même à 800 m., avec l'*O. repens L.*

TRIFOLIUM Lin.

T. rubens L. *Trèfle rouge.* — Hab. « *Disséminé* sur les coteaux secs de la *région des vignes* et dans les bois de la plaine. » (*Grenier*). — « AC. aux environs de Dole, dans les basses montagnes de Salins à Saint-Amour. » (*Michalet*). — Lieux *montagneux* : « Salins, sur Arèle ; dans les pâturages de Poupet, de Belin, de Cernans, d'Ivory ; sur la côte de Salgret, de St-André », etc. (*Babey*). Il se trouve donc, de 600 à 800 m. environ, près de Salins. — N'est pas rare à Châtelneuf, ce qui concorde avec les indications si détaillées de Babey ; mes échantillons proviennent d'un jeune taillis (Les Sagrélier), à 780 m. d'altitude.

CORONILLA Lin.

C. varia L. *Coronille bigarrée.* — Hab. Plaine, vignoble et « *sur le plateau compris entre ce dernier et les sapins* ». (*Grenier*). — Loulle et Châtelneuf (bords des chemins, Sous-la-Marche, Les Sanges), où il dépasse 800 m. AC.

C. Emerus L. *Coronille Émérus.* — Hab. Plaine, vignoble « et sur les *plateaux inférieurs,* nul en Bresse ». (*Grenier*). — « Peu ascendant sur les plateaux, *ne dépassant*

guère 600 m. » (*Michalet*). — Ce gracieux arbrisseau, parfois cultivé comme plante d'agrément, est bien certainement spontané à Châtelneuf : Combe-Noire, Les Sanges (altitude 810 m.). AR.

OROBUS Lin.

O. tuberosus L. *Orobe tubéreux.* — HAB. Plaine, vignoble et premier plateau, « *s'avançant même jusque près des sapins* ». (*Grenier*).—Bois, Châtelneuf, sentier des côtes de la Billode, à 700 m. environ.

LATHYRUS Lin.

L. hirsutus L. *Gesse hérissée.* — Plaine, vignoble *et basses montagnes.* (*Grenier*). — Même localité que le précédent et au-dessus. — Grenier l'a aussi trouvé à Pontarlier (*Revue de la Flore du Jura, Mém. Soc. d'Em. du Doubs,* 1874).

FAMILLE DES AMYGDALÉES.

AMYGDALUS L.

A. persica L. *Pêcher commun.* — En espalier et même en plein vent, sans soins, il se maintient depuis 20 ans au moins à Châtelneuf, à 800 m.

PRUNUS Tournef.

P. virescens Paillot (*Bullet. Soc. botan. de France,* sess. extr. 1869, p. XVII). Dans la *Revue de la Flore des Monts Jura* (*Mém. Soc. d'Em. du Doubs, 1874*), MM. Grenier et Paillot ont donné une rédaction nouvelle du genre *Prunus* : le *P. spinosa* L. (*Prunier épineux, Prunellier*) est divisé par eux en plusieurs espèces. Michalet puis Grenier (*Fl. de la ch. jurass.*), avaient indiqué à tort le *P. spinosa* seulement au-dessous des sapins; mais Babey l'indique en général, beaucoup plus exactement, comme *très commun.* Le Prunellier ou Epine, noire (en patois *Pelouchier*) si commun à Châtelneuf, à 800 m. et au-dessus, est

l'une des espèces qui en sont formées, le *P. virescens* Paillot, indiqué avec raison « depuis la plaine jusque sur les sommités ».

Famille des ROSACÉES.

SPIRÆA Lin.

S. filipendula L. *Spirée filipendule.* — Hab. Disséminé, assez rare, Champagnole, etc. (*Grenier* et *Michalet*) ; — à Cize (*Babey*). — Cette jolie plante se montre dans divers points à Châtelneuf, Sous-Ban-dernier, etc. R.

GEUM L.

G. rivale L. *var.* β *monstrosum Hagenb.* — *G. rivale var.* β *hybridum* Gaud. (*in Babey, Fl. jur.*) — Hab. Observé par Babey « sur les sommités entre le Colombier et le Reculet », par Gaudin sur le mont Bôle, et par Hagenb. aux environs de Bâle. Cette variété singulière se trouve au bord du ruisseau de la Dame (Châtelneuf), dans l'ancien étang, avec la variété normale très nombreuse. Je l'y ai recueillie, toujours en très petite quantité, à plusieurs années d'intervalle. Elle diffère tellement du *G. rivale, var.* α, qu'il me semble intéressant de donner les principaux caractères des échantillons que j'ai rencontrés ; je souligne les différences avec le type.

Tige de *1-3* décim. dressée, *simple*, velue surtout dans le haut, *uniflore, souvent nue.* Feuilles variables, analogues à celles de la var. α, *souvent presque réduites au lobe terminal, les latéraux étant ord^t très petits ou même rudimentaires ; les caulinaires assez long^t pétiolées.* Fleur *dressée. Calice et calicule à divisions foliacées, velues, vertes, ayant rarement vers la base une teinte rougeâtre ; divisions semblables aux grands lobes latéraux des feuilles, c'est-à-dire obovales ou sublancéolées, en coin à la base, incisées-dentées, lobées, un peu inégales ; celles du calicule ord^t plus petites, à peu près égales en longueur aux pétales,*

celles du calice presque doubles. Pétales nombreux (*15* dans mes échantillons), analogues à ceux de la var. α, un peu variables, *moins cordiformes, souvent crénelés.* Le reste comme dans la var. α.

Quelquefois prolifère (*Babey*). En effet, un de mes échantillons présente cet accident.

POTENTILLA Lin.

P. fragariastrum Ehrh. (= *Fragaria sterilis L.*). *Potentille fraisier.* — HAB. *Depuis* la région des vignes *à celle des sapins.* (*Grenier*). — Châtelneuf, Chauffade, à 750 m. R.

P. Anserina L. *Potentille Argentine.* — HAB. Plaine et région des vignes « *au-dessus de laquelle il s'élève peu* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, Bas-du-Village, près de l'abreuvoir, à 770 m. R.

AGRIMONIA Lin.

A. Eupatorium L. *Aigremoine Eupatoire.* — HAB. Bois et haies de la plaine « et dans la région montagneuse au-dessus des sapins ». *(Grenier).* (« *Au-dessus* » est probablement une faute typographique, et l'auteur a dû écrire « *au-dessous* ».) — « *Régions inférieures du Jura, surtout en plaine.* » (*Michalet*). — Bois de Châtelneuf, de 750 à 850 m. d'altitude. AR.

CRATÆGUS Lin.

C. Oxyacantha L. *Aubépine, Epine blanche.* — On a remarqué dans la forêt de sapins de Syam, aux Prés-Grillet, un individu de cette espèce de dimensions colossales ; il dépassait 15 c. m. de diamètre et avait plus de neuf mètres de hauteur.

PYRUS Lin.

P. communis L. *Poirier commun.* — HAB. « C. Dans tout le Jura depuis la plaine jusque dans les sapins. » (*Grenier*). — Très rare à Châtelneuf à plus de 700 m.

Famille des LYTHRARIÉES.

LYTHRUM Lin.

L. Salicaria L. *Salicaire commune.* — Hab. Plaine et basses montagnes, « *à peu près nul dans la région des sapins* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, Grands-Marais, Sange-au-Prêtre, etc., vers 750 m. ; n'est pas rare.

Famille des CRASSULACÉES.

SEDUM Lin.

S. elegans Lej. *Orpin élégant.* — Hab. Vignoble *et premier plateau*, surtout sur les sols siliceux. (*Grenier*). — Loulle, sur les Combes, vers 700 m.

Famille des CIRCÉACÉES.

CIRCÆA Tournef.

C. lutetiana L. *Circée commune.* — Hab. Disséminé, plaine, vignoble et *basses montagnes.* (*Grenier*).—Abondant près de la Fontaine-Ravoise (Vaudioux), vers 700 m. d'altitude.

Famille des GROSSULARIÉES.

RIBES Lin.

R. Uva-crispa L. *Groseiller épineux.* — Hab. Plaine et vignoble « *qu'il dépasse à peine* ». (*Grenier*). — Commun à Châtelneuf, même à plus de 800 mètres, surtout au pied et dans les fentes des vieux murs et des rochers.

Famille des SAXYFRAGÉES.

SAXYFRAGA Lin.

S. rotundifolia L. *Saxyfrage à feuilles rondes.* — Hab. *Région des sapins* et jusque sous les sommités. (*Grenier*). - Abondant au bord de la conduite d'eau de la

Fontaine-Ravoise (Vaudioux), plus bas que le *Circœa lutetiana*, c'est-à-dire à moins de 700 m.

S. tridactylites L. *Saxyfrage à trois doigts*. — HAB. Plaine et *basse région des montagnes*. (*Grenier*). — Village de Châtelneuf, AC. sur les murs, à 800 m.

FAMILLE DES OMBELLIFÉRES.

SANICULA Tournef.

S. Europæa L. *Sanicle d'Europe*. — HAB. Disséminé, plaine et basses montagnes, « *sans atteindre la région des sapins* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, Sous-le-Prélet, Sous-le-Château, à près de 800 m. en compagnie du suivant.

ASTRANTIA Lin.

A. major L. *Astrance majeure, Grande Radiaire*. — HAB. Région alpestre et région des sapins, au-dessous de laquelle il descend à peine. (*Grenier*). — C. à Châtelneuf.

FAMILLE DES HÉDÉRACÉES.

HEDERA Tournef.

H. helix L. *Lierre grimpant*. — HAB. Plaine et montagnes jusqu'à la limite des sapins *qu'il dépasse çà et là*. (*Michalet*). Grenier n'indique pas le niveau. — CC. à Châtelneuf, partout, dans les rochers, les forêts, surtout les sapins sur lesquels il s'élève à une très grande hauteur.

CORNUS Tournef.

C. sanguinea L. *Cornouiller sanguin*. — HAB. Plaine et *basses montagnes*. (*Grenier*). — Bois de Châtelneuf, de 800 à 900 m. AC.

FAMILLE DES LORANTHACÉES.

VISCUM Tournef.

V. album L. *Gui à fruits blancs*. — CC. dans les forêts de sapins de Châtelneuf, où, selon la remarque de

Grenier, il est très abondant sur le *Pinus picea*. — Lors des disettes de fourrage, il est parfois employé dans le pays pour la nourriture du bétail qui paraît s'en accommoder facilement. On cite des bestiaux dont le gui a été l'unique aliment pendant l'hiver. Mais la difficulté de le récolter au sommet des grands sapins ne permet pas de l'employer ordinairement.

FAMILLE DES RUBIACÉES.

ASPERULA Lin.

A. arvensis L. *Asperule des champs.* — HAB. Disséminé dans la *plaine et le vignoble.* (*Grenier*). — Loulle, Châtelneuf, de 700 à 800 m.

Obs. Ma plante (ainsi qu'un échantillon provenant d'Aix, B.-du-Rhône) correspond exactement à la description de Babey ; les feuilles sont bien seulement « un peu rudes sur les bords et la nervure dorsale » selon son indication, et non « à bords et nervure moyenne ciliés » comme le dit Grenier dont le reste de la diagnose concorde d'ailleurs parfaitement.

GALIUM Lin.

G. Cruciata Scop. *Gaillet Croisette.* — HAB. La plaine « d'où il monte jusque vers la région des sapins, *sans y pénétrer* ». (*Grenier*). — N'est pas rare à Châtelneuf, Jardin du Puits (780 m.), etc., même à 800 m. et plus.

FAMILLE DES VALÉRIANÉES.

CENTRANTHUS Neck.

C. angustifolius DC. *Centranthe à feuilles étroites.* — HAB. Disséminé. — Châtelneuf, vers 800 m.

VALERIANELLA Tournef.

V. olitoria Poll. *Mâche commune, Doucette.* — HAB. Plaine, vignoble *et basses montagnes*, lieux cultivés.

(*Grenier*). — Commun à Châtelneuf, dans les lieux cultivés, à 800 m.; on le nomme *Pommette.*

V. Morisonii DC. *Mâche de Morison.* — Hab. *Plaine et vignoble.* (*Grenier*). — Environs de Salins. (*Babey*). — A Châtelneuf, moissons (Combe-Noire, de 700 à 750 m.), seulement la var. α *leiocarpa* Koch, à fruits glabres. Certains échantillons présentent la monstruosité observée par Babey dans les environs de Salins : les ombellules, ou seulement quelques-uns, « sont transformés en têtes foliacées, denses ».

Famille des DIPSACÉES.

SCABIOSA Lin.

S. lucida Vill. *Scabieuse luisante.* — Hab. « Toute la région alpestre, d'où il descend jusque presque à la limite inférieure des sapins. » (*Grenier*). — Châtelneuf.

S. Succissa L. *Scabieuse Succisse.* — Hab. Plaine, vignoble, çà et là sur les premiers plateaux de Salins à Moirans. (*Michalet*). — Châtelneuf, Grands-Marais et Chauffade, et au-dessus.

Famille des COMPOSÉES.

TUSSILAGO Lin.

T. farfara L. *Tussilage Pas d'Ane.* — Hab. Plaine, vignoble et basses montagnes, « *sans atteindre la zone des sapins* ». (*Grenier*). — « Pénètre peu dans la zone des sapins. » (*Michalet*). — Commun à Châtelneuf, même à 800 m. Il s'y trouve en même temps que le suivant.

PETASITES Gærtn.

P. albus Gærtn. *Pétasite blanc.* — Hab. Régions alpestre et des sapins, parfois jusque dans celle des vignes. (*Grenier*). — Remplace le précédent dans la zone des sapins. (*Michalet*). — Châtelneuf, etc., même à 150 m. au-dessous du *Tussilago farfara* (Fugemaille).

ACHILLEA Lin.

A. Ptarmica L. *Achillée Sternutatoire.* — HAB. Plaine et vignoble, « *nul dans la région des montagnes* ». (*Grenier*).—Rare ou nul dans cette même région selon *Michalet.* — Je l'ai rencontré plusieurs fois, en petite quantité, à Châtelneuf : Haie du Chardon, près du lac du Fioget (740 m.), etc.

ARTEMISIA Lin.

A. vulgaris L. *Armoise commune.* — HAB. Plaine, vignoble et *basses montagnes.* (*Grenier*).— Châtelneuf (800 m.), peu commun.

A. Absinthium L. *Grande Absinthe.* — HAB. « Cultivé en grand à Pontarlier et sur quelques autres points de la montagne ; çà et là le long des chemins et près des habitations ; vallée de l'Ain ; disséminé de Salins à Lons-le-Saunier, etc., environs de Dôle, etc. » (*Grenier*). — Basses montagnes « jusque dans le voisinage des sapins... Souvent subspontané. » (*Michalet*). — C. à Châtelneuf, certainement spontané, près du village (La Côte, Sous-le-Parc, etc.), même à 800 m. et plus. Il a bien diminué dans cette localité par suite de la récolte pour la distillation.

TANACETUM Lin.

T. vulgare L. *Tanaisie commune.* — HAB. *Plaine et vignoble.* (*Grenier*). — Châtelneuf, RR., Les Herses (à 800 m. au moins), où mon père l'a recueilli et mis en herbier en 1843; Cize, au bord de la route, vers 530 m.

LAPPA Tournef.

L. major Gærtn. *Bardane à grosses têtes.* — HAB. Disséminé, plaine et montagnes, « et toujours peu commun ». (*Grenier*). — Châtelneuf, avec *Lappa minor* DC., mais beaucoup plus rare.

CICHORIUM Lin.

C. Intybus L. *Chicorée sauvage.*—La variété *Fasciatum*

Gaud., monstruosité à tige aplatie, plus ou moins large, est assez commune à Châtelneuf (chemin des Fontenelles, etc.). La déformation, ordinairement peu considérable, atteint parfois de grandes dimensions et donne alors à la plante un aspect très singulier. J'en ai un échantillon de 60 centimètres de hauteur, dont la tige aplatie, couverte de poils rudes, s'élargit de plus en plus et atteint, à 0 m. 50, une largeur de 10 c. m., puis se divise en 6 parties aplaties ; quelques courts rameaux partent de chaque bord ; la tige, qui a des feuilles d'aspect à peu près normal, porte dans la partie supérieure de nombreuses calathides sessiles qui la recouvrent complètement dans le haut.

Famille des VACCINIÉES.

VACCINIUM Lin.

V. Myrtillus L. *Airelle Myrtille.* — Hab. Régions alpestre et des sapins, descend rarement au-dessous. (*Grenier*). — CC. à Châtelneuf.

Famille des JASMINÉES.

LIGUSTRUM Lin.

L. vulgare L. *Troène commun.* — Hab. Plaine, vignoble et moyenne montagne ; « *ne pénètre pas dans la région des sapins* ». (*Grenier*). — « Disparaît à l'approche des sapins. » (*Michalet*). — Commun à Châtelneuf, bois, haies surtout et buissons, même au-dessus de 850 m. Quelques parents pauvres fabriquent encore, comme autrefois, une sorte d'encre avec les baies de cet arbrisseau qu'ils appellent *Fraitzillon*.

Famille des PRIMULACÉES.

CYCLAMEN Tournef.

C. Europæum L. *Cyclame d'Europe.* — Hab. « Disséminé dans le Jura central : environs de St-Claude où il

est commun... bois de la Billode près de Champagnole...» (*Grenier*). — AR. (*Michalet*). — Il se trouve aussi en quantité dans une station non encore indiquée, le Bois-de-Ban (altit. 800 m.), près du village de Châtelneuf, à 2 Km de la Billode, mais plus élevé de 200 mètres, dans la rocaille au pied des buissons, souvent avec l'*Asarum Europœum* L.

LYSIMACHIA Mœnch.

L. vulgaris L. *Lysimaque commune.* — HAB. Plaine, vignoble et plateaux qui le dominent « *sans atteindre la région des sapins* ». (*Grenier*). — *Ne dépasse pas le premier plateau.* (*Michalet*). — Se trouve à Châtelneuf, au bord du ruisseau de la Dame, près de son embouchure dans le lac du Fioget, à 744 m. (Dans quelques échantillons, les feuilles sont opposées dans le bas de la tige, ensuite ternées, puis quaternées dans le haut).

FAMILLE DES ILICINÉES.

ILEX Lin.

I. aquifolium L. *Houx commun.* — Prend parfois la forme arborescente dans les bois de Châtelneuf; il arrive alors à 6 m. de hauteur et 12 à 15 centimètres de diamètre. — On me signale à Châtelneuf, comme je crois l'avoir remarqué moi-même, des houx qui ont tout à la fois des feuilles épineuses et d'autres sans épines ; celles-ci appartiennent à des rameaux plus âgés : c'est bien la forme *senescens* (Babey, d'après Gaud.), mais cette forme ne constitue pas une variété.

FAMILLE DES GENTIANÉES.

GENTIANA Tournef.

G. verna L. *Gentiane printanière.* — HAB. Région des sapins et région plus élevée. (*Grenier*). — Région des

sapins, jusqu'aux sommités, « *très caractéristique pour cette zone* et en même temps pour toute la chaine du Jura ». (*Michalet*). — Commun à Châtelneuf, prés-secs et pâturages, à moins de 740 m. d'altitude, Fontenelles ; se trouve même à Loulle vers 680 m., Tertre-au-Loup.

G. Germanica Willd. *var. β obtusifolia* (*Grenier, Fl. jur.*) ; *G. obtusifolia* Willd. *Gentiane d'Allemagne, variété à feuilles obtuses.* — Hab. Cette variété se trouve « seulement dans la région des sapins ou au-dessus ». (*Grenier*).—Châtelneuf, vers 800 m., AR. ; elle s'y trouve en même temps que les *G. Germanica* Willd. et *G. campestris* L., dont elle est probablement un hybride, d'après Grenier. Je l'ai recueillie aussi près de Saffloz, et même sur le bord des rochers de Châlain, du côté de Fontenu, vers 600 m., à l'altitude de la forêt de sapins de Marigny.

G. uniflora Willd. — *G. Germanica* Villd. var. *β uniflora* Babey (*Flore jurassienne*). *Gentiane uniflore.* — Je désigne sous ce nom une petite gentiane à tige simple, très grêle, haute de 2 à 3 centimètres, portant 2-3 paires de feuilles petites, ovales-lancéolées , sessiles et demi-embrassantes ; feuilles radicales obovales, rétrécies en un court pétiole ; une seule fleur terminale qui présente les caractères de la variété précédente : corolle à peine violacée et légèrement jaunâtre, à 5 lobes munis d'appendices frangés, calice à 5 lobes dont 2 plus amples. — Châtelneuf. — C'est, je pense, le *G. Germanica var. β* de Babey, qu'il signale dans les pâturages secs et arides de Salins. C'est là probablement encore, comme le précédent, un hybride.

G. ciliata L. *Gentiane ciliée.* — Hab. Çà et là dans toute la chaine. (*Grenier*). — Châtelneuf, AC..

SWERTIA Lin.

S. perennis L. *Swertie vivace.* — Hab. Tourbières de la haute région des sapins. (*Grenier, Michalet et Babey*).—

Très nombreux à Châtelneuf, dans la partie tourbeuse des Grands-Marais, altitude 750 m. environ (basse région des sapins, par conséquent).

ERYTHRÆA Rich.

E. Centaurium Pers. *Erythrée Centaurée*, *Petite Centaurée.* — HAB. Plaine, vignoble et montagnes, « *jusqu'à la région des sapins dans laquelle il pénètre rarement* ». (*Grenier*). — *Jusqu'aux sapins*. (*Michalet*). — Commun parfois à Châtelneuf, surtout dans les jeunes taillis, par exemple, aux Sagréliers, etc., dans les alentours de 800 mètres.

E. Centaurium Pers. *var.* β *albiflora* Gaud. (in Babey). *Erythrée Centaurée à fleurs blanches.* — HAB. Près de Salins, *rare*. (*Babey*). — Loulle, à la Grand'Plaine, vers 780 m.

E. Pulchella Fries. *Erythrée élégante.* — HAB. Plaine, vignoble et *premier plateau*. (*Grenier* et *Michalet*). — AC. à Châtelneuf, Combe-Jean, etc., à 780 m. et plus.

FAMLLE DES CONVOLVULACÉES.

CONVOLVULUS Lin.

C. sepium L. *Liseron des haies.* — HAB. Depuis la plaine *jusqu'aux sapins. (Grenier).* — Châtelneuf, vers 780 m., AR., Curtil-Couteroux, Sous-Ban-dernier. Le *C. arvensis* L. est CC. dans les champs, selon l'indication de Grenier, plus exacte que celle de Michalet : « *Jusqu'aux sapins* ».

FAMILLE DES BORRAGINÉES.

CYNOGLOSSUM Lin.

C. officinale L. *Cynoglosse officinale.* — HAB. Région des vignes, « *çà et là* sur le premier plateau et dans la région des sapins ». (*Michalet*). — Syam et Châtelneuf, bords des chemins, R.

FAMILLE DES SOLANÉES.

SOLANUM Tournef.

S. Dulcamara L. *Morelle Douce-amère.* — HAB. *Jusqu'aux sapins.* (*Grenier* et *Michalet*).— Syam, Fontaine intermittente, vers 550 m. ; Châtelneuf, bord ouest du ravin de Fugemaille, vers 700 m.

ATROPA Lin.

A. Belladona L. *Atrope Belladone.* HAB. Jusque dans la région des sapins. (*Grenier*).— R. à Châtelneuf : Sous-la-Baume, où l'on m'assure que cette plante devient commune dans les jeunes taillis, après chaque exploitation des coupes affouagères ; Les Belettes, Le Châtelet (860 m.). Plus commune dans les bois de Champagnole, Ardon, etc.

DATURA Lin.

D. Stramonium L. *Datura Stramoine.* — Je ne l'ai rencontré qu'une seule fois, à Châtelneuf (800 m.), RR.

HYOSCYAMUS Tournef.

H. niger L. *Jusquiame noire.* — HAB. *Très disséminé.* (*Michalet*).— Jusque dans les sapins. (*Grenier*). — Je ne l'ai rencontré qu'une fois, en assez grande quantité, sur le cimetière de Doucier, après un remaniement du sol. Babey le cite sur les cimetières de Montigny, d'Eternoz, de Bâle.

FAMILLE DES VERBASCÉES.

VERBASCUM Lin.

V. thapsus L. *Molène à grandes fleurs.* — HAB. Jusqu'aux sapins. (*Michalet*). — Jusque dans la région des sapins : Pontarlier. (*Grenier*). — Aussi à Châtelneuf, à 800 m. et plus, AC.

Famille des SCROFULARIACÉES·

SCROFULARIA Tournef.

S. nodosa L. *Scrofulaire noueuse.* — Mêmes indications des auteurs et mêmes observations que pour le précédent.

MELAMPYRUM Tournef.

M. cristatum L. *Melampyre à crète.* — Hab. Disséminé et assez rare. (*Michalet*). — Cité dans le Jura, par *Grenier*, à Salins, Champagnole, forêt de Chaux, Orgelet, Moirans. — Au-dessus de la montagne de Cize, près de Champagnole (*Babey*). — AC. çà et là dans les bois à Châtelneuf.

PEDICULARIS Tournef.

P. Sylvatica L. *Pédiculaire des bois.* — Hab. De la plaine aux sommités (*Grenier*); mais *disséminé et peu abondant dans les montagnes* (*Michalet*). — Châtelneuf, Seboulon ; Loulle.

VERONICA Tournef.

V. hederæfolia L. *Véronique à feuilles de lierre.* — Hab. Plaine et vignoble qu'il dépasse « *sans atteindre la région des sapins* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, village, à 800 m.

V. agrestis L. *Véronique rustique.* — Hab. *Plaine et vignoble.* (*Grenier*). — Châtelneuf, vers 800 m.

V. spicata L. *Véronique en épi.* — Hab. « *Çà et là* dans la moyenne montagne entre la région des vignes et celle des sapins, dans laquelle il pénètre. » (*Grenier*). — Châtelneuf, à la Catia (vers 750 m.), Champs-Martinets (810 m.); AR.

DIGITALIS Lin.

D. ambigua Mur. ; *D. grandiflora* Lam. *Digitale à grandes fleurs.* — Hab. Disséminé dans tout le Jura, depuis le vignoble jusque sur les sommités où il abonde. (*Michalet*,

Grenier). — Syam, Fontaine intermittente ; Châtelneuf, Présserrier. AR.

Famille des LENTIBULARIÉES.

PINGUICULA Tournef.

P. vulgaris L. *Grassette commune.* — Hab. Région des sapins. (*Grenier*). — Châtelneuf, Grands-Marais, etc. AC.

Famille des OROBANCHÉES.

OROBANCHE Lin.

O. cruenta Bertol. *Orobanche couleur de sang.* — Hab. Vignoble et premier plateau, « *s'arrêtant vers la limite inférieure des sapins* ». (*Michalet*). — Trouvé à Pontarlier par *Grenier* qui l'indique dans la région des sapins. — Aussi à Châtelneuf.

Famille des LABIÉES.

LYCOPUS Lin.

L. Europæus L. *Lycope d'Europe.* — Hab. Plaine, vignoble et *basses montagnes*. (*Grenier*). — Loulle, bords de la mare des Essarts, vers 700 m.

NEPETA Lin.

N. Cataria L. *Chataire commune.* — Hab. « Chemins, décombres, voisinage des habitations. » (*Grenier*). — AR. (*Michalet*). — Châtelneuf, village, bas du chemin de la Grand'vie, 770 m., R.

STACHYS Lin.

S. recta L. *Epiaire dressée.* — Hab. Plaine et *basses montagnes*. (*Grenier*). — Châtelneuf.

SCUTELLARIA Lin.

S. galericulata L. *Toque tertianaire.* — Hab. Plaine,

vignoble, « *très rare dans les montagnes* », Andelot. (*Grenier*).—Pontarlier (*Babey*).— Châtelneuf, haie du Chardon près du lac du Fioget (744 m.), etc., avec sa variété β *caule simplici* DC., à tige simple. AR.

TEUCRIUM Lin.

T.Chamædrys L. *Germandrée Petit-Chène.* — HAB. La Plaine et « *jusqu'aux sapins* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, La Côtière, Sur-le-château, Champs-Martinets, etc., à 800 m. et plus. C.

FAMILLE DES VERBÉNACÉES.

VERBENA Tournef.

V. officinalis L. *Verveine officinale.* — HAB. Plaine et basses montagnes, « *manque dans la région des sapins* ». (*Grenier* et *Michalet*). — Saffloz, C. (vers 670 m.) ; se trouve aussi, moins abondamment, à Châtelneuf, près de l'Eglise, Champs-Martinets,etc. (altitude 800 m.).

FAMILLE DES GLOBULARIÉES.

GLOBULARIA Lin.

G. vulgaris L. *Globulaire commune.* — HAB. Vignoble et basses montagnes « *sans s'élever jusqu'aux sapins* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, C. dans les prés et pâturages secs, à 800 m. et plus : Champs-Martinets, etc.

FAMILLE DES ARISTOLOCHIÉES.

ASARUM Tournef.

A. Europæum L. *Asaret d'Europe.* HAB. Région des montagnes et particulièrement celle des sapins. (*Grenier* et *Michalet*). — CC. à Châtelneuf, surtout vers 800 m.

FAMILLE DES DAPHNOIDÉES.

DAPHNE Lin.

D. laureola L. *Daphné lauréole.* — HAB. Plaine, vignoble et basses montagnes, « jusqu'à la région des sapins dans laquelle il pénètre à peine ». (*Grenier*). — Loulle, bords de la Reculée de Balerne, à 640 m. environ, R.

D. Cneorum L. *Daphné Camelée.*—HAB. Rare ; n'est indiqué au-dessous des sommités que sur « la montagne en face de Cize, près de Champagnole, le long du chemin qui conduit à Loulle » (*Babey*), vers 725 m. (et non 800 m. selon *Michalet*). — Il est surtout abondant près du Pré-Sarrasin, au bord du rocher, vis-à-vis du pic de la Petite-Châtelaine. On le retrouve encore à plus de 150 m. plus bas, dans les pâturages, au sud et un peu au-dessus du village de Ney, vers 570 m.

FAMILLE DES POLYGONÉES.

POLYGONUM Lin.

P. lapathifolium L. *Renouée à feuilles de patience.* —HAB. *Plaine et région des vignes.* (*Grenier*).— « *Manque ou à peu près dans la région des montagnes.* » (*Michalet*). — Châtelneuf, près du lac (745 m.), la *var.* α et la *var.* β *nodosum* Gaud. (tige ponctuée de rouge, fleurs rougeâtres). AC.

FAMILLE DES URTICÉES.

ULMUS Lin.

U. montana L. *Orme de montagne.* — HAB. Bois montueux. (*Grenier*). — « *Jusqu'aux sapins.* » (*Michalet*). —Châtelneuf, même à 850 m., Sur-le-Lac, etc., mais disséminé et assez rare.

Famille des CUPULIFÈRES.

QUERCUS Tournef.

Q. pedunculata Ehrh. *Chène à fruits pédonculés.* — Hab. Plaine et basses montagnes, « *sans s'élever au-dessus de 600-700 m.* ». *(Grenier).* — Disséminé à Châtelneuf et assez fréquent jusqu'à plus de 850 m. où il atteint de belles dimensions: Grand'-Combes, Chemin-blanc (860 m.), etc.

CARPINUS Lin.

C. Betulus L. *Charme commun, Charmille.* — Hab. Plaine, vignoble et basses montagnes, surtout dans les sols siliceux-sablonneux, « *sans atteindre ordinairement la région des sapins* ». (*Grenier*). — « Atteint à peine la limite inférieure des sapins. » (*Michalet*). — Il est assez commun à Châtelneuf vers 800 m., et dépasse même 850 m. en haut des Echines.

Famille des SALICINÉES.

SALIX Tournef.

S. pentandra L. *Saule à 5 étamines.* — Hab. Région des sapins et au-dessus. (*Grenier*). — AR. (*Michalet*). — Châtelneuf, Grands-Marais.

POPULUS Tournef.

P. Tremula L. *Tremble commun.* — Hab. Jusqu'aux sapins. (*Michalet*). *Grenier* dit avec raison : Jusque dans les sapins.—Le tremble est commun dans les bois de Châtelneuf, de 800 à 900 m., et atteint à cette altitude de grandes dimensions, plus de 15 m. de haut.

Famille des CONIFÈRES.

PINUS Lin.

P. sylvestris L. *Pin sauvage.* — Hab. « Planté et subspontané dans la plaine et les basses montagnes, où

l'administration forestière a pratiqué et pratique de nombreux semis dont les graines viennent de Haguenau ; monte dans la région des sapins. » (*Grenier*). — Se trouve, mais assez rarement, à Châtelneuf : Côtes de la Billode (plusieurs) vers 700 m., Les Herses, Combe-à-l'Ours (850 m.) ; on l'a remarqué, il y a 40 ou 50 ans, à Malproche où il y en avait un assez gros et beaucoup de petits.

P. Picea L. = *Abies pectinata* DC. *Sapin blanc.* — Hab. « Sur les montagnes entre 600 et 800 m., où il forme des forêts ; plus haut il devient rare et est remplacé par le suivant. » (*Grenier*). — Comme dans les environs de Salins (selon *Michalet*), les environs de Champagnole ont de 500 à 600 m. des forêts de sapins (forêts de La Liége, etc., à partir de moins de 540 m.). Le *P. Picea* paraît s'y trouver seul, et dans les forêts de sapins de Châtelneuf, à 750-850 m., il n'est que rarement accompagné du suivant.

P. abies L. = *Abies excelsa* DC. *Epicea, Pesse.* — Hab. A partir de 600 m. jusque sous les sommités. (*Grenier*). En forêts de 1000 à 1100 m. (*Michalet*).— Naturellement rare et très disséminé à Châtelneuf, aux alentours de 800 m., il devient de plus en plus fréquent, par suite des nombreuses plantations que l'on a faites exclusivement de cette espèce. Le *P. abies* réussit très bien, même à un niveau peu élevé, par exemple, entre Pillemoine et Ney, vers 700 m.

Note sur l'extension des forêts de sapins.

Depuis le siècle dernier, la végétation arborescente a subi de grandes modifications dans les environs de Châtelneuf par l'extension considérable du sapin, *P. picea*, surtout.

Pendant la première moitié du XVIIIe siècle (1718-1752), les forêts de sapins voisines (La Liége, Les Barres, etc.),

qui s'étendent aujourd'hui sur des centaines d'hectares et constituent la richesse de plusieurs communes, n'existaient pas. A peine quelques parties étaient-elles peuplées d'un mélange d'assez jeunes sapins et de bois feuillu (hêtre, parfois chêne et charme, etc.). Ces forêts avaient existé autrefois, sans doute ; mais elles avaient presque entièrement disparu à la suite d'une exploitation inintelligente et abusive, motivée, peut-être, par les reconstructions fréquentes que nécessitaient des guerres désastreuses, surtout vers 1637 où nos villages avaient été complètement détruits. La belle forêt de la Liége, entre Syam et Vaudioux, n'était plus en 1752 qu'un mélange de sapins de 5 à 20 ans, avec charme, hêtre, chêne, etc. Celles de Châtelneuf et de Vaudioux (Sur les Barres, Les Belettes, La Renvoise, etc.) ne renfermaient qu'un assez petit nombre de jeunes sapins ; leur essence principale était le hêtre. Aussi, en 1752, dans le partage des bois de la Seigneurie de Châtelneuf entre les 12 communautés qui la composaient, ne fit-on guère attention aux sapins qui se trouvaient presque partout très disséminés et dont la valeur était alors peu élevée ; cela explique comment les portions des communes co-partageantes, quoique pouvant être d'égale valeur à cette époque, sont aujourd'hui de valeurs très inégales : les unes ont de belles forêts de sapins, et les autres seulement des bois feuillus.

A partir de 1752 surtout, l'administration des eaux et forêts parvint à établir dans ce pays un mode sérieux de surveillance et d'exploitation. Aussi les forêts reprirent-elles un nouveau développement, et les sapins se répandirent de plus en plus. Au commencement de notre siècle, les bois feuillus avaient déjà bien diminué, et l'on voyait des forêts de sapins dignes de ce nom (La Liége, Les Barres, etc.). Depuis cette époque, une extension naturelle très sensible des sapins s'est manifestée, grâce surtout au maintien soigneux des arbres épars de cette essence qui servent de porte-graines. La plupart des bois de Châ-

telneuf renferment, en plus ou moins grand nombre, des sapins qui y préparent pour l'avenir de magnifiques forêts d'une très grande valeur. Des plantations considérables ont, il est vrai, secondé sur différents points cette extension naturelle ; on les reconnaît facilement à l'espèce qui est le *Pinus abies* L. (Epicea, Pesse) dans ces plantations, tandis que le *P. picea* L. (Sapin blanc) est celui qui s'est propagé ordinairement par semis naturels. L'épicea, que l'on préfère, à cause de son bois à veines moins marquées, plus propre à différents ouvrages de menuiserie, réussit généralement très bien, quoique à des altitudes notablement inférieures à son niveau le plus naturel dans le Jura, 1000 à 1100 m.

Le hêtre surtout a fait jusqu'ici les frais de cette transformation. Le chêne et le charme, essences des régions inférieures, paraissent avoir conservé le même niveau et à peu près la même fréquence qu'au commencement du XVIIIe siècle. Tout au plus seraient-ils seulement un peu moins abondants en somme.

Sans doute la flore a subi encore dans ces nouvelles forêts de sapins quelques autres modifications correspondantes ; mais l'influence propre des sapins, si bien décrite par Michalet, cesse au dehors de la forêt.

Ainsi, en résumé, cette extension si marquée des sapins est bien due uniquement à des causes locales, et ne paraît nullement correspondre à une modification dans l'ensemble de la végétation à Châtelneuf et aux environs.

Famille des CUPRESSINÉES.

JUNIPERUS Lin.

J. communis L. *Genévrier commun.* — Hab. Plaine et basses montagnes, « *manque dans la région des sapins* ». (*Grenier*). — A Châtelneuf, il est commun, de 800 à 900 mètres, dans les bois et les pâturages, et cela, malgré la

coutume d'en couper chaque année de grandes quantités pour brûler à l'écobuage, ce qui devrait tendre à le faire disparaître. Comme l'a remarqué Babey, il est élevé ordinairement de moins de 1 m., très rameux et à rameaux diffus ascendants, dans les pâturages peu couverts. Dans les bois, il prend un port élancé ; les rameaux sont étalés-dispersés et moins nombreux ; il atteint alors des dimensions approchantes de celles des genévriers cités par Michalet à Menotey (*Hist. nat. du Jura*, t. II, p. 286). On en voit à Châtelneuf et à Loulle qui ont 6 m. de haut et près de 20 centim. de diamètre à la base ; ils prendraient probablement encore plus d'accroissement si on les conservait, et leur bois serait recherché pour la fabrication de petits tonneaux à eau-de-vie. — La *Genevrette* que l'on prépare dans le Jura, surtout à St-Christophe, etc., est obtenue simplement par le pressurage de la graine de genièvre, soumise préalablement à une ébullition longtemps prolongée dans une certaine quantité d'eau ; le produit obtenu est ensuite, à volonté, additionné ou non de sucre et réduit, par l'évaporation, jusqu'à consistance sirupeuse : c'est l'extrait ou sorte de gelée de genièvre dont l'emploi, trop complètement négligé, vaudrait bien, peut-être, un certain nombre de préparations à la mode.

TAXUS Tournef.

T. baccata L. *If commun*. — HAB. Premier plateau et jusque dans la région des sapins. (*Grenier*). — « Disséminé dans les bois de presque tout le Jura. » (*Michalet*). — Dans la côte de la Reculée de Ney ; à Châtelneuf, Bois-de-Ban, Mont-des-Ifs, rochers des Grand'Combes (887 m.). — AC.

FAMILLE DES ALISMACÉES.

ALISMA Lin.

A. plantago L. *Fluteau Plantain d'eau*. — HAB.

Plaine, vignoble *et basses montagnes*. (*Grenier*). — Châtelneuf, ruisseau de décharge du lac de Fioget, vers 740 m. R.

FAMILLE DES IRIDÉES.

IRIS Lin.

I. Pseudacorus L. *Iris Faux-acore*. — HAB. Plaine et vignoble « *au-dessus duquel il s'élève peu* ». (*Grenier*). — Cize, prairies au bord de l'Ain, vers 530 m.

FAMILLE DES LILIACÉES.

FRITILLARIA Tournef.

F. Meleagris L. *Fritillaire Méléagre*. — HAB. *R.* dans notre département. (*Michalet*). — Signalé pour le Jura à Nozeroy (*Babey*) ; prairies des bords de la Seille, au-dessus de Bletterans (*Rozet*) ; vallée de Syam (*Michalet*), vers 540 m. ; prairies entre Moutonne et Orgelet (MM. *Pin* et *Thevenot*). — Une nouvelle station est la Sange-du-Creux (alt. 750 m.), près de la forêt de sapins de Châtelneuf et de la tourbière des Grands-Marais.

ALLIUM Lin.

A. complanatum Bor. *Ail à feuilles planes*. — HAB. « Vignes de Plumont près de Dôle (*Michalet*), probablement tout le Jura ; abondant au Reculet, dans les éboulements du vallon d'Ardran, au creux de Pranciaux et dans la plaine de Sezegnien (*Reuter*). » (*Grenier*). — Châtelneuf.

A. carinatum L. *var. β capsuliferum Koch*. (*Grenier*). *A. pulchellum Don*. (*Michalet*) ; *A. paniculatum DC. fl. fr. (non Lin.)* ; *A. montanum Rchb. (Syn. de Grenier)*. (Désigné faussement par Babey sous le nom de *A. paniculatum* L. qui, selon Grenier, appartient à une plante méridionale non spontanée chez nous). — *Ail en carène, variété à ombelle entièrement capsulifère*. — HAB. « Peu C. dans

notre département ; sommet de Poupet, au-dessus de Saint-Thiébaud ; environs de Thoirette ; sans doute ailleurs. » Commun sur le versant suisse. (*Michalet*). — L'indication d'habitat de Grenier pour le Jura paraît se rapporter particulièrement à la var. α (ombelle bulbifère). — Nouvelles stations : bord du rocher à l'E. du lac de Châlain, près du chemin de Fontenu à Marigny, dans la rocaille, à 600 m. (fleurs rose-vif) ; Châtelneuf, Combe-noire, vers 700 m. (fleurs rose-violacé). R.

A. fallax Don. (*Grenier, Michalet*). *A. angulosum L. var. petrœum* Gaud. (*Babey*). *Ail trompeur.* — Hab. Sommités du Jura, descend à Foncine, Champagnole, Arbois, Salins, Haute-Pierre sur la Loue, etc. (*Grenier*). — Châtelneuf, Combe-Noire, avec le précédent. R.

ORNITHOGALUM Lin.

O. Pyrenaicum L. *Ornithogale des Pyrénées.* — Hab. « Bois et forêts du vignoble et un peu au-dessus. Nul en Bresse et *dans la région des montagnes.* » (*Grenier*). — Bois du Chênet, entre Loulle et Mont-sur-Monnet, vers 700 m. (1).

MUSCARI Tournef.

M. comosum Mill. *Muscari à toupet.* — Hab. « *C. dans la région des vignes*, à Besançon, Dôle, etc. ; nul dans les sols siliceux. » (*Grenier*). — « *Nul ou à peu près dans les montagnes, et signalé seulement à Champagnole* et à Thoirette. » (*Michalet*). — Châtelneuf, R., champ sur les Côtes (740 m.), Seboulon (770 m.).

PHALANGIUM Tournef.

P. ramosum Lam. *Phalangère rameuse.* — Hab. *Basses montagnes et vignoble*, sur les collines. (*Grenier*).

(1) Je dois la connaissance de cette intéressante station à l'un de mes anciens élèves, M. Ernest Olivier, de Loulle, l'un des rares jeunes gens chez qui j'ai pu développer le goût des sciences naturelles et qui travaillent à se former un herbier.

— Châtelneuf, pente N.-O. de la Petite-Baume, à 820 m. (en quantité), etc.

FAMILLE DES AMARYLLIDÉES.

LEUCOIUM Lin.

L. vernum L. *Nivéole printanière.* — HAB. Région des vignes *et un peu au-dessus* dans la région montagneuse. *(Grenier).* — A Châtelneuf, en abondance au pied des rochers, à l'O. de la grange Pannessières (800 m. au moins), voisin du *Narcissus Pseudo-Narcissus* L. et du *Scilla bifolia* L. qui sont rares dans les environs.

NARCISSUS Lin.

N. Pseudo-Narcissus L. *Faux-Narcisse.* — HAB. Disséminé et assez abondant depuis la plaine jusque sur les sommités. (*Grenier*). — Châtelneuf, grange Pannessières et Pontets ; Ney ; Loulle, sur la roche de Balerne.

FAMILLE DES ORCHIDÉES.

ORCHIS Lin.

O. mascula L. *var.* β *albiflora Hagenb.* (*in Babey*). *Orchis mâle à fleurs complètement blanches.* — HAB. Châtelneuf, Sous-Ban-dernier, R.

O. ustulata L. *Orchis brûlé.* — HAB. De la plaine aux sommités (*Grenier*). — Très disséminé et peu commun. (*Michalet*). — Châtelneuf, Champs-Martinets ; Loulle, La Culotte, Champ-Petit-Perrin. Mes échantillons ont de 1-2 décimètres de hauteur selon l'indication de Babey. R.

O. militaris L. *Orchis militaire.* — HAB. Vignoble et région moyenne « *sans entrer dans les sapins* ». (*Michalet*). Grenier le cite *dans la région des sapins* à Morteau. — Aussi à Châtelneuf, AC.

O. albida Scop. *Orchis blanchâtre.* — HAB. Sur les sommités, « d'où il descend çà et là dans la région des

sapins ». (*Grenier*). — Sommet de Poupet (*Babey*). — Châtelneuf, R.

OPHRYS Lin.

O. arachnites Reich. *Ophrys Frelon.* — Hab. Vignoble et basses montagnes, « toujours disséminé et assez rare ». (*Grenier*). — Salins, sur la pelouse de St-André. (*Babey*). — Châtelneuf, Sous-la-Roche, vers 730 m., R.

O. muscifera Huds. *Ophrys Mouche.* — Hab. Région des sapins et vignoble (*Grenier*), R. (*Michalet*). — Châtelneuf, R.

Famille des AROIDÉES.

ARUM Lin.

A. maculatum L. *Gouet commun, Pied de veau.* — Hab. *Plaine et vignoble.* (*Grenier* et *Michalet*). — N'est pas rare à Châtelneuf, haies et lieux ombragés : Sous-Bandernier, Sous-le-Château (770 m.), Les Sanges (810 m.), etc. — Chaux-des-Crottenay, près Morillon (720 m.).

Famille des CYPÉRACÉES.

(Je ne m'occupe pas ici de cette famille dont je n'ai étudié à Châtelneuf qu'un trop petit nombre d'espèces.)

Famille des GRAMINÉES.

BROMUS Lin.

B. sterilis L. *Brome stérile.* — Hab. Plaine et vignoble, « *sans s'élever au-delà* ». (*Michalet*). — Châtelneuf, village.

Famille des FOUGÈRES.

ASPLENIUM Lin.

A. Trichomanes L. *Doradille Polytric.* — Hab. Plaine, vignoble et basses montagnes, « *sans atteindre la région*

des sapins ». (*Grenier*). — Remplacé plus haut par l'*A. viride*. (*Michalet*).— *Partout* (*Babey*). — Commun à Châtelneuf, où je n'ai pas rencontré l'*A. viride*.

SCOLOPENDRIUM Smith.

S. officinale Sm. *Scolopendre officinale, Langue de cerf*. — J'ai rencontré Sous-la-Baume, près de la Billode, avec la variété α, la var. β *undulatum* DC. à feuilles ondulées, et la var. accidentelle δ *emarginatum* Bab. échancrée au sommet en deux lobes arrondis.

PTERIS Lin.

P. aquilina L. *Ptéride aigle*. — Hab. Tous les sols très siliceux de la plaine ; « reparaît dans tout le Jura sur l'Oxfordien siliceux et argileux ». (*Grenier*). — Se trouve à Châtelneuf, non-seulement sur l'Oxfordien, mais aussi sur le Corallien et l'Astartien où il est commun.



LISTE MÉTHODIQUE

Des Espèces comprises dans ce travail.



I. ESPÈCE NOUVELLE DANS LE JURA.

Nuphar pumilum Sm., β gracilis (nov. var.).

II. ESPÈCE SIGNALÉE PAR LES AUTEURS COMME APPARTENANT AU HAUT-JURA, ET QUI DESCEND DANS LA BASSE RÉGION DES SAPINS A CHATELNEUF.

Swertia perennis L.

III. ESPÈCES SIGNALÉES JUSQU'A PRÉSENT SEULEMENT AU-DESSOUS DE LA ZONE DES SAPINS, OU INDIQUÉES COMME N'ARRIVANT PAS JUSQUE DANS CETTE ZONE, ET QUI S'Y TROUVENT A CHATELNEUF OU AUX ENVIRONS.

Clematis Vitalba L.
Anemone Pulsatilla L.
Ficaria ranunculoides Mœnch.
Papaver dubium L.
Chelidonium majus L.
Hesperis matronalis L
Alyssum montanum L.
Thlaspi perfoliatum L.
Polygala comosa Schkuhr.
Dianthus prolifer L.
Saponaria ocymoides L.
Stellaria graminea L.
Hypericum hirsutum L.
Geranium pusillum L.
— dissectum L.
— molle L.
— lucidum L.
Acer opulifolium Vill.
Acer campestre L.
Genista Germanica L.
Ononis spinosa L.
Trifolium rubens L.
Coronilla varia L.
— Emerus L.
Orobus tuberosus L.
Potentilla fragariastrum L.
Potentilla Anserina L.
Agrimonia Eupatorium L.
Sedum elegans Lej.
Circæa Lutetiana L.
Ribes Uva-Crispa L.
Saxyfraga tridactylites L.
Sanicula Europæa L.
Cornus Sanguinea L.
Asperula arvensis L.
Galium cruciata Scop.
Valerianella olitoria Poll.
— Morisonii DC.
Scabiosa Succissa L.
Tussilago farfara L.

Achillea Ptarmica L.
Artemisia vulgaris L.
— Absinthium L.
Tanacetum vulgare L.
Ligustrum vulgare L.
Lysimachia vulgaris L.
Erythræa pulchella Fries.
Convolvulus sepium L.
Solanum Dulcamara L.
Veronica hederæfolia L.
— agrestis L.
Lycopus Europæus L.
Stachys recta L.
Teucrium Chamædrys L.
Verbena officinalis L.
Globularia vulgaris L.
Polygonum lapathifolium L.
Ulmus montana L.
Quercus pedunculata Ehrh.
Carpinus Betulus L.
Juniperus communis L.
Alisma Plantago L.
Iris Pseudacorus L.
Ornithogalum Pyrenaicum L.
Muscari comosum Mill.
Phalangium ramosum Lam.
Leucoium vernum L.
Ophrys arachnites L.
Arum maculatum L.
Bromus sterilis L.
Asplenium Trichomanes L.

IV. Espèces auxquelles s'appliquent diverses observations, moins nouvelles quant a l'habitat ou portant sur d'autres points.

Ranunculus flammula L.
Trollius Europæus L.
Helleborus fœtidus L.
Aconitum lycoctonum L.
Nymphæa alba L.
Lunaria biennis Mœnch.
— rediviva L.
Nasturtium officinale R. Br.
Reseda lutea L.
Saponaria officinalis L.
Geranium columbinum L.
Lathyrus hirsutus L.
Amygdalus Persica L.
Prunus virescens Paillot.
Cratægus oxyacantha L.
Pyrus communis L.
Lythrum Salicaria L.
Hedera helix L.
Viscum album L.
Petasites albus L.
Cichorium Intybus L. var. fasciatum Gaud.
Ilex aquifolium L.
Verbascum thapsus L.
Scrofularia nodosa L.
Orobanche cruenta L.
Daphne laureola L.
Populus Tremula L.
Pinus Picea L.
Pinus Abies L.
Orchis militaris L.
Scolopendrium officinale L.
Pteris aquilina L.

V. Quelques-unes des espèces les plus caractéristiques de la région des sapins, selon les auteurs, et qui se trouvent a Chatelneuf.

Pyrola minor L.
Dianthus superbus L.
Saxyfraga rotundifolia L.
Scabiosa lucida Vill.
Vaccinium Myrtillus L.
Gentiana verna L.
Gentiana Germanica Willd.
Pinguicula vulgaris L.
Asarum Europæum L.
Salix pentandra L.
Orchis albida L.

VI. Quelques espèces rares ou peu communes.

Anemone ranunculoides L.
Aconitum Napellus L.
Impatiens noli-tangere L.
Acer Monspessulanum L.
Genista pilosa L.
Spiræa filipendula L.
Geum rivale L. var. β monstrosum Hagenb.
Centranthus angustifolius DC.
Lappa major Gærtn.
Cyclamen Europæum L.
Gentiana ciliata L.
— uniflora Willd.
Erythræa Centaurium Pers.
— — var. β albiflora Gaud.
Cynoglossum officinale L.
Atropa Belladona L.
Datura Stramonium L.
Hyoscyamus niger L.
Melampyrum cristatum L.
Pedicularis sylvatica L.
Veronica spicata L.
Digitalis ambigua Murr.
Nepeta Cataria L.
Scutellaria galericulata L.
Daphne cneorum L.
Pinus sylvestris L.
Taxus baccata L.
Fritillaria Meleagris L.
Allium complanatum L.
Allium carinatum L. var. β capsuliferum Koch.
Allium fallax Don.
Narcissus Pseudo-Narcissus L.
Orchis mascula L. var. β albiflora Hagenb.
Orchis ustulata L.
Ophrys arachnites Reich.
— muscifera Huds.



ADDITIONS A LA NOTE SUR LE NUPHAR PUMILUM.

(P. 295-299).

Aux localités signalées, page 297, pour l'habitat du *Nuphar pumilum*, il faut ajouter, plus près de nous, celles de Ternuay et de Folleterre, dans le département de la Haute-Saône, où MM. Renauld et Vendrely l'ont reconnu depuis plusieurs années. (Voir *Aperçu phytostatique sur le département de la Haute-Saône, comprenant des considérations générales, par F. Renauld, et un Catalogue des plantes signalées jusqu'à ce jour dans le département par F. Renauld et feu D. Laloy ;* dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, 1873, p. 309-706).

La présence de cette espèce dans ces localités intermédiaires entre les Vosges et le Jura est intéressante à signaler, et je remercie bien sincèrement M. J. Paillot qui a eu l'obligeance de me la faire connaître. — Dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1872, M. Paillot avait mentionné le *Nuphar pumilum* de la Haute-Saône. Cette plante est d'ailleurs comprise, sous le n° 405, dans la savante publication de MM. Paillot et Vendrely : *Flora Sequaniæ exsiccata ou Herbier de la Flore de Franche-Comté* (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1875). Ces indications m'avaient échappé lors de mes recherches à ce sujet, et je m'empresse de rectifier sous ce rapport la première partie de mon observation de la page 298 (dernier alinea).

Bien que j'aie seulement observé en 1871, pour la première fois, le *Nuphar pumilum* dans le lac du Fioget, il est évident que l'on ne peut attribuer sa présence à la même cause qui a amené alors dans d'autres localités l'apparition d'un grand nombre d'espèces étrangères (Voir la *Note sur les plantes transportées par le mouvement de nos troupes en 1871, par M. Paillot*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1871). Châtelneuf n'a eu pendant la dernière guerre aucun séjour ni passage de troupes qui aient pu influer sur la présence de cette plante, non plus que sur celle des autres espèces que je signale dans cette commune à un niveau différent de celui qui leur est généralement attribué.

EXPLICATION DES PLANCHES (1)



Archéologie préhistorique.

Pl. I. Fig. 1. Emplacement, vue et coupe, de la station préhistorique de Ney.

Fig. 2. Plan de cette station.

Les lettres indicatives sont les mêmes dans ces deux figures ; les majuscules se rapportent à la 1re, et les minuscules à la 2e.

A. Bord de la *Reculée de Ney*. Altitude, 700 m.

R. r. Pic de rocher dit *Grande-Châtelaine*.

V.v. Petite vallée, profondé de 30 m. et large de 40 m., qui sépare ce pic des bords de la *Reculée*.

B. b. Bloc détaché de la base du pic et demeuré sur sa tranche, appuyé sur la marne, ce qui laissa un vide constituant l'abri-sous-roche et forma la plate-forme qui le précédait.

B' Blocs tombés et entassés au fond de la petite vallée.

T. t. Plate-forme ou terrasse naturelle portant la couche archéologique, partie déblayée. Altitude, 645 m.

.....Limites probables de la plate-forme et de l'abri-sous-roche au pied du rocher.

C. c. Couche de terreau renfermant les objets préhistoriques.

D. d. Blocs de rocher et débris rocheux résultant de l'effondrement de la partie du pic qui surmontait l'abri et qui recouvrent la couche archéologique.

P. p. Pente rapide, couverte de blocs de rocher et renfermant à une profondeur variable des débris préhistoriques.

Ch. ch. Chemin vicinal de Ney à Loulle.

(1) Ces planches sont exécutées par M. Louis Cloz avec l'exactitude minutieuse qui lui est habituelle.

.—.—.— Limites de la couche archéologique sur le plan.

s. Source temporaire.

l. Lieu où furent trouvés les objets en bronze. La source permanente se trouve un peu plus loin au S. O.

Les chiffres indiquent les couches géologiques.

1. Marnes oxfordiennes supérieures.
2. Calcaires du Séquanien I et du Séquanien II.
3. Calcaires de l'Astartien.

Pl. II. Fig. 1. Faucille en bronze. — La répétition de cette forme sans bouton, déjà signalée à Larnaud (voir p. 246 note), semble assez curieuse. Si l'on remarque que le point de coulée se trouvait probablement au milieu du dos, près du chiffre 1, où des rugosités marquant une cassure paraissent l'indiquer, il semble évident que l'absence de bouton latéral ne doit pas être attribuée (pour la faucille de Ney, du moins) au manque d'une quantité suffisante de métal fondu. — Nous avons là une sorte de faucille à côtes, forme rare dans le Jura.

Fig. 2. Hache en bronze, vue de face et vue de profil.

Pl. III. Fig. 1. Hachette en pierre, vue de face et vue de profil.

Fig. 2. Pierre noire à polir ou à affiler. La forme des côtés *a* et *b* est due à l'usure résultant de l'usage.

Fig. 3. Percuteur d'une roche étrangère; *s*, *s*, extrémités usées par l'usage, ou surfaces de percussion.

Fig. 4. Percuteur en silex blanc, carié, du Purbeck des environs; *s*, *s*, surfaces de percussion.

Pl. IV. Fig. 1 à 8. Bords de poteries communes présentant divers ornements.

Fig. 9 et 10. Bords de poteries fines, avec ornements.

Pl. V. Fig. 1. Bord d'un vase orné de raies étroites, de la classe des poteries fines.

Fig. 2. Bord de poterie fine orné d'une ligne de triangles.

Fig. 3. Sorte d'ornement intérieur de poterie fine.

Fig. 4. Ornement intérieur (?) de poterie fine : vue de face et vue de profil.

Fig. 5. Bord de poterie commune, orné d'une bande noire.

Fig. 6. Fragment de poterie fine, orné de raies larges en gouttière.

Fig. 7, 11, 12, 13. Coupes de bords de poteries communes.

Fig. 8, 9, 10, 14 à 22. Coupes de bords de poteries fines.

Pl. VI. Fig. 1, 3 à 6. Coupes de bords de poteries fines.
Fig. 2. Coupe d'un vase très petit, en terre grossière.
Fig. 7, 8, 10. Coupes de fonds de poteries communes.
Fig. 9, 11 à 17. Coupes de fonds de poteries fines.

Pl. VII. Fig. 1. Fragment de bracelet en terre.
Fig. 2 à 8. Fusaioles ? — Dans le n° 8, le pointillé montre la direction oblique du trou qui la traverse.
Fig. 9 à 12. Fragments d'anses de poteries fines.

Géologie.

Pl. VIII, Fig. 1. Demi-maxillaire inférieur gauche (face externe) de Marmotte des Alpes, individu âgé. Le pointillé indique, d'après la fig. 2, la partie brisée.
Fig. 2. Demi-maxillaire inférieur droit (face interne) de Marmotte, individu plus jeune. Le pointillé montre l'incisive d'après la fig. 1.
Fig. 3. Même os vu du dessus.

TABLE DES MATIÈRES

GÉOLOGIE.

DÉCOUVERTE DE LA MARMOTTE DES ALPES DANS LE JURA.

BOTANIQUE.

OBSERVATIONS SUR LA FLORE DE LA RÉGION INFÉRIEURE DES SAPINS A CHATELNEUF ET DANS LES ENVIRONS, PRÉCÉDÉES D'UNE NOTE SUR LA DÉCOUVERTE DU *Nuphar pumilum* DANS LE JURA.

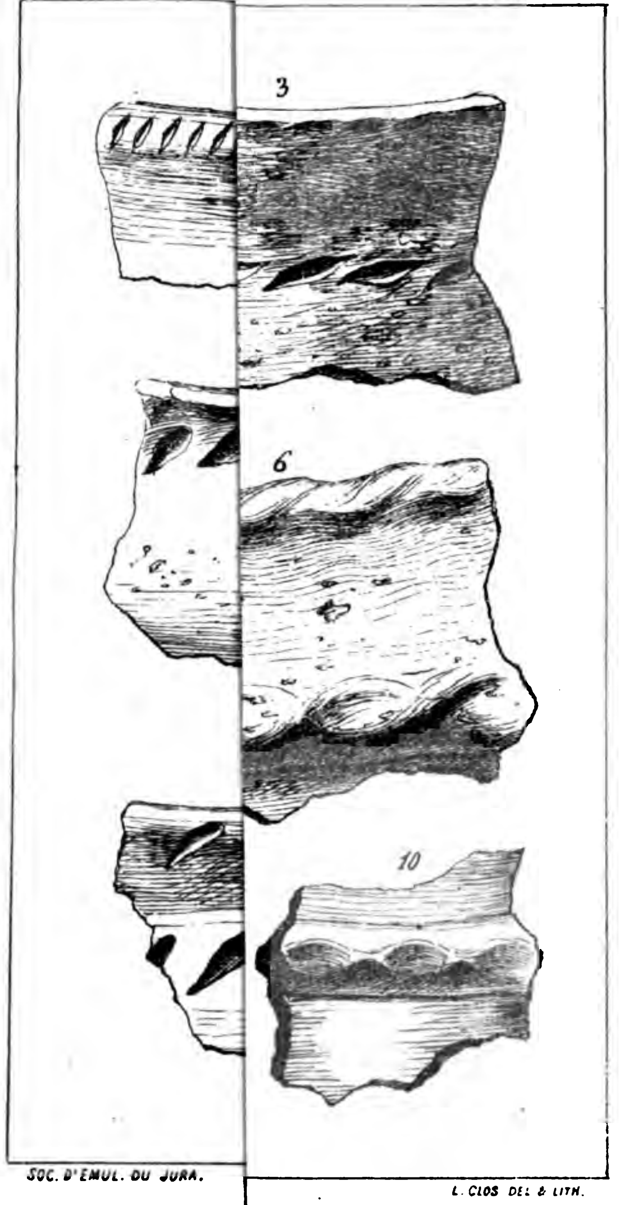
ERRATA

Page 237. ligne 8, 20 m., lisez : 30 mètres.
258, dernière ligne de la note, p. 28, lisez : p. 254.
268, l. 31. plus douteusement, lisez : plus, douteusement.
288, note (2), l. 3, Région inférieure des sapins, lisez : région, et mettez un point après le mot sapins.
290, l. 10 et 21, *Anemona*, lisez Anemone.
306, l. 17, FAMΓILLE, lisez : FAMILLE.
Id. l. 22, GERANIACÉES, lisez : GÉRANIACÉES.
Id. l. dernière, *G. colombinum*, lisez : *G. columbinum*.
307, l. 28, A. monspessulanum, lisez : A. Monspessulanum.
309, l. avant-dernière, Epine, noire, supprimez la virgule.
320, l. 16, E. Pulchella, lisez : E. pulchella.
222, l. 7, *Melampyre*, lisez : *Mélampyre*.
327, l. 19, et 329, l. 6, Pinus abies, lisez : Pinus Abies.
Id. l. 19, et 329, l. 6 et 8, *Epicea*, lisez : *Epicéa*.
Id. l. 31, et 329, l. 7, *P. picea*, lisez : *P. Picea*.





Planche IV.



SOC. D'EMUL. DU JURA.

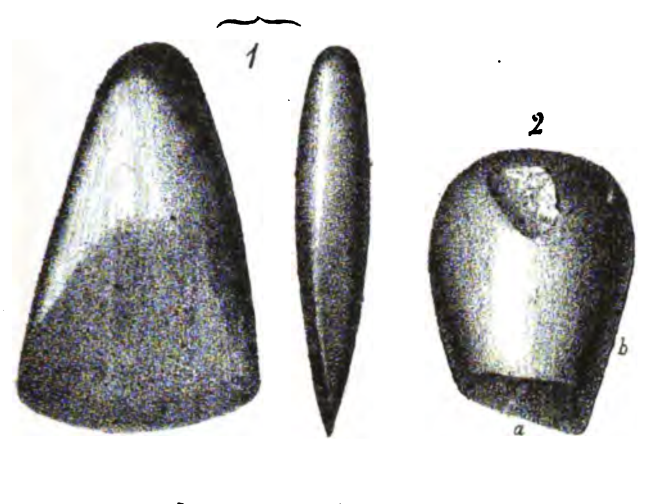
L. CLOS DEL & LITH.

STATION PRÉHISTORIQUE DE NEY (JURA).

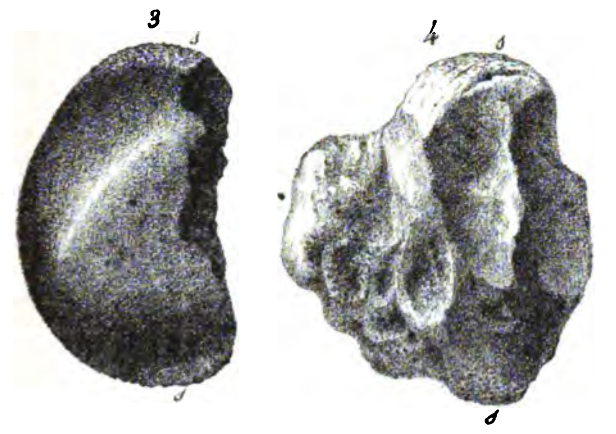
Objets en pierre.

Planche III.

Hachette & Polissoir.
(Grandeur réelle).



Percuteurs. (1/2 grandeur).

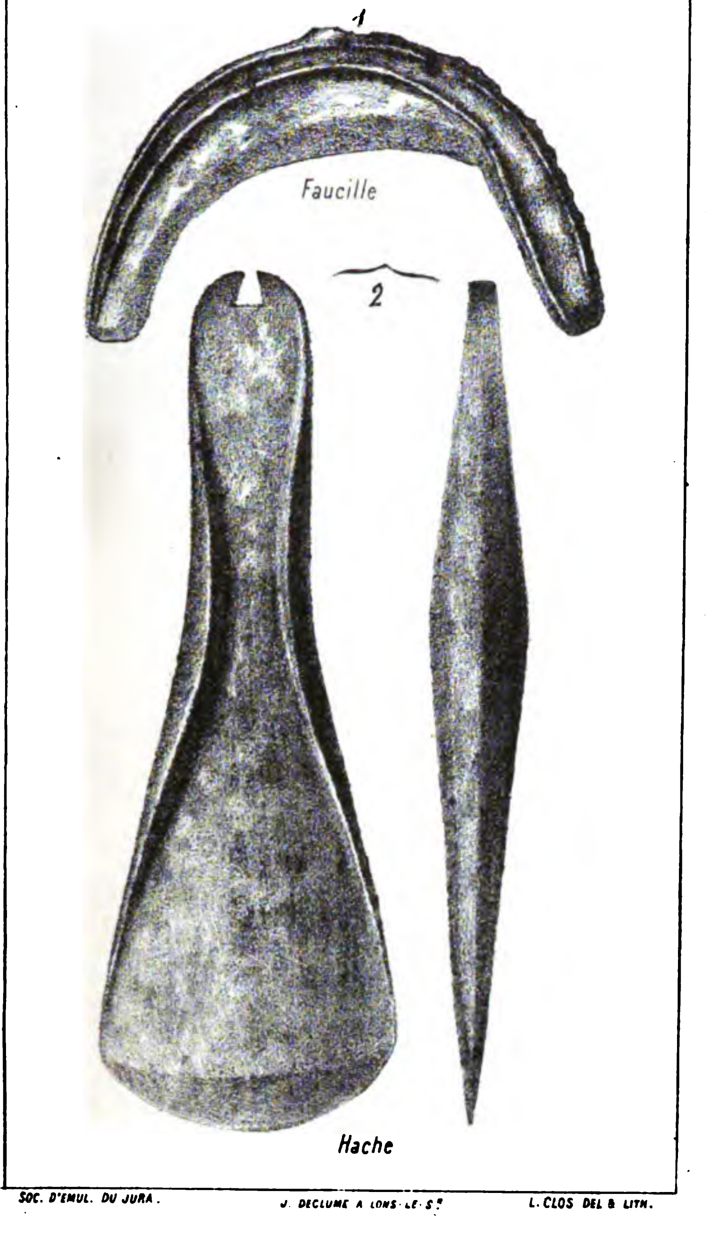


C. D'EMUL DU JURA. J. DECLUME A LONS-LE-Sr. L. CLOS DEL & LITH.

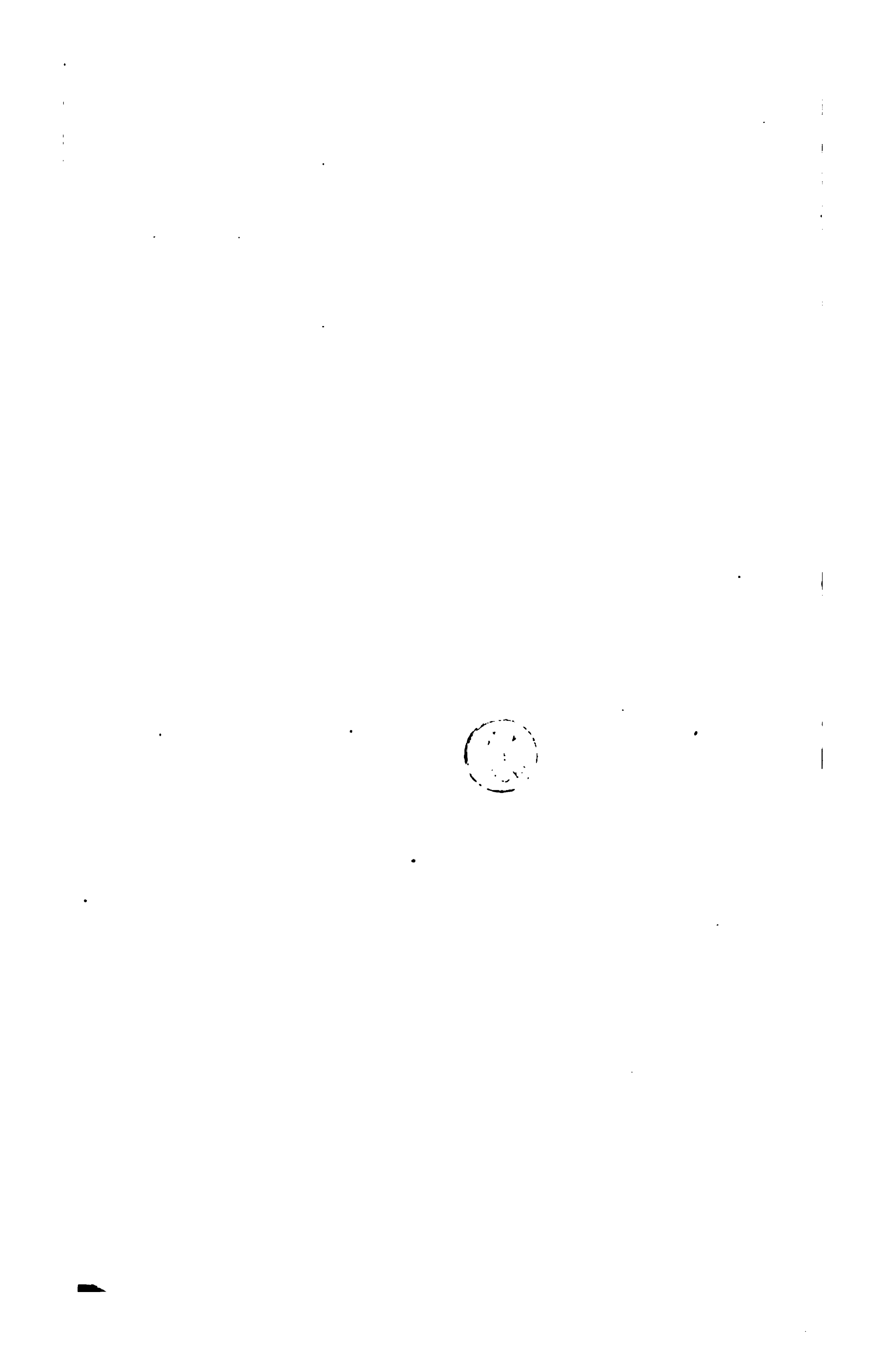
STATION PRÉHISTORIQUE DE NEY (JURA).

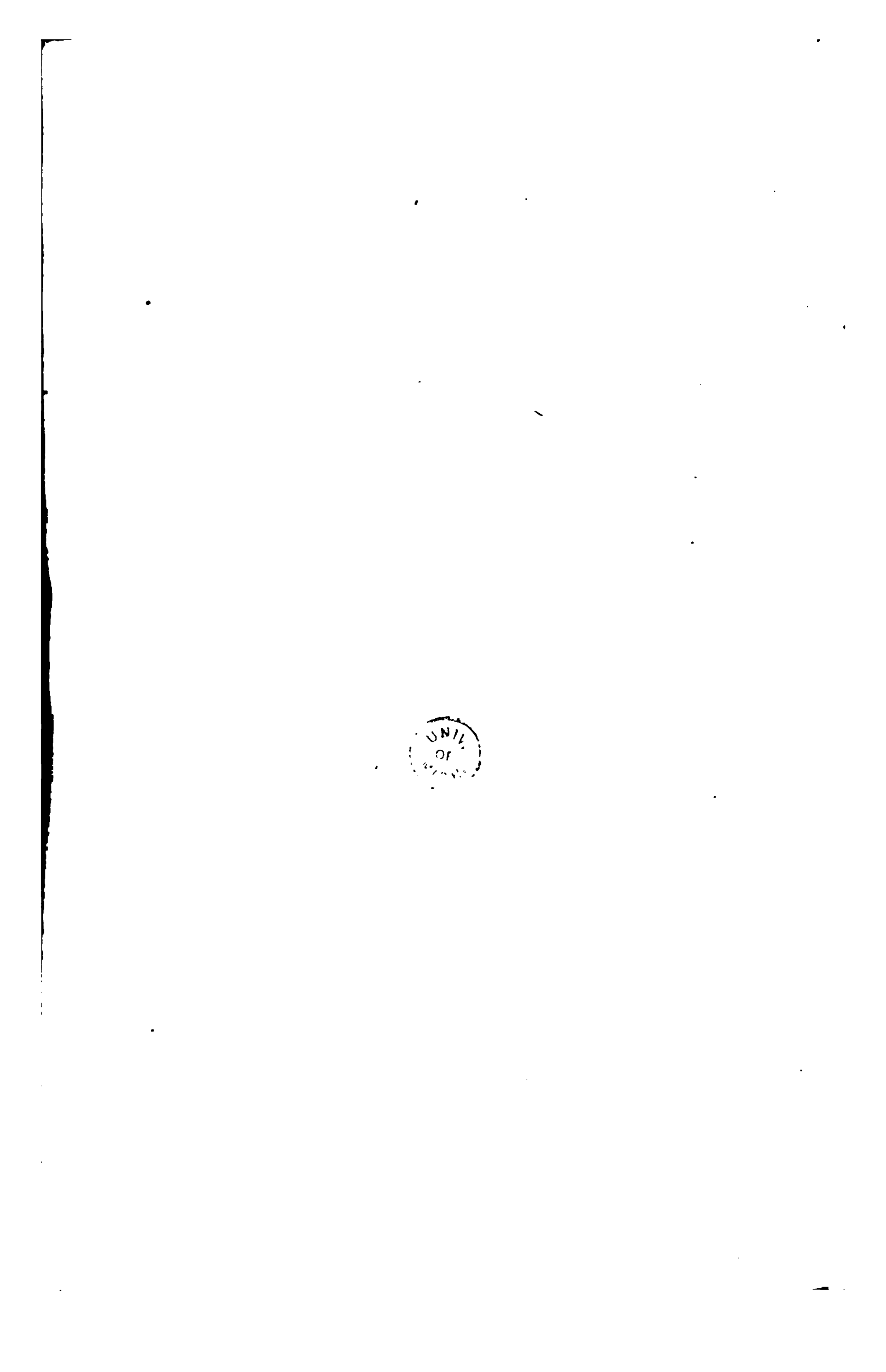
Objets en bronze (½ *Grandeur*).

Planche II.



SOC. D'EMUL. DU JURA. J. DECLUME A LONS-LE-Sr L. CLOS DEL & LITH.




UNIV
OF

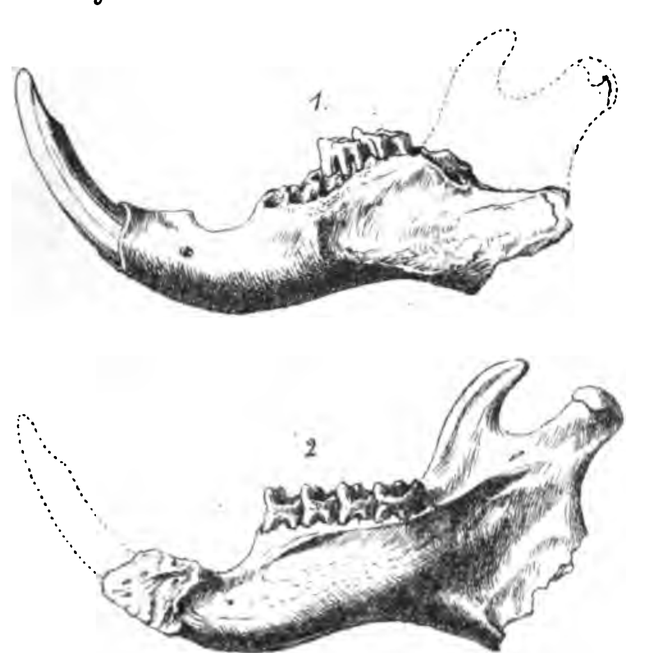
GÉOLOGIE - ÉPOQUE GLACIAIRE

Caverne du Mont des Ifs (*le Franois. Jura*).

Planche VIII.

Ossements de marmottes.

Fragments de maxillaires inférieurs (Grandeur réelle)





N.os 1. Côté gauche, face externe.
2. Côté droit, face interne d'un autre maxillaire.
3. Face supérieure du même os.

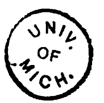
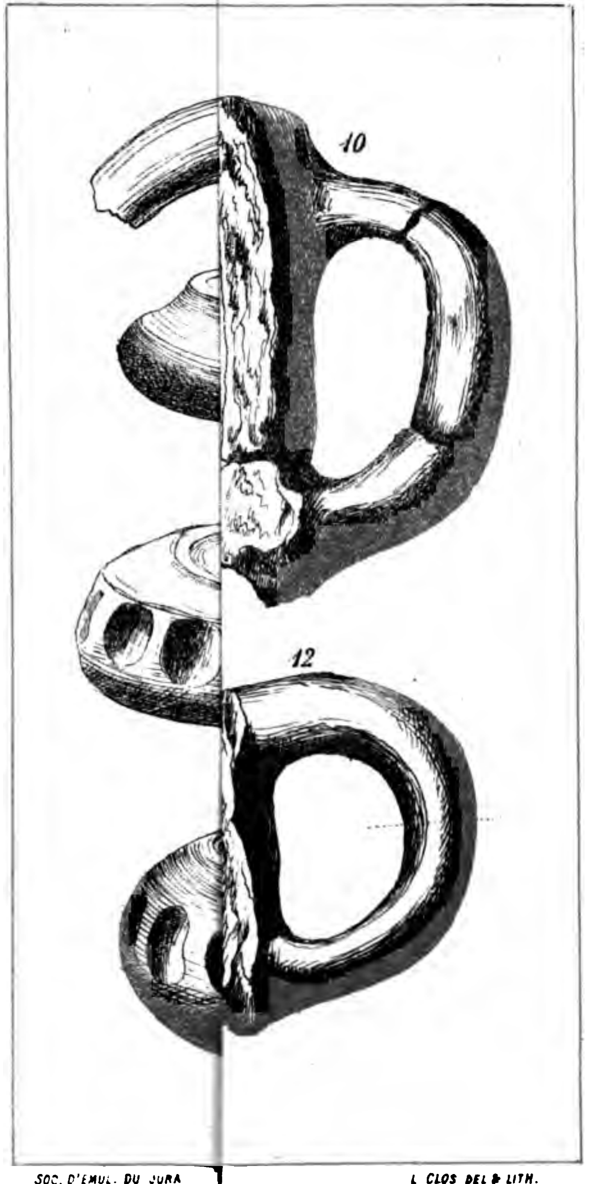

UNIV.
OF
MICH.

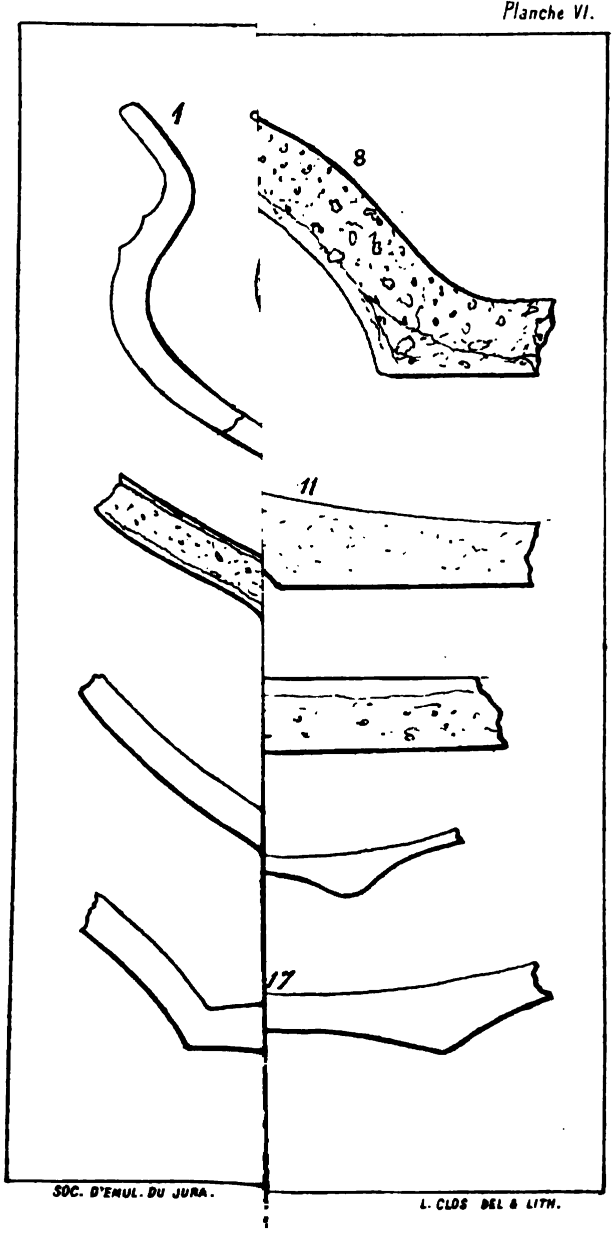
Planche VII.



SOC. D'EMUL. DU JURA

L. CLOS DEL & LITH.

Planche VI.



SOC. D'EMUL. DU JURA.

L. CLOS DEL & LITH.

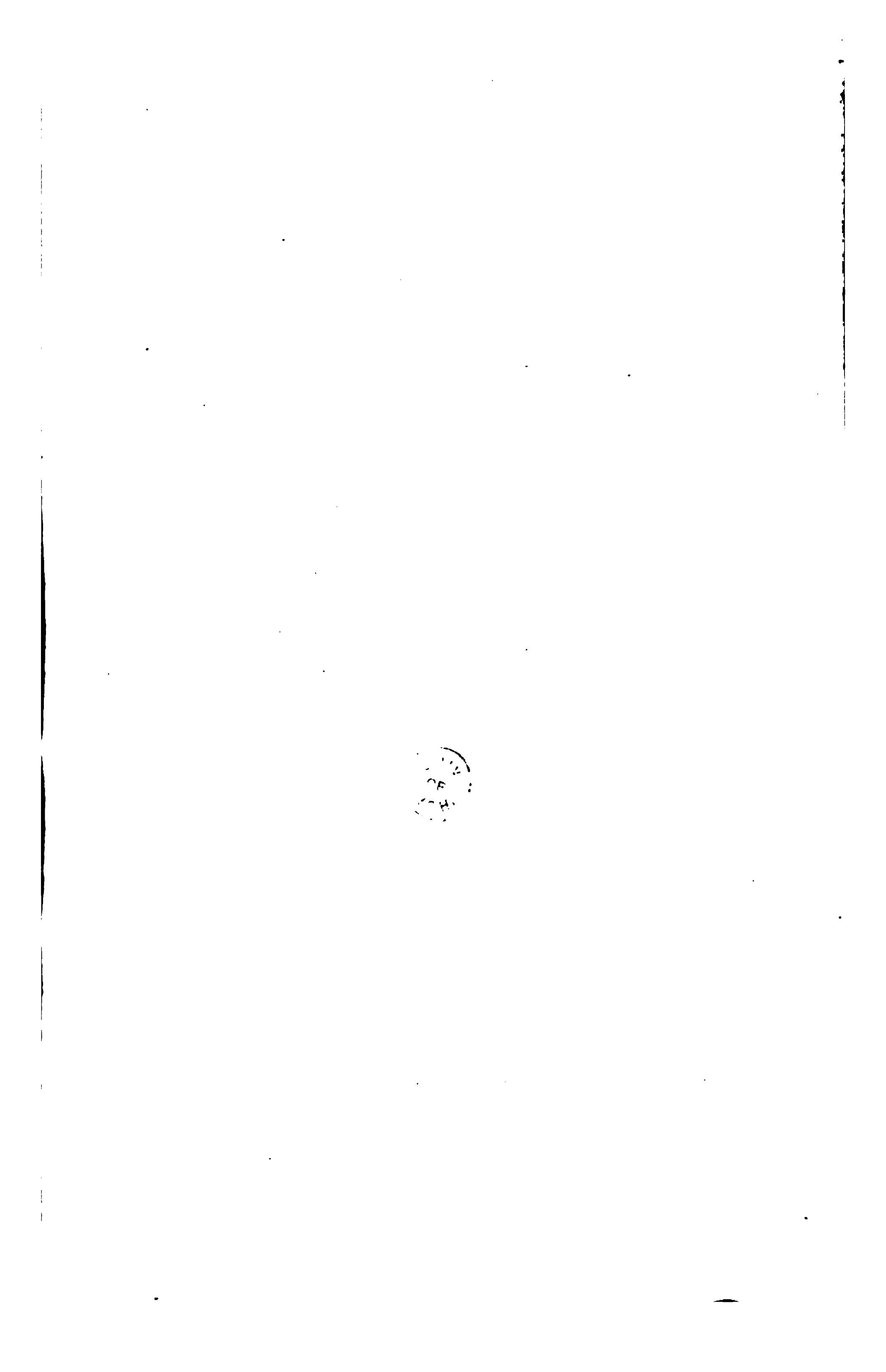


Planche V.

1

6

2

13

14

7

15

21

22

SOC. D'EMUL. DU JURA.

L. CLOS, DEL & LITH.

LE CRIME

DE

BALTHAZAR GÉRARD

1584



LE CRIME DE BALTHAZAR GÉRARD

1584.

Dans ses *Poésies franc-comtoises*, Max-Buchon, sous ce titre : *La Loue*, célèbre sa rivière bien-aimée, qu'il se plaît à suivre depuis sa source, et s'attarde à contempler amoureusement un village tout plein pour lui de ces fraîches impressions, de ces souvenirs d'enfance qui ne s'effacent jamais. La rivière du poëte se personnifie ; il lui parle en vers exquis :

Bientôt va s'élargir devant toi la vallée,
Et, dans son fourré vert de noyers triomphants,
Surgira le clocher trapu de Vuillafans.
Plus tranquille, ô ma Loue, entre ces deux collines,
Ramène, si tu veux, tes ondes cristallines
Sous ces beaux cerisiers d'où tombent, par moments,
Fleurs et parfums mêlés de sourds bourdonnements.
N'aimes-tu pas à voir ces vignobles étendre
Jusqu'en-haut leur verdure harmonieuse et tendre
Comme un tapis moëlleux, d'où les blancs échalas
Ressortent seuls avec quelques pêchers lilas ?
Trois ruisseaux pleins de mousse et bordés de vieux aulnes,
Où boivent en été les merles à becs jaunes,
Versent encore ici, comme d'humbles vassaux,
Dans ton lit suzerain le tribut de leurs eaux.
Puis viennent, et partout grands de toute leur taille,
Des peupliers touffus que jamais on ne taille
Et qu'on voit, par ces vents d'hiver si désastreux,
Comme gens avinés se coudoyer entre eux...

Avise maintenant, sur la colline à gauche,
Ce cimetière herbeux, que le marguillier fauche.
C'est là, c'est là que dort, pour n'en sortir jamais,
Ma pauvre mère, avec bien d'autres que j'aimais...

. . . .

Cette peinture de la tranquille vallée de Vuillafans (1), avec ses cerisiers en fleurs et ses vieux aulnes penchés au bord de l'eau, ses âpres vents d'hiver et ses tombes chéries, ce tableau de main de maître, si complet de poésie et de vérité, évoque le souvenir d'un personnage célèbre qui est né là, vers le milieu du XVI[e] siècle, Balthazar Gérard, l'assassin de Guillaume d'Orange.

La domination espagnole, qui s'étendait alors à la Franche-Comté, embrassait la moitié de l'Europe et du nouveau-monde. Du fond de l'Escurial, l'impénétrable Philippe II commandait aux plus grands capitaines du siècle ; il avait sous la main l'or de l'Amérique, l'industrie flamande, une armée d'espions répandue dans toutes les cours, en un mot, tout ce qui peut entraîner, corrompre, asservir le monde.

Devant ce colosse, aux pieds duquel tout s'inclinait, Guillaume d'Orange s'était levé. Sans royaume, sans armée, astucieux, énigmatique comme son rival, mais supérieur à lui par la faculté de gagner les cœurs, ce Hollandais, soutenant la cause de la liberté nationale, au prix de mille sacrifices, avait su déjouer les projets de Philippe d'établir l'Inquisition dans les Pays-Bas. Poursuivi par la calomnie, accusé de lâcheté, mis en suspicion par le peuple même qu'il défendait, il était allé droit au but, sans flatter les passions populaires, restant intègre au milieu des perfidies, sans tache tandis que les cours de l'Europe se couvraient de sang. Il avait lassé le duc d'Albe, épuisé don Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse, enfin, fondé un Etat

(1) Canton d'Ornans (Doubs).

libre à côté d'un Empire qui était la terreur des nations.

Aussi, Philippe avait-il juré sa mort.

Par un édit publié en 1580, il avait promis vingt-cinq mille écus d'or et un titre de noblesse à celui qui tuerait le prince d'Orange. Stimulés par le fanatisme et la cupidité, des assassins avaient surgi de toutes parts, malgré la tentative infructueuse de Jauréguy. Un Espagnol, découvert et arrêté, avait été écartelé à Anvers ; un riche négociant, nommé Hans Jansen, avait été condamné à Flessingue. Huit fois, le prince d'Orange avait échappé à la mort. Il n'ignorait rien ; il exprimait à ses amis de vagues pressentiments, sans prendre aucune mesure pour sauvegarder sa vie.

En 1584, arrivait à Delft un jeune franc-comtois, âgé de vingt-sept ans, qui était catholique, mais se faisait passer pour protestant. Balthazar Gérard prétendait qu'il avait fui les persécutions des catholiques. Il menait une vie austère, assistait à tous les exercices du culte évangélique et fut bientôt regardé comme un saint. Comme il sollicitait l'honneur d'être attaché au service du prince d'Orange, il lui fut présenté sur la recommandation d'un ministre protestant, sut lui inspirer confiance et reçut l'ordre d'accompagner le seigneur de Schonewalle, qui était envoyé à la cour de France par les Etats de Hollande. Revenu à Delft, peu de temps après, pour apprendre au prince la mort du duc d'Anjou, Gérard se présenta au couvent de Sainte-Agathe, où Guillaume tenait sa cour.

C'était le second dimanche de juillet. Le prince, qui était au lit, reçut le messager dans sa chambre. Ils étaient seuls. Balthazar répondit avec calme à toutes les questions qui lui furent posées. Guillaume lui remit une petite somme d'argent, lui dit de se préparer à repartir pour Paris et lui ordonna de revenir le lendemain prendre ses lettres et son passe-port. Avec l'argent du prince, Gérard se procura les deux pistolets d'un soldat — qui se tua quand il sut à quel

usage ses armes avaient servi, — et, le jour suivant, qui était le 10 juillet, il se représenta au couvent de Sainte-Agathe.

Guillaume, accompagné de plusieurs dames et seigneurs de sa famille et donnant le bras à la princesse d'Orange, Louise de Coligny, descendait l'escalier pour aller prendre son repas dans une salle du rez-de-chaussée. Balthazar alla au-devant de lui, l'arrêta et le pria de lui délivrer son passe-port. Le prince lui dit de revenir plus tard et entra dans la salle.

Un soupçon lui avait traversé l'esprit et Louise de Coligny, que le malheur avait rendue méfiante, s'inquiéta de cet incident. Cet homme pâle, enveloppé d'un long manteau, lui avait fait une sinistre impression ; l'altération de sa voix, la contraction de son visage l'avait frappée. Elle fit part à Guillaume de sa terreur ; quel était cet homme, « qui avait la figure la plus perverse qu'elle eût jamais rencontrée ? »

Le prince sourit : cet homme était Gérard, un serviteur dévoué, qui avait toute sa confiance... Comme à l'ordinaire, il fut gai pendant le repas et, quand il eût fini, il sortit tranquillement pour remonter chez lui. Gérard l'attendait, blotti dans l'ombre de la porte, sous une voûte sombre, près de l'escalier. Dès qu'il vit le prince, il s'avança et, au moment où celui-ci mettait le pied sur le second degré, il lui tira en pleine poitrine un coup de pistolet chargé de trois balles, et s'enfuit.

Guillaume chancela, puis tomba dans les bras d'un écuyer. On accourut.

— Je suis frappé... dit-il d'une voix éteinte. Mon Dieu ! ayez pitié de moi et de mon peuple !...

— Recommandes-tu ton âme à Jésus-Christ ? lui demanda sa sœur, Catherine de Swartzbourg.

— Oui !...

Ce fut sa dernière parole. Il était couvert de sang. On

l'assit sur l'escalier, on le questionna encore : mais il avait perdu connaissance. On le transporta dans une chambre voisine, où il expira.

Gérard avait traversé les écuyers, était sorti du couvent et parvenu au bastion de la ville, d'où il allait sauter dans le fossé et gagner à la nage un cheval sellé qui l'attendait sur l'autre rive. Mais, dans sa fuite, il avait laissé tomber son chapeau et son second pistolet. Deux hallebardiers du prince s'élancèrent à sa poursuite et l'arrêtèrent au moment où il allait se jeter dans le fossé.

— Traître d'enfer ! s'écrièrent-ils.

— Je ne suis pas un traître, répondit l'assassin. Je suis un fidèle serviteur de mon seigneur et maître le roi d'Espagne.

D'autres hallebardiers, des pages du prince accoururent à leur tour et emmenèrent Gérard dans la ville, en le frappant de la garde de leurs épées. Chemin faisant, l'assassin crut entendre dire que le prince n'était point mort et, avec un calme effrayant, il s'écria :

— Maudite soit la main qui a manqué le coup !

Il fut traduit sans retard devant la justice. Dans les longs interrogatoires qu'il eut à subir, dans le cachot où il fut jeté et chargé de chaînes, il garda une sérénité inaltérable. Il supporta, sans laisser échapper une plainte, les tourments qui accompagnèrent son procès. Entre deux supplices, pendant que les argousins se reposaient, le patient parlait, sans ostentation. Durant l'affreuse besogne, il soulevait de temps en temps sa tête ensanglantée, disant : *Ecce homo* ! Il fit plusieurs fois remercier ses juges des aliments qu'on lui accordait et il écrivit lui-même sa confession.

La sentence lui fut lue le 14 juillet. Il fut condamné à avoir la main enfermée et brûlée dans un tuyau de fer rouge, les bras, les jambes et les cuisses déchirés avec des tenailles également rougies au feu, le ventre ouvert, le cœur arraché et jeté au visage, la tête séparée du buste et

plantée sur une pique; le corps devait être coupé en quatre et chaque tronçon suspendu à une fourche sur une des principales portes de la ville.

A l'énumération de ces horribles supplices, Gérard ne pâlit point et ne donna pas le moindre signe de terreur. Il ouvrit son vêtement, mit à nu sa poitrine et, regardant ses juges en face, il répéta d'une voix ferme : *Ecce homo.*

Qu'était-ce donc que cet homme? Un fanatique, un monstre de scélératesse, ou bien l'un et l'autre à la fois avec une ambition extravagante?...

Né à Vuillafans, en 1558, Gérard avait étudié les lois chez un procureur de Dole. Ce fut là, sans doute, qu'était né en lui le désir de tuer Guillaume. Un jour, plantant une dague dans une porte, il s'était écrié : « C'est ainsi que je voudrais planter un poignard dans le cœur du prince d'Orange! » Trois ans après, à la nouvelle de l'édit de Philippe II, il était allé, dans le but d'exécuter son sinistre dessein, jusqu'à Luxembourg, où l'avait arrêté le faux bruit de la mort du prince après l'attentat de Jauréguy. Puis, apprenant que Guillaume vivait encore, il s'était rendu à Tournai, s'était présenté à Alexandre Farnèse dont il avait reçu la confirmation des promesses royales, s'était fortifié dans sa résolution par la lecture de la Bible, par le jeûne et la prière, et avait pris la route de Delft sous l'influence de cette exaltation.

Il répéta plusieurs fois ces détails aux juges, sans y ajouter aucune parole de regret ou de repentir. Nature héroïque perdue par des maximes perverses, il alla même jusqu'à se vanter de son crime, disant qu'il était un nouveau David qui avait terrassé un Goliath; que, s'il n'avait pas tué le prince d'Orange, il serait prêt encore à le faire. Son courage, son mépris de la vie, sa profonde conviction d'avoir accompli une mission sainte et de mourir glorieux épouvantèrent ses juges, qui le crurent possédé du démon.

On fit une minutieuse enquête ; on l'interrogea lui-même ; mais il répondit toujours qu'il n'avait jamais eu de relation qu'avec Dieu.

L'exécution eut lieu le lendemain. On fit, sous les yeux de Gérard, les apprêts du supplice : il examina tout avec indifférence. Un aide du bourreau commença par briser à coups de marteau le pistolet qui avait servi à commettre le crime. Au premier coup la tête du marteau se détacha et alla frapper l'oreille d'un autre aide : la foule se mit à rire et Gérard aussi. Le corps du condamné n'était déjà plus qu'une plaie hideuse quand il monta sur l'échafaud. Tandis que sa main fûmait et crépitait dans le tuyau rouge, il resta muet ; quand les tenailles rougies lui déchiraient les chairs, il ne poussa pas un cri ; lorsque le couteau lui pénétra dans les entrailles, il inclina la tête, puis expira, en murmurant quelques paroles inintelligibles.

Ces derniers mots du fanatique mourant n'étaient-ils pas un tardif appel à la vie, à sa jeunesse sacrifiée, à son pays natal?... A ce terrible instant de la mort, l'infortuné n'entrevoyait-il pas, dans une rapide vision, le clocher de Vuillafans, parmi les grands noyers, sa maison blanche, la Loue coulant tranquille au milieu des bourdonnements et des parfums de ses rives, les coteaux couverts de vignes et

« ce cimetièr herbeux que le marguillier fauche, »

où ses restes, dispersés et maudits, ne devaient jamais reposer?... Peut-être, à cette minute lucide, la raison revenait-elle à cet insensé et comprenait-il enfin l'atrocité de son crime...

Toutes les villes soumises à la domination espagnole célébrèrent ce grand événement comme un triomphe. L'Université de Louvain publia l'apologie de Gérard, qu'elle représentait comme un martyr ; les chanoines de Bois-le-Duc chantèrent un *Te Deum*. Tel était l'égarement des esprits à cette époque. Quelques années après, le roi d'Espagne anoblit la famille de l'assassin, l'exempta de la taille

à perpétuité et lui donna les terres du prince d'Orange confisquées en Bourgogne (1).

Le bruit de la mort de Guillaume avait jeté dans la Hollande une immense consternation. Son corps fut exposé pendant un mois sur un lit funèbre, autour duquel le peuple venait s'agenouiller et pleurer. Ses funérailles furent celles d'un roi. Le cortège se composa des Etats généraux des Provinces-Unies, du Conseil d'Etat, des Etats de Hollande, des magistrats, des ministres de la religion, des princes de la maison de Nassau. Douze gentilshommes portaient le cercueil ; quatre grands seigneurs tenaient les cordons du drap mortuaire ; le cheval du prince suivait, magnifiquement enharnaché et conduit par son écuyer. Parmi les comtes et les barons, on voyait un jeune homme de dix-huit ans, qui devait recueillir le glorieux héritage du défunt, humilier les armées espagnoles et contraindre l'Espagne à reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies. C'était Maurice d'Orange, fils de Guillaume, à qui les Etats de Hollande allaient conférer la dignité de stathouder et confier le suprême commandement des forces de terre et de mer.

La maison où le prince d'Orange fut assassiné existe encore.

C'est un édifice d'aspect lugubre, avec une porte étroite et des fenêtres cintrées ; il fait partie du cloître d'une ancienne église consacrée à Sainte-Agathe et porte encore le nom de *Prinsenhof*, quoiqu'il serve aujourd'hui de caserne à l'artillerie. Avec la permission de l'officier de garde, les étrangers peuvent y pénétrer. Pour arriver à l'endroit mémorable, on traverse une cour pleine de soldats. Mais, si la destination des lieux a changé, ils sont restés les mêmes : l'escalier que le prince montait quand

(1) On peut consulter, sur Balthazar Gérard et sa famille, une étude très-complète publiée par M. l'abbé Suchet dans les *Annales franc-comtoises*, 31 pages gr. in-8, 1868.

il fut frappé, le coin sombre où Gérard s'était blotti, la porte de la salle où Guillaume prit son dernier repas, les traces des balles dans le mur sur un petit espace blanchi, avec une inscription en hollandais rappelant que : *Là est mort le père de la patrie*, la direction dans laquelle l'assassin s'enfuit, tout provoque cette curiosité rêveuse qu'on éprouve dans les lieux où se sont commis de grands crimes. Et, pendant ce temps, on rit dans la cour ; des soldats montent et descendent en chantant... Cette gaité juvénile fait, avec le sombre drame de 1584, un vif et émouvant contraste ; c'est comme une fête d'enfants dans la chambre où serait mort l'aïeul qu'ils chérissaient.

Mais, pourquoi rappeler ces lointains souvenirs ? Il faut que je l'explique. J'avais trouvé, il y a deux ou trois ans, les détails qu'on vient de lire, dans un ouvrage italien : *Olanda,* de M. Edmondo de Amicis, un brillant officier devenu un remarquable écrivain. Comme je n'avais rencontré nulle part une relation aussi frappante de la mort du prince d'Orange, je traduisis ces pages. C'est cette traduction, quelque peu *adaptée*, qui fait le principal fond de ce modeste travail. J'ai cru devoir l'offrir ainsi au savant recueil de la Société d'émulation du Jura, sans rien reproduire des documents généalogiques publiés par M. l'abbé Suchet ni de la curieuse notice écrite par M. Gachard dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (t. XXIII, nº 10), auxquels il suffira de renvoyer ceux qui voudront connaître de plus près l'étrange figure du fanatique Gérard.

Emmanuel VINGTRINIER.

A. VAYSSIÈRE.

LETTRES DE RÉMISSION

accordées

A LACUZON

ET A DES FRANC-COMTOIS

POUR

CRIMES & DÉLITS COMMIS PENDANT LA GUERRE DE TRENTE ANS.

LETTRES DE RÉMISSION ACCORDÉES A LACUZON

ET A DES FRANC-COMTOIS

POUR CRIMES ET DÉLITS COMMIS PENDANT LA GUERRE DE TRENTE ANS.

On connaît les nombreux changements de domination qu'a subis la Franche-Comté depuis le XIII[e] siècle jusqu'à sa réunion définitive à la France. Le centre du pouvoir qui la régissait étant au dehors, ces changements le déplacèrent fréquemment, ce qui eu pour effet, en particulier, de disperser au loin les matériaux écrits de l'histoire de notre province. C'est ainsi que les dépôts du département de la Côte-d'Or et du département du Nord, qui renferment les anciennes archives de Bourgogne et de Flandre, sont arrivés à posséder d'immenses collections de documents d'un haut intérêt pour nos vieilles annales. Il y a là des trésors historiques auxquels personne n'a jamais puisé, et pourtant la vie intime de la Franche-Comté pendant cinq siècles se trouve retracée jour par jour dans ces registres de chancellerie, dans ces comptes de châtelains, dans ces pièces de toute sorte, de nature administrative ou politique.

Les remarquables inventaires que publient nos savants confrères, MM. Joseph Garnier et Dehaisnes, nous permettent de juger dès maintenant de l'importance de ces richesses entassées pendant plusieurs centaines d'années et nous mettent peu à peu en état de les utiliser. L'inventaire de

la chambre des comptes de Dijon forme déjà cinq volumes in-4°, qui comprennent l'analyse de plus de douze mille registres, rouleaux ou liasses, dont trois mille au moins intéressent uniquement la Franche-Comté ; trois volumes de l'inventaire de la chambre des comptes de Lille ont paru, et dans le dernier, qui a été livré au public dans le courant de l'année 1878, nous trouvons la table de deux cents registres remplis de transcriptions de chartes de toute espèce et de toutes les époques, et où des noms franc-comtois se rencontrent à chaque page.

Ces registres renferment les renseignements les plus divers. Tous les faits importants de l'histoire générale de la province y sont consignés ; on peut y moissonner à pleines mains des faits d'histoire locale, et quant à l'histoire des mœurs et des habitudes de toutes les classes de la population, cette histoire pleine de détails sur la vie privée de nos ancêtres, détails dont nous sommes si friands aujourd'hui, on l'y trouve retracée avec une naïveté et une précision telles qu'on ne saurait exiger davantage.

On en jugera d'ailleurs par les extraits que j'en vais faire.

J'imprime en premier lieu deux lettres de rémission accordées à Lacuzon pour différents méfaits (on pourrait user d'un mot plus fort) commis pendant cette guerre à laquelle les mémoires de Girardot de Nozeroy ont fait donner ici le nom de guerre de dix ans.

J'analyse ensuite des lettres de rémission obtenues par d'autres particuliers pour des faits analogues se plaçant dans la même période.

Je rapporte en troisième lieu une série de détails curieux à divers titres recueillis dans les registres de la première moitié du XVIIe siècle.

Enfin, je joins à ces documents et analyses de documents

le texte d'un ordre donné à Lacuzon, le 6 février 1668, de lever des soldats pour la défense de Dole.

Il est inutile de dire que je suis bien loin d'avoir tari la source à laquelle j'ai puisé. Dans ma pensée, ces extraits sont surtout destinés à montrer l'abondance des renseignements qu'elle peut fournir.

I

La remarquable étude publiée en 1867 (*Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*) par M. Ph. Perraud, sous ce titre : *Lacuzon d'après de nouveaux documents*, a définitivement dégagé de son auréole légendaire la curieuse figure de ce fameux patriote franc-comtois. Plus d'un point obscure restait pourtant à éclaircir. Depuis que cette étude a paru, les mémoires de Jules Chiffet, publiés par l'Académie de Besançon (*Mémoires et documents inédits*, t. V et VI) nous ont apporté quelques faits nouveaux, en particulier une relation détaillée de la défaite du marquis de Listenois à Saint-Lautein ; l'*Annuaire historique et administratif* du département du Jura pour 1869 renferme sur Lacuson un document important, et en 1877 M. Perraud a lui-même publié l'*intendit* du procureur général Dagay rédigé à l'occasion de la grande enquête de 1659, (*Mém. de la Societé d'Emulation du Jura, 1878*) document qui nous révèle, chez l'homme de guerre devenu seigneur de village, des habitudes intimes assez singulières. Les lettres de rémission dont on trouvera ici le texte jetteront un peu de lumière sur une époque plus reculée et à peu près complètement inconnue de la vie du brave capitaine ; elle nous feront connaître ses débuts dans la carrière où son patriotisme et son courage l'ont rendu célèbre.

C'est Lacuzon qui raconte lui-même ses premiers exploits. Il nous dit, par exemple, comment il vint s'établir dans une vieille masure de Montaigu qui était inhabitée depuis deux siècles. Bientôt il inspire une telle crainte aux détachements français qui couraient le pays, que les garnisons de Bletterans, de Courlaoux, de Cuiseaux et de Saint-Laurent-la-Roche et même de Saint-Amour, n'osent plus s'aventurer hors de leurs remparts. Fatiguées, battues, tenues sans cesse en éveil par l'intrépide montagnard, elles se décident un beau jour à faire nn grand effort pour le

chasser de son rocher. Elles se réunissent, grossissent leur troupe de vieux soldats de l'armée régulière et viennent attaquer la masure ruinée derrière laquelle il s'abritait. Lacuzon omet de nous dire s'il fut délogé, mais il nous apprend comment il prit sa revanche. Il surprit le château de Saint-Laurent et tailla sa garnison en pièces.

M. Perraud a soupçonné l'existence de ces lettres. Il savait qu'en récompense de ses bons services, le gouvernement des Pays-Bas avait consenti à lui accorder le pardon de tous les méfaits dont il avait pu se rendre coupable, mais il ignorait le détail de ces méfaits. « Lacuzon, dit-il, (p. 399) avait eu maille à partir tout récemment avec la justice. Il s'agissait de deux homicides commis nous ne savons en quelles circonstances; était-ce dans une rixe près de la frontière? ou parmi les paisibles sujets du roi? » On verra que les suppositions de M. Perraud ne sont pas absolument exactes. Lacuzon, en 1644, n'avait pas encore été inquiété ni par la justice, ni par ceux qui pouvaient avoir intérêt à le faire poursuivre. Le calme étant à peu près rétabli, il avait employé ses loisirs à examiner sa conscience. Il savait n'avoir rien à craindre pendant qu'il combattait pour la défense de la province; ses services étaient trop précieux pour qu'on s'en privât en le faisant arrêter, mais la guerre finie, il allait redevenir simple particulier, et comme on n'avait plus besoin de lui, on n'hésiterait pas, si des plaintes motivées se produisaient, à lui faire un bon petit procès criminel. Ayant donc fait un retour sur son passé, il découvre qu'il s'est rendu coupable d'un certain nombre de peccadilles que les nécessités de la guerre n'excusaient pas complètement. Il veut se mettre à l'abri et juge que le meilleur moyen pour ce est de faire par écrit une bonne confession et de l'envoyer à son prince en lui demandant l'absolution. Soit qu'il craigne, en réunissant dans une seule supplique tout ce que sa conscience lui reproche, de paraître trop noir, soit que sa mémoire le serve de

mal, il s'y prend à deux fois pour faire cet aveu de ses fautes, d'où ces deux lettres de rémission qui lui furent accordée dans le même temps et pour des faits de même nature.

---

30 septembre 1645.

Philippes, roi d'Espagne, de Castille, d'Aragon, etc. Sçavoir faisons à tous présens et à venir, nous avoir receu l'humble remonstrance et requeste de Claude Prost, dict le Capitaine de la Cuison, commandant pour nous au bourg, chasteau et forteresse de Sainct-Laurent, contenant qu'au mois d'aoust 1638, estant à la garde avec une trenteine de soldats qu'ils commandoict pour lors en un passage des plus importans pour les montagnes dudict Vaux (1), du costé d'Auboutanez et du Vigney province de France, pour illecq s'opposer aux continuelles courses des ennemys, il fust commandé par le seigneur d'Arnanz qui commandoit le soldatesca du baillaige d'Aval de luy lever tant des soldatz et paysants qu'il pourroit pour grossir l'assemblé que il faisoit pour entrer en France du costé dudict Vigney ; et suivant ce, il ammassa et conduict sept ou huict cens hommes avecq lesquels il entra en France, où après estre battu vaillament contre les ennemys, il rammenerent quantité de prisonniers franchois et quantité de bestial et de butin ; et les partaiges en estants faicts, il y eut pour la part dudict remonstrant cincq pistoles d'un costé, un patacon et dix francs d'aultre, lequel argent fust mis ès mains de Jean Millet, de St-Amour, soldat qui avoit esté à ladicte partie et en avoit eu sa part, pour et à l'effect de le delivrer audict remonstrant, qui lors du partaige s'estoit retiré à son poste. Mais ledict Millet, au lieu de luy donner, aynssi qu'il avoit promis de faire, se mocquoit dudict

(1) Les noms propres ont été, dans ce document rédigé à Bruxelles, rendus presque méconnaissables. Il est difficile de déterminer le lieu où sont situées les localités de Vaux, d'Auboutaney et du Vigney, dont il est ici question, à moins cependant qu'on place Vaux un peu audessus de Cuiseaux, dans la commune de Champagnat, qui possède un important hameau de ce nom et qu'à la place de Vigney on lise Vigna. L'inexpérience d'un copiste complètement étranger à ce pays autorise d'aussi fortes transformations.

remonstrant et de ceulx qui le luy demandoient de sa part, de sorte qu'il se delibera d'aller à St-Claude le huitiesme dudict mois et an, où pour lors se treuvoit ledict Millet, pour repeter son argent; mais au lieu d'avoir satisfaction, il ne payoit ledict remonstrant que de paroles de mespris, disant entre aultres qui le voulloit payer au coup d'espée, et en mesme temps ledict Millet evagina son espée en la rue du Marchef dudict St-Claude et s'efforça d'offencer ledict remonstrant, ce que l'occasionna de pareillement pour, l'effect de sa defense et pour son honneur, de mettre aussy l'espée à la main et de parer aux coups de son adversaire, de riposter et porter entre aultres un coup d'estocquade à quattre doibts plus hault que le testin droict, au moyen duquel coup il auroit terminé vie par mort ledict jour, au grand regret du remonstrant. Estant de plus veritable que le remonstrant nouz rendant service et à la province, ayant la bonne grace des soldatz et des paysants à Montaiguz, et il y auroit entretenu à ses propres fraix, missions et despens des espies pour avoir langue de l'ennemy franchois, suivant quoy il fust adverty qu'il y avoit quelques troupes franchoises qui devoient passer à la montaigne du costé du Bochoux, où il accourut avecq nombre des soldatz pour s'opposer aux ennemys, et fust ce le septiesme septembre de l'an mil six cent et trente-nœuf, du quoy ayant eu l'ennemy du vent, il prit une aultre routte; et comme le lendemain, huictiesme dudict mois et an et jour de feste Nativité Nostre-Dame, ledict remonstrant demeura avecq ses gens audict lieu de Bouchoux pour y entendre la messe. Icelle celebrée, ledict remonstrant, s'en alla disner auprès d'un sien amy, et ses soldatz ches des hostes et amys. Comme ledict remonstrant n'avoit encoir achevé de disner, un sien varlet luy vint dire qu'il y avoit dix grosses querelles en la rue et qu'il y avoit des gens qu'il tiroient ses soldatz; sur quoy il sortist aussytost de table et s'en alla à la rue où il rencontra Pierre et Charles d'Aloy de Semonsel, frères, un nommé Jantet et un aultre nommé d'Uzel, et quelques aultres de Lanchamoy, qui se querelloient avecq lesdictz valets, qui portoient leurs acquebuses et qui estoient plus forts que les soldatz dudict remonstrant, lequel d'abord fust tout ce qu'il peut pour faire la paix et y mectre le holà; lequel il ne peut néantmoins effectuer, et fallut que pour se defendre luy mesme avecq

ses soldatz, fust contrainct d'attaquer avecq son espée ledict Pierre d'Aloy, qui avoit son arcquebuze bandée et amorcée, et laquelle il voullust delacher contre ledict remonstrant, si elle ne luy fust ostée en mesme temps, ce que l'occasiona de luy porter une stocquade au petit ventre, au moyen duquel il mourut deux jours après, au grand regret dudict remonstrant ; lequel nous a de plus remonstré que le vingtquatriesme de juing de l'an mil six cent quarante trois, ayant prins plusieurs de ses soldatz, tant a cheval qu'à pied, il s'en alla gister avecq le sieur de Gouhelanz, son colonel au lieu de Lonchamoy, dependant de l'abbaye de St-Claude et voisin de la terre de Getz, province de France, pour de là faire parti sur les ennemys et aller attacquer quelqu'unes de leurs places. Mais comme Ottenin Reverchon, dudict Lonchamoy, tennant illecq hostellerie publicque, refusa de loger pour argent quelques uns des officiers et principaulx soldatz de sa compagnie, il fust sollicité d'aller sçavoir dudict Reverchon le subject dudict refus, et à cest effect le dict remonstrant s'en alla une heure en nuict en la maison d'iceluy, où il trouva Joseph Bourgeois, dict la Fonttaine, de Foncine, gendre dudict Reverchon et soldat danz le regiment dudict Seigneur de Gouhelan. Et apres avoir demandé si l'on pourroit boire illec en payant, ils se passerent tous deux, avecq quelques soldatz, dans la chambre du poelle dudict logis, où estant, ledict La Fontaine le querella au subject de son beau père, et en mesme temps luy voullut delascher un coup d'une arcquebuse dont il s'estoit saisy lorsque le suppliant entra en la dicte maison. De quoy s'estant apperceu, pour empescher cest effort, (ne le pouvant aultrement) il poussa en terre ledict la Fontaine avecq le bout d'un pistolet que le remonstrant portoit, et incontinant que ledict La Fontaine fust levé, le luy delascha contre, au-dessus du tetin droict, au moyen duquel coup il fust blessé à playes ouvertes et effusion du sang et alité pour quelques jours ; mais du depuis guerry et dès long temps vat et vient par la province pour ses affaires particulières, n'ayant ledict remonstrant eu oncques auparavant querelle avecq ledict La Fontaine, ains l'auroit le mesme jour prié pour souper avec luy (1). Nous ayant en oultre ledict remonstrant exposé en

(1) On voit par ce qui précède que Lacuzon était assez mal accueil-

quatriesme lieu, qu'ayant apris par plusieurs et divers advys que dame Marguarite de Groslée, originele de France, vesve du feu seigneur de Rosy, originele de nostre dict comté de Bourgoigne, permettoit de le commencement de la guerre dudict comté la libre entrée aux Franchois dans son chasteau de Rosy (1), frontiere de France, et y auroit tousjours eu garnison franchoise; donnoit en oultre des advertissements aux troupes ennemyes et provinces franchoises voisines de tout ce qui se passoit en nostre comté de Bourgoigne, permettant à ses subjects d'aller et venir en France et practicquer avecq les ennemys contre noz edicts, ledict remonstrant, en haine de ce que dessus, et de ce que ladicte dame et ses subjects tesmoingnoient plustost porté la partie franhoise que la nostre, fust occasionné, au retour d'une partie qu'il venoit de faire en France, environ le mois de may de l'an mil six cent quarante deux, de faire passer le premier sergeant de la compaignie dict de Ramée, avec une trentenne des soldatz, dans le villaige de Germagnat, dépendant dudict Rosy, et illec faire prendre par lesdictz soldatz le bestail qu'ils rencontrerent dans ledict villaige, et ensuite le conduire dans ledict chasteau de Saint-Laurent ; et jaçoit que les soldatz du remonstrant auroyent faict quelques aultres actes, soit concussions ou exactions sur quelques convens et particuliers, et donné quelques legers coups de pistolez et d'espée, sans avoir tué quelcq'un, il ne se trouvera pas que ledict remonstrant y a à rien participé ou donné ordre de ce faire, ayant esté contrainct de tolerer semblables actions pour la conservation de la forteresse dudict Sainct-Laurent-de-la Roche, et par conséquent pour nostre service et de la province, d'aultant mesme qu'estant frontiere de la France et d'un quartier fort peuplé, il luy estoit necessaire, pour s'opposer à la grande multitude des ennemys, d'avoir un souffisant nombre de bons soldatz pour les incommoder par des courses ordinaires, comme il auroit faict avec beaucoup d'avantaiges sur lesdictz ennemys

li dans son village natal. Son heureuse fortune avait sans doute excité de ces jalousies spéciales qui font que nul n'est prophète dans son pays.

(2) Rosy, qui appartenait autrefois à la Franche-Comté, est aujourd'hui situé dans le département de l'Ain. C'est un hameau de Chavannes-sur-Suran.

en grand nombre d'assaults, embuscades et attaques, et tousjours le premier au coupper, de maniere qu'il se seroit recontré telle fois qu'avecq sa compaignie seule il auroit battu dans la campaigne cincq garnisons françoises joinctes ensemble, et dont lesdictz ennemys y auroient laissez en mesme temps sept ou huict vingt hommes mors sur la place ; ayant de plus deffaict en un aultre rencontre toute la guernison de la ville de Sainct-Amour occupée par lesditctz Franchois, tousjours battu lesdictz ennemys en plus de dix attaques ; en aultant de rencontres auroit tué ordinairement ou pris prisonniers leurs chefs et commandants. Aussy auroit-il tousjours entretenus deux cens et quelques jours douze vinght hommes armés, ce qu'il n'eut peu faire s'il n'eust laissé quelque liberté à ses soldatz de pouvoir exiger quelcque chose des communaultez et des particuliers, attendu que par le moyen de la garnison dudict Sainct-Laurent, ils estoient à couvert et faisoient leurs affaires particulieres et domestiques avecq un grand proufflt, là où au contraire, avant que ledict remonstrant eust repris ladicte place, lesdictes communaultez et particuliers contribuoient et donnoient plus de deux fois aultant à l'ennemys, et si estoient battuz, molestés et maltraités, en sorte que nos subjectz auroient esté contrainctz de quitter la province jusques à ce que ledict remonstrant s'estant opposé aux efforts de l'ennemy, se seroit mis avecq une quantité de gens dans une vieille masure de Montaigut, inhabitée de plus de deux cents ans, par où il auroit arresté dans les forteresses les garnisons de Blettrans, Courlaou, Cuseau, Sainct-Amour et celle dudict Sainct-Laurent-de-la-Roche, avant que ledict remonstrant l'eut repris, contre lesquelles il se seroit deffendu si couraigeusement dans ledict Montaigut lorsque par deux fois, s'estant grossies de vieilles troupes de cavallerie et infanterie franchoise, ils auroient voulu attaquer et petarder les portes et masures dudict lieu. Mais aussi et en après, pour revange et par droict de represailles, auroit surprins ledict chasteau de Sainct-Laurent de la Roche par escalade, taillé la guarnison en pièces, au moyen de quoy il auroit sauvé la vie à plus de dix milles personnes qui seroient venuz rehabiter le pays ; ayant, ensuicte de tout ce que dessuz, continué à nous rendre de grands services, et comme lesdictz homicides et coups de pistoletz auroient esté

faictz en son corps defendant et *cum moderamine inculpatæ tutelæ*, les exactions et concussions et autres coups de pistoletz donnés pour la conservation de la place et par consequent pour nostre service, ledict remonstrant nous a tres-humblement supplié qu'il nous plaise de luy pardonner le tout et luy en faire depescher noz lettres patentes au cas necessaires.

Pour ce est il que les choses susdictes considerées, et sur icelles eu l'advys de noz tres-chers et feaulx le president et gens tenant nostre court du Parlement à Dole, audict Claude Prost, dict le capitaine de la Cuson suppliant, inclinans etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le trentiesme de septembre 1645 Signé: de Robiano.

Chambre des comptes de Lille.
registre B. 1818, f° 133, v°.

---

27 Juillet 1646,

Philippe etc. Savoir faisons à tous presens et advenir, nous avoir receu l'humble supplication et requeste du capitaine Claude Prost, dict de la Cuson, commandant au chasteau de Sainct-Laurent-de-la-Roche, contenant qu'il nouz remercioit de la grace qu'il nouz à pleu lui faire en luy pardonnant, sur prealable advys du Parlement à Dole, que du Baron d'Estey, quelques faictz par luy commis durant la guerre et es occasions d'icelle, ensuite de noz lettres patentes en despeschez le dernier de septembre 1645, soubz le secretaire de Robiano. Mais comme du depuis il s'est ressouvenu de quelques aultres cas qui ne luy estoient venuz à la memoire, il estoit occasioné de remonstrer aultrefois qu'en l'année 1642, environ le mois de decembre, et sur la fin d'iceluy, le capitaine Andressot ayant envoyé en partie à l'environ cincquante fantassins et douze soldatz à cheval, avec ceulx de la garnison de Montaigu, du costé de Bletteran, où ilz rencontrerent environ trente fantassins de la garnison dudict lieu conduisant des munitions de guerres en la place, ilz les taillerent en pieces et en menerent les officiers prisonniers audict lieu de Montaigu, avecq lesdictz munitions et attalaiges de chariot ; et comme apres avoir partagé le butin avecq ledict capitaine Andres-

sot audict lieu de Montaigu, l'on vient advertir le remonstrant et le capitaine Andressot que l'ennemys estoit en campaigne et que l'on appercevoit de long quelcque troupes de cavaillerie et d'infanterie dans la campaigne, ce qüe donna subject audict remonstrant de promptement ordonner à ses fantassins qui se refraychissoient audict lieu de prendre les armes et aultres de monter à cheval ; et à cest effect fist tout à l'heure touscher son trompette, et comme il voyoit que ses chevaux n'estoient point prests et moins son cheval de combat, lequel il vouloit lors monter, il fust constrainct d'aller chercher luy mesme par le bourg dudict Montaigu ses gens et valet domestique à l'effect susdict ; mais l'on luy dict qu'un nommé Claude Masson, de Poligny, son tambour, des environs demie heure avoit monté ledict cheval, feignant le mener boire et estant sorty hors du bourg ; ce que entendant ledict remonstrant, outré de colere et impatient de monter à cheval et de conduire ses soldatz dans la campaigne pour aller recognoistre l'ennemys et le battre s'il eut peu, il sortit hors dudict bourg pour faire appeller ledict Masson et lesdictz valetz ; mais comme ilz estoient quelcquement esloignez et qu'il ne venoit pas si tost qu'il desiroit, la cholere luy augmentant et envoya encore aultres soldatz pour les rappeller et leur faire sçavoir son indignation, ce que entendant ledict tambour et lesdictz valetz se sentant culpables de la fautte qu'ilz avoient faictz et craignans d'estre prins, se vindrent tous ensemble pas à pas, mais les ung plus prudens que ledict Masson, voyant le remonstrant à la porte dudict bourg par lequel il failloit passer necessairement, quitterent leurs chevaulx comme ilz convenoit d'aborder la porte, et s'en furent à pied dans la campaigne. Au contraire ledict Masson voullut passer à cheval en se riant par les portes et devant le remonstrant, qui poussé comme d'une colere forcenée qu'il n'avoit peu monter habilement à cheval pour aller audevant de l'ennemy, et de voir son cheval hors de la haleine et tout en eaue, mit la main à l'espée et donna un coup d'estocade audict Masson soubz le bras droict, lequel passoit monté sur ledict cheval, duquel coup ledict Masson fust blessé à playe ouverte et effusion de sang et descendit à cheval à l'instant, estans dans ledict bourg. Il fut conduict par deux ou trois soldatz chez un particulier dudict Montaigu, et en la maison duquel il

fut traitté et soulagé avecq tous les remedes possibles pendant huict ou nœufz jours, pendant duquelz il termina vie par mort, au grant regret dudict remonstrant.

Il est de plus qu'en l'an 1643, ayant eu advis que la garnison franchoise qui estoit au chasteau de Bourcia, frontière de France, faisoient des courses ordinaires riere ce pays et faisoient quantité de prisonniers de guerre, il se resolut d'aller attacquer la guarnison, ainsy qu'il fit plusieurs et divers fois; et entre aultre comme il eut advys, environ le mois de May de ladicte année, que ladicte guarnison estoit en campaigne, il l'alla attendre au lieu qu'elle devoit passer, et comme par effect ladicte guarnison retournoit de partie, elle passa au lieu où le remonstrant avoit mis son embuscade. Il la chargea avecq ses gens et en tua une partie et fit prisonniers le reste ; et comme dans la guarnison il sy rescontrat deux villaigeois dudict lieu de Boursia, de nostre comté de Bourgoigne, lesquelz se sentans culpables s'enfuirent vers le chasteau avecq leurs armes, croyant eviter par leur fuyte ledict remonstrant; mais à l'instant furent poursuivis de luy par course de cheval, et delascha à chacun d'eux un coup de pistolet dans la teste, dont ilz moururent, ayant aprins ledict remonttrant auparavant et du despuis que lesdictz villagois servoient d'espies à la guarnison franchoise et alloyent en partie sur le pays avecq ladicte guarnison.

En troisiesme lieu, en la saison d'esté en l'an 1641, et pendant que ledict remonstrant commandoit dans le bourg et chasteau de Montaigu, pour avoir son revange des attaques qu'ilz avoit tous les jours audict Montaigu par les guarnisons franchoises de Courlaou, Bletterans, Savigny, Saint-Laurent et Cusseau, ny ayant lors aulcune guarnison sur la frontiere qui leur resista de ce costé là que celle que ledict remonstrant auroit pour lors audict Montaigu, il se resolut un jour d'aller attendre celle dudict Coulaou, comme la plus voisine, sur l'advys qu'il eut quelle devoit sortir ce jour là pour faire course riere le pays. Et en effect, ledict remonstrant s'alla poster la nuict avecq cinquante fantasins et douze chevaulx au proche du chasteau dudict Courlaou, dont un villaigois dudict pays servoit d'espie à la guarnison franchoise, alla secretement donner audict Courlaou advys à la poincte du jour, et tant que ledict remonstrant l'entendit parler

à la sentinelle dudict Courlaou, de sorte que retournant ledict villaigeois devers ladicte sentinelle, ledict remonstrant le suyvit avecq deux ou trois de ses soldatz, et l'ayant arresté sur le chemin, luy donna un coup de pistolet dont il mourut. Et fust tant plus incité à ce, qu'il veit et ouyt donner ledict advys aux ennemys, et que plusieurs de ses soldatz asseurentqu'il servoit d'espie ordinaire aux ennemys; ayant aprins du depuis le remonstrant que ledict espie estoit du villaige de Leilly (1) en nostre comté de Bourgoigne, a ceste cause nouz a tres humblement supplié qu'il nouz pleut luy faire pardon des cas susdictz et generalement de tous aultres desquelz ilz pourroit estre responsable commis par la precipitation ordinaire des soldatz ou que le tracas de la guerre ne luy permect d'en pouvoir souvenir. Pour ce est il que nous, les choses susdictes considerées et sur icelles eu l'advis de ceulx du parlement de Dole, audict Claude Prost suppliant inclinans favorablement etc. *in forma*.

Donné en nostre ville de Bruxelles, le 27 de Juillet 1646. Signé : Le Comte.

Chambre des Comptes de Lille,
registre B 1818 f° 191, v°.

(1) Probablement Nilly, hameau de Courlaoux.

II

Nous connaissons, par les mémoires franc-comtois, l'héroïque résistance qu'opposa la Franche-Comté aux armées de Louis XIII. Les Français ne se sont pas mis en frais pour conserver le souvenir de ces faits où le sentiment national ne pouvait trouver aucune satisfaction. On rencontre pourtant le détail de leurs opérations dans notre province consigné jour par jour dans l'unique journal du temps, cette vieille et respectable *Gazette de France*, dont la collection malheureusement presque introuvable renferme de nombreux renseignements pour l'histoire de nos petites villes et de nos châteaux forts ruinés pendant cette dure période. Ces renseignements ne se trouvent nulle part ailleurs et peuvent servir à contrôler l'exactitude des récits de Girardot de Nozeroy.

Il est une autre source à laquelle je vais essayer de puiser. Elle permettra de juger de l'étendue des maux dont la guerre et la peste accablèrent notre pays pendant près de dix années. L'histoire ce malheureux, dont le cheval avait été dévoré par de pauvres affamés, nous montre, par exemple, que nos chroniqueurs n'exagèrent pas lorsqu'ils racontent qu'on « vivoit des herbes des jardins et de celles des champs ; » que « les charognes des bestes mortes estoient recherchées aux voiries ; » que « dans les villes les chiens et les chats estoient morceaux delicats » et qu'enfin « on en vint à la chair humaine, premierement dans l'ar-
« mée, où les soldats estans occis servoient de pasture aux autres. » (1).

C'est dans les registres d'où j'ai tiré les deux lettres de rémission qui précèdent que je puiserai tous les faits qui vont suivre. Ces faits seront disposés dans l'ordre de date

(1) Girardot de Nozeroy, p. 113.

des registres, c'est-à-dire dans l'ordre de date des documents analysés, les faits mentionnés n'étant datés d'ordinaire que d'une façon tout à fait approximative. La lettre et le chiffre qui suivent les analyses donnant la cote des registres.

1637 — Claude Renaud, portier de Gray, expose qu'il avait été spécialement chargé de la garde des portes de cette ville pendant l'année 1636, et qu'il avait reçu l'ordre de ne laisser entrer « à la foule aucuns soldats estrangers, fust allemans ou autres, pour ne tomber dans les malheurs et disgraces qu'ils causoient partout où ils se pouvoient rendre les maistres (1), ni aucune personne suspecte de contagion, à raison qu'elle estoit espanchée par toute la province et desja bien fort audit Gray. » Aussi gardait-il avec soin la porte Notre-dame, allant jusqu'à tirer l'épée pour repousser ceux qui se pressaient aux barrières. Or, le 11 novembre 1636, ces barrières se trouvèrent tellement remplies de soldats allemands et lorrains et de paysans, qu'il y avait lieu de craindre qu'elles ne vinssent à se rompre. Parmi les plus pressés d'entrer se trouvait un nommé Claude Lambert, de Champvans, qui était « suspect ouvertement de contagion, à raison que ceux de sa maison en estoient atteints, et pour ceste raison aux loges à ce destinées. » Claude Renaud dut, pour le repousser, se servir de son épée et il lui arriva, contre sa volonté, de le blesser si malheureusement, qu'il en mourut au bout de dix jours. B. 1814.

1644 — Sébastien Hugot, de Vrianges, avait été fait prisonnier par les Français au commencement de l'année 1639 et retenu pendant trois semaines parcequ'il ne pouvait payer les rançons qu'on exigeait de lui. « Enfin, à la

(1) Cet ordre visait les armées que Galas et le duc de Lorraine avaient amenées au secours de la Franche-Comté.

faveur de quelqu'un de ses amis qui l'accomoda d'argent, il en sortit, et, desireux de rembourser son prest, il traita avec Jean Logon, de Champvaux (1), pour aller quérir audit lieu de Vrianges, avec sa charrette et son cheval, un poinsson de vin que ledit Hugot y avoit et qu'il se desseignoit de vendre pour satisfaire audit prest. Arriva que ledit Hugot, avec le valet du sieur Logon, estant au lieu de Vrianges et ayant desatellé le cheval que conduisoit ledit charretier, comme ils furent retirés en une maison pour y prendre leurs refections, ayant laissé le cheval hors de la maison, certains particuliers dudit lieu couperent la longe au cheval, et quelque temps apres, à la faveur de la nuit l'emmenerent en un lieu appelé la Resille, et là ils l'esgorgerent pour par apres en partager la chair, telle estoit la famine qui pour lors regnoit audit comté de Bourgoigne. S'estant ledit Hugot donné garde le matin de la perte dudit cheval, » il se mit à sa recherche et en trouva les débris au lieu où on l'avait abbattu. Ayant appris que Nicolas Monniot était l'un de ceux qui avaient coupé la longe et tué ledit cheval, il entra contre lui dans une colère d'autant plus violente, qu'il ne savait pas comment il pourrait indemniser Logon. Il se mit à la recherche dudit Monniot et l'ayant rencontré, comme il croyait le frapper sur le dos avec une hache dont il était armé, il l'atteignit à la tête et le tua raide.

1644 — Miland Parisot, de Colonne, et Bartholomé Paris, de Tourmont, sortaient, un jour du mois d'août 1638, d'un faubourg d'Arbois et se trouvaient près de la tour Gloriette, lorsqu'ils rencontrèrent Jean André, dit Conliège et Pierre Carlo, de Poligny « lesquels on publioit tout communement frequenter avec les ennemis qui tenoient lors le chasteau de Grimont, et conduire leurs parties sur

(1) Section de Barretaine.

ceux du pays. » N'ayant pu les « saisir vifs, » Paris crut qu'il était licite de les tuer. D'un coup d'arquebuse, il étendit mort Jean André, « et en mesme temps, un de sa compagnie auroit aussi donné un coup d'espée audit Carlo, duquel il seroit decedé à l'instant » B 1818.

1647 — Léonard Gentil, notaire dans la franche montagne, avait été condamné pour malversation, par le Parlement, à 1500 livres d'amende et au bannissement. Ne pouvant payer les 1500 livres, il était détenu depuis 15 mois dans les prisons de la conciergerie lorsque les Français vinrent assiéger Dole. On lui rendit la liberté, en même temps qu'aux autres prisonniers, et il s'en alla dans son pays, où, sous la conduite du sieur de Massigny, il rendit de signalés services à la province, ce qui lui valut des lettres de rémission.

1647 — Le sieur Darmand, qui commandait les troupes en quartier à Nozeroy, ayant dû, au mois de décembre 1639, s'absenter pendant quelques jours, avait laissé la garde de cette petite place à Hugues Rousseau, procureur d'office du comte de Nassau, « pour y commander avec la mesme authorité que s'il y estoit en personne, avec ordonnance à tous de luy obéir. » ledit Rousseau fit ce qu'il put « pour obvier à tous desordres et autres inconveniens desquelles ledict Comté estoit menacé et envahy par noz ennemys. » Averti que quatre soldats, « au lieu d'estre en leur debvoir et à la garde que lors leur tomboit, s'estoient retirés en la maison d'Antoine Quarré, audict Nozeroy, » il alla les trouver, et comme ils refusaient d'obéir, il donna à l'un d'eux un coup d'épée, qui fut mortel. B, 1819.

1647 — Les Français ayant, pendant l'année 1639, ravagé presque tout le bailliage d'Aval, Emmanuel de Ballay avait retiré ses meilleurs meubles dans le château de Marignat, qui appartenait depuis longtemps à sa famille.

Lorsque l'ennemi s'approcha de ce château, il s'y retira, dans le but de le conserver « comme il fit, contre les invasions et attaques des troupes du marquis de Villeroy, au mois d'aoust de la susdite année. »

1647 — Lettres de rémission accordées à Gaspard et Viennot Carteret, de Saint-Julien (1), coupables de meurtre, en consideration que « pendant les guerres que les ennemis ont exercées au comté de Bourgoigne, en l'an mil six cent trente six, ils auroient pris les armes pour aider à la defense et fait toutes sortes de debvoirs de bons et courageux soldats, mesme dans le chasteau de Bourguignon-(lès-Conflans), où ils estoient en garnison, si avant que les ennemis estant venus attaquer, en la creance de l'emporter d'emblée à raison de sa foiblesse et de ses ruines qui l'ont réduict en vieille masure, ils en furent neantmoins repoussés avec grandes pertes des leurs par la valleur et les efforts extraordinaires de ladicte garnison. Et d'autant qu'elle se rendit par ce moyen plus enviée par iceux ennemis, ilz envoyoient souvent des parties autour dudit chasteau pour l'incommoder, ce qui obligeoit aussi ladite garnison de les faire espier afin de les surprendre, en sorte que le village dudit Saint-Julien en estant tout voisin, les suppliants y passoient de temps en temps avec leurs cammarades à dessein de les rencontrer et charger ». Cette grace est accordée sous cette condition que lesdits Carteret continueront de porter les armes pour le compte de l'Espagne, dans les Pays-Bas, aussi longtemps que la guerre durera.

1647 — « aussitost apres le siege de Dole, les parties ennemies courroient partout le comté de Bourgoigne, particulierement du costé du village du Bouchaud, où ils se saisissoient de plusieurs de ce pays, qu'ils rendoient prisonniers par le moyen de certains volleurs et traistres du

(1) Canton de Vitrey (Haute-Saône).

comté de Bourgoigne, qui conduisoient lesdites parties, mesme un nommé Antoine Page, de Bersaillin, village joignant ledit Bouchaud, lequel Page, selon qu'ainsi en estoit le bruit tout commun, auroit conduit l'ennemi à diverses fois, tant au lieu du Bouchaud que Bersaillin, pour saisir prisonniers Désiré et Claude Chasnois (dudit Bouchaud), voir auroit conduit l'ennemi à certains jours de l'année mil six cent trente neuf audit lieu de Bersaillin, leur donnant les instructions et moyens necessaires pour saisir la place forte et chasteau dudit Bersaillin, comme ils auroient fait, en telle sorte que ledit Page s'acquit la reputation partout de volleur et de traistre, si que estant icelui Page à certain jour, qui estoit environ le mois de may de ladite année, en la maison de Simon Chasnois, dudit Bersaillin, et les suppliants en avertis, ils s'y transporterent entre nuit et jour, et l'ayant trouvé en icelle maison faisant un grand feu », ce qui leur donna à penser qu'il était là pour les faire surveiller et saisir prisonniers par l'ennemi. Ils le prièrent de se retirer dans le château, avec les autres habitants du village ; et comme il ne voulait pas obéir, ils lui donnèrent quelques coups d'épée, ce qui fit « qu'il termina vie par mort à leur grand regret. » Les deux Chasnois s'étaient signalés dans un grand nombre d'occasions, notamment « lorsque l'ennemi s'estoit occupé de la place du chasteau de Grimon, pendant quoy ils se seroient emparés de plusieurs convois que l'ennemi conduisoit audit chasteau, pris prisonniers plusieurs de l'ennemi et rendu autres bons services pendant le siege de Dole. »

1647. Le fait suivant, en montrant la façon dont les soldats chargés de défendre la Franche-Comté traitaient ses habitants, pourra donner une idée du mode d'agir des ennemis. C'est dans les environs d'Ornans que les choses se passent. En 1639, le sieur Mourel, de Bolandoz (1) avait

(1) Village du canton d'Amancey (Doubs).

dû concourir à la défense de ce château contre une partie de l'armée de Weymar, qui ne put s'en emparer. Il rentra chez lui « au mois de juillet dud. an, avecq quelques autres paysans du lieu pour recueillir les fruicts pendans sur les champs qu'il avoit emblavés.» Dans le voisinage existait un château appelé le château de Maillot (1), qui était occupé par une quinzaine de soldats placés sous les ordres d'un certain Vincent Boulenard. Ces soldats, conduits par leur chef, leur enlevèrent leurs « grains et meubles... et non contents de ce » les firent prisonniers et emmenèrent « dans led. chasteau de Maillot, où ils les auroient mis dans des fonds de fosses remplis de villenies et les y detenu par l'espace d'environ trois sepmaines avec grande cruauté, pour les obliger et constraindre à leur bailler de l'argent. » A quelque temps de là, le sieur Mourel se trouvant à Reugney (2), rencontra Boulenard « lequel n'estoit plus soldat pour avoir quitté le service comme ayant de quoy vivre des grains qu'il avoit faict à la guerre. » De cette rencontre résulta naturellement une querelle qui se termina par un coup d'arquebuse lâché par Mourel contre son adversaire.

1647 — Jochim Fontaine rapporte qu'en « l'année 1636, les ennemis ayant assiegé la ville de Dole, chascun tachoit de contribuer pour la delivrance d'icelle, et notamment » les officiers du bailliage de Poligny, « lesquelz firent une levée d'environ trois cents hommes, partie dans led. Poligny, partie dans les villages qui en sont ressortissants. » Quelques-uns de ces soldats de milice, qui étaient de Château-Chalon, peu désireux de risquer leur vie au service de leur pays, rentrèrent un beau jour chez eux sans en demander l'autorisation. A l'officier qu'on chargea de les ramener à Poligny, ils répondirent par des injures et des coups d'épée. Fontaine, qui accompagnait cet officier, eut sa part de

(1) Maillot-Granges, hameau de Levier.
(2) Village du canton d'Amancey.

mauvais traitements. Il crut, dans un pareil cas, être autorisé à faire usage de ses armes et d'un coup de pistolet tua l'un des récalcitrants.

1647 — Dans le courant du mois de juin 1639, « pendant que les troupes du duc Veymar de Saxe occupoient les montagnes du comté de Bourgoigne, plusieurs villages des bailliages d'Ornans et de Pontarlier eurent recours aud. duc et luy demanderent des sauvesgardes pour se mettre à couvert des courses et pilleries dont ilz estoient menacez, au nombre desquelz fut celuy de Passonfontaine (1). » Ces villages, en vertu de ces sauvegardes, étaient obligés de donner de temps en temps passage « aux parties qui alloient courant le pays, de quoy les voisins estoient notablement incommodez. » Les habitants de Loray (2), qui avaient à souffrir plus que d'autres, se retirèrent « dans un fond nommé Martinvaux (3), couvert de bois et de precipices, qu'est dans leur finage et qui leur servoit de fort contre les invasions desd. ennemis, desquels ils ne voulurent jamais recevoir sauvegarde, quoiqu'à eux offerte reiterées fois, ains aymerent mieux souffrir le feu et le sac de leur village. » Ils prirent au contraire la résolution de « travailler » lesd. ennemis et le firent avec tant de succès, qu'ils se rendirent redoutables pour les quartiers de la région. Un jour qu'embusqués dans le village de Rantechaux (4), ils attendaient un convoi de vin venant d'Ornans et conduit par des habitants de Passonfontaine sous la garde d'une escorte suédoise, il leur arriva dans le combat de tuer un de ces habitants de Passonfontaine. Une lettre de rémission met leur conscience en paix.

1647 — De 1637 à 1643, les habitants de Sésigna (5)

(1) Village du canton de Vercel (Doubs).
(2) Village du canton de Pierrefontaine (Doubs).
(3) Hameau dudit Loray.
(4) Village du canton de Vercel.
(5) Section de Valfin-sur-Valouse.

avaient « esté contrainctz absenter led. Sesigna et se retirer dans quelques villages voisins et parfois dans les bois, à eviter d'estre prins par les ennemis, qui de jour à autre estoient aud. lieu de Sesigna, pour icelluy estre proche et frontière de Bresse, et environné des garnisons de Cornod, Vaulgrinieuse, Dortan, Coisels, Conflans, Treffort, Saint-Amour et Cuiseaux, dans tous lesquels lieux il y avoit, pendant led. temps, ordinairement garnison des ennemis, qui journellement estoient en partie dans le Comté et mesme dans led. Sesigna, où à plusieurs et diverses fois ils auroient esté et auroient pillé et emmené tous les bestiaux desd. suppliants et de leurs voisins, et les auroient diverses fois faictz et emmenez prisonniers avecq leurs femmes et enfans, et emporté tous les meubles et blés qu'ils auroient peu trouver en leur village, ce qui seroit arrivé tant de fois que l'on n'en peut pas specifier ni declarer le nombre, nommement en l'an 1642, qui auroit occasionné lesd. suppliants de se retirer avecq leurs femmes et enfans et leurs voisins dedans les bois, proche de leurd. village, où estans, le lendemain de la feste Dieu, vingtiesme jour du mois de juin de lad. année 1642, arriverent aud. Sesigna et au lieu de Soussonne (1), voisin, grand nombre de gens de guerre, tant de cavalerie que d'infanterie, lesquelz prindrent, pillerent, emmenerent et emporterent tous les bestiaux, meubles et blés qu'ils trouverent aud. Sesigna et à Soussonne, où ils demeurerent par l'espace de plus de sept à huit heures, sans que lesd. suppliants ny leurs voisins ozassent sortir dud. bois pour apprendre quels gens s'estoient. » B. 1820.

1657 — En 1638 « au temps que les Suedois ravageoient les montagnes et que les Lorrains, sous le pretexte de les garder, faisoient encore pis, » quelques habitants du val de

(1) Section de Valfin-sur-Valouse.

Morteau resolurent de garder leurs passages. Ils se postaient d'ordinaire à un endroit appelé la Combe-Girard, qui était du ressort d'Ornans. Un jour ils tuèrent un habitant du village de Bartoux (1), qui avait pris sauvegarde desd. Lorrains, ce qui avait donné à croire que led. village « estoit le refuge et l'azile de voleurs. » B. 1821.

(1) Le Barboux, canton de Russey (Doubs).

III

Les faits qui vont suivre sont particulièrement intéressants pour l'histoire des mœurs et des habitudes locales en Franche-comté dans la première moitié du XVII[e] siècle. Je les ai tirés de ces registres de lettres de remission dont M. Dehaisne a donné d'excellentes analyses. Il est inutile que je présente en commençant un résumé de ces faits, qui ferait ici double emploi ; mais je dois remercier mon savant confrère de m'avoir fourni presque tous les éléments de mes courtes notices.

1616 — Jacques Bancenel, de Salins, ayant mortellement blessé son serviteur, qui lui avait répondu « parolles insolantes, » réclame des lettres de rémission. Elles lui sont accordées « en prenant esgard aux signalez services renduz par le conseiller et vice-president Laborey, ayœul dud. Jacques, lequel auroit servy au parlement de Dole l'espace de plus de quarante ans, sans pour ce avoir jamais obtenu, ny luy ny les siens, aucune mercede ou recompense. »

Etienne Lardon, « prebstre familier en l'église paroissiale de Saint-Jean de Salins » étant « tombé en humeur melancolicq et foiblesse d'esprit, se seroit rendu en la residence de messire Claude Javain, aussi prebstre, où il auroit deslaché ung des deux pistoletz qu'il portoit et presenté contre messire Jean Bertry, aussi prebstre, sans toutesfois l'interesser. » B. 1803.

1616-1618 — Hugues Farmel, de Frotey-lès-Vesoul, avait été arrêté « par la justice dud. Frotey pour divers crimes de sortilleges et imprecations, desquelz il estoit prevenu si avant, que par sentence y rendue le 26 may 1609, il auroit esté condempné d'estre estranglé à un pos-

teau et puis apres son corps bruslé et reduict en cendre, de laquelle sentence il auroit appelé au siege dud. Vesoul, où par aultre sentence du 18e de decembre de lad. année, lad. appellation auroit esté mise à neant, jugeant led. suppliant avoir esté renvoyé des actes et faicts de sortilleges, et pour les blasphemes condemné d'avoir la langue percée avecq un fer chau sur un eschaffau qui seroit dressé à cest effect devant les hasles de Vesoul, et pour d'aultres faictz banni perpetuellement du comté de Bourgoigne, à paine de la hart. » Etant rentré depuis dans la province, il demande et obtient des lettres de rémission. B. 1804.

1618. Légitimation de Simon Perrere, fils de Simon, curé de Broye-lès-Pesmes.

Georges Ratoz, echevin de Saint-Maur avait mortellement frappé d'un coup d'épée Claude Benoit, dit Pain-Blanc, qui était venu l'assaillir a coups de pierres dans sa maison, parceque « le gect » fait sur tous les habitants de la paroisse l'avait mis au nombre des soldats demandés pour la milice.

La veille des rois de l'an 1614, Adam de Saint-Mauris, de Sainte-Marie-en-Chanois (1), rencontrant chez le tavernier Georges Gegoux nombreuse compagnie de josyeux compères, « qui y jouoyent au cartes et ivrognoyent nonobstant la sainteté du jour de dimenche et la solennité de feste du lendemain » se mit dans une telle colère, qu'il frappa led. tavernier et le blessa mortellement. B 1805.

1619 — Claude Bailly, prêtre, curé de Mailleroncourt-Saint-Pancras, avait obtenu de Claude Franelot et de ses fils, ses paroissiens, réparation d'honneur « pour raison tant des injures nuitamment par eux faites contre les portes et fenestres de la maison curiale où il estoit, que de quel-

(1) Sainte-Marie-en-Chaux, canton de Luxeuil, (Haute-Saône).

ques injures proferées ». Excités par cette condamnation, Claude Franelot et ses fils, apres avoir inutilement tiré un coup d'arquebuse sur leur curé au moment où il revenait « de faire la benediction des lictz de quelques nouveaux mariés, » allèrent, pendant la nuit, avec des pierres, des haches, des leviers, « des palanches » (grandes perches) et des épées, assaillir led. maître Claude Bailly dans son presbytère. Celui-ci dut soutenir un véritable siége, et en fut réduit, après avoir épuisé les voies de douceur, à lacher, par le barreau d'une fenêtre qui venait d'être brisé par les assaillants, un coup de pistolet. Un des fils Franelot, atteint par la balle, mourait quelques semaines plus tard.

Jean Salignon, soldat de la garnison de Dole, faisait route avec cinq ou six comédiens étrangers qu'il avait rencontrés à Ranchot. S'étant pris de querelle avec l'un d'eux nommé Francisque Chasteau, il le blessa mortellement. B, 1806.

1620-1621 — Antoine la Cartre était « communement tenu pour sorcier. » Il donnait, disait-on, « des maladies extraordinaires aux personnes et aux bestes » Il avait même « fait mourir pour plus de mille francs de chevaulx appartenant » aux frères Balay, du bailliage d'Amont. Ceux-ci « en ressentant de grandissimes interestz, craignans de tomber en ruine entiere si ledict la Cartre continuoit à leur porter dommage par ses sorcelleries, et pour l'eviter à l'advenir, » déposerent entre les mains des officiers de de justice de Vesoul une demande de poursuites. L'accusation était grave, aussi le pauvre sorcier fut-il traqué avec ardeur. Il avait heureusement « esventé l'affaire » et avait quitté le pays. Il eut le tort d'y revenir de temps en temps pendant la nuit. Les Balay l'ayant rencontré dans un de ces voyages voulurent l'arrêter, et comme ils n'y pouvaient parvenir, ils le blessèrent mortellement.

Claude Miché, de St-Point (1) avait été choisi, en 1620 avec, d'autres jeunes gens de la paroisse « pour, selon l'ancienne coustume,comparoistre en armes les 22 et 23e jours (de mai), feste de Monsieur St-Point, pour, doiz les premieres jusques aux secondes vespres, servir de garde allentour de l'eglise dud. St-Point avecq ses compagnons et quelques soldatz de la maison forte de Joux, lesquelz, de mesme, ont charge et commission de lad. garde, pour ce que dans lad. eglize reposent les reliques dud. saint recerchées de toutes pars par plusieurs estrangers qui, par devotion, y viennent faire leurs voyages et obtiennent de grands secours de Dieu par l'intercession et priere dud. saint ; et pendant lesd. jours, les gardes ont accoustumé, pendant que l'on fait les divins services et apres, de lascher quelques coups d'arquebuze par forme de resjouissance. Advint que la veille dud. jour, à l'issue des vespres, le malheur fut tel qu'un nommé Guillaume Benoist, » se precipita étourdiment devant l'arquebuse dud. Michel, au moment ou celui-ci lachait son coup de feu. Bien que l'arme ne fut chargée qu'a poudre, Benoit atteint à l'œil par la bourre « eut la seconde table du cerveau traversée » et alla de vie à trépas.

1619 — Philibert de Moustier, seigneur de Belmont, se bat avec le sieur de Montbarrey. Dans une première rencontre, à cheval, au pistolet puis à l'épée, les deux adversaires sont blessés et le cheval de M. de Montbarrey est tué. Ils se battent ensuite a pied, ayant pour seconds les sieurs de Malincourt et de Clerq et finissent par se reconcilier.

1619 — Claude Tournoisien, de Nozeroy, était détenu dans les prisons de Salins en vertu des édits qui prohibaient « à tous du Comté d'aller resider hors d'icelluy sans permission, mesme de demeurer, soit pour servir maistre

(1) Village du canton de Pontarlier.

ou aultrement, aux lieux auxquels s'exercent nouvelles sectes contraires à la religion catholicque, apostolicque et rômaine, ensemble de converser avec les hereticques à peine de confiscation de corps et de biens. » B. 1807.

1623 — Claude Juhan, de Semmadon (1) au bailliage d'Amont, à la suite d'un soupé « ou avoit esté jubilé avec les curés, » avait été chargé par Jean Menestrey de conduire en France Huguette Menestrey, qui était suspecte de sorcellerie. On partit de bonne heure et cette pauvre femme, qui quittait avec regret son pays, commença à proferer des menaces contre son frère et contre tous ceux qui contribuaient à son expulsion, « disant qu'elle les rendroit les plus miserables de toute la contrée. » Claude Juhan, qui craignait que « teles menaces ne vinssent aux effectz tant sur luy » que sur les habitants du village, crut devoir, pour conjurer tout malheur, assommer séance tenante lad. Huguette.

1623 — Le 27 juin 1613, Clériadus de Marmier, le comte de Sollenoves, Léonel d'Andelot et le sieur de Montmirey se présentaient, accompagnés de leurs serviteurs, à la poste de Dompierre-sur-Salon pour avoir des chevaux. Ils rencontrèrent là Antoine Villes, dit Bras-de-fer, qui avait, quelques jours auparavant, en dédain de Léonel d'Andelot, donné des coups de baton à un habitant de Pesmes. Led. d'Andelot appercevant led. Bras-de-fer, le frappa sur la tête avec une baguette qu'il portait, et comme celui-ci faisait mine de tirer son épée, le comte de Sallenoves et Cleriadus de Marmier, craignant « qu'il n'en offensât led. d'Andelot », déchargèrent sur lui leurs pistolets « en sorte qu'estant attaint, il en mourut sur la place. » (2) B, 1809,

(1) Village du canton de Combeaufontaine (Haute-Saône).

(2) Une seconde lettre de rémission raconte les faits d'une façon différente. Elle prête à Bras-de-fer une attitude provoquante et dit qu'il avait laché contre le sieur d'Andelot un coup de pistolet.

1624 — Jean Barrat, dit Gresset, cordonnier de Vernantois au bailliage d'Aval, expose que « le 20e de may 1618, environ midy, plusieurs dud. Vernantois s'estans assemblés au son du tambour, se seroient adressés à lui, lors estant en sa maison... à dessein.. de le mettre sur un asne qu'ils avoient amené expres, et ce le dos contre la teste d'icelluy et la face regardant contre le derriere, pour le conduire au son dud. tambour par toutes les rues dud. lieu, ce qu'ils appellent trotter, le tout pour ce qu'il avoit battu sa femme aud. mois, comme ils disoient. » Ledit Barrat leur dit que c'était à tort qu'ils voulaient lui faire injure, attendu, d'une part, qu'il n'avait pas battu sa femme, et que, d'autre part, la coutume était de *trotter* les femmes et non les hommes. On lui proposa alors de se racheter à prix d'argent, ce qu'il ne voulut faire ; et comme ceux qui étaient là essayaient d'entrer de force dans sa maison, il courut prendre son épée et en donna un coup dans l'estomac du nommé Moulin « lequel en termina vie par mort. » B, 1810.

1632 — La coutume générale obligeait les nouveaux mariés à faire dresser, le premier dimanche de carême, sur une place publique un feu autour duquel se réjouissait le peuple. Marc et Jean Petit-Regnard, de Glamondans (1), s'étaient conformés à cette coutume, mais dans la crainte de contrevenir aux édits qui prohibaient les divertissements bruyants pendant les temps de jeûne, ils s'étaient abstenus de faire venir les joueurs et menétriers, ce qui fut pris en mauvaise part par quelques habitants. Il en résultat une querelle dans laquelle les Petit-Reynard frappèrent leurs adversaires avec « les eschines de bois qu'ils avoient rapporté dud. feu, ainsi que chascun faict. » Un certain Bernard, atteint à la tête « termina sa vie le lendemain. » B, 1813.

(1) Village du canton de Roulans (Doubs).

1643. Vers la fête de la Nativité de cette année, Jacques Ferey, prêtre du Grandvaux, était allé célebrer la messe dans l'église dud. lieu. Il y rencontra Gabriel Vernery, curé dud. Grandvaux, avec lequel il avait eu précédemment quelques difficultés au sujet de la distribution des deniers destinés aux fondations pieuses, que led. Vernery voulait s'attribuer entièrement, au préjudice des membres de la familiarité. Ils ne perdirent pas une si belle occasion de s'injurier ; ils en vinrent même aux coups, et l'on vit ces deux ministres de Dieu, après s'ètre donné réciproquement des soufflets, se poursuivre sur le pont qui mettait l'abbaye en communication avec la rive du lac. Ferey étant tombé, reçut de son adversaire deux coups de couteau. Il se souvint à propos qu'il avait également un coûteau dans sa poche « duquel il se servoit ordinairement en la table. » Il en frappa Varnery si courageusement qu'il le tua sur la place. B, 1819.

IV

Ordre donné à Lacuzon de lever des troupes pour la défense de Dole.

6 février 1668.

Monsieur le capitaine La Cuson, comme nous avons besoing de soldats pour la deffense et conservation de cette ville de Dole, et que nous apprenons que vous en avez desja bon nombre apperceuz, vous les mettrez incessamment ensemble et grossirez unetrouppe de plus de monde que pourrez pour, sans retardement, les amener icy soubz le bon ordre et meilleure precaution que vous sçaurez bien practiquer, vous permettant à cet effect de vous faire administrer par les communautez où vous serez contraint de gitter et rafraischir, les vivres et forrages raisonnables pour la subsistance des gens que vous amenerez à cheval et à pied, dans l'assurance que nous vous ferons ponctuellement remborcer des frais que vous aurez employez à ladite levée et à celle qui la continuera de vostre part, et aurons soing de faire icy donner des armes à ceux que vous amenerez qui en seront despouveuz. Et afin que vous puissiez de tant mieux prendre voz mesures en ceste occasion, nous vous envoyons icy joinct les billetz imprimés qui s'addressent aux communautez debvant former les esleuz à pied de la seconde compagnie de milice d'Aval, dont le sieur Bart est capitaine, comme aussy les billets imprimez pour les esleuz de cavalerie qui doivent estre fornys par les communautez y denommées, afin que incessamment vous les assembliez aupres de vous pour les amener incontinent avec vos gens particuliers, sans vous retarder neantmoins pour les attendre. En tous cas, il suffira de laisser ordre à quelques officiers de vostre poste de Saint-Laurent (la Roche) pour y attendre les plus esloignez, lesquelz on pourra incessamment faire venir icy en y faisant adjoindre le plus de gens qui se pourront amasser en vostre absence par ceux à qui vous laisserez la commission pendant vostre voyage icy, vous donnant pouvoir de choisir par de là cinq ou six capitaines pour travailler chascun à la levée des

compagnies qu'ils pourront remettre sur pied pour venir icy. Cependant comme il importe de ne point deffornir vostre poste, vous y pourrez laisser cinquante hommes pour le garder soubs le commandement de tel officier de vostre confiance que vous le jugerez à propos. Entretant, vous ferez tenir l'ordre cy-joint audit sieur de Bart, afin qu'il se rende incessamment auprès de vous et à vos ordres, ainsy que nous luy marquons. Et comme nous avons une particuliere confiance en vous, nous vous recompenserons bien de tous les soings, peines et diligence que vous contribuerez en ceste occasion, que vous aurez subject d'estre entierement satisfait. Attent, Dieu vous ayt en sa saincte garde. De Dole, ce six de febvrier 1868.

Signé : GAULT et plus bas : le Mis D'YENNE.



LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

POUR 1879.

Membres du Bureau.

M. le PRÉFET du département, *Président d'honneur.*
Président : M. F. ROUSSEAUX, avocat.
Vice-Président : M. TOUBIN, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : M. GUILLERMET, bibliothécaire de la ville de Lons-le-Saunier.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.
BEAUSÉJOUR (DE), juge.
BILLOT, Achille, artiste peintre.
BOIN, avocat.
BONNOTTE, Amédée, banquier.
BOULEROT, Léon, propriétaire.
BREUCQ, propriétaire.
BRICHARD, propriétaire.
BRUCHON, Alexis, ancien avoué.
CHALLAN, Albert, ✻, chirurgien major.

MM.

Champion, ancien avocat.
Chapuis, pharmacien.
Clément, Léon, fabricant d'horlogerie, à Messia-les-Chilly.
Cloz, Auguste, artiste peintre et photographe.
Cloz, Louis, artiste peintre.
Coquet, André, chef mécanicien de la marine, en retraite.
Declume, imprimeur.
Dosmann, propriétaire.
Foisset, propriétaire.
Gauthier, Charles, imprimeur.
Gerrier, Gustave, juge de paix.
Grandjean, ✠, conservateur des Forêts.
Gruet, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
Guichard, Charles, homme de lettres.
Humbert, Marc, avocat.
Jobin, licencié en droit.
Lelièvre, avocat, député.
Melcot, chef de division à la Prefecture.
Mias, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
Paillot, architecte.
Pernot, conducteur principal des Ponts et Chaussées.
Perraud, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
Prost, Camille, ✠, banquier, Maire de Lons-le-Saunier.
Robelin, sculpteur.
Robert, Zéphirin, conservateur du Musée de la ville de Lons-le-Saunier.
Taron, receveur d'enregistrement.
Thurel, sénateur, membre du Conseil général.
Trouillot, Georges, avocat.
Trouillot, Horace, juge.
Vayssière, archiviste du Jura.
Vingtrinier, avocat.

Membres résidant dans le département.

MM.

BAILLE, juge de paix, à Poligny.
BAUDY, instituteur à Frébuans.
BENOIT, vérificateur des poids et mesures, à Saint-Claude.
BENOIT, vérificateur des douanes en retraite, géologue, à Saint-Lupicin.
BRANGES (DE), aumônier, à Dole.
CARROZ, ancien juge de paix.
GIRARDOT, instituteur à Châtelneuf.
GRANDDIDIER, inspecteur des Forêts, à Poligny.
GUIRAND, Ed., géologue, à St-Claude.
LE MIRE, Paul-Noël, avocat, à Pont-de-Poitte.
MOULIGNON (DE), propriétaire à Salins.
OUTHIER, Jules, à Poligny.
RAZE (DE), juge de paix, à St-Amour.
REGNAULT DE MAULMAIN, peintre, à Nevy-sur-Seille.
ROBIN, curé, à Digna.
RONCHAUD (DE), Louis, secrétaire général de l'administration des beaux-arts, membre du Conseil général.
ROUGET, docteur en médecine, à Arbois.
THEVENOT, instituteur à Messia-les-Chilly.
Le marquis de VAULCHIER, au Deschaux.

Membres correspondants.

MM.

ARÈNE, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey*, à Nantua.
BARTE DE SAINTE-FARE, conservateur des Forêts en retraite.
BAUDOT, Ernest, officier d'artillerie,
Le prince DE BEAUFFREMONT-COURTENAY, duc D'ATRISCO.
BERTRAND, conseiller à Lyon.

MM.

Besançon, instituteur et compositeur de musique, à Bois-de-Colombes (Seine).

Besson, Faustin, peintre, à Paris.

Besson, Paul, ancien député.

Boris, ✻, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Boulatignier, O. ✻, ancien conseiller d'Etat, à Paris.

Burkardt, conseiller à la cour d'appel à Bâle.

Camuset, Georges, docteur en médecine, à Paris.

Chambard, Léopold, statuaire, à Paris.

Chamberet (général de), O. ✻.

Chamberet (de), Ernest, professeur, à Lyon.

Chereau, docteur en médecine, à Paris.

Chomereau de Saint-André, Gaston, chef d'escadron.

Chopart, géologue, à Morteau.

Clerc, Edouard, ✻, président honoraire, à Besançon.

Coitier, Jules, ingénieur civil, à Paris.

Cordier, Procureur de la République, à Vassy.

Cortambert, E., bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

Cortambert, Richard, secrétaire de la Société de géographie, à Paris.

Cortet, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.

Dalloz, Edouard, ✻, ancien député du Jura, 18, rue Vanneau, à Paris.

Dantès, Alfred, homme de lettres, à Passenans.

David-Sauvageot, élèvé de l'Ecole normale supérieure de Paris.

Defranoux, inspecteur des contributions en retraite, à Epinal.

Delatour, Léon, homme de lettres, à Lorris.

Droux, docteur en médecine, à Chapois.

Durand, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.

Finot, archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.

MM.

GAGNEUR, Wladimir, député, à Paris.
GAILLARD, Ferdinand, graveur à Paris.
GANEVAL, avocat à Paris.
GAUTHIER, Jules, archiviste du Doubs, à Besançon.
GAUTHIER-VILLARS, ✻, Albert, imprimeur, à Paris.
GIRARD, ancien professeur.
GRIFFOND, juge, à Vesoul.
GUIGAUT, Hippolyte, docteur en droit, avocat à Louhans.
GUYARD, Auguste, homme de lettres, à Paris.
HUGO, Victor, de l'Académie française.
JEANNIN, homme de lettres, à Paris.
JOLYET, inspecteur des forêts, à Montbéliard.
JOUSSERANDOT, Louis, homme de lettres.
LECLERC, naturaliste à Seurre (Côte-d'Or).
LÉGER, ingénieur civil.
LEJOYANT, inspecteur des télégraphes.
LEHAITRE, Paul, ingénieur, à Bourg.
LEPAGE, archiviste, à Nancy.
LIGIER, H., sous-préfet de Dole.
LOBRICHON, Timoléon, peintre, à Paris.
LORY, professeur de géologie, à Grenoble.
MAGAUD (Mlle), Emma, naturaliste, 48, boulevard de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.
MARMIER, Xavier, ✻, homme de lettres, membre de l'Académie française.
MARCOU, Jules, géologue.
MAZAROZ, Paul, sculpteur-ornemaniste, à Paris.
MAZAROZ, Désiré, peintre, à Paris.
MÈNE, Charles, chimiste, à Saint-Chamond (Loire).
MICHAUD, ingénieur des ponts et chaussées, à Lyon.
MONNIER, Emile, ✻, ancien mécanicien de la marine, au Hâvre.
MOREL, Désiré, maître mécanicien de la marine.
MOUCHOT, artiste peintre, à Paris.

MM.

MUGNIER, juge au tribunal de Gray.

NORBERT-DELACROIX, professeur de littérature à l'Ecole spéciale de Varsovie.

PARANDIER, ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris.

PARROD, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

PAUL, Constantin, médecin des hôpitaux, à Paris.

PIDOUX, ✻, médecin des hôpitaux, rue de l'Université, 26, à Paris.

PROST, Bernard, archiviste au Ministère de l'Intérieur.

RAMBERT, Charles, dessinateur, à Paris.

RATTIER DE SUSVALLON, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.

ROBERT, procureur de la République, à Montbéliard.

ROSSIGNOL, naturaliste, à Pierre (Saône-et-Loire).

SOUPEY, ingénieur civil.

TUETEY, archiviste aux archives nationales, à Paris.

VALLOT, secrétaire de l'Académie de Dijon.

WAILLE, professeur de rhétorique au lycée d'Alger.

WEY, Francis, O. ✻, inspecteur général des archives, ancien président de la Société des gens de lettres.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

1. Comité des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique.
2. Académie d'Arras.
3. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
4. Comice agricole de Saint-Quentin.
5. Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube.
6. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
7. Société d'Émulation du Doubs.
8. Société d'Émulation de Cambrai.
9. Société d'Émulation des Vosges.
10. Société d'Émulation d'Abbeville.
11. Société académique de Cherbourg.
12. Société académique des sciences, belles-lettres et arts de Caen.
13. Société des sciences et arts de Lille.
14. Académie de Dijon.
15. Société d'agriculture de la Marne.
16. Académie de Metz.
17. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales.
18. Société havraise d'études diverses.
19. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

20. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
21. Académie de Mâcon.
22. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
23. Académie d'Aix, en Provence.
24. Académie du Gard.
25. Académie de Nancy.
26. Société archéologique de l'Orléanais.
27. Commission d'archéologie de la Haute-Saône.
28. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
29. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
30. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
31. Société académique de Maine-et-Loire (Angers).
32. Société d'histoire naturelle de Colmar (Haut-Rhin).
33. Institut des provinces de France, rue Bonaparte, 44, à Paris.
34. Association philotechnique, à Paris.
35. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
36. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
37. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
38. Académie de la Val d'Isère.
39. Société d'Émulation de Montbéliard.
40. Société archéologique de Soissons.
41. Société littéraire et archéologique de Lyon.
42. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
43. Société belfortaise.
44. Académie de Stanislas (Nancy).
45. Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort.
46. Société de sciences naturelles de la Creuse.
47. Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche.
48. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
49. Société archéologique et historique du Limousin.

50. Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.
51. Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe.
52. Société philomatique vosgienne.
53. Bulletin de la Société belfortaise d'Emulation.
54. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
55. Société archéologique du Maine.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Lons-le-Saunier. — Imprimerie J. Declume.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

TROISIÈME SÉRIE

PREMIER VOLUME

1880



LONS-LE-SAUNIER

IMPRIMERIE J. DECLUME

1881

COMPTE-RENDU
DE LA DÉLÉGATION

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

A la dix-neuvième réunion

DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE

En Avril 1881.

Fait par M. l'Abbé DAVID,

Aumônier du Lycée, Membre de la Société et l'un des Délégués.

COMPTE-RENDU

DE LA

DÉLÉGATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

A LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION

DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE,

EN AVRIL 1881,



Mes chers collègues,

Vous avez bien voulu confier à notre digne et excellent président, à M. l'avocat Boin et à moi la mission de représenter notre société aux réunions de la Sorbonne. Je viens aujourd'hui, sur l'invitation de mes deux collègues, vous faire le compte rendu de ce qui s'est passé dans ces séances si intéressantes, où les représentants des sciences, des lettres et des arts s'étaient donné un fraternel rendez-vous. Permettez-moi tout d'abord de vous faire deux indications spéciales qui sont, comme le signe distinctif de la réunion de cette année. Et d'abord les sociétés savantes de la capitale se sont réunies aux sociétés de la province qui étaient représentées par un plus grand nombre de délégués. En second lieu la réunion des Beaux-Arts a affirmé définitivement son existence et nous avons eu le plaisir d'y rencontrer notre compatriote si distingué, M. de Ronchaud, secrétaire général de l'administration des Beaux-Arts, ainsi que l'un des membres de notre société, M. Achille Billot, qui devait recevoir les palmes d'officier d'académie.

Le 20 avril M. Milne-Edwards présidait la séance d'ouverture, et dans le discours qu'il prononçait, il montrait la nécessité des réunions du monde savant, par cette noble passion des investigations scientifiques et historiques qui a pris une place si prépondérante dans les préoccupations de notre société contemporaine, aussi bien que par la nécessité de l'échange et du contrôle de ses pensées et de ses découvertes qui, à cette occasion, trouvaient une lumière pour les guider dans leur marche et des encouragements pour les faire aboutir. à un résultat complet et définitif. Puis l'assemblée se séparait pour composer trois réunions particulières : 1° celle d'histoire, d'archéologie et de philologie ; 2° les trois sections des sciences mathématiques, physiques et naturelles ; 3° la réunion des Beaux-Arts dont j'ai déjà parlé.

Dans ce compte rendu il ne s'agira que de la première réunion particulière, celle qui est le plus en rapport avec nos travaux. Son président, M. Léopold Delisle, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres fixa, dans la courte allocution qu'il prononça ce caractère permanent des travaux de la première réunion, en disant qu'elle publiait des documents inédits de notre histoire nationale, textes ou monuments faisant resplendir sous toutes ses faces la civilisation de notre pays. La première lecture de cette première séance, devait nous procurer à nous jurassiens et surtout à mes deux collègues une surprise agréable M. Jules Finot, membre de notre société et archiviste de la Haute-Saône, fils de l'ancien et sympathique principal du collège de Lons-le-Saunier, avait la parole pour donner communication d'un manuscrit qui, dans plus de 500 lettres inédites échangées entre le principal du collège d'Harcourt, et l'aumônier du roi Stanislas, nous initiait d'avantage à la connaissance d'une époque de notre histoire et surtout aux luttes religieuses qui avaient agité cette époque. Cette lecture, écoutée avec une attention soutenue

était accueillie avec la plus vive sympathie. Nous entrions ensuite dans le domaine de l'archéologie avec M. Darlet, professeur à Clamecy, qui après avoir placé sous les yeux de l'assemblée les dessins d'objets trouvés dans les tumulus de St-Aubin et de Saligny, près Clamecy, lisait une étude sur les caractères distinctifs des tumulus du centre de la France. M. Ledain, de la société des antiquaires de l'ouest, nous parlait ensuite de la découverte à Moutier, canton d'Argentan-le-Château, d'un autel portatif où il y avait eu place pour des reliques de St-Rufin, disciple de St-Hilaire, avec cette inscription : hœc est magna sancti Rufini confessoris, magna signifiant, d'après Du Cange, manna, inscription remontant au 10e siècle suivant M. Ledain, ou au 11e siècle, à en croire M. Léopold Delisle. Puis c'était le tour de M. Milon, membre de la société historique et archéologique de Langres, qui excitait le plus vif intérêt dans l'Assemblée en nous présentant des photographies d'objets trouvés dans la Saône à Chalon, puis en déposant sur le bureau un grand vase en bronze, une coupe en terre du genre des vases grecs peints, une grande épée en fer et divers objets provenant de fouilles exécutées dans un tumulus de Courcelles, près de Langres. M. de l'Epée, vice-président de la société d'émulation de Montbéliard, nous faisait parcourir avec lui les environs de Montbéliard et en particulier l'abri de Châtillon et les enceintes fortifiées, la caverne de la Baume, les bords de l'Allau et du Doubs, les hauteurs désignées sous le nom de camps romains et nous faisait admirer le résultat de ses patientes recherches qui consistaient en cendres, hâches en pierre polie, pointes de flèches, fibulles, colliers torques, monnaies gauloises, tombeaux de la fin de l'époque romaine ou de l'époque mérovingienne. M. Féray, pharmacien à Evreux, croit avoir trouvé à Cocherel des sépultures antérieures à la conquête romaine. La première séance se terminait par des lectures de M. le comte de Puligny sur le château de Givors, de M. l'abbé

Haigneré, secrétaire perpétuel de la société académique de Boulogne-sur-Mer, sur le Calaisis et de M. de Dian, secrétaire de la société archéologique de Rambouillet sur le comté de Montfort.

Au commencement de la séance du 21 avril, la première réunion se conformait aux prescriptions de l'arrêté ministériel et choisissait pour assesseurs MM. Palustre directeur de la société française d'archéologie, Garnier, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de Picardie, Hardouin, conseiller honoraire à la cour de Douai et Barbier. Nous avons encore le plaisir de nous trouver au début de cette seconde séance en pays de connaissance franc-comtoise en écoutant le très intéressant rapport de M. Castan, secrétaire honoraire de la société d'émulation du Doubs, sur la confrérie, l'église et l'hôpital de St-Claude des Bourguignons à Rome, invoquant pour appuyer les souvenirs historiques et archéologiques qu'il évoque le témoignage des archives de St-Louis des Français. Nos pères, pour éviter les conséquences de la politique de Richelieu, avaient fondé cette association. Nous partageons le vœu de notre excellent compatriote pour la destination d'une partie des revenus des biens fonds aux pensions des jeunes artistes de notre chère Franche-Comté. M. Caillemer, doyen de la faculté de droit de Lyon fait ressortir toute l'importance des deux documents relatifs aux conflits de juridiction au seizième siècle entre l'archevêque de Lyon et le roi de France, montre que ces deux pièces ont un puissant intérêt pour ceux qui étudient l'ancienne organisation judiciaire de la France et obtient de l'assentiment unanime de la réunion qu'elles prennent place soit dans le Cartulaire Lyonnais d'Etienne de Villeneuve, soit dans les mélanges du comité des travaux historiques. M. Combes, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, sait retenir l'attention vivement excitée par l'intéressante improvisation de M. Caillemer, en traitant la question de préméditation

au sujet de l'abominable massacre de la St-Barthélemy, en s'appuyant sur les documents inédits, ou peu connus. Allant plus loin que Lingard et les dépêches des nonces pontificaux, que Rôssew-St-Hilaire et les lettres du duc d'Albe il affirme éloquemment cette préméditation. Philippe II avait annoncé l'événement à ses ambassadeurs à Rome et le duc d'Albe n'avait pas tout écrit ce qui avait trait à ce lamentable épisode des luttes religieuses de notre pays. M. Maury, vice-président de l'Assemblée, appuie cette affirmation déjà formulée par lord Acton, qui en avait trouvé les éléments dans les archives de Modène. Puis se succèdent les lectures de M. Fierville, proviseur du Lycée du Havre qui met en relief, en nous donnant connaissance de lettres inédites, plusieurs faits peu connus ou nouvellement révélés de l'histoire des Pays-Bas, du Père de la Croix, de la Société des antiquaires de l'Ouest qui nous parle de ses fouilles exécutées dans le département de la Vienne pour y découvrir des débris d'aqueducs, ruines de villas et constructions octogénaires. La dernière lecture de cette seconde séance devait réunir le double charme de l'érudition exquise et du patriotisme national dans l'étude d'un fait de linguistique française dont M. Adam, membre de l'Académie Stanislas à Nancy, communique les intéressants résultats à l'Assemblée. D'après le savant magistrat, le patois lorrain n'aurait pas une origine germanique mais viendrait en droite ligne du latin rustique. J'ai formulé en moi-même le vœu de la transmission de cette découverte à nos voisins les Allemands et surtout de la résolution très pratique qu'elle détermine.

Nous arrivons à la dernière séance particulière qui s'ouvre par une communication du président à l'endroit du programme de la réunion de 1882. Nous avions en effet la faculté, d'après l'arrêté ministériel, de formuler nos *desiderata* et j'ai eu la satisfaction de voir l'un de mes désirs réalisés. Les sujets agréés sont : 1° l'étude des pa-

tois ; 2° l'étude des camps à murs vitrifiés ; 3° l'application des règles épigraphiques à la détermination de date des monuments du midi de la France ; 4° signaler les monuments à date certaine qui peuvent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et de l'art carlovingien ; 5° fixer les caractères précis de l'architecture au onzième siècle en France ; 6° état des bibliothèques publiques et des musées d'antiquité dans les départements, mesures prises pour que ces établissements contribuent aussi efficacement que possible au développement des travaux historiques et archéologiques ; 7° autres questions que pourra mettre à l'ordre du jour le comité des travaux historiques. Parmi les lectures nous signalerons spécialement le mémoire de M. Varlot, conservateur du Musée départemental des Vosges, accompagné de deux photographies qui représentent la première un dieu Gaulois et la seconde un stèle de Soulisse sur laquelle on voit le même personnage et au-dessous de lui sept bustes représentant les sept jours de la semaine et sur les faces latérales à droite un Mercure avec caducée et à gauche un sanglier. M. de Roncy, président honoraire à Compiègne, croit reconnaître dans quatre figures en bronze Mercure, Isis de la Gaule, Horus gaulois et Hesus, tous à figure tricéphale. Le savant M. Quicherat opine pour des ex-voto plutôt que pour des divinités. Nous pénétrons ensuite dans les détails curieux de la vie privée au 14e siècle en parcourant un livre de comptes d'un marchand de Montauban présenté par M. Forestié, secrétaire de la société archéologique de Montauban. Après que M. l'abbé Gau-Durban nous eût fait admirer des objets en bronze assez nombreux de l'époque celtique, M. Constans nous signale un nouveau chansonnier provençal contenant des biographies et des poésies de troubadours au 16e siècle. M. l'abbé Carle membre du comité de l'art chrétien à Nimes, pense avoir retrouvé dans une crypte d'Azès une église des temps primitifs avec sculpture con-

temporaines ajoutées plus tard, comme cela a lieu malheureusement dans plusieurs monuments religieux historiques du diocèse de St-Claude. Puis M. Joret, professeur à la faculté d'Aix, signale les limites du patois normand et M. Demaison, de l'académie de Reims, parlent des Housses ou éminences factices de la Champagne. M. Castex nous fait une leçon de grammaire romaine et dans un mémoire beaucoup plus important qui souleva une assez vive contradiction de la part de l'un de mes confrères de Bretagne voulant garder en pleine Sorbonne la qualité essentielle de tout bon Breton, M. Castex parle d'une rédaction italienne du roman de la rose conservée à la bibliothèque de Montpellier ayant pour titre d'auteur Durante (Dante). Nous retrouvons la grammaire avec l'étude ou le changement de genre subi par les substantifs en *or* faite par M. Le Meridan, président de la société d'archéologie d'Avranches, il affirme que le celtique a dominé la période de fusion du gaulois et du latin et produit la prononciation nasale en Français ainsi que plusieurs particularités grammaticales, il insiste surtout sur les causes phonétiques, historiques et philosophiques qu'ont modifié le genre des substantifs latins en *or* et termine en insistant sur la production par la province de Normandie d'un grand nombre de philologues et en particulier de MM. Littré et Léopold Delisle. Nous partageons à la suite de cette lecture l'indignation de M. Jadard, de l'académie de Reims, contre la substitution de simples dalles aux pierres funéraires et nous l'écoutons avec le plus vif intérêt alors qu'il nous parle du village natal et de la famille de Gerson. M. Taphanel de la société académique de Versailles détache un chapitre de son ouvrage sur l'école de St-Cyr et nous entretient des écoles militaires sous Louis XVI. Cette dernière séance se termine par les remerciements que en l'absence de M. le Président, M. Quicherat, qui le remplace, adresse à l'Assemblée.

Le 23 avril avait lieu la séance solennelle de clôture de

la réunion de la Sorbone avec un éclat inaccoutumé sous la présidence de M. Jules Ferry ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts. Pour la première fois la musique de la garde républicaine de Paris réjouissait par ses accords patriotiques et ses morceaux d'une exécution parfaite la nombreuse assistance qui se pressait sur tous les gradins et remplissait les deux tribunes du grand amphithéâtre de la Sorbonne et recueillait des applaudissements fréquents et bien mérités. Vous avec lu, mes chers collègues, le discours de Monsieur Jules Ferry et il n'est point nécessaire de l'affaiblir dans sa signification par une analyse qui serait forcément sèche et incomplète. Je tiens toutefois à vous signaler deux conclusions pratiques qui nous intéressent. La première consiste dans la fondation d'une revue littéraire, scientifique et artistique où prendront place tous les travaux de la capitale et de la province, dignes de fixer l'attention et la critique du monde savant de la France et de l'étranger et de la sorte, tous ces travaux seront placés sur le candélabre et ne resteront pas ignorés parce que le savant est humble et inconnu. C'est là une conséquence de la forme démocratique qui est le caractère de nos institutions et qui donne à tous leur place au soleil de la vérité et au noble banquet de la Science. Pour la seconde, il s'agit des subventions aux sociétés savantes qui ne seront plus accordées par le gouvernement sous la forme ancienne de distribution de prix, mais qui seront envoyées, suivant les besoins, à titre de secours, lorsque les sociétés justifieront leurs services et leurs nécessités, vous aurez remarqué mes chers collègues, le role utile et populaire que le ministre attribue aux cours de dessin ; de la sorte l'ouvrier et l'artisan pourront rencontrer dans les musées artistiques qui seront établis des modèles pour leurs travaux.

En terminant ce résumé de ce qui s'est passé à la réunion de la Sorbonne où vous nous aviez fait l'honneur de

nous déléguer, honneur par nous vivement apprécié, je vous dirai, Messieurs, ou plutôt je vous répéterai cette parole de l'un d'entre vous : la société d'émulation du Jura doit affirmer son existence. Permettez à un nouveau venu parmi vous, au plus humble de tous, de vous dire qu'ici pouvoir c'est vouloir et en m'inclinant devant vos capacités si diverses et si distinguées, j'ai le droit d'espérer qu'à la prochaine réunion de 1882 vos travaux si intéressants seront appréciés à la Sorbonne comme l'ont été ceux d'autres sociétés voisines ; à vous, Messieurs, à faire de mon espérance une prochaine réalité. Je ne veux point finir sans vous dire toute la fraternelle cordialité de l'hospitalité que nous avons reçue et le gracieux accueil que nous a fait Monsieur le Président du Conseil dans la soirée qui a terminé le jour de la séance générale et solennelle de clôture. Vous aviez votre part dans cette hospitalité et dans cet accueil et il y a justice à vous dire tout à la fois notre reconnaissance et notre profonde satisfaction, heureux si nous avons été les représentants utiles et fidèles de la Société d'Emulation du Jura.

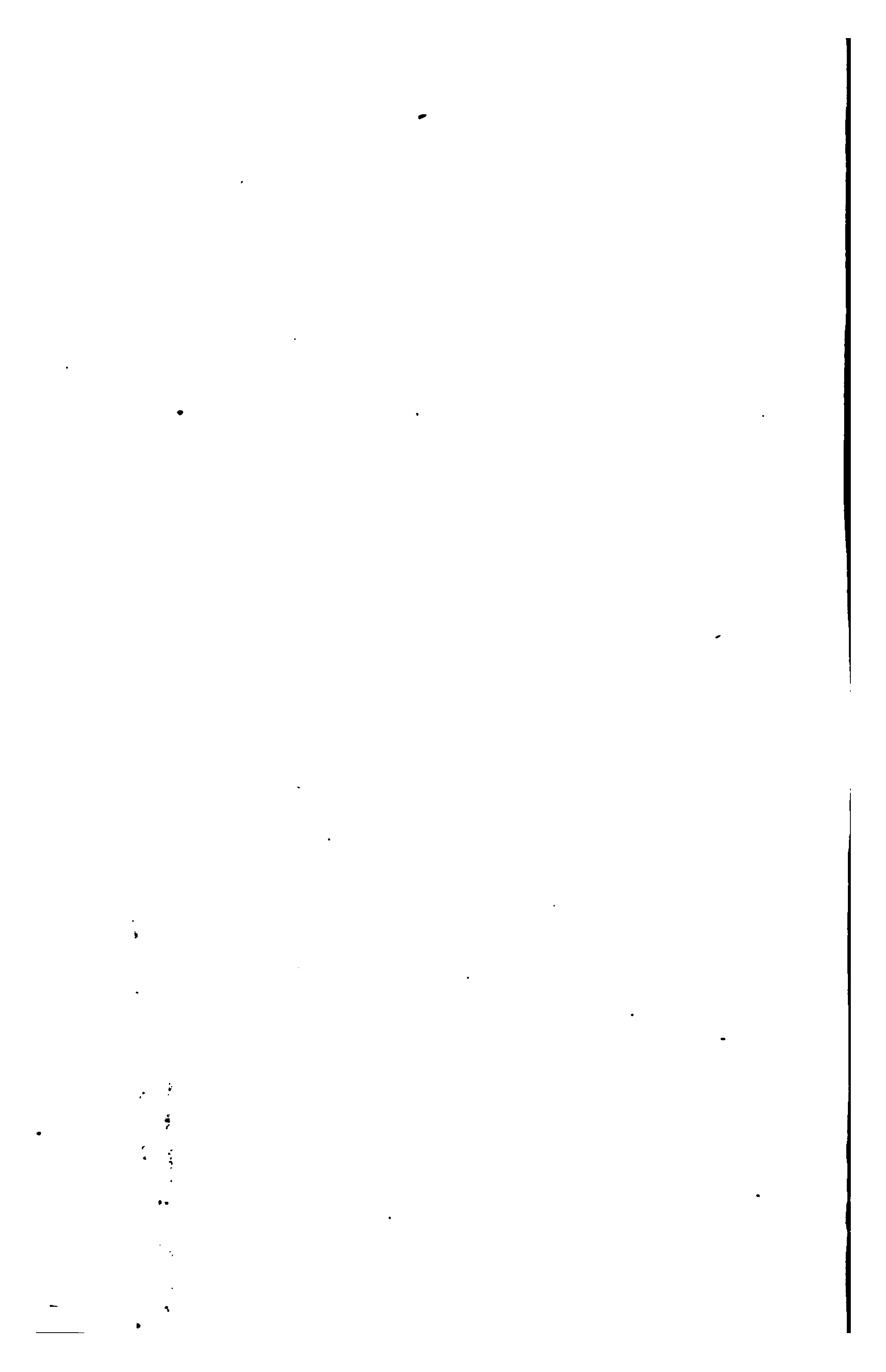
HISTOIRE
DES ÉTATS GÉNÉRAUX
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
EN FRANCHE-COMTÉ

PAR

M. le Président CLERC

Auteur de l'Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(*Suite*).



LE PRINCE D'AREMBERG, GOUVERNEUR.

1668. *Longs Troubles qui suivent le départ de l'armée française. — Nomination et arrivée du Prince d'Aremberg. — Suspension du Parlement. — Création d'une chambre de justice. — Instructions de Castelrodrigo pour une nouvelle constitution de la Bourgogne.*

Le 10 juin 1668, les garnisons françaises quittèrent la Franche-Comté ; et, dans l'état de surexcitation des esprits, on pouvait s'attendre à de grands troubles qui suivraient immédiatement leur départ. On s'en réjouissait en France comme d'une nouvelle cause d'affaiblissement, qui pour la Bourgogne s'ajoutait à tant d'autres. La prudence la plus vulgaire exigeait que l'Espagne pourvut à ce danger. Cependant, elle ne prit aucune mesure, et Gadagne vit avec étonnement qu'au moment de rentrer en France, il n'y avait personne à qui il put remettre la province. Dès qu'elle fut rendue à elle même, l'agitation commença. Ce fut un déchaînement d'accusations,qui se traduisaient soit par des propos violents dans le peuple, soit par des chansons et libellés diffamatoires contre ceux dont on disait qu'ils avaient vendu le pays. Tel était le nom qu'on donnait surtout aux membres de la cour de Parlement. Les maisons des magistrats les plus compromis étaient notées et désignées aux vengeances populaires. On citait parmi les plus menacés le vice président Jault, qui, le premier dans le Parlement, avait ouvert l'avis de capituler, les conseillers Jacquot, Gollut, Jobelot, le comte de S. Amour et Laubépin. Jault fut obligé de fuir par le jardin de sa maison ; Gollut, attaqué dans la sienne, eut été, si les mutins eussent pu le saisir, pendu à la potence laissée sur la place publique par les Français ; la populace jeta par les fenêtres la riche biblio-

thèque de l'historien Gollut son grand-père. Une partie des parlementaires se cachèrent, mais pas un seul ne s'enfuit en provinces étrangères (1). Le comte de Laubépin, chevalier d'honneur au parlement, trop confiant en ses anciens services, osa paraître dans les rues de Dole. Mais la faveur dont il avait joui sous Gadagne, comme celle qu'il avait trop promptement rencontrée à Foucherans dans le camp du Roi de France, était restée profondément gravée dans les souvenirs du peuple. Reconnu dans la rue et assailli à coups de pierre, il n'eut que le temps de fuir et de se cacher dans le couvent des Cordeliers (2); sa femme, française d'origine, plus suspectée encore que son mari, fut attaquée à Dole dans sa maison. Les séditieux arrêtèrent et emmenèrent la voiture que ses domestiques chargeaient dans sa cour. Le bruit s'était répandu qu'elle était remplie de l'or de la France, prix de la trahison. La comtesse elle-même n'échappa à la furie de la populace qu'en se sauvant, quoique enceinte, par le toit de sa maison, d'où elle gagna celles du voisinage. Elle prit de là, travestie en homme, le chemin de Foucherans où elle put enfin respirer. Les temps étaient si mauvais que nul n'était en sûreté chez soi, s'il avait un ennemi (3). Les conseillers Boyvin et Moréal, prévoyant une attaque, percèrent le mur de leurs habitations qui se touchaient, afin de pouvoir par

(1) « Pas un n'est sorti de cette province pour aller chercher sa « sûreté ailleurs, comme de nostre temps tant de présidents et de « conseillers des Parlements de Paris, d'Aix en Provence et de Rennes « en Bretagne ont cherché des asiles aux Pays-Bas et en cestuy « mesme. » (*Mém. des députés de l'Etat pour le rétablissement du Parlement de Dole*, 1674. Recès IV. p. 333.)

(2) Le maire lui persuada de partir, et l'accompagna jusqu'aux portes de la ville, pour le protéger contre le soulèvement des femmes et des enfants, qui avaient résolu de le tuer à coups de pierres. (*Mém. de* J. CHIFLET, *I. 359*.)

(3) *Mém. de* J. CHIFLET.

cette communication prendre plus facilement la fuite. Pour Boyvin, on eut crut que le grand nom du Président son père, et son énergique résistance à la capitulation du Parlement l'eussent mis à l'abri de toutes violences. Mais il avait provoqué la haine du peuple parce que, lors des premières émeutes, il avait tout hors de lui couru, avec le prieur son frère, sur la place publique, perçant la foule, et frappant à droite et à gauche sur les séditieux qui se trouvaient sur ses pas.

Les mêmes troubles éclatèrent à Salins et à Gray. Le peuple y signifia aux officiers de justice que, depuis la capitulation, leur pouvoir était expiré, et que personne n'avait plus à leur obéir. Le maire de Salins, barricadé dans sa maison, y soutint un siége. Ainsi, dans cette infortunée Bourgogne si cruellement démantelée, la guerre civile succédait à l'invasion victorieuse. Le Parlement, épouvanté et sans vigueur, écrivait lettres sur lettres dans les Pays-Bas, demandant avec instance qu'on envoyât dans la province un personnage d'autorité, qui pût y rétablir l'ordre. Castelrodrigo, sourd à ses instances, ne répondait rien, et semblait jouir des humiliations et des angoisses de cette cour jadis si superbe (1). Enfin il se décida, et fit nommer le prince d'Aremberg gouverneur de la Franche-Comté.

C'était un homme d'environ quarante ans. Il y possédait de grandes terres tant de son chef que de celui de sa femme, héritière pour partie des maisons d'Orange et de Vergy. Il arrivait dans la province avec des pouvoirs extraordinaires , égaux à ceux du gouverneur général dans les Pays-Bas, mais aussi avec toutes les préventions des ministres flamands contre les Bourguignons, surtout contre

(1) La populace fut réputée à Bruxelles pour instrument de Dieu, au « regard du châtiment qu'on disait que le Parlement avoit mérité. » (*Mém. de* J. Chiflet, *I. 329.*)

le Parlement. Cependant il s'annonçait comme un ami de la province et en prenait le langage, faisant même publier sans retard une lettre de la reine régente, qui annonçait la conservation de tous les privilèges du Pays.

La première ville, que visita le nouveau gouverneur, fut Besançon,objet de toutes les faveurs de Castelrodrigo (1). Il y arriva assez tard le 4 août 1668, et l'on n'eut que le temps d'illuminer les fenêtres à la hâte. Le lendemain, en habits magnifiques, il se rendit à l'hotel consistorial, où, debout sur une estrade, il prêta serment au nom du roi d'Espagne, et reçut celui des gouverneurs, des vingt-huit et des quarante-deux notables. Un *Te Deum* solennel entonné par l'Archevêque Antoine Pierre de Grammont, et qu'accompagna la musique de la cité, donna un caractère religieux à la fête, qui se termina au milieu de nouvelles illuminations. Le 15 du même mois d'août, d'Aremberg se rendit à Dole, où le bas peuple, se portant à sa rencontre, l'accueillit avec des transports d'allégresse, mais aussi avec des cris de mort contre les traîtres à la patrie.

Le lendemain de son arrivée, une proclamation annonça qu'il était chargé par le gouverneur général de déclarer aux habitans du pays « le sensible déplaisir qu'avait reçu Sa « Majesté du malheur survenu à la Bourgogne si inopiné- « ment par une invasion si hors de saison. Il ajoutait « qu'il n'y a point d'apparence qu'une révolution si sou- « daine et la reddition de tant de places sans coup frapper « ait pu arriver sans quelque connivence et intelligence « secrète ; qu'en conséquence Sa Majesté étoit résolue de « faire une exacte perquisition de ceux qui se trouveroient « avoir trempé dans quelque trahison ou manqué à leur « devoir. »

(1) « Le gouverneur général tourna tous ses soins devers Besançon « et sa rigueur contre le Parlement lui-même. » (*Ibid.*)

Pour procéder à cette grande information arrivèrent un peu après trois commissaires flamands, choisis par Castel-rodrigo. Ils se mirent à l'œuvre sur tous les points de la province. Cette enquête dura très longtemps, mais sans répondre à l'attente des informateurs. La foule de traîtres qu'on croyait poursuivre, ne se découvrit point : ce qu'on découvrit, c'est que la passion, la vengeance, l'envie trop commune en Bourgogne, otaient tout crédit à la pluspart des témoignages. Il fallut se rendre à l'évidence, et reconnaître que, à l'exception de trois ou quatre coupables, la surprise, l'effroi, une défense mal préparée avaient abattu les courages, et amené cette prompte soumission, qui avait tant étonné l'Espagne (1).

En suspendant le parlement , à la participation des commissaires flamands, le prince l'avait provisoirement remplacé par une chambre de justice. Mais cette chambre docile et sans liberté, siégeant en habits bourgeois (2), remplaça mal ce tribunal suprême, la plus grande institution du pays. D'Aremberg communiqua à ces magistrats nouveaux et promptement déconsidérés quelques affaires d'Etat, mais sans tenir grand compte de leur avis ; puis les commissaires flamands les réduisirent à n'avoir que voix consultative.

Le plan que devait exécuter le chef du gouvernement fut d'abord enveloppé de mystère. C'était une forme toute nouvelle d'administration : mais par la force des choses, elle ne pouvait pas être longtemps dissimulée, ni tarder à apparaître au grand jour.

(1) La seule consternation opéra ce grand changement. » (*Mém.* J. CHIFLET *I. 445,*) « Jamais je n'ai cru que cela tint du criminel. » (*Ibid, p. 362.*)

(2) « Ceux qui composoient la chambre de justice l'administroient « sans majesté et comme des personnes vulgaires, sans robes et sans bonnets. » (*Mém. de* JULES CHIFLET *I. p. 309.*)

Ce changement, qui bouleversait complétement l'ancienne constitution de la province, consistait surtout dans les dispositions suivantes :

A la tête du pays était placé un gouverneur absolu (1), réunissant tous les pouvoirs civils et militaires, sans aucune participation du Parlement, alors anéanti, aux affaires d'Etat.

La chambre de justice, que nous avons signalée, devait être complétement sous la main et à la dévotion du gouverneur, et remplacer ce grand corps dans ses attributions judiciaires.

Plus tard, tous les fonds du pays allaient être soumis à un travail cadastral et frappés d'une contribution annuelle ; ce qui entraînait en partie la suppression du don gratuit librement voté par les Etats, privilége que la province considérait comme la première de ses libertés. « Cette grande « innovation étoit, dit Jules Chiflet (2), l'un des principaux « points de cette nouvelle forme de police en un pays « auparavant si libre, et où de telles choses étoient totale- « ment inconnues. »

D'Aremberg, dès les premiers temps de son administration, s'était adroitement débarrassé du contrôle gênant des députés de l'Etat, en profitant de l'affaissement général et de la médiocrité d'esprit de la plupart de ces députés (3).

(1) *Mém. de* J. Chiflet, *I. 517.*

(2) Ibid, p. 418.

(3) Comme les membres de l'Etat, nommés en 1666, et toujours les mêmes entre les deux conquêtes, ont joué un rôle important à cette époque, il est utile de faire connaître leurs noms.

Les neuf députés à l'également : *Borrey*, chanoine du chapitre de Besançon, président — *Despotots* — *Béreur*, prieur de St-Désiré de Lons-le-Saunier — *de Marenches*, chanoine de Notre Dame de Dole — Gaspard *de Moustier*, seigneur de Cubry — Jean Claude *Charreton*, Baron du Pin — Jean Claude de *Falletans* — *Gilbert*, docteur en droit, mayeur de Baume — *Faulquier* mayeur de Bletterans — *Garnier* mayeur de Dole.

Il avait par d'habiles combinaisons obtenu d'eux, et pour un temps indéfini, la subvention de 3,000 fr. par jour, plus la somme de 600,000 fr. divisée en six années, et destinée à relever les fortifications des villes ruinées par les Français.

Après ce coup de maître, et pour paralyser toute résistance, il avait dès le mois d'août, fait entrer sur le sol Bourguignon cinq régiments de cavalerie et deux d'infanterie, tous composés de Lorrains et d'Allemands ; ces troupes étrangères devaient remplacer la milice du pays.

Tout d'abord elles parurent redoutables, mais on ne savait pas encore qu'elles allaient devenir pour la province, qu'elles occupèrent longtemps, le plus cruel et le plus terrible des fléaux.

Dans le but de paralyser toute résistance contre un tel renversement du passé, les instructions de d'Aremberg lui donnaient pour mot d'ordre de susciter et d'entretenir constamment des divisions, moyen que le caractère des habitants et les circonstances présentes ne rendaient que trop facile.

Enfin, dès le mois de septembre 1668, avec le concours de Verboom, ingénieur flamand qu'il avait amené avec lui, il poursuivait activement la construction de la citadelle, commencée à Besançon par les Français, et qui devait tenir en bride cette importante cité située au centre du pays. Les habitants ne s'y méprirent pas ; il y eut des résistances contre cette construction redoutable, mais il fut assez fort pour les maîtriser.

Les neuf députés extraordinaires : L'*Archevêque de Besançon* — *Jean d'Orival*, prieur de Poite — *Richard* — Claude Antoine de *Vaudrey*, *Baron de Beveuge* — *Marc de Montaigu*, *Baron de Boutavans* — *de Salans* — *Bonnefoy*, mayeur de Vesoul — *Franchet*, mayeur de Pontarlier — *Jacques de Molombe*, mayeur de Quingey.

Ces deux corps réunis formaient celui des XVIII.

Investi de si grands pouvoirs, courtisé et tout puissant, le prince s'était établi au palais Granvelle, propriété du comte de Saint Amour, le même qui avait tant espéré de succéder, dans le gouvernement de la Bourgogne, au marquis d'Yenne, son oncle. Il avait conçu un violent dépit quand ce haut emploi lui échappa, et l'on crut que son irritation l'avait, pendant la conquête, jeté dans le parti contraire à l'Espagne ; on le soupçonna même de l'avoir trahie. Aussi, quand, peu de temps après l'arrivée de d'Aremberg, il se hasarda à rentrer à Besançon, il fut insulté par la populace, poursuivi à coups de pierres, et obligé de sortir en hâte de la ville.

1669. *Prompte impopularité du prince d'Aremberg, — vaines espérances de la cour de Dole sur son rétablissement. — Division dans les Conseils de la reine. — Députations envoyées par les Etats en Espagne. — Leur insuccès.*

Il y avait moins d'un an que le prince d'Aremberg était gouverneur de la Franche-Comté, et déjà de nombreuses inimitiés s'étaient amassées sur sa tête, surtout parmi les seigneurs de la haute noblesse. Le marquis de Meximieux, et le marquis de Listenois, son fils, dont le premier avait aspiré à ce poste si envié, avaient pour lui une telle antipathie, qu'il fallut par prudence les éloigner et les faire partir pour l'Espagne. A un banquet de la confrérie de saint Georges, présidé par le Prince, l'un des deux frères de Chevroz, lui donna ouvertement des marques de mépris. A Besançon même, que le gouverneur devait tant ménager à cause de Castelrodrigo, ami si déclaré de la ville, il fit entrer par la citadelle deux régiments de troupes étrangères, ceux du Baron d'Erbey et du colonel Massiet, pour forcer les

habitants à recevoir des logements militaires, mais ils résistèrent à cet acte de pression contraire à leur traité avec l'Espagne, et les caresses tardives du prince ne leur fit point oublier cette tentative qu'il fut obligé d'abandonner. Même ils s'en plaignirent hautement, et leur ressentiment éclata dans une lettre qu'ils écrivirent à leur agent près de la cour d'Espagne. Ils annonçaient que l'un des cogouverneurs se rendrait prochainement à Madrid, porteur d'un mémoire révélant la vérité toute entière sur le gouverneur.

Le bruit se répandait en même temps que la cause du parlement gagnait du terrain à la cour, que la reine régente se montrait favorable, qu'elle était décidée à accorder une amnistie générale et à rétablir le Parlement, que les troupes étrangères allaient partir, que du moins leur nombre serait diminué, et qu'ainsi, avec sa constitution ancienne qui lui serait rendue, la Bourgogne recouvrerait l'indépendance, le repos et la tranquillité.

Les Parlementaires crurent aisément à ces bruits flatteurs, qui mettaient fin à de longues anxiétés, et écrivirent à la reine une lettre d'hommage et de profonde reconnaissance. Ces espérances étaient partagées par les députés de l'Etat. Dans leurs lettres à la reine, le rétablissement de la cour de Dole était toujours le premier de leurs vœux (1).

Ce n'était malheureusement qu'une illusion. Les conseils de Madrid étaient fort divisés, et la régente d'une volonté trop faible pour dominer ces divisions. Il régnait à la cour d'Espagne, pour et contre la Bourgogne, deux courants d'opinions opposés. Castelrodrigo, ce mauvais génie de la province, en quittant Bruxelles et le gouvernement général des Pays-Bas, était revenu en Espagne, et avait pris une

(1) Parmi les lettres nombreuses que l'on peut citer, voy. notamment celle du 21 juin 1669, (*Papiers des États. Lettre C. 278*).

place prépondérante dans la *junte de gouvernement*. Il continuait à faire entendre contre les Bourguignons, toujours suspectés dans cette cour depuis la conquête de 1668, la voix de la défiance et de la rigueur, déclarant hautement que le rétablissement de la cour de Dole serait la plus grande des fautes, qu'elle constituerait un véritable danger, qu'avec cette cour indomptable habituée à dominer la nation, on verrait se reproduire toutes les fautes du passé. Il ajoutait ce mot remarquable, qu'elle ne manquerait pas, comme précédemment, d'*épauler le peuple* (1).

Il était alors au comble du crédit à la cour, et venait d'être nommé grand écuyer de la reine (2).

Cette voix de Castelrodrigo puissante et écoutée, comme celle d'un homme qui avait gouverné à la fois la Bourgogne et les Pays-Bas, tenait tout en suspens dans la cour de Madrid, où l'indécision et la lenteur était de règle et de tradition.

Il en était de même dans les Pays-Bas, où, selon l'expression du chanoine de Marenches alors à Bruxelles, *les lenteurs de cette cour étaient épouvantables* (3).

Les espérances déçues des parlementaires firent place à un découragement profond. Le 10 novembre 1669, le vice-président, ayant réuni chez lui six des anciens conseillers de la cour avec les greffiers (4), leur proposa de députer en Espagne l'un des membres de la compagnie. Mais aucun ne voulut se charger de faire le voyage (5).

(1) *Mém. de* S. CHIFLET, *1, p. 418.*

(2 et 3) Lettre du chanoine de Marenches aux députés de l'État, 20 septembre 1669. (*Papiers des États, liasse C. 278*).

(4 et 5) Sur ce refus général, il fut résolu d'écrire au chanoine de Marenches, l'un des trois députés envoyés par les membres de l'État à Madrid, en le priant d'y prolonger son séjour, s'il devenait nécessaire, pour obtenir le rétablissement du Parlement. (*Papiers épars du Parlement de Dole*).

Ainsi se terminait l'année 1669. Moins abattus que les parlementaires, les députés de l'Etat se décidérent alors à envoyer une ambassade à la reine régente. Le sort tomba sur deux d'entr'eux Claude Antoine de Vaudrey, baron de Beveuge, et l'avocat Bonnefoy, mayeur de Vesoul. Ils n'eurent que neuf jours pour se préparer à ce long voyage, et partirent vers le premier novembre.

Arrivés à Madrid, ils sollicitèrent et obtinrent assez promptement une audience de la régente, à qui ils remirent un premier mémorial, dont la rédaction, selon toute apparence, avait été, avant leur départ, préparée en Franche-Comté. Cette pièce assez remarquable a été heureusement conservée (2). Les membres de l'État y retracent avec vigueur la nécessité de rétablir le Parlement, seule justice assez forte pour tenir tête au désordre qui se déclare dans le pays. Ils représentent la faiblesse de la chambre de justice, institution sans consistance et sans lendemain, enfin la nécessité de licencier au moins une partie de troupes étrangères, le pays succombant sous cet accablant fardeau, et ayant déjà fourni plus de dix millions.

Ces observations avaient une grande valeur. Cependant elles n'eurent aucun succès. La résolution d'abolir le Parlement fut sans détour annoncée aux deux députés qui, sans grand espoir, présentèrent un second mémoire dont l'histoire a également conservé le texte.

Pendant que ces députés de l'Etat étaient à Madrid, un envoyé de la ville de Besançon, le sieur Maréchal co-gouverneur y arrivait dans les premiers jours de janvier 1670. L'ancienne cité impériale, fort irritée contre d'Aremberg, préoccupée d'autre part de la pensée d'obtenir le tribunal souverain qui devait remplacer le Parlement, avait chargé son député de poursuivre cet important projet, et de di-

(1 et 2) *Papiers des États, lettre C. 278.*

riger contre d'Aremberg une attaque énergique, en signalant à l'Espagne toutes les injustices de son gouvernement.

Castelrodrigo, alors à la cour de Madrid, était connu comme l'ami et le protecteur déclaré de la ville de Besançon. C'est à lui que Maréchal s'adressa pour faire appuyer ses demandes. Il n'avait pas réfléchi que Castelrodrigo était l'auteur de la nomination de d'Aremberg, et qu'attaquer le protégé, c'était attaquer son protecteur lui-même.

L'habile Castelrodrigo l'en détourna avec adresse; et, sur les autres objets de l'ambassade accumulant difficulté sur difficulté, le découragea dans sa mission, n'en prodigua pas moins les marques d'intérêt les plus flatteuses pour la ville de Besançon, le renvoya presque content en Bourgogne, et avec ces assurances, se débarrassa, sans le blesser, d'un solliciteur importun. Il agit de même avec les députés de l'Etat, qui, le 9 avril 1670, reprirent le chemin de la Bourgogne, emportant avec eux de vagues promesses de bonne volonté, de soulagement pour la province, phraséologie ordinaire dans laquelle on excellait à la cour de Madrid.

1670. *Retour des députés de l'État, agitation de la province. Edit du 1er avril 1670. — Inutile recours au connétable. — Défense aux XVIII de s'assembler sans autorisation. — Députations du chevalier d'Andelot au nom des États, et de l'avocat Moreal pour la ville de Dole, — leurs résultats.*

Le Baron de Beveuge et l'avocat Bonnefoy, députés à Madrid au nom des Etats, avaient fait une cruelle épreuve des éternelles lenteurs de l'Espagne. Partis de Bourgogne dans les premiers jours de l'année 1670, ils étaient encore à

la cour au temps de Pâques, aussi avancés que le premier jour. Le récit de quelques belles cérémonies, auxquelles ils assistèrent ou furent invités, fut tout ce qu'ils purent faire connaître à leur retour en Bourgogne. « Quand le « moment du départ fut arrivé, nous allâmes, disent-ils dans leur rapport aux Etats, prendre notre audience « particulière de congé de la reyne et du Roy, qui tous « deux se tinrent à pied pendant que nous estions à « genoux et pendant qu'on les harangua, la reine ayant « déclaré qu'elle continueroit et conserveroit tousjours « pour la Bourgogne ses bonnes intentions, et le Roy pro- « nonça aussi quelques paroles, mais si doucement qu'elles « furent imperceptibles à l'ouye. »

Il était dur d'être venu si loin pour entendre ces futiles et vaines assurances tant de fois répétées. « Voilà, mes- « sieurs, dirent les députés en terminant leur rapport (1) « la façon que ces grands seigneurs d'Espagne observent « aux grandes affaires : ils n'y vont pas si viste que les « autres nations : j'en fais la comparaison à la planète de « Saturne, qui estant plus obscure est pourtant la plus « tardive. Eux sont véritablement constitués dans la plus « haute sphère de la monarchie, et, par leur naturelle « disposition à procéder lentement, ils temporisent autant « dans la conduite des affaires du ministère qu'ils affectent « de gravité dans le reste de leurs démarches. La longueur « semble estre leur grande politique. »

Cette députation avait eu le sort de toutes les autres ; elle était complétement stérile. Et encore l'état de la Bourgogne à leur retour n'était guères propre à les consoler. Ils la trouvèrent dans la plus vive agitation. Un grand différend venait d'éclater entre le gouverneur et les XVIII de l'Etat, qui, frappés des misères et des plaintes du peuple Franc-Comtois, avaient réduit à 2000 fr. par jour la subvention auparavant de 3000. Efforts, menaces, paroles de persuasion et de douceur employées tour à tour par d'A-

remberg, tout avait échoué contre leur inébranlable résolution. Cette somme était insuffisante pour l'entretien des troupes, dont l'Espagne, au mépris des libertés publiques, laissait la charge entière à la province. Sous le coup de cette nécessité, d'Aremberg, le 1er avril 1670, avait d'autorité jeté l'impôt de 3000 fr. sur la Franche-Comté.

C'était un coup d'Etat encore inoui ; mais, quoiqu'il n'eut pas consulté la régente, il était d'avance sûr de l'approbation des cours de Bruxelles et de Madrid, qui, ne voulant ni ne pouvant, dans la détresse des finances espagnoles ; pourvoir à l'entretien des troupes Lorraines et Allemandes, cantonnées dans la province, en rejetaient forcément sur elle le fardeau. En vain les XVIII recoururent-ils au connétable de Castille, ami de la Bourgogne qui était encore à Bruxelles, sa réponse fut que la province devait payer les 3000 fr. par jour, qu'au besoin, il l'en requérait (1).

Il fit plus : craignant une protestation des XVIII, et ajoutant à cette rigueur une rigueur nouvelle, il leur interdit de s'assembler sans son autorisation, sur le motif que leur corps représentant les Etats, ne pouvait se réunir sans une convocation du souverain ou de son représentant (2).

(1) 6 mai 1670, lettre du connétable de Castille aux gens des trois Etats de Bourgogne. Ils lui avaient écrit le 31 mars précédent. Par la réponse signée de sa main, il les requiert de continuer le *fournissement* des 3000 fr. par jour. (*Papiers des États, liasse C. 277, original).*

(2) Le 21 avril 1670, dix jours après le fameux édit de d'Aremberg, le connétable lui écrit :

« Estant adverty que les dix huit députés du pays et comté de « Bourgongne s'assemblent soubs divers prétextes et sans avoir obtenu « permission, au grand préjudice du royal service, puisque les ré- « solutions qui s'y prennent sont presque de mesme effet que celles « des Etats généraux, j'ai trouvé bon de vous faire ceste, pour vous

Quelle ressource restait-il à la malheureuse province, dont les plaintes, sans cesse renouvelées, se heurtaient contre l'inertie ou le silence de la Reine et de son gouvernement? Une première députation des Etats venait, comme on l'a vu, d'échouer. Quel serait le sort d'une seconde tentative du même genre? Cependant on s'y décida, et les XVIII choisirent pour se rendre en Espagne un franc-comtois de caractère résolu, le chevalier d'Andelot, seigneur de Tromarey, dont le père, capitaine estimé et valeureux, avait été gouverneur de Gray pendant la guerre de dix ans.

Le chevalier d'Andelot, grand ennemi du gouverneur, connaissait particulièrement le comte de Pegnaranda, l'un des hommes le plus en crédit dans les conseils de la reine. Il l'avait connu dans les Pays-Bas, et il était, comme convive, assis à sa table, lorsque ce grand seigneur fut employé à conclure la paix de Hollande. Une autre circonstance favorable au succès de la députation, c'était le retour du connétable à Madrid, on ne désespérait pas d'obtenir son appui. Le connétable infirme avant l'âge et usé par les plaisirs avait cessé de gouverner les Pays-Bas, et Monterey, fils de Luys de Haro, l'avait remplacé dans ce gouvernement. On considérait encore le connétable comme un des hommes les mieux disposés pour la Bourgogne, et le plus capable de tenir tête à Castelrodrigo dans les conseils de Madrid.

Quand le chevalier d'Andelot, député des Etats, partit de Dole, il n'était pas seul, mais accompagné d'un député spécial

« encharger de tenir la sérieuse main à ce que les neuf députés extraordinaires, les quels avec les neuf commis à l'également font « les dix huit députés du dit pays, ne s'assemblent pas à l'advenir « sans ma permission préalable, et que je l'aye trouvé convenable au « royal service, permettant seulement aux commis à l'également de « se pouvoir assembler, lorsqu'ils le jugeront nécessaire. »

envoyé par cette ville, c'était l'avocat Moréal, sieur de Moissey, fils d'un conseiller au Parlement. Moréal avait toute l'ardeur et les espérances de la jeunesse, et se sentait fier de représenter à la cour la capitale de la province. Il rêvait un grand avenir, et entrevoyait le jour effectivement très prochain où il deviendrait mayeur de Dole. Le but de son voyage était d'obtenir, que, moyennant 300,000 fr. offerts par la ville et destinés au redressement de ses fortifications, le Parlement y fut rétabli. Un autre but commun aux deux députés était la révocation de d'Aremberg, révocation qu'ils poursuivirent avec la même chaleur. Comme on l'avait prévu, d'Andelot fut accueilli par le comte de Pegnaranda avec une bienveillance particulière. Les deux députés virent aussi le connétable et le cardinal d'Arragon, tous trois membres du conseil de régence établi par le défunt roi, et qu'on appelait comme nous l'avons dit ; *Junta del Governo*.

Tout conspirait donc en apparence au succès de la grande affaire de Bourgogne. Les informations, accompagnées de l'avis de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas, étaient enfin revenus de Flandre. La solution semblait imminente ; le conseil d'Etat était rassemblé et le rapport général prêt; malheureusement ce rapport était confié à Castelrodrigo, qui le fit avec sa passion ordinaire ; c'était comme le reflet de toutes les préventions qu'il avait apportées de Flandre, et de sa haine envenimée contre le Parlement. Mais il rencontra de vives contradictions pendant les débats qui durèrent plusieurs jours Le connétable prit parti pour les Bourguignons, qu'il appela un peuple fidèle, et, s'animant de plus en plus, alla jusqu'à dire que Castelrodrigo avait été cause de la perte de la Bourgogne.

Beaucoup de bruits circulèrent au dehors sur les résolutions du conseil. Le plus accrédité fut que le Parlement ne serait pas rétabli, qu'il perdrait la robe d'écarlate, même son nom, mais qu'il serait remplacé par un conseil souverain, dont le siège serait à Dole.

Les deux députés s'en tinrent à ces paroles, à peu près conformes aux désirs des Dolois et des membres de l'Etat. Mais elles ne se traduisirent, comme d'habitude, par aucune résolution officielle et écrite. Après tant de temps écoulé, il se trouva que la question n'avait pas fait un pas ; et, un peu plus tard, le 16 juin 1671, le sieur Lhomme, agent des Etats à Madrid, put leur écrire ces nouvelles aussi alarmantes que conformes à la réalité :

« Les ministres ne visent qu'à nous rendre tous cou-
« pables ..... Cependant le sieur Pouhat leur en a dit assez
« pour notre entière justification. Mais il est bon de leur
« renouveler. Car ils ont tellement ces mauvaises impres-
« sions dans l'esprit, que les raisons les plus fortes à peine
« sont capables de les dissuader. Et, comme nous avons
« peu d'amis dans cette cour, on y travaille beaucoup
« sans pouvoir rien avancer. Il faut user de quelque re-
« connaissance auprès de ceux qui semblent le plus affec-
« tionnés ; et se trouve qu'il devroit être bien facile de les
« gagner, parce que tout ce que prétend la province est
« le pur intérest et service de Sa Majesté. *C'est la chose la*
« *plus horrible que l'on puisse ouïr de la manière dont*
« *nous sommes balottés de Flandres en Espagne*. Car les
« Flamands disent qu'ils attendent les ordres d'Espagne,
« les Espagnols *que acudan al governador de los Estados*
« *de Flandres* (1), de sorte que trois ou quatre ans se
« passent, et après on est aussy avancé que le premier
« jour. »

Une seule mesure fut définitivement arrêtée dans la jonte de gouvernement, la révocation de d'Aremberg. Les deux députés y avaient travaillé avec une égale ardeur. Le jeune représentant de Dole, dans un mémoire adressé à la reine, avait fait l'énergique tableau de la licence et de l'indiscipline des soldats du gouverneur occupant la ville

(1) *Papiers des Etats*, liasse C, 278.

de Dole, de leurs incroyables violences et de leur impunité. Quelques passages du mémoire suffisent pour le comprendre. « Certains officiers et soldats de la garnison de Dole, y est-il dit, tuèrent lâchement, et sans aucun sujet d'hayne « ou querelle, Mons[r]. de Brun, fils de Mons[r]. de Brun, « ambassadeur de Vostre Majesté en Hollande, et Mons[r]. « de Belmont, cavalier principal du dit Dole. *Ce crime « atroce demeure sans chastiment comme une infinité d'au- « tres qui se commettent chaque jour avec tant de licence, « qu'à peine se permettroient-ils entre ennemis ..... Il sem- « ble qu'on veuille pousser la province au désespoir* (1). »

Si tel était, sous le gouvernement de d'Aremberg, et dans la première moitié de l'année 1671, le sort de la capitale du pays, quel devait être, surtout dans les campagnes, celui du reste de la province ?

Lassitude générale dans la Franche-Comté. Sentiments du prince d'Aremberg, antipathie qu'il inspire, et comment elle se manifestait.

C'était dans tous les cœurs une lassitude générale ; grands et petits, tous demandaient un changement quel qu'il put être (2). D'Aremberg n'ignorait pas combien il était haï. On devinait sans peine jusqu'à quel point il était blessé et humilié à la fois, de la joie qui allait éclater à son départ. Quelquefois dans son dépit, la vérité qu'il aurait voulu dissimuler lui échappait malgré lui, et il disait que bientôt on serait débarrassé de sa présence. Il avait sa police et se tenait au courant de tous les propos, les lettres étaient

(1) Le texte du Mémorial est transcrit dans le registre municipal de la ville de Dole. *Année 1671, p. 33 et s.*

(1) *Mém, de* J. Chiflet, *II. 548.*

interceptées et ouvertes, tellement qu'il était dangereux de parler et d'écrire (1). Les quolibets acérés ne manquaient pas sur son compte, et les frères de Chevroz parlaient de lui donner, avant son départ, une aubade aux violons. Sa femme la princesse d'Aremberg ayant, ainsi que la Baronne de Soye, pris une grande autorité dans le gouvernement, on en causait avec moquerie, et il arriva à d'Erbey, colonel de cavalerie Lorraine, de dire malignement devant plusieurs personnes que la Bourgogne était gouvernée par quatre femmes. Comme on le pressait de les nommer, il dit que c'était la princesse d'Aremberg et la Baronne de Soye. Remarquant son silence sur les deux autres, on voulut savoir leur nom, et il finit par avouer que c'était les maris de ces dames. Ce n'était pas assez de ces plaisanteries mordantes, on y mêlait parfois d'amères paroles, et certains nobles ne parlaient de rien moins que d'appeler le prince en duel, le jour où il quitterait le gouvernement. Instruit de tout, d'Aremberg, quand il pouvait dominer son ennui, affectait l'indifférence et le dédain, même la gaieté. Au carnaval de l'année 1671, peu avant son départ, il assistait à une comédie chez la baronne de Soye, ou se montrait joyeusement dans les rues de Besançon, mêlé aux dames de la société, et courant *la bande*, sorte de jeu particulier à cette ville, où danseurs et danseuses faisaient de longues évolutions, en se tenant, non par la main, mais par des serviettes.

Homme de la haute noblesse, il avait cherché à Besançon un point d'appui dans le peuple, et s'était fait inscrire dans l'association des artisans, où il avait aussi fait recevoir ses deux fils. Mais cela lui servit peu, l'artifice était trop grossier, et il n'en demeurait pas moins odieux aux députés de l'Etat, aux campagnes, aux villes, particu-

(1) *Mém. de* J. Chifflet, I, p. 617.

lièrement à celle de Dole qu'il considérait comme la cause principale de sa révocation (1).

Le moment de son départ et de l'arrivée de son successeur approchait. On en parlait publiquement, et son irritation s'en accrut. Il aurait pu laisser au gouverneur qui allait lui succéder le recouvrement de son impôt forcé, surtout l'odieux des exécutions militaires que ce recouvrement allait nécessiter. Il voulut au contraire s'en charger ; ce fut son adieu à la province, et nous allons voir comme il y procéda.

Avril, mai, juin 1671. *Violences et exécutions militaires du Prince d'Aremberg. Le maire de Dole gagé.— arrestation de deux députés de Salins. — entreprise armée sur la ville de Dole.*

D'Aremberg avait prévu des résistances dans le recouvrement de son impôt si contraire à toutes les libertés du pays. Mais chez lui sa colère ne calculait plus rien, et il était parfaitement résolu à en finir par la force. L'un de ses axiomes était que, s'il ne demeurait le maître de la nation, elle lui marcherait sur le ventre. Rempli de ces pensées, il commença ses exécutions militaires à travers les villes et les campagnes. Le maire de Dole, ayant refusé de payer sa contribution, fut gagé par huissier et ses meubles vendus publiquement. Le 10 avril 1671, d'Aremberg fit arrêter deux députés de la ville de Salins qui, sans se douter de rien, suivaient paisiblement leur route, en sortant de Besançon, où ils venaient de conférer avec lui. Il s'agissait d'une question purement locale concernant leur ville (2).

(1) *Mém. de* J. Chiflet, *II, p. 521.*
(2) *Ibid. p. 523.*

Craignant que les prisonniers ne trouvâssent des gens disposés à les défendre ou à les délivrer, il les fit conduire à Quingey par des lieux détournés. Ils y furent détenus sous bonne garde. Ce qui ne les empêcha pas de faire parvenir sans retard aux Salinois la nouvelle de leur détention, en joignant à leur lettre l'ordre d'arrestation que leur avaient laissé les agens du gouverneur. Les Salinois furent indignés de cette violation du droit des gens envers deux de leurs compatriotes. L'affaire ayant paru d'une extrême gravité, le conseil, pour aviser aux mesures à prendre, s'adjoignit les notables de la ville, qui, d'une commune voix, décidèrent qu'il serait immédiatement écrit à toutes celles de la province, aux députés de l'Etat, même à la chambre de justice, pour leur signaler cet attentat.

Ces députés montrèrent dans cette affaire beaucoup de vigueur et de résolution. Le gouverneur ayant eu l'insolence de leur proposer de relâcher les prisonniers sous la condition que son édit serait ratifié par leur corps, ils lui répondirent par un refus formel, et firent immédiatement présenter un mémorial à la reine, pour que justice fut faite aux Salinois (1). Dans leur indignation, et n'attendant rien des Flamands, leurs ennemis, ils demandèrent en même temps que le gouvernement de la Franche-Comté fut détaché de celui de Flandre, et rattaché directement à l'Espagne (2).

(1) « 16 avril 1671, assemblée des XVIII. La compagnie décide de faire remonstrance à Sa Majesté la priant d'envoyer des ordres pour faire relascher les deux commis du magistrat de Salins, Son Excellence *ayant faict sur les remontrances des Etats une apostille bien choquante.* (Papiers des Etats lettre T. 40.)

(2) Le 27 mai 1671, Lhomme agent des Etats à Madrid leur écrivait : « J'ai présenté un mémoriel où vous demandez trois choses : la « première que *le comté de Bourgongne soit indépendant de la Flandre* ; « la seconde, *que M. d'Aremberg ne puisse plus imposer la province*, ni « aucun de ses successeurs, soubs quelque prétexte qu'ils puissent avoir,

Si les Salinois avaient compté sur l'appui de la chambre de justice, ils furent promptement détrompés. Cette chambre servile prit parti, non pour les victimes, mais pour le prince. D'Aremberg fut même surpris de l'excès de zèle de ces singuliers magistrats. Ils ouvrirent contre les auteurs de la plainte des avis violents, que lui-même qualifia d'*impétueux*. Les députés de Salins continuaient à garder prison ; mais la maladie de l'un d'eux, le lieutenant local Régis, le fit relacher. L'autre, l'avocat Nouveau, demeura prisonnier. Sa détention dura soixante et douze jours (1), c'est-à-dire, jusqu'au temps où d'Aremberg quitta définitivement la province.

Les garnisons, qui occupaient les places du pays, les tenaient dans la servitude et dans la terreur, et elles pouvaient s'instruire par l'exemple de Dole. Aussi s'opposaient-elles autant que possible à laisser entrer cette soldatesque dans leurs murs, leur arrivée étant toujours le préliminaire et le signal assuré de vols et de violences. Au mois de juin 1671, la ville de Salins fit des efforts inouïs pour éviter de recevoir les régiments de d'Alamont et de Berrière qu'on lui annonçait (1). Mais elle n'y réussit pas ; à peine arrivées, les troupes commandèrent à leurs hôtes de les nourrir. Sur leur refus, elles s'emportèrent, il y eut un bourgeois de blessé, un autre fut tué (2).

Mais Dole, nous l'avons dit, était particulièrement l'ob-

« et *qu'on mette en liberté les députés de la ville de Salins* ; la troisième que « M. le prince rende un compte spécial de l'argent qu'il a employé « pour les fortifications, munitions de guerre et autres choses sembla- « bles. Mons le connétable est porté pour les intérêts de la province... « Comme je suis gouverneur de ses neveux, je puis très facilement lui « représenter les choses comme elles sont. » (*Papiers des Etats, liasse C. 277-79.*)

(1 et 2) Voy. les délibérations municipales de Salins, avril et mai 1671. *Archives de la ville déposées à la bibliothèq. publiq.*

jet des rigueurs, comme de l'aversion de d'Aremberg. On avait renvoyé au prince depuis l'Espagne une dénonciation des habitans qui l'accusaient, à tort il est vrai, de faire des bénéfices frauduleux sur ses troupes, en exagérant leur nombre. Blessé dans son honneur, le gouverneur hors de lui ne songea qu'à faire payer cher aux Dolois cet outrage par un châtiment éclatant.

Par son ordre la cavalerie du colonel Massiette, promptement rassemblée, se mit en marche et se dirigea sur Dole pour s'en emparer. Mais déjà la ville avertie se préparait à se défendre. Le 12 juin, dès les six heures du matin, les habitans au nombre de trois cents étaient rassemblés sur la place publique devant l'église. Dans leur exaspération, ils déclarèrent d'une voix unanime qu'aucune troupe étrangère n'entrerait dans leurs murs, et que, si on voulait agir contre eux par la force, ils combattraient jusqu'à la dernière extrémité, *quand bien chacun debvroit périr* (1).

Ils prévinrent en même temps le Rhingraff, gouverneur des troupes allemandes de la garnison de Dole, dont on pouvait craindre l'attaque dans l'intérieur de la ville pendant que les bourgeois agiraient contre les assaillants du dehors, lui déclarant que leur intention était, non de se défendre contre la Reine, dont on ne présentait aucun ordre, mais d'empêcher qu'au mépris de ses volontés, on n'achevât par la violence la ruine des libertés du pays (2).

On craignait tout, et, comme si Dole allait soutenir un siége en forme, et qu'il fallut attendre au premier jour un assaut, on retirait les ponts de service des ouvriers occupés à réparer les murs d'enceinte ruinés par les Français, et l'on disposait au voisinage des sentinelles cachés dans les

(1) *Délibérations municip. de Dole 12 juin 1671 p. 63, 64.*
(2) *Ibid.*

bleds avec leurs armes, avec ordre de faire feu pour avertir de la première approche de l'ennemi (1).

En même temps la ville recevait des offres de secours du marquis de Listenois et du chevalier d'Andelot (2), tous deux dès longtemps ennemis déclarés du prince. Malgré sa colère, d'Aremberg ne pouvait, sans folie, songer à signaler les derniers jours de son gouvernement par le siége de la capitale du pays. Aussi cette démonstration armée se borna-t-elle à une feinte. En même temps qu'il donnait l'ordre écrit et ostensible de s'emparer de la place par la force, il remettait à Massiet des instructions anonymes et secrètes, lui enjoignant de faire, à diverses heures successives, trois sommations d'avoir à laisser entrer les troupes et, après trois refus, de s'arrêter sans aller plus loin (3).

(1) *Délibérations municip. de Dole, 12 juin 1671*, p. 63, 64.

(2) 1671, 23 juin. « On a envoyé le vin d'honneur au marquis « de Listenois et baron d'Andelot, et iceulx, complimentés de la part du « magistrat, ils ont donné assurance de leur bienveillance envers les « grands et les petits de cette ville, s'y trouvant obligés pour avoir « soutenu les franchises de la province, et témoigneroient par tout leurs « vies et leurs services. » (Délibér. municip. de Dole, 23 juin 1671 page 7.)

(3) 1671 15 juin, teneur du billet sans signature, remis par erreur ;

Monsieur, j'ai reçu vostre lettre et depuis encore celle du magistrat de la ville de Dole, qui ne contient que des redites et des amusements pour gagner temps. Ainsi aussitôt ceste reçue, vous ferez cognoistre audit magistrat que vous avez ordre d'exécuter celle que nous avons donnez pour loger dans ladite ville ; au cas que deux ou trois heures après que vous leur aurez donné part, ils ne vous remettent pas en main la somme portée dans les ordres que vous avez. Après lequel temps expiré, vous les enverrez requérir de disposer les logements pour satisfaire à nos ordres ; et, en cas de refus, vous y enverrez un officier pour la troisième fois afin de les y presser de rechef. Et, au cas où ils se disposent à vous recevoir, vous entrerez dans ladite ville, et prendrez d'eux les billets de logements. Que si nonobstant les dites réquisitions réitérées, il persistent dans leur refus, vous vous présenterez aux portes de la dite ville avec vos deux régiments, et ce de telle façon que vous leur

Cet ordre s'exécuta, mais tout autrement qu'il ne voulait. Par erreur, au lieu du billet portant ordre de s'emparer de la ville de vive force, remise fut faite par le parlementaire du papier contenant les instructions toutes différentes ; c'est ainsi que furent connues à temps les véritables intentions du gouverneur. Aussi après trois sommations et trois refus, Massiet s'arrêta et emmena ses troupes laissant les habitants en paix sans nouvelles démonstrations. Ainsi s'évanouit en fumée cette grande menace (1), et tout ce bruit tourna à la confusion du gouverneur qui allait cesser de l'être.

Derniers jours du gouvernement du prince d'Aremberg. — Arrivée de Quinones, son successeur. Détails curieux sur son entrée à Dole, d'après les archives de cette ville.

D'Aremberg était au terme de son gouvernement et de son pouvoir. Dans cet abaissement de sa fortune, l'homme tout puissant fut obligé, selon l'expression du chroniqueur

donnerez occasion de vous faire cognoistre clairement s'ils veulent s'y opposer de force et à mains armées au cas qu'ils en aient le dessein, et dès le moment qu'ils vous feront une démonstration positive du dit dessein, vous ne passerez pas outre, mais vous contentant de m'en donner advis, vous vous retirerez aux environs le mieux que vous pourrez, *comme la nuit passée.* (*Délib. municip. de la ville de Dole 15 juin 1671, p. 67.*)

(1) Le Mayeur observe que les habitants estoient foulés des gardes qu'ils ont été obligés faire de jour et de nuit par les ordres (à cause des ?) de S. Ex. qui n'ont pu apporter que de grands désordres, et comme maintenant, l'affaire *estoit calmée*, demande si on doit diminuer la garde,

Le Conseil la réduit à 40 hommes.

Délib. Dole, 1671, p. 72.

contemporain, de tout avaler (1). Il lui fallut quitter la résidence magnifique du palais Granvelle, qu'on appelait *sa cour* (2). Le prince partit, le 1er juillet 1671, de Besançon, où il ne devait plus rentrer. Il regrettait le pouvoir absolu qui lui échappait, mais il espérait encore que ce ne serait pas pour toujours, et que plus tard il reprendrait, ainsi que sa femme, possession des honneurs dont elle était si fière. Dans cet espoir, il avait demandé aux députés de l'Etat l'attestation que, pendant son gouvernement, il s'était exactement conformé aux ordres de la reine. Mais il n'obtint pas ce témoignage menteur (3). Pour déguiser l'injure d'un refus, les députés, à vue de sa requête, se hâtèrent de lever la séance, bien plus irrités d'ailleurs que satisfaits de son administration (4). D'Aremberg avait anéanti leur autorité, et son édit de 1670 sur la contribution forcée de 3,000 francs par jour avait à la fois laissé un fatal exemple à ses successeurs, et porté un coup mortel aux libertés publiques (5). Il ne laissait aucun regret, et, quand on comparait avec la misère générale la richesse et le luxe de ses officiers, on disait que l'or de leurs habits ne devait pas porter ce nom, et que c'était le sang du peuple (6).

(1) *Mém de* J. Chiflet.

(2) *Ibid.*

(3) On ne peut lire sans étonnement ce qu'écrit Dunod, que la haute naissance du prince d'Aremberg, soutenue par sa bonne mine, son affabilité et une grande dépense, *lui concilièrent les cœurs*. (Dunod *tom. III, p. 713.*)

(4) Sur l'état déplorable où son administration laissa la province, Voy. les *Mémoires de* J. Chiflet, I, 542.

(5) *Mém. de* J. Chiflet, *I, p. 449.*

(6) « L'on reconnoissoit que beaucoup de gens s'enrichissoient autour « du Prince d'Aremberg : le baron de Soye qui, auparavant étoit fort « nécessiteux, ayant fait faire un service entier d'argent, et tous les « officiers étant couverts de riches habits tous faits du sang du peu- « ple. » (*Mémoires de* J. Chiflet, *I. p. 542*).

C'est le 1er juillet 1671 que le nouveau gouverneur, Don Hieronimo de Quinones,se présenta aux portes de Dole. Son entrée triomphale fut celle d'un libérateur impatiemment attendu, c'était un enthousiasme général, et les registres municipaux de Dole fournissent sur ce sujet des détails qu'on ne trouve point dans les mémoires contemporains. Le conseil de la ville, l'université, les députés de l'Etat, une grande partie des habitans et des seigneurs de la province étaient allés à sa rencontre. Le parcours du cortége dans les rues se fit au milieu d'une double haie de bourgeois qui l'acclamaient sur son passage. On ne vit jamais une joie plus universelle (1).

Avant l'entrée de Quinones dans la ville, l'entrevue des deux gouverneurs avait eu lieu au voisinage sur la montagne de Montroland, elle avait été courtoise ; seulement d'Aremberg pâlit quand il vit sortir de la voiture de son successeur ses deux principaux ennemis, le marquis de Listenois et le Baron d'Andelot, les mêmes qui avaient offert aux Dolois leurs secours contre ses troupes. Tous ceux qui étaient connus par leur aversion pour l'ancien gouverneur s'étaient donné rendez-vous sur place dans cette journée, comme pour être témoins et jouir de sa disgrâce. Lui-même avait refusé de recevoir la députation des Dolois comme celle d'une population en révolte, et c'est d'elle que Quinones, qui se montrait alors à tous sous les formes les plus aimables, disait : « Je n'ai jamais vu un peuple plus cordial et plus attaché à la reine ! (2) »

Des feux de joie furent allumés sur les places publiques. On avait préparé, pour le banquet, une table de dix à douze personnes. Quinones en demanda une beaucoup plus grande, ponr y recevoir plus de monde. Près de lui, il fit asseoir, avec une sorte d'affectation, Listenois et d'Andelot,

(1 et 2) Sur tous ces détails voyez les archives municipales de Dole 1er juillet 1671.

c'était le contraste le plus absolu avec la politique de d'Aremberg ; empressé pour tous ses convives, Quinones disait gracieusement : Ne sommes nous pas tous Bourguignons ? (1) Il avait remarqué que le maire de Dole, tout récemment l'objet des rigueurs de d'Aremberg, avait pris le bas de la table. Il s'empressa de l'appeler à l'une des places d'honneur, disant qu'il fallait boire à la santé de Messieurs de Dole, dont Listenois et d'Andelot ne manquèrent pas d'ailleurs de dire merveille (1).

On lui donna pour logement l'une des plus belles maisons de la ville, celle des Bereur (2). On lui fit les plus vives instances pour l'y retenir longtemps, même pour qu'il en fît sa résidence gouvernementale. Mais, c'eut été un trop grand changement, et, au bout de six jours, il partit pour Besançon qu'il avait choisi comme son prédécesseur d'Aremberg pour siège de son gouvernement, et où l'attendait une réception non moins splendide et non moins empressée.

(1) Mêmes délibérations.
(2) Aujourd'hui la Sous-Préfecture.

QUIÑONES, GOUVERNEUR.

Instructions secrètes du nouveau gouverneur. — Ses dispositions favorables à la Franche-Comté. — Mauvais vouloir de l'Espagne.

Dans ces jours de joyeux avénement, le nouveau gouverneur encore peu connu, mais si bien accueilli par la population, ne cessait de se faire admirer par son affabilité. On ignorait qu'il rapportait d'Espagne des pouvoirs d'une redoutable étendue. D'après les lettres de la reine régente, il réunissait au gouvernement militaire presque toute l'administration politique. L'un des articles les plus secrets de ses instructions était que tous les capitaines des places et des villes, Besançon compris, devaient être Espagnols, ou Flamands. La prudence exigeait que toutes ces instructions fussent soigneusement cachées. Elles eussent effrayé le pays ; il ne manquait à Quinones que le droit d'imposer à son gré la province, et l'on se serait demandé ce qui lui restait encore de ses anciennes libertés.

Castelrodrigo avait déclaré depuis longtemps qu'elles devaient toutes lui être retirées ; un peu après, Don Diego de la Torre, secrétaire d'Etat, traduisait la même pensée, en disant plus nettement aux Franc-Comtois que leur pays les avait perdues ; d'autres avaient pour maxime, qu'avant de rien résoudre il fallait l'abandonner à lui-même pour savoir ce qu'il deviendrait, jusque là tout promettre et ne rien tenir. Le fond visible de cette politique des conseils d'Espagne, était l'aversion et la défiance contre la malheureuse province.

Quinones avait l'avantage de succéder à un Flamand détesté ; animé de la volonté de se faire aimer, il se mon-

trait à tous bienveillant et accessible. Quoique le Parlement fût suspendu, il en reçut les membres en corps comme si en eux la cour de Dole subsistait encore. Pour aider à la solde des troupes, on le vit engager ses propres diamans, et, par un édit public défendre de faire revivre les accusations relatives à la conquête, commandant à tous le silence et l'oubli, et répétant qu'en Bourgogne il n'y avait pas de traîtres, que les poursuites devaient se borner à Wateville et au marquis d'Yenne cités depuis trois mois à Bruxelles. Même il changea la citation qui leur était donnée devant les tribunaux de Flandres en une simple comparution devant commissaires à Gray. C'est ainsi qu'avec une hardiesse excessive et avec la certitude de déplaire au gouverneur général des Pays-Bas, il renversait tout cet échafaudage d'accusations, entretenues depuis si longtemps par le gouvernement de Flandre contre la Bourgogne.

Quinones, dernièrement encore gouverneur des îles Canaries, était à la cour d'Espagne soutenu par le connétable de Castille. Comptant sur ce puissant appui, il ne craignait pas de dire que la Bourgogne avait été perdue par la négligence de Castelrodrigo.

Il affrontait ainsi de puissants ennemis, et poussait la témérité jusqu'à affecter une indépendance presque complète vis-à-vis de Monterey son supérieur. Cette hardiesse plaisait aux Bourguignons, qui connaissaient la haine envenimée des Flamands contre eux. Quinones, selon le vœu des Etats, demandait que, au lieu de passer par la Flandres, les ordres de la régente lui fussent directement adressés d'Espagne, ces ordres, disait-il, étant arrêtés ou supprimés, à moins qu'ils ne fussent défavorables à la province.

A tant de motifs de sympathie qui, dès les premiers mois de son administration, semblaient attirer vers lui tous les cœurs, il joignait sans détour ses vœux et ses efforts pour le rétablissement de la cour de Dole devenue l'objet presque unanime des regrets de la nation.

On le voit, son plan était de plaire à tout prix au peuple qu'il gouvernait, dissimulant les torts et feignant de n'avoir trouvé que des sujets fidèles. Monterey et lui suivaient deux plans opposés, l'un voulant pacifier et réunir les esprits, l'autre fomenter et entretenir les haines et les divisions (1).

Mai 1672. *Difficultés que rencontre le nouveau gouverneur. — Il est attaqué en Espagne ; d'Andelot envoyé en mission pour le défendre. — Curieux mémoires qu'emporte ce député également chargé de celui des Etats. — Pourquoi il échoue dans sa mission.*

Quoique, en Bourgogne, tout semblât aller au gré du gouverneur, c'est le sort invariable des choses humaines d'avoir un côté moins heureux, et, dans ce ciel en apparence si serein, les esprits clairvoyants apercevaient déjà plus d'un point noir, destiné à se traduire plus tard en un violent orage. Outre la redoutable inimitié de Monterey qu'il irritait comme à plaisir, Quinones, à peine arrivé dans la province, y trouva tout un parti de surveillants et d'adversaires formé contre lui. C'était le parti de d'Aremberg, regrettant profondément le départ du prince et préparant son retour. A la tête de ce parti se signalaient l'ambitieuse baronne de Soye, son mari et le commissaire Coxie, gens passionnés et ennemis de Quinones, qu'ils déservaient dans leurs lettres en Espagne, contrariant ses projets pour le bien, l'abaissant de toute manière jusqu'à dire, quoiqu'il fût simplement goutteux, que c'était un homme perdu de santé, dénaturant ses intentions, noircissant la nation elle-même, et paralysant tous les efforts de cet homme généreux pour détromper la reine et ses ministres.

(1) *Mémoires de* Jules Chiflet, *II, 91.*

La politique de Quinones, si opposée aux vues et aux rigueurs implacables de Monterey, avait été très remarquée en Flandre : le gouverneur général des Pays-Bas, outré de dépit, y vit une révolte intolérable contre son pouvoir, et déclara qu'il ne voulait plus désormais se mêler des affaires de la Bourgogne, que l'on menait visiblement à sa perte.

Ces colères n'otaient rien à Quinones de ses vues de pacification, et même d'indépendance à l'égard du gouverneur général. Parfaitement tranquille en apparence, il affectait d'en rire, disant même dans l'intimité qu'à moins qu'on ne put avec vérité le traiter de larron ou d'homme sourd aux justes plaintes des sujets du roi, il n'avait rien à craindre, que le mal était dans les Pays-Bas, d'où il ne recevait que des ordres empreints de passion et de haine.

Il craignait si peu de déplaire que, de son autorité, il arrêta, sans les notifier, des lettres de cachet envoyées de Flandre au Procureur général contre les conseillers Jacquot et Gollut, et les anciens gouverneurs de Gray, de Dole et de St-Anne tous appelés à comparaître à Bruxelles, comme gravement impliqués dans les événements de la conquête.

Ces traits de hardiesse et d'imprudente liberté de Quinones contre le gouverneur général des Pays-Bas et de Bourgogne avaient produit leur effet, et déjà l'on parlait de sa révocation. Il l'apprit et résolut de se défendre ; mais ne pouvant, dans les premiers mois de son administration, quitter la province et se rendre lui-même en Espagne, il fit partir, pour le remplacer, le baron d'Andelot chargé à la fois de justifier son administration, et d'exposer à la reine les besoins, les vœux et les misères de la Franche-Comté. D'Andelot, en partant, emporta avec lui un mémoire rédigé, sous l'inspiration de Quinones, par Don Joseph Arnolfini, abbé de la charité, homme d'esprit et homme du monde, fort épris de la renommée, et mêlé

avec ardeur à toute la politique du temps. Ce mémoire, écrit en espagnol avec une grande vigueur, est à la fois une attaque peu déguisée contre le gouvernement de Monterey et l'exposé de toute la politique de Quinones. Ce dernier et l'auteur se voyaient souvent, l'un et l'autre habitant le palais Granvelle à Besançon. Le rédacteur ne craint pas de dire combien les peuples se plaignent de la cour de Flandre, qui retarde ou refuse absolument d'exécuter tous les ordres venus d'Espagne, quand ils sont favorables à la Bourgogne. Ce curieux mémoire peint avec énergie la désolation du pays, attendant vainement, depuis trois ans, un soulagement, toujours promis et toujours différé, l'urgente nécessité de retirer les troupes étrangères ou d'envoyer des fonds pour les entretenir, l'impossibilité où est le gouverneur d'y pourvoir lui-même, n'ayant ni crédit ni argent, le danger de remettre, comme on le fait, en des mains étrangères ou même ennemies, les bénéfices de la province. Enfin, poussant jusqu'au bout la hardiesse, le représentant du gouverneur ne craint pas de dire que des promesses laissées toujours sans exécution finiront par être regardées par la nation comme une tromperie (1).

Ce mémoire fort intéressant, et qui fait si bien connaître l'état de la Franche-Comté à la fin de l'année 1671 (2), n'eut aucun succès dans les cours de Madrid et de Bruxelles. L'unique résultat de cette critique énergique et vraie fut l'invitation intimée des Pays-Bas à Quinones de faire sortir l'abbé Arnolfini de son palais et même de Besançon.

Les XVIII avaient profité du départ de d'Andelot et de sa mission en Espagne, pour le charger aussi d'être por-

(1) Importa Mucho al servicio de Vuestra Magestad, que las promessas que se hizieron tantas vezes a sus députados en la corte, no parescan dilaciones ô enganos. (*Mém. de* J. Chiflet, *II, 29.*)

(2) Voy. le texte en entier dans le même historien, II, p. 27 et suiv.

teur de leurs vœux. Dans le mémorial qu'ils lui remirent, ils demandent qu'on licencie les troupes, qu'on rende au pays son ancienne constitution, ses privilèges, et que le parlement soit rétabli. Ils signalent la plaie de la vénalité des charges, plaie déjà ancienne dans le gouvernement de Flandre. Le mémorial parle dans les termes les plus chaleureux du parlement, « cette institution tellement chère « au pays qu'il croiroit avoir tout perdu, si l'on en alté- « roit seulement le nom. »

Ces demandes d'une nation en disgrace ne furent point écoutées. Elles eurent le même sort que celles du gouverneur. Le Parlement ne fut point rétabli ; telle n'était pas la volonté du tout-puissant Castelrodrigo, qui l'avait suspendu ou plutôt aboli. Les libertés anciennes ne furent point rendues au pays. En réalité l'Espagne n'en voulait plus, malgré l'artifice de ses paroles. Quant à la vénalité, l'état misérable de ses finances la poussait à faire argent de tout, et la vente des charges continua.

Février 1672. *Bruits d'invasion. — Examen des forces du pays. — Question du subside. — Les villes consultées séparément. — Leurs réponses.*

Après l'échec de la députation d'Espagne, Quinones, qui tenait tant à l'affection de la nation, et qui poussait presque jusqu'à la faiblesse l'amour de la popularité, voyait approcher avec effroi le jour où il allait se brouiller avec la province, et être poussé peut-être aux mêmes extrémités que d'Aremberg sur la question des subsides.

Des bruits d'invasion du côté de la France commençaient à alarmer le pays ; et tout d'abord le gouverneur s'occupa sagement à reconnaître quels en étaient les forces et les moyens de défense. Il n'y avait que deux grandes villes,

Besançon et Salins, qui ne fussent pas démantelées. Dole avait été si cruellement traité par les français en 1668, que ses remparts à demi réparés ne pouvaient soutenir un siège. Il fut en conséquence résolu que cette place, comme celle de Gray, également impossible à défendre, serait abandonnée en cas de guerre. On régla la distribution des postes à Besançon, et on y fit entrer 2,000 hommes. Quant à Salins qui devait être conservé, on reconnut que la défense en était très difficile.

Mais une question l'était plus encore ; c'était celle des fonds nécessaires à l'entretien des troupes, et le bruit commençait à se répandre que, au lieu de 3,000 fr. par jour, les XVIII ne voulaient plus en accorder que 2,000. Le gouverneur les ayant fait assembler, ils se prononcèrent en effet énergiquement dans ce sens. Quinones crut qu'il trouverait plus de condescendance dans les villes, si on leur écrivait pour avoir leur avis par lettres séparées. On les interrogea donc, mais elles approuvèrent pleinement la résolution des Etats, et demandèrent même une convocation générale, où comparaîtraient les délégués de chacune d'elles. Nous trouvons dans les archives des Etats les réponses de Baume, de Vesoul et de Lons-le-Saunier, toutes du mois de février 1672.

Les habitants de Baume déclarent que les charges publiques, que leur ressort a supportées, « ont contraint un nombre considérable des originaires des lieux à déserter, même à abandonner cette ville, que nombre des plus riches familles en sont sorties pour s'établir à Besançon, en sorte que ceux qui restent sont dans une extrême pauvreté. » (1)

La lettre de Vesoul est plus énergique encore. Les habitans déclarent ne pouvoir consentir qu'on ajoute 1,000 fr.

(1) *Papiers des Etats. Liasse faisant partie de la lettre C.279-79.*

aux 2,000 fr. déjà accordés. Cette dernière contribution va même, en se prolongeant, réduire la province au désespoir. Des plaintes journalières s'élèvent de toutes parts. « C'est, ajoute avec un vif mécontement le conseil de la ville, « l'effet de cet établissement et continuation que vous avez « fait sans la participation des villes. La chose ne peut « être conclue que dans une assemblée des Trois-Etats ou « des villes, et non par des avis séparés. » (1)

Lons-le-Saunier fait entendre des plaintes non moins amères sur les grandes charges dont le pays est oppressé depuis quatre ans. « Nous sommes, s'écrient les habitans, « arrivés au terme qui prescrit une égale loi, tant aux « grands qu'aux petits, aux princes qu'aux subjects, c'est « celle de la nécessité et de l'impuissance. » (2)

Avril et mai 1672. *Embarras de l'Espagne pour l'entretien des troupes. — Les XVIII convoqués par le gouverneur convoquent pour la première fois dans leur assemblée les mayeurs des villes. — Assemblée fort remarquable du 2 mai 1672. — Violents orages. — Protestations acérées des villes contre l'Etat. — Leur lettre à la reine d'Espagne.*

L'Espagne avait dès longtemps cherché de tous côtés les moyens de se procurer de l'argent pour l'entretien des troupes de Bourgogne. Le conseil d'Etat avait imposé la noblesse contre ses privilèges (3) : Quinones avait obtenu

(1 et 2) Voir la note de la page précéd.

(3) 1671 5 novembre. Lettre des XVIII au comte de Paincada. Ils espèrent que malgré l'avis du conseil d'Etat qui veut imposer la noblesse et les ecclésiastiques, et augmenter les charges des villes, on aura, contre un moyen aussi ruyneux et contraire aux privilèges du pays, plus égard aux raisons des Etats, *qu'aux sentiments de haine et*

de l'archevêque Pierre de Grammont une convocation générale du clergé, dont le dernier résultat se réduisit à un vote de 30,000 fr. ; la modicité de ce don faisait dire au connétable de Castille qu'il ne croyait pas la Bourgogne aussi pauvre. De pareils moyens n'étaient qu'un palliatif passager. Ces ressources, obtenues avec peine ou même demeurées sans suite, furent promptement épuisées. Un fait plus grave encore, c'est que le subside de 3,000 fr. par jour, imprudemment voté par les Etats au temps de d'Aremberg, et payé sans interruption depuis quatre ans, allait être réduit à 2,000 par les XVIII sous le coup de la réclamation générale du pays. Placés entre les exigences du gouverneur et les cris de l'opinion, les XVIII avaient pris cette grave résolution. Mais, pour dégager leur responsabilité, ils s'étaient décidés à faire un appel aux quatorze villes. Ils en convoquèrent les mayeurs vers la fin du mois d'avril 1672, afin que les deux corps pussent délibérer ensemble ; innovation considérable dont ils étaient loin de soupçonner les conséquences non moins redoutables qu'imprévues. Aussi cette session a-t-elle une place à part dans l'histoire des Etats de Bourgogne.

Par lettres circulaires, les délégués des villes furent convoqués à Besançon pour le 2 mai, et s'y rendirent avec le plus grand empressement. Ils apportaient de leurs localités tous les sentiments d'animosité et d'exaspération qui régnaient dans chacune d'elles. Leur effervescence visible, signe précurseur des tempêtes, qui déjà se traduisait au dehors par la vivacité de leurs propos, effraya les députés de l'Etat ; ils comprirent immédiatement la faute qu'ils avaient faite en les convoquant, et le violent orage qui se préparait. Afin de le détourner, s'il en était temps encore, ils cherchèrent tous les moyens d'ajourner la dé-

d'aversion que les flamands témoignent contre nous. (Papiers des Etats. Lettre T. 40.)

libération, jusqu'à faire valoir, comme une menace suspendue sur le pays, l'arrivée de nouvelles troupes étrangères, qui le contraindraient à l'obéissance. Ce moyen d'intimidation aigrit encore les esprits, et les mayeurs tenant bon déclarèrent qu'ils entendaient délibérer. Ils le firent en effet ; les députés de l'Etat restèrent présents dans la salle qui était la sacristie du couvent des Jacobins, et furent condamnés à entendre de bien aigres paroles. A plusieurs reprises l'assemblée retentit de cris, poussés surtout par les gens des prévotés, de mœurs et de langage plus rudes que ceux des villes. L'animation qui ne faisait que s'accroître finit par se traduire en deux actes ou écrits violents.

L'un est une protestation en forme pour le présent et pour l'avenir, contre les députés de l'Etat, l'autre une lettre de plaintes énergiques adressée à la reine contre l'oppression qui accable la province.

Dans la première, les mayeurs déclarent, dès le début, que les « députés de l'Etat n'ont pas eu subjet, cy devant et « dès quelques années, d'imposer la province soubs couleur « d'un prest à Sa Majesté, comme ils ont fait, et pour di- « verses sommes, dont ils n'avoient aulcun pouvoir par leurs « commissions à eux données dans la dernière assemblée « des trois Estats, et que, par ce moyen, ils ont non seu- « lement blessé les privilèges du pays, mais encore exces- « sivement foulé la province, qui en est comme réduite « aux abois. » (1)

Comme conséquence de cet abus de pouvoir, toutes les contributions, qu'ils ont jetées sur la province, sont annullées comme celles qu'ils se permettraient dès lors, et eux-mêmes déclarés responsables sur leurs biens de tout ce qui a suivi et suivra, même des sommes que pourront exiger

(1) *De Troyes. Recès. IV, p. 368.*

les troupes allemandes qu'on amènerait pour violenter le pays, comme des incendies auxquels elles pourraient se livrer.

Il est déclaré dans la même protestation que ces députés coupables n'ont pu lever d'impôts, sans convoquer les villes et les prévotés, représentant le tiers-Etat qui en porte seul le fardeau.

Sous ce poids écrasant quantité de peuples, même des villages entiers, ont déserté le pays.

Cependant, comme dernière concession, les députés des villes consentent à payer 100,000 pour les mois de mai et de juin, sous la condition que la discipline militaire sera observée, les crimes punis, et que les officiers répondront des fautes et des désordres de leurs soldats.

Enfin, dans le but d'assurer le châtiment des ces députés prévaricateurs, copie signée d'eux leur est demandée de toutes les impositions dont ils ont frappé la province.

Devant cette explosion de la colère du pays représenté par les villes, les députés de l'Etat ne répondirent rien, du moins par écrit. Cependant il faut le dire, en combattant avec tant d'ardeur l'autorité des représentants de l'Etat, les villes s'en attribuaient une bien extraordinaire et absolument nouvelle sans prévoir les troubles redoutables qui allaient en résulter. Aussi le narrateur contemporain n'hésite pas à blamer leur conduite et à traiter leurs mayeurs de gens peu éclairés et aveugles (1).

Cette protestation fut suivie d'une lettre adressée à la reine d'Espagne, conçue dans le même esprit, mais avec moins de violence.

Dans cette lettre les villes se plaignent qu'aucune des promesses, faites par la royauté pour le soulagement de la province, n'a été tenue : elles demandent avec instance

(1) Mém. de J. Chiflet, II, 107.

le rétablissement de la cour de Dole, la cessation absolue des impôts ordonnés par les députés de l'Etat, le renvoi des troupes Lorraines dont la nation a toujours été l'ennemie de la Bourgogne et l'a désolée par les meurtres, les sacrilèges et les incendies : crimes odieux restés impunis sous les yeux de leurs chefs. Ceux-ci achèvent de la ruiner en transportant au dehors l'argent qu'ils y extorquent par la force et la violence, tellement qu'il n'en reste plus dans la province, et que le tiers du peuple est réduit à manger les graines réservées jusque là à la nourriture des bestiaux.

Depuis 1668, le pays a été contraint de payer dix millions et au delà, somme plus que suffisante pour relever les fortifications des villes qui demeurent ruinées et ouvertes à l'ennemi.

Cette lettre est terminée par deux demandes, d'abord la convocation des Etats généraux, puis la nomination plusieurs fois promise d'un gouverneur indigène, si Quinones devait quitter la province, gouverneur qui ne pouvait être que le marquis de Meximieux de la famille de Bauffremont.

Ainsi se termina cette orageuse et remarquable session du 2 mai 1672. Besançon, toujours beaucoup moins favorable au gouverneur et aux députés de l'Etat qu'aux mayeurs des villes, accueillit ces derniers avec une distinction marquée et leur offrit le vin d'honneur. Par sa constitution républicaine, la vieille cité représentait encore l'ancienne liberté défaillant de toutes parts.

Du reste les députés des villes ne se séparèrent pas sans un grand engagement, celui d'une ligue ou confédération, pour le cas où le gouverneur voudrait procéder par la force à la levée de l'impôt au delà de ce qui venait d'être fixé.

(1) Voy. le texte de ces graves résolutions dans les *Mém. de* J. Chiflet, II, 110.

Avril-août 1672. *Ambassade de Listenois envoyé en Espagne par les Etats. Elle échoue complétement. — Rapport de l'ambassadeur. — Plaintes générales de la province. — Etat déplorable de l'Espagne elle-même.*

Ce n'est que par une décision du 17 mai que fut arrêté à Madrid le maintien de Quinones comme gouverneur de la province. Cette nouvelle, qui parvint promptement en Bourgogne, y renversa tous les plans de la Baronne de Soye et de la faction d'Aremberg, qui s'était crue à la veille de resaisir le pouvoir, tous ses membres ayant pris jusque là, comme emblème des souffrances de l'attente, des rubans couleur de souffre.

L'incertitude sur le maintien de l'ancien gouverneur subsistait encore et tenait en suspens les esprits, lorsque les Etats députèrent en Espagne le jeune marquis de Listenois. Il était fils du marquis de Meximieux de la maison de Bauffremont, l'homme le plus important du pays par sa haute noblesse et par les services de sa famille. L'opinion le désignait comme devant remplacer Quinones, la reine l'avait promis au chevalier d'Andelot, lors de son ambassade d'Espagne, et la nation attachait le plus grand prix à avoir, selon la tradition de tous les âges, un gouverneur Bourguignon.

C'était aussi le but suprême de l'ambition du marquis de Meximieux. Claude de Bauffremont, son père, avait longtemps gouverné la province avec une grande sagesse, et y avait laissé un nom illustre et vénéré. L'amour d'une haute position tourmentait tellement Meximieux que, au lendemain de la conquête de 1668, il l'avait poursuivie sous la domination française, et avait demandé alors aux députés de l'Etat une attestation des anciens services de sa race, pour les mettre sous les yeux du roi de France (1).

(1) « Monsieur le Marquis de Meximieux a fait demander à la com-

Le marquis de Meximieux avait d'abord été désigné par les Etats pour la députation d'Espagne. Mais il préféra que son fils, le marquis de Listenois, partit à sa place, avec la mission expresse de solliciter pour son père la place de gouverneur, pendant que lui-même resterait au pays, tenant les esprits en haleine et les échauffant par la crainte d'un gouverneur étranger.

Rempli de ces pensées et de ces espérances ambitieuses, Listenois partit de Bourgogne pour l'Espagne à la fin du mois d'avril 1672. Si, en arrivant au terme de son voyage, il se berçait d'illusions, elles se dissipèrent promptement. Il put voir de près non seulement les désespérantes lenteurs de la cour, mais encore le projet arrêté de l'éconduire le plutôt possible. Il apprit en effet par une confidence intime, qu'il avait été tout nouvellement décidé dans les conseils de la reine que, de toute la campagne, on ne s'occuperait pas des affaires de Bourgogne. Par cette résolution évidemment dirigée contre lui (1), la demande de son père se trouvait écartée (2). Il vit que les heureuses promesses, sur lesquelles il se reposait, n'étaient en réalité qne de vains mots, qu'on ne voulait plus d'un gouverneur Bourguignon et que les privilèges du pays, attaqués un à un, allaient être anéantis sans ressource. Il repartit d'Espagne le cœur ulcéré, et c'est probablement dans ce voyage que germa dans son esprit la première pensée du complot

« pagnie une lettre à Sa Majesté (le roi de France), pour l'informer « des services rendus par les Seigneurs de la maison de Bauffremont, « afin qu'il puisse par ce moyen estre en quelque recommandation « auprès de Sa Majesté ; ce qui lui a été accordé. » (*De Troyes, Recès. IV p. 300*).

(1) « On découvrit que le décret de la reine sur le silence des « affaires de Bourgogne procédoit de l'avis qu'on eut (en Espagne) du « départ du marquis de Listenois. » (*Mémoires de* J. CHIFLET, *II*, *143*).

(2) « Ce décret ne fut qu'à dessein de lui fermer la bouche sur les « intérêts de son père. » (*Ibid*).

qui éclata six mois plus tard, complot dont la première conséquence devait être d'enlever le comté de Bourgogne à l'Espagne.

Voici au surplus, le texte du rapport : il peut servir à faire connaître le personnage, qui va bientôt fixer sur lui les yeux de toute la province.

« Vous estes, Messieurs, informez à peu près de ce que j'ay à vous dire touchant la commission que vous m'avez donnée d'aller représenter à S. M. les misères de cette province et luy demander un prompt soulagement à tous les maux qu'elle souffre, puisque je vous ay très exactement resservy, tous les ordinaires jusques au jour de mon départ, de tout ce que j'ay fais. Je n'ay assurément rien obmis, non seulement de ce que vous m'avez prescrit par vos instructions, mais encore de ce que mon zèle a pu me suggérer pour obtenir de S. M. l'exécution des bonnes intentions qu'elle a cy-devant tesmoigné pour le restablissement de cette province dans ses privilèges anciens, et pour faire connoistre aux Ministres la nécessité qu'il y avoit d'y pourveoir sans delay, à moins que de la vouloir précipiter dans sa ruine totale, comme vous le connoistrez, Messieurs, par le récit que je vay vous faire.

« Je pris, selon que vous l'aviez souhaitez, la poste pour me rendre à Madrid plus promptement ; je n'ay esté que dix sept jours en chemin, et j'y arrivay le 14e de may, qui estoit la veille d'un jour de feste de Toureaux, qui sont des jours fort solempnels pendant lesquels on ne peut pas veoir les ministres. Ce qui fit que je n'en visitay aucuns.

« Le 16e, je commençay par M. Don Pedro-Fernandes del Campo, secrétaire du depesche universel, auquel je remis les lettres que j'avois de l'Etat, et ensuitte je tachay de l'informer du subject de ma commission avec le plus de ponctualité que je pus. Après m'avoir ouy, il me donna des asseurances que S. M. estoit fortement dans le dessein de soulager cette province, et me dit qu'elle avoit ordonné à

M. don Hyeronimo de Quinones de continuer son gouvernement, et qu'elle avoit aussi donné des ordres d'envoyer par forme de secours pour cette province cinquante mille escus ; ce qui me donna lieu de luy dire que la province estoit très-obligée à S. M., mais que cela estoit bien peu de chose pour la soulager, et que j'avois ordre de demander à S. M. qu'il luy pleut de retirer les troupes de la province, qui y estoient inutiles, et particulièrement celles de Lorraine, et de plus de restablir un tribunal de justice, sous le nom de Parlement, à quoy il ne me repartit autre chose que ce qu'il m'avoit dit auparavant.

« Je vis encore ce jour là M. don Diego de la Torre, auquel je représentay les mesmes choses, et qui ne me reppondit rien autre en substance que ce que j'avois ouy de M. le secrétaire du depesche universel.

« J'employay jusqu'au 25e à veoir les autres ministres, tant de la jonte que du Conseil d'Estat ; je leurs remis les lettres que j'avois pour eux, je les informay du subject pour lequel j'estois venu, leurs fit connoistre le misérable estat auquel cette province se trouve réduitte, et leurs remonstray à tous, par tout ce que je pus leurs dire de plus pressant, la nécessité qu'il y avoit de luy donner un prompt soulagement, à moins que de la vouloir laisser périr. Ils me dirent tous que cestoit l'intention de S. M. et la leur. Il y eut M. le Connestable qui me tesmoigna assurément des bontez toutes particulières pour la province.

« Je pris audiance de la Reyne ce mesme jour et luy fis, dans le moins de paroles qu'il me fut possible, les plus fortes remonstrances que je pus, et luy présentay ensuitte le mémorial suivant :

Madame,

Le marquis de Listenois, député des Etats généraux de Bourgogne, prosterné aux pieds royaux de V. M. pour lui représenter,

avec toute soumission, ce qui concerne la consolation et le soulagement de la Franche-Comté de Bourgogne, dit :

Que l'état de pauvreté, où elle se trouve à raison des frais immenses qu'elle a faits pour l'entretien des troupes et la réparation des places, l'ayant réduite à ne pouvoir plus donner que 2,000 francs par jour de la dite monnoie, et les continuer seulement pour cette année, et considérant l'inutilité pour elle d'un grand corps de cavalerie, eu égard aux raisons rapportées dans le mémorial du baron d'Andelot et de Don Florentin Ceccile, d'autant plus que les craintes de quelque invasion sont diminuées.....

Supplie V. M. être servie d'ordonner la sortie des troupes Lorraines dont la charge est intolérable, soit à cause des dépenses de leur entretien, soit à raison des désordres auxquels elles se livrent.

Et, quant à l'administration de la justice, que l'on décrète aussitôt que possible l'établissement d'un tribunal suprême, ayant nom de parlement et en nombre compétent, parceque le provisoire étant insuffisant et non fixe, les affaires restent pendantes et les particuliers dans un trouble notable.

Suppliant enfin V. M. que, pour le complet soulagement de la province, et comme preuve de la confiance que V. M. met dans sa nation, elle soit servie de décréter que, finissant le temps du gouvernement de Don Hieronimo de Quinones, il sera donné effet à sa royale déclaration, en pourvoyant la province d'un sujet naturel de Bourgogne, et que, entretemps, on conserve à ceux qui ont bien mérité, les places qu'ils ont toujours occupées, comme ils s'efforceroient de les gagner dans les armées de V. M.

Grâces qu'ils espèrent de la bonté et grandeur de V. M.

Le Marquis de Listenois (1).

« Le mesme jour que j'eus pris audience de S. M., et que je luy eus remis les lettres de l'Estat, conjointement avec le mémorial cy-devant, j'apris d'un de mes amis official de

(1) Cette lettre et les suivantes sont en langue espagnole.

la secrettairie d'Estat, que, dans les conseils, on avoit résolu que, de toute la campagne, on ne prendroit aucune résolution sur les affaires de Bourgogne. Ce qui m'obligea de veoir M. Don Diego de la Torre sans perdre temps, et de luy dire qu'une pareille délibération acheveroit infailliblement de perdre la province, luy ayant répété toutes les raisons que je luy avois dit précédemment, je le suppliay de me dire si cette résolution avoit esté prise ; à quoy il ne me respondit rien de positif, mais continua à me dire que S. M. estoit dans l'intention de nous soulager ; je luy repartis à cela, qu'il y avoit quatre ans que l'on nous promettoit la mesme chose, sans en recevoir aucun effect, et que ce que la Province avoit fait jusqu'à présent estoit par un attachement tout particulier qu'elle avoit pour l'auguste maison, mais qu'elle n'estoit plus dans le pouvoir de continuer.

« Ce mesme jour, j'allay trouver M. don Pedro Fernandes del Campo, pour tascher d'en découvrir la vérité, il m'a dit qu'il estoit bien vray que l'on avoit pris résolution de ne rien déterminer touchant le lieu où l'on mettroit le Parlement ; mais que, pour les autres affaires portées dans mon mémorial, l'on y pourvoyeroit ; ce qui me donna lieu de solliciter quelque temps l'effect de cette parole auprès de tous les Ministres avec tous les soins et toutes les presses imaginables ; mais ce fut inutilement. Car, quelques jours après, M. Don Diego de la Torre me déclara, de la part de S. M. et du Conseil, que l'on avoit résolu de ne point toucher aux affaires de notre province avant la fin de la Campagne ; de quoy je donnay advis à l'Estat d'abord. Cependant, sans me rebuter et attendant responce de l'Estat, je sollicitay fortement un décret sur mon mémorial, ayant pour cest effect aresté les Ministres en leur renouvellant tousjours mes remonstrances et mes raisons.

« Mais, comme tous mes soins faisoient peu de progrès

en cette affaire, et que je reconnus le peu de changement avantageux que j'avois à espérer et encore moins un décret favorable à mon mémorial, puisque je l'avois receu de la bouche du secrétaire d'Estat, j'en présentay un pour la remise des 50,000 escus dont la teneur s'ensuit :

Madame,

Le marquis de Listenois, député des Etats de Bourgogne, dit : Que V. M. ayant été servie d'ordonner l'envoi de 50,000 écus à la province, et pour cela ayant commandé au président des finances de mettre cet ordre immédiatement à exécution, comme Don Florentio Cecille, qui était venu pour cette commission l'a, à differentes fois, sollicité du dit Président, pour pouvoir donner avis au pays de l'état où se trouve cette affaire, sans avoir obtenu de lui autre chose que quelques réponses générales : sur cela étant obligé de s'en retourner en Bourgogne sans pouvoir espérer rien de plus, il a averti le suppliant de ce qui se passoit. Ainsi donc il supplie V. M. avec toute soumission, de donner au Président les ordres nécessaires, pour que l'on remette sans tarder au gouverneur de la province les lettres l'autorisant à profiter de cet argent, tandis que le temps est propice pour travailler aux fortifications, qui sont si nécessaires à la conservation du pays, grâce qu'il espère de la bénignité et grandeur de V. M.

LE MARQUIS DE LISTENOIS.

Je sollicitay quelque temps l'effect dudit mémorial, lequel ayant enfin esté decrété n'a pourtant eu son exécution, pour la remise desdits deniers, que le mesme jour que je suis parti de Madrid.

J'attendis cependant des responcesde Messieurs de l'Estat pour scavoir à quoy ils se résoudroient ; mais, ne m'ayant rien escrit de précis sur ce que je leurs avois proposé de mon retour ou de rester encores là, je creus debvoir me disposer à partir, voyant que je leurs y estois peu utile, et, ne le voulant pas faire sans leur raporter une responce aux

lettres qu'ils m'avoient donné, je présentay à cest effect le mémorial suivant.

Madame,

Le marquis de Listenois dit que, ayant osé soumettre à V. M. quelques représentations des Etats de Bourgogne sur le soulagement de la province, Don Diego de la Torre lui a déclaré de la part de V. M. qu'il ne se prendroit aucune résolution sur ce sujet pendant cette campagne. Ainsi il ne lui reste aucune diligence à faire.

Et,pour qu'il soit constaté qu'il a accompli la mission qu'il avait reçue. Il supplie que V. M. soit servie d'ordonner qu'on lui remette une dépêche ou lettre, en réponse aux dits Etats, et à ce que le suppliant a représenté de leur part, et il la recevra comme grâce particulière de la benignité et royale grandeur de V. M.

LE MARQUIS DE LISTENOIS.

« Ensuitte dudit mémorial S. M. ordonna que l'on me donna la lettre que j'ay remis entre les mains de Messieurs des Estats, et qui est conceue en ces termes :

Très révérend et révérends, le marquis de Listenois m'a remis de votre part une lettre du 24 avril passé, et par ce que il a fait en votre nom je suis de nouveau instruit des raisons, qui obligent à chercher le soulagement de cette province ; et cela étant si conforme à mon intention et à mes désirs, je m'empresse de vous dire que je les aurai bien présentes à la mémoire pour prendre sur ce sujet, et sans aucun retard, les résolutions qui conviennent d'avantage, ayant entre temps ordonné qu'on répète les ordres pour la provision des 50,000 *pesos*, que j'ai trouvé à propos de faire envoyer à cette province. De quoy vous serez avisé, ainsi que du soin avec le quel le marquis a exécuté sa commission en toute conformité avec son zèle et les obligations de son sang.

Madrid, 3 août 1672.

MOI LA REINE.

Don Diego de la Torre.

« Dans le mesme temps que je présentay le mémorial pour

avoir cette lettre, je donnay aussi à M. Don Diego de la Torre celle que Messieurs des Estats m'adressèrent pour S. M. en datte du 14 juin, par où ils représentoient l'impossibilité qu'il y avoit à ce qu'ils donnassent plus de deux mil francs. Surquoy M. Don Diégo de la Torre me respondit que S. M. feroit scavoir sur ce point ses volontés à M. Don Hyeronimo Quinones, nostre Gouverneur. Ayant receu la lettre qui s'addressoit à Messieurs des Estats, je partis après avoir pris congé de la Reyne et des Ministres, le 4e aost, dans le peu d'apparence que je vis de pouvoir, par un plus long séjour, obtenir quelque chose pour le soulagement de la province, comme mon zèle me l'auroit fait espérer.

« Voilà, Messieurs, tout ce que j'ay à vous dire de ma commission. Il me reste seulement à vous tesmoigner mon déplaisir d'avoir esté si peu heureux à pouvoir donner des marques de mon zèle pour la province. »

Ce rapport fut lu à l'assemblée des XVIII députés de l'Etat le 22 septembre 1672. Ils étaient dès longtemps préparés à l'entendre. Car les lettres de Listenois précédemment reçues ne leur laissaient aucun espoir (1). Lui même revenait d'Espagne exaspéré. Beveuge l'un des XVIII envoyé par ses collègues dans les Pays-Bas, en même temps que Listenois partait pour Madrid, était récemment revenu de Bruxelles, où il n'avait pas été mieux accueilli que lui. Monterey l'avait reçu non seulement avec froideur, mais avec rudesse, lui demandant s'il était vrai que le marquis de Listenois avait été député en Espagne. Beveuge ayant naïvement répondu qu'oui, Monterey outré de colère repartit : « il vous reste une chose à faire, c'est de reprendre

(1) « Déjà le marquis de Listenois avoit mandé à Messieurs de l'Etat qu'il n'y avoit rien à faire pour les Bourguignons. » (*Mém. de* J. Chiflet, II, 141.)

le chemin de Bourgogne. Depêchez-vous, partez, je vous donne jusqu'à demain. »

On le voit, de quelque côté que la Franche-Comté tournât les yeux, elle n'avait plus d'illusion à se faire. De la part de l'Espagne, comme des Pays-Bas, c'était ou les trompeuses promesses, ou l'indifférence et le mépris. Cette injustice, la province la sentait profondément. Dans les villes, dans les campagnes, c'était partout le même cri, on disait : que sert-il de se plaindre, puisque la plainte même n'est plus écoutée ? Meximieux dissimulait, mais il se regardait comme joué par la cour d'Espagne et s'était retiré furieux dans son château de Scey-sur-Saône ; les plus grands seigneurs partageaient son courroux. Du reste le mécontentement était général, même à Besançon, à qui l'on avait tant fait espérer le siège du Parlement. Dans son indignation, la ville retira son agent accrédité près de la cour d'Espagne. Elle eut soin de faire connaître, dans une lettre pleine d'amertume adressée à la reine et qui devait lui être remise en personne, le motif de cette révocation, c'est-à-dire, l'outrageant oubli ou était laissée une ville, d'où dépendait le salut ou la perte de la province !

Le malheur semblait peser sur la Bourgogne et l'avenir ne se présentait que sous des plus sinistres images. Les ministres flamands, ces cruels ennemis, ne songeaient qu'à en tirer de l'argent sans égard à la profonde misère du peuple. A l'intérieur il était tourmenté par les troupes étrangères, même par la noblesse qui, dégagée de l'autorité et de la crainte du Parlement, faisait payer cher aux manans de ses terres leurs anciens jours de fierté et d'indépendance (1). Un mal profond rongeait même le cœur

(1) « La noblesse, pendant ces désordres publics, contraria fortement « le redressement de la justice, parceque chacun étoit devenu souve- « rain dans son village, et que chacun étoit bien aise d'y voir ses « pauvres sujets humiliés par les charges, comme pour tirer vengeance

de la monarchie. La reine régente y semblait moins occupée du sort de ses peuples que de ses querelles avec Don Juan d'Autriche, le seul homme qui eut pu sauver l'Espagne, ou de l'élection du P. Nithaud au cardinalat. Le petit roi dépérissait comme son royaume, il semblait, selon l'expression d'un franc-comtois contemporain, le plus pauvre de ses sujets (1). Dans les conseils de la monarchie c'était la désunion et la faiblesse, et, en un temps où tout allait à la dérive, des querelles pour la prépondérance entre Castelrodrigo et le connétable de Castille empêchaient de prendre à temps aucune mesure. L'Espagne était aussi désolée que ses provinces. C'était partout l'incurie, la faiblesse, l'inoxérable déclin (2).

Aussi en Franche-Comté, se produisait-il un revirement chaque jour plus accentué dans les esprits. De toutes parts on redemandait le Parlement, on comprenait, depuis qu'il n'existait plus, la grande place qu'il tenait dans la nation, et tout ce qu'elle avait perdu en le perdant. Dans un seul des ressorts de la province il s'était commis, en un an, plus de quatre vingt meurtres. Les affreux désordres des soldats étrangers demeuraient en grande partie impunis. Il restait six mille procès à juger, et l'on pouvait dire avec vérité que le pays était sans justice. On semblait arrivé à ce temps prévu par le Cardinal de Granvelle, où, *sans le Parlement, les grands mangeroient les petits.* Il n'y avait

« de ces gens rustiques qui, au temps du repos, méprisoient communé-
« ment leurs seigneurs. L'insolence ou d'eux mêmes ou de leurs en-
« fants qui étoient en charges militaires, grands et petits, refuyoit
« l'autorité et l'ordre des gens de robe, parceque, lorsque le Parlement
« étoit en pied, et que les fiscaux avoient part des règlements, on y
« alloit au devant de l'oppression. » (*Mém. de* J. CHIFLET. II, 201, 202.)

(1) « L'épuisement étoit tel que notre roi étoit le plus pauvre de ses « royaumes par la mauvaise économie de ses finances. » (*Ibid.* 344.)

(2) « En Espagne on retomboit toujours dans une espèce de létargie. » (*Ibid*), II, p. 313.)

plus de contrepoids à la toute puissance souveraine du gouverneur, plus de voix assez forte pour dominer les divisions, assurer l'empire des lois, revendiquer, de manière à être écouté, les libertés de la province. Le Parlement ! le Parlement! c'était le cri des villes, celui des campagnes, l'incessant sujet des supplications des Etats. La province en avait assez du gouvernement militaire.

Dole et Besançon se disputaient ce grand siége de justice, promis par l'Espagne, tantôt à l'une tantôt à l'autre, mis aux enchères entre les deux, toujours espéré et jamais rétabli. La vénalité achevait de tout perdre, et « le seul argent allait servir de clef pour ouvrir le chemin des honneurs. »

Septembre et octobre 1672. *Extrêmité où est réduit le gouverneur. — Edit du 16 août: — Assemblée des mayeurs pour y résister. — Exécutions militaires. — Crainte d'un soulèment général.*

A ces causes multipliées d'agitations et de troubles se joignaient encore les divisions de l'intérieur. La discorde régnait entre le gouverneur, les députés des villes et ceux de l'Etat. Ces derniers avaient nettement déclaré qu'ils refusaient pour les troupes la subvention de 3,000 fr. par jour, et que le gouverneur, n'ayant pas accepté l'offre de 2,000 francs, il ne serait plus rien payé à partir du 15 août.

Ce terme était arrivé, et Quinones se voyait précisément dans la même extrémité que d'Aremberg au mois d'avril 1670, époque de son fameux édit. Quinones avait fait, sans y réussir, les plus grands efforts pour éviter ce redoutable péril, et la pressante nécessité était là. Si les troupes étrangères, déjà si indisciplinées, étaient sans solde et sans pain, on pouvait tout craindre d'elles. Les campagnes seraient à

leur merci. Cependant les XVIII avaient envoyé partout aux communautés défense de rien payer; des troubles allaient éclater, et les nombreux ennemis du gouverneur ne manqueraient pas de les lui attribuer. Débordé par les événements, il se décida à renouveler le coup d'Etat de d'Aremberg; et, le 15 août 1672, parut un décret signé de lui, portant ordre de payer les 3,000 francs par jour ; le gouverneur y déclarait, qu'il ne pouvait faire autrement, que les ordres reçus de Flandre étaient précis, et qu'il les exécuterait par la force, dut-il marcher à la tête de ses troupes, accompagné des êtres qui lui étoient le plus chers, sa femme et ses deux fils.

L'édit rendu fut immédiatement suivi d'ordres de paiement adressés à la plus part des villes avec menaces d'exécution militaire. Le bruit en retentit dans toute la province ; il n'y eut qu'une voix pour y répondre,celle de la résistance à l'oppression. Sur le champ les mayeurs des villes arrivèrent à Besançon, et envoyèrent des délégués au gouverneur, avec charge de lui dire que son édit était une violation flagrante des libertés du pays, et qu'on supporterait les dernières violences, plutôt que de se soumettre à une pareille servitude. Par esprit de conciliation, les villes offraient cependant de faire un dernier effort, et proposaient quelques sommes pour l'entretien des troupes.

Le gouverneur ne voulut rien entendre, déclarant qu'il n'écouterait leurs réclamations, qu'autant qu'elles agiraient séparément et sans délibération commune. Il voulait absolument empêcher celle des mayeurs qui alloient, disait-on, se réunir à l'abbaye de S. Paul de Besançon. En conséquence il se rendit en personne à l'abbaye, avec la résolution de dissoudre les députés, s'il les y rencontrait.

Ainsi la lutte passait de prime saut à l'état aigu. Pour faire voir qu'elles ne reculeraient pas, les villes firent imprimer et afficher leur protestation. Elles y prirent Dieu à témoin de la nullité de tout ce qui allait suivre, ajoutant

que, si l'une d'elles, faute de pouvoir se défendre, était réduite à capituler, il n'en résulterait aucune conséquence préjudiciable aux libertés publiques, et que, si dans l'avenir la même ville se trouvait en état de résister, elle y emploierait tous les moyens légitimes que lui présenteroit « *le temps maître des changements.* » Cette dernière expression fut singulièrement remarquée et commentée en Espagne. On la regarda comme le vœu du pays pour un changement de domination. Cette interprétation n'était pas vraie : mais elle prouve du moins comment l'Espagne se jugeait elle-même, et supposait avoir détaché d'elle la nation franc-comtoise jadis la plus aimée et la plus fidèle de ses provinces.

Du reste, c'était une puissante autorité que celle des quatorze villes à ressort, protestant toutes ensemble, et sans aucune exception, contre la tyrannie dont elles étaient victimes. Besançon même se hâta de s'unir à l'explosion générale (2 octobre). Dans ce cri de l'indignation publique il semblait entendre la voix de la Franche-Comté entière. En Espagne on crut voir l'indice d'un soulèvement prochain, et ce fut plus tard, dit-on, l'une des principales causes de la révocation du gouverneur (1).

Ce qui alors l'affecta le plus, c'est la publicité donnée par affiches, d'un bout à l'autre du pays, à cette protestation. Sa perplexité était extrême ; car lui aussi craignait une révolution. Cependant il avait annoncé la levée de l'impôt et les exécutions par contrainte. L'affaire était lancée, et il crut ne pouvoir reculer. On était dans la première quinzaine de septembre 1672. Le Maire d'Ornans, qui s'était fait, dans son ressort, le propagateur et le chef hardi de la résistance, fut arrêté et conduit à la citadelle

(1) « On attribua la chûte de Quinones aux remontrances des « quatorze villes, qui avoient été reçues *avec appréhension de quelque « grand désordre par deça* » (*Mém. de* J. Chiflet, *II*, *198*.)

de Besançon. Les mêmes ordres avaient été donnés contre les autres mayeurs, qui devaient être guettés et saisis sur les routes, à leur sortie de la ville. Ils le savaient, aussi eurent-ils la précaution de partir de nuit, et aucun ne tomba entre les mains des soldats du gouverneur. Les villes rivalisaient d'énergie. Dole et Besançon donnaient l'exemple. Des deux côtés l'aigreur était au comble ; et, dans l'entourage du gouverneur, ses officiers disaient hautement qu'il fallait en finir avec ces mayeurs récalcitrans, dont il serait bon de pendre trois ou quatre pour l'exemple. A la chambre de justice, l'animation n'était pas moindre, et, un moment, le Procureur général s'écriait qu'il fallait que la déclaration des villes, en signe de réprobation contre ceux qui avaient osé la compiler ou l'afficher, fut brûlée par la main du bourreau.

En dépit de ces propos violents et des exécutions militaires, qui se poursuivaient avec rigueur, le parti de la résistance ne faiblissait nulle part dans les villes. On admirait surtout le courage de Dole, qui avait tant à ménager l'Espagne, et qui, en se mettant à la tête de l'opposition, s'exposait à perdre pour toujours le siège du Parlement, objet de tous ses vœux. Vesoul, non moins décidé, refusait au Procureur général communication de ses registres de délibérations. On ne savait comment pourrait se terminer un conflit si ardent qui tenait en feu toute la province.

Cependant les XVIII de l'Etat n'avaient pas encore été entendus ; Quinones espéra leur faire sanctionner son édit, ou voter la somme qui y était portée. Par là il arriverait à lui donner une sorte d'existence légale, et à mettre en opposition deux des ordres les plus puissants de la province.

Il fit donc convoquer à Besançon les XVIII pour le 26 septembre 1672, après avoir eu soin, pour les gagner, de leur faire voir à Dole le progrès des fortifications, et le bon emploi qu'il savait faire de l'argent. Déjà il avait annoncé

qu'en leur considération le jeune mayeur d'Ornans était mis en liberté (1), une fois qu'ils furent réunis, il redoubla d'efforts pour les amener à voter les 3,000 francs, cause de tant de débats. Mais leur réponse ne fut pas moins énergique que celle des villes. Ils refusèrent nettement ce qui leur était demandé. L'un des plus inflexibles dans la délibération fut le chanoine Borrey, chef des neuf députés à l'également, l'homme des Etats, dont la figure et les procédés déplaisaient le plus au gouverneur.

Sa situation devenait chaque jour plus difficile, il était malheureux, et la vérité lui échappait malgré lui. C'est cependant, au plus fort de ses ennuis, qu'il se remariait, au mois de septembre, à une jeune fille de dix-sept ans, faisait les honneurs d'un banquet et d'un bal de noces, et, ne pouvant se contenir, disait tristement : combien la vie que je mène me fatigue, qu'elle est lassante et ennuyeuse.

Ayant contre lui, et d'une manière si prononcée, les députés des villes et ceux de l'Etat, Quinones continuait plus mollement ses exécutions. Il avait sagement renoncé à faire brûler par la main du bourreau la déclaration des villes. Si, dans les campagnes, il faisait poursuivre par ses colonels, et poursuivait lui-même, à la tête de soixante cavaliers et de cent fantassins le recouvrement de sa contribution forcée, il se résignait, crainte de pire, à ne rien recevoir des villes toutes liguées contre son édit. Il n'avait pas voulu, malgré ses ménagements pour celle de Besançon, abandonner le recouvrement du subside dans les cent villages de son ressort ; mais trente deux seulement et des moins populeux obéirent et il dut s'en contenter. Il aurait voulu être au premier jour de ses exécutions ; cet édit malheureux lui

(1) « Ayant fait arrester le sieur Martin, mayeur d'Ornans, et depuis « ayant été plus particulièrement informé de sa conduite, et demeurant « satisfait de son procédé, nous avons ordonné son relache pur et « simple. Besançon, 29 septembre 1672. Quinones. »

avait rapporté peu d'argent, créé beaucoup d'adversaires, et préparé sans qu'il le sût, par la violation des libertés publiques, un bouleversement prochain et des plus dangereux.

Octobre et novembre 1672. *Projet d'un traité Suisse rejeté par les députés de l'Etat. — Départ de la cavalerie Lorraine.— Quinones consent à la réduction de la subvention à 2,000 fr. — Départ du Baron de Thoraise envoyé en Flandre.*

L'un des fils de Quinones faisait un jour cette réflexion pleine de justesse : « Quelque gouverneur que l'on donne « à la Bourgogne, il rencontrera des difficultés inextrica- « bles. » Quinones s'en apercevait chaque jour. Il cherchait cependant sérieusement et de bonne foi à sortir de l'impasse où il se trouvait engagé. Pour parvenir à ce but, deux moyens se présentèrent à son esprit, le départ des trois régiments de cavalerie Lorraine qui coûtaient mille francs par jour à la province, et un traité avec les cantons Suisses qui permettrait de substituer aux régiments allemands préposés à la garde du pays, et presque aussi détestés que les Lorrains, des soldats Suisses avec une solde bien moins coûteuse. De cette manière il pourrait se contenter, comme le demandaient les députés de l'Etat et les mayeurs des villes, d'une subvention de 2,000 francs par jour.

Quinones, suivit l'exécution de ce double projet. Il obtint le départ de la cavalerie Lorraine, départ favorisé par le bruit d'une invasion prochaine des armées françaises dans leur pays, et qui obligeait d'y appeler des troupes pour le défendre.

Il négociait en même temps en Suisse l'envoi d'un cer-

tain nombre de soldats qui, moins nombreux que les troupes allemandes, offriraient plus de sécurité, la France étant intéressée à ménager cette nation amie. Ce projet semblait devoir réussir, et déjà la négociation était avancée ; mais, soit défiance et souvenir de la conduite des Suisses pendant la conquête de 1668, soit par un autre motif, les députés de l'Etat consultés déclarèrent n'avoir pas les fonds nécessaires pour donner suite à cette affaire, et les choses n'allèrent pas plus loin.

Ce départ des Lorrains était un événement heureux, la nation s'en réjouit, et Quinones le signalait comme un signalé service, qu'il venait de lui rendre (1). Il permettait au gouverneur de réduire à 2,000 fr. le taux si lourd de la subvention des troupes. L'accord se fit sur cette base, et il ne restait plus qu'à le faire agréer par le gouverneur général. En conséquence, il fut convenu qu'un envoyé spécial partirait au nom des Etats pour le demander ; le Baron de Thoraise, l'un de leurs membres, fut choisi, et partit pour la Flandre à la fin d'octobre. Il était chargé d'offrir à Monterey 2,000 fr. par jour pendant six mois, et 1,500 pour les six mois suivants, en représentant d'ailleurs la situation déplorable de la province dès longtemps surchargée, et s'imposant ce dernier effort. Le député emportait d'ailleurs une lettre de Quinones signalant cet heureux accord, et il semblait qu'après tant d'agitations, on touchait enfin au port, le répartement irrégulier fait par le gouverneur demeurant annulé et remplacé par un ordre conçu au nom des Etats (2). Ils avaient en même temps écrit à la reine et à Monterey, répétant pour la centième fois leurs

(1) Séance des députés de l'Etat 25 octobre 1672. (*Papiers des Etats, lettre C. 215, p. 74*).

(2) J. Chiflet, dans ses mémoires, ne rend qu'un compte très confus de ces événements, dont j'ai dû puiser le récit dans les archives des Etats. (*C. 215 p 74, 76, 84 et suiv.*)

plaintes, contre des promesses toujours éludées, et demandant un gouverneur né dans le pays, si Quinones devait cesser de l'être.

Du reste il était un principe fondé sur les anciennes ordonnances des rois, principe dont ils ne se départirent jamais, c'est que l'entretien des troupes étrangères était à la charge de la royauté (1).

Cependant, quelque dût être le succès de l'ambassade, il fallait provisoirement, et pour quelque temps pourvoir à la nourriture des troupes, et les députés agissant en conséquence consentirent à un subside payable en deux termes pour novembre et décembre, subside dont les billets furent immédiatement adressés à chaque communauté.

Gray, dès longtemps exaspéré par la charge d'une lourde garnison sous les ordres absolus du colonel Massiet (1), refusa nettement de payer sa part contributive, et envoya des lettres à toutes les villes, en les engageant à se réunir par délégués à Besançon.

Instruit de cette convocation, Quinones, qui en redoutait les suites, leur fit notifier défense de s'assembler, et, pour rendre plus sure l'exécution de cet ordre, fit appel aux cogouverneurs de la cité, les invitant pressamment à refuser tout local de réunion aux mayeurs qui allaient arriver.

L'affaire paraissant d'une haute importance, les cogouverneurs pensèrent devoir demander, selon l'usage, l'avis des quatre compagnies de la cité. Elles ne partagèrent point celui du gouverneur, et regardèrent comme un point d'honneur de ne pas refuser l'hospitalité aux villes de la province qui sollicitaient leur appui. En conséquence, il leur fut déclaré que non seulement les mayeurs seraient

(1) *Papiers des Etats, C. 215, p. 63.*

(2) 17 décembre 1672. Séance des députés de l'Etat, on y lit une lettre de Quinones promettant de décharger cette ville d'une grande partie de la cavalerie de Massiet (*C. 215, p. 99*).

reçus dans la ville, mais qu'elle répondait de leur sûreté. Le gouverneur fut donc prié de s'abstenir contre eux de toute violence, sa charge ne lui donnant que le droit de commander à la province, sans qu'il eut rien à ordonner à la ville ou dans son territoire (21 novembre 1672).

Devant ce fier langage le gouverneur embarrassé redoutait singulièrement un conflit direct avec la cité, siège de son gouvernement ; mais s'armant en apparence de résolution et de vigueur, il déclara qu'il allait quitter Besançon, se retirer à Ornans, et que les troupes abandonneraient, sur le champ, les postes qu'elles occupaient, soit aux portes de la ville, soit à l'intérieur. Effectivement ces postes furent immédiatement évacués ; mais, sans paraître s'en émouvoir, les habitans s'y établirent en armes. En même temps, comme si l'on se trouvait dans les jours les plus tranquilles, un repas était ordonné pour les mayeurs dans l'hôtel consistorial, et on leur préparait pour la nuit des lits commodes dans cet hôtel.

Avec le même esprit de résistance, la ville fit signifier au gouverneur qu'elle le rendait responsable de tous les événements qui pourraient suivre. Pendant ce temps, les habitans de Dole, prenant parti pour ceux de Gray, écrivaient à Quinones, combien ils réprouvaient l'oppression dont cette ville était victime, et les malheurs immérités d'un pays conduit à sa ruine.

La situation avait de quoi faire réfléchir un esprit moins irrésolu que celui de Quinônes. Ces plaintes trop fondées et la connaissance qu'il avait du caractère Bourguignon (1) lui firent comprendre qu'il était temps de s'arrêter dans une voie dangereuse ; craignant de plus en plus d'amener une violente tempête, qu'il ne pourrait plus maîtriser, il

(1) « Le caractère de la nation lui causant tant d'inquiétude. » (*Mém. de* J. CHIFLET, *II*.

s'adoucit brusquement, et, faisant entendre un langage de paix, déclara que, loin d'entreprendre rien contre la ville, il allait y résider désormais comme simple particulier, et que, si une occasion se présentait où elle eut besoin des troupes du roi d'Espagne, il se hâterait de les y rappeler. Les gouverneurs répondirent avec la même courtoisie, et le différend parut assoupi.

Mais c'était peu qu'il le fut entre la ville et le gouverneur : restait toujours l'inévitable question de l'entretien des troupes. Ce fut l'objet d'une nouvelle assemblée de l'Etat où Quinones assista ; elle fut des plus orageuses, les villes dont on reçut des lettres élevant des prétentions toutes nouvelles, qui, comme nous le verrons, ne tendaient à rien moins qu'au renversement du pouvoir des XVIII.

(Novembre, décembre 1672. — Janvier 1673. *L'ambassade du Baron de Thoraise ayant échoué, les exécutions violentes continuent, la lutte s'envenime entre les députés de l'Etat et les villes, et tout se prépare pour un soulèvement.*

On connaissait Monterey et son ancienne hostilité contre la Bourgogne. Aussi les plus sages doutaient fort du succès de la députation du Baron de Thoraise, et les premiers avis reçus de Flandre, après son arrivée, firent prévoir qu'elle ne réussirait pas.

Il eut cependant plusieurs conférences avec le gouverneur général, qui l'accueillit d'abord avec une apparente bonne volonté. Mais le ministre Flamand finit par repousser toutes les demandes des Bourguignons. Son parti était en secret pris dès le premier jour. Aussi, dans leurs entretiens, ce ne fut plus à la fin l'attention sérieuse qui cherche à s'éclairer, mais le silence glacé qui ne laisse aucun espoir.

En vain l'envoyé des Etats demanda-t-il que l'on nommât enfin, si Quinônes s'en allait, un gouverneur Bourguignon, comme plusieurs fois la cour d'Espagne l'avait fait espérer ; en vain, pour faire accepter les 2,000 fr. par jour au lieu de 3,000, représenta-t-il l'extrême pénurie des propriétaires du pays, où les revenus étaient diminués d'un tiers, ou même anéantis par l'insolvabilité des fermiers. Ces dernières observations parfaitement justes ne produisirent aucun effet, Monterey ne répondit rien, et le Baron de Thoraise n'eut plus qu'à repartir. Il laissa un premier, puis un second mémorial entre les mains du gouverneur général, et reçut pour tout apostille ce mot déjà entendu et répété : que les *choses resteraient sur le pied établi* (1).

Or, qu'était *ce pied établi* qu'un ordre de choses tout nouveau, sans autre base que l'arbitraire volonté des gouverneurs, et la ruine audacieusement affirmée des libertés du pays ?

Ainsi Quinones,qui l'aimait sincèrement, et qui voulait la paix, était condamné à n'être, pour prix de ses efforts, que l'instrument de ministres passionnés, et l'exécuteur d'ordres qu'il qualifiait lui-même de *violents* (2). Il en gémissait, et, dans une réunion où se trouvaient plusieurs membres de la chambre de justice, il ne put se contenir et laissa éclater en termes amers son irritation contre Monterey et même contre les ministres d'Espagne.

Mais il avait la main forcée, d'un côté par les ordres précis du gouverneur général, de l'autre par le spectacle de troupes sans pain se livrant à tous les excès de l'indiscipline et d'une effroyable licence. C'est ainsi que, le 20 janvier 1673, il lança un second édit pour la levée de 3,000

(1) Voyez dans les Papiers des Etats le rapport du Baron de Thoraise devant les XVIII, réunis le 9 janvier 1673 au monastère des bénédictins de Besançon (*C. 215, p. 110. Papiers des Etats*).

(2) *Mémoires de* J. CHIFLET, *II*.

francs par jour, attestant qu'il agit sous l'empire de la nécessité, mais que la nation doit obéir, que tout récalcitrant sera sévèrement puni, et que le gouverneur s'en tient au pied établi.

Ces termes de *pied établi* révoltèrent toute la province : les Etats prirent parti contre le gouverneur pour ce peuple opprimé, et déclarèrent bien haut, par un manifeste du 30 janvier 1673, que son mandement était la violation flagrante des immunités d'un pays libre, dont le droit était de n'être imposé que par lui même : en conséquence avertissement fut donné aux villes, bourgs et communautés, qu'ils n'avaient rien à payer au dela du 5 février suivant.

Le même jour, les membres de l'Etat adressèrent à la reine d'Espagne une lettre destinée à combattre l'édit du gouverneur et à peindre l'accablement de la nation.

« Depuis six ans nous sollicitons le rétablissement de « cette misérable province, sans en avoir obtenu jusqu'à « présent aucun effet. Mesme depuis peu nous avons en- « voyé un député pour offrir, par un dernier effort, la « somme de 2,000 francs par jour pendant six mois et « 1,500 francs pour autres six mois dans la confiance que, « dans trois mois, Votre Majesté seroit servie de restablir « les choses de Bourgongne selon l'ancien establissement. « Mais le comte de Monterey n'ayant pas voulu accepter « cette offre, quoiqu'elle fut au-dessus de nos forces, et « déclaré qu'il ne pouvoit rien changer *au pied établi* pour « la subsistance des troupes, et ensuyte Don de Quinones « ayant, de son autorité, imposé cette province à 3296 par « jour contre les anciennes franchises, nous sommes « obligez par le devoir de nos charges et pour le service « du Roy, de représenter, les larmes aux yeux, que cette « province est épuisée tant par les sommes immenses de « *plus de douze millions*, qu'elle a fourny cy devant, tant « par levée de milice, entretien de guerre, passages, loge- « ments, ustensités, creusage, sans avoir reçu aucun se-

« cours d'Espagne et de Flandre, que par celles qu'elle four-
« nit présentement pour les fortifications, n'est pas en
« état de soutenir cette nouvelle charge, qui va la réduire
« à la dernière désolation, au lieu du soulagement que
« l'on fait espérer depuis si longtemps. »

Cette lettre resta sans réponse.

C'est donc en vain qu'en Franche-Comté on avait espéré une paix au moins passagère. L'inflexibilité du gouverneur des Pays-Bas avait tout brisé. La guerre intérieure allait se rallumer. Déjà dans une conférence entre le gouverneur de Bourgogne et les députés de l'Etat, on avait vu les premiers effets de cette hostilité renaissante. Quinones leur avait parlé avec une telle aigreur, qu'ils l'avaient menacé de porter plainte à la reine : menace qu'ils exécutèrent sur le champ.

Et, comme si ce n'était pas assez de ce conflit entre le gouverneur et les membres de la représentation nationale, la même animosité éclatait alors entre eux et les villes, à l'occasion d'anciens repartements d'impôts que les députés voulaient faire revivre et poursuivaient par voie de contrainte, tandis que ceux des villes les tenaient pour oubliés et abolis. Avec l'autorisation de la chambre de justice, et au milieu d'un mécontentement général, des gagements étaient faits dans les villes ; Gray, si fatigué par les soldats de Massiet, recevait un supplément de troupes, et les habitants au désespoir étaient sur le point de faire main-basse sur la garnison. En même temps, contre le nouveau subside, jeté par le gouverneur sur la province, les mayeurs en proie à la plus vive émotion se réunissaient à Besançon pour protester contre ce coup d'Etat. Les XVIII s'y trouvant assemblés à la même époque, les deux corps entrèrent en conférence, mais ces conférences furent pleines de colère. Leurs anciennes divisions n'attendaient que l'occasion d'éclater au grand jour. Les villes, pour la première fois, déclarèrent qu'elles étaient en droit d'être con-

sultées pour le vote de l'impôt, qu'elles en étaient même les seuls arbitres, le tiers-Etat par elles représenté en portant seul tout le poids; qu'elles tenaient la place des Etats généraux absents, que les XVIII n'étaient que les répartiteurs et non les maîtres du don gratuit : que, pour cette fois, elles consentaient à donner encore 2,000 francs par jour, mais à condition que, dans les trois mois, l'Espagne rendrait à la Franche-Comté son Parlement et son ancienne constitution, vœu que, depuis cinq ans, la province n'avait cessé de faire entendre.

Il y avait plus d'une erreur dans les prétentions des villes, mais leur exaspération ne raisonnait plus, une seule pensée dominait, c'était d'en finir une bonne fois avec le gouverneur et les Etats.

Ce droit elles l'affirmaient avec une conviction profonde en face de ce pays lassé de souffrir. Jamais débat ne fut plus animé et de plus grave conséquence. Avec leur irritation les villes ne voyaient plus, dans le pouvoir que s'attribuaient les députés de l'Etat, qu'une basse cupidité, une usurpation intolérable; et leur déclaration fut contr'eux un véritable acte d'accusation ; puis, pour aggraver encore un état de choses déjà si tendu, cette déclaration fut imprimée et répandue dans toute la province.

Telle était la situation dans les premiers jours de février 1673 : comme le dit le chroniqueur contemporain, le pauvre pays était bien malade. La France le savait, et voyait avec joie ces divisions profondes, prélude à ses yeux d'une révolution inévitable, qui, dans un avenir prochain, semblait devoir lui livrer une proie si longtemps convoitée.

Conjuration de Listenois. — Conduite prudente du gouverneur. — Les Etats. — La confrérie de S. Georges. — Combat de S. Lauthein où Listenois est défait. — Il se retire dans les montagnes du Jura. — Jugement des contemporains sur son entreprise.

On vient de le voir, tout se préparait en Bourgogne pour un changement : l'extrême division et l'aigreur des partis, le mécontentement chaque jour plus accentué contre l'Espagne, son silence calculé et la violation de toutes ses promesses, la ruineuse et insupportable charge des troupes étrangères. Pour éclater, cette révolution semblait n'attendre qu'un homme, qui s'en déclarât hardiment le chef.

Cet homme se rencontra : ce fut le marquis de Listenois de la maison de Bauffremont. Nous l'avons dit, son père, le marquis de Meximieux, se considérait comme le plus grand seigneur du comté de Bourgogne, son ambition était sans bornes : il avait pensé à marier son fils aîné à la fille de Dom Juan d'Autriche, princesse du sang royal, alors élevée à Besançon au couvent de la Visitation. On dit même que l'une des conditions du mariage proposé était que le prince céderait l'abbaye de S. Claude, dont il était, quoique laïc, abbé titulaire, à l'un des frères du marquis. Ce dernier, non moins ambitieux que son père, se croyait appelé aux plus grands honneurs ; et Quinones disait de lui qu'il était plus capable que le comte de Monterey de gouverner les Pays-Bas. Il avait de l'audace, une grande ambition, beaucoup de bravoure, une bonne foi douteuse. On l'avait vu en Flandre sur le champ de bataille, au milieu des plus graves dangers, revenir cinq fois à la charge, et, en 1668, quand tout fut perdu en Bourgogne, demeurer l'un des fidèles champions de l'Espagne. On se rappelle que ce qui, dans les derniers temps, l'avait le plus exaspéré contre cette puissance, était la certitude, acquise dans son ambassade

que, sous la domination espagnole, jamais son père n'arriverait à la tête du pays.

D'ailleurs Quinones, dans un jour de confidence intime, avait eu l'imprudence de lui montrer un article de ses instructions secrètes, d'après lequel les hauts emplois du pays étaient réservés à des étrangers, Espagnols ou Flamands. Il avait récemment subi une injustice, et le commandement d'un régiment de dragons, qui lui était promis, avait été donné à un colonel espagnol, Don Lucas de la Sierra, d'un mérite très inférieur au sien. Ce qui l'arrêtait encore dans la carrière des honneurs, c'était l'inimitié déclarée de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas, contre qui il avait tenu des propos très hardis dans sa députation d'Espagne. Il regardait Monterey comme un ennemi mortel et des plus dangereux, tellement qu'appelé par ce gouverneur dans les Pays-Bas, sous un prétexte quelconque, il avait refusé d'obéir, par la crainte d'y être arrêté.

Au contraire, il croyait avoir tout à espérer, si la province devenait française. On a vu, comme en 1668, quand son père vit la France maîtresse du comté, il se hâta d'offrir ses services à la puissance nouvelle. Aujourd'hui la France ouvrait les bras à son fils, en qui elle voyait un seigneur important prêt à se donner à elle. Il n'était pas d'honneurs auxquels il ne put prétendre dans un changement de domination dont il serait l'instrument et le chef.

Pour ce grand projet, les circonstances semblaient des plus favorables. Il ne doutait pas qu'à sa voix un soulèvement général n'éclatât en Bourgogne. Ce soulèvement serait favorisé par Condé, gouverneur du Duché, et soutenu par un mouvement d'invasion des troupes françaises, toutes prêtes à la frontière.

Listenois, Bailly d'Aval depuis près de dix ans, commandait aux gens de cette circonscription et pouvait en disposer, tandis que sa mère, femme ambitieuse et active, agirait au centre dans Besançon, et que son père, habilement

et sans se compromettre avant l'heure, soutiendrait au nord le mouvement dans le bailliage d'Amont, où il habitait le château-fort de Scey sur Saône.

Le complot fut concerté à Besançon dans l'auberge du *Chapeau Rouge* entre Listenois et un certain nombre de conjurés de la jeune noblesse. Dans le nombre figuraient les trois frères Despotots d'une ancienne famille de la cité, les deux frères de Chevroz, d'un caractère emporté et né pour la lutte, les capitaines de Lavey, de ville et de Chantrans, François Juvigny, les sieurs de Genevrey, de Gesnes et de Vauchoux. Les frères de Chevroz, par leur ayeule de la maison de Poligny, étaient cousins du Marquis.

Le 8 février, jour de foire à Besançon, fut choisi pour celui de l'exécution du complot. Chantrans, l'un des conjurés, avait gagné plusieurs soldats du régiment du baron de Soye qui gardaient la citadelle. Il devait à l'heure convenue en ouvrir les portes aux gens arrivés du dehors. Le régiment de dragons, primitivement destiné au marquis de Listenois, le proclamerait colonel. De la citadelle les conjurés descendraient dans la ville au cri de *vive la liberté*, et tout d'abord marcheraient sur le palais Granvelle. La garde étant forcée et le palais envahi, on arrivait au gouverneur dont la mort était résolue. En signe de ralliement tous les conjurés portaient au chapeau une livrée blanche et rouge.

Avec ce premier mouvement s'en combinait un second. Un fort détachement devait de nuit marcher sur Gray, faire main-basse sur la cavalerie du colonel Massiet formant la garnison, en saisir les chevaux pour la remonte des dragons, assaillir brusquement ce colonel et le tuer. En même temps éclaterait, on l'espérait du moins, le soulèvement des villes et l'invasion française.

Il y avait beaucoup de hasard dans ce plan, que le moindre incident pouvait faire manquer, et dont le secret était confié à trop de personnes. Il fut en effet découvert avant le

30 janvier 1673, et ce jour, d'après une lettre conservée aux archives du royaume de Belgique, le baron de Soye et le commissaire de Coxie faisaient part de la conspiration au gouverneur général des Pays-Bas.

Quinones se garda bien d'ébruiter cette découverte, tellement que Listenois, étant entré à Besançon et lui ayant même rendu visite, il ne le fit point arrêter, craignant que cette arrestation ne donnât lieu à un mouvement dans la ville, où le marquis avait des partisans, peut-être même à une conflagration générale dans la province. Il préféra donc dissimuler, et le laisser sortir sans bruit de la cité, où du reste il séjourna fort peu de temps.

Il se rendit à Lons-le-Saunier, chef-lieu de son baillage et centre du mouvement. La ville était fortifiée ; il en fit sa place d'armes. C'est de là que, le 15 février 1673, il lança son premier manifeste adressé au pays tout entier. Il y parle au nom de la noblesse de Franche-Comté, et se pose en libérateur. Il y annonce qu'il est à la tête de 4000 hommes ; et, déjà du ton d'un souverain qui commande, il ordonne à toutes les communes du bailliage de prendre les armes, déclarant ennemis de la patrie ceux qui n'obéiront pas à ses ordres.

Il n'était plus possible au gouverneur de temporiser. Cet acte audacieux d'un homme, qui portait l'écharpe blanche de France, était une déclaration de guerre. Aussi, sortant mais sans violence du rôle muet et pacifique qu'il aurait voulu conserver, Quinones par un manifeste du 16 février, ordonna aux conjurés d'abandonner leurs assemblées, dont quelques-uns, disait-il, ne voyent pas le but criminel, et de se séparer ; à défaut de quoi il les déclare séditieux, rebelles et perturbateurs du repos public. Cette déclaration, faite au nom de l'Espagne, imprimée et affichée dans toute la province, y produisit un grand effet, et nombre de conjurés se détachèrent de leur chef.

Cependant, dès le 17 février, les XVIII s'étaient rassemblés

pour affirmer leur fidélité à l'Espagne, et proposer les mesures qu'ils croyaient les plus utiles pour rappeler Listenois à son devoir. Le gouverneur vint au milieu d'eux, mais n'approuva pas l'idée d'envoyer à Listenois des députés, à l'exemple de la compagnie de Saint-Georges. A ses yeux les membres de l'Etat représentant le roi ne pouvaient traiter sur ce pied d'égalité avec un rebelle ; en user de la sorte « ce seroit le recognoistre, d'ailleurs cette « démarche ne produiroit pas grand effet. » Quinones ajoutait : « pour moi, je suis prêt à oublier le passé, même à l'embrasser s'il obéit : mais s'il m'oblige à user de la force, je le chastirai selon ses démérites. » (1).

Ce fut le 5 mars que l'imminent péril fut proclamé, et ordre intimé aux communautés du pays d'envoyer immédiatement aux lieux désignés par le gouverneur leurs élus en armes. En même temps injonction était faite aux colonels des troupes étrangères stationnant dans la province de se tenir prêts à marcher. Ils avaient pour instruction de charger tout groupe de paysans de dix personnes, et de brûler la première ville qui se déclarerait pour l'insurrection.

La confrérie de Saint-Georges avait envoyé une députation à Listenois, qui était l'un de ses membres ; dans l'entrevue, il baissa fort le ton, disant qu'il voyait bien qu'il était perdu, et que, si on voulait donner satisfaction aux villes de la province, il consentait à la quitter, et s'en irait si loin qu'on n'entendrait plus parler de lui. Cette réponse qui ne terminait rien le sépara complétement des chevaliers de Saint-Georges, qui, sur cinquante et à l'exception de quatre, réprouvèrent hautement son entreprise, en affirmant leur fidélité à l'Espagne. Les députés de l'Etat firent de même dans une lettre qu'ils adressèrent à la reine régente.

(1) *Séance des XVIII 17 février 1673. Papiers des Etats c. 215 p. 141.*

Ainsi, dans le pays, Gouverneur, Chevaliers de St-Georges, Etats dont plus d'une fois on avait suspecté l'inclination pour la France, c'est-à-dire, tout ce qui restait des anciens ordres de la nation, se déclaraient contre Listenois. Pour lui, comme un homme engagé trop avant pour reculer, il s'abandonna tête baissée à sa fortune, espérant toujours dans une invasion française et dans le bas peuple de la province, qui le considerait comme un sauveur. Il se confiait aussi dans l'active coopération de sa mère qui excitait la populace à Besançon par ses discours et ses écrits, et dans le secours de son père qu'il savait prêt à se déclarer au premier événement favorable.

Au milieu de ces événements, un fait fort remarquable prouva combien, par son ingratitude, l'Espagne avait aliéné d'elle une partie des esprits. Lorsque, dans les bailiages, l'ordre du gouverneur parvint aux communautés de lever, et, dans celui d'Aval et de Dole, de faire marcher leurs élus, pas un seul ne s'arma et ne parut aux lieux de réunion indiqués. Même celui d'Aval se remplit d'hommes armés en faveur de la rebellion, surtout du côté de Sellières et de Colonne, région Bressanne peuplée d'excellents soldats, et qui, sous deux paysans valeureux, faillirent à la première rencontre envelopper Massiet, le plus ardent des colonels étrangers, qui s'était engagé trop loin au milieu d'eux.

Cet échec de la cause royale eut une prompte revanche et Listenois fut au moment d'être fait prisonnier à son tour. De Lons-le-Saunier, sa capitale, il s'était porté sur Poligny pour de là marcher sur Salins. Ayant fait halte à St-Lauthein, il était à table chez le curé du village où se trouvait aussi celui de St-Maur, tous deux favorables à l'insurrection. La cure est comme le village située sur une éminence, d'où l'on aperçoit les lieux du voisinage. C'est de là qu'averti par des coups de feu vers Miéry, il jeta les yeux de ce côté et il vit s'approcher des hommes armés. C'était un corps commandé par Lacuzon, ce redou-

table chef de partisans, et par le colonel Massiet ; les deux chefs avaient joint ensemble leurs troupes et s'avançaient pour le surprendre. Dans ce but, Massiet avait pris par le haut de la colline, et Lacuzon marchait par le bas ; les dragons de Listenois descendus de leurs chevaux, stationnaient tranquillement sur l'herbe, et 300 paysans du même parti étaient prêts en cas de besoin à les seconder. Les deux assaillans réunis dans le village attaquent cette troupe rustique qui se défend mal. 200 paysans et 60 dragons sont taillés en pièces ou faits prisonniers. Listenois n'eut que le temps de monter à cheval et de s'enfuir ; Lavey, son principal complice,s'échappa n'ayant qu'une seule botte aux pieds. Quant à Lacuzon, enflé de ce succès, il emmena ses prisonniers dont il laissa une partie à Beurre, et entra avec le reste à Besançon, encore vêtu de sa casaque ensanglantée du combat, et une peau de renard autour du cou. Sa première visite fut pour le gouverneur, à qui il rendit compte de cette heureuse journée et de la fuite du chef des rebelles.

Quinones avait été fort en peine, quoiqu'il dissimulât de son mieux ses anxiétés ; cette déroute de St-Lauthein le rassura. Il apprit immédiatement que Listenois vaincu n'avait point rassemblé de nouvelles forces, mais, suivi de de vingt-cinq chevaux, avait fait retraite dans les montagnes du Jura, et trouvé un premier refuge dans le château de la Chaux-des-Crotenay, appartenant au marquis d'Yenne.

---

3 février 1673. *Assemblée des députés de l'Etat et des mayeurs des villes. — Prétentions exhorbitantes de ces derniers. — Elles sont repoussées par l'Etat. — Rupture violente des deux corps.*

L'annonce du mandement ou placard du gouverneur,

jetant d'autorité, le 20 janvier, un impôt de plus de 3,000 francs par jour sur la province, et le bruit sourd encore d'une grande conspiration qui se préparait, avaient répandu une vive émotion dans la province. Ces graves circonstances firent arriver presque à la fois à Besançon, dès les premiers jours de février, les députés ou commis à l'également et la majeure partie de ceux des villes.

L'archevêque Antoine Pierre de Grammont, président des neuf députés extraordinaires, fut consulté sur ce qu'il y avait à faire. Il jugea convenable de réunir ensemble, et sans aucun retard, le corps de l'Etat, et celui des villes. Bien loin d'y résister, les premiers déclarèrent (ce furent leurs expressions) qu'ils seraient *ravis* de cette réunion (1).

Le jour et le lieu en furent fixés. On convint que ce serait le premier février, à l'Archevêché, dans le quartier occupé par l'évêque d'Andreville, suffragant de l'Archevêque.

Ils se réunirent en effet ; tout d'abord les mayeurs, allant tranchément au but, et posant sans autre préliminaire une question des plus graves, demandèrent que les députés de l'Etat prissent l'engagement de ne voter désormais aucun impôt sans le consentement des villes assemblées. A cette demande elles en ajoutaient une autre dans le but d'arrêter les exécutions qui se poursuivaient alors par la rigueur et la violence, savoir, que tous les impôts votés mais non encore recouvrés, seraient regardés comme abolis et non avenus..

Le premier de ces articles renversait, par une grande innovation, tout ce qui s'était pratiqué jusque là dans les votes des Etats généraux. Mais l'exagération de cette demande s'explique par l'agitation des esprits, qu'exaspéraient

(1) *Papiers des Etats. Séance des députés à l'également 1er février 1673. Regist. C. 215. p. 129.*

dès longtemps dans les villes l'excès des impôts et la rigueur de leur recouvrement (1).

Effrayés d'un si grand changement, les députés de l'Etat ne l'acceptèrent point et consentirent seulement « *à n'accorder rien désormais sans avoir les sentiments des villes, auxquels ils auroient un égard très particulier* (2). »

Les mayeurs insistèrent, en déclarant que ce n'était pas là ce qu'ils demandaient, une pareille concession n'étant rien en réalité, et renouvelèrent la proposition formelle que l'Etat ne pourroit rien accorder sans leur exprès consentement.

Cette insistance, qui, dans la pensée des villes, était le seul remède radical aux anciens abus (3) révolta les XVIII, et la divergence commença à se traduire par un certain ton d'amertume. Ils répondirent que cette prétention était *peu raisonnable* (4) et indiquait, de la part des villes, l'intention de *s'arroger un pouvoir* qu'elles n'avaient jamais eu (5).

Pour rassurer l'Etat et justifier de leur bonne foi, celles-ci déclarèrent qu'elles étaient prêtes à renoncer à être consultées, dès que les choses seraient rétablies comme

(1) Dans les remontrances adressées par les députés de l'Etat au gouverneur le 12 janvier 1673, ils exposent ce qui suit : les exécutions militaires « pour exiger des peuples les impositions faites par la « seule autorité de Vostre Excellence l'ont été avec tant de rigueur « et de violence qu'elles peuvent jeter les peuples dans le désespoir, « et qu'elles donnent sujet d'en appréhender la suitte, ce qui auroit « obligé les dix huit députez d'en porter leurs plaintes à vostre Excel- « lence, et toutes fois au lieu d'y remédier et d'en arrester le cours, « comme il estoit juste, Vostre Excellence en aurait ordonné la conti- « nuation. » (*Papiers des Etats, Regist. 215, p. 135*).

(2) *Procès-verbaux des assemblées, 1er février 1673. C*. 215, p. 130.

(3) « Les villes prétendoient oter à ceux des villes toute l'autorité « qu'ils s'étoient appropriée pendant nos malheurs. Elles vouloient « apporter un remède final... (*Mém. de* J. Chiflet, II, *286*.)

(4 et 5) *Procès-verbaux, 2 février 1673*, p. 130, *ibid.*

elles l'étaient avant 1668, c'est-à-dire, avec le Parlement et l'ancienne constitution du pays.

Ces explications n'aboutirent point, et les mayeurs des villes, prenant un ton plus résolu, demandèrent nettement qu'il leur fut répondu par oui ou par non. *Le non* fut la réponse des membres de l'Etat, qui traitèrent *d'étrange* la prétention de leurs adversaires. Déjà plusieurs fois, dans le cours de la session, les assemblées avaient failli se rompre au milieu des cris de colère (1), et l'on se sépara, le 3 février, dans les termes de la plus grande aigreur. Les villes ne s'en tinrent pas là ; et, s'adressant au public, firent imprimer et répandirent une protestation très vive contenant le récit de ce qui venait de se passer. En même temps par ses manifestes, Listenois, poursuivant le cours de son entreprise, faisait de son côté appel aux villes pour les rallier à sa cause. En face de ces provocations, dans un temps, où il était si nécessaire de s'unir, ces ardentes querelles offraient le plus grand danger (2).

Mais la division, source de la ruine des nations, était partout dans ce malheureux pays. Il semblait que le vœu général, si souvent répété, réclamait la réintégration de l'ancien parlement. Cependant l'un des parlementaires ayant pressé ses confrères de se rendre à l'assemblée de l'Etat et des villes, dont nous venons de rendre compte, aucun n'osa s'y présenter. Leur réponse est remarquable. « Le peu de santé qui reste au petit nombre de ceux de « la compagnie, qui sont icy (à Dole), nous empesche de « pouvoir souffrir le cheval, ny mesme le carrosse... Et « puis nous courrions risque d'estre rebuttés par cette no- « blesse et par les villes qui, depuis nostre suspension,

(1) « L'assemblée des villes fut sur le point de se rompre, tant le « bruit fut grand parmi elles. » *Mém. de* J. Chiflet, II, 287.

(2) *Mém. de* J. Chiflet, II, 257.

« n'ont tesmoigné que du mépris pour cette compa-
« gnie. » (1)

Mais ce n'était que le commencement ; il faut voir les sessions si agitées qui vont suivre. Elles ne pouvaient se rencontrer dans des circonstances plus fatales, surtout si l'on pense à l'invasion française toujours imminente. L'aversion déjà ancienne des villes contre les députés de l'Etat va éclater dans toute sa violence (2), et la rupture définitive des deux corps,sous un nouveau gouverneur, achèvera la ruine des libertés publiques déjà si ébranlées. De graves événements dans l'histoire des Etats signalent les premiers mois de l'année 1673. Seulement nous en tracerons le récit non d'après l'exposé incomplet et souvent confus de J. Chiflet, mais en prenant une voie plus sure, c'est-à-dire, en suivant les événements jour par jour dans les procès-verbaux des Etats.

Seconde session de février 1673. *Evénements divers.— Délibérations des députés de l'Etat.—Ils insistent pour qu'on avise au salut du pays, et demandent la convocation des villes.—Elles s'assemblent.—Après une vive discussion, l'Etat abondonne son droit exclusif dans le vote de l'impôt.*

Avec quelque aigreur que les deux corps se fussent séparés, le patriotisme et la raison finirent par l'emporter. Les députés de l'Etat, émus des dangers du pays, furent les premiers à désirer qu'une réunion se fit avec les villes, pour conférer ensemble sur les moyens de le sauver. Cette

(1) Correspond. du Parlement de Dole, février 1673 (*Archives de la Préfecture du Doubs.*)

(2) « Incontinent parut la grande aversion des villes contre ceux de « l'Etat... (*Mém. de* J. Chiflet, II, 286.

pensée généreuse ne persuada pas d'abord le gouverneur, qui redoutait les suites de cette réunion et le conflit violent et presque inévitable qu'elle allait entraîner. Sa première pensée fut donc de s'y opposer, disant qu'il était préférable que les conférences se fissent par lettres. Il proposa même aux membres de l'Etat d'approuver son repartement, au besoin de le faire en leur nom. Mais ils y résistèrent d'une manière absolue, par la raison que, ce repartement fut-il ainsi ratifié, il serait impossible de le recueillir, *attendu les troubles de la province et le mécontentement des villes* (1).

Après plusieurs mesures proposées et successivement rejetées, le gouverneur finit par consentir à une réunion commune, en réservant toutefois, pour prévenir un choc trop à craindre, que les uns et les autres ne seraient pas rassemblés dans la même salle, mais délibéreraient séparément, et communiqueraient mutuellement par députés.

Les deux corps ayant pris séance commencèrent à s'observer, non en amis, mais en adversaires. Les mayeurs rapportaient de leurs villes, avec l'ardeur de leurs prétentions passées, toutes les passions qui animaient les populations elles-mêmes. On en eut immédiatement la preuve. Sans discéder en rien de leur précédent programme, et malgré les invitations conciliantes du gouverneur prêchant la concorde et la paix (2), elles formulèrent du ton le plus ab-

(1) *Séance des députés de l'Etat, 19 février 1673.* (C. 215, p. 142.)

(2) Quinones écrivait aux XVIII le 28 février 1673 : « Que les XVIII « députés de l'Estat considèrent, avec le zèle et la sagesse qu'ils ont « fait veoir jusqu'icy en leur conduite, l'estat des affaires de la pro- « vince, qu'ils convient avec nous à conserver le repos et la gloire de « la nation... Le petit nombre de ceux qui ont pris les armes au bail- « liage d'Aval s'estant servis de leur refus et des plaintes des villes « pour colorer leur mescontement et justifier leur entreprise auprès « des peuples, il est de leur devoir d'oster ces prétextes... et d'arrester « un soulèvement naissant, en faisant veoir qu'ils ne veuillent point « de soulagement qu'ils ne doivent à la bonté de Sa Majesté..... Ce

solue la proposition suivante dans un billet immédiatement communiqué aux députés de l'Etat :

« Les sieurs députés des villes, répondant au billet de « Mess. les commis de l'Etat, le vingt huictième febvrier « 1673, les requièrent vouloir déclarer expressément, « qu'ils ne feront cy-après aucun prest, dons, ny reparte- « ment sur la province, à quel temps et à quelque cause « ou prétexte que ce soit, sans l'exprès consentement des « villes assemblées, et qu'ilz se conformeront à ce que sera « par elles résolu par pluralité des suffrages des commis « des villes. »

On ne pouvait s'y méprendre : ce qu'elles voulaient, c'était l'abdication des députés de l'Etat. Ils le comprirent : pour prendre le temps d'y réfléchir, ou se donner un appris dans leur résistance, ils demandèrent à consulter avant le gouverneur. Celui-ci répondit qu'il était « *fort étonné d'une pareille prétention* », et qu'il conseillait aux XVIII de soutenir leur autorité, qu'ils la tenaient des Etats généraux, et n'avaient pas le droit de s'en démettre » (1) ; qu'en conséquence ils devaient refuser d'acquiescer à une demande *impossible* (2).

La réponse des députés de l'Etat fut entièrement conforme à ce conseil, et rendue en termes presque semblables (3).

« sera le moyen d'obtenir sans delay ce que les prières armées et les « mouvements séditieux n'obtiendront jamais des souverains... Ce « sera aussy une nouvelle pleine de satisfaction pour sa Majesté que... « au mesme temps que quelques malintentionnés taschoient d'allumer « la division, les députés de l'Estat se sont réunis avec les villes pour « concourir à tout ce qui est du service royal... (*Séance du* 28 *février* « 1673. *C*. 215, p. 147).

(1) *Registre cité C.* 215, p. 149.

(2) *Ibid.*

(3) Papiers des Etats. Séance des XVIII, 1er mars 1673, Regist. C. 215, p. 150.

Dans la même séance du 1er mars, une lettre close fut apportée aux membres de l'Etat. Du premier coup d'œil on vit que le cachet était aux armes de la maison de Bauffremont. Elle venait en effet du marquis de Listenois. L'assemblée refusa de l'ouvrir, et la fit rendre sans retard au gouverneur, qui, avec la même discrétion, la lui renvoya fermée avec prière d'en faire l'ouverture. Elle le fit, y lut les propositions séditieuses du Marquis, et pour toute réponse, lui envoya copie de la lettre des Chevaliers de S. Georges si contraires à son entreprise.

Il avait eu soin de joindre adroitement à sa dépêche une autre lettre qui lui était tombée dans les mains. Elle avait été secrètement adressée par l'un des receveurs de l'impôt à un député à l'également. Il y était question de *bonis* ou profits ignorés perçus par les députés de l'Etat. Cette découverte inattendue et ce bénéfice illicite étaient bien de nature à augmenter l'irritation des esprits, dans un temps où ils étaient si agités par la question de l'impôt, et à les disposer à faire cause commune avec l'insurrection, comme le marquis de Listenois y invitait pressamment les mayeurs.

Il y avait, dans cette assemblée du premier mars 1673, un homme des plus ardents et complétement affilié à cette cause. Cet homme du nom de Coutaud, mayeur de Lons-le-Saunier, se flattait d'y avoir, dans l'intérêt de Listenois, empêché l'entrée des troupes royales. Il est remarquable que ce même Coutaud fut précisément choisi par l'assemblée des villes pour porter au marquis leur réponse. Elle serait bien curieuse à connaître. Mais elle était purement verbale. Seulement le choix d'un pareil envoyé et la précaution de ne laisser aucune trace écrite de cette réponse mystérieuse semblent en indiquer le sens. On peut croire qu'elle n'était pas défavorable à l'insurrection. Coutaud se mit en route avant la fin de l'assemblée. Mais, justement suspecté et comme tel signalé au gouverneur, il fut guetté à sa sortie de la ville. Il s'en doutait, et, crai-

gnant d'être arrêté, il fit un détour, et sortit, non par la Porte Notre-Dame qui était son chemin direct, mais par la Porte Taillée. C'est là qu'il se vit saisi et fouillé par les agens du gouverneur. Il n'avait qu'une lettre sur lui, que sa femme était censée lui avoir écrite. Ce n'était qu'une feinte ; il l'avoua, et fut conduit à la citadelle.

Le bruit de son arrestation se répandit dans l'assemblée, puis dans le peuple qui s'émeuta devant l'hôtel de ville, où les mayeurs étaient réunis. Les gouverneurs, qualifiant cette arrestation d'attentat contre la ville, dont le territoire avait été violé, firent immédiatement relâcher le prisonnier, et le peuple apaisé se dispersa.

La fin de cette session fut marquée par un événement aussi grave qu'inattendu. Assez brusquement les députés de l'Etat se décidèrent à acquiescer à la demande des villes, et s'engagèrent à n'accorder aucun impôt sans leur consentement exprès. Comment eut lieu cette abdication si longtemps refusée, et encore alors énergiquement combattue par le gouverneur, persuadé que les députés de l'Etat avaient déjà trop abandonné de leur autorité? fut-ce la crainte d'une invasion plus que jamais annoncée du côté des Vosges et de Luxeuil ? la réponse secrète faite par les villes à la lettre de Listenois fit-elle croire à l'Etat qu'elles avaient été toutes prêtes à abandonner l'Espagne ? Les procès-verbaux ne nous fournissent à cet égard aucune lumière. C'est le 4 mars que fut annoncée cette grande concession, qui surprit beaucoup les mayeurs ; elle fut accueillie avec enthousiasme, les esprits se rapprochèrent, les deux corps se déclarèrent complétement unis, et cette paix si précaire, qu'allaient suivre à courte distance de si graves orages, fut considérée comme un traité de paix, et la fin de toutes les discordes.

Quatre jours auparavant était parvenue aux assemblées la nouvelle de la déroute de Listenois. On crut l'occasion favorable pour lui faire abandonner son complot. Dans un

but d'apaisement, les députés de l'Etat demandèrent au gouverneur de faire grâce aux prisonniers. Il répondit qu'il pardonnerait aux paysans pris les armes à la main, mais que, pour les officiers et les dragons, il fallait un châtiment exemplaire.

Ces derniers avaient été conduits à Beure à une lieue de Besançon ; c'est là qu'ils attendaient ce qui serait décidé de leur sort. Ils excitaient un grand intérêt dans le peuple, parcequ'ils étaient tous Bourguignons et qu'ils avaient défendu sa cause. D'après la sentence prononcée par Don Lucas de la Sierra, leur colonel, tous au nombre de trente-et-un devaient être mis à mort, sans autre forme de procès. Cette cruelle décision fut plus tard modifiée par égard pour le sentiment populaire ; il fut décidé qu'un seul payerait pour tous, après que chacun aurait tiré au sort. Le régiment des dragons et celui du colonel Marasse étaient présents à l'exécution, qui eut lieu le 7 mars dans une plaine voisine de Beure, bordée par la rivière du Doubs Jules Chiflet assistait à cette scène avec une multitude de gens de la ville. Le premier, que condamna le sort, fut pendu ayant eu le numéro deux. Le fils d'un procureur de Vesoul qui avait ramené le n° 1 fut tellement effrayé qu'il s'évanouit. Mais Eugène Chiflet, l'un des cogouverneurs, obtint sa grâce. Tous les dragons furent sans exception déclarés indignes de porter les armes.

Par la grande concession du 4 mars, les villes avaient obtenu des députés de l'Etat tout ce qu'elles demandaient. Elles tinrent à en préciser les termes, qui furent arrêtés de la manière suivante :

« Messieurs les dix-huit députés des trois Etats de Fran-
« che-Comté de Bourgongne disent qu'ils consentent de ne
« rien accorder à Sa Majesté sur la province en don, prêts,
« repartement, imposition, surhaussement et emprunt, à
« quelque cause et prétexte que ce soit sans l'exprès con-
« sentement des villes assemblées, pendant tel terme que

« Messieurs les députés des villes désireront, n'estoit « qu'auparavant Sa Majesté fut servie de rétablir un parle- « ment composé de supports ecclésiastiques, gentilshommes « et du Tiers-Estat, tous de la province originels, comme ils « estoient cy-devant, ou d'ordonner la convocation des « Estats généraux par lettres royales signées de sa main « ou de la reine régente. »

Sur cet accord, et chacun des députés des villes étant, à raison de la déroute de Saint-Lauthein, pressé de regagner son domicile (1), ils se séparèrent heureux et pleins de confiance dans l'étonnant succès de cette grande journée (2).

Les dix-huit députés de l'Etat avaient profité de ces événements pour écrire, dès les premiers jours, à la Reine d'Espagne, et lui peindre le désespoir des peuples, depuis si longtemps attendant justice et poussés à la révolte par ces inconcevables retards.

« Nous sommes, disaient-ils, obligés de représenter à « Vostre Majesté, en très profond respect, que le désespoir « des peuples a fourny le prétexte, a donné l'occasion à « un mouvement si dangereux ; et, comme nous n'avons « rien omis, depuis cinq ans, pour lui faire cognoître le « péril que nous redoutions, nous en avons demandé le « remède par des députations réitérées tant à la cour (de « Madrid) qu'aux Pays-Bas, avec tant d'empressement que

(1) *Registre des délib. des Etats. Séances des 4 et 5 mars* 1673. *C.* 217, p. 157.

(2) Voilà ce que disent les procès-verbaux des Etats entièrement contraires au récit de Jules Chiflet, qui termine ainsi celui de cette session : « La nouvelle qui survint de la déroute du Marquis de Listenois et de ses gens empêcha ceux des villes de conclure à quelque fin « plus fâcheuse contre ceux de l'Etat, parceque chacun retourna dans « sa ville, principalement, à cause que les françois paroissoient à « notre frontière. » (*Mémoires tom. II, p.* 289.) Une si grande inexactitude peut étonner dans un contemporain.

« nos instances ont importuné les conseils. Nous nous « sommes attiré la hayne des peuples, en continuant leurs « charges.

« Depuis tant d'années nous attendons le remède, le « restablissement des affaires de cette province sur l'ancien « pied. Nous le demandons avec toutes les instances, que « des subjets aussy fidèles que nous peuvent faire en un « danger si pressant. » (1).

Une fois encore, cette voix, sans écho en Espagne, se perdit dans le désert. Sous un nouveau gouverneur, la Franche-Comté va entrer dans une ère nouvelle, celle d'un despotisme violent, unique et malheureux résultat de l'entreprise de Listenois, dont il nous reste à achever le récit.

Mars et avril 1673. *Suite de la conjuration du marquis de Listenois.*

La nouvelle de la déroute du chef de l'insurrection n'avait pas seulement amené le départ immédiat des assemblées et suspendu leurs conflits, cette défaite, au début de la campagne, porta un coup profond au parti des confédérés, elle prévint toute tentative de soulèvement dans les villes et arrêta l'invasion française, les eaux de la Saône, dans cette saison d'yver, étant d'ailleurs débordées.

Le bas peuple, surtout dans les villes, restait ouvertement fidèle au marquis de Listenois. Il avait une telle confiance dans le succès de l'entreprise que, lorsque le bruit de la déroute de Saint-Lauthein commença à se répandre, il refusa d'y croire, disant que cette prétendue défaite était

(1) *Papiers des Etats. C. 277-279.*

une invention des ennemis de la Bourgogne. Puis, quand il ne put plus en douter, il s'emporta contre lès auteurs de ce mauvais succès, surtout contre Lacuson, qu'on accusait d'avoir tué de sa main, après leur avoir promis quartier, plusieurs de ses compatriotes prisonniers et désarmés. Les femmes de la halle de Dole prenaient chaudement parti dans l'affaire , et la fille de Lacuson, qui habitait cette ville, ayant eu le malheur de paraître au milieu d'elles, fut reconnue. Ces femmes en fureur se jetèrent sur elle , l'accablèrent de coups, et, selon l'expression du narrateur contemporain, ajoutant le mépris à la violence, *l'écheve-lèrent.*

Cependant Listenois, dans sa fuite, après un rapide séjour à la Chaux des Crotenay, était parvenu à gagner la France. Il se tenait à la frontière, sollicitant et pressant l'invasion. On la disait prochaine, et le bruit public nommait déjà les régiments français qu'on croyait prêts à franchir la Saône.

On annonçait même qu'un corps de ces troupes allait entrer par la Bresse, au midi de la province, non loin de Lons-le-Saunier ; et Quinones jugea nécessaire de faire sauter la grosse tour du château de Courlaou. Ce château, dont le capitaine Despotots, l'un des conjurés, s'était emparé, est précisément situé à cette frontière. Le comte de Montrevel, lieutenant du roi en Bresse, et propriétaire de la forteresse, fut très irrité de cette destruction, et, malgré les explications courtoises du gouverneur franc-comtois, déclara qu'il allait faire saisir les biens des Bourguignons située dans son commandement. Plus près de Besancon, Quinones fit occuper le château de Chevroz appartenant à l'un des conjurés de ce nom. Malgré le succès de Saint-Lauthein, Quinones était toujours dans la crainte ou d'un soulèvement de quelque ville, ou de l'entrée des français. Parfois il maudissait le jour où il avait été envoyé en Bourgogne, disant, dans son découragement, qu'il n'était le

maître nulle part. La présence de la marquise de Meximieux à Besançon l'inquiétait beaucoup ; il avait appris que Listenois, son fils, un moment abattu, n'abandonnait rien de ses projets, qu'il était à la tête de 800 dragons français, et que le gouverneur d'Auxonne, ville si rapprochée de Dole, lui avait promis secours et appui.

Le chef des rebelles continuait en effet ses tentatives à l'intérieur ; et, dans la première quinzaine de mars, moins d'un mois après sa déroute à S. Lauthein, il faisait partir de Genlis, c'est-à-dire, de la frontière du duché de Bourgogne, des lettres pour deux des principales villes de la province, Besançon et Salins. Il expose dans ces lettres, non sans embarras, qu'il est à la tête de troupes françaises ; mais il explique que c'est un secours que lui ont envoyé ses parents et ses amis, secours qu'il n'eut même pas accepté, si les villes de la province, pour lesquelles il s'est sacrifié, l'avaient secondé davantage. Celles de Besançon et de Salins ne répondirent à cet appel, qu'en le déclarant ennemi de la couronne et de la patrie.

Ce fut le dernier acte important de ce drame hasardeux, qui avait tenu pendant deux mois sa province sous le coup de l'éminent péril. Le gouverneur, au comble de la joie et complétement rassuré, crut pouvoir renvoyer les milices dans leurs foyers. En même temps les gouverneurs de Besançon, pour mettre fin aux menées de la marquise de Meximieux, l'avertirent d'avoir à sortir de leur ville. Son mari, que beaucoup de gens soupçonnaient d'être le complice de son fils, se tenait sans bruit renfermé dans son château de Scey-sur-Saône. Ordre fut donné au colonel Massiet d'établir un corps de troupes au pied de cette forteresse. En voyant ces hommes de guerre s'en approcher, le marquis crut à un siége, et leva le pont-levis. Tout autre eut vu dans cet investissement une grave injure. Mais Meximieux troublé n'osa pas demander une entrevue pour s'expliquer, et il eut à entendre, sans rien répondre, les

noms de félon et de traître que du dehors lui adressait le représentant du gouverneur (1).

Listenois avait cessé d'être redoutable, et, selon l'expression d'un contemporain, il était au rabais (2). Personne ne voulait avoir trempé dans son entreprise, ou même en avoir désiré le succès. Désabusé et abandonné, il s'était retiré à l'abbaye de Bèse située à la frontière de France, se distrayant de ses espérances déçues par les plaisirs de la chasse avec quelques amis restés fidèles à sa cause. Encore ne fut-il pas tranquille dans cette retraite. Louis XIV, qui ne pensait pas que le moment d'une rupture fut arrivé, lui ordonna de sortir de France, et il partit pour la Lorraine.

Par les ordres de Monterey, le procureur général procéda avec rigueur et sans délai, contre Listenois et ses adhérents. De son côté Quinones ouvrit une enquête contre le Marquis de Meximieux comme complice de son fils. En même temps le gouverneur général des Pays-Bas le mandait en Flandre pour le tenir éloigné de Bourgogne. Pour tout fruit de si hauts projets Listenois avait perdu sa charge de Bailly d'Aval, et, selon les propos railleurs de ses ennemis, son titre de futur Comte de Bourgogne.

Des jugements fort divers furent, dans le temps, portés sur son entreprise. Les uns la condamnèrent comme la folie d'un jeune homme ambitieux ; les autres la considérèrent, mais sans oser le dire, comme une œuvre de noble patriotisme. Sans dissimuler ce qu'elle eut de coupable, l'histoire contemporaine y a saisi un élan généreux inspiré par les malheurs de la patrie. « Les cœurs, dit Jules Chiflet, témoin désinterressé des événements, étaient « assez persuadés que ce seigneur avoit eu du courage

(1) *Mémoires de* J. Chiflet, *II, p.* 320.
(2) *Ibid.*

« pour se perdre à moyenner un règlement, mais les sen-
« timents étoient couverts. » Jules Chiflet, dont le style est souvent vague et obscur, veut dire que Listenois se perdit courageusement, en voulant obtenir par les armes la fin des attentats contre les libertés de sa patrie et le rétablissement si vainement attendu de son ancienne constitution.

L'Etat et les villes ne peuvent s'entendre sur l'impôt sollicité par le gouverneur. — L'Etat se déclare délié de son engagement du 4 mars. — Rupture des deux corps.

On put croire un moment que l'Espagne, avertie par la conspiration de Listenois, et alarmée des conséquences de l'abandon où elle laissait la Bourgogne, allait sortir enfin de sa longue torpeur. On avait vu arriver en Franche-Comté trois personnages, dont l'un était le prince de Vaudémont et un autre le président du grand conseil de Malines, chargés d'étudier sur place la situation du pays; et d'aviser au moyen d'y remédier. Au lieu de persister à n'accorder qu'à des étrangers le gouvernement des places fortes, elle venait de nommer Saint-Martin capitaine à Dole, de donner au comte de Poitiers la charge de Bailly d'Aval, de confier à Balland et à Andressot, tous Bourguignons, celles des châteaux de Joux et de Saint-Anne. On eut dit à un retour de bon vouloir et de confiance pour ce pays si longtemps délaissé.

Mais, en même temps, les menaces d'invasion continuaient ; le nombre des troupes de défense avait été augmenté. La nécessité de les entretenir allait faire renaître l'éternelle question des subsides, objet de tant de troubles. On allait expérimenter le nouveau système associant en commun l'Etat et les villes dans le vote de l'impôt. Les deux

corps pourraient-ils s'entendre ? Et, s'ils ne s'entendaient pas, dans quel embarras et dans quel dédale la province allait-elle se trouver ?

Déjà le gouverneur avait parlé et sollicitait ce subside. Les villes, consultées par lettres circulaires, demandèrent sur le champ à être assemblées. Elles le furent le 28 mars. Les députés de l'Etat leur firent alors connaître qu'ils avaient offert à Sa Majesté et à Son Excellenee le comte de Monterey la somme de 2,000 fr. par jour pendant six mois et de 1,500 fr. pendant six autres mois, à commencer au premier novembre 1672 et à finir au premier octobre de l'année 1673, sous la condition qu'il plairait à Sa Majesté de rétablir le Parlement dans quatre mois et toutes choses sur l'ancien pied (1).

Le 1er avril, au nom de la province et au leur, les villes répondirent à cette résolution de l'Etat par un refus formel, alléguant les franchises du pays et son impuissance à fournir un pareil subside. En même temps pour affirmer leur invariable volonté, elles déclarèrent comptables en leurs personnes et en leurs biens tous ceux qui poursuivraient le paiement de semblables impositions avant le rétablissement du parlement ou la convocation des Etats généraux.

Enfin elles invitèrent les députés de l'Etat à s'unir à elles dans leurs instances auprès de Sa Majesté, pour obtenir sans aucun retard la réintégration de la province dans l'état où elle était avant 1668 (2).

Quinones ne put contenir sa colère, quand il fut instruit de cette résolution. Dans un premier mouvement de promptitude, il déclara « qu'il falloit que les députés de l'Etat passassent outre », que la convention faite le 4 mars avec

(1) *Délib. des Etats. Séance du 29 mars. C.* 215, *p.* 171.
(2) *Ibid, p.* 174, 175.

les villes, qui montroient tant de mauvais vouloir pour le service du Roy, ne les obligeoit plus, qu'il appuyeroit de son autorité et feroit exécuter leur résolution ; que, si les députés de l'Etat refusoient d'y souscrire, il feroit lui-même le repartement, et se chargeait de l'exécuter, dut-il faire venir d'autres troupes, s'il le falloit pour le service du Roy (1).

La situation devenait alarmante. Mais les mayeurs étaient décidés ; et ni les instances nouvelles tentées près d'eux par les Etats, ni l'intervention de la chambre de justice et de la confrérie de S. George ne purent leur faire changer d'avis. Cette dernière avait cependant énergiquement protesté contre les désordres qui allaient suivre (2).

Les députés de l'Etat, qui en étaient effrayés, envoyèrent à l'assemblée des villes une seconde députation, qui, n'obtenant rien, protesta de la même manière, et déclara que l'Etat, dégagé de son obligation du 4 mars, se considérait comme ayant recouvré toute sa liberté (3).

(1) *Ibid. p.* 175.

(2) « Les sieurs de la chambre de justice ont dit avoir représenté aux « députés des villes toutes les raisons possibles pour les faire condes- « cendre aux propositions de l'Estat, mais ça esté en vain. (*Séance du* 2 *avril* 1673, *C.* 215, *p.* 176.) — Mess. de la compagnie de St George « ont fait entendre qu'ils avoient fait toutes les instances possibles, « sans qu'ils ayent rien pu obtenir, et qu'ils ont esté obligez de pro- « tester de tous les désordres.., (*Séance du* 3 *avril* 1673, *Ibid*, *p.* 176).

(3) « On a prié Mrs de Marenches, Baron du Pin et advocat Bonnefoy de retourner encore auprès des députés des villes, et leur représenter de nouveau toutes les raisons desjà déduites, principalement dans la conjoncture présente des affaires, avec ordre que si, après tout cela, les dits sieurs députés des villes ne vouloient point discéder de leurs opinions, de protester contr'eux de tous les inconvénients qui en pourroient arriver, et qu'à eux seroient imputables tous les désordres qui s'ensuivroient dans la province, et de leur déclarer de plus que Mess. les dix-huit députés de l'Etat n'entendent plus estre obligés à la parole qu'ils leur ont donné, ni au billet qui porte qu'ils ne donneront plus rien à l'advenir sans leur exprès consentement, puisqu'ils

Cet engagement tel qu'il avait été pris ne devant durer que jusqu'au rétablissement de la cour de Dole, l'Etat pria le gouverneur de lever de son autorité la suspension qui la frappait. Mais il répondit qu'il ne s'en reconnaissait pas le pouvoir, qu'il engageait l'Etat à lui en faire la réquisition écrite, promettant de l'appuyer chaleureusement près du gouverneur des Pays-Bas.

Cependant les délibérations se multipliaient sans aboutir. Les villes persistant à ne rien accorder, la confrérie de S. George et la Chambre de justice furent pressées de donner leur avis sur la valeur de l'engagement du 4 mars, et après quelque hésitation pensèrent que le service du Roi et la nécessité impérieuse des circonstances devait l'emporter sur toute autre considération, qu'il était indispensable de faire vivre les troupes, de voter l'impôt et de ne pas rendre impossible le soulagement qu'allait enfin obtenir la province (1).

On sent, en lisant les délibérations embarrassées ou violentes des deux grands corps de la province, surtout celles des XVIII, comme l'approche d'un grand malheur public, dont ils auraient voulu retarder le jour et ne pas assumer la responsabilité.

Dans ce désaccord absolu, le dénouement ne pouvait être que désastreux. Après toutes ces accablantes perplexités, le 17 avril, les députés de l'Etat, prenant un

refusent de tenir celle qu'ils leur donnèrent en présence et par l'entremise de Mess. de la confrérie de St-George, par laquelle ils s'obligèrent aussi de convenir avec les dits sieurs dix huit députés de tous les autres points, et principalement au regard du donatif, et qu'il fut expressément déclaré pour lors par les sieurs dix huit députés qu'ils n'entendoient point que le billet ayt lieu, si à la suite on ne convenoit pas ensemble de toutes les autres choses dans la conjoncture présente » (*Séance du 3 avril 1673, Pap. des Etats*, C. 215, p. 177.)

(1) Voy. leurs réponses dans le *regist. cité* 13 *et* 15 *avril* 1673 *p.* 184 *et* 187.

parti définitif, votèrent la somme de 1,500 fr. pour les mois d'avril, de mai et de juin, comme un *dernier effort*, sous la condition que, dans les trois mois, le Parlement serait rétabli, un gouverneur Bourguignon nommé, si cette charge devenait vacante, et les libertés publiques complètement rendues au pays (1).

Après quelques nouvelles discussions, l'assemblée se sépara le 17 avril.

Trois jours après, entrait à Besançon le nouveau gouverneur remplaçant Quinones Il arrivait à point nommé dans la province, pour entendre les cris de fureur des villes contre le corps de l'Etat. Mais, avant de rendre compte de ces événements, il faut encore parler de Quinones, de sa disgrâce et des regrets qui accompagnèrent son départ.

Mars 1673. *Disgrâce de Quinones. Causes de sa révocation. Son départ pour l'Espagne. — Combien la renommée avait grossi l'entreprise de Listenois. — Jugement sur la participation de son père à l'insurrection.*

La renommée et les lettres particulières, écrites de Franche-Comté en Espagne et aux Pays-Bas, avaient singulièrement exagéré la puissance de l'insurrection. Elles avaient peint le pays comme en pleine révolte, entièrement perdu et complétement aux mains de la France. Parmi les complices les plus dangereux de l'insurrection, on citait le marquis de Meximieux, sa femme, père et mère de Listenois, et Quinones lui-même (2).

(1) *Voy. Ibid, p.* 186, 187.

(2) « Depuis les Pays-Bas on l'avait dépeint en Espagne comme « ayant trempé dans la mauvaise conduite du marquis de Listenois. (*Mém. de* J. CHIFLET, II, 353).

Pour reconnaître un état si alarmant, et en rendre un compte exact, Castelrodrigo et le connétable de Castille envoyèrent en toute hâte des commissaires choisis parmi leurs agens les plus fidèles. En approchant de la province et comme si l'entrée du pays eut été fermée par l'occupation française, ces commissaires se crurent obligés de faire un détour par les montagnes du Doubs, qu'ils abordèrent du côté de Genève et de Jougne. Cette frontière était tranquille, et ils furent tout étonnés de s'y trouver en terre d'Espagne. Mais Quinones était révoqué, et ce changement avait paru si pressant, que de Madrid on avait envoyé aux Pays-Bas la patente de nomination du successeur signée en blanc par la reine. Cette précipitation injurieuse était surtout l'œuvre de Monterey. Dans son animosité contre le gouverneur de Bourgogne, il avait nettement déclaré à la reine régente, qu'elle eut à choisir entre Quinones et lui. Les gazettes de France annoncèrent même que les commissaires, venus d'Espagne, étaient porteurs d'un ordre d'arrestation contre l'ancien chef du gouvernement.

« Monterey étoit effectivement, dit Jules Chiflet, animé à « merveille contre notre gouverneur, lui attribuant la perte « de ce pays, comme le gouverneur de pardeçà le lui attri- « buoit à lui même. Le comte écrivoit rage en Espagne « contre Quinones, d'autant plus qu'on l'avoit continué « jusqu'à autre ordre ; son principal fondement étoit, « disoit-il, qu'il avoit dissimulé toutes les fausses démar- « ches du marquis de Meximieux et du marquis de Liste- « nois, son fils, parceque Don Gabriel de Quinones recher- « choit Mlle de Bauffremont en mariage, et que leurs mé- « contentements avoient pris force à ce prétexte, que pour « cette raison il n'avoit pas fait saisir le marquis de Liste- « nois lorsqu'il étoit temps. Mais apparemment Besançon « se fut perdu, et eut perdu tout le reste de la province, « s'il eut fait ce coup. »

Les Etats de Bourgogne, loin de partager ce jugement

et de considérer comme une preuve de faiblesse ou de complicité la modération de Quinones évitant d'arrêter Listenois dès les premiers jours de la conjuration, regardèrent toute sa conduite comme empreinte d'une haute sagesse qui avait été le salut du Pays. Ils écrivaient à la reine, le 17 avril, quand le complot semblait terminé :

« Nostre fidélité l'a emporté par dessus nos misères. « Nous avons tasché d'animer les peuples à leurs obliga- « tions. *Don Hyeronimo de Quinones nostre gouverneur s'y « est conduit avec la prudence et la sagesse d'un ministre « consommé dans les affaires*; ceux de la confrérie de « S. George, qui représente la noblesse de la province, ont « fait cognoistre leur zèle et leur fidélité, les villes n'y ont « pas manqué, et tous les corps de la province, à l'envy « l'un de l'autre, se sont picquez de paroître constans et « fidèles. Rien n'a pu les ébranler. » (1).

On pensa autrement en Espagne, où les actes du gouverneur furent jugés d'abord avec la dernière rigueur, pendant que les députés de l'Etat, désolés de son départ, décidaient qu'ils l'accompagneraient jusqu'à la frontière. Quinones, dès longtemps menacé, et dont la révocation était résolue avant la conspiration de Listenois, succombait sous l'influence ennemie de Monterey (2). On cherchait dès longtemps un prétexte, on fut heureux de le trouver. « Monterey, dit le chroniqueur contemporain, eut sacrifié « vingt comtés de Bourgogne pour se venger de Qui- « nones. »

Comme un homme préparé de longue date à sa destitution, Quinones quitta Besançon modestement et sans bruit, renvoya les gardes de la porte du palais Granvelle, rendit à

(1) *Papiers des Etats. Registre C.* 215 *p.* 197.

(2) « Il (Quinones) raconta à mon frère, que le marquis de Castel- « rodrigo faisoit tout son possible pour le perdre, ainsi que le comte « de Monterey. » (*Ibid. p.* 330.)

son successeur son bâton de commandement, et, sortant de la ville par la porte d'Arênes alla coucher à Torpes. Il quittait pauvre et presque soulagé le gouvernement, ayant bien des fois senti l'amertume de la puissance, et regretté le jour où il était entré en Bourgogne. Comme il avait quelques dettes,il fit annoncer qu'elles seraient immédiatement acquittées. N'ayant pas de quoi payer la location du palais Granvelle qu'il avait habité pendant deux ans, il laissa au propriétaire le comte de S. Amour, dont il restait le débiteur pour 800 écus, une partie de sa vaiselle (1). Après des jours si agités, où bien des fois il avait été obligé de déplaire, il laissait chez les honnêtes gens des regrets sérieux, ayant gagné leur estime par sa modération, son esprit de paix, son amour pour la nation Franc-Comtoise (2). Quinones avait d'heureuses qualités, mais un fond de légèreté et d'imprudence ; son indépendance vis-à-vis de Monterey, le perdit. Sa nature était d'entreprendre trop et de n'achever pas ou mal ; du reste, dit Jules Chiflet, homme de bonne pâte, et facile à persuader. De Torpes il se rendit à Dole, puis à Auxonne, d'où il descendit la Saône pour arriver à Lyon, et passer ensuite en Espagne. Les contemporains éclairés et impartiaux considérèrent sa disgrâce comme un malheur public (3).

Il connaissait les accusations portées contre lui, et ne voulut pas arriver désarmé en Espagne. Il emporta les pièces de l'enquête qu'il avait faite sur les lieux (4), dont le

(1). *Mém. de* J. CHIFLET, II, 340.

(2) « Le regret des honnêtes gens ne fut pas petit, et chacun loua « son beau naturel et la voie de douceur qu'il avoit prise dès le com- « mencement. » (*Ibid.* p. 348).

(3) « Par ce départ, les choses alloient de mal en pis pour cette « pauvre province. » (*Mém. de* J. CHIFLET, II, 334). « Ce qui augmen- « toit le déplaisir, c'est la passion qu'on voyoit régner contre lui, pour « avoir été attaché à notre nation. » (*Ibid p.* 335).

(4) Mémoires cités, II, p. 334.

but était d'établir que le marquis de Meximieux avait favorisé l'entreprise de son fils, que lui-même, en ménageant d'abord Listenois, avait fait acte, non de faiblesse mais de prudence, qu'autrement il eut pu allumer dans la province un incendie dont il n'eut pas été le maître, les troupes dont il disposait étant insuffisantes pour combattre à la fois le fils au baillage d'Aval et le père au baillage d'Amont. Et *le mal*, selon l'expression du chroniqueur contemporain, *étant bien plus grand qu'il ne semblait* (1).

Arrivé en Espagne, Quinones put comprendre pourquoi si souvent ses lettres étaient restées sans réponse : une partie de sa correspondance n'avait pas été ouverte. Il se justifia sans peine, recouvra la faveur qu'il avait perdue, et de nouveaux honneurs vinrent le dédommager de ceux qui lui étaient enlevés. Mais il fut obligé de faire connaître la vérité, et d'accuser le marquis de Meximieux, père de Listenois. La position de ce dernier se trouva ainsi des plus compromises. Accusé par l'opinion publique en Bourgogne, signalé par les gazettes de France comme le chef de l'entreprise (2), appelé aux Pays-Bas et refusant de s'y rendre, il sentait avec inquiétude qu'il justifiait par cette conduite les accusations de ses ennemis. Tout semblait l'accabler, son fils était en fuite, sa femme en prison. Il allégua pour excuser son refus d'aller aux Pays-Bas qu'il n'avait pas d'argent, mais Monterey lui enleva cette excuse en lui envoyant mille écus pour ce voyage. Cependant il ne partit pas, et allégua qu'il allait se rendre en Espagne, il se fit même autoriser par la reine à faire ce voyage. Il eut l'air de se mettre en route, et se dirigea sur Lyon, puis il s'arrêta dans cette ville sous le frivole prétexte dans ce moment si critique, qu'il était obligé de s'occuper du ma-

(1) *Mémoires de* Jules Chiflet, II, 350.
(2) Ibid, p. 289.

riage d'une de ses filles. Il imagina de se faire arrêter par l'autorité française. Il fut effectivement arrêté et détenu. C'est du lieu de sa détention qu'il écrivit au connétable de Castille une lettre habile et touchante, où il se peint comme victime d'ennemis acharnés et de la plus odieuse cabale. Pendant cet intervalle le temps s'écoulait ; il espérait qu'une seconde conquête viendrait non seulement le tirer d'affaire, mais l'élever, ainsi que son fils, à tous les honneurs qu'il avait vainement attendus sous l'Espagne.

Tel fut, si l'on réunit les divers documents relatifs à l'entreprise du marquis de Listenois, son véritable caractère. Elle fut concertée entre le père, la mère et le fils. Chacun d'eux s'était distribué les rôles.

C'est le marquis de Meximieux dont la main astucieuse et cachée tenait et dirigeait les fils de la conjuration.

Sa femme plus hardie s'était établie à Besançon, échauffant les esprits dans ce centre important de la province, ne répandant pas elle même les écrits séditieux, mais les faisant distribuer par cinq ou six procureurs de Dole, ses créatures (1).

Enfin le fils, plus jeune et plus hardi, avait pris à sa charge l'éclat et les périls, se mettant ouvertement à la tête de la révolte.

Le jugement public ne s'y trompa pas; quoique Meximieux fut le plus habile, tout ce qu'il fit, dit Jules Chiflet (2), passa pour artifice; et un peu plus tard, un mot de d'Alvelda, successeur de Quinones, fut très remarqué, il dit que ces gens là étaient tous des traîtres (3).

(1) *Mémoires de* Jules Chiflet, II, 350.

(2) *Ibid.* p. 291 et 339. « Le marquis de Meximieux sembloit attendre, en son château de Scey, le train que prendroient les affaires. « Mais c'étoit son fils qui agissoit, et sa mère le secondoit dans Besançon par de fréquents écrits qui portoient coup. » (*Ibid*, *p*. 289).

(3) *Ibid.*, p. 434.

D'ALVELDA GOUVERNEUR.

C'est le 20 avril 1673 que d'Alvelda, nouveau gouverneur de la province, avait fait sa première entrée à Besançon. Il pouvait difficilement commencer son administration dans de plus mauvais jours. Il succédait à un homme aimé et regretté. C'était l'époque où la scission entre les députés de l'Etat et ceux des villes allait arriver à la période la plus violente. Jamais les excès des troupes étrangères, foulant et ravageant le pays n'avaient été plus intolérables (1). Dans ces circonstances le choix d'un vieillard octogénaire, personnage inconnu et sans valeur, était la chose la plus étrange, et il parut tel à toute la province. Par son caractère hautain, despotique et même farouche (2), d'Alvelda était aussi propre à irriter promptement les esprits qu'incapable de défendre contre la France une province si menacée. La maigreur de son visage annonçait une santé débile, il portait une barbe pointue ; la perruque, loin de cacher sa décrépitude, ne servait qu'à la faire ressortir davantage ; la mémoire lui manquait. Et, ce qui achevait de le rendre ridicule, c'est qu'il affectait les airs d'un jeune homme ; on le vit même dans les salons se mettre aux pieds des dames. Il semblait, à vue d'un pareil choix, que l'Espagne, ou plutôt la Flandre, avait juré d'achever la perte de la Franche-Comté. Aussi sans être prophète, Gabriel fils de Quinones, qui ne manquait pas d'esprit, et qui du premier coup d'œil avait jugé l'étrange

(1) « Pendant quoy les gens de guerre vivant sans aucun ordre « dans les campagnes, et réduisant les villageois à l'extrémité par « leurs violences et exactions au dela de leurs forces..... (*Mémoire de* « J.Chiflet, *II. 356*.)

(2) *Mém. de* Jules Chiflet, *II. 356, 357.*

successeur de son père, put dire, en quittant pour la dernière fois la Bourgogne,que le prince d'Aremberg lui avait baillé le coup dans le cœur, qu'après d'Aremberg, son père lui avait donné l'extrême onction, et qu'enfin le gouverneur d'Alvelda était venu pour l'enterrer.

On ne sait pas précisément qu'elles furent les instructions de d'Alvelda. Mais les événements qui vont suivre les font suffisamment deviner. On verra que le mot d'ordre parti de Flandre était un changement complet dans l'administration du pays. La modération et la bonté de Quinones avait, disait-on, abouti à une catastrophe. Ce régime n'étai plus de saison (1).

Il fallait que désormais une main de fer, appesantie sur la Bourgogne, apprit à vivre à ce peuple intraitable. Le temps des concessions était passé, et les libertés anciennes devenaient incompatibles avec l'ordre nouveau à établir. Seulement il fallait aller lentement, ne rien brusquer, et le temps emporterait un à un les derniers débris de ces immunités séculaires et importunes.

Tel devait être, avec un gouverneur absolu, le régime nouveau imposé à cette province jadis l'une des plus libres de l'Espagne.

Du reste d'Alvelda procéda avec méthode. C'est le 2 juin 1673 qu'il assembla pour la première fois les députés de l'Etat. Il leur annonça tout d'abord, comme avaient fait au début d'Aremberg et Quinones, sa volonté de conserver intactes les franchises et les priviléges de la province. Ce n'est qu'après ces paroles rassurantes qu'il arriva aux révélations importantes dont il avait à leur faire part. Voici du reste en quels termes il s'exprima :

« Sa Majesté, ayant été servie de me confier le gouver-

(1) « Le bruit fut que non seulement la douceur était bannie, mais « qu'on en suivoit des maximes de toutes contraires à celles de M. de « Quinones. » (*Mém. de* J.CHIFLET, *II. 340.*)

« nement de Bourgogne, m'a ordonné, de mesmes que son « Excellence le comte de Monterey, gouverneur général « des Pays-Bas et de Bourgogne, de vous témoigner l'es- « time particulière qu'elle fait de ceste province, comme « de son domaine plus anciain, et de sujets qui luy ont « donné tant de fois cy-devant et viennent encore de « donner si freschement des marques singulières de leur « zèle pour son royal service. Après l'avoir retiré des « mains de la France, la préférant à ses autres estats et « provinces, sa Majesté n'a rien plus à cœur que de régler « toutes choses pour son plus grand bien, ayant résolu de « ne pas différer plus longtemps l'établissement fixe et « permanent de la justice souveraine, dont vous verrez « infailliblement des effects au plus tost, ainsi que je suis « chargé de vous l'assurer de la part de Sa Majesté, « comme aussi de pourveoir aux fortifications de la province « et affermir une solide tranquillité par toutes les voies « possibles.

« Et comme les mouvements passez et les grands arme- « ments de la France l'ont obligé de fournir ce pays par « un plus grand nombre de gens de guerre, elle luy a « procuré des secours de Suisse et d'Italie, au moyen de « deniers envoyez de hors. Elle y a de plus envoyé et « envoye, nonobstant toutes les distractions qu'il y a « ailleurs, de notables sommes d'argent, par dessus l'a- « bandonnement général de tous les domaines de ceste « province à son advantage et utilité.

« Si bien que Sa Majesté, donnant tant de marques de « son affection vers cest estat, a sujet de se confier, « comme elle fait, que vous y correspondrez de vostre « costel par le fournissement de l'entretien des gens de « guerre, puisqu'il va asseurement du bien de la province « d'employer la plus part des deniers envoyés du dehors « aux fortifications avec ce qui est icy destiné pour le « mesme sujet, afin qu'elles s'achèvent plus promptement,

« et qu'ainsi on puisse la descharger du grand nombre de « gens de guerre. Il est nécessaire de les y entretenir pour « vostre propre conservation dans une conjoncture si « pressante, où l'on entend que la France, par dessus les « armées qu'elle a aux Pays-Bas, prétend aussy de former « un corps à nostre voysinage, qui nous oblige à nous « tenir sur nos gardes, afin d'éviter les surprises de ceux « qui, d'après les advis que l'on a, semblent muguetter « ceste province, et sont capables de tout entreprendre, en « cas qu'ils nous voyent hors de deffenses.

« Partant je m'asseure que vous ne ferez pas difficulté « d'accorder à Sa Majesté les moyens nécessaires pour la « dite subsistance de la Gendarmerie, puisque vous « cognoissez l'importance qu'elle soit payée ponctuelle- « ment, et que tout notablement accrue pardessus les « troupes qu'il y a eu du temps du prince d'Aremberg, et « *se devant encore accroistre*, vous jugerez aysément *com- « bien il convient que vous fassiez de plus grands efforts « que vous n'avez fait du temps du prince, ainsi que je « vous en requiers très instamment au nom de sa dite « Majesté*, pour que la tranquillité publique puisse estre « asseurée, le bon ordre observé, la campagne et la pro- « vince maintenues sous l'heureuse domination de Sa « Majesté. J'attends de ceste assemblée une prompte et « fructueuse résolution. »

Ces paroles étaient claires, et les vues du nouveau gouverneur s'y montraient tout entières. C'était l'annonce peu déguisée d'une surcharge dans le nombre des troupes, d'une aggravation dans le montant de l'impôt.

Les députés répondirent sur le champ que les ressources de la nation étaient épuisées, et qu'il leur devenait impossible d'augmenter la somme du subside, telle qu'elle avait été fixée par eux et approuvée par Quinones.

Conformément aux paroles du nouveau gouverneur, on vit arriver de Suisse et d'Italie les corps de troupes annoncées.

Ce début était effrayant ; aussi pour rendre le tableau moins sombre, d'Alvelda s'était-il hâté d'annoncer le rétablissement presque immédiat du corps de justice, assurance qui allait leur être répétée par le sieur Loquet, président de Malines, nouvellement arrivé, et en apparence chargé de cette importante mission. Effectivement ce président, visité sur le champ, leur affirma qu'il venait pour cet objet, et qu'il ne sortirait pas du pays sans qu'il lui eût donné cette satisfaction ; affirmation menteuse et plus tard reconnue telle. Car ce magistrat, grand parleur autant qu'incapable, était sans pouvoir (1), et sa mission pompeusement annoncée sembla se borner à recevoir les enchères des villes de Besançon, de Dole et de Salins qui se disputaient le siège de la justice souveraine (2).

Malgré les assurances flatteuses du nouveau gouverneur et ses instances réitérées, les députés s'en tinrent rigoureusement au subside qu'ils avaient accordé à Quinones, et tel qu'il l'avait accepté.

Fin avril et mai 1673. *Fureur des députés des Villes contre ceux de l'Etat. Manifeste et libelle violents.*

Malgré la réserve dont nous venons de parler, la position des XVIII, placés entre le gouverneur et la nation, devenait intolérable. D'un côté ils allaient soulever contre eux toutes les villes pour avoir, sans leur consentement et malgré leur apposition, voté le don gratuit ; de l'autre, le gouverneur se plaignait très haut, et refusait ce don d'une manière

(1) « Il se découvrit trop, et fit assez connoistre qu'il n'avoit pas « un pouvoir suffisant pour déterminer aucune chose ....., simple « instrument de plus grande longueur. » (*Mém. de* J. CHIFLET, *II*, *381*.)

(2) « On reconnut incontinent que sa députation étoit mal acheminée, « et plutôt pour tirer argent ..... (*Ibid.*, *p.*, *382*.)

absolue, comme complétement insuffisant pour l'entretien des troupes anciennes et nouvelles.

Les villes étaient exaspérées, elles avaient cru que l'Etat s'arrêterait devant leur résistance, et elles apprirent, avec une indicible colère, que l'impôt était voté. A leurs yeux, ce n'était pas seulement un acte de faiblesse impardonnable, mais la violation d'un engagement sacré. La province, d'un bout à l'autre, retentit de leurs plaintes. Mais cela ne suffisait pas, il fallait sans aucun retard couper court à l'entreprise de l'Etat. Elles s'avertirent mutuellement, et une réunion de tous les mayeurs fut, dans le plus court délai, fixé à Dole. On se disait que, si on faiblissait une fois, il faudrait faiblir toujours. La réunion fut nombreuse sous le coup de l'indignation générale, et cette indignation se traduisit par une protestation énergique, accompagné d'un libelle anonyme des plus violents. Ce libelle fut approuvé par les mayeurs, et il fut décidé qu'on enverrait les deux pièces dans toute la province, pour faire connaître jusqu'à quel degré les députés de l'Etat avaient failli à leur devoir et abusé de leur mandat. Tous leurs actes, en remontant à cinq ans, y furent dépeints non seulement comme la violation flagrante des libertés du pays, mais encore comme le fruit d'une basse cupidité qui s'enrichit dans des fonctions lucratives, et s'y perpétue honteusement au préjudice de la nation. L'écrit anonyme dont Jules Chiflet nous a conservé le texte, se termine par un appel à la résistance, même par la force des armes.

Rien ne peint mieux par sa violence l'exaspération des villes ; on dirait, comme un torrent longtemps contenu, qui fait irruption et qui déborde :

« Ce fut au commencement du mois d'aout (1668)
« qu'arriva en ce pays le Prince d'Aremberg. Et, quoyque
« le Parlement eut été establi immédiatement par les
« souverains, il le suspendit de l'authorité du gouverneur
« des Pays-Bas sans aulcun ordre de la Reyne ; et, assem-

blant les dix-huit députés des Etats, leur proposa de
«donner en prest à Sa Majesté des deniers pour deffendre
« la province, l'entretien des troupes destinées, non pas
« tant pour sa défense puisqu'il n'y avoit aucune place en
« estat, mais, pour soubstenir son autorité, obliger les
« peuples à payer des impôts accordés par la facilité des
« dix-huit, et, réduisant la province dans la dernière misère,
« changer ce tiltre glorieux de Franche-Comté en celluy
« de servitude.

« Sur ces demandes, ils n'hésitèrent pas d'accorder trois
« mille francs par jour sans aulcune limite de temps ; et
« considérant plustost leur intérêt particulier que le bien
« de la province, ils firent un respartement sur elle.

« Ils se fondèrent sur un pouvoir imaginaire, qui n'a de
« réalité qu'autant que leur intérêt leur en donne, que la
« faiblesse et la crainte des peuples soutient et que la violence autorise.

« Ils se flattent sur l'article du recès de l'Etat tenu ès
« années 1654 et 1656..... Leurs raisons n'ont autre couleur que celle des nues, et leur fondement ne peut
« passer pour solide qu'auprès des personnes qui, attirées
« du mesme appat, profitent des dépouilles du peuple et
« se nourrissent du sang des pauvres misérables ..... ils
« vouldroient même pouvoir faire un calendrier nouveau
« pour en avoir davantage ; enfin ils permettent sans
« réclamation que l'on exige ces impost par force, par
« violence, et toutes les oppressions des faibles ; les gagements des villes, les prisons des mayeurs ne font aucune
« impression sur eux.....

« Et, si les ministres n'exécutent pas les résolutions
« favorables de la reine pour le soulagement de cette province, l'on ne doit s'en prendre qu'à ces véritables
« auteurs de nos maux, qui accordent avec tant de facilité
« pour s'attirer leurs faveurs, ne pas perdre les profits
« qu'ils en tirent et se perpétuer dans l'emploi de leur
« office.

Le pamphlet, qui se continue par d'autres pages de la même violence, servait trop bien les colères des villes, pour ne pas être immédiatement accueilli et sans réserve.

De ces deux pièces préparées à Dole, l'opinion commune attribua la dernière au vieil avocat Bouhelier. L'une et l'autre furent imprimées en secret dans la même ville sous la surveillance du jeune avocat Moréal, maire de Dole, dont nous avons fait connaître la députation en Espagne. Puis on se hâta de les expédier à toutes les villes de la province, enfin de les unir dans un même sentiment de résistance à la tyrannie.

Avril et mai 1673. *Exécutions militaires du gouverneur. Occupation de Dole par surprise. — Fuite du maire de la ville et de l'auteur du pamphlet. — Les mayeurs assignés devant la chambre de justice.*

Une situation aussi tendue ne pouvait plus se dénouer que par la force, et le gouverneur d'Alvelda ne demandait pas mieux. Il était dans son caractère, et peut-être dans ses instructions, d'inaugurer le début de son gouvernement par un acte de vigueur, et de faire voir à la province, en frappant un grand coup, que l'obéissance passive était désormais la règle à laquelle elle devait se soumettre. En effet il était le plus fort, et, avec cet amas de troupes étrangères qui tenaient sous le joug les campagnes, que pouvaient dans une lutte inégale les villes séparées les unes des autres, et au besoin attaquées une à une ?

Cette faiblesse faisait la force de d'Alvelda. Il le comprit, et crut qu'un coup à la fois subit et violent empêcherait immédiatement l'incendie de s'étendre, et ferait disparaître pour longtemps toute idée de résistance. Il choisit le colonel Massiet, celui qui à S.-Lauthein mis en fuite Listenois,

pour procéder à la première de ces exécutions militaires. Massiet fut chargé de marcher, sans un jour de retard, sur Dole, d'où était parti le signal de résistance. A la tête de sa cavalerie, il se porta sur cette ville qui fut occupée brusquement et par surprise, avant que le peuple eut le temps de s'armer. Maître de la place, Massiet se saisit immédiatement des clefs des portes, même de celles du clocher, afin que les habitans ne pussent sonner le tocsin d'alarme.

Pour montrer que cette invasion précipitée de la capitale du pays était le châtiment, soit de l'assemblée des mayeurs qu'elle avait reçus, soit du pamphlet incendiaire qui en était parti, l'écrit anonyme fut brûlé au devant de l'église, sur la place publique, par la main du bourreau. Dole, traité comme une ville conquise, fut plus tard chargé, toujours à titre de châtiment, d'une accablante garnison. En sortant de cette ville, Massiet fit avancer son régiment sur celle de Lons-le-Saunier également suspecte, depuis qu'elle avait refusé l'entrée de ses murs aux troupes royales. Il y laissa en garnison une partie de sa cavalerie, le reste continua à occuper Gray également contenu par la force. D'autres troupes étrangères tenaient dans une sorte de captivité la ville de Vesoul, qui, avec Dole, avait opposé à l'oppression la résistance la plus absolue.

Dans cette rapide campagne, l'exécuteur des ordres de d'Alvelda avait laissé dans l'oubli la chambre de justice comme si elle n'eut pas existé. Elle fit plainte au gouverneur de ce qu'elle regardait comme un outrage ; et, pour rendre hommage à sa juridiction, il fut décidé qu'on enverrait à Dole l'un de ses membres, le Procureur général Reud, pour informer contre les séditieux. Il arriva et fut reçu avec le dernier mépris, aucun des témoins appelés devant lui ne voulut parler. Le colonel de cavalerie, Lucas de la Sierra, dont le régiment faisait partie de la garnison, se déclara pour les Dolois, et dit tout haut que, si le pro-

cureur général ne voulait pas sortir par la porte, on le ferait passer par la fenêtre. Cependant les hommes les plus compromis dans l'affaire du pamphlet, le vieil avocat Bouhelier qu'on en croyait l'auteur, le maire de Dole qui en avait dirigé l'impression, furent obligés de se cacher pour ne pas être incarcérés.

Le procureur général avait saisi à Dole, et rapportait à Besançon les registres municipaux de la ville. Mais les délibérations avaient été redigées avec adresse, et l'on n'y trouva aucune phrase compromettante. La chambre de justice, à qui ils furent présentés, délibéra sous la présidence du gouverneur. D'avance on savait qu'elle n'avait guères d'autre volonté que celle du maître. Pour lui complaire, quelques uns de ces magistrats serviles proposèrent les mesures les plus violentes. Enfin on s'arrêta à l'idée de faire comparaître les coupables, pour être vigoureusement admonestés. L'avocat Pourtier, qui avait présidé l'assemblée des villes, était le plus menacé. Il parut devant cette chambre avec les maires de Vesoul, de Lons-le-Saunier et d'Ornans ; quant à celui de Dole, le jeune avocat Moréal, il était toujours caché, et ne sortit point de sa retraite. En vain sa grâce fut implorée par le conseiller Moréal, son père, elle ne put être obtenue, et il fut obligé de passer en Espagne.

L'occupation de Dole par l'armée du nouveau gouverneur avait eu lieu le 31 mai 1673. La cité de Besançon, se considérant comme indépendante du roi d'Espagne et de ses représentants, semblait plus à l'abri des orages. Cependant une rupture, qui prit un moment les plus graves proportions, éclata presque immédiatement après la prise de Dole, à l'occasion de l'arrestation, faite sous Quinones, d'un citoyen nommé Clément, conduit et encore détenu à la citadelle. Malgré les instances des gouverneurs de la ville, d'Alvelda avait refusé de le mettre en liberté. Ce refus exaspéra le peuple qui se souleva ; il y eut une véri-

table émeute, les chaînes furent tendues dans toutes les rues, l'alarme fut sonnée par toutes les cloches de la ville, on crut à une prise d'armes, le sang était sur le point de couler, et le président Loquet trembla un moment pour sa vie. Malgré son despotisme, d'Alvelda crut sage de céder par la crainte de grands malheurs.

Sa position dès le début était déjà assez odieuse sans l'aggraver encore, quoiqu'il se sentit soutenu par Monterey, par l'Espagne, par le discrédit de la province en complète disgrâce. On voyait de plus en plus qu'avec ses fausses promesses, l'Espagne n'avait qu'un but, tirer de ce malheureux pays tout l'argent possible, sans rougir même, comme nous l'avons dit, de mettre aux enchères entre Besançon, Dole et Salins, la possession du siége du Parlement.

Ainsi la violence armée, la terreur, le mépris déclaré des anciennes franchises devenait la règle. La ville de Vesoul, qui n'avait jamais été régie que par ses magistrats, reçut un gouverneur militaire, le colonel Chapuis, avec qui elle était en procès. A l'exemple de Dole, elle se voyait surchargée de troupes, au point de ne savoir où les loger. Comme elle ne cessait de protester contre le gouverneur étrange qui lui était imposé malgré elle, d'Alvelda lui nomma un arbitre pour l'entendre. Ce fut un espagnol, Zamorra, commis des finances. Elle voulut, pour se défendre, lui présenter les titres de son ancienne franchise, il refusa de les voir, et dit d'un ton méprisant : c'était bon pour le passé ; mais depuis ce qu'on a vu en 1668, il faut autre chose ; ne parlez plus de l'ancienne police.

Les habitans repartirent : nos vies, nos enfants, nos biens sont à la disposition du roi ; mais jamais le colonel Chapuis ne sera reconnu comme notre gouverneur, c'est notre droit et l'ordre établi par nos princes.

De cet ordre l'Espagne n'en voulait plus. Il était presque séditieux de parler des anciens princes et des anciennes libertés.

Juillet et août 1673. *Edit du 1er juillet rendu d'autorité par le gouverneur. Inutile résistance des Etats. — D'Alvelda déclare qu'ils n'ont pas le droit de s'assembler. — N'apercevant plus de secours humain, ils demandent la célébration de mille messes.*

Depuis la déroute du parti de Listenois, et surtout depuis la défaite des villes, la Franche-Comté, livrée sans défense à un gouverneur absolu, n'avait plus contre son despotisme aucun moyen de résistance.

Les villes ne voulaient pas recommencer à main armée la lutte dans laquelle elles venaient de succomber. Les Etats étaient abattus au point qu'ils se crurent un moment abolis. Il n'y avait plus de parlement, et, quoi qu'on parlât sans cesse de le rétablir, ce rétablissement prétendu ne paraissait plus qu'un leurre, dont on berçait depuis trop longtemps la crédulité publique. Il devenait visible que, à part son nom, la Franche-Comté avait tout perdu, et qu'elle ne pouvait plus compter sur le respect de ses immunités séculaires, dont l'Espagne faisait litière (1).

Avant son départ, Quinones avait accepté le subside dont nous avons parlé ; et, en le maintenant malgré l'opposition des villes, les députés de l'Etat, s'étaient, comme on l'a vu, exposés et livrés à toutes leurs colères.

Ils vont être maintenant en butte à celles du gouverneur qui trouve ce vote insuffisant, et refuse absolument de l'accepter.

On le voit : de tous côtés les membres de l'Etat ne ren-

(1) « Les sujets du roi (dans les Pays-Bas) n'étoient pas dans une « oppression comme ceux de ce pays, où l'on fouloit les privilèges aux « pieds pour introduire une forme nouvelle inconnue à nos pères et « ancestres. » (*Mém. de* J. CHIFLET, *II. 451*).

contrent qu'inimitié et embarras, n'ayant réussi qu'à soulever contr'eux tout le monde.

Les villes demeurant désormais en dehors du conflict, la lutte va se concentrer entre-eux et le chef du gouvernement de la province. A la suite de nouvelles et stériles discussions, les membres de l'Etat, fatigués d'une résistance inutile et sentant leur impuissance, terminent leur session, et leur assemblée se sépare, en plein désaccord avec d'Alvelda.

Celui-ci n'était pas homme à reculer ; et, après quelques jours d'attente, il lance d'autorité, le premier juillet 1673, un édit portant ordre à la province de payer le subside tel qu'il l'entendait et qu'il l'avait demandé.

La situation devenait très grave, et le 18 juillet, le chanoine Borrey, président des neuf commis à l'également, rassembla ceux de ses membres qu'il trouva à Besançon, pour les entretenir de cette nouvelle entreprise. D'Alvelda était alors absent de Besançon ; mais, dès le matin, Borey avait reçu de lui une lettre menaçante. Il lui défendait non-seulement d'assembler les députés extraordinaires, mais les commis même à l'également, jusqu'à ce qu'il fut de retour. « A quoi, ajouta-t-il, ne ferez faute sous peine d'en répondre en votre particulier (1). »

L'Archevêque, président des neuf députés extraordinaires, à qui cette lettre audacieuse fut immédiatement communiquée, dit qu'il n'étoit *bien surpris de la manière dont on traitait les Membres de l'Etat* (2), qu'il avait au surplus reçu d'Espagne, des lettres concernant la province, et qu'il était prêt à les communiquer à l'assemblée dès qu'elle serait complète (3).

Pour faire face à cette situation pressante, les députés s'occupèrent de rechercher activement tous les documents propres à justifier que même les députés extraordinaires

(1) *Papiers des Etats. Regist. C. 225, p. 225.*
(2 et 3) *Ibid.*

pouvaient s'assembler sans l'autorisation du gouverneur (1), et dès ce moment on veilla à appeler les absents le plus tôt possible.

On connaissait le despotisme obstiné du gouverneur, qui avait toujours une réponse prête, c'est qu'il ne faisait qu'exécuter les ordres de Monterey. Là était sa force, et les députés de l'Etat n'y pouvaient rien. Ils le voyaient, et, dans leurs délibérations embarrassées, ne savaient à quoi se résoudre. Pour témoigner du moins qu'ils n'étaient pas morts, ils se décidèrent à faire ce qu'ils appelaient de *fortes remontrances* et une protestation contre d'Alvelda, puis à écrire en même temps à la reine, à Monterey, à l'abbé de Bellevaux alors en Espagne, au connétable de Castille, à Don Juan d'Autriche, dont on annonçait le bon vouloir pour la province. On supplia la confrérie de St-George et la chambre de justice d'intervenir près du gouverneur. La première refusa, disant qu'elle ne pouvait s'assembler sans autorisation. La seconde, intimidée et sans élever de conflit, se borna à demander que l'exécution de l'édit fut suspendue jusqu'à l'envoi d'une députation en Flandre. Mais d'Alvelda répondit qu'il ne pouvait pas différer cette exécution *d'un jour*, que les ordres de Monterey étaient précis et qu'il se voyait obligé d'obéir tant qu'on ne lui en rapporterait pas une lettre supérieure révoquant le répartement (2).

Enfin le 1er août, les députés de l'Etat, pour avoir l'air de faire quelque chose nommèrent un député, le chanoine de Marenches, chargé de partir sur le champ pour la Flandre, sous la condition de revenir dans le mois (2). Il avait été également chargé de répondre au manifeste des villes. Mais son ambassade lui fit oublier cette promesse. Au sur-

(1) *Ibid, p. 226,*
(2) Voy. sur ces divers faits la suite des délib. déjà citées.

plus la province y perdit peu; réponse et ambassade, à quoi pouvait servir désormais ce vain simulacre ?

De son court voyage dans les Pays-Bas le chanoine de Marenches ne rapporta qu'une réponse insignifiante (1). Par le fait l'édit de d'Alvelda était maintenu, les membres de l'Etat protestèrent une seconde fois et obtinrent du gouverneur quelques concessions secondaires. « Mais, dit le « chroniqueur contemporain avec une ironie pleine de « tristesse, ils étaient au rabais et ils firent ce petit coup « pour persuader qu'ils n'étoient pas totalement supprimés « et éteints (2).

On le voit, tout croulait en Franche-Comté ; et les Etats, séparés des villes, n'avaient même plus qu'une autorité illusoire et une existence éphémère. La plus grande occupation du gouvernement, dit le même narrateur, « étoit « de mettre à néant le corps de l'Etat, menaçant l'un « d'une chose et l'autre pour tirer d'eux le consentement « à ses desseins ; et pour cela il s'en prit au corps des « mêmes commis, apparemment pour se rendre agréable « aux villes, et les menaça de leur faire rendre compte de « l'argent qui avoit passé par leurs mains. Il envoya des « ordres si pressants à aucuns d'eux, que celui pour le « chanoine Daguay de Poligny portoit menace de passer « par sa rigueur, si mieux il n'aimoit expériment sa béni- « gnité, continuant toujours de vouloir établir une autorité « absolue en la personne du gouverneur de cette province, « et de rendre souples devant lui tous ceux qui par le « passé étoient obligés d'en maintenir les privilèges. Toutes « les maximes des ministres allemands avoient tendu à « cela, et à l'établissement d'un intendant en ce pays, qui « ne devoit guère tarder, et qui, comme un censeur public, « tiendroit en bride tous les plus hardis. »

(1) Le rapport du chanoine de Marenches devant les Etats est du 29 septembre 1673. (*Papiers des Etats, lettre C. 215, p. 253*).

(2) *Mémoires de* J. CHIFLET, II, p. 447.

Hélas, cette hardiesse même était bien tombée ! Les membres de l'Etat ne dissimulaient plus l'extrémité où ils étaient réduits, et dont toute la province était témoin. Aussi, quelques jours après, le 3 août 1673, dans leurs dernières séances, les neuf députés à l'également se reconnaissent destitués de tout secours humain et, ne pouvant s'adresser qu'à Dieu, votent pour le salut de la province mille messes, qui seront célébrées dans les sanctuaires et devant les autels les plus vénérés (1).

Septembre et octobre 1673. *Situation inquiétante de la province au point de vue de sa défense en cas d'invasion.*

On parlait depuis longtemps de l'invasion française, et le faible gouverneur pouvait craindre avec raison que, si la Franche-Comté était attaquée, elle ne succombât entre ses mains (2). « On y étoit bien en peine, dit Jules Chiflet « (3) ; tout alloit de mal en pis. Les troupes qu'on y avoit « n'étoient ni en nombre ni en état raisonnable pour se « promettre une raisonnable défense. Tous les régiments « de la nation étoient composés de nouvelles gens qui « n'avoient jamais vu l'ennemi, et dont les officiers la « pluspart pourvus par faveur, et aussi neufs que leurs « soldats, devoient tout à coup faire leur apprentissage. « Le régiment du baron de Chastenois n'étoit pas armé. La « principale noblesse, depuis que le baron de Soye avoit

(1) « Messieurs de l'assemblée voyant les grandes misères où la « province est réduitte et qu'il semble que tous les remèdes humains « manquent, ont résolu de faire dire mille messes pour ses nécessités « urgentes ..... et tant qu'il se pourra devant les autels privilégiés. » Séance du 3 août 1673. (*Papiers des Etats.* Regist. C. 215, p. 240.

(2) *Mém. de* JULES CHIFLET, II, 475.

(3) *Ibid.* p. 427.

« été fait Bailly d'Aval, étoit mal contente et couvroit son « desplaisir (1). Les places n'étoient pas fortifiées entière- « ment; Dole étoit encore ouverte, et le chasteau de Sainte- « Anne avoit besoin de quelque dépense de plus. Enfin les « flancs de la cité de Besançon avoient autant de brèches « que de vieilles tours, et Salins de mesme ..... A Madrid « le marquis de Castelrodrigo avoit passé huit mois entiers « sans assister au conseil d'Etat, et pourtant il étoit le « premier mobile de nos affaires. A Bruxelles le comte de « Monterey ne faisoit rien que par inspiration des Flamands, « ennemis de notre nation, et n'envoyoit que des ordres « fulminans par deçà. »

Le gouverneur imagina la création de gabelles ou octrois qui firent recrier tout le commerce de la ville. Une autre invention fut celle de passeports de circulation sans les quels, à moins de payer cinq blancs, on ne pouvait, dans l'intérieur de la province, voyager d'une ville à l'autre. D'Alvelda fut obligé d'abandonner toutes ces nouveautés bizarres,qui excitaient tour à tour l'irritation et la raillerie. Au milieu de ce mécontentement général circulèrent des bruits d'attentat contre la vie du gouverneur ; ces bruits prirent plus de consistance, quand on le vit quitter brusquement Besançon avec son conseil, pour aller habiter Salins où il séjourna plusieurs mois.

Cependant il fallait mettre la Franche-Comté en état de défense, D'Alvelda fit lever la milice des baillages d'Amont et de Dole. Le Colonel Massiet eut ordre de commencer des excursions sur le sol de la France. Il passa la frontière en armes, du côté de la Saône, tandis qu'au Sud Lacuzon démolissait le château de Courlaou. Les troupes Comtoises entrèrent à Lure, terre d'empire. Le gouvernement français avait ordonné la saisie des biens des sujets espagnols situés

(1) C'est-à-dire, déguisait son mécontentement.

en France ; cependant, par ménagement pour les Suisses(1), il avait dans cette saisie réservé ceux des Franc-Comtois. Ces excursions devaient amener des représailles, et c'est ce qui arriva. L'ennemi porta des troupes sur les villages voisins de Lons-le-Saunier, et cette petite ville, prise au dépourvu, faillit être enlevée, n'ayant eu que le temps de fermer ses portes. De part et d'autre, on n'entendait parler que de contributions à main armée, toujours à notre détriment, et, dans cette guerre si follement engagée par l'Espagne, les Franc-Comtois, pour un écu gagné sur le sol ennemi, en perdaient quatre sur le leur (2).

Pendant qu'avec cet esprit de vertige souflé par Monterey et ses flatteurs (3), se précipitaient les préliminaires d'une guerre bientôt inévitable, d'Alvelda, toujours à Salins, cherchait à s'étourdir sur la lourde responsabilité qui pesait sur lui. Il passait une partie de la matinée et de l'après midi à jouer aux cartes (4), tandis que, pour compléter le tableau, on voyait le supérintendant Waes, son principal conseiller, aux genoux de la demoiselle de Beaujeu, dont il recherchait la main. Si l'un et l'autre revenaient à des pensées plus sérieuses, c'était pour rêver de nouveaux plans d'impôts qu'ils imaginaient ou que leur suggérait un entourage intéressé et trompeur.

Flottant au milieu de ces rêves, et ne sachant que résoudre, le gouverneur, qui redoutait un dénouement fatal, pensa, sans quitter Salins, à réunir les députés de l'Etat à Besançon. Ces derniers aussi embarrassés que lui deman-

(1) « Nous ne pénétrions pas au commencement les raisons de cette « limitation, qui n'étoient autres que la promesse faite nouvellement « aux Suisses de ne pas conter sur nous. » (*Mém. de* J. Chiflet, « II, 462),

(2) *Ibid*, II, 472.

(3) *Mémoires de* J. Chiflet II, 461.

(4) *Ibid*, p. 473.

dèrent à la chambre de justice ce qu'il fallait faire. Elle n'en savait rien, et se borna à répondre qu'étrangère aux affaires d'Etat, son rôle s'était dès longtemps borné à rendre la justice.

D'Alvelda le comprit et n'insista pas. Tel est l'effet du despotisme, il abat tout autour de lui, et, quand arrivent les jours difficiles, il est seul, et, pour s'appuyer, ne trouve rien derrière lui.

Seconde conquête de Louis XIV. — Domination française. — Abolition définitive des Etats de Franche-Comté. — Belle Protestation de la noblesse. — Son inutilité. — Conclusion.

On est ému d'un sentiment de douloureuse compassion, quand on voit ce que l'Espagne avait fait de ce malheureux pays. Qu'elle était loin du jour où,dans son admiration pour notre Bourgogne, elle déclarait par la bouche de l'Infant, au nom du roi et foi de prince, que sa reconnaissance était devenue une dette héréditaire de la maison d'Autriche !

La Franche-Comté, dans les derniers temps de la domination espagnole, avait tout perdu, soit par l'incurable léthargie de cette monarchie, soit par la haine des ministres flamands, ennemis jurés de notre nation. Dans les conseils de Madrid, un autre ennemi avait triomphé, Castelrodrigo. Il avait voulu et annoncé qu'il fallait que de nos libertés il ne restât rien. Ce vœu et cet oracle s'était accompli. On l'a vu, le temps qui s'écoule entre les deux conquêtes n'offre qu'une série d'attentast contre ces libertés.

La province avait son vieux parlement, longtemps la gloire et la sauvegarde du pays. Quelle distance entre cette grande cour souveraine et la chambre de justice qui l'avait remplacée !

Pendant la guerre de dix ans, ses grandes villes fortifiées à temps avaient résisté à quinze invasions sans qu'aucune fût forcée, en quel état étaient nos villes à la veille de la dernière invasion de Louis XIV ?

Dans ces temps héroïques, la défense du pays était confiée au pays lui-même ; dans les derniers temps il le fut à des troupes étrangères, qui ruinèrent la nation sans la défendre. Ces mercenaires ne surent que fuir aux premières approches de l'ennemi dont ils devinrent la risée. « Nos gens de guerre, dit le narrateur contemporain gardaient les villes comme les malades gardent la chambre. Les français n'en parloient qu'avec raillerie, et les appeloient des troupes invisibles (1). »

Au lieu de ses anciens chefs du sang de Bourgogne, l'Espagne, malgré les plus vives instances, non seulement ne donna à la nation que des gouverneurs étrangers ; mais elle mit à sa tête un vieillard débile qui, comme ses mercenaires, s'enfuit au jour du danger.

Rien ne fut prêt sous un pareil chef. « Nous avions, dit Jules Chiflet, déclaré la guerre à la France, et nous n'a-« vions pas même de poudre (2). »

Aux justes réclamations qu'il recevait, le gouverneur espagnol ne savait que répondre dans son langage *bian, bian*, ou ces mots : vous êtes des importuns, laissez moi, surtout qu'on m'obéisse !

Nous l'avons déjà dit, si l'Espagne avait voulu perdre cette province jadis si chérie, aurait-elle agi autrement ?

(1) *Mém. de* J. Chiflet, II, p. 451.

(2) *Ibid*, p. 533. « Le 19 mai 1674, le commandant de Clerval fait « savoir qu'il doit être attaqué incessamment par M. de Luxembourg « qui est à Lanans, et demande vingt-cinq grenades. Baume étant « également menacé, on lui en enverra seulement neuf ou dix. Quelle « pénurie de munitions de guerre ! quelle sollicitude de l'Espagne ! » (M. Ordinaire, *Deux époques militaires à Besançon*, I, p. 551.)

Ce qui est sûr, c'est que, comme le disent les mémoires contemporains, « l'Espagne lui avait sans pitié tiré des veines les dernières gouttes de sang. »

Cependant, malgré tant de causes d'infériorité, malgré cette prodigieuse ingratitude de l'Espagne, la nation, pour résister, se retrouva la même une dernière fois, une longue fidélité l'avait empêchée de se détacher entièrement de ses souverains. Quoique, à la dernière heure, elle manquât des choses les plus nécessaires, le courage suppléa à tout. Il y eut encore de nobles paroles dans les assemblées des Etats, de beaux faits d'armes sous les murs des villes, une guerre acharnée de paysans dans les montagnes. Ce peuple guerrier ne fut réduit qu'au prix de beaucoup de sang et de nombre de combats.

Il n'entre pas dans notre plan de décrire cette seconde conquête, sur la quelle la vérité s'est lentement fait jour.

Bornons nous à rappeler ce jugement de l'un de nos historiens les plus récents qui en a étudié les documents authentiques : « L'histoire de France dit que Besançon fut « pris en neuf jours, et la province conquise en six se- « maines. C'est le contraire de la vérité. Besançon fut pris « en vingt-sept jours, et la province conquise en *six* « mois. » (1)

Aussitôt après sa victoire, Louis XIV rétablit le Parlement de Dole. Dans la capitulation de la province, il jura de maintenir les anciennes libertés du pays. Ce serment comprenait le maintien des Etats, la première de ces libertés et la sauvegarde de toutes les autres. Mais ce serment ne fut point gardé.

« Le roi de France, dit Dunod (2), après avoir conquis une seconde fois le comté de Bourgogne en 1674, en confia

(1) M. ORDINAIRE. *Deux époques militaires à Besançon*. Tom 1, p. 559.

(2) *Histoire du Comté de Bourgogne*, tom. 2, pp. 419, 420.

le gouvernement à M. le Duc de Duras, et l'intendance à M. Camus de Beaulieu, qui pressèrent inutilement les commis des Etats de continuer leurs fonctions. Ces commis s'imaginèrent que la province seroit restituée comme elle l'avoit été après la conquête de 1668, et qu'ils feroient leur cour à l'Espagne s'ils cessoient de faire leurs fonctions. Ils refusèrent donc de s'assembler et d'agir à l'ordinaire. M. Le Camus répartit et lèva à leur refus les deux mille francs par jour qui avoient été accordés, et que la province payoit au roi au temps de la dernière conquête. Telle est l'origine et le fondement de la cote royale et ordinaire de 814,000 livres, que l'on paye aujourd'hui annuellement au comté de Bourgogne. »

« Après la cession de cette province à la France par le traité de paix de Nimègue, les commis des Etats tentèrent inutilement de rentrer dans leurs fonctions. On leur répondit qu'ils en étoient déchus par leur désobéissance et leur abdication volontaire ; et le roi n'a pas convoqué d'Etats au comté de Bourgogne. C'est ainsi que cette province a cessé de jouir d'une prérogative si chère et si avantageuse aux pays aux quels elle a été conservée, qui étant toujours représentés par des compatriotes qu'ils élisent, et faisant les fonds nécessaires au maintien de leurs droits, peuvent se mettre à couvert de l'injustice et de la vexation des particuliers, et empêcher par des remontrances respectueuses les erreurs de fait et les surprises, dans les quelles la cour pourroit tomber à leur préjudice. »

« Nous ne pouvons, dit le Président de Courbouson (1), trop gémir sur la perte que nous avons faite de nos Etats ; et ce qui doit augmenter d'avantage notre affliction, c'est la certitude où nous sommes que nous les avons perdus, parce que nous avons voulu les perdre. »

(1) *Ouvrages des Académiciens*, tom 1er, p. 245, manuscrit à la bibliothèq. publiq. de Besançon.

Le langage de ces jurisconsultes m'étonne. Si par leur désobéissance les commis de l'Etat étaient déchus de leurs fonctions et de leurs droits, comment la nation était-elle déchue des siens ? Quelle qualité avaient-ils pour les engager et les compromettre ? et comment le roi a-t-il pu par leur abstention être dégagé de son serment ? Voilà ce que ces historiens ont omis d'examiner et de nous dire.

S'il fallait une protestation pour conserver les droits de la province, elle a eu lieu, l'année même qui a suivi la paix de Nimègue ; et cette revendication a été l'œuvre de la noblesse Franc-Comtoise toute entière. Dunod et le Président de Courbouzon l'ont-ils ignorée ? C'est une pièce de la plus haute importance, conservée en original dans les archives de nos Etats, et qu'il est indispensable de transcrire ici.

Disons d'abord, pour la faire mieux comprendre, qu'au mois de juin 1679, Louvois était en Franche-Comté. Les députés de l'Etat et nombre de membres de la noblesse s'adressèrent à lui pour réclamer le rétablissement des Etats généraux. Louvois croyait, ou feignit de croire que dès longtemps ils étaient abolis. Le contraire résultait clairement des délibérations et des actes qui furent mis sous ses yeux. Il n'eut rien à répondre, et engagea ces chefs de la nation à s'adresser au roi. La noblesse Franc-Comtoise, réunie à Besançon avec les députés de l'Etat, rédigea alors la protestation suivante, et nomma trois députés chargés de se rendre sans aucun délai à Paris pour la présenter à Louis XIV.

Voici le texte de cet acte capital :

PROCÈS-VERBAL POUR LES ÉTATS

du 5 août 1679 (Besançon).

« M. le marquis de Louvois ayant passé par le Comté de « Bourgogne au commencemt du mois de juin de l'an courrant « 1679, et les commis députés généraux des Estats qui se se-

« roient rencontrés en la cité de Besançon ayant considéré que
« le debvoir de leurs charges les obligeoit de veoir ledit mar-
« quis de Louvois pour l'assurer de la fidélité de la province au
« roi, ils en auroient communiqué à M. le marquis de Montau-
« ban et à M. l'intendant. Le premier desquels ayant eu la bonté
« de les présenter audit marquis de Louvois à l'effet que dessus,
« et sur ce qu'il leur eut dit qu'on lui avoit raporté que, long-
« temps avant la conquête du pays, lesdits commis, quoique dé-
« putés généraux et représentans les Etats, n'étoient plus dans la
« fonction de leurs charges, iceux et partie des seigneurs de la
« haute noblesse et des gentilshomes sous-signés lors présents
« à cette visite, lui avoient répliqués que ces rapports étoient
« d'autant plus faux qu'il en pouvoit juger par lui-même, come
« il le fit, lui ayant représenté les registres de leurs délibéra-
« tions, recés, et autres titres qui justifioient l'exercice conti-
« nuel de leurs fonctions jusques à la capitulation de la cité de
« Besançon, et que si depuis cinq ans ils les avoient cessés et
« n'avoient pu réussir à faire convoquer les Etats généraux, c'é-
« toit contre le gré desdits députés, puisque M. le duc de Duras
« et M. l'intendant les en avoient empêchés de force ; comme si
« d'une suspension de fait et non de droit on pouvoit induire
« qu'une nation ait renoncé à son droit et faculté de s'assem-
« bler toutes et quantes fois bon lui semble en Etats généraux :
« c'est à savoir le corps de tous Mrs les gentilhomes représen-
« tans la noblesse, et le clergé et tiers-état par ses loyaux dé-
« putés, avec le pouvoir et faculté à chacun des trois ordres de
« choisir son Président particulier, pour vérifier et corriger les
« abus de l'administration ; qu'en outre si le Prince refusoit de
« les convoquer, lad. nation a le droit de s'assembler en Etats
« au moins tous les trois ans et plustôt, suivant la nécessité
« urgente, et dans les intervalles seulement, leurs loyaux commis
« et députés généraux occupés à pourvoir aux affaires prou-
« veues et imprévues : qu'à la nation seule il appartient de s'im-
« poser, ainsi que toutes régies, répartemens, collectes de de-
« niers, jugemens d'iceux, police, revues des ordonnances
« royaux, tous articles d'administration, abolitions d'abus, pour
« y être fait droict par leurs princes, conformément aux doléances
« des Etats ; les sujets de la province ne pouvant être tirés hors

« de son ressort et être jugés pour leurs biens en tous procès « civils et criminels, même pour la noblesse et états des per- « sonnes, que par les juges naturels du pays, et leurs arrêts et « décisions ainsi que ceux des Etats ou leurs députés généraux « faire loi irrévocable ès cours et Etats de leurs souverains ; « que toute la nation séquanoise étoit en possession de ces « droits, même avant l'élection de ses princes faite primitive- « ment entre les sires et barons ; tous lesquels princes, pour ne « se rendre indignes de l'obéissance de la nation, n'ont cessé de « la maintenir dans tous ses anciens droits, libertés, franchises, « usages, coutumes, Etats et gouvernement accoutumés, en « sorte que tous les dons gratuits n'ont été accordés à chaque « prince que du consentement des trois ordres des Etats, dont « il appert assez par tous les recès desd. Etats qui nous restent « depuis l'an 1293 jusques et compris 1668 (ajouté : et 1674), « et par les lettres de non préjudice donnés en même temps par « tous les princes et par leur prestation de sermens à chacun « de leur advènement à la principauté du pays. »

« Entre plusieurs titres desd. Etats, on doit remarquer parti- « culièrement la réserve desd. droits stipulée en 1482 dans le « traité d'entre Louis XI et Maximilien, ensuite ratifié en 1483 « par Charles VIII ; lesd. droits confirmés par l'empereur Maxi- « milien suivant le recès de 1507 et par le duc Philipe le Bon « en 1434, suivant celui de 1616, stipulation des droits, libertés « et privilèges de la noblesse par Sa M. dans les capitulations de « la province en 1668 et 1674 et par le traité juré et signé à « Nimègue garanti par les deux rois, et partie de ces droits et « privilèges de la nation confirmés d'autre part par des arrêts « du Conseil des 22 février, 20 et 17 septembre 1675. De tout « quoi led. marquis de Louvois témoigna être satisfait. »

« Ce qu'ayant depuis représenté à M. de Montauban, il les « avoit assurés qu'ayant déjà suffisament justifié des droits de la « nation devant M. le marquis de Louvois, M. le duc de Duras « et M. l'intendant, il leurs conseilloit d'envoyer des députés à « la cour, pour y solliciter le rétablissement des Etats ; en consé- « quence il fut résolu de choisir des députés à cet effet, et qui « s'adresseront aud. marquis de Louvois à qui ils rappelleront « tout ce qui est ci-dessus mentionné pour qu'il en instruise

« S. M.,en lui ajoutant que, si son Conseil trouve que les droits « de la nation ne sont pas suffisamment éclaircis ni prouvés, « come le roi ni la nation ne peuvent être juges en leur propre « cause, elle se soumet à la porter en action de justice régulière « par devant la cour du Parlement, ce que S. M. ne peut refuser « avec justice, vu que journellement elle soumet ses causes les « plus importantes à la décision des juges naturels des lieux ; « en insistant que c'est vouloir anéantir les droits de ses sujets « que s'oposer à leur jouissance ; que la nation séquanoise, la « plus ancienne du royaume de Bourgogne, se maintiendra tou- « jours en Comté franche ; Sa M. lui ayant promise et jurée la « conservation de ses privilèges par les capitulations et traité « de Nimègue, elle doit continuer de se régir, come du passé, « en pays d'états, qu'elle ne cessera d'en réclamer la jouissance « et la défendre avec autant de courage qu'elle en manifestera « pour le service d'un roi qui sera bon et juste prince, propres « termes desquels a usé S. M. lors de la prestation du serment « au Parlement, et que la nation ne pourra jamais se persuader « que S. M. ou ses augustes successeurs veuillent trahir leurs « propres intérêts, en violant les capitulations et traités de paix « qui sont les conditions de leur obéissance à leur mo- « narque. »

« Et lesd. députés ayant rapelés et représentés ce que dessus « à la présente assemblée, lesd. seigneurs et lesd. gentilshomes « de chaque bailliage représentans le corps de la noblesse sous- « signés, voulant, suivant les usages de toute ancienneté des « Etats, continuer de choisir pour présidents de leurs assemblées « et chefs de leurs députations parmi les premiers seigneurs de « la nation ceux qui,avec une grande extraction, jouissent aussi « par leurs fidèle attachement de sa confiance, et ayans reçu « excuse du seigneur Gabriel de Reculot Froloys remerciant la « noblesse de son invitation à la députation pour la cour, mais « que retenu à Bruxelles pour affaires, il ne pourrait de cytost « se rendre à Paris, et considérans que s'agissant pour l'exer- « cice des droits de la province de la promte exécution du traité « de Nimègue (sans préjudice de tous ses autres titres) qui « oblige S. M. de rétablir ses sujets francs-comtois dans la « jouissance des honneurs, dignités et bénéfices dont ils étoient

« pourvus avant la guerre, le corps de la noblesse désirant ap-
« porter toute la diligence possible à la sollicitation de la cause
« de la nation, a invité le seigneur François-Emmanuel de
« Genève de Lullin de se charger de cette honorable commis-
« sion, lequel l'a accepté avec reconnaissance, et a promis de se
« rendre tout de suite à Paris avec M. le chanoine Borrey et
« l'avocat Gilbert ci devant nommés. »

« Toutes copies de la présente délibération qui seront déli-
« vrées aud. seigneur de Lullin seront signées du seigneur
« Louis de Portier Froloys, président de la présente assem-
« blée. »

« Ce présent acte d'instructions et protestations appartenant
« à la nation franc-comtoise a été aussi dressé pour lui faire
« preuve des bons devoirs de ses chefs et faire ressouvenir les
« descendants d'iceux de la loi naturelle qui les authorizera
« toujours à réclamer, avec la loyauté et courage de leurs pré-
« décesseurs, la jouissance entière de tous leurs droits, privi-
« lèges, libertés et franchises, laquelle est la propriété de tout
« temps du *fidéi-commis* perpétuel de la nation. »

« Il est arrêté par l'assemblée que jusques à d'autre délibéra-
« tion, il ne sera délivré copie de la présente qu'aud. seigneur
« de Portier, laquelle sera signée des seigneurs de Lullin et la
« Baume St-Martin. »

« Fait à Besançon le cinq août mil six cent soixante et dix
« neuf. »

« Signatures des seigneurs gentilhommes, suivant leur rang, tel qu'il a « été arrêté le 1er août de la présente année. »

Louis de Portier Froloys. — Désiré et Philibert de Portier, ses fils. — Charles-Alexandre de Froloys. — Reculot, avoué de Salins. — François-Emmanuel de Genève Lulin. — Charles de la Baume Montrevel St Martin. — Bernardin de St Martin Strambin. — Ferdinand de Rye, dit de Poictiers. — Charles-Louis de Vienne, dit de Bauffremont. — Antoine de Vaudrey St Remy. — Louis de Chissey. — Charles-François de la Baume St Amour. — Pierre de St Germain. — François du Tartre. — Bénigne-François du Tartre de Laubespin. — Claude de Villers la Faye Vaulgrenans. — Pierre du Pin la Chasnée et Claude-Marie du Pin Jousseau. — Claude-François du Saix. — Antoine-Sébastien du Saix. — Humbert-Dominique du Saix. — Antoine de Marenches. — Gabriel-Joseph de Mon-

TRICHARD FLAMMERANS. — Jean-Simon de ROSIÈRES SORANS. — Claude-César de BALAY L'ESPOIS. — Claude-Louis de FALETANS. — Ferdinand-Mathieu de St MAURIS St CYR. — Jean-Claude de MONTAGU. — Charles-Achille de MOUCHET LAUBESPIN. — Guillaume de RAINCOURT FALLON. — Jean de CHARRETON, dit du LOUVEROT. — Thomas de MOUTHIER. — Charles-Emmanuel de PRA PESEUX. — Jean-François de POINTES GENEVREUIL. — Pierre de SANTANS. — Thomas de VY. — Gaspard de BLICTERSWICK DE MONCLEY. — Etienne-Philippe-Joseph de BLICTERSWICK, son fils. — Charles de CHAMPAIGNE. — Gabriel-Philibert de GRAMMONT CHASTILLON. — Claude-François de GRAMMONT VELLECHEVREUX. — Charles de St MAURIS LAMBREY. — Charles-Emmanuel de St MAURIS CHATENOY. — Pierre-Antonin de St MAURIS. — Pierre de TRESTONDANS. — Jean-Claude de SCEY BUTHIER — Louis d'ORCHAMPS D'OSNANS. — Gaspard NOUVEAU. — Léonel BONTEMPS D'AUTHUME. — Pierre-Louis de CHAILLOT. — Jean-Daniel de COURCELLES DE COURLANS. — Philippe-Guillaume de MONTRICHARD. — Ferdinand DAGAY. — Charles-Joseph de la BALME. — François de JOUFFROY DE NOVILLARD. — Ferdinand-Jacques de NAN. — Laurent VERNIER. — Jean-Baptiste du CHAMP PARTHEY. — Jérôme BOTECHOU CHAVANE. — Jean-Baptiste de GILLEY MARNOZ. — Jacques de CUSSEMENET, dit de DORNON. — Gaspard-Bonaventure de LALLEMAND BELMONT. — Hugues PATORNAY. — Charles MAIROT. — Estienne PÉLISSONNIER. — Philibert PÉLISSONNIER. — Jean-Baptiste PÉTREMAND DE MUTIGNEY. — Joseph-François PÉTREMAND D'AMONDANS. — Denys-Grégoire PÉTREMAND DE VALLAY. — Charles de VAULCHIER DU DESCHAUX. — Gaspard de VAULCHIER DE LIOUTRES. — Hugues GARNIER DE CHOISEY. — De FRANCHET D'ESTAVAY. — Guillaume de FRANCHET. — Claude FRANCHET DE SEPTFONTAINES. — Henri-François de BOURRELIER DE MALPAS. — Charles-François de MESMAY DE LA BRETENIÈRE. — Joachim BOITOUSET DE POINÇON. — Jean-Baptiste HUOT D'AMBRE. — Jean-Baptiste HUOT D'AMBRE, son fils. — Hugues de FURET. — François FROISSARD DE BROISSIA. — Claude-François FROISSARD DE BROISSIA, son fils. — Jean FROISSARD DE BROISSIA. — Jean-Simon MATHON. — Rodrigues de St MAURIS FALLETANS. — Jean-Simon de St MAURIS D'AUGERANS. — Alexandre d'ESTERNO. — Philibert de FROISSARD BERSAILLIN. — Nicolas d'AMEDOR. *Voir le fac-simile ci-joint.*

On lit, à la marge de la délibération qui précède, ces mots importants : « *La députation n'a pas eu lieu en considération que M. l'Archevêque s'est chargé d'en parler à M. le Marquis de Louvois pour préalablement se instruire des intentions de sa Majesté.* »

Il est facile de pénétrer le sens de ces paroles. Craignant un refus du roi, ennemi de tout ce qui s'appelait liberté et privilège, les auteurs de la protestation avaient fait choix, pour présenter leur requête, d'un intermédiaire en crédit à la cour, c'était Antoine Pierre de Grammont, prélat fort estimé et dès longtemps favorable à la France. L'histoire n'a pas conservé la réponse qu'il reçut à Paris, mais elle fut évidemment défavorable. Devant cette volonté royale qu'on savait irrévocable, la députation ne partit pas. On eut irrité le roi sans aucun résultat ; mais si la nation fut dans l'impuissance de faire valoir ses droits, peut on dire qu'elle en ait abandonné un seul ?

Je ne puis mieux clore que par cette pièce l'histoire des Etats, dont elle est, sauf certaines erreurs historiques, l'un des plus beaux monuments. Jamais la Franche-Comté n'avait tenu au roi d'Espagne un langage plus digne et plus ferme. Dans cette adresse signée par toute la noblesse Franc-Comtoise on ne rencontre pas un mot qui, devant son superbe vainqueur, sente l'adulation et la faiblesse. La nation ne se contente pas d'affirmer son droit, elle le prouve. Elle ose dire au tout puissant monarque que son serment est la condition de l'obéissance de ses nouveaux sujets. C'est aussi une grande et noble pensée que celle de ce *fidei-commis*, de ce dépôt sacré des libertés publiques, qu'elle a reçu par héritage, et qu'à perpétuité elle prétend léguer aux générations à venir.

Ainsi, quoiqu'en disent nos anciens historiens, moins libres peut-être que nous dans leur langage, la nation n'a renoncé à rien. Deux choses subsistent, le fidei-commis sur lequel justice lui est refusée, et le serment de Louis XIV qui refuse de faire justice.

Ce serment est ineffaçable. Il pèse sur la mémoire du grand roi, et un siècle après le Parlement de Besançon le rappelait dans ses remontrances de 1785 rédigées par le Président de Veset. En 1789, lors de la convocation des

Etats généraux, la noblesse le rappelle également en revendiquant dans ses cahiers les libertés du pays et la réintégration de ses anciens Etats.

« C'est, dit-elle, avec ces immunités et ces franchises que la Franche-Comté fut cédée à Louis XIV par le traité de Nimègue, pour en jouir avec les mêmes droits, souveraineté et propriété, qui avaient appartenu au Roi Catholique. La noblesse de Franche-Comté rappelle ici avec confiance le serment que Louis XIV prêta, lorsque la province se soumit à sa domination. Jamais les termes de ce serment ne s'effaceront du cœur des Franc-Comtois ; ils forment les liens qui les attachent à la Monarchie française, et sont le gage de l'amour inaltérable qu'ils ont voué à leurs augustes souverains. Louis XIV promet et jure sur les saints évangiles que lui et ses augustes successeurs les tiendront et maintiendront bien et loyalement en tous et quelconques leurs privilèges, franchises et libertés, anciennes possessions, usages, coûtumes, et ordonnances de la Franche-Comté, et généralement fera ce qu'un prince et comte palatin de Bourgogne est tenu de faire. De cette courte exposition il résulte que les droits de souveraineté que le Roy a sur le Comté de Bourgogne sont les mêmes que ceux qu'ont exercés ses anciens comtes les Ducs de Bourgogne et leurs successeurs les princes de la maison d'Autriche et les rois d'Espagne. » (1).

J'ai achevé une longue carrière, ayant eu plusieurs fois à parcourir, sans précédents, des routes inexplorées. Puisse, tel qu'il est, cet ouvrage écrit d'après les textes originaux, répandre quelques lumières de plus sur l'his-

(1) *Cahiers des doléances et instructions données par la noblesse du baillage d'Amont à ses députés aux Etats Généraux.* (Archiv. départementales Haute-Saône B. 4229.)

toire d'un noble pays, dont le nom, comme un reflet de son passé et de ses antiques franchises, survit à tant de vicissitudes! Puissent nos descendants, avec moins de malheurs et autant de patriotisme que leurs ancêtres, le justifier sans dégénérer jamais, et que, dans le langage de l'avenir, les belles contrées de la Saône et du Jura s'appellent toujours la *Franche-Comté!*

Charles de saunet
Le chevalier de St
Besseys D'orchan
Gaspard
De Chaillot Jean
Bellonvrirtieux
La Balme F.
2 Vernier M
B de Gilly par
Baron de Ma
E. Villissonaier Tho
De Armand B G
De Vaulchier
De Liautre H
C de franchet G. de
de Sf fontaine
J Bâtonesr De
De paincon F B Hust
J Froissard de
Brucisinat

mauris Le Baron de St Mauris

Maurris Jetrestvnasteij

ngy d'otnay Jm

Tonnaul Bontempe d'Arbtzumy

daniel decourcelle

ferd dagay

De Fouffroy Denan

hamps hieros Bot de Knelhaume

they De Cussemenet dit de dornon

rnoz Jabornay De Lallemand

t Billemmer Brelayrot

Petremand Petremand

De ualay C de Vaulchier

Jarnier Dudresghaux

De franchet

franchet de Stauaij

Malpas. C. J. de Montmay

de la bevonitub

Hmbre Hde Lurz

Broisia J. C. J. Froissard

GUERRE DE DIX ANS

RÉCITS & MANIFESTE NATIONAL

(*Archives des Etats*).

Nous avons eu un moment la pensée d'imprimer, à la suite de ce mémoire, non seulement les recès de 1633 et de 1662, qui manquent à la collection de M. de Troyes, mais encore les pièces les plus importantes des archives de nos Etats. Ces pièces sont dans nos mains. Mais nous avons vu que cette impression de longue étendue fournirait à elle seule la matière d'un troisième volume, limite qui dépasserait celle que nous avons voulu donner à cet ouvrage. On trouve d'ailleurs dans le texte qui précède, l'indication ou l'analyse fidèle de ces pièces originales. Un motif plus décisif encore est l'intention de M. Bernard Prost, précédemment archiviste du Jura, de les publier, dans l'un des prochains bulletins de la Société de ce département. Au moyen de ce travail fait avec autant de soin que d'intelligence, sera complétée, pour notre province, l'étude de ses anciens Etats généraux, cette branche si importante de notre histoire nationale.

Ces réflexions nous ont conduit à ne publier que les trois pièces suivantes, extraites du fond de nos Etats, et relatives à la guerre de trente ans, l'une des plus grandes et des plus terribles époques de nos annales. Par cette publication, comme par *l'histoire de dix ans de Girardot de Beauchemin*

et les autres travaux des historiens Franc-Comtois sur ce sujet, on peut espérer que la lumière sera également compléte sur cette grande épopée du XVIIe siècle. Ces récits ont été écrits au milieu des événements qu'ils retracent. L'un des plus importants est le manifeste publié par les chefs du pays pour animer à sa défense la nation belliqueuse qu'ils gouvernaient avec tant d'énergie. Ce manifeste, qui sent la chaleur du combat, doit être de Boyvin ou de Brun, dont je retrouve l'action et la main puissante dans cette prodigieuse et invincible résistance d'un petit peuple contre les armées d'un grand roi dirigées par le génie de Richelieu. Plus probablement elle est de la main de Boyvin.

I.

Guerre de dix ans, années 1634-1641. — Récit contemporain extrait des archives des Etats de Franche-Comté.
(Lettre T, 108, Série C.)

Ce récit commence aux premières hostilités avec la France, et finit à la mort du Marquis de S. Martin au mois de décembre 1641. On y trouve sur la prodigieuse extrémité où fut réduite la Franche-Comté, des détails complétement inconnus, Et après l'avoir lu, on se demande comment, malgré le courage surhumain de ses défenseurs, elle a pu résister aux armes de la France.

Le gouvernement du Comté de Bourgougne, apprès la mort du comte de Champlitte (1) aiant esté, par commission de la sérénissime infante Isabelle, remis à l'Archevesque de Besançon conjoinctement avecq le Parlement de Dole, iceulx prévoiant, de la déclaration de guerre faicte entre les deux corones, une rupture indubitable de la neutralité, auroit donné commission au marquis de Conflans pour, en qualité de maréchal de camp assisté du conseiller de Beauchemin, mettre quelques trouppes en pied, afin de s'en prévaloir en cas de besoing. 1636. Siège de Dole.

Le desseing de ceste levée se trouva prévenu par l'invasion des françois qui, le vingt sixiesme desdits mois et an, posèrent le siège devant la ville de Dole, en laquelle ledict Archevesque avecq tout ledict parlement se trouva pour lors enserrez.

Ce qui avoit occasionné ledict marquis de Conflans d'amasser ce qu'il peust des trouppes ordinaires du païs, pour, en l'attente du secours que l'on se promettoit pour la deslivrance de ceste place, tenter tousjours les moiens

(1) Cleriadus de Vergy, dernier descendant de la famille de ce nom, mort en 1630.

d'en faciliter l'exécution. Ce qui réussit si généreusement que lesdictz françois, apprès ung siége de trois mois, à l'arrivée de Son Altesse de Lorraine et de quelques aultres trouppes envoiées audict païs par ordre de Son Altesse Royale, levèrent ledict siége, et se retirèrent de ladite province.

Retraite des Français.

Arrivée de l'armée de Gallas.

En laquelle, trois sepmaines apprès la levée dudict siége, arriva l'armée impériale commandée par le comte Gallas, qui y sesjourna en nombre de plus de cent milz bouches, dans le commencement du mois de septembre de ladite année, jusques au mois de février de l'an 1637.

1637.

Ceste armée fut reconduite en Allemaigne par ledict comte Gallas, laissant audict païs, sous le commandement du sergeant général de bataille Mercy, quatre régiments de cavallerie et aultant d'infanterie, qui y demeurèrent avecq les trouppes de Son Altesse de Lorraine et celles commandées par le marquis de Torrecouse, éparses et logées par tous le bailliage d'Amont avecq grand désordre et liberté.

Saint-Martin, capitaine général.

Au mois de Febvrier de la mesme année, le marquis de Saint Martin fut, par patente de Son Altesse Royale, dénommé Capitaine Général et Gouverneur du Comté de Bourgougne où, ensuitte de ce, il arriva au commencement du mois de mars de la mesme année, avecq instructions bien particulières de sadite Altesse pour ce qu'il auroit à faire en l'exercice de ceste charge, tant au regard de Son Altesse de Lorraine, qui pour lors se retrouvoit audit païs avecq ses trouppes, qu'au regard des impérialles commandées par ledict sergeant général de bataille de Mercy.

Désordres de l'armée impériale.

En ce mesme temps, la province se retrouvoit en grand désordre et confusion, causée premièrement par le logement de ladite armée impérialle qui, pendant tout le temps susdict, y avoit pris quartier et logement avecq une liberté extraordinaire et licentieuse, en sorte que tout le plat païs du bailliage d'Amont en demeura destruict et ruiné.

Secondement les huict Régimens tant cavalerie qu'infanterie desdictes troupes impérialles que le comte de Gallas à son départ y avoit laissé, et les trouppes que Son Altesse de Lorraine y tenoit avecq les aultres commandées par le marquis de Torrecousse, n'avait aulcung solde que celui des contributions qu'elles extorquoient des bourgades et villages où elles estoient en quartier. La despense en estoit si extraordinaire, que le peuple, non accoustumé à semblables oppressions, ne la pouvoit supporter.

En troisième lieu, toutes ces trouppes, ne tirant des contributions susdictes, à cause de l'indigence du peuple, les esmolumens qu'elles en avoient espéré ni semblables à celles des quartiers d'hiver d'Allemaigne, avoient peu de satisfaction et encore moins d'obéissance, de tant plus que n'aiantz encore pour lors reçu l'ordre (pour le moins celles de Mercy et de Torrecousse) d'obéir à Son Altesse de Lorraine comme généralissime, elles estoient comme divisées, d'où procédoit un désordre et détriment bien grand au plat païs.

En quatrième lieu, les trouppes du duc de Weimart et du Cardinal de la Valette qui, logez aux voisinages de la province, mettoient la frontière en continuelles alarmes et les peuples en effroi, prindrent la ville et chasteau de Jonvelle, bruslant et saccageant les villages d'allentour ; et, environ le mesme temps le marquis de Conflans, estant avecq les trouppes du païs de l'aultre costé sur la fronctière de Bresse et aiant attaqué le chasteau de Cornod en fut repoussé avecq pertes et dissipation de touttes lesdittes troupes, en sorte que ceste frontière, estant par ce grand inconvénient troublée comme l'aultre par la foule des logements et contributions, toute la province estoit en confusion.

Invasion de Weymar et de La Valette.

Défaite de Cornod.

En ce procinct arrivant, comme dessus est dict, le dict marquis avecq sa charge de gouverneur et capitaine général commença, par sa présence, à calmer l'orage, et à

Saint-Martin devient gouverneur.

rasseurer les peuples estonnez par tant de mouvements extraordinaires.

Et d'abord à son arrivée, apprès avoir presté au parlement le serment susdict, il déclara à Son Altesse de Lorraine la croiance que le Sérénissime Infant Cardinal luy avoit confiée, et contribua tous debvoirs et soingz possibles pour, ensuitte des ordres qu'il en avoit dudict Sérénissime Infant, rendre à Sadicte Altesse tous les honneurs convenables et lui donner en touttes choses satisfaction, aultant que le service de S. Majesté et la qualité de la saison le pouvoit comporter, l'asseurant l'intention de sa dicte Majesté et dudict Sérénissime Infant cardinal estre de luy remettre le commandement absolu tant des trouppes imperialles que de touttes aultres, qui pour lors se retrouvoient audict païs.

Duc de Lorraine, chef militaire suprême.

Et, pour complir ponctuellement aux articles de ses instructions, il tascha d'establir à l'abord une bonne intelligence avecq le parlement, afin de par une correspondance mutuelle concourrir ensemblement à l'advancement du service de Sa Majesté, aiant à cest effect procuré d'avoir près de sa personne quelqu'un du corps dudict parlement tant pour l'accompaigner et assister aux voiages, que l'affluence des affaires l'obligeoit à faire continuellement en divers endroictz de la province, que pour, d'auctorité commune, pourveoir aux plus urgentes nécessitez.

Et, comme le principal désordre provenoit du manquement de subsistance dont lesdittes trouppes pâtissoient, il mit ordre, par l'entremise des députez de l'Estat et par l'advance de notable somme de deniers, qu'il prit sur son crédit des agents de la Comtesse de Nassau, que le pain de munition fut estably et la distribution en faicte selon les piedz des listes qui en furent dressées, et fit en oultre, pour donner plus de satisfaction auxdictes trouppes, délivrer un mois de gage des deniers de la quaisse roialle, dont pour lors il avoit la direction.

Aiant complit de ceste sorte avecq sa dicte Altesse de

Lorraine le parlement et les trouppes, il se porta sans perdre temps en la frontière de Bresse pour remettre par sa présence les esprictz, que la dissipation des trouppes du marquis de Conflans avoit grandement estonné. Remarquant en ceste conjoncture le manquement et foiblesse des postes de ladicte frontière, et l'advantage que les ennemis pouvoient s'en procurer, il étoit retourné en la ville de Salins en intention d'en informer Son Altesse qui y estoit passée, pour s'aboucher avecq luy sur ce subject, et avoit, sur son rapport, faict marcher de ce costé là quelques trouppes pour asseurer ladicte frontière, que les ennemis attaquèrent tost après, estant entrés en corps d'armée sous la conduite du duc de Longueville en la province. Dans le bailliage d'Aval, ils assiégèrent et remportèrent les villes et chasteaux de Sainct Amour, de Saint Laurens de la Roche et plusieurs aultres, puis advancèrent contre la ville de Lons-le-Saunier qu'ilz assiégèrent. Ceste place, plus importante que les aultres et munie de quelques ouvrages au dehors, pouvant par sa résistance donner temps et loisir de la secourir, ledict marquis par ordre de Son Altesse marcha avecq quelques troupes pour l'entreprendre ; mais, estant à trois heures de Besançon où le gros le debvoit joindre, il receust ordre de Son Altesse de faire alte, et, incontinent apprès, commandement de retourner, si bien que ceste ville demeurant sans secours, le gouverneur d'icelle se retira au chasteau susdict.

Prise de Saint-Amour et autres places.

Lons-le-Saunier

Ledict duc de Longueville, apprès avoir mis garnison aux places par lui consignées, se retira laissant ceste frontière en quelque repos, pendant quoi, ses troupes et ledict marquis informé du détriment que causoit au voisinage de la ville de Gray la garnison du chasteau de la Romagne, la consistance duquel pouvoit aux occasions grandement endommager ceste place, donna ordre au gouverneur dudict Gray de s'en saisir. Ce qui fut heureusement exécuté, pendant que lui marcha avecq les troupes que Son Altesse lui

Prise et reprise de la Romagne et de Champlitte.

donna, contre le pont de Voujeaucourt pour s'en emparer, comme il fit, et mettre par ce moien à couvert les ressortz de Vesoul et de Baume des incursions ordinaires, que les françois de la garnison de Montbéliard y faisoient à tout moment à la faveur dudict pont.

Incontinent apprès, le duc de Weimart, entrant avec son armée dans ladicte province du costé du Bassigny, reprist le chasteau de la Romagne, prist la ville de Champlite, puis, marchant contre la Saulne, passa le guay au bas de Ray, mit en déroute la cavallerie qui vouloit lui en empescher le passage, et, aiant pris quelques chasteaux sur sa marche, vinst assiéger le bourcq de Gy, duquel il se retira, et s'alla camper avecq toute son armée à trois heures près de Besançon. Pendant ce temps ledict marquis par ordre de sadicte Altesse, après avoir pourveu convenablement à la deffence et conservation de la ville de Gray, qui sembloit estre menacée par ledict duc de Weimart, feit assembler toutes les troupes d'infanterie et ce qui restoit de cavallerie, aux environs de Besançon pour, en cas de besoing, les introduire en ceste place, ou en faire ce que le temps et l'occasion auroit peu requérir.

Weymar passe la Saône.

En ce mesme temps, le comte de Gransçay entra du costé de Montbéliard avecq cavallerie infanterie et canons, dans la province, prist la ville de L'Isle, et attaqua celle de Sainct Ipolite, d'où il fut contrainct de se retirer.

Invasion du comte de Grancey.

Ledict duc de Weimart, après avoir campé quelques jours aux postes sus mentionnés, fist tourner teste à ses troupes contre la ville de Baulme à laquelle, moiennant une somme d'argent qu'il en receust, il ne fist aulcune oultrage, fors que d'y prendre le simple logement, puis se retira avecq toutes sesdictes troupes hors du païs, et se logea pour quelque temps sur la fronctière des Suisses en la vallée de Delémont.

Baume capitule

Weymar dans le val de Delemont.

Les troupes impérialles, avec celles précédemment commandées par le marquis de Torrecousses et aultres parti-

culières du païs, aiant esté conjoinctement avecq celles de Son Altesse de Lorraine agrégez pour en faire ung corps d'armée, pour le service et aux soldes de Sa Majesté, sadicte Altesse en fut déclarée généralissime par patente de sadicte Majesté, et, en ceste qualité, touttes lesdictes troupes mises soubs son obéissance, et conséquamment les deniers de la quaisse roialle cy-devant à la charge dudict marquis, auquel dès lors resta le gouvernement de la province, et celui des armes à Son Altesse de Lorraine seule.

Pendant que ladicte armée estoit, par ordre de Sadicte Altesse, à marcher sur la fronctière de Lorraine et d'Allesace pour quelque exploict nécessaire, le duc de Longueville, estant avecq ses troupes du costé de Bresse, prist l'occasion de l'esloignement de ladicte armée pour attaquer les villes et chasteau de Bletterans, qu'il assiégea au commencement du mois de septembre; ce qui obligea Sadicte Altesse de tourner teste avecq sadicte armée pour accourir diligemment au secours de ceste place fort importante pour la conservation du bailliage d'Aval. Mais l'arrivée de sadicte Altesse avecq ses troupes fut prévenue par la perte d'icelle, rendue non sans soupçon d'intelligence apprès avoir esté assiégée six ou sept jours seullement; et les deux armées, estant à la veue l'une de l'aultre, ledict marquis, accompaigné de quelques seigneurs de la province qui l'avoient suivi en ceste occasion, proposa à sadicte Altesse quelque moien d'attaquer les ennemis avecq espérance d'advantage, sadicte Altesse néantmoins y aiant préveu de l'inconvénient ne le trouva pas à propos (1).

Invasion de Longueville du côté de la Bresse.

Prise de Bletterans (31 août 1637).

Ainsy les deux armées, après la perte de ceste place, s'estant retirées de part et d'aultre, ledict marquis jugea nécessaire de pourveoir à la seuresté et conservation des

(1) Cette conduite est énergiquement blâmée par le Baron de Scey dans une lettre qu'il écrit au Parlement le 9 septembre 1637.

quatre villes principalles par l'establissement d'un magasin de notable quantité de grains en chacune d'icelle. Ensuitte de ce attendant quelque assistance de Sa Majesté, pour y pourvoir plus efficacement par résolution prise à la participation du parlement, il feit, par l'entremise desdicts commis du parlement et des députez de l'Estat, faire une visitte par les chasteaux et maisons fortes de la province, où les grains du plat païs pouroient estre abergez et retirez, pour en recougnoistre la quantité, et, à proportion d'icelle, en laissant aux propriétaires la provision nécessaire tant pour semer que pour s'entretenir, achepter le surplus en assignant le paiement sur les deniers du haulsement du sel, et le faire conduire en chacune des quatre villes plus voisines, pour y estre réservez et déposez à cest effect entre les mains des magistratz.

Les auxiliaires se logent dans la montagne.

Lesdictes troupes, apprés la retraitte de Bletterans, se logèrent dans les villages de la montaigne qui jusques alors avoient esté, par la prévoiance du parlement, à l'instante prière des députez de l'Estat et du peuple, protégez et exemptez de logement, afin qu'estant aulcunement conservez, le reste de la province, advenant la paix, eust moien d'en tirer de l'assistance avecq moins de frais et plus de facilitez que des païs estrangers ; de quoy ledict marquis informé, et recognoissant avecq ledict parlement l'interest que, par la ruine de la montagne, causeroient à toutte la province ces logementz, contribua puissamment tous debvoirs et diligences possibles. A cest effect il procura de Son Altesse de Lorraine ordre aux dictes troupes de s'en retirer moiennant la somme de six vingtz milz francs que les ressorts d'Ornans et de Pontarlier, dans lesquelz estoient lesdictz logementz, se délibérèrent, à la persuasion des députez de l'Etat, de fournir aux colonelz et aultres officiers d'icelles. Laquelle somme fut, par lesdicts députez assemblés à l'instance dudict marquis en la ville d'Ornans, répartie sur lesdictz ressortz, à la participation et du con-

120,000 fr. pour exonérer de logements la montagne, jetés sur les ressorts d'Ornans et de Pontarlier.

sentement des commis des villes de Pontarlier, d'Ornans et de Morteau.

Et, avant ceste retraitte, le duc de Weimart, logé, comme dessus est dict, en la vallée de Delémont, envoia partiê de sa cavalerie sur les villages de ladicte montaigne scituez aux frontières du Suisse, ausquelz aians estez enlevez et pris quantité de chevaulx, ledict marquis, désireux d'en avoir revanche, envoia recognoistre le poste et logement dudict Delémont, et en aiant faict bien particulièrement remarquer toutes les advenues jugea, par le rapport de ceulx qui en avoient faict la remarque, qu'il estoit facile de le forcer, et de mettre ledict duc et ses troupes en estat de ne faire de longtemps aulcun exploit considérable, mais l'incommodité de sadicte Altesse, malade pour lors au chasteau de Beauvoix, qui ne trouva pas ceste entreprise convenable, en fit remettre l'exécution (1). Weymar dans la vallée de Delémont. Maladie du Duc Il refuse de laisser attaquer Weymar.

Si bien que les dictes troupes deslogées de la montaigne et les officiers d'icelles aians, dedans leurs quartiers du plat païs, touché partie des deniers qui leurs avoient esté promis du répartement et collecte susdicts, ne pouvant patienter audict plat païs, pour attendre le paiement du second terme desdicts deniers, repassèrent en ladicte montaigne, et enlevèrent par leur retour aux communaultez qui n'avoient entièrement payé leur cotte, le pouvoir d'y satisfaire. De quoy plainctes et réclamations aiant estez faictes par plusieurs fois à sadicte Altesse apprès sa convalescence, il tâcha d'y remédier par l'ordre et commandement qu'il fit aux dictes troupes de se contenir et de ne faire aulcune violence auxdictz villages, auxquelz et nonobstant demeurèrent lesdictz logements jusques à l'entrée de la campagne. Rentrée des troupes auxiliaires dans les montagnes. Elles y restent jusqu'au printemps de 1638.

(1) Voyez dans notre texte le jugement qui fut porté sur cette conduite du duc de Lorraine. — Par une incroyable erreur, Girardot de Beauchemin attribue ces événements à l'année 1638. (*Guerre de dix ans* *p. 218.*)

Ledict Marquis recognoissant tousjours l'importance et nécessité qu'il y avoit de munitionner suffisamment lesdictes quatre villes, et ne pouvant tirer de la quaisse roialle deniers et moiens d'y pourveoir, se résolut, à la participation du parlement, de faire luy mesme nouvelle visitte des grains abergez et retirez aux places fortes de ladicte province. Ce qu'il fit au commencement du mois de mars de
1638. l'an mil six cent trente-huit, accompagné d'un commis de son Altesse de Lorraine, d'un commis de la cour et de l'un des députez de l'Estat, aiant, à ceste visitte, apperçu et achepté jusques à unze milz et tant de mesures de froment, dont il avoit assigné le payement sur le mesme haulsement du sel, lequel haulsement aiant dois lors esté diverty, l'on n'avoit pas satisfaict à l'entier payement de ceste graine, partie de laquelle par apprès avoit esté conduitte aux dictes villes, partie employée à la subsistance des troupes marchant à la campaigne suivante en divers endroitz par ordre de Son Altesse, et partie au chasteau de Jouvelle pour l'entretien de la garnison y establie.

Et, afin que la garde de ces quatre villes, de la subsistance desquelles dépend la conservation de la province, fut de tant plus asseurée, ledict marquis trouva nécessaire de faire en chacune d'icelles quelques ouvrages capables, l'occasion le requérant, d'en affermir la deffence et particulièrement à celle de Salins plus importante à raison du scite d'icelle et des saulneries, où il auroit ordonné estre faict quelques dehors, selon les moiens que pour lors il avoit en mains.

La dicte ville de Salins, requérant, pour les raisons susdictes, ung soing et vigilance plus particulière, ledict marquis, assisté de deux commis que le parlement y avoit envoié pour conférer avecq luy sur le subject de plusieurs affaires importantes, tascha de restablir une bonne intelligence et union entre celuy qui commandoit les armées et ladicte ville et le magistrat qui estoient en certaine com-

pétance (1), pour plusieurs poinctz que l'on tascha de composer à l'amiable pour maintenir ladite union. Et lors aians recogneu, conjoinctement avecq lesdictz commis du parlement, les détrimmentz et préjudices causez à laditte ville par le logement desdictes troupes à la montaigne,et le grand dommage qu'en recepvoient les saulneries dont les cuites estoient retardées par la difficulté et cessation des charois, ils envoièrent de commune main à Son Altesse de Lorraine pour luy en remonstrer les inconvénients et le suplier d'y pourvoir. Quoy nonobstant, les logemens y continuèrent jusques au milieu du mois d'apvril, que lesdictes troupes receurent ordre de desloger et de marcher au rendez-vous qui leur estoit assigné aux environs de la ville de Gray, et de là marchèrent sur la frontière du Bassigny, où, pendant qu'elles furent occupées à battre le chasteau de Bourbonne et aultres semblables places de Lorraine, le duc de Longueville entra avecq son armée dans la province et emporta d'emblée les chasteaux de Chaussin, Raon, Frontenay, puis se vinst camper en poste qui faisoit coniecturer ses pensées viser à la conquette de Salins. Ce quy obligea sadicte Altesse de rebrousser avecq ses troupes, et, de traverser le païs pour reprendre en dilligence la route du baillage d'Aval et pourvoir à la deffence de ceste place, estant arrivés,en mesme conioncture dans la province, par ordre de Sa Majesté, Dom Antonio de Sermiento et Dom Diego de Savedra, pour concourir à l'assistance et conservation d'icelle.

Ordre aux troupes auxiliaires pour Gray et le Bassigny.

Entrée de Longueville. Il prend plusieurs villes dans le baillage d'Aval

Retour du Duc.

Et ensuite sadite Altesse, aiant choisi poste à ses troupes pour couvrir la ville de Salins, fut rencontré par celles dudict duc de Longueville, et les deux armées estantz à la veue l'une de l'aultre, s'approchèrent de si prèz qu'il fut impossible d'en excuser le combat qui réussit à l'advantage de sadicte Altesse, les ennemis aians estés repoussés avecq

(1) Différend, difficulté.

19 juin 1638. Combat de Poligny. perte de beaucoup des leurs demourés sur la place (1), et ledict marquis, qui en ceste journée tesmoigna sa valeur ordinaire, remarquant en leur retraitte quelque désordre, pour n'en perdre l'occasion proposa à Son Altesse de les suivre ; mais ce prince, sachant les munitions de guerre manquer à ses troupes, ne le trouva pas à propos. Dom Antonio de Sermiento, qui pour lors se trouvoit en la ville de Salins, accourant pour suppléer à ce manquement que Son Altesse sembloit juger lui estre imputable, en vinst à quelques propos, desquelz sadicte Altesse s'aigrit, en sorte qu'il prit sur le champ résolution de se retirer avecq toutes ses troupes hors du païs, ce que ledict marquis tâcha d'empescher. Et, aiant au mieux qu'il lui fut possible adouci l'indignation de Son Altesse, la résolution fut prise de laisser tout aultre project pour mettre à couvert et conserver la ville de Salins, pour laquelle l'ennemy, quoique quelquement affoibli par sa retraite, tesmoignoit tousjours avoir du desseingz ; et, pour ce subject, Son Altesse feit retrancher son armée dans ung poste qui tenoit l'ennemi en bride et en estat de ne pouvoir rien attenter sur ceste place. Ce que voiant, ledict duc de Longueville marcha contre le chasteau de Grimont qu'il prit, et brusla la ville de Poligny, le chasteau de Vadans, et aultres lieux de semblable condition, et de là vinst se loger aux environs de Dole ou il campa quelques quinze jours ou trois sepmaines, apprès lesquelz il prist et brusla le chasteau de Chevigni, prist la ville et chasteau de Pesmes, puis, faisant mine de vouloir assiéger Gray, passa oultre contre Champlitte.

Querelle du Duc avec Sarmiento.

Et, en mesme temps, Son Altesse de Lorraine, voiant l'ennemi hors de mesures pour la ville de Salins, fist des-

(1) Sur le combat de Poligny, Voy. M. d'Haussonville, II, 75, et surtout l'histoire de l'annexion de la Franche-Comté à la France par M. le commandant de Piépape.

logez ses troupes de leurs retranchementz pour le suivre et tacher de secourir Champlite qu'il tenoit assiégé. Mais, la prise de ceste place aiant prévenu l'arrivée des troupes que Son Altesse y envoia, l'ennemi, après l'avoir conquis, se retira sur la fin du mois de septembre avecq touttes les trouppes hors du païs, et sadicte Altesse, à couleur de quelque nouveau desseing qui se tramoit sur la ville de Salins, fist de rechef traverser la province aux siens pour se rendre en diligence de ce costé là, et, apprès leur avoir faict prendre rafraichissement pour quelques jours dans leurs premiers quartiers de la montaigne, les conduisit en Alsace en intention de secourir la ville de Brisach lors assiégée par le duc de Weimar.

Prise de Champlitte.

Départ et sortie des français.

Le Duc va en Alsace pour secourir Brisach.

Cependant ledict marquis, désireux de procurer quelque allégement à la province et faire cesser les désordres qui jusques alors l'avoient mis en ruine et désolation, jugeant l'absence des troupes en faciliter les moiens, conféra sur ce subiect avecq Dom Antonio de Sermiento, et tous deux treuvèrent que, pour restablir ung bon ordre par tout, il estoit absolument nécessaire de procurer aux troupes entretien et subsistance convenable, et d'en régler le nombre proportionnément à ce qu'en pouvoit requérir la garde des villes et places principalles, et aux moiens que l'on avoit en mains de les entretenir et nourrir, et que, pour y complir, les deniers de la caisse roialle n'estans suffisans, il falloit essaier sy des villes et lieux moins endommagez de ladicte province se pouvoit espérer quelque contribution pour y suppléer; de laquelle, avec ce qui se promectoit de ladicte caisse, l'on eust moien de faire subsister lesdictes troupes.

Les députez des Estats et les magistrats des villes, convocquez à cest effect en la ville de Dole, à la fin du mois d'octobre, sur la proposition qui leur fut faicte de ce réglement tant au regard du nombre des troupes que de leur entretien raisonnable et modéré, au moien duquel pouvant

Fin octobre 1638. Convocation des Estats.

estre dissiplinées et contenues en leurs quartiers, se restabliroit partout le commerce et la culture des héritages, résolurent et accordèrent une contribution de vingt cinq milz frans par mois, ledict marquis aiant par son auctorité sy deytrement ménagé ceste conférance qu'avant la séparation d'icelle, le repartement de ceste contribution fut faict et arresté au gré et adveu des villes et communaultez, qui la debvoient fournir ; lesquelles, sans obstacles ou difficulté quelconques, y auroient satisfaict moiennant l'accomplissement des conditions promises pour le repos de ladite province, si bien que, par l'espérance de ce réglement, les peuples, tous disposez à la fourniture de ceste contribution, commençoient de se retirer en leurs maisons et de peasser au restablissement de leurs labourages.

Ils accordent 25,000 fr. par mois.

19 déc. 1638. Prise de Brisach, par Weymar.

Fin de 1638. Horrible famine

Mais Son Altesse de Lorraine, au bon vouloir et plaisir duquel estoit remise la plénière résolution pour l'exécution de ces projectz, ne l'aiant trouvé convenable au temps, retournant d'Allesace avecq ses troupes, leur donna logement en leur premier quartier de la montaigne, et ne peurent à ce subject estre effectuées les résolutions prises en ladicte assemblée.

Le duc de Lorraine loge ses troupes dans les montagnes.

Après laquelle, et avant le retour desdites troupes en la province, ledict sieur Don Antonio de Sermiento, partant en suite des ordres de Sa Majesté pour Milan, fist entendre audict sieur Marquis au parlement et plusieurs aultres qui avoient part au maniment des affaires publiques, qu'il avoit apperceu et achepté notable quantité de grains mesmes jusques à soixante mille émines qu'il avoit recouvré en divers lieux, pour fournir les magasins que l'on proposoit d'establir aux villes de Salins, Dole et Gray, qu'il laissoit en oultre entre les mains de Vincent Scorsa pagador général de Sa Majesté provision de deniers suffisante tant pour le payement de ladicte graine, que pour subvenir aux aultres nécessitez de la saison, que bonne partie de

ladite graine se retrouvoit en la ville de Pontarlier et aux environs, d'où le charrois et conduitte pourroit en estre faict en chacune desdites villes, quand le transport en serait jugé nécessaire.

De quoy ledict marquis aiant, incontinent après le départ dudict Don Antonio, donné part au parlement jà précédemment informé de l'advis de ceste provision, ledict parlement avoit faict passer en la ville de Besançon près de lui deux commis de son corps à la participation desquelz et de quelques seigneurs de la province appelez à la conférence qui fut faicte en la maison dudict marquis sur ce subiect, fut prise résolution de, sans retardement quelconques, faire transporter auxdites villes ceste graine, la repartageant à proportion du besoing que chacune d'icelles pourroit en avoir, et fut a ce subiect requis ledict Vincent Scorsa de fournir des deniers, que ledict Don Antonio avoit, avant son départ, asseuré luy laisser en caisse les frais nécessaires pour le charroy et conduitte de ladicte graine qui (pendant l'absence des troupes que Son Altesse de Lorraine conduisoit en Alsace) pourroit plus facillement et sans risques se transporter.

Efforts de S.-Martin pour approvisionner les villes.

A quoy ledict pagador, soubz quelque léger prétexte, s'estant excusé de complir, ledict marquis, à la participation susdicte, jugea nécessaire de l'en requérir et presser une seconde fois, et, en tous cas, de prétexter à l'encontre de lui du détriment, que son refus causeroit au service de Sa Majesté, tant par l'occasion qui se perdroit de munitionner les villes, que par la perte dudict grain qui ne pouvoit demeurer aux lieux où pour lors il se treuvoit sans risque continuel à estre enlevé et saisi par les ennemis.

Refus du Pagador. Les villes demeurent sans approvisionnements.

Mais ces raisons et réitérées instances n'aians peu prévaloir en l'esprit dudict pagador pour l'induire à la fourniture desdicts fraictz s'excusant tousjours d'y satisfaire sous des respectz peu considérables, lesdictes villes demeurèrent sans provisions, et ladicte graine à la mercy des Weimariens au pouvoir desquelz elle tomba peu de temps apprès.

Les grains tombent au pouvoir des Weymariens.

Prise de Brisach

La ville de Brisac estant rendue (19 décembre 1638), sa dicte Altesse fist repasser les troupes au païs avecq ordre de reprendre leurs quartiers en la montaigne ; ce qui tenoit ledict marquis en grande peine et perpléxité, tant pour les dommages irréparables qu'il prévoyoit debvoir estre causés par ces dicts logemens que par les rescriptions du parlement et les instances du peuple qui le sollicitoit d'en procurer diversion. Ce que néanmoins lui estoit impossible pour ne debvoir ny pouvoir contredire l'auctorité de Sadicte Altesse, qui avoit le gouvernement et commandement absolu de ladicte armée, et disoit ce logement estre nécessaire, tant pour la subsistance de ses troupes, que pour l'asseurance de la fronctière, qu'il convenoit fournir pour tenir à couvert tout le reste et les advenues des villes contre lesquelles les troupes Weimariennes sembloient tenir teste. Si bien que ladite montaigne d'un boult à l'aultre estantz remplie de quartiers sans qu'une seule contrée, terre ou village fut exemptz de logement, les troupes se trouvant éparses par tout avecq mesme licence et liberté qu'auparavant, le commerce et la culture des héritages, dont par l'effect de la conférence susdicte l'on se promettoit le restablissement, fut plus qu'auparavant interdict, la conduicte des materiaulx en la ville de Salins pour la cuitte du sel et le transport du grain de la ville de Pontarlier pour le munitionnement des aultres villes, absolument empesché et divertie.

Retour du Duc, ses troupes logées dans les montagnes.

1639.

Ces logemens prétendus avecq tant d'instances par les officiers, aussy bien pour la convenance de leurs propres intérêtz que pour la conservation des montagnes qui en estoit le prétexte, n'empeschèrent pas les troupes Weimariennes d'attaquer la fronctière et d'entrer dans le païs comme ils firent au commencement de janvier de l'an 1639, s'estans sans résistance quelconque emparé de la vallée de Morteau, en laquelle tant de troupes avoient quartier. La facilité qu'ilz y rencontrèrent leur fist prendre

Janvier 1639. Les Weymariens entrent dans les montagnes.

asseurance de pousser plus avant leur conqueste, si bien qu'en peu de temps, par la foible résistance des troupes auxiliaires, ils se rendirent maistres de tous leurs postes et prindrent la ville de Pontarlier,le chasteau de Joux,la ville de Sainct-Claude, les ville et chasteau de Noseroy, le chasteau Villain, le chasteau de La Chaux, le chasteau d'Usier, la Rivière, et plusieurs aultres places de la montaigne ; et conséquamment lesdictz grains, par les reffus obstinés dudict pagador, demeurérent en leur pouvoir.

Ceste soudaine et violente irruption, faite au mesme temps que son Altesse se trouvoit incommodé de sa santé, et que les peuples, surchargés par l'estendue des quartiers et logements susdictz, estoient grandement abbatus et desgoutez, causa partout ung trouble fort dangereux, et mist la province en discrime tont apparent de se perdre. Ledict marquis tacha d'y remédier et d'amortir ce péril aultant que la nature du mal qui le causoit, et la portée de son auctorité, qui ne s'estendoit qu'au gouvernement de ladicte province et non des armées, le pouvoit permettre.

Mesures prises par S.-Martin. Il convoque la noblesse.

Et premièrement escrivit à ce qui restoit de noblesse audict païs, de se mettre en estat et monter à cheval au premier ordre qu'ilz en recepvroient, pour le venir trouver, et tous enssemblement suivre Son Altesse de Lorraine là où elle seroit servie de se transporter pour arrester les conquestes de l'ennemi.

Secondement par l'advis de sadicte Altesse et du duc de Savelli, qui pour lors se retrouvoit en la ville de Besançon, il envoia par courriers exprès une despesche à son Altesse Roialle, pour l'informer et resservir de l'entrée du duc de Weimart avecq son armée en la province, et du péril esminent et quasi inesvitable, auquel pour ce subiect elle se trouvoit exposée, afin qu'elle fut servie d'y ordonner le secours convenable pour en empescher l'invasion.Il envoia pareillement ung courrier exprès à Sa Majesté impérialle, pour la resservir de mesme advis, afin que, par quelque

Il écrit à l'Infant.

diversion qu'elle seroit servie d'ordonner, ledict duc de Weimart fut contrainct de se retirer.

Ces debvoirs ainssy faicts au dehors, ledict marquis, pour munitionner aulcunement les villes et les chasteaux scituez aux advenues d'icelles, fist ordonnance à ceulx du plat païs de s'y retirer, et d'y transporter ce qui leur restoit de provision de grains, et aux magistractz desdictes villes de se tenir sur leurs gardes, et par bonne union et intelligence avecq les commandantz des armées concourir ensemblement à la deffense et conservation de leurs postes, et particulièrement en la ville de Salins, qui sembloit la plus menacée et la deffence d'icelle plus difficille, tant à raison du chasteau de Grimont conquis précédemment par le duc de Longueville, que des aultres postes de la montaigne occupez tout récemment par les Weimariens.

Retraite dans les places.

Et comme la ville de Besançon, quoy que dépendante de l'Empire, est sous la protection des armes de Sa Majesté, ledict marquis jugea estre expédient et nécessaire de pourvoir à la conservation d'icelle comme très-importante au reste de la province. A cest effect il fist des traictez et conventions avecq les citoiens de ladicte ville pour introduire en icelle des troupes auxiliaires au solde de Sadicte Majesté. L'accord qui en fut proposé fut débattu de plusieurs et differentes difficultez, tant au regard du commandement desdites troupes que lesdicts citoiens vouloient dependre de leur ordre, que pour l'entretien et nourriture d'icelles, dont avant les admettre en leur cité ils désiroient avoir asseurance et caution restante juridique à leur auctorité, comme aussy pour le deslogement desdites troupes qu'ilz vouloient estre agréé et ordonné par le gouverneur de la province à la première instance que par eux lui en seroit faicte. Toutes lesquelles difficultez aiantz esté terminées, furent introduictz en ladite ville les deux régimens fantassins des Comte de Saint-Amour et commandeur de Saint Maurice, ausquelz fut deslivré subsistance et le pain

Deux régiments introduits à Besançon.

de munition avecq grands soins et peine dudict marquis, qui le plus souvent avoit esté contrainct d'emploier son crédit pour y satisfaire.

Le surplus desdictes troupes s'estant retiré de l'aultre costé de la rivière du Doubs, lesdictz Weimariens faisoient contribuer tous les postes de la montaigne jusques à deux heures prez de Besançon et de Salins. Son Altesse de Lorraine, recognoissant lesdites troupes trop foibles pour empescher ladicte contribution, fist encore venir quelques régimens qu'il tenoit aux frontières de Lorraine, avecq lesquelz et le surplus de ses troupes, marcha pour secourir le chasteau de Beauvòie, que lesdits Weimariens, soubz le commandement du colonel Roze, avoient assiégé : lesquelz, sur l'advis de l'arrivée de sadicte Altesse, se retirèrent avecq perte de quelque de leur bagage.

Le duc de Lorraine fait lever le siége de Belvoir.

En ceste conioncture, ledict marquis, voiant Son Altesse en résolution de se retirer avecq ses troupes hors du païs, luy fist instante prière et suplication de ne vouloir l'abandonner en ce besoing, et considérer que lesdicts Weimariens jà fortifiés par la conqueste de tant de places qu'ilz tenoient en ladite montaigne, voiant le départ desdites trouppes laisser la Bourgougne sans deffence, entreprendroient sans doubte de s'en emparer avecq aparance manifeste de réussir, rien ne pouvant apprès ceste retraitte leur estre opposé. Saditte Altesse, néantmoins appelée pour d'aultres exploictz ailleurs, partit dudict païs avecq sesdites troupes, sur le commencement du mois d'apvril de l'an 1639, laissant en icelui le régiment de cavalerie dudict marquis et celui du baron de Savoieux faisant les deux environ cent cinquante chevaulx avecq les deux de fantassins susdits logez à Besançon et les deux des sieurs de la Verne et de..... logez aux villes de Salins, Dole et Gray, composez les quatre ensemble d'environ quinze cens ou seize cens fantassins. Ce qui est toute la gendarmerie qu'apprès le départ de sadite Altesse resta soubs le commande-

Avril 1639. Départ du Duc qui abandonne la Fr.-Comté.

Il part au commencement d'avril 1639, et ne revient plus. Etat déplorable de la Fr.-Comté.

Le peu de troupes qui restent après son départ.

ment dudict marquis pour la deffence du comté de Bourgougne, en mesme temps le duc de Weimar y estoit avecq son armée tenant les places et chasteaux sus mentionnés, oultre ceulx conquis l'année précédente par le duc de Longueville, et ceulx que le Gouverneur de Montbéliard avoit occupé sur la fronctière d'Alsace et de Ferrette.

Si bien que ledict marquis, se voiant, au commencement de la campagne, avec tant d'ennemis sur les bras et si peu de forces pour leur résister, fut contrainct de faire de nécessité vertu, donnant premièrement advis à Son Altesse Royale du départ dudict seigneur duc avecq ses troupes, et de l'estat auquel par sa retraitte le comté de Bourgougne se retreuvoit. En mesme temps il fist une ample despesche au comte de Casate ambassadeur de Sa Majesté près les treize cantons des Suisses, tant pour obtenir d'iceulx par son entremise les debvoirs qu'ensuite de la ligue héréditaire ilz sont obligez de contribuer en semblables occasions pour la conservation dudict comté, comme aussy pour savoir de Don Frédéric Henricq ambassadeur de sadite Majesté près le sérénissime Archiduc d'Inspruq, quelle assistance l'on en pourroit espérer en ce besoing, et par mesme voie adresser à M. Don francisco de Mello, qui pour lors se retrouvoit en la ville de Milan, une dépaiche, par laquelle lui estoit faicte particulière dépeintion du périlleux estat de ceste province par le peu de moiens que ledict marquis avoit en mains de la deffendre et conserver. Il fist en diligence remettre quelque somme de deniers, par l'assistance desquelz il mit ordre sans perdre temps pour, à la participation du parlement, achepter bonne quantité de grains qui furent distribués aux villes de Salins, Dole et Gray, selon le besoing que chacune d'icelles pouvoit en avoir, tant pour l'entretien et subsistance des troupes y logées, que pour s'en prévaloir à l'occasion d'un siège. Il fist faire en chascune desdites villes des ouvrages et fortifications pour de tant mieux en

Appel aux Suisses.

Provisions aux villes.

affermir la deffence. Celle de Salins estant comme assiégée par les postes que les François et Suédois occupoient aux environs d'icelles, ledict marquis, qui n'avoit le moien de les attaquer à forces ouvertes, tascha de les en déloger par surprises. Ce qui réussit si heureusement que les villes et chasteau de Noserois, Chasteauvilain et La Chaux, par le bon ordre qu'il y apporta, furent remis soubs l'obéissance de Sa Majesté, le défaut de deniers aiant empesché l'effect de la négociation qu'au mesme temps il avoit mis en terme pour la réduction du chasteau de Grimont.

Noseroy, La Chaux, Chateau-Vilain, repris.

La ville de Gray d'aultre costé grandement affoiblie par la perte du chasteau de Montereux, duquel auparavant les François s'estoient emparés, il mit ordre pour les en déchasser, et résolut de marcher avecq ce qu'il avoit de troupes à cest effect contr'eux ; ceux-ci en estant advertiz s'en retournèrent, après y avoir mis le feu.

Les ennemis, chacun selon leurs interestz formant de ceste foiblesse leurs desseingz, d'un costé les Weimariens disposoient leurs troupes, en sorte que les plus sensés jugeoient, à la contenance d'icelles, qu'ils en vouloient à la ville de Besançon. Les François d'aultre costé s'assembloient sur la lisière de la Saulne avecq bon nombre de troupes, faisant mine de marcher contre ladite ville de Gray. De quoy ledict marquis, qui pour lors se retrouvoit en la ville de Besançon, recepvant à tous momens de divers endroictz des advis uniformes, après avoir mis l'ordre qu'il jugeoit nécessaire à Besançon, se résolut de passer en diligence à Gray pour mesme subject, où il receut confirmation des précédens advis. En effect, deux jours après, lesdictz François, avecq bon nombre de troupes, parurent à la portée du canon du costé de la porte haulte de ladite ville ; et, au lieu d'y former un sciége, comme l'on se figuroit, l'infanterie d'abord se mist à faire le dégast et couper les grains, pendant que leur cavallerie voltigeoit à la veue des rempartz pour attirer les bourgeois à quelque sortye

Grains coupés autour de Gray.

funeste. Ce que remarquant, ledict marquis empescha lesdicts bourgeois de sortir, et fist en mesme temps, à la faveur de la contrescarpe, glisser quelques mousquetiers, lesquelz, soustenus par le canon qui fist bientost escarter ladite cavalerie, contreignirent les coupeurs de grains de cesser. Ce qui obligea les ennemis, voiant lesdits bourgeois ne faire aulcune sortye et le canon du rempart qui tiroit sans cesse incommoder leurs troupes, de se retirer, comme ils firent derrière le couvent des capucins, attendant quelque meilleure occasion. Le lendemain, avant la poincte du jour, ledict marquis estant sorty avecq ce qu'il avoit peu mettre ensemble de cavalerie et d'infanterie, après avoir mis ordre sur le rampart pour la batterie du canon, marcha contr'eux à desseing de les charger, ce qui les contraignit de se retirer en dilligence contre la rivière de Saulne, au passage de laquelle ils perdirent plusieurs hommes et chevaulx, qui furent noyez, laissant dans leur camp des chariotz et charettes de munitions, que ledict marquis fist mener en la ville.

Les Weimariens, apprès la perte des ville et chasteau de Noseroy, chasteau Villain, et La Chaux, avoient assemblé quelques unes de leurs troupes, dont la disposition sembloit présager, comme sus est dict, ung sciège pour Besançon. Mais en effect ils ne visoient qu'à estendre les contributions et affermir celles qui jà leurs estoient asseurées. La maladie du duc de Weimart, qui de jour en aultres alloit croissant, les avoit retenues de faire aultre entreprise. Pendant ce temps, ledict marquis alloit, tous aultres moiens lui manquant, continuant ses pratiques et négociations, pour reconquester les chasteaux de Grimont et de Joux, comme places importantes, et de la perte desquelles la province recepvoit plus d'incommoditez. Mais le manquement de deniers lui en fist pour lors encore perdre le fruict et l'occasion d'en réussir.

La quaisse roialle se trouvant si peu fournie qu'oultre la

difficulté grande qu'il y avoit d'en tirer l'entretien des troupes qui, par faulte de subsistance, s'alloient de jour en aultres ruinants et dissipantz, le peu d'argent que de temps en temps par ordre du seigneur Don Francisco y estoit remis par la voie de Milan, debvoit estre en partie distribuez par les ordres communs dudict marquis et du parlement, tellement que, n'en aiant pas seul la disposition, il ne pouvoit le plus souvent agir auxdites négociations avecq le secret et la scellerité que la nature et la condition de semblables affaires requiert.

Et, comme la conservation de la province dépendoit du maintien des villes principalles, la campaigne, pour la faiblesse des troupes, ne pouvant estre deffendue, ledict marquis, à la participation dudict parlement, faisoit de temps en temps emploier le peu de deniers qui se remettoient en la province, et, à mesure que l'on les recepvoit, tant à l'achapt des grains pour fournir les magasins qu'à la continuation des ouvrages commencés pour le parachevement des fortifications de Salins, Dole et Gray; mais lesdictz deniers, qui suivant l'ordre dudict seigneur Don Francisco se debvoient remettre et fournir par mesates, arrivoient constumièrement sy tard que, les provisions ne se pouvant faire à temps, le prix en estoit beaucoup plus cher et la denrée plus mal assaisonnée, d'où provenoit que de ce peu d'assistance ne se pouvoit tirer l'advantage qui en estoit certain si la fourniture s'en fut faicte conformément aux ordres susdictz.

S.-Martin approvisionne les villes et les fortifie.

Les advis de la maladie du duc de Weimart et du peu d'espérance de sa restauration continuant, ledict marquis, avecq le peu de forces qu'il avoit en main, taschoit de temps en temps d'en tirer quelque occasion d'incommoder ses troupes, et de retressir et retrancher tousjours quelque partie de leurs contributions; de quoy et de la maladie susdicte lesdicts Weimariens prindrent subject de se retirer de St-Claude et de Pontarlier, après avoir mis le feu à l'un

Les Veymariens se retirent en brûlant St-Claude et Pontarlier.

et à l'aultre, et de quelques aultres postes qu'ilz avoient occupé dedans les montaignes. Et, peu de temps après estant survenue la mort dudict duc, ils se retirèrent de toute la province, laissant ung gouverneur avecq forte garnison dedans ledict chasteau de Joux, pour maintenir le paiement de leurs contributions.

Mort de Weymar,

Don Antonio de Sermiento, retourné par ordre de S. M. en Bourgougne, jugeant la retraicte des Weimariens et la mort de leur chef estre une occasion favorable pour la reconqueste dudict chasteau de Joux, en fist par lettres quelque proposition audict marquis, qui pour lors se retrouvoit incommodé de sa santé en la ville de Gray, luy persuadant d'entreprendre le siège de ceste place ou de lui en laisser l'exécution à raison de son incommodité, donnant ordre au peu de troupes qui estoient au païs de le suivre et obéir en ceste occasion. A quoy ledict marquis répliqua ce siège requérir plus de forces que lesdites troupes ne pouvoient fournir, que ceste place ne pouvant estre attaquée ni prise sans canons, il n'avoit attirail ni troupes suffisantes pour le conduire et que ce seroit imprudence d'hasarder de le mener avecq si peu de forces en cest exploict, de tant plus mesmes que les Suédois, par lesquelz ladite place avoit esté, conquise estant alliez et confédérez avecq les François, bien que le duc de Weimart fut mort et que ses troupes parussent trop éloignées pour la secourir, lesdicts François ne manqueroient d'y accourrir, principallement en ceste conjoncture que le Roy de France retournant du siège de Hédin estoit avec son armée aux frontières de la province sur la marche de Langres à Dijon, y allant de l'honneur de ses armes et de sa couronne d'en maintenir la conqueste à ses alliez, que par conséquens l'entreprise de ce siège au lieu de produire l'advantage que l'on se promettoit nous attireroit les ennemis sur les bras, et qu'il seroit plus à propos et plus asseuré d'en procurer le restablissement par industrie et par la continuation des

Entreprise sur le château de Joux.

négociations susdictes, puisque la faiblesse de nos forces ne nous permettoit de l'attaquer ouvertement.

Ledit Seigneur Don Antonio, ne s'émouvant par ces raisons, réitéra si puissamment ses premières instances, que ledict marquis, pour plusieurs recpectz, se vist comme forcé d'y condesseudre, et d'envoier ordre aux dites troupes d'obéir, et suivre ledict sieur de Sermiento, dont l'entreprise réussit justement ainssy que ledict marquis l'avoit préveu. Car les François, sur l'advis qu'ils en reçurent, entrèrent avec bon nombre de cavalerie et d'infanterie en la montagne pour secourir ceste place, de laquelle ledit seigneur de Sarmiento se retira assez heureusement sans perte. Mais lesdictz François non contentz d'avoir faict lever le siège et retirer les nostres, bruslèrent tout ce qu'ils rencontrèrent de villages en leur marche. La ruine de cest embrasement estoit augmentée par la perte des fourrages et grains qui en ceste, saison du mois de septembre, se retrouvoient habergez dans les maisons.

Le marquis de S.-Martin y consent malgré lui.

Elle échoue.

Les français, dans leur retour en France, ruinent les montagnes.

Et, apprès ceste retraitte, lesdictz ennemis s'entretenant en ladite montaigne à continuer leurs dégastz, ledict marquis, quelquement remis de ses incommoditez, à l'instance dudict sieur de Sermiento, se transporta au chasteau d'Argueil près de Besançon, pour là conférer avecq luy tant sur le subject des affaires présentes que pour trouver moien de faire cesser et retirer lesdictz ennemis. Apprès une conférance de trois ou quatre heures, ledict sieur de Sermiento, aiant repris le chemin de Suisses pour retourner à Milan, ledict marquis repassa en diligence en la ville de Gray, sur l'advis qu'il eust de quelque intelligence qui, par occasion de l'approche de l'armée Françoise alors ès environs de Dijon, se tramoit sur icelle; lequel advis néanmoins ne se trouva véritable.

Conférence au château d'Arguel.

Départ de Sermiento pour Milan.

Mais incontinent après il en receut ung plus certain, que les troupes ennemies, commandées par le marquis de Villeroy, après avoir secouru le chasteau de Joux et faict les

Noscroy délivré.

desgastz sus mentionnez, auroit assiégé la ville et chasteau de Noscroy. Le commandant de ceste place lui en avoit secrètement donné l'advertissement véritable avecq asseurance qu'il pourroit tenir de huict à dix jours. Pendant quoy ledict marquis envoia promptement ordre au Baron de Savoieux de conduire le peu de cavalerie, qui pour lors se treuvoit au païs, sur le passage du Doubz, où luy se trouveroit au jour nommé avecq l'infanterie, pour marcher au secours de ceste place. De quoy lesdictz ennemis aiant advis, sans donner loisir audict marquis de les attaquer, en levèrent le sciége, et se retirèrent avecq leur attirail hors du païs, après avoir renforcé de quelques troupes la garnison du chasteau de Grimont, pour tousjours incommoder le voisinage.

Et par ainssy ne se retrouvant, après ceste retraitte, en la province aulcunes troupes ennemies fors les garnisons délaissées tant audit Grimont, Joux, qu'aultres places tenues encor par lesdits François et Suédois, ledict marquis, à la participation du parlement, fist repartement des quartiers d'hiver pour y loger le peu de troupes qui restoient en piedz.....

Partage du pouvoir.

Entretemps ledict marquis, aiant reçeu de Son Altesse Royale ordre de passer à Bruxelles, et, à mesme conjoncture, des instructions et mémoires de ce qu'il convenoit faire pour le gouvernement de la province pendant son absence, avant que prendre résolution de partir, le parlement à son instance lui envoia deux conseillers, avecq lesquels, en présence et participation de quelques seigneurs de la province, fut faicte une conférence pour l'exécution des ordres envoiez par sadite Altesse pour ledict gouvernement. Ensuite *desquelz le gouvernement du politique estant remis à lad. cour et celuy des armes au baron de Scey*, ledict marquis luy laissa des notes et mémoires bien particuliers, tant des provisions dépensées auxdites villes, et de l'ordre qu'il y avoit mis pour l'entretien des troupes jusques

à l'arrivée de la prochaine mésate, et de la plupart d'icelle jusques au mois de mars inclus, que de tout l'Estat militaire de la province.

Et, après avoir donné parſ aux Gouverneurs des places et aux magistratz des villes de ceste disposition, il partit de la ville de Gray le treiziesme de janvier de l'an mil six cent quarante pour, selon les ordres et permission de Sadite Altesse, passer en la ville de Bruxelles. 1640. 13 janvier 1640. Départ du marquis de S.-Martin.

Où estant arrivé, il donna compte bien particulier à Sadite Altesse de l'estat du Comté de Bourgougne par le récit des misères dont il estoit accablé et des dangers qui le menaçoient, proposant en mesme conjoncture les moiens qu'il jugeoit nécessaires et convenables pour en divertir le malheur, dont furent par luy dressés mémoriaulx deuement araisonnez, pour la vision desquelz et la résolution des articles y représentez furent par Sadite Altesse nommez les Révérend père confesseur comte de Fontaine, et don Miguel de Salamienca, lesquelz, après une conférence de plusieurs jours faicte sur le subject d'iceulx avecq ledict marquis, en firent rapport à Son Altesse. Elle reconnut ces requisitions et demandes fondées en justice, ordonna pour la deffense dudit païs les quatre milz hommes de piedz et huict centz chevaux que ledit marquis avoit représenté par ses mémoriaux y estre nécessaires, et en oultre les magasins et provisions de guerre et de bouche en chacune desdites villes, tant pour la nourriture et armement des troupes que pour la deffence et soutien d'un sciége, le tout réglé conformément auxdits mémoriaux.

Et, pour le recouvrement des deniers nécessaires à ceste despense, qui par suputation se trouvoient revenirà près de douze cens milz francs, furent, par mandat de Sadite Altesse, expédiez en son roial nom, ordres et rescriptions précises aux ministres d'Italie qui debvoient la fournir de la quaisse de Milan, d'y complir ponctuellement et d'en advancer le paiement par mésates auxdites villes et sans aulcun retar-

dement, afin de ne perdre l'occasion comme du passé, de les emploier utillement.

Et, la despaiche en aiant esté mise es mains dudict marquis, il receut ordre de retourner en son poste pour pourvoir aux nécessitez de la campaigne, selon la facilité que par la disposition susdite luy en estoit préparée.

Retour de S.-Martin.

13 mai 1640. Récompenses.

Ensuitte de quoy ledict marquis seroit party de Bruxelles le treiziesme de may de l'an 1640, apprès avoir obtenu de Sadite Altesse quelques emplois et mercèdes pour plusieurs particuliers, dont il importoit au service de Sa Majesté de recognoistre les mérites, savoir au baron de Scey lettres de Son Altesse pour la charge de Mareschal de camp, au comte de Saint Amour pour le gouvernement de Dole, au baron de Savoieux pour le gouvernement de Gray, au marquis de Messimieux pour un régiment de cavalerie, au commandeur de St-Maurice pour la commission du gouvernement de Salins, et aux chevaliers de la cour à chacun douze cens francs de pension annuelle.

Arrivant en Bourgougne, il receut advis, d'abord en la ville de Besançon, de l'approche des troupes françoises sous la conduitte du marquis de Villerois, menassant un dégast universel des moissons prestes à couper. Les villes en perpléxitez et les Bourgeois intimidez par l'appréhension de ce dommage, que la foiblesse de nos troupes et la misère de la province leur faisoit juger inesvitable, furent quelquement rasseurez par le retour dudict marquis. Lequel aiant, dèz ladite ville de Besançon, donné tous ordres à luy possibles pour l'asseurance de celles de Salins et Dole, et pour empescher la perte des grains semez aux environs d'icelles, se rendit en personne à Gray où le péril sembloit plus pressant. Et en effect, tost après qu'il y fut arrivé, ledict marquis de Villerois, avecq son armée, se vinst camper à la terre de ladite ville du costé de la Saulne, suivy de quantité de faulcheurs qui commencèrent à couper les bledz ; et les bourgeois, comme désespérez de veoir leurs

travaulx ainssy perdus et ruinez, alloient tous, sans recognoistre, se faire esgorger, pensant empescher ce dégast, si ledict marquis, recognoissant le malheur auquel ilz s'alloient précipiter et la perte de la ville, qui en estoit infaillible, n'eust par son autorité retenu leur impétuosité. Et, leur aiant promis de procurer de Sa Majesté quelque desdommagement de l'intérest que ces desgastz leur causoient, il les fist rentrer dans l'enclos des murailles, et, faisant deslacher quelques vollées de canons avecq feinte d'une puissante sortye, il contraignit les ennemis à se retirer, lesquelz n'aiant peu réussir du desseing qu'ilz avoient d'attirer les bourgeois au dehors pour surprendre la place, marchèrent contre Salins et Dole, pour y tenter les mêmes entreprises, desquelles, par les bons ordres que ledict marquis y avoit mis, ilz ne tirèrent aultre advantage que le dégast de quelques grains qu'ilz coupèrent, puis se retirèrent en la frontière.

Ledict marquis, compatissant aux plainctes et lamentations, que les bourgeois de ces trois villes endommagées par le dégast de leurs grains en faisoient continuellement, en donna particulier advis à Son Altesse qui, sur remonstrances que lui en furent présentées de sa part, fut servie d'envoier ordre en Bourgougne pour emprunter sur les saulneries la somme de cent cinquante milz francs, qu'elle commandoit estre distribuée auxdicts bourgeois, en réparation de leurs pertes. Ledict marquis, aiant extrêmement peiné le jour que lesditz ennemis parurent à la terre de Gray, passa le jour suivant à Besançon pour affaires importantes, où accablé de lassitude et d'ennuis, il fut saisi d'une fiebvre continue, qui l'aiant travaillé plus de quarante jours, il fut abandonné des médecins et laissé pour mort. Maladie de S.-Martin.

Les ennemis, s'estant formé de la maladie dudict marquis une espérance de réussir plus facillement en quelque entreprise, entrèrent soubz la conduitte du marquis de

Gy attaqué.

Turenne avecq cavalerie, infanterie et canons au païs pour attaquer la ville et chasteau de Gy qu'ilz se promettoient d'emporter d'emblée. Mais la résistance qu'ilz rencontrèrent les y aiant entretenus plus qu'ilz ne croioient, ledict marquis jà convalescent, se retrouvant avecq quelque noblesse en la ville de Besançon, se résolut de monter à cheval pour secourir ceste place, dont le poste est notablement important aux villes de Besançon et Gray. De quoy lesdits ennemis advertis se retirèrent promptement avecq perte de plusieurs de leurs gens.

150,000 fr. a emprunter par ordre de l'Infant.

Cet emprunt sans effet.

La longue maladie dudict marquis l'aiant empesché de solliciter et contribuer son auctorité pour faciliter le recouvrement de ceste somme de cent cinquante milz frans, que Son Altesse avoit ordonné estre empruntée et distribuée aux bourgeois endommagez par la perte de leurs grains, la grâce, que Sadicte Altesse avoit esté servie leur en destiner, demeura sans effect, et les pauvres bourgeois avecq leur perte.

Plus de provison de guerre, plus de troupes.

Désordre général.

Et de plus les paiemens et fournitures, ordonnés par Son Altesse sur les mémoriaux dudict marquis pour le secours et conservation de la province, furent ou par négligence des ministres ou par la disette des deniers surceus et retardez, en sorte qu'il ne fut plus onques moiens de faire aulcune provision ny de guerre ny de bouche, ny mesme de continuer au peu de troupes qui restoient le pain de munition ; sy bien que par ce manquement tout estoit en désordre, et lesdictes troupes s'alloient de jour en aultres ruinant et dissipant ; et, quelques debvoirs et diligences que ledict marquis tascha de faire pour obtenir des ministres de Milan l'exécution des ordres de Sadite Altesse ou en tout ou en partie, il ne peult onques seullement obtenir d'eulx une response cathégorique.

Ce qui l'auroit occasionné d'en faire plaintes et doléances à Son Altesse, laquelle, sur remonstrances qui luy furent faites de sa part du préjudice irréparable que causoit à la

Bourgougne le retardement que lesdictz ministres apportoient à l'accomplissement de ses ordres, leur fit nouvelle et très expresse ordonnance par jussions et rescriptions réitérées de, sans aulcune remise et toultes excuses cessantes, accourir aux nécessitez de ladite Bourgougne en la forme et manière prescrites par lesdictz ordres.

Ce nonobstant, le paiement des Mésates estant tousjours différé, le désordre et la confusion croissoit parmy les troupes en sorte que la pluspart des soldats, et mesmes des officiers, capitaines et aultres, desgoustez par la souffrance continuelle de leurs nécessitez, abandonnoient leurs compagnies et leurs régimens, pour aller en Italye et aultres lieux, où l'espérance du meilleur traitement les pouvoit appeller, et en si grande confusion qu'il s'est trouvé des capitaines avoir emmené leurs compagnies quasy entières.

Il croît encore.

Les régiments abandonnés.

Et ne pouvant ledict marquis procurer au désordre aultre remède que de l'auctorité de Son Altesse, il luy fist très humble supplication d'ordonner aux ministres de Milan ou aultres, ausquelz semblables déserteurs viendroient se présenter, de ne les recepvoir, ains plustost de les chastier et renvoier à leurs postes.

Il despescha pour mesme subject Don Gabriel de Toledo à Ratisbonne, où pour lors se retrouvoit le seigneur Don Francisco de Mello, lequel aiant tousjours compaty tendrement aux afflictions de ceste province et contribué pour son assistance ce qu'il avoit peu, l'on espéroit obtenir par son autorité le moien de faire cesser ces désordres. Et par effect s'en estant faict particulièrement informer et de l'estat de ladicte province, il destina la remise de quelque somme de deniers pour l'assister et secourir en ce procinct, disant les affaires de la monarchie avoir requis en divers endroictz une si excessive despense qu'il avoit esté du tout impossible de complir ponctuellement à tout ce que Sadite Altesse avoit esté servie d'ordonner pour ladite

Bourgougne ; que ne pouvant encore pour le présent lui estre envoié et deslivré plus grande somme que celle dont la remise avoit esté réglée, il estoit forcé de proportionner l'entretien desdites troupes et la despense y nécessaire à la disette et rareté des deniers.

Rareté des deniers.

Sy bien que ceulx dont ledict Don Gabriel apporta les lettres de change n'aiant peu quasi suffire que pour le remboursement des advances que l'on avoit esté contrainct de mandier pour les nécessitez avant dites, et le paiement du surplus estans remis à divers termes, l'on ne pouvoit ni pourvoir à l'achapt d'aulcuns grains ni mesmes à la fourniture du pain de munition, quoyque le nombre des rations fut par la dissipation des troupes notablement diminuez.

Famine ; plus rien.

Par la continuation des pratiques et négociations avant dites, les commandantz des chasteaux de Joux, Grimont, et Courlaou s'estoient laissé persuader de remettre ces places soubz l'obéissance de Sa Majesté, moiennant la recognoissance qui leur avoit esté pour ce subject offerte, ledict Marquis en aiant resservi Son Altesse et les ministres afin d'estre secondé par la fourniture de quelques deniers au parachèvement de ceste affaire, elle demoura par manquement d'assistance imparfaicte, la disette et la pauvreté de la caisse de Bourgougne n'aiant peu fournir les moiens de la conduire à la fin.

On ne peut racheter Grimont, Joux et Courlaoux.

Tous les endroictz de ladite province et particulièrement les places scituées aux frontières se ressentoient grandement oultragées et incommodées tant par les incursions ordinaires des troupes ennemies que par desrèglement de celles du païs,qui,à couleur de manquement de subsistance, se donnoient une excessive et trop licencieuse liberté. Elles faisoient grandes instances pour obtenir permission de se neutraliser avecq les villes et aultres places des ennemis contigus à leurs frontières, mais ledict marquis, prévoiant de ceste neutralité particulière plusieurs inconvénients trop

Licence des troupes sans solde.

Les neutralités particulières commencent.

préjudiciables au gros de la province, ne voulut en entendre la proposition, que pour en resservir Son Altesse, attendant ce qu'elle seroit servie d'y ordonner.

Tentative pour la neutralité.

Mais le rétablissement de l'ancienne neutralité pour toutte la province, comme cela estoit avant la rupture de la paix, aiant esté, par une approbation universelle de tous, jugé le plus asseuré moien de conserver le comté de Bourgougne, la négociation en fut mise en termes avecq quelque apparence d'en réussir, fondée sur la disposition que l'on remarquoit aux treize cantons de Suisse. Lesquelz, par la considération de leurs propres intérests, doibvent, pour l'asseurance de leur estat, procurer la conservation dudict Comté; et Sadite Altesse aiant agréée la proposition que lui en fut faicte, envoia ordre à Don Diego de Savedra, pour, au nom de Sa Majesté, se retrouver en la diette qui se debvoit pour ce subject convocquer à *Baden* avecq toutes instructions nécessaires pour la conduite de ceste négociation. Et par son agréation ledict marquis, conjointement avecq ledict parlement, y députèrent, au nom de ladite province, le comte de Sainct-Amour et le conseiller Bereur, auxquelz furent donnés amples mémoriaulx tant des poinctz principaulx, qui avoient esté considérez aux traictez faictz précédemment pour ladicte neutralité, que des raisons et aultres fondements que la saison présente pouvoient faire entrer en considération pour la restablir.

Neutralité générale. Elle échoue.

Ceste négociation n'aiant eu le succez que ces bonnes dispositions en faisoient espérer pour le restablissement du repos attendu des peuples avecq tant d'impatience, le désordre que ceste attente avoit faict quelquement cesser commença de renaistre et se faire sentir avecq plus de violance que du passé. Car les peuples et les soldatz, fatiguez par la continuation de leurs misères et frustrez de ceste espérance qui leur donnoit quelque soulas, enfin perdoient courage et faisoient voir tout ouvertement leur dégoust. Ce qui mit ledict marquis en plus grande peine et perplexité

Dégoût universel.

que onques auparavant il n'avoit esté, parce qu'en ce mesme temps il receut confirmation des advis que précédamment il avoit eu que le mareschal du Hallier et le comte de Grancey s'advançoient en corps d'armée pour attaquer la province, laquelle, avecq l'inconvénient de ce dégoust universel, se retrouvoit pour lors en tel estat que toute l'infanterie qui y estoit en pied, repartagée aux villes et places de Salins, Dole, Gray, Noserois et Jonvelle, ne faisoit pas huict cens hommes en tout, et toute la cavalerie ne pouvoit fournir six vingtz chevaux (1).

Presque plus de troupes au pays.

Ledict marquis, en ceste perplexité, reçoit advis que l'ennemi avoit assiégé la ville de Jonvelle, et, n'aiant forces en mains pour la secourir, fist une prompte despesche à Son Altesse pour la resservir de ceste entrée desdictz ennemis au paÿs et une aultre aux treize cantons remplies de plainctes et doléances de ce que les François, lorsque par entremises desdictz cantons estoit mis en termes ung accommodement entre les deux Bourgougnes, entroient hostilement audict comté contre les asseurances que lui en avoient esté données. Et, ses debvoirs faicts, il se porte avecq quinze ou vingt chevaulx sur la frontière pour animer par sa présence les peuples et les magistratz estonnez par l'irruption si soudaine des ennemis (2); et, aiant commandé ce qui se trouvoit de cavalerie au paÿs pour le venir joindre, afin d'envoier toujours quelque partie du costé des ennemis pour en recognoistre la marche et les desseingz, il ne peult oncques mettre ensemble cent chevaulx tant ceste cavalerie se trouvoit affoiblie et diminuée (3).

Irruption des Français.

S.-Martin ne peut mettre ensemble que 100 chevaux.

1641.

Lesdicts ennemis avoient pris les chasteaux de Jonvelle, de St-Remy, et par après ceux de Scey et de Ray qui leur asseuroient le passage de la Saulne. Ne pouvant, à cause

Les ennemis prennent les châteaux de Jonvelle, St-Remy, Scey et Ray.

(1, 2, 3.) Détails extrêmement curieux, et qu'on ne retrouve ni dans Girardot (*Guerre de dix ans*), ni dans aucun historien.

de nostre trop grande foiblesse, la campaigne estre deffendue, il fut nécessaire de convertir toutes panssées à la conservation des villes, et de pourvoir, aultant que la nécessité lors présente le pouvoit souffrir, à la seurcsté d'icelles et particulièrement de Besançon que l'occupation du passage de la Saulne rendoit plus voisine du péril. Et, s'y estant à cest effect transporté ledict marquis, là le vinst trouver ung député du parlement et quelques seigneurs, avecq lesquelz aiant faict une conférence pour par leurs advis trouver moien d'arrester lesdictz ennemis, et d'asseurer les villes et particulièrement celle de Besançon, tous les expédians qui en furent proposez se trouvèrent estre accompagnez d'inconvéniens qui en rendoient impossible l'exécution (1). Difficultés de la défense.

Car premièrement les troupes de cavalerie et infanterie estoient si foibles et si peu considérables en nombre qu'il estoit impossible de se mestre avecq icelles en campaigne pour faire teste auxditz ennemis (2).

Secondement, le peu qui en restoit estant repartagez aux places susdittes, elles ne pouvoient en tout ou en partie en estre tirées sans desgarnir lesdites places et les laisser cómme abandonnées (3).

En troisième lieu, les villages de la montagne, desquelz on proposoit tirer quelques mousquetiers pour en faire gros, estoient tellement appauvris et despeuplez qu'ils n'avoient moyen quelconques d'en fournir ung nombre tant soit peu considérable ni la dépense nécessaire à leur entretien (4).

En quatriesme lieu, quand l'on pourroit tirer desdites places partie des troupes y logées en garnison, et de la montaigne des mousquetiers en bon nombre pour les grossir, il n'y avoit moien quelconque de leur fournir subsis-

(1, 2, 3, 4.) Même observation sur cette prodigieuse extrémité où se trouva réduite la province.

tance en la campaigne. Car dans les villages ne se retrouvoit aulcuns grains ; les villes, auxquelles il y en avoit quelque peu de provision, ne vouldroient en souffrir la distraction : aussi ne seroit-il pas expédient en ceste saison, et la caisse royalle se retrouvoit pour lors encore plus qu'auparavant tellement espuisée et desgarnie qu'il n'en falloit espérer aulcun secours pour la subsistance desdites troupes. La rareté et pauvreté des deniers y estoient telle, qu'au rapport d'un des officiers du solde présent à ladite conférence ne se trouvoit en icelle huict cens ou mil francs au plus monnoie de Bourgougne, si que par ce manquement il y eust, en mesme conjoncture, grande difficulté de fournir les ordonnez à Don André de Monnot et à Don Gabriel de Toledo pour les fraictz de leur retour à Bruxelles (1).

Par la faiblesse des troupes et la disette des deniers il ne reste pour la défense que les habitants des villes.

Si bien que la foiblesse des troupes et la disette des deniers ne laissant aultre espoir de salut à la province que la fidélité des bourgeois et habitans des villes, ledict marquis tascha de les encourager et de maintenir et fomenter par bonnes espérances la constance de leur zèle et affection au service de Sa Majesté et deffence de leur patrie ; mais, en mesme temps qu'il meit en pratique le remède, il reçoit advis que ceulx de la ville de Vesoul, intimidez par l'avoisinement de l'armée ennemie campée à trois heures de leur ville, avoient, pour se redimer d'un sac qu'ils apréhendoient et jugeoient inesvitable, traitté pour une somme d'argent avec eulx. Il conjectura que lesdictz ennemis, se saisissant de ce poste, ne manqueroient pas de faire quelques entreprises sur Besançon, et de courir le reste de la province, le passage de la Saulne estant libre.

On craint pour Vesoul.

Octobre 1640. Retraite des Français.

Néantmoins, sans passer oultre, après avoir desmoli les ville et chasteau de Jouvelle, ilz se retirèrent sur la fin du mois d'octobre, laissant en ceulx de Saint-Remy, Scey et Ray garnison suffisante, ceste retraitte aiant esté vraysem-

(1) Même observation.

blablement ordonnée en considération de quelques debvoirs qne les treize cantons, sur plainctes et doléances dudict marquis, avoient peu faire pour la procurer.

Ladite retraite laissa quelque peu de repos en la province, pendant lequel y arriva Don Gavera Ozorio pour, en la place de Don Andrea de Marmoly, faire l'office de Veedor général, et lettres de Don Miguel de Salamanca portant asseurance de la remise de cent milz escus qui, par sa diversion se debvoient (ensuitte des ordres de Sa Majesté), remettre en la caisse de Bourgougne des provisions de Flandres, et aultres cent milz escus qui, par la voie du gouverneur de Milan, debvoient estre remis en ladite caisse des provisions d'Italie, tellement que, la remise de ceste somme estant asseurée, les banquiers ensuitte de l'accord qui en fut faict avecq eulx s'obligèrent d'en fournir les deniers sy tost que les lettres de change, qui tost après arrivèrent, pour le moins celles de Flandres, leur seroient mises en mains. Arrivée de 100,000 écus.

Ledict marquis, auquel estoient deus plusieurs mois de son solde et notable somme de deniers par luy fournis, sur les ordres de Son Altesse Royale, à la princesse Anne de Mautoue retirée par mesmes ordres en Bourgougne, ne voulut de ces provisions s'en procurer aulcun paiement, comme il pouvoit le faire, ains les destina toutes au restablissement et nourriture de la gendarmerye et à l'achapt de grains pour le munitionnement des places, le manquement de l'un et l'aultre aiant mis tout récemment ladite province en si périlleux descrime.

Pendant ce calme, les pratiques mises à terme pour la réduction des places occupées par les ennemis continuantz avec assez de bonheur, le chasteau de Saint-Laurent de la Roche, selon le project qu'il en avoit faict dresser, fust surpris et réduict heureusement sous l'obéissance de Sa Majesté. Et, quelque proposition lui aiant esté faicte d'une entreprise sur le chasteau de Ray, il donna commission de Reprise de St-Laurent-la-Roche.

l'exécuter, l'occasion s'en présentant favorable, pendant que lui formoit un aultre desseing pour la réduction du chasteau de Grimont, sur quelques mémoriaulx que lui en furent envoiez et de celui de Courlaou, le commandant duquel, moiennant l'accomplissement de quelques conditions qu'il avoit demandées pour l'asseurance de sa personne et de sa fortune en ce party, avoit promis de le remettre entre les mains dudiet marquis, qui, par ce moien, se facilitoit le recouvrement de plusieurs aultres places scituées en mesme fronctièré, et, aiant mis tous ordres nécessaires pour l'exécution de ces proiectz, avoit pris résolution de passer incontinent à Dole, tant pour en communiquer avecq le Président et quelqu'autres du parlement, que pour faire insinuer aux registres dudict parlement sa patente de gouverneur absolut de ladite province, dont Sa Majesté avoit esté servie de l'honorer.

Gouverneur absolu.

Mais l'advis, qu'il receust en mesme temps de la mort du Sérénissime Infant Cardinal, l'aiant extraordinairement troublé, lui fist surseoir lesdites exécutions, pour auparavant pourveoir aux inconvéniens que l'occasion de ce funeste accident pouvoit causer au dedans et au dehors de la province. Il escrivit aux gouverneurs des places et magistrats des villes, pour, en leur donnant advis de ce malheur, leur recommander la soigneuse garde de leurs postes et le maintien de leur zèle et fidélité au service de Sa Majesté, pour en faire voir les marques en ceste occasion, si les ennemis présumoient d'en tirer quelque advantage; puis fist une ample despesche à Sa Majesté contenant une bien particulière déclaration de l'estat de la dite province, avecq très humbles remonstrances que lui estant ordonné par sa patante le relever en l'exercice de sa charge des ordres du Sérénissime Infant Cardinal, il attendoit ceulx que Sa Majesté seroit servie lui prescrire à l'occasion du décez de ce prince.

Mort du Cardinal Infant

La mort de Son Altesse, qui avoit honoré ledict marquis

d'une affection bien particulière, le toucha si sensiblement que, ne pouvant résister à la violence des regrets dont son esprit estoit agité, deux jours après qu'il en receust la triste nouvelle, il se mit au lict saisy d'une fiebvre continue, que les médecins recognoissant fort maligne tachoient de le divertir des ennuis qui en augmentoient la malignité; quoi nonobstant, aux heures que son mal paroissoit moins violent, il s'occupoit à dresser des mémoriaux et diverses rescriptions, pour de tant plus asseurer l'employ des deniers, selon l'ordre qu'il en avoit estably, à l'achapt des provisions et munitions nécessaires au soulagement de la province. Mais, son mal augmentant par la continuation de ses regretz, il laissa tous soingz des affaires du monde, pour convertir ses panssées à bien mourir. A quoy il se disposa par la communion des sacrementz qu'il receust avec grande piété et résignation à la volonté divine, puis rendit l'âme à Dieu, sur la minuict, le vingt uniesme décembre de l'an mil six cens quarante et ung. 21 Déc. 1641. Mort du marquis de St-Martin.

II

Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgougne, de la continuation des hostilités des François et de la résistance y apportée depuis la levée du siège de Dole.

Nous avons attribué au président Boyvin le manifeste qu'on va lire. Cet homme si actif présidait alors aux destinées de la nation. Il en dirigeait la défense. Il est l'historien du siège de Dole, publié immédiatement après la délivrance de la ville. Cet homme supérieur était tellement présent à tout, que, dans un registre volumineux, il a tenu, article par article, tous les comptes de cette terrible guerre.

Ce manifeste est un appel aux derniers efforts de la nation. On ne peut y reconnaître le calme et l'impartialité de l'histoire. C'est le langage de la lutte. Mais si trop souvent, par les faits qu'il relève à la charge de la France, il attriste notre patriotisme aujourd'hui si français, il n'en est pas moins de la plus haute importance, et l'on y trouve sur la marche générale de la guerre, comme sur ses détails jusqu'à la fin de 1638, des faits que l'on chercherait vainement ailleurs (1).

On ne peut s'étonner de l'irritation qui règne dans cet écrit, les Franc-Comtois considéraient cette guerre comme inique dans son origine, inhumaine dans son exécution. « C'est le temps, disaient-ils, où « la Franche-Comté perdit sans se rendre onze villes et quinze cents « villages, où, dans les forests et bois, on traquoit et chassoit aux « hommes, comme on fait communément aux bestes brutes et sauva- « ges (2). »

L'histoire du siège de Dole, et la déclaration publiée soubs

(1) Dans le manuscrit certaines lignes du bas des pages se trouvent rongées ; mais ces passages sont de médiocre importance. Et pour les restituer nous nous sommes aidés du travail de M. Suchet, curé de la cathédrale et membre de l'académie de Besançon. (*Annales franc-comtoises, année 1866, p. 41 et s.*). Les mots ainsi suppléés ont été placés entre parenthèses.

(2) Papiers épars du Parlement de Dole. *Archiv. départ. du Doubs.*

le nom des commis au gouvernement du Comté de Bourgougne, aiant assez mis au jour les premiers attentats de la France, et l'ouverture de ses injustes deseins contr'une province, qui, par l'adveu de son souverain, vivoit en paix et en amitié avec ces voisins, reposant sur la foy du traicté de neutralité, qu'elle avoit tousjours constamment et religieusement observé en toutes ses parties, et de la subsistance duquel elle recepvoit de plus fortes confirmations que jamais, et des asseurances redoublées de la part du Roy très chrestien, à mesme temps que l'on formoit les apprests de sa ruine et que l'on disposoit tous les moyens de son usurpation, il semble rester à ceste heure, par la suitte et continuation des semblables escrips, à représenter celle des attaques, pratiques, cruautés, violences, que dès lors les François y ont de plus en plus exercées au mespris de toutes loix divines et humaines, ne doutant pas que si dedans le monde se retrouvent encore quelques reliques de l'ancienne probité, si les sentiments de l'honneur, l'appuy de la foy publique, l'amour du droit des gens, le mouvement de la nature mesme ne sont entièrement éteints,toutes les nations de l'Europe, ne prennent part à nos calamités.

Apprès avoir inutilement assemblé trente mille hommes devant la ville de Dole, qu'ils s'estoient promis d'emporter avec un manifeste, aiant laissez les traces et vestiges de leur retraicte dans les cendres de trois cent villages bruslez par ordre de leur supérieur, et sur délibération de Conseil, le seizième du mois d'aoust de l'an mille six cent trente-six, deux jours après la levée du siège, ils r'envoièrent effrontément, comme un héraut de paix, le mesme trompette qui estoit venu auparavant sommer la place de leur part, avec des termes de menaces et de supériorité, qui à peine eussent peu convenir et s'appliquer à quelques subjets rebelles de Sa Majesté très chrestienne. A son retour, il portoit bien les mesmes livrées qu'à sa première entrée, mais parloit un langage fort différent remply d'autant de

compliments et de souplesses qu'il l'avoit autrefois esté de fanfaronneries et de rodomontades. Il rendit les lettres de quelques députez des ligues suisses résidants au camp auprès de la personne du Prince de Condé, par où l'on proposoit le restablissement de la neutralité. On y fit des responses fort civiles, sincères, et modérées, avec des remerciements de leur entremise, et des asseurances d'en advertir le Sérénessime Infant Cardinal pour apprendre ses intentions, et les suivre avec l'obéisance et le respect auquel on estoit obligé. Par effect, on ne tarda pas d'escrire sur ce subjet à Son Altesse Royale qui, portée d'une affection paternelle envers les fidels subjets de Sa Majesté et sensiblement touchée de leur remontrances et misères, préférant l'amour de leur repos à celuy d'une juste vengeance contre ceux qui venoient de le troubler si violemment, en prostituant et postposant à leur ambition déréglée toute sorte de pudeur et de conscience, elle accorda qu'on entrat en conférence avec les Suisses, qu'on entendît leur propositions avec considération particulière.

Tandis que l'on étoit en ces termes, les François s'habillant lors selon la saison, se fesoient voir avec des contenances et postures de repentance, et taschant de nous circonvenir par mille faux appas, nous monstroient les bandes préparées pour resserrer les playes qu'ils venoient d'ouvrir au corps de cest estat, feignant de pleurer nos malheurs et de donner des imprécations à ceux de leur parti que l'on croioit autheurs d'une entreprise si funeste pour l'une et l'autre Bourgougne, suggérant, en toutes occasions et rencontres qui pouvoient le permettre, leurs désirs très ardents de voir refleurir l'ancien commerce et la mesme voisinance, qui avoit esté autrefois entretenue avec eux.

Et bien que nous ne donnassions plus aucune créance à leur artifice et déguisements, que toutes leurs offres nous parussent suspectes et contagieuses, que l'image de leur desloyauté fut continuellement au milieu de nos yeux et

dans le fond de nos cœurs, nous avions peine néanmoins de suivre les traces de sang qu'ils venoient de nous marquer, d'aller surprendre et esgorger au coin de leurs foyers quantité de personnes imbécilles de l'un et l'autre sexe, comme ils venoient de le pratiquer inhumainement en nostre pays, et à l'endroit de ceux qu'un jour auparavant ils visitoient et caressoient comme leurs meilleurs amis et voisins.

Aussy allions nous suspendant et amortissant peu à peu les efforts de la plus juste indignation qui fut jamais conçue. Après le péril en quelque façon eschappé et ces premières apparences effacées par la retraicte du comte Galas dans l'Empire, comme l'on eut mis quelques garnisons des originaires du pays dans les places frontières de la Bresse, avec ordre de demeurer seulement dans la deffensive, et d'observer l'estat et les deseins des trouppes commandées par le marquis de Thianges, on fut estonnez que, lorsqu'il écrivoit de vouloir contenir ses gens pourveu que l'on n'attentât chose aucune sur eux, et mesme qu'il y engageoit sa parole et son honneur, il envoia sans aucun precepte ny fondement mettre le feu village de.....
et enlever de suite un quartier de Corlaou et marcher en personne sur celui de Chavannes qui fut également enlevé.

Ce procédé autant outrageant que déshoneste, blessant et usant toute la patience du marquis de Conflans, qui avoit le gouvernement des armées de Bourgougne, le porta, tant pour ne pas voir périr en détail le reste des soldats bourguignons par l'enlèvement un à un des quartiers qui leur avoient esté assignez, que pour repousser la force par la force, de tirer des dites garnisons jusqu'à six cent chevaux, et douze cents hommes de pied, et, avec ce petit corps, aller droict et teste baissée à l'ennemy, comme il fit avec une telle ardeur et diligence, qu'il prévint l'enlèvement de deux autres quartiers, et l'embrasement de deux

Levées de troupes.

autres bourgades, sçavoir Montfleur et Arinthod, où le marquis de Thianges avoit desceignez de passer dès Chavannes, ainsi qu'uil fut recognu non seulement par sa marche, mais confessé par les prisonniers de son armée que nos coureurs surprindrent, et vérifié par plusieurs lettres qu'on intercepta des personnages plus qualifiez de la Bresse. Elles portoient qu'en l'année d'allors 1637, on ne tomberoit pas dans la faute qu'on avoit faicte la précédente, et pendant le siège de Dole, de ne point ruiner de fond en comble le balliage d'Aval, qui servoit de mammelles au reste de la province, que l'obstination de ces chiens enragez de Contois (se sont les mesmes termes) à ne vouloir pas céder à un si grand monarque comme Louys le juste, estoit une gangraine qu'on ne pouvoit traitter qu'avec le fer et le feu, et qu'à moins d'y faire un monde nouveau on n'y pourroit jamais semer ny voir croistre les fleurs de lys.

Ainsy estoit interprété à crime ceste esclatante et louable fidélité que nostre nation garde et à son Dieu et à son Roy dans le milieu des martires et supplices que la France luy faict souffrir d'un costé, et parmi les offres et alléchements avec quoi elle tasche, mais en vain, la séduire d'autre part et la desbaucher d'un debvoir si saint et si légitime.

Retraite de l'ennemi.

A l'abord du marquis de Conflans, l'ennemi lascha le pied, et se retira aux environs de Bourg dans le centre de son pays, après avoir dévasté plusieurs villages de ceste province.

Ici l'auteur du manifeste explique que l'on délibéra si les Franc-Comtois, imitant l'exemple de leurs ennemis, n'iraient pas désoler en terre française les lieux dont l'accès était le plus facile, mais qu'un sentiment généreux l'emporta comme plus conforme aux habitudes de modération et d'honneur, qui avaient toujours été leur règle.

L'on se résolut d'emporter Dortans comme l'on fit de

plain jour, sans autre perte que de cinq ou six soldats tuez dans le combat. Le seigneur du lieu, sa femme et sa famille furent envoiez en la ville de St-Claude, et entretenus, selon leur condition, des deniers publiques de la province, le chasteau et le village conservé entier par les nostres.

Prise de Dorlan.

De là le marquis de Confland fut assiéger la ville de Cuseaux, où d'abbord estant venu à la sappe et fesant donner l'escalade de divers costez, le Commendant en ouvrit les portes sans aucune composition pour les bourgeois, et ains seulement pour la garnison de cent soldats qui en sortit avec les armes, et fut convoiée jusqu'au lieu de seurté qu'elle avoit demandé. Bien que ceste ville appartînt au prince de Condé qui, six mois auparavant, avoit fait voir tant de feux et de désolation aux environs de Dole, bien qu'elle eût autrefois servi de retraicte aux plus violents ennemys de ceste province, et qu'elle fût par toute sorte de droits à la mercy du conquérant, néanmoins l'on se contenta, en l'abbandonnant, d'en abbattre les portes, ruiner les tours, et ouvrir les murailles en quelques endroits, sans embraser le moindre des bâtiments, se souiller de l'honneur d'aucune femme, ni du sang d'aucun des habitans.....

Prise de Cuiseaux.

En ce mesme lieu [est un sanctuaire de] Nostre Dame, qui dès longtems attire un grand concours de peuple par la quantité et qualité des merveilles qu'elle opère chascun jour. On escrivit à qui il touchoit pour sçavoir si l'on auroit agréable, que de là elle fût transportée en l'église de Montroland, en eschange de celle que le Prince de Condé en avoit fait enlever, et qui est encore à présent détenue en la ville d'Auxonne. A quoy fut respondu que nos maximes ne s'accordoient pas à celles des François, ny en matière de guerre ny en matière de religion ; qu'il ny eschoit point de représaille à leurs impiétez ; que comme elle estoit sans exemple auprès des autres nations, aussy y

debvoit elle estre sans imitation ; que l'on dût se contenter de rendre en ce sainct lieu des tesmoignages d'une dévotion extraordinaire pour la prospérité de nos armées et le salut de toute la province.

Prise de Savigny.

La prise de Cuseaux fut suivie de celle du chasteau et maison forte de Savigny, qui, contre l'opinion commune, fut emportée en moins de vingt-quatre heures, apprès la défaite d'une compagnie du régiment de Chastelmorond, et de cinq cent paysans armez et retranchez à la teste du village. En ceste rancontre fut fait prisonnier l'enseigne de ceste compagnie, quelques officiers, et plusieurs habitans du mesme village et d'autres voisins, qui receurent toute sorte de courtoisie, et, selon les articles de ceux de la capitulation arrestée avec ceux du chasteau, leur aiant esté donnez six cheriots assortis pour conduire leurs bagages jusques à Louans, à trois cent pas de là. A leur retour, les chevaux furent enlevez, et les charretiers assassinez par ceux là mesme à qui ils venoient de rendre ce charitable office.

Prise de Montréal et de Martignat.

La ville de Montreal d'autre part aiant esté abandonnée à l'approche des nostres, ils y entrèrent et, n'y treuvants ni meubles, ny vivres, ny personnes, s'abstiendrent néanmoins de brusler et démolir les maisons. Mais aprés avoir [repoussé la cavalerie du Bugey, les nostres prirent] le chasteau de Martignat, et [le défendirent pendant] huit jours contre l'ennemy, lequel [prit la fuite à] l'approche de nostre secours.....

[Comme cette place] estoit jugée de trop difficile garde pour nous, et d'une assiette trop avantageuse à l'ennemy, elle fut démolie sur ceste considération, dont les François firent des réclamations extravagantes, et s'en pleignirent aussy haultement et aussy naïvement que de quelque larresin domestique qui leur eust esté fait par leurs valets.

Cela ne nous empeicha pas de passer à Arbans, où aiants envoiez un tambourg, pour les inviter de n'attendre

pas la rigueur des armes, ils ne luy respondirent qu'à coups d'arquebuse, et un second estant allé requetter le premier qu'il trouva estendu roide mort au mesme lieu où il avoit donné sa chamade, il s'en retorna chargé de trois mousquetades et d'une infinité d'injures attroces et mensongères contre l'honneur des Princes de la très auguste maison d'Austriche. Son rapport, à l'aspect de sa personne toute sanglante, porta les soldats à un tel excès de fureur que, sans aultre ordre, ils donnèrent dans les barricades qui estoient à l'entrée du bourg, les gaignèrent en un instant, l'espée à la main, et, avant que pouvoir n'estre ralliez soub leurs drappeaux, mirent le feux en divers logements. Quatre furent arquebusez sur le rang par ordre du conte de Bussolin qui commendoit ceste attaque, et leurs corps exposez au passage du reste des trouppes avec les escriteaux de leurs crimes. Le chasteau du mesme lieu, dans lequel estoit le capitaine des Bordes avec cent soldats, fit une courageuse résistance jusqu'à ce qu'ayant veu mettre en fuite le secours qui luy venoit de toutes les troupes de la Bresse, après en avoir mille fois détesté la lâcheté, il se rendit à nostre discrestion. Elle fut si généreuse que pour réparer en quelque façon la soudaineté de ceux qui venoient d'embraser [les maisons] du bourg, l'on le renvoia luy et tous ses [soldats avec] leurs espées sans rançon...

Prise d'Arbent.

Générosité des Franc-Comtois.

Les prisonniers, tant [soldats pris en combattant] que bourgeois des villes et villages, que nous eûmes des lors en fort grand nombre, s'en sont retornez avec des marques de nostre franchise et libéralité ; encore que la plus grande part d'entre eux s'en rendissent fort indignes par l'impertinence de leurs discours et par la malignité de leurs actions, quelques uns abusants de la confiance qu'on prenoit en leurs paroles, d'autres de la commisération qu'on avoit de leur infortune, et se remarqua en ous un esgarement dans leurs adversitez, soit du costé de la bassesse, soit du costé de l'insolence, pleurants tantost coume

des femmes, et ores maugréans coume des charretiers, tant ceste nassion est ennemie de toute prudence et modération.

Lors qu'on présenta le barron de Saugerey au marquis de Confland, s'estant enquis de luy si l'on fesoit dans leur party quelques levées de Suysses pour l'Italie, il respondit qu'on ne parloit non plus de cela en France, que de Dieu en Espagne, à quoy le marquis se contenta de répliquer qu'il parloit comme un sot ou plustôt comme un François. Le sieur de Maroges aiant esté tiré des mains des Croates par la charité de madame de Reculot qui paia cent pistoles pour luy, et le fit traiter honorablement, elle eut pour récompense une rescription du dit sieur de Maroges au sieur de Perrigny commendant lors pour le roy de France à Bletterans, par laquelle ce prisonnier marquoit les personnes proche parents de ceste dame que l'on pourroit arrester, avec quoy l'on feroit son eschange, et adjoustoit de plus pour presser sa délivrance que, si on le retiroit de ceste capvivité sans qu'il luy coutât rien, il diroit des choses estranges pour advancer la perte du Comté de Bourgougne.

[Ainsy furent reconnus] tant d'actes d'hospitalité et d'humanité [accomplis par nous] au milieu d'une guerre deffensive et nécessaire à la conservation de nos biens et de nos honneurs. Aux premiers advantages que les François prindrent sur nous par le grossissement de leurs troupes, et l'accroissement des forces qui leurs furent envoiées du fond de la Normandie, ils n'oublièrent aucune sorte de meschansetez et d'abominations pour presser la combustion et l'anéantissement de cest estat dont ils désespéroient l'acquisition.

Bataille de Cornod.

A la rancontre de Cornod, que plusieurs accidens particuliers et assez cogneus rendirent malheureuse pour nous, ils égorgèrent à sang froid les sieurs de Chissey, de Montaigu, de Balay, et de Montagnon (?), apprès leur avoir

promis quartier. Ils bruslérent Arintho, Moyrans et Clèrevaux toute d'une suite, et mesmes les cabanes des pestiférés qu'ils fesoient expirer par des charbons plus ardants que ceux de leurs maladie. La petite ville de St-Amour aiant souffert un siège de douze jours, et de toute l'armée du duc de Longeville, passa de mesme par le feu, et par tous les désordres d'une guerre de payen. Le chasteau de Chevraux, apprès quatre jours d'attaque, trois cent volées de canon, et trois assauts, dont le dernier fut soutenu par quarante soldats qui y restoient seulement armez de quarreaux et de briques (selon le discours de la Gazette), fut réduit en cendres, les soldats passez par les armes, et le commendant, nommé Simard, pendu par arrest du vicomte d'Arpajoux. Son courage et sa fidélité furent les titres de sa condemnation ; et les mesmes actions qui, auprès des gens d'honneur, l'eussent chargé de gloire et de bienfaits, luy acquirent le supplice qu'on fait souffrir aux plus infâmes voleurs.

Arinthod, Moirans, Clairvaux, St-Amour et Chevreaux brûlés.

Exécution du commandant Simard.

La ville d'Orgelet, quoyque [rendue avec moins] de résistance, n'en eut pas un [meilleur sort], et fut comme les autres la [victime de la fureur des] soldats. Lion-le-Saunier [fut réduit en cendre]...

Orgelet et Lons-le-Saunier brûlés.

On ne sortit le sieur de Raincourt des mazures du chasteau où il s'estoit retiré à l'extrémité, que soubs une fausse composition, par laquelle on luy promettoit, avec dessein de le tromper, de le remettre dans Dole avec le reste de son régiment, armes, munitions et bagage ; mais au lieu de luy en faire prendre le chemin, on le promena par trois mois parmi toute la France ; puis on feignit de le vouloir faire passer en Espagne ; et, dès la limite, on le rappella pour le remener en Italie, où il a fermé une glorieuse vie par une glorieuse mort.

L'on vit plus de cent beaux villages du voisinage de Lion-le-Saunier brusler à mesme temps que ceste agréable ville, où les églises, les monastères, les autels et les sanc-

Dévastation des environs de Lons-le-Saunier.

tuaires, les châsses et les os des corps saincts ne furent non plus espargnez que les balayures des hostelleries. La rage des ennemis ne s'arresta pas là. Elle voulut pénétrer le fond des rochers et des bois, où une partie des peuples de la campagne s'estoient serrez, et lors se vit une chasse contre nature où des bestes sauvages poursuivoient des hommes à outrance, qui enfin les repoussèrent avec une valeur incroyable, principalement ceux de la grotte de Revigny, lesquels en conservent encore aujourd'huy les mémorables dépouilles.

Il n'y eut non seulement chasteau pour foible qu'il fut en ceste contrée, mais presque maison, basti, ny chaumière qui ne voulut contester le passage à l'ennemy, et ne souffrit les derniers efforts. Bornay fut emporté d'assaut après une bresche ; Saint-Laurent de la Roche deffendu dix-huit jours, à chascun desquels on jettoit par les fenestres aux assiégeans neuf ou dix soldats morts de peste, avec lesquels tous les officiers périrent, excepté un caporal qui fit la composition, lorsque toutes choses luy manquoient hormis le courage. Le chasteau de Verge fut attaqué trois fois sans pouvoir estre emporté.....

1637. Entrée en campagne de Weimar.

Sur la fin du mois de mars, au milieu des [invasions de la] mesme année mille six cent trente-sept, [le duc de Weimar] vint par un aultre endroit du costé de la Saulne, avec une armée de douze mille hommes et dix pièces de canons ; il commença par la reprise de la Romagne, qui luy coûta trois jours, plus de six vingt hommes et deux cent volées de canons, au lieu qu'elle ne nous avoit coûté que trois heures et deux soldats. Ce prince vrayment généreux et intelligent des droicts de la guerre, treuva bien les mesmes résistances que le duc de Longeville, mais il n'exerça pas les mesmes indignitez. Le sieur de Cubry, qui estoit dans la Romagne, fut traité par luy comme un gentilhomme et cavalier d'honneur. Champlite, qui de mesme se fit battre par une seconde fois, quoyqu'il ne

fut tenable, ne fut pas bruslé pour autant, et ains mis à trente mille livres de rânson, dont une partie a esté relâchée depuis sur la considération de son impuissance. Le bourg de Gy, avec des simples paysans contre une si puissante armée, et toutes lès places qui se trouvèrent sur son chemin fermées, voulurent espreuver le sort des armes et ouir son canon. Le chasteau de Marnay sans aucun dehors, force ni flancs, l'amusa cinq jours, celuy de Moncley quatre, sans pouvoir estre pris ny l'un ny l'autre ; celuy d'Oiselet fut sommé trois fois, le seigneur du lieu, premier chevalier au Parlement, aagé de plus de soixante ans, respondit à la première fois qu'ayant maintenu ceste place contre le dernier roy de France, qui l'attaquoit en personne, il n'avoit pas oublié dès lors ny son métier ny son debvoir ; à la seconde, qu'au pis aller il trouveroit son tombeau auprès de ses prédécesseurs, et à la troisième,qu'il ne s'entendoit pas à tant parler et n'avoit plus que de la poudre et du plomb pour répartir. Le duc de Veimard, qui estoit pressé de passer sur le Rin, et voioit bien que les retardements que la cônstance des Bourguignons luy opposoient, nuisoit beaucoup au gros de ses desseins, et donnoit temps au duc de Savelly et à Jean de Vert de se mettre en estat de les recepvoir, ne s'en picqua pas néanmoins, et ne s'efaroucha point à la mode des François, et loua fort hault et souvent ces incomparables amours en nous de la domination soub laquelle nous sommes nez ; le seul [bourg] de l'Isle qui presque sans murailles estoit exposé à un [siège], les habitans préférants le changement de la vie à celuy [qui les priveroit de] leur prince naturel, fut entièrement destruit, dont le [duc] tesmoigna encore beaucoup de desplaisir…

Prise de Champlitte, de Gy, etc.

A la sortie de ce pays du duc de Veimard, Son Altesse de Lorraine le suivit en queue avec ses troupes et celles de l'Empire, affin de le pouvoir serrer, et luy fermer le pas de sa retraite en ce pays, pendant quoy le duc de Lon-

Weimar sort du pays.

Prise de Bletterans.

geville s'avança du costé de Bletterans, dont il emporta la ville et la força, apprès une bresche de plus de dix-huit toises de largeur, qui n'estoit défendue que par les habitans et quatorze soldats alemands, le reste estant à couvert avec le chasteau, soubs le lieutenant du régiment Varlorsqui, qui, selon son ordre, y avoit toute authorité pendant la maladie du gouverneur. Ce chasteau, soit par intelligence, soit par désespoir de quelq'uns des dicts habitans qui avoient veu leur plus proches esgorgez à la bresche sans secours, soit par leurs lâcheté ou autres disgrâces, fut rendu dans deux jours, avec composition d'emmener deux pièces de canon par les assiégez, [promesse] qui ne fut aucunement tenue ny gardée ; et Son Altesse de Lorraine, au premier avis qu'elle eut du Parlement, que le duc de Longueville attaquoit ceste place, y accourut avec le marquis de St-Martin, gouverneur du pays, tesmoignants un grand désir d'en venir aux mains avec l'ennemy. Ce que la reddition trop soudaine de la place divertit et empescha, au grand regret de toute l'armée et de toute la noblesse de la province, qui y estoit accourue, Sa dite Altesse n'aiant pas jugé à propos d'attaquer l'ennemy, immédiatement apprès ceste conqueste qu'il venoit de faire et sur le bord de son pays.

Défaite du comte de Grancey.

Le comte de Grancey, d'autre costé, pensant surprendre la Montagne, et se prévaloir de l'esloignement de nos trouppes, sortit de Montbéliard avec cinq pièces de canons, deux cent chevaux et mille fantassins, puis se vient présenter à l'endroit de Sainct-Hyppolite. Les Montagnards plus voisins, quoyque destituez de chef et d'officiers de guerre, s'assemblèrent à un signal, et, sans observation d'aucun ordre militaire, chargèrent avant que de les recognoistre, si brusquement et impétueusement, qu'en moins de rien ils gagnèrent tout le canon et les bagages, laissèrent sur la place plus de cinq cent morts de l'ennemy, aiant mis le reste en déroute, qu'ils poursuivirent jusqu'aux

portes de Montbéliard, et la personne mesme du conte de Grancey blessée en divers endroits, [un montagnard] du village de Russé, armé d'un long couteau à deux tranchans, se jesta à corps perdu au milieu des gardes....

Plusieurs prisonniers de condition demeurèrent aux mains de ces villageois, qui ne les traitèrent pas si mal que l'année précédente eux avoient traitez le seigneur de Vallengin, qu'ils conduisirent nud par la ville de Montbéliard, quoyque blessé d'une mousquetade dans le ventre, qui luy fesoit sortir les entrailles, et nonobstant luy couvrirent le corps et le visage de franges à guise des Turcs, luy firent donner, à chascun coin de rue, cinquante bastonnades, ne prenant aultre subject d'un procédé si barbare, sinon qu'avec quarante hommes seulement il avoit forcé et emporté le pont de Vougeaucour ; depuis, le marquis de Saint-Martin le reprit de nouveau sur eux, et le chasteau dont le commendant se rendit à nostre mercy sans que le souvenir d'une si mauvaise conduite de leur part nous portât à aucune rigueur envers luy. Le marquis de St-Martin luy donna la vie et la liberté, se contentant d'emmener le canon, et eût sans doute passé plus oultre, s'il ne se fût trouvé obligé d'accourir à l'entrée du duc Veimar, d'autant plus habilement qu'inopinément il avoit surpris et malmené les troupes Impériales du costé de la Saône.

Reprise de Vougeaucourt.

Le reste de ceste mesme année mille six cent trente-sept, jusqu'à l'heure de la présente mille six cent trente-huit, se passa en des courses et parties entre les garnisons de Dole et de Gray, et celles des places et frontières de France. Champlite fut repris par des industries sages et généreuses conduites du sieur d'Andelot, gouverneur du dit Gray, et par l'incomparable fidélité des habitans. Le barron de Savoyeux, d'autre part, qui commendoit sur Poligny deux cent cinquante chevaux bourguignons, ne cessa de harceler l'ennemy et de rompre les convois de muni-

1637-38.

Reprise de Champlitte.

tions qu'ils pensoient jetter dans Bletterans, dans St-Laurent de la Roche, et autres places par luy nouvellement conquises.

Mai 1638. Entrée en France du duc de Lorraine.

A l'entrée du mois de may de ceste mesme année mille six cent trente-huit, Son Altesse de Loraine sur [les instances] continuelles du Parlement....., pour donner temps à la Montagne de se fortifier, [conduisit] toutes nos troupes en France.....

La terreur et le bruit de ces armées [se répandit] jusqu'au fond de la France, en sorte que le mareschal de Brosez fut obligé de quitter la marche qu'il avoit prise pour venir à luy, et l'incommoder en la suitte de ses desseins ; mais l'advis qui luy fut donné par le Parlement de la rentrée au pays du duc de Longueville avec une armée de sept mille fantassins et trois mille chevaux, assortis de canon de campagne et de batterie, l'avoit desjà rappelé.

II

Campagne du duc de Longueville.

Ce fut le premier de juin de ceste année que le duc de Longueville, avec le sieur de Feuquière, son lieutenant général à la place du vicomte d'Arpajoux, qui l'estoit l'année précédente, vint redoubler ses attaques dans ceste mesme province, commençant par le chasteau de Chaussin. Et, comme il avoit accreu de force et de résolution de nous traiter plus inhumainement que du passé, il trouva aussy partout un accroissement de valeur et de détermination, quoyqu'il sembla que d'un costé et d'autre la mesure fut comblée. Encore se trouva-t-il de quoy y adjouster quelque chose, comme on pourra le recognoistre par la suitte de ceste fidelle narration, qui n'a point d'autre ornement que ceux de la vérité, et que l'on a estimé devoir estre assez force et éloquente par la seule matière dont elle traite, sans rien emprunter de l'art ny d'agencement.

Ceste armée fresche et puissante, fournie surabondam-

ment de toutes munitions, fut arrestée deux jours, dedans son propre pays, devant ceste bicoque qui s'estoit rendue à nous sans coup frapper ; il y faillut emploier plus de cent volées de trois canons de trente-six livres de basle, et disputer encore apprès la bresche faite. Celuy qui y commendoit estoit un soldat de fortune nommé le capitaine Cadet, auquel on promit la vie, et à cinquante soldats qui combattirent soub luy, [avec] permission de tirer du bagage autant que chascun [d'eux] en pourroit emporter sur luy, sans aide de chariots [ny de] chevaux. Il alla se reposer sur ceste asseurance, [tandis que] que ses compagnons prépareroient leur sortie, et ne fut réveillé que par le prévost de l'armée et ses archers qui le viendrent saisir pour le mener au supplice, auquel, par un acte de cruauté bien particulier, on contraignit sa femme d'estre présente et de le voir pendre à un arbre au devant de la bresche qu'il venoit de soutenir. Son sergent, qui l'avoit suivi en beaucoup d'occasions favorables ne le quitta point en celle-cy, et fut attaché auprès de luy. Ils se contentèrent de reprocher aux ennemis leur perfidie et rendre leurs âmes à Dieu, avec une constance si rare que leurs persécuteurs en demeurèrent confondus. La Gazette de France, pour couvrir l'infamie de ceste action, dict que le capitaine Cadet estoit originaire du Duché de Bourgougne, et fut puny comme tel. Ainsy se justifie l'énormité d'un crime par l'impudence d'un mensonge qui à peine pourroit passer pour bon auprès des plus estrangers. Les corps de ces braves soldats furent conduits sur des clayes au devant du chasteau de Raon, et monstrez au capitaine Dusillet, qui estoit dedans avec cent paysans des villages voisins. Ce spectacle (par lequel on pensoit le détourner d'attendre le canon) l'affermit dans le désir, comme il dit, d'acquérir et mériter les mesmes honneurs ; ce qu'il fit, voire mesme avec quelque enchérissements de barbarie du costé de l'ennemi, son valet aiant esté mis au choix ou de le pendre

Prise de Chaussin.

Exécution du capitaine Cadet.

Siège de Rahon.

Exécution du capitaine Dusillet.

ou d'estre pendu, lequel accepta le dernier parti, et ainsy il devint compagnon de son maistre au lieu d'en estre le bourreau. Les paysans furent décimez, et, selon le sort du dez, huict d'entre eux paièrent la vie pour les autres, qui après estre dépouillés de tout ce qu'ils avoient furent enchaisnez et [mis à rançon].

Prise de Frontenay.

La prise de ces deux chasteaux fut suivie de démolition, pour le parachèvement [de laquelle l'ennemy] y demeura campé six jours. [De là il vint assiéger le chasteau] de Frontenay, que l'année [précédente il avoit été obligé de quitter] en moins de deux heures, avec cent soldats commandez par un capitaine Gascon, qui menassa tousjour de loing, et fleschit aussytôt de près ; la première fois que ceste place fut attaquée, elle l'avoit repoussé honteusement apprès quatorze jours de siège, celuy qui y commandoit lors se nommoit Darioz. Depuis elle fut prise par assaut, aiant soutenu plus de deux cent volées de canons, sans celles qu'il avoit desjà souffert au premier siège ; les François y estant ainsy entrez, en furent mis dehors à la sorte que nous venons de dire, et lorsque nostre armée passa pour le secour de Bletterans. Ceste dernière fois la résistance y fut encore plus merveilleuse qu'elle n'avoit esté. Un sergent réformé du régiment du sieur de Goux, nommé Jean Flamand de Dole, y estoit entré avec trente soldats seulement, et l'on luy en avoit envoié vingt-cinq de renfort, avec quelque munition de guerre tirée du chasteau de Poligny, lorsqu'on vit l'ennemy s'en approcher. La response qu'il fit, quand on le somma de rendre la place, fut qu'il estoit de Dole. Il fit mourir, aux approches, dix officiers de l'ennemy et plus de cent soldats ; et, depuis, quoyqu'il ne luy restât que fort peu de munition de guerre, il souffrit la bresche, la répara et la défendit, en sorte que les assiégeans furent contrains de venir à la mine, laquelle on luy fit voir et cognoistre sans qu'il s'en esmeut aucunement ; et, l'aiant laisser jouer, apprès la tour du chas-

Siège et prise de Bletterans.

teau emportée, il se barricada de chambres en chambres, et contraignit le duc de Longueville de luy offrir composition, pour éviter la perte d'aussi grand nombre des siens qui pensoient aux attaques.

[Il la] refusa tousjour, jusqu'à ce qu'aiant la main [droite] emportée de l'esclat d'une mine et d'un coup [de] mousquet au dessus du col, ne se voiant plus que [quelques] soldats, il demanda quelle composition on luy vouloit faire, et luy aiant esté répliqué qu'il se remit à la discrétion des assiégeans : « Cela n'est rien, respondit-il, car ils n'en ont « point, qu'ils donnent quand ils voudront, ils ne me pren- « dront meshui tout entier. » En ceste résolution il soutient le dernier assault auquel, après avoir receu encores des nouvelles blessures, il fut forcé et emporté tout couvert de sang, de poudre et de plomb, au duc de Longueville, lequel commenda qu'il fut tout à l'heure pendu en cest équipage. Plusieurs gentilshommes françois en murmurèrent, et dirent que l'on ternissoit trop avant l'honneur de leur nation par la continuation de semblables infamies. Néanmoins l'on passa outre à l'exécution, et, lorsque le bourreau le poussa, la corde aiant rompu, et ce noble patient se treuva trop foible pour estre remonté, et guidé de nouveau, il fut arquebusé gissant en terre, comme par un arrest plus puissant que celuy du duc de Longueville, et qui sembloit en condamner l'injustice aux yeux de toute son armée.

Exécution du sergent Flamand.

De Frontenay on passa à l'abbaie de Baulme, où, comme dit la Gazette de France, il fesoit bien chaud ; cinquante paysans qui s'y estoient retirez y tuèrent presque aussy grand nombre de gentilshommes, et, pour racheter le feux, composèrent à quatre mille francs ; le reste des habitans de ceste vallée s'estoient assemblez sur un rocher dans une caverne fort vaste où l'ennemy voulut grimper. Mais il y perdit tous les aventuriers qui pensèrent tenter le chemin, et s'en retira avec beaucoup de honte, et de peur.

Résistance à Baume.

Sortie de la garnison de Dole.

Pendant que le duc de Longueville esclairoit tous les passages de son armée des embrasements continuels d'autant de villages que s'en rencontroient sur sa marche, en trois heures de contour, les garnisons de Bellegarde, de Verdun, de St-Jean de Losne, d'Auxonne, fesoient [plusieurs] petits gros enflez de bourgeois et cavaliers [volants, qui] venoient donner beaucoup d'exercice et de [peine] à ceux de Dole qui, lassez [de leurs escarmouches] les repoussèrent, et coururent [jusque sur leurs terres] où, sans crainte ny des canons [ny de la cavalerie, ils en tuèrent] plus de quarante, et amenérent quelques prisonniers, lesquels entendus par des commis du Parlement découvrirent qu'en la forge de Rambon, se formoient les bombes, grenades et basles destinées au prochain siége de Salins ; de quoy le procureur général aiant donné advis au sieur d'Andelot, gouverneur de Gray, il fit partir trois mousquetiers, cent arquebusiers à roy, cinquante chevaux, qui, avec plusieurs pionniers armez d'instrumentz propres à rompre les barricades, destruisirent en moins de rien tous les ouvrages qu'on avoit faict pour la deffence du lieu, et aiants forcez toutes les avenues de la maison y entrèrent violemment, démolirent les bastimens, ouvroirs, fourneaux, et toutes ces machines dont la perte ne pouvoit se réparer pour cent mille francs.

Prise de Montsaugeon.

A leur retour, ils eurent sur les bras les garnisons de Talmay, la Marche, Mirebeau, et St-Seigne, qu'ils remenèrent battants dans leurs postes, et, de là à peu de temps, surprindrent Montsaugeon, et y firent quantité de butin et de prisonniers. Ceste destruction embarrassa fort la suitte des desseins du duc de Longueville, lequel depeicha en France le sieur de Miromény, intendant général de la justice militaire, pour pourvoir à des nouvelles provisions de guerre ; et, aiant appris que Son Altesse de Lorraine s'estoit campé au dessus de Poligny eut la témérité d'y passer, et d'entreprendre de le combattre pour s'enlever d'un

coup les oppositions qui pourroient le retarder de s'attacher à Salins, où estoit le principal objet de ses entreprises. Ce fut le 19 de juin que le combat se donna, où toute l'armée du duc de Longueville coucha son reste, et fut receue et repoussée par la moitié de la nostre seulement, qui aparemment eût achevé le grand œuvre si elle eût poursuivi la victoire et l'ennemy avec autant de soudaineté et d'ardeur, qu'elle l'avoit soutenu avec [vigueur] et courage. Son Altesse de Lorraine se [conduisit] au plus fort des dangers avec un sens aussy [juste], que son cœur et son bras estoit eschauffé, et fut en tout généreusement secondé par le marquis de St-Martin. Les particularitez de ceste journée estant distinctement rapportez en la relation du sieur de Remecourt imprimée à Bruxelles, il seroit supperflu d'y rien adjouter, sinon que Dom Antonio Sarmiento, embassadeur de Sa Majesté, digne fils de ce grand ministre le comte de Gondomard, et légitime héritier des rares qualitez qui l'ont fait admirer de toute l'Europe, y accourut en diligence dès Salins, malgré la fiebvre qui l'avoit alité, et nonobstant la saignée qui luy avoit esté faite le mesme jour ; il donna cœur aux soldats en toute façon, remédia aux nécessitez de l'armée, et usa de libéralité extraordinaire envers les blessez.

Défaite de Longueville près Poligny.

L'ennemy aiant fait sa retraite avec confusion apprès une si rude courvée, prit huit jours de repos, apprès lesquelles estant rafraichi d'hommes et de vivres, et sçachant que Son Altesse de Lorraine avoit quitté son premier poste et fait retrancher toutes nos trouppes au devant de Salins, sur le mont d'Yvory, il vient attaquer d'un mesme temps la ville et le chasteau de Poligny ; tout y fut disputé, et il fallut commencer par les fauxbourgs, où l'ennemy perdit quantité de bons officiers et soldats, et encore beaucoup plus à la ville que soutint le canon et deffendit la bresche avec bien peu de bourgeois, le reste aiant esté épuisé les années précédentes par une violente contagion. Et enfin

Prise de Poligny.

la foiblesse cédant à la force, l'on y entra d'assaut, et là fut mise en pratique tout ce que l'insolence d'un cruel vainqueur peult produire de plus tragique, et de plus funestes [tellement] que l'on cherche auiourd'huy en quelle place [fut] autrefois ceste belle ville, [l'une des plus florissante] de la province.

Le chasteau après cinq jours de défense, et dans le désespoir d'estre secouru, se rendit à composition honorable.

Prise d'Arbois. Arbois fut aussi rendu à composition apprès la bresche faicte, et la composition violée si avant, qu'enfin ceste pauvre ville a passé par le feu comme les aultres, et contre la réserve expresse qui avoit esté faite. Le chef du Magistrat fut conduit, non en ostage tel qu'il estoit, mais en esclave, la teste nue, les fers aux pieds et aux mains. Le chasteau de Vadans, de qui l'ennemy, selon sa propre confession, avoit esté fort incommodé pendant le siège de Poligny et d'Arbois, fut immédiatement attaqué par luy avec de grands efforts; deux cents volées de canon y ouvrirent la bresche, qui jusqu'à deux fois fut courageusement réparée par les assiégez. Mais selon l'adveu de la mesme Gazette, la cheuste d'un bastiment aiant tué plus de quarante de ceux qui estoient dedans, les aultres en sortirent avec armes et bagages et tous les advantages qu'ils purent désirer. Douze jours apprès dans la retraite de l'ennemy et sur les ordres du mesme ambassadeur Dom Antonio Sarmiento, quelques troupes de Bourgougnons reprindrent ceste place sur la veue de deux canons de six livres de basle, et obligèrent les assiégez françois, en nombre de quatre-vingt, d'y laisser toutes les munitions de guerre et de gueule qu'ils y avaient trouvé et apporté.

Prise et reprise de Vadans.

Le mesme bonheur ne nous accompagna pas au dessein de la reprise du chasteau de Poligny où deux cents des nostres, faute de s'estre retranchez, de se bien correspondre et se donner la main au besoin furent, partie taillez en

pièces, et partie emmenez prisonniers. [La] plus grande partie des officiers aymèrent mieux [mourir] que d'attendre quartier et furent trouvez [couverts] de playes, estendus sanglants sur la place, leurs picques coupées jusques à l'empoigne. Entre autres, les capitaines de Ronchaud l'aisné et de Villeneufve, le sieur d'Antorpe, maistre de camp, le capitaine de Raucourt, son beau frère, le jeune de Ronchaud, l'alphed Jaleranges, y furent blessez et emmenez.

Echec devant Poligny.

Dès Vadans l'ennemy recula au lieu d'avancer ; mais apprès avoir rassemblé ses forces et ses esprits pendant une sepmaine, en quoy il fut assez troublé et diverti par le baron de Savoyeux, qui luy deffit soizante maistres, la pluspart gens de condition, qui venoient de Bletterans au camp, il retourna sur ses pas, et se vint camper au village de Molay à une heure de Dole. Il s'y fortifia tant qu'il peut, pour s'y tenir clos et couvert, comme il fit pendant quinze jours sans en vouloir laisser sortir personne, non pas mesme pour répondre à des partis qui, dès Dole les venoient attaquer tout près de leurs retranchements, sinon peu de temps apprès qu'ils décampèrent que le duc de Longueville vint en personne, avec six cents chevaux et deux régiments d'infanterie, à la portée du canon de Dole, d'où il fut salué si promptement, et par les sorties des soldats et bourgeois pressé si ardemment qu'il redoubla le pas pour regagner le centre de son camp ; enfin, sçachant que nostre armée avoit pris une route bien éloignée de luy, il marcha en bon ordre pour passer de l'autre costé de Dole, et y venir assiéger [le chasteau] de Chevigney gardé seulement [par quelques soldats....]

L'ennemi recule.

Il se fortifie à Molay.

Longueville est repoussé de Dole.

Prise de Chevigny.

Apprès la perte de plus de cinquante hommes de l'ennemy, il fut rendu à composition qui portoit que le commendant, avec ses armes, et les soldats la baguette en main, seroient conduis à Dole en toute seureté. Mais, au lieu de Dole, on les mena à Auxonne garrotez et enchaînez comme des forçats de galères, fondant ceste perfidie

sur les remontrances du sieur du Bousquet, gouverneur d'Auxonne, qui estoit venu au camp, et, apprés la reddition de ce chasteau, avoit asseuré que ceux qui en sortoient, avoient portez beaucoup de dommages à ceux d'Auxonne, par les parties qu'ils fesoient ordinairement, et par la retraite qu'ils donnoient à ceux de Dole pour courir sur le voisinage de France. La Gazette advoue que ce mesme chasteau, qui soubs la garde des François s'estoit rendu à la veue de nostre canon, avoit souffert ceste fois cent et trente volées de pièces de batterie. Les mesmes raisons du sieur du Bousquet firent démolir ce chasteau, et brûler le village de Chevigney. Au décampement de Molay, l'ennemy perdit près de quatre cents hommes, que ceux de Dole lui tuèrent, donnant incessamment en queue sur ceux qui s'escartoient tant soit peu de l'armée.

Prise et reprise de Pesmes.

La prise du chasteau de Chevigney fut suivie de celle du bourg de Pesmes, d'où le prince de Longueville, après avoir tenté en vain les chasteaux de Balançon et de Chantonnay, repassa la Saône pour se couvrir davantage contre nos troupes qui estoient au delà de la rivière de l'Oignon, et, sur instances continuelles du Parlement, quittoient les endroits de la montagne, du costé de Montbéliard et [de la plaine], où elles avoient repris les chasteaux de Soie [et de] Gouhenans, pour se rapprocher du duc de Longueville. Ce qu'il avoit laissez de gens à Pesmes fut tué en une heure par les Liégeois du régiment du marquis Saint-Martin qui les surprindrent.

Reddition d'Autrey.

Après le passage de la Saône, l'ennemy attaqua le chasteau d'Autrey, où estoit un sergent de l'ancienne garnison de Gray, nommé Lanoy, avec quelques retrahans ; il voulut, comme les autres, attendre le canon et la bresche, donnant temps à nos troupes de s'approcher, et ruiner toujours l'armée ennemie qui, par tant de combats et de fatigue, s'alloit fort diminuant. Mais, se voyant hors d'apparence d'estre sitost secouru, comme il luy sembloit nécessaire, il composa de sortir avec armes et bagages, ce quy lui fut

bien accordé, mais si sinistrement que, sur le chemin de son retour, on lui dressa une ambuscade, qui luy enleva et à luy et aux siens tout ce que la composition leur accordoit.

Le lundi suivant, vingtroisième du mois d'aost, Champlite fut assiégez pour la troisième fois. A la première, deux mois après le siége de Dole, il l'avoit esté pendant quatorze jours, par les troupes commandées du cardinal de la Valette et du duc de Weimar, sur qui les habitans avoient faict des courageuses sorties, attendant le secours qui leur arriva de l'armée Impériale soubs la conduite du comte Galas. La seconde fois, il fut emporté d'assaut, comme il a esté dit cy devant, et depuis s'étoit, par une action héroique, remis soub l'obéissance de son souverain. Ceste dernière fois, il fut de mesme forcé [par un] assaut soutenu d'un petit nombre [de soldats] qui y restoient..... [Le commandant] fit tout ce qui se [pouvoit faire par un brave] homme et vaillant... [ayant] encor gaigné le chasteau avec ceux qui purent s'en eschapper à la fureur d'un ennemy insolent et altéré du sang de ce pauvre peuple, s'y défendit constamment, jusqu'à ce qu'il eust advis de nostre arrivée, qui n'estoit qu'à deux heures, qu'il deut composer comme il pourroit, sans espérer aucun secours. Car lors encore, à la grande instance des habitans, il capitula, la vie sauve pour eux, à la réserve des nommez Champion, Chaillet, Cornu, la Croix, Poteleret.....qui demeuroient à la disposition du duc de Longueville, pour avoir servi de plus puissant instrument à la réunion de ladite ville à la souveraineté de son prince légitime ; l'honneur sauf aux femmes et filles, la liberté aux ecclésiastiques de vacquer au service divin, aux capitaines le pouvoir d'emmener quatre chevaux, aux officiers chascun un, aux soldats d'emporter leurs armes, marcher enseignes déploiées et tambour battant, avec escorte suffisante jusqu'au lieu de Gray. Aussytost que les gens de guerre furent sortis, on démolit les mu-

Reddition de Champlitte.

railles de la ville, l'on cassa les cloches, on mit hors des portes toutes les femmes et les enfans, sans vouloir leur donner un morceau de pain, les fesans périr de famine à l'ombre de leurs foïers. On emmena prisonniers les plus commodes, et l'on condamna les pauvres aux galères. Quand aux six réservez, deux furent pendus apprès avoir souffert des supplices du tout estranges, et un tiers aiant sautez du chasteau en bas et s'estant froissez les jambes, fut achevé à coups de mousquet. Les autres ne purent jamais estre retreuvez et s'échapèrent addroitement. Ceste petite ville, digne de tant de recommendations, estant ainsy demeurée sans assistance, l'ennemy croioit que, sur l'exemple de sa peur et de son désastre, les chasteaux du bailliage d'Amont ouvriroient leurs portes et envoiroient les clefs au rencontre du duc de Longueville. Mais, aiant trouvez tout le contraire, et en chascun une volonté incroyade mourir pour le service du Roy, il tourna [sa route] contre la Bresse, sur les clameurs des peuples attirez par les courses continuelles du sieur d'Arnans sur eux, jusqu'à prendre le sieur de Gonnutans, cavalier François, gouverneur de Saint-Amour, et blesser le commandant de Cuseau à la barrière de la ville, obliger seul à seul, avec une compagnie de volontaires, une province entière de mettre en pied de nouveaux régiments, d'assembler le banc et rière-banc de la noblesse, avec les corps de la milice ordinaire pour se couvrir et garantir de ces efforts.

Longueville passe en Bresse

III.

Voylà le pourtrait racourci et une figure en petit volume non de toutes les misères que la Franche-Comté de Bourgougne a souffert dès le siége de Dole, mais de celles que les François y ont façonnez et répandue de leurs seules mains, sans toucher aux autres qu'ils ont attirez, et dont

leur injustes attentasts les ont rendu les sources et les autheurs.

Les usurpations de la Loraine, de l'Alsace, du comté de Montbéliard, des terres de l'évesque de Basle, d'une partie du Montferrat, des villes de Suse et de Pignerolle, de la Valtoline, en quoy les vefves et les pupiles des princes les plus amis et aliez de la France n'ont non plus esté [espargnés] par elle que les Rochelois, ont servi d'a[morce] à ceste sienne dernière entreprise.....

Autrefois, nous avions icy veu, soutenu et repoussé Henry quatrième, père du roy de France à présent régnant. Mais, quand il vint à nous, nous l'attendions ; il menaça avant que de frapper, et, quand il frappa, ce fut en soldat. La fraude,. la dissimulation, les violements, le feu, les sacrilèges n'accompagnèrent point ses armes, au lieu qu'à ceste fois, par une subversion générale de toutes choses, on nous a envoié caresser, accueillir, complimenter par des gens d'église, d'espée, de longue robbe, lorsqu'on nous a voulu porter le coup mortel. On a tasché, un an entier sans discontinuation, d'assoupir les membres dont on préparoit la section, et jamais ny tant d'ouvriers, ny tant d'outils, ny tant de soings ne furent emploiez à la fabrication d'une machine trompeuse, laquelle avoit le dehors tout paré de roses, et le dedans tout hérissé d'espines, portée sur des roues calfattées pour rouller à petit bruit. Mais, lorsqu'elle commença d'esclatter et que le ressort murtrier, qui en debvoit ouvrir les secrets, eust joué, on en vit partir des monstres plus horribles et plus farouches, que du fond de la Lybie.

Sans doubte que la postérité aura peine de croire et horreur de lire ce qui s'est passé en ceste guerre, si quelq'un a la force et la résolution de luy en laisser l'histoire entière, qui debvra estre escripte en caractères de sang. Mais, apprès tout, il conviendra d'avouer, en examinant curieusement les circonstances, que la conservation

de la comté de Bourgongne est toute miraculeuse et un ouvrage immédiatement sorty de la main de Dieu, qui l'a regardée comme son vray, plus pur et plus ancien héritage, comme le plus précieux thrésor de la religion et le fort plus asseuré de la foy et de la piété. Et pour ce ne peut on doubter aucunement que celuy qui est le vicaire de Jésus-Christ icy-bas, et qui, à l'imitation de son maistre, doibt estre prince de paix et d'union, ne s'intéresse bien avant, avec le sacré collège des Cardinaux, en la persécution de cest Estat, qui ne souffre à aultre tiltre que pour estre fidelle à son Dieu et à son Roy, et pour avoir tousjours constamment rapporté toutes ses actions à ce seul et unique but. Le Saint-Père considérera de plus que, par la continuation de ceste guerre, où il y va de l'honneur des autels, la pureté de la foy que nous avons si généreusement maintenue, que nos prédécesseurs dès tant de siècles nous ont transmise sans altération, et en sa première splendeur, pourroit estre affoiblie et corrompue de son temps, lequel malheur un digne successeur du [prince] des apostres semble estre obligé de [prévenir] avec toutes les forces et les foudres [de l'Église], ne souffrant pas que des enfans [qui ont esté] si tendrement aymez du Saint-Siège et si respectueux envers luy, soient pirement traitez par les ministres et suppôts du Roy très chrestien, que n'ont esté les hérétiques rebelles ses subjets, à qui on n'a démoli ny temples, ny maisons, non pas mesme osté les dignitez et prérogatives qu'ils possédoient auparavant; au lieu que, parmy nous, sur qui le roy de France n'avoit rien à cognoistre ny en blanc, ny en noir, on n'a veu de sa part qu'embrasements, saccagements, emprisonnements, tortures, supplices ordinaires et extraordinaires, proscriptions, prophanations, démollissements et violements de femmes et de filles, les unes forcées au conspect de leur mary, les autres arrachées d'entre les bras de leur mère, pour assouvir la rage et la lubricité des goujeats. Et, parmy ces outrages

et vexations, on a remarqué le courage et la fidélité de nostre nation s'eslever, et de plus en plus, comme le safran soubs la gresle et le palmier soub la charge qui l'opprime, l'affection de nos peuples, logez à l'extrémité de la domination du Roy nostre souverain, s'estant pareillement montrée extrême jusques à des termes qui sembloient au dessus de la nature, s'estant trouvé en tout aage et en tout sexe un mespris uniforme et constant de la vie et des biens, pendant trois années de suitte, et avec ce seul désir de demeurer fermes en leur religion et en leur debvoir envers leurs princes. En quoy ils n'ont peu estre non seulement divertis, mais tant soit peu ralentis, ny par les mauvais succès que les armes de la maison très auguste d'Autriche recevoient aucune fois en quelques endroits et occasions d'importance, ny par les nécessitez et famines, ny par les offres, menaces, promesses des François, en sorte que l'on a veu tous les prisonniers des nostres, qui estoient entre leurs mains et qui pouvoient vivre parmi eux avec assez d'aise et d'abondance, vendre ce qui leur restoit de meilleur et espuiser la substance de leurs plus proches pour se rachepter et retourner de nouveau deffendre leur patrie parmy beaucoup d'incommoditez.

Nos ennemis mesmes confessent que, de la moindre personne de ceste province que le sort des armes a réduit à leur puissance, non seulement ils n'en ont peu tirer aucune parole désavantageuse aux princes de la très auguste maison d'Autriche et de leurs ministres, mais pas une aussy de louange et d'approbation pour la nation françoise : quelques prisonniers aiant mieux aymé expirer dans les derniers supplices, et par la main d'un bourreau, que de dire : *Vive le roy de France*, et quelques aultres interrogez pourquoy ils vouloient raller au comté de Bourgongne qui alloit périssant de jour à jour, aiant respondu que tant qu'il y resteroit sept pieds de terre, ils [vouloient] les aller deffendre, et en toute [extrémité] y faire leur sépulture,

Lesquelles [marques de] fidélité et de constance, les François ont attitrées de rage et de forcements, et de là pris de nouvelles matières de transport et de vengeance contre nous, à guise des anciens persécuteurs de l'Église, que la profession de la foy des saints martirs, faites au milieu des tourments, enflammoient et animoient de plus en plus à de nouveaux genres de supplices.

Aussy,d'une part, l'expérience très dure de leur animosité en nostre endroit, marquée de tant de tragiques et lamentables effects, et leur rescription d'ailleurs à leur confidents de mesme party, nous ont appris en quel rang d'inimitié ils nous tenoient,et les sentiments qu'ils avoient de nostre conduite. Voicy à peu près le sens et les paroles d'une de leurs lettres adressée à un des principaux officiers de l'Estat de Neufchastel par un des domestique du duc de Longueville : « Nous avons jusques icy inutilement emploié la « douceur et la force pour abbaisser la vanité et fleschir « l'endurcissement des Franc-Comtois ; l'on auroit plus-« tost miné Mont-Mélian et sappé le Hâvre de Grâce, que « changé l'humeur de ces sauvages ; ils se battent par-« tout, dans les villes, dans les chasteaux, dans les villages, « dans les clochers, dans la campagne et dans les bois ; et, « quand ils sont nos prisonniers, encore nous font ils la « guerre. Chasque année ils nous usent une bonne armée, « et, pour peu qu'on les éloigne, ils passent nos rivières « comme des désespérez, et nous viennent chercher fu-« rieusement chez nous : ce qui nous oblige d'en extermi-« ner la race, du premier jusqu'au dernier. Si monsieur « le duc de Weimar et monsieur le Prince n'avoient faict « leurs efforts pour les mettre à la raison, on accuseroit « nostre maistre d'y aller trop mollement ; mais ceux qui « en parleront s'y trouveroient bien empeschez eux mes-« mes : on luy mande de Paris que la Savoie aiant esté « prise en quinze jours, Suse et Pignerole en trois sep-« maines, l'Alsace en trois, la Lorraine en quatre, on ne

« peut comprendre qu'un pays plus foihle,entourré de tous
« nos estats et détaché de cent lieues de la domination
« d'Espagne, estant si puissamment attaqué, résiste trois
« années entières. »

De tout ce que dessus on peut recueillir et conclure, ou vraysemblablement augurer et se promettre :

Premièrement,que la France aiant heu toutes les faveurs de la fortune pour la direction de ses entreprises contre nous, les vents, la pluie et le soleil à sa disposition, l'opportunité des temps et des affaires, la plus grande en toutes rencontres qui se soit jamais veue, aiant combattu du bord de son royaume, fait ses apprêts à loisir, et dans l'ignorance de nostre part de ses désirs par l'éblouissement trompeur qu'elle nous donnoit et les illusions continuelles qu'elle nous suscitoit, aiant fait ses effors lorsqu'elle avoit le choix des hommes, qu'elle pouvoit les changer et raffraichir à volonté, que le duché de Bourgongne estoit entier et n'avoit pas encore senti nos courses, lorsque nostre pays mesme leur pouvoit fournir des quartiers et logements aux environs des places assiégées ; que, sur la face de la terre et dans le fond des villages, se treuvoient les pâturages, les vins et les bleds en abbondance pour tenir les soldats en haleine ; aiant heu la commodité, pendant la liberté du commerce et dans la fréquentation qui se fesoit d'une nation à l'autre, soubs le privilège de la neutralité, de tâter le poux à qui les François ont voulu, semer leur mauvaises graines, et se servir de tous les artifices qu'ils avoient préparez de longue main, et avec tout cela n'aiant peu néanmoins donner la moindre atteinte à nostre constance ; aiant recogneu tous leurs travaux de mesme nature envers eux, qu'ils se sont tesmoignez envers nous, sçavoir ingrats et infidelles, et enfin aiant veu pendant trois ans qu'avec la conscience ils avoient perdu leurs peines et leur entendement ; il est bien à présumer que cy-apprès encore avanceront ils moins à la conqueste de toutes les places [fortes],

qui restent entières, fortifiées au [dessus de] ce qu'elles estoient auparavant, et plus asseurées par la ruine de toutes les autres moindres, d'où l'ennemy pouvoit tirer de la subsistance à nostre dommage.

Secondement, que nous ne pouvons doubter du redoublement de la paternelle affection du Roy nostre souverain envers nous et de tous les princes de sa très auguste Maison. La grandeur de leur générosité, jointe à celle de nos services, le nous doibvent persuader, quand ils considéreront ce que nous avons fourny de sang et de biens, avec quelle patience nous avons attendu leur armées de secours, avec quelles largesses nous les avons receues, avec quelles incommoditez nous les avons entretenues, les nourrissant de nos entrailles et de la dernière substance des peuples espuisez, et qui ne vivent plus que miraculeusement d'une saincte confiance qu'ils ont en Dieu et de l'amour toujours ardant de leurs princes; quand ils regarderont à quel coing nostre fidélité est marquée, ce qu'elle nous couste, de quels liens elle a esté estreinte dans l'esloignement des autres terres de leur domination et dans un tel voisinage, comme est celuy de la France; quand ils penseront qu'aucuns accidents sinistres et contraires n'ont rien rabattu de nostre courage et de nostre fermeté, que le bruit du moindre bonheur survenu parmi toutes nos disgrâces, nous a fait allumer des feux de joye, à l'envi de ceux de désolation dont les François esclairoient toute la campagne; quand ils sçauront le nom de tant de gentilhommes morts dans le service, de tant d'éclésiastiques immolez à la fureur des huguenots, aucuns bruslez et les autres précipitez du hault des rochers, de tant de gens de justice revenus vaillants soldats et commendants des places; quand en particulier ils se représenteront la force incomparable du cœur et de l'esprit de ce Parlement célèbre, qui a exercé toutes les fonctions du Sénat romain, et qui, avec des mains aussy fermes et asseurées que pures et nettes, a tenu droit le

thimon de l'Estat parmi toutes les tempestes qui l'ont agité. Sans doubte que ces provinces, les vrayes images de Dieu sur terre, embrasseront estroitement les intérests du général et des particuliers de ceste province désolée ; ils la réchaufferont dans le milieu de leur sein, rhahilleront ses membres rompus, rempliront ses veines vuides et affauties, verseront autant de bienfaits sur elle, qu'elle a versé de sang pour leur service, répareront au quadruple les ruines de tant de villes, bourgs et villages, dont les cendres sont esparses par toute l'Europe, comme des semences d'honneur et de gloire. Ils en affermiront et accroisteront les privilèges et les immunitez. Une année de paix fournira surabondamment à toutes les récompenses et restaurations qui se doibvent espérer de si grands princes par de si [fidèles] subjets sur la mesure de leur puissance [et celle] de nos nécessitez.

Troisièmement, nous debvons croire que nos voisins et alliez sentiront enfin la fumée de ce grand feu que les François allument à leurs portes, qu'ils s'esveilleront à la cheute de tant de bastiments qui se renversent aux pieds de leurs rochers, qu'ils rappelleront en leur souvenir la douceur et cordialité avec laquelle nous avons vescu dès si longtemps avec eux, et au contraire, les troubles et les fascheries qu'ils reçoivent journellement des endroits de la France qui aboutissent à leur estat ; ils examineront la nature flottante et orageuse de ceste nation, qui tient toutes choses hors de son centre et en estat de violence contre l'ordre civil et naturel, considéreront avec combien de bonne foy nous avons observé tous les traitez faits avec eux, et, qu'au revers, ceux qui nous veuillent chasser si tyranniquement de nos maisons et se loger en nos places, sont tout pleins de bonnes paroles et de mauvais effects, de belles lettres et de laides actions, la douceur dans la face et le meurtre dans le cœur, destruisants sans cesse leurs promesses et protestations par leurs œuvres et déportements. Nos malheurs les persuaderont enfin, si nos

plaintes ne le peuvent faire ; et, quand les appréhensions du temps nous seroient contraires, il faut croire qu'elles ne seront pas tousjours préférées à celles de l'honneur, auprès d'une nation qui fait profession de sincérité, et qui aura de quoy se ressentir du mespris fait par la France de son entremise, en chose si juste comme celle de la neutralité. Mais, bien loing de croire nostre party ruineux, avec leur ordinaire prudence, ils pénétreront le fond des choses, sans s'arrester à la superficie, et jugeront assez qu'appartenant,comme nous faisons à un si grand maistre, il ne nous laissera jamais perdre entièrement ; que nous aiant retiré des mains de Louis unzième, qui, se prévalant de la minorité d'une jeune princesse et de la perfidie de quelques Allemands, nous avoit surpris et traité barbarement, il ne nous laissera jamais entre celles du successeur de son nom et de sa couronne ; que les postes des Milanois, du Tirol, du Suaube et du Rhin, qui ceignent le corps helvétique estant ceux d'où le secours nous debvroit venir, il n'y pourroit avoir aucun avantage pour eux dans ce débris de nos fortunes ; et, dans l'approche de la marche de nos secours, la sacrée Majesté de l'Empereur y debvra estre tousjour en vénération, son authorité en respect, sa valeur en crédit, sa bonté en amour et sa force en considération. Les attentasts d'Henry second sur Strasbourg, apprès la conqueste de l'Alsace, les desseins de Louys treizième à présent régnant [sur] Genesve, sur la liberté des..... les troubles par luy suscités dans l'Escosse, l'appropriation à soy de Casal, de Montbéliard, de Porrentru, Scélestat, Belfort, et plusieurs autres places, à l'exclusion des légitimes seigneurs, donneront à penser à des peuples amateurs de la liberté et du repos, et leur feront appréhender que tant d'enceintes qui se font autour d'eux, tant de fossez qu'on creuse près des fondemens de leur Estat, ne les escroulent et se changent en de dangereux précipices.

Finalement, nous avons à nous persuader que les armes justes le gaignent tousjour à la longue, que les polytiques mesme demeurant d'accord que la crainte de Dieu et l'entretien de la religion sont les plus fermes colonnes des Estats, le nostre sera inesbranlable, et pourra bien, comme la navire de St Pierre, estre longtemps agité, mais non pas submergé ; que puisqu'en nostre deffence nous conservons les droits de Dieu, il conservera les nostres ; que, d'autre part, nos ennemis le forceront par la suite de leur injustice et cruautez de les abandonner, et luy mesme aiant prononcé cest arrest immuable : Que *tout royaume en soy divisé sera désolé*, nous avons plus de subjet d'attendre, comme des pièds d'un grand colosse brisé, de la destruction de la France (my partie en la foy), la réparation de nos pertes, que de craindre par elle la subversion d'un pays si catholique, si uni aux maximes du ciel et de la terre, si conforme en la profession de ses debvoirs envers son Dieu et son Prince. Le mesme Dieu tout juste et tout clair-voyant, qui pénètre de bout en bout le fond de nos pensées, sçait que nous n'avons mis la main à l'espée ny mesme à la plume que contraints ; il cognoit la fausseté des prétextes de nos ennemis, et qu'ils nous ont voulu tromper, qu'à peine pensions nous nous garder d'estre trompés ; qu'ils n'ont mis en jeu que des allégations étrangères pour pallier leur attentast, renversant non seulement la nature et l'essence, mais le nom mesme de toutes choses; et selon l'ordre de la justice divine qui a les bras de fer lorsqu'elle a les pieds de plomb, il est à croire que de semblables tromperies rejailliront enfin sur la face de leurs autheurs, et que ceux qui ont voulu corrompre le sens d'un chascun, tomberont eux mesmes en leur répreuve ; qu'ils deviendront le but et le scandale de toute l'Europe, après en avoir esté les fléaux et les désolateurs ; que, puisqu'ils ont mis soubs les pieds la révérence dehue aux traités publics, rompu tous les liens de la foy, de promesses, de voisinage et

d'obligation dont ils nous estoient attachez, après avoir paié nos tendresses et nos sincéritez en nos procédures envers eux des plus noires ingratitudes et desloyautez, qu'on auroit jamais peu s'imaginer qu'après s'estre donné l'entrée dans ceste province par des soupplesses de renard, [après] avoir exercé des cruautez de tigres, après s'estre baigné avec volupté dans notre sang, réchauffé avec plaisir aux embrasements de nos villes entières, et fait enfin une guerre pire que de Turc à Maure, ils doivent appréhender au réciproque que leur contrée soit réservée pour le théâtre sur lequel se jouera le dernier acte et le plus sanglant de la tragédie, et que desjà à cest effet les jugements du Tout-Puissant ont laissez monter leurs injustices au dernier degré, les ont mise en veue de la chrestienté pour estre considérées et détestées de toutes les nations du monde.

Ce qui n'est point icy représenté par forme de souhaits et d'imprécations, ains de conjectures seulement tirées de l'expérience et fondées sur les maximes éternelles, dont tous les siècles ont fourni successivement, en des subjets moins apparents, des preuves et des exemples ; et tant s'en faut que l'on entende par ce discour inspirer et nourrir une haine implacable d'une nation à l'autre, affermir les désirs d'une vengeance perpétuelle, ni conseiller le meurtre et le carnage dans la continuation de la guerre, qu'au contraire l'on demande au ciel la paix tant désirée, que l'on souhaite par un sentiment charitable et chrestien, donnant toutes nos injures à Dieu, affin d'attirer ses bénédictions et bien-faits, avec le calme nécessaire pour la plus grande gloire de son nom, pour le restablissement des églises et des autels, et ensuitte pour l'exercice plus entier de la justice, pour la police plus exacte des villes et communautez, sans quoy la société publique devient sauvage, et toutes les régles de la vie humaine se confondent. Mais en cas que la rage de nos ennemis ne se trouve pas encore assovie, et que s'opposant à nos vœux débonnaires et à nos désirs

pacifiques, elle veuille s'estendre plus avant pour lasser et vaincre nostre constance, en tant qu'ils s'obstinent à la continuation de leurs premiers desseins sur la conqueste de cest Estat, qu'ils poursuivent à nous vouloir faire changer de domination, lors nous debvrons loger, après l'espoir que nous avons en Dieu et en nostre souverain, tout nostre salut en nos armes et dans les derniers efforts de nos courages, regardant l'honneur de nos devanciers et de nos successeurs pour imiter les uns dans l'extrémité de leurs résolutions, et laisser aux autres de quoy nous imiter semblablement et bénir à jamais nostre mémoire, devenants tousjour de plus en plus riches de gloire, à mesure que nous deviendrons pauvres de biens. Jusques icy on a rencontré nos cœurs fortifiez contre toute sorte d'accidents, et ceux qui pensoient que nous achepterions (*sic*) à fort haut prix, ont trouvé partout une résistance invincible, et l'amour du debvoir et de la renommée au dessus de celuy des richesses et de la tranquillité. Les premiers et les plus rudes coups sont portez et soutenus, les plus grandes ondes enflées et crevées, les plus violentes tempestes excitées et essuiées. Nous sommes bien avant dans le chemin de l'honneur, fournissons d'une mesme haleine le reste de la carrière, et nous proposons, après tant de dangers évitez, tant de bienfaits méritez du Roy nostre souverain et de toute sa très auguste Maison, en quelles extrémitez nous tomberions, si, par la surcharge de quelques misères qui nous puissent encore souvenir, nous relaschions tant soit peu de ceste générosité indomptable, qui nous a fait jusques icy surmonter toutes sortes de difficultez. Voyons la pesanteur du joug qui nous menasse prêt à nous estre mis sur la teste, et soubs lequel les naturels François gémissent tristement. Regardons les indignitez qui nous attendent et nous sont préparées par ceux qui nous ont si injurieusement traitez au milieu de la paix, et faisons comparaison de la douceur et du repos comme aussy des immunitez qui

nous ont esté conservées par nos princes, avec la dure servitude soubs laquelle on languit par tout le royaume de France, où nos pensées mesmes seroient rendues criminelles et fourniroient des prétextes et des placets d'une continuelle persécution en nostre endroit.

Tenons pour infaillible, s'ils ne s'arrestent maintenant, que l'inimitié qu'ils ont conçue contre nous et l'avidité de nous exterminer, ne pourra meshuy estre arrestée que par leur impuissance ; et ainsy taschons d'achever la partie à leur confusion, ou, en tout cas, de périr honorablement ; le plus fort est fait. Les premières actions sont celles qui font les plus grandes impressions de crainte ou de courage ; celles des François n'ont opéré en nous qu'en faveur et en l'accroisement de ce dernier, et de quelques cruautez et désolation dont ils aient travaillez nostre fidélité, ils n'ont pas seulement peu obtenir de nous la moindre prière de modérer leur sanglante conduite, mais bien des reproches et des menaces. Plus ils sont pressez d'avancer nostre ruine par toute sorte d'actes inhumains, plus ont ils redoublé en nous les soings et les volontez de nous garantir de la dernière oppression. L'effronterie qu'ils ont eue de nous vouloir tenter, n'a fait que d'eschauffer davantage nos cœurs et nous outrer par la mauvaise opinion qu'ils avoient osé prendre de nous, en ceste mesme fermeté pour la conservation de la patrie, pour l'honneur de nostre nation, pour l'intérest de la foy, pour la deffence de la religion, pour le service de nostre grand Monarque. Nos pères sont descendus tous sanglans dans le tombeau ; nos frères, nos enfans, nos compatriotes, se sont volontairement dévouez à la félicité et réputation publique de ceste province ; nous les blesserions en l'autre monde plus cruellement que nos ennemis ne les ont blessé en celuy-cy, et les ferions sortir de leurs sépulcres pour nous injurier et poursuivre en tous lieux, si nous ne tenions bon sur les traces honorables qu'ils nous ont marquées, et ne rem-

plissions les pas qu'ils ont imprimez devant nos yeux. Que, si l'espérance peut encore contribuer quelque chose auprès des âmes si hautes, considérons que la fortune que nous avons si longtemps combattue avec nos ennemis, a semblé enfin se lasser de leurs complimens et cajoleries, et retorner à nous ; que, si pendant les prises de Landrecy, de Bréda, de la Capelle, après la défaite et la prison de Jean Divert, la levée du siège de Locate et l'abbandonnement des isles de Ste-Marguerite,nous sommes demeurez fermes, l'espée à la main, espanchant libéralement sang et biens pour repousser les attaques redoublées des François, combien plustost et plus aisément les pouvons-nous soutenir à ceste heure dans leur honteuse fuitte de devant St-Omer, dans les déroutes de leurs intimes alliez à Calao, à Gueldres, dans leur infaime retraite de Fontarabie, après la pacification de toute la Valtoline, leurs expulsions des Grisons, et les conquestes de Breme et de Vercel ! Ce seroit faire naufrage au port, non seulement que de fleschir tant soit peu, ou aux menaces, ou aux prières, ou aux propositions, ou aux efforts de nos persécuteurs, mais de ne pas se roidir plus que jamais à esteindre par leur sang les feux qu'ils ont allumez parmy nous et en laver les injures qu'ils nous ont faites, si mieux ils n'ayment, recognoissants leur tort, conspirant à une paix universelle, à laquelle nous ne doubtons point, que pour le bien et repos de toute la chrestienté, le Roy nostre souverain ne face céder(dans les termes de l'honneur) tous ses intérests et resentiments.

FOUILLES

SUR LE TERRITOIRE DE CERNANS

PRÈS SALINS.

FOUILLES

sur le territoire de Cernans, près Salins.

A l'extrémité méridionale de la ville de Salins bifurquent deux chemins marchant tous deux directement vers le plateau : la route nationale de Dijon à Pontarlier, et la route maintenant déclassée de Jougne. Ils atteignent le sommet, le premier, vers le *pertuis de l'enfer* ; le second, près de la *pierre qui vire*. Ces deux lieux sont distants d'environ deux kilomètres : la ligne qui les joindrait est le bord d'un escarpement gigantesque, infranchissable même à un piéton. Le point culminant se nomme le rocher de *Grand Champ*. Son altitude est 710 mètres.

C'est un maigre pâturage appartenant à la commune de Cernans, couvert d'un pauvre gazon que la roche calcaire perce en bien des endroits, et où un œil attentif peut discerner de faibles mouvements de terrain qui ne semblent pas naturels.

L'historien de Salins, Béchet, né à Cernans, croyait y voir les traces d'une redoute construite pendant la guerre de dix ans pour battre les deux routes, mais plusieurs raisons m'empêchent de partager cet avis.

D'abord, l'ouvrage inaccessible du côté de la ville serait bien faible du côté opposé et c'est de ce dernier côté que s'avançaient les Suédois de Weimar. — Leur infanterie eût gravi au pas de course ces pentes relativement douces, et la nature rocheuse du sol n'aurait pas permis de rompre leur élan, par le creusage d'un fossé.

En second lieu la mousqueterie du 17e Siècle ne pouvait atteindre de ses projectiles les routes à garder, et le magistrat de Salins n'était pas assez riche en artillerie pour jeter une batterie dans un poste si hasardé où elle était nécessairement perdue, vu l'impossibilité de la retraite.

Enfin, depuis dix ans, j'ai assez étudié les archives municipales de cette époque, pour affirmer qu'elles ne contiennent aucune mention d'une fortification élevée sur le rocher de Grand-Champ.

Désiré Monnier supposait qu'en ce lieu il y avait eu une enceinte et pour expliquer l'aspect actuel, il invoquait un éboulement hypothétique analogue à ceux du voisinage. Mais il n'avait pas vu le terrain, car si les marnes glissantes ne sont pas éloignées, elles ne sont point là. Il l'eût reconnu au premier coup d'œil.

Au lieu de discuter, il fallait fouiller.

La première visite ne me donnait que peu d'espoir. Les vestiges d'un travail des hommes étaient si peu marqués que j'hésitais à ouvrir une tranchée. Mais j'avais avec moi M. Fardet habitué à démêler les moindres ondulations du sol ; il ne douta pas et les premiers coups de pioche amenant au jour des os et des débris de poterie prouvèrent qu'il avait raison.

Le travail a continué le 31 août.

Les objets se trouvent à une très faible profondeur, à la racine même des gazons. Ce sont d'abord des os brisés en très nombreux fragments. Les os longs sont privés de leurs extrémités, et habituellement fendus suivant leur longueur, on distingue des dents de cheval ou de bœuf et des défenses de sanglier.

Ils sont associés à de nombreux morceaux d'une poterie très grossière, dont la pâte laisse apercevoir des grains blancs. Ces morceaux ne pèsent chacun qu'environ dix grammes et par conséquent sont trop petits pour permettre de reconstituer la forme du vase. Sur l'un d'eux on

distingue un mamelon semblable aux pieds de nos instruments de cuisine destinés à être placés près d'un foyer. J'ai pendant quarante-huit heures laissé tremper dans l'eau un de ces débris, il a absorbé environ la septième partie de son poids du liquide, puis sous un faible effort il s'est délayé, me rendant ainsi l'argile naturelle dont il a été formé (1).

Au milieu des ossements et des parcelles de pots, nous avons trouvé un caillou roulé de nature quartzeuse, long de quatre centimètres, dont la présence ne peut guère s'expliquer dans cette localité et un silex taillé par éclats, de belle couleur blanche et long de six centimètres.

Ce dernier objet vaut une date. Il nous rejette bien loin du 17e Siècle et de la redoute citée par Béchet. Nous avons rencontré une station préhistorique de l'époque où nos aieux avaient des couteaux de silex, des poteries non cuites, et fendaient les os pour en extraire la moëlle.

ED. TOUBIN.

Depuis le mois d'octobre 1880, M. Fardet a continué avec persévérance les fouilles que nous avions commencées à Grand-Champ (commune de Cernans, près Salins), et ses nouvelles découvertes n'ont fait que confirmer l'importance de cette station préhistorique. Aussi la Société a-t-elle voté l'insertion dans ses mémoires de planches reproduisant les plus remarquables des objets trouvés.

(1) A peu de distance de l'endroit où je fouille, ont été trouvées il y a quelques années des haches de pierre. Elles ne sont plus dans la localité et je n'ai pu les voir.

A la commune de Cernans touche celle de Clucy déjà bien connue des archéologues. M. Fardet qui y a sa résidence y a fait depuis longtemps de nombreuses et fécondes recherches, et il a semblé utile de rapprocher dans ces pages la nomenclature des plus belles pièces de pierre ou de métal qu'a fournies ce territoire. Nous les divisons par lieux de provenance.

Commune de Cernans : à Grand-Champ.

Couteau en silex	Pl. IV nº 44
Pointes de silex	Pl. IV nº 29 et 33.
Hache en silex taillé	Pl. II nº 15.
Petite hache en os	Pl. III nº 20.
Poinçon en os,	P. III nº 16

Racloir en silex gris.

Trois morceaux de bois de cerf coupés. à coups de hache.

Silex taillés.

Commune de Clucy — lieudit : au Village.

2 haches en pierre	Pl. III nºs 17 et 18.
Pointe de flèche barbelée en silex	Pl. IV nº 30
Deux racloirs en silex	Pl. IV nº 43.
Deux grains de collier	Pl. III nº 21 et 22.
Une amulette en pierre calcaire.	
Marteau de granit.	
Fragments de meule en granit.	
Objets de bronze	Pl. I nº 1 et 3.
Pointe de flèche en fer	Pl. I nº 7.
Fragments de poterie non vernissée.	
Fragments de conglomérat vosgien.	

Clucy — au Tartre.

Hache en serpentine	Pl. II nº 2.

Grattoir en silex Pl. IV nº 34.
5 pointes de flèches silex Pl. IV nº 32, 36, 37.
Sifflet en os, provenant d'un tumulus Pl. III nº 19.
Fragment de vase en serpentine Pl. II nº 12.
2 amulettes en silex.
Polissoir en grès vosgien.
Nombreuses dents de cheval et de sanglier trouvées dans un tumulus en 1877.
Fragments de poteries du même tumulus.

Clucy — Bois de rède.

Hache en pierre jade Pl. II nº 10
Deux grattoirs silex Pl. II nº 13 et 14.
Petite scie en silex Pl. IV nº 42.
Pointes de flèches barbelées silex Pl. IV nº 27, 35, 38, 39.
Marteaux en quartz.
Amulette en pierre calcaire percée de deux trous.
Grosse hache en fer de forme cintrée. Fer à cheval à rainures provenant d'un tumulus.

Clucy — aux Bennes.

Petite figure en bronze Pl. I nº 2.
Haches en serpentine.
Couteau en silex.
Pointes de flèches barbelées, silex Pl. IV nº 28, 40.
Amulette en pierre percée.
Marteaux en quartz, usés en biseau.

Clucy — Hameau de la Chaux.

Lame d'épée en bronze Pl. I nº 4.
Epingle en bronze (tumulus de Sery) Pl. I nº 5.
Lame de poignard, bronze (id.) Pl. I nº 9.
Petite agraffe en bronze Pl. I nº 8.
Pointe de flèche, silex Pl. IV nº 23.

Autre pointe ébauchée Pl. IV n° 41.

Clucy — Belin et Corne à bœuf.

Pointes de flèches silex Pl. IV nos 24, 25, 26, 31.
Fers de flèches Pl. I n° 6.
Petite hache en jade.
Grattoir en silex.

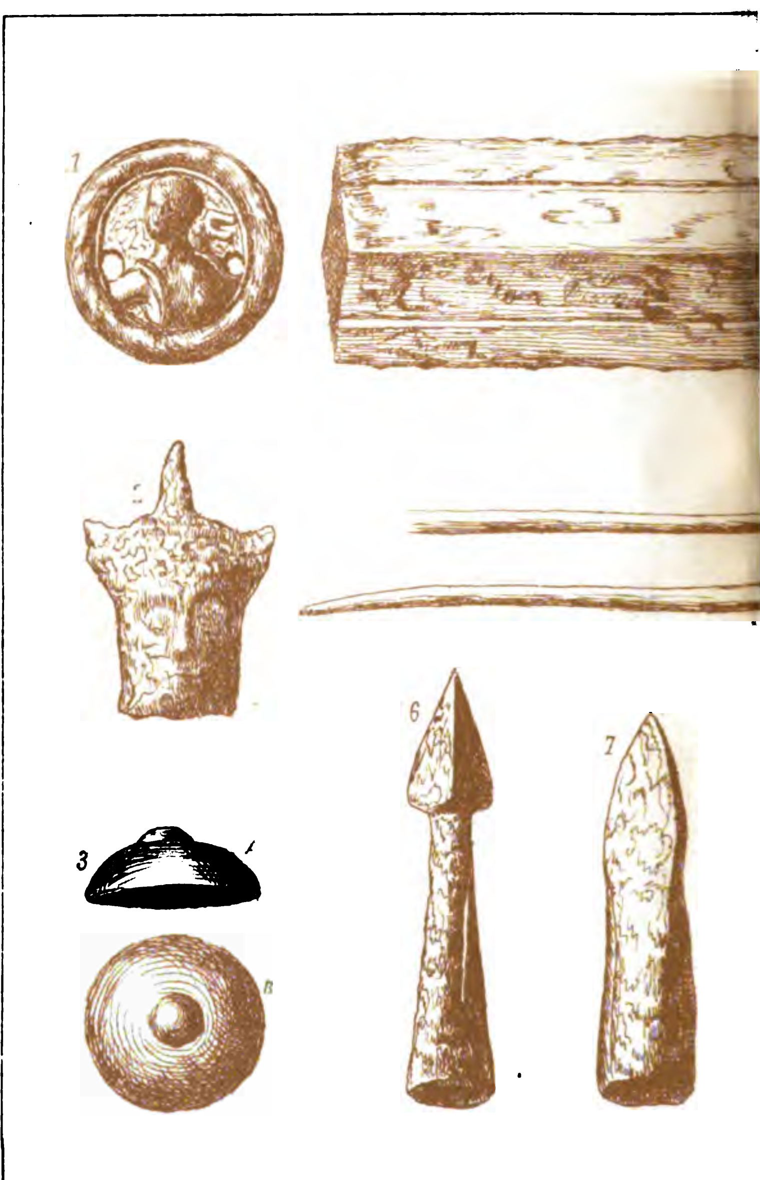
Et une foule d'objets similaires trouvés dans les localités de Préparon, du Coudre, du Mont de Baud, de la Côte Verse, toutes communes de Clucy.

En appelant sur cette belle collection l'attention des antiquaires, nous émettons le vœu qu'elle ne quitte pas notre pays et qu'un de nos musées soit assez riche pour l'acquérir.

E. T.



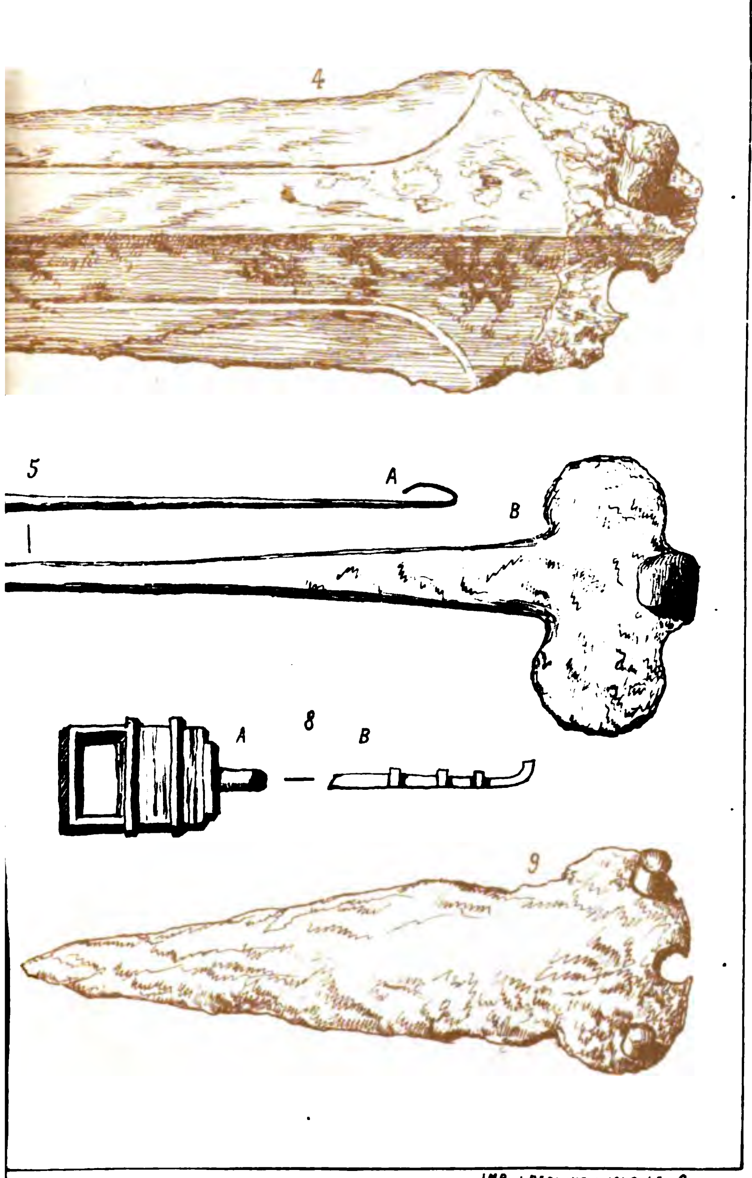
Pl. I.



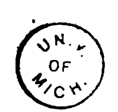
L. CLOS DEL & LITH.

A (Clucy-sur-Salins)

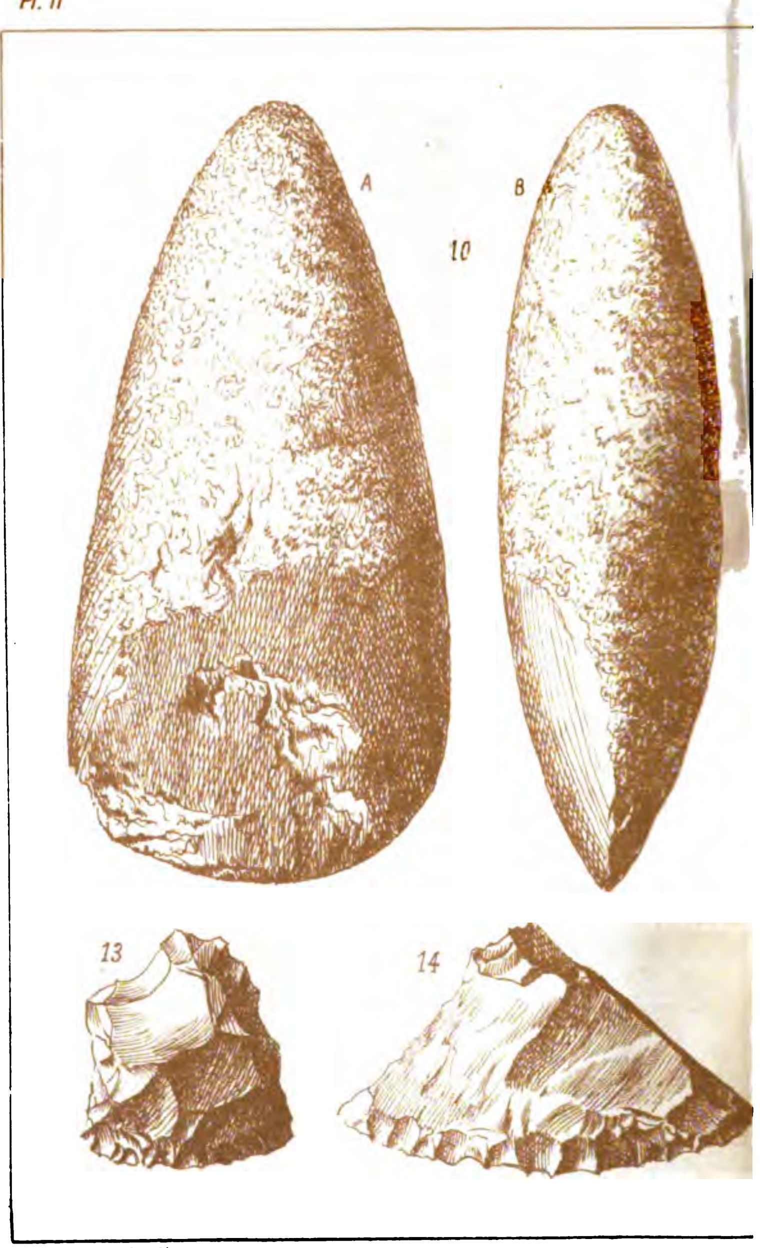
Métal . Grand. réelle.



IMP. J DECLUME A LONS-LE S.


UN. V.
OF
MICH.

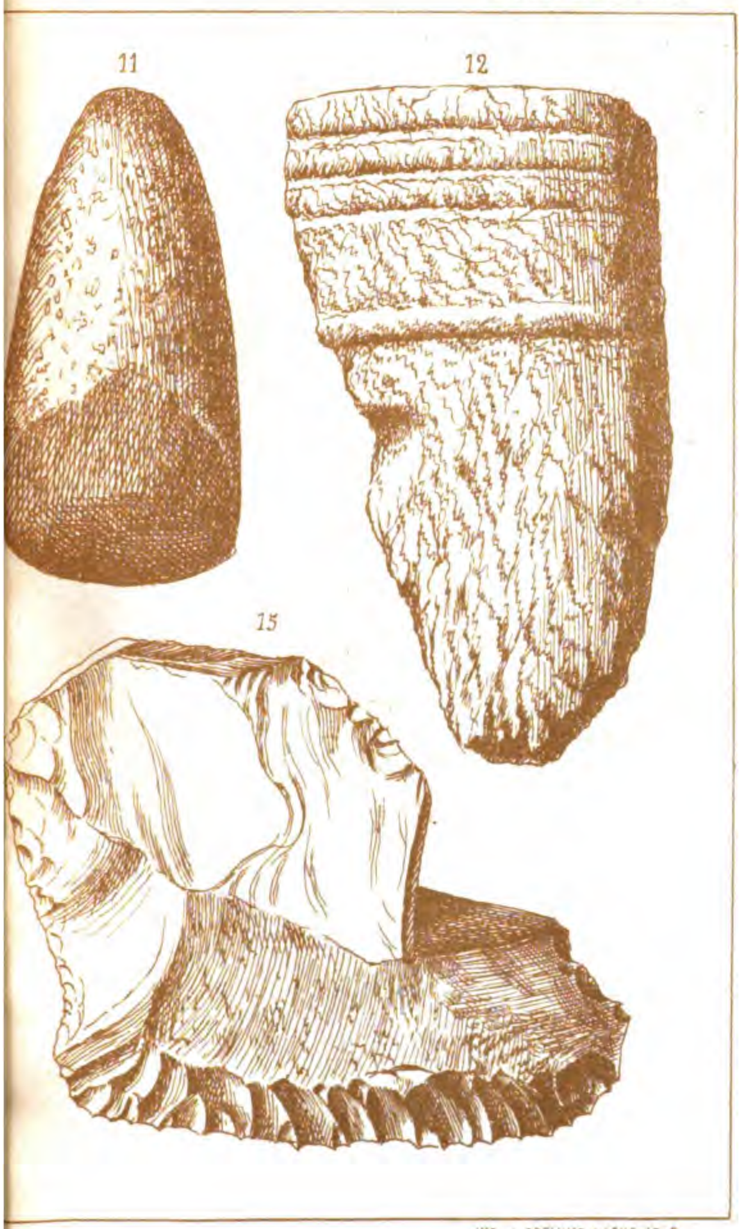
Pl. II



L CLOS DEL & LITH.

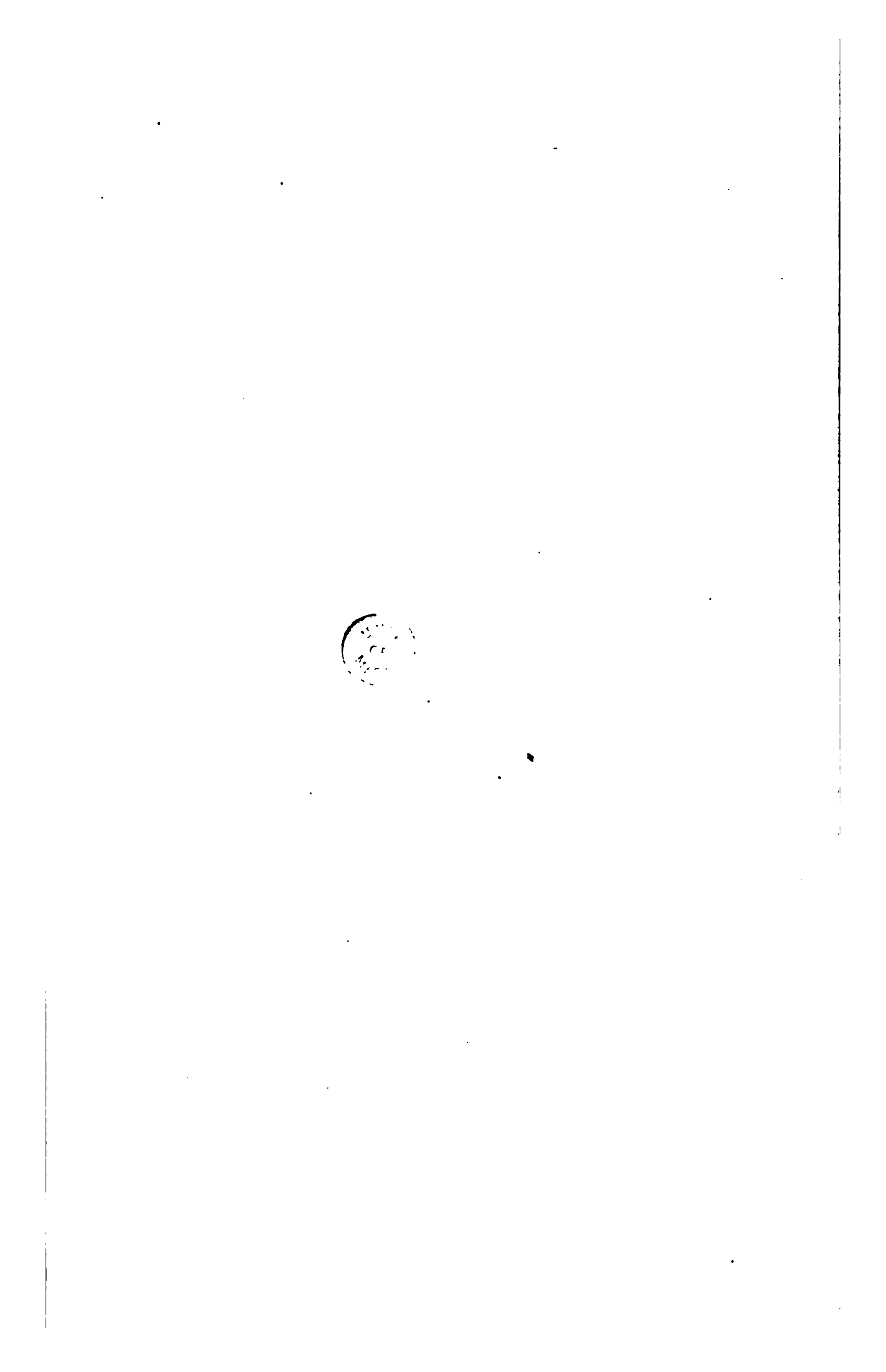
Clucy-sur-Salins)

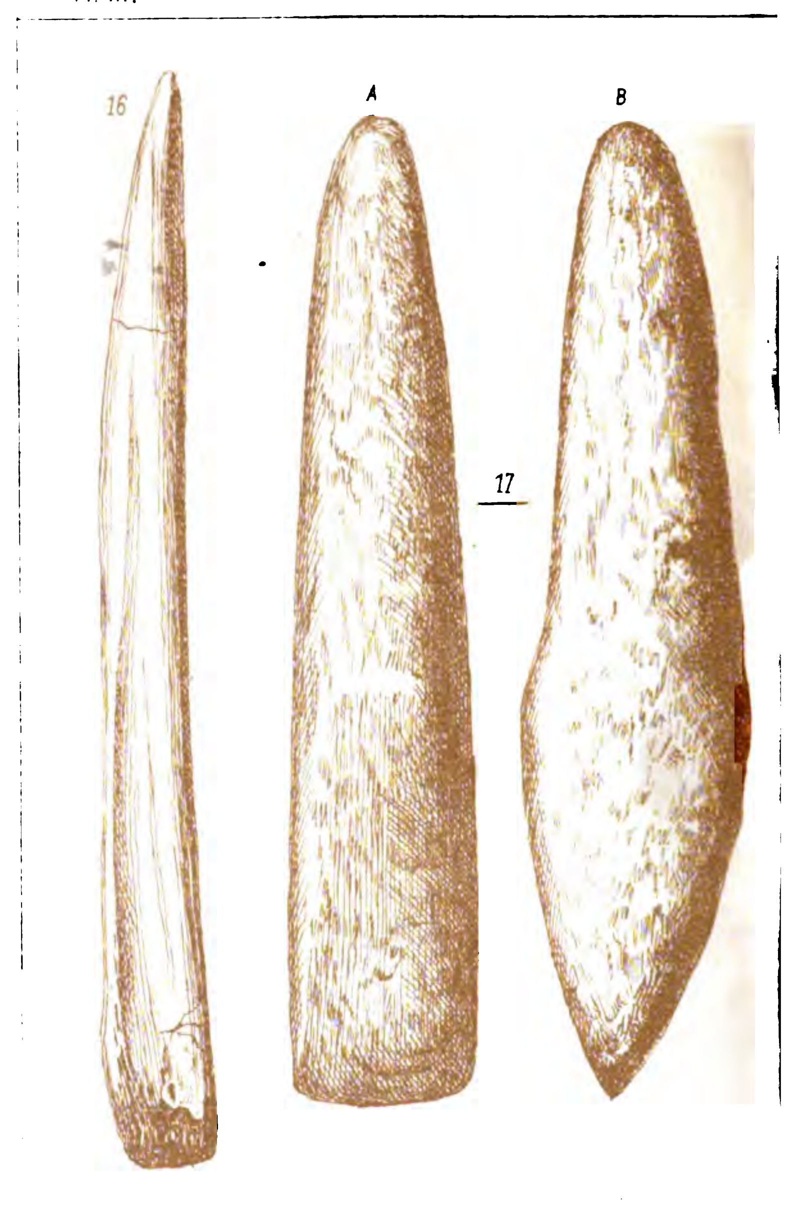
Pierre. Grand. réelle.



IMP. J. DECLUME A LONS-LE-S.

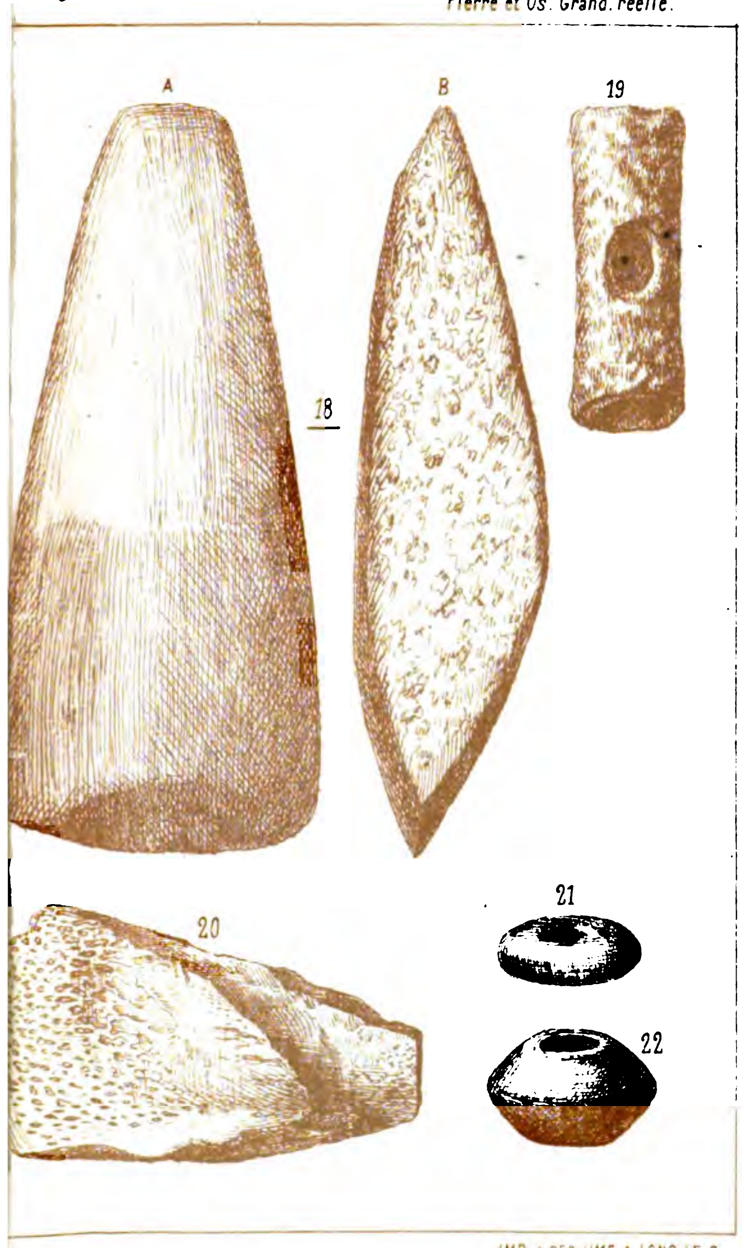






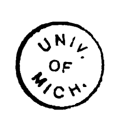
L. CLOS DEL. & LITH.

Pierre et Os. Grand. réelle.

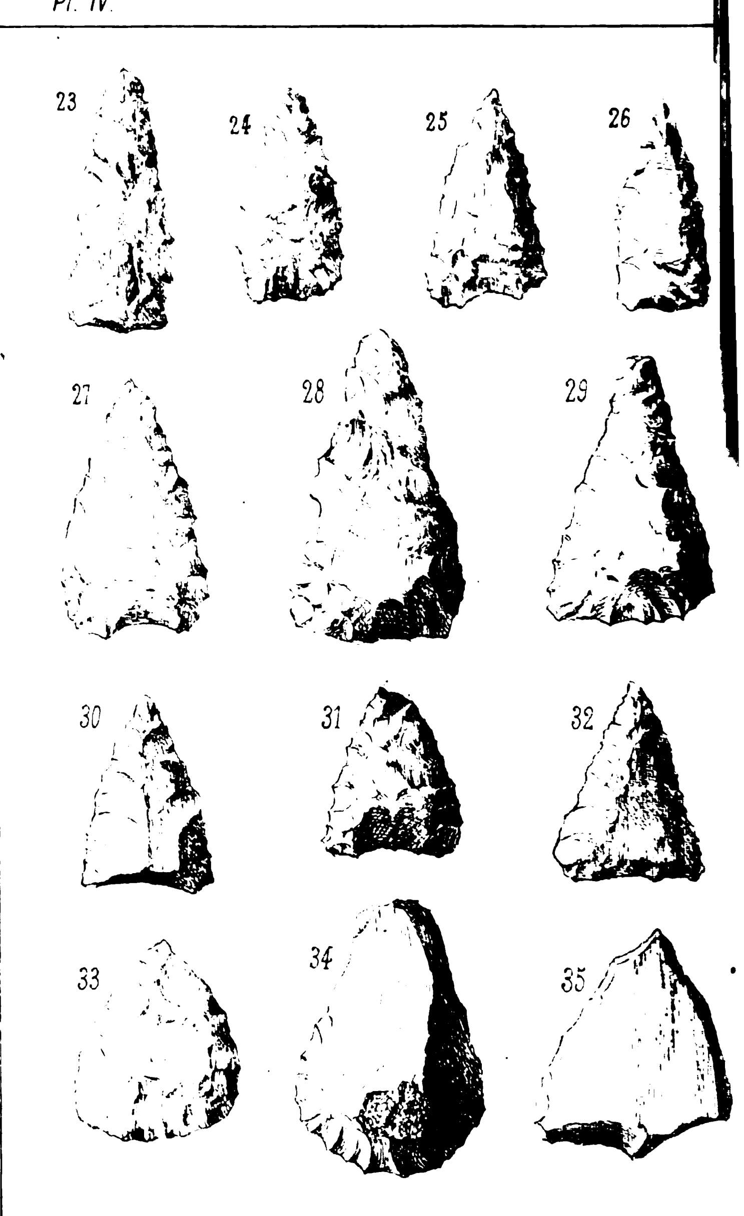


IMP. J. DECLUME A LONS-LE-S


UNIV.
OF
MICH.


UNIV.
OF
MICH.

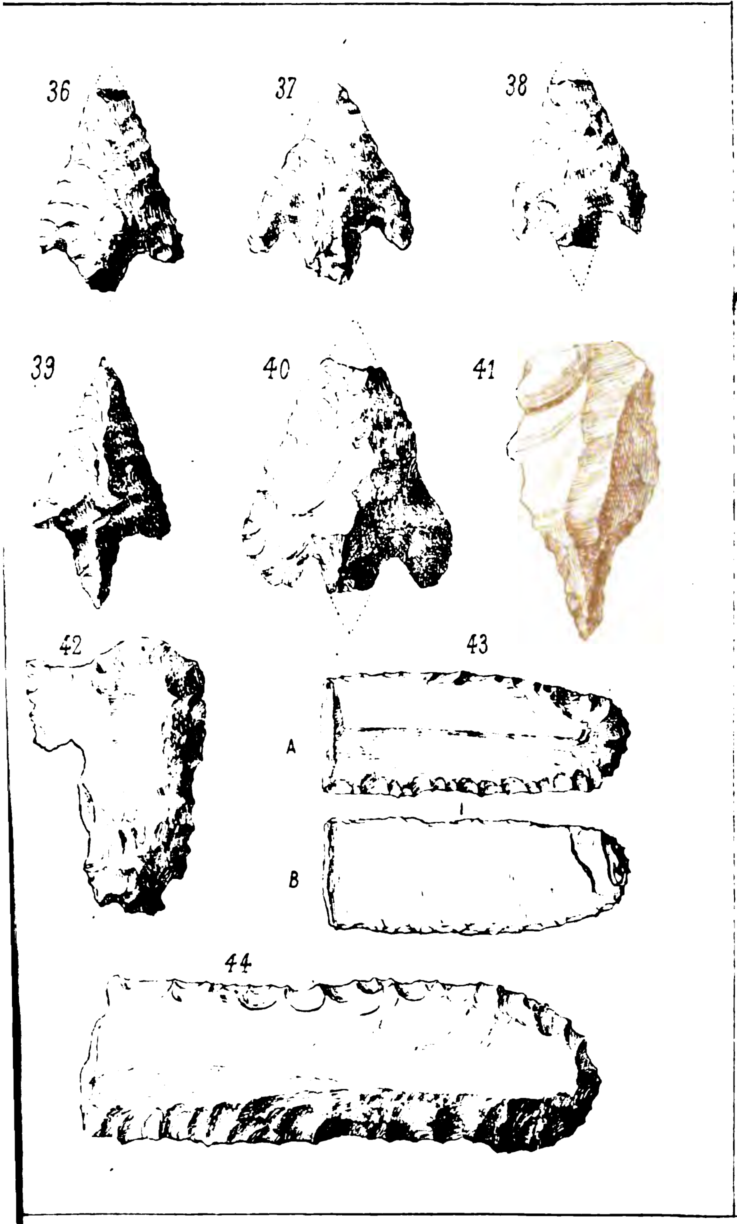
Pl. IV.



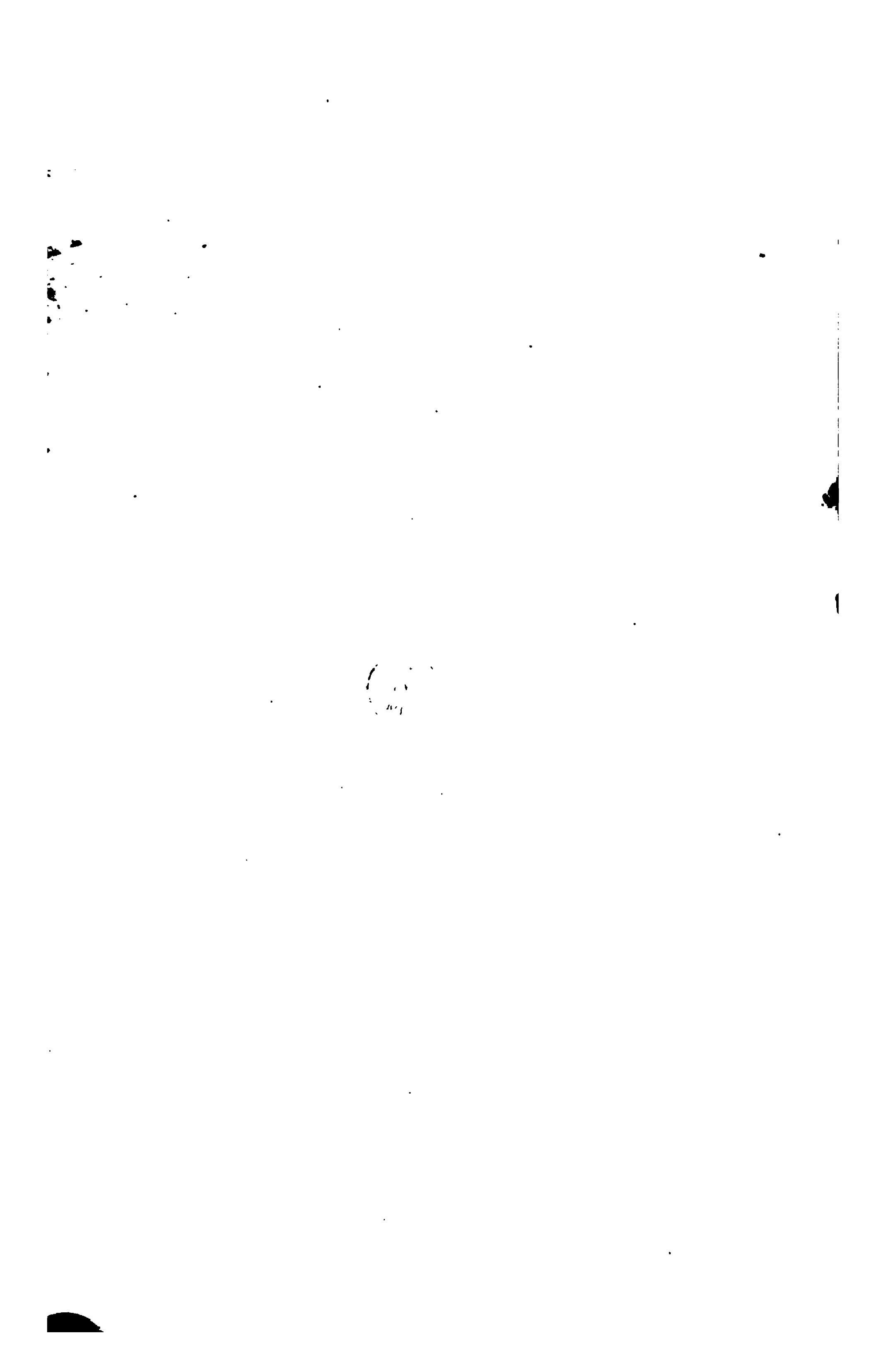
L. CLOS DEL. & LITH.

Cluny-sur-Salins).

Silex taillés. Grand. réelle.



IMP. J. DECLUME A LONS-LE-S.



RELEVÉ
DES
OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
FAITES
A L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
de Lons-le-Saunier

DU 1er JANVIER 1877 AU 31 DÉCEMBRE 1878

M. PIN, DIRECTEUR.

L'altitude de la station est de 260 mètres au niveau de la cuvette du baromètre.

Les instruments ont été soumis à la vérification de l'Observatoire de Paris. Ils sont observés chaque jour à 6 heures du matin, 9 heures, midi, 3 heures, 6 heures et 9 heures du soir.

Les thermomètres sont exposés au nord et à l'ombre, à 1^m50 au-dessus du sol.

La hauteur de la colonne barométrique est ramenée à 0 pour la correction de l'influence exercée par la température au moment de l'observation.

Mois de Janvier 1877.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ÉTAT du ciel.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	731	15	7,20	11,10	60	S-E	E	nuag.	»	»
2	737,16	13,80	5,40	9,60	72	S-O	O	clair.	16.80	pluie d. la nuit
3	734,59	13, »	5,80	9,40	59	S-E	»	clair.	»	»
4	727,17	13, »	9,40	11,20	50	S-E	O	nuag.	»	»
5	730,35	11,60	7	9,30	65	S O	E	nuag.	2.40	pl. d. l. nuit. pl. [à 6
6	733,42	12,50	5,50	9	73	E	»	clair.	3.50	pluie d. la nuit
7	739,90	13,50	7	10,25	53	E	N-E	clair.	»	»
8	736,53	18,20	7,50	12,85	56	E	E	nuag.	»	vent violent.
9	742,23	19, »	9,50	14,25	66	S-E	»	clair.	»	»
10	739,95	15, 4	5	10,20	63	S-E	N	couvert	»	»
11	737,11	14, 4	5,50	9,95	68	S-O	E	nuag.	»	pluie.
12	737,07	9,60	1,50	5,55	75	E	N	couvert	12.40	pluie.
13	741,15	8,50	1,50	3,50	73	S-O	»	couvert	»	pluie passagère.
14	741,45	6	6	+0,75	80	N	»	couvert	»	»
15	742,68	7,80	—2	+2,90	88	S-O	N-E	couvert	11.60	pluie.
16	747,10	12	—6	3	86	N-E	»	clair.	»	»
17	743,90	4,40	—3,50	0,45	100	N-O	»	nuag.	»	»
18	742,90	5,20	—5,50	—0,15	81	N	S	clair.	»	brouillards.
19	745,79	8,60	0	4,30	73	S	»	clair.	»	»
20	749,00	8,20	—0,50	3,85	65	N-O	S	clair.	»	pluie.
21	751,97	2,50	6,40	4,45	78	N-E	S-O	nuag.	2.20	»
22	749,76	5,40	—0,50	2,45	70	N-E	»	clair.	»	»
23	748,91	1,80	—4,50	—3,16	86	S-O	»	nuag.	»	gelée blanche.
24	747,77	1,20	—3,50	—0,65	79	S-O	»	nuag.	»	»
25	741,46	6,20	—2,50	1,85	94	S-S-O	»	couvert	1.50	gelée, pluie, bro
26	740,73	6,40	2	4,20	76	N-E	S-E	couvert	9.20	neige.
27	747,67	6,20	—0,50	2,85	87	N N O	S-S-E	couvert	»	brouillards.
28	748,76	7,20	—1,50	2,85	71	S-O	E	nuag.	»	gelée.
29	748,67	7,80	1	4,40	67	N	S	couvert	11.10	brouillards, neig
30	740,67	7,60	1,50	4,55	74	S	E	couvert	»	pluie, vent viol
31	742,42	5,90	2	3,95	67	N	S	nuag.	16.40	»
Moyenne,	741,97				73	4 E	6	11 nuag,	87.40	7 jours de pl
Plus haut,	749,79			5,38	100	4 N	2	10 couv,		pluie p. 3 nuits
Plus bas,	727,17				50	2 S	2 N-E	10 clair.		4 j. de brouilla
Écart,	28,62				50	8 S-O	4			2 jours de ne
						1 NNO	1 S-O			2 j. vent viol
						4 N-E	1 S-S-E			3 jours de gel
						15 SSO	1 -E			
							2 O			

Mois de Février 1877.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hydrom. à midi.	Vent prédom inférieur.	Vent prédom supérieur.	ÉTAT. du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
1	743°60	5, »	0,»	2,5	83	S-O	»	couvert	»	neige.
2	746,09	9, »	2,5	5,75	89	»	»	id.	7.8	pluie.
3	747,96	9,8	4,»	6,90	81	E	»	clair.	1.7	pluie.
4	747,62	9,4	3,5	6,45	71	O	»	couvert	»	pluie.
5	751,06	6,60	—0,5	3,05	77	N	»	clair.	»	»
6	751,83	7, »	—1,5	2,75	70	N-E	»	p. nua.	»	»
7	750,62	8,80	4,5	6,65	64	O	»	couvert	»	petit pluie.
8	747,08	11,20	5,5	8,35	82	S	»	couvert	9	pluie.
9	746.29	9,40	6,»	7.70	94	S	»	id.	5.2	id.
10	744,83	10,40	6,6	8,50	91	S	S-E	id.	»	id.
										id.
11	744,88	10, »	6,»	8, »	89	S	»	id.	6.5	id.
12	743,49	12,6	6,1	9,35	85	S	S	id.	»	id.
13	739.73	12,2	9,»	10,60	95	S-E	S	id.	22.9	id.
14	744,18	12,60	7,5	10,05	97	S	»	id.	14.2	id.
15	740,96	14, »	5,5	9,75	89	S	»	clair.	1.2	»
16	739,03	12,60	8,5	10,80	86	S-E	»	p. nua.	»	pluie
17	741,05	10,40	5,»	7,20	71	S-O	S	id.	22.2	»
18	745,09	10,20	2,2	6,2	77	N	O	id.	»	»
19	739,33	10,40	3,5	6.85	59	S-O	»	couvert	»	pl. entre 1 et 3 s.
20	729,25	12,30	5,5	8,9	94	S-O	E	p. nua.	5.9	neige d. la nuit.
21	729,16	5,40	0,5	2,95	89	O	S	id.	8	pluie et neige.
22	735,80	4,5	0,5	2,50	75	S-E	»	couvert	3.6	»
23	732,90	6,4	—2,5	1,95	63	N-E	S-O	clair.	»	»
24	736,45	5,4	—0,2	2,60	76	O	S	tr. nua.	»	faible pl. d. l. nuit.
25	733,83	7,60	1,5	4,55	94	S	»	couvert	2.8	pluie.
26	737,29	9,8	4,9	7,35	75	S-O	E	id.	3.4	pluie.
27	738,20	6,8	0,5	3,65	74	O-S-O	E	p. nua.	4.7	»
28	742,81	4,4	—2,5	0,95	41	S-O	S	id.	»	neige d. la nuit.
Moyenne.	741,72	9,08	3,25	6,12	84	8 S	6	15 couvt	119.8	15 j. pluie.
Plus haut.	752,12	14, »	9, »	10,80	97	6 S-O	1	7 p.nua.	pour	2 pluie faible,
Plus bas.	726,49	4, 4	—2,5	0,95	41	1 O	1	4 clair,	février	4 neige.
Écart.	25,63	9, 6	11,5	9,85	46	3 S-E	1	1 t. nua,		1 pluie et neige.
						2 N	»			
						1 E	3			
						2 N E	»			
						1 O S O	»			

Mois de Mars 1877.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	Vent prédomt supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	746,58	3,80	—2	0,90	71	N	N-O	couvert	208.2	petite neige.
2	748,69	3,90	—6,50	—1,30	97	N-E	S	p. nuag	»	»
3	744,02	7,30	—0,50	3,40	71	N-O	S	id.	»	»
4	738,07	9,40	—2	5,70	73	S-O	N-E	id.	4	petite pluie.
5	732,87	5,40	—2,90	4,15	93	O	»	couvert	39.40	pluie.
6	731,56	3.10	—1,20	3,10	83	N	S-O	id.	10.3	neige.
7	726,51	3,05	- 0,50	3,05	86	S-S-E	E	id.	5.30	id.
8	728,71	5,20	—0,50	2,35	85	N-E	S-E	nuag.	267.2	neige.
9	735,38	3.20	—1	1,10	61	N	S-O	id.	2.20	gelée.
10	736,05	3,20	—4,50	0,85	96	N N E	S	clair.	»	gelée.
11	738,53	1	—6,70	—2,85	73	N-E	»	id.	»	id.
12	741.20	2	—6,90	—2,45	85	S	S-E	cl p.nuag	»	id.
13	738,15	5,60	—1	2,30	90	S	E	tr.nuag	2	petite pluie.
14	740.34	9,20	2,80	6	94	S-O	S	id.	20.8	id.
15	741,13	10,80	5,50	8,15	82	S	E	id.	4.8	id.
16	735,79	10.25	5,20	7,77	93	S	N-E	nuag.	»	id.
17	731,04	10,60	6,60	8,60	76	N-O	N-E	id.	2.97	»
18	730,93	12,25	5,50	8,87	76	N	S-O	id.	10	»
19	722,31	12	6.75	9,37	52	N-E	N	id.	»	pluie fine.
20	720,17	13,40	6,10	9,75	50	S-O	N	id.	32.31	id.
21	726,02	13	4,05	8,95	56	S	N	id.	»	id.
22	729,45	12,40	1,50	6,95	96	N	S	couvert	13.8	»
23	735,40	12	—1,50	5,25	90	N-O	S	id.	27	pluie.
24	729,54	13,40	0,50	6,95	86	S	N	nuag.	26	»
25	721,42	15	6	10,50	86	S	N	couvert	34.2	pluie.
26	728,84	13.40	0,95	7,17	63	S-S-E	N	nuag.	410.5	id.
27	731,61	17,60	8,50	13,05	57	S	N	id.	»	id.
28	739,49	17,65	7.60	12,62	80	S	N	id.	3.40	»
29	741,22	23	10,75	16,87	49	S	N-E	id.	11	»
30	741,58	14,80	9,40	12,10	91	S-O	S-S-E	tr.nuag	8	petite pluie.
31	743,70	14,50	4,50	14,50	67	N	S	p. nuag	5.40	»
Moyenne,	741.76			5,49	77,26	6 N	8 S	2 Clair.	219.10	3 petite plui[e]
Plus haut,	748,69			16,87		3 N-O	8 N	11 nuag.		8 pluie.
Plus bas,	720.17			2,85		1 N-NE	1 N-E	2 tr.nuag		4 neige.
Écart.	28,52			14,02		1 N-E	1 S S E	1 couvt.		
						1 O	2 S-O			
						4 S-O	1 N-O			
						10 S				
						2 S S-E				

Mois d'Avril 1877.

OURS	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE. maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	741,58	15,80	5,07	10,43	45	O-S-O	»	p. nuag	»	
2	739,74	17	7,50	12,25	65	O	»	nuag.	»	
3	731	21,4	4,5	12,95	55	S	»	clair.	»	pluie du 3 au 4.
4	724,46	20	4,5	12,25	74	S	»	nuag.	19	3 h. 1/4 orage, ton
5	734,06	15	5,1	10,05	65	S	»	clair.	32	brumeux.
6	736,39	14,5	7	10,75	65	S	»	nuag.	»	
7	736,20	17,2	4,8	11	63	S	»	clair.	0.6	
8	734,27	20	8,6	14,3	46	S-O	»	clair. ct	»	
9	730,95	14	12	13,1	83	S	»	couvert	10.8	
10	726,27	14,4	8,9	11,65	86	N-O	»	id.	6.3	
11	734,80	15,2	8,7	11,95	67	N-E	»	id.	5.5	
12	736,84	15,4	5,4	16,4	63	N-O	»	nuag.	»	
13	735,94	17,4	7,5	12,45	80	N-O	»	nuag.	»	
14	739,34	21,9	8,9	15,40	57	N-E	»	clair.	»	
15	738,46	17	8,5	12,75	48	N	»	id.	»	
16	726,54	15	9,5	12,25	71	N-O	»	nuag.	14.3	
17	719,59	35,6	8,1	26,35	79	O	»	couvert	»	
18	721,32	14,4	6,45	10,10	89	S-S-O	»	id.	3.6	
19	728,90	9,5	5,20	7,35	77	N-O	»	id.	8.9	
20	738,79	11,9	5,80	9,35	54	N N E	»	p. nuag	0.6	
21	741,29	14,2	3	9,6	52	N N E	»	p. nuag	»	
22	733,26	14,8	7, 5	11,15	80	S	»	couvert	»	
23	732,56	14,2	8,15	11,17	86	S	»	id.	5.90	
24	731,90	11,4	2	6,7	94	S-S-E	»	nuag.	7.80	pluie mêlée de neig
25	732,42	15,90	3,9	9,9	63	N-E	»	clair.	»	
26	734,29	16,8	2,6	9,7	69	O	»	id.	»	
27	732,28	20,9	8	14,45	43	S S-O	»	id.	»	
28	732,55	16,8	9,5	13,15	84	O	»	nuag.	9.65	
29	734,17	15,8	8,10	11,95	84	S-E	»	id.	4.6	
30	736,66	15,8	8	11,90	80	N-O	»	couvert	8	
oyenne,	733,11			10,69	76.28	8 S 4 O 10 S O 1 S-O 6 N-O 3 N-E 2 N N E		nuag.	6.55	15 fois de pluie.
us haut,	741,58			26,35	94				32	1 f. de neige.
us bas,	719,59			6,7	43				0.6	1 orage avec tonn.
Écart,	21,99			9,65	51				31.4	1 f. brumeux.

Mois de Mai 1877.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	Vent prédomt supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	742,80	11,80	7	9,40	58	N N E	S	nuag.	1.8	
2	747,56	12,80	0,50	6,65	50	N-E		clair.		
3	736,92	16,25	1	8,62	57	N		id.		pluie.
4	752,61	18	5	11,50	68	O N O		couvert		id.
5	728,95	18,8	9,50	14,15	72	S		nuag.	3.3	id.
6	727,13	17,20	9,90	13,50	76	N N E	O	id.	5	id.
7	730,52	20,6	10,40	15,50	84	S		id.	13.30	pluie.
8	731,66	17,9	9	13,45	71	S-O	E	id.		id.
9	732,28	18.4	9,50	13,95	76	S-O	N-E	couvert	2.10	
10	734,08	17,6	7,	12,30	55	S-O	E	nuag.	8.8	
11	733,05	16,8	8,50	12,65	52	N-O		couvert		
12	730,29	14	10	12	93	S	E	id.	6.6	Eclairs ton. pl.
13	736,96	16,4	7,80	12,10	71	S-O	E	id.	18.2	
14	731,85	14,8	8,50	11,65	80	S-S-E	N-E	id.	0.2	pluie.
15	735,88	15,8	10	12,90	64	O	E	id.	12.1	id.
16	744,88	18.4	9,50	13,95	73	S-S-O	E N E	nuag.	1.2	id.
17	740,51	18,54	7,75	13,14	68	N-O	N	id.		id.
18	741,97	16,9	11.50	14,15	78	N	S-O	id.	6.6	id.
19	738.88	17,4	8,90	13.10	66	O	N	id.	0.9	grosse pluie.
20	734,28	14,6	6,60	10,60	75	S-S-O	O	couvert	14	id.
21	738,31	14,8	6,75	10,77	»	N-E	E	nuag.	8	
22	740,30	16,5	7,50	12	61	N	E	id.		
23	739,83	16,5	5	10,75	55	N	O	id.		
24	739,31	18,3	6,10	12.20	71	N N E	S-O	id.		
25	740,93	19	9,40	14,20	50	N	S-S-O	id.		brouillards.
26	742,14	19,6	5,60	12,60	53	N-E	S-O	clair.		
27	739,82	22,3	10,50	16,40	53	O	E N E	id.		
28	735,42	23	12	17,50	43	S-S-O	E N E	id.		pluie.
29	734,90	16,5	11	13,75	73	S-S-O	N N E	couvert	10	id.
30	734,58	18,5	11,50	15	93	E N E	N N E	id.	45.4	id.
31	731,02	24,6	12,50	18,35	76	S-S-O	E	id.	43.1	
Moyenne, Plus haut, Plus bas, Écart	736.11 747,46 727,13 20,33			12.86 18,35 6,65 11,70	65	5 N. 3 NNE 3 N-E. 3 S. 4 S-O 5 S-O 3 O 2 O-N 1 O N O	1 S 3 O 8 E 2 N-E 2 E N E 2 N 3 S-O 1 S-S-O 2 N-N-E	15 nuag. 5 Clair. 11 couvt.	200.60	1 éclairs. 1 tonnerre. 17 pluie. 1 brouillard.

Mois de Juia 1877.

URS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédom. inférieur.	Vent prédom. supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
1	741,40	17,06	14,	15,78	86	E	E	couvert	9.70	pluie.
2	743,82	23,40	17,5	20,45	74	N-O	»	clair.	»	
3	739,69	27,	24,4	25,7	59	S	E	nuag.	»	
4	737,98	29,10	26,5	27,8	38	S-O	E	id.	»	
5	741,01	24,60	18,1	21,35	69	O	»	couvert	4.5	pluie.
6	744,	20,60	11,8	16.2	85	S-O	»	id.	17.3	id.
7	745,15	23,80	10,5	17,15	83	N	»	nuag.	2.2	
8	741,76	28,50	12,7	20,6	74	N-O	E	p. nua.	»	tonnerre p.l. nuit.
9	743.84	29,70	17,5	23,6	63	N-O	»	clair.	»	
10	743,18	31,30	17,8	24,55	60	N	»	id.	»	
11	741,29	31,	17,2	24,1	55	O	»	id.	»	
12	738,07	31,70	20,4	26,55	53	O	»	id.	»	
13	739,09	28,60	19	23,8	52	E	E	nuag.	»	
14	737,46	28,10	18,3	23,2	75	N	E	p. nua.	»	Ecl. à l'est 835.85
15	738,10	29	17,4	23,2	70	N-E	S-O	id.	»	
16	737,94	29	17,5	23,25	65	N	N-O	id.	»	
17	738,38	30	18,2	24,1	61	N	N-E	id.	»	tonnerre pluie.
18	740,50	25	16	20,5	56	O	N-O	id.	3.4	pluie p. la nuit.
19	742,80	26	17,5	21,7	88	N-E	N-E	id.	6.8	ton. et pl. p. la nuit
20	740,63	28,60	16	22,36	67	N-O	S-O	id.	»	
21	737,94	27	17,4	22,2	64	S	N	couvert	»	ecla. et ton. pluie.
22	736,61	22,30	17	19,65	57	O	N-E	id.	18.4	
23	739,21	24	15,52	19,76	64	O	S-E	p. nua.	18.4	
24	741,16	19	14	16,5	74	O	S-E	couvert	»	
25	742,36	22,10	10,5	16,3	65	N	S-E	p. nua.	6	pluie tonnerre.
26	743,17	23	9	16	53	N	»	clair.	»	»
27	744,80	25,30	11,1	18.2	57	S-E	»	id.	»	
28	743,20	26	12	19	50	N	»	id.	»	»
29	744,37	26.60	12	19.3	50	N-E	»	id.	»	»
30	744,05	28	13,5	20,75	54	N	»	id.	»	»
oyenne.	741,03			21,12	59.04	9 N [illegible] N-E 1 S-E 7 O 2 S 1 N-O 1 E	5 E 3 S-E 3 N-E 2 S-O 1 N	6 couvt 10 clair, 4 nuag, 10 p. nua.	68.3	7 j. pluie. 5 tonnerre.
us haut.	743,15			26,55						
us bas.	737,46			15,78						
Écart.	7,69			10,77						

Mois de Juillet 1877.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédom[t] inférieur.	Vent prédom[t] supérieur.	ETAT du ciel.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	740,95	31	17,5	24,25	34.5	O	E	nuag.	»	
2	739,32	20	18	19	86	S-E	E	nuag.	21.1	ecl. ton. pl. p.
3	742,01	22	13,5	17,25	65	N-E	S	id.	0.65	pluie p. la nuit
4	740,50	24	10,5	17,25	53	N	E	id.	»	
5	739,72	25,5	15	20,25	48	O	E	id.	5.30	ecl. tonn. pl.
6	738,77	26	16,5	21,25	49	S	E	id.	1.4	tonnerre.
7	742,39	21	15	18	58	N-E	N-E	id.	»	
8	743,59	21	10	15,5	48	N-E	S-O	id.	»	
9	747,27	22	8,5	15,25	45	N-E	E	id.	»	
10	745,:8	26	11,5	18,75	49	N-E	S-E	clair.	»	
11	741,82	28	13	20,5	53	O	»	id.	»	
12	738,88	30	16,5	23,25	48	S	E	nuag.	1.2	pluie.
13	736,87	26	18	22	57	S-O	E	id.	»	tonnerre.
14	734,38	25	18	21,5	74	S	E	id.	3.8	pluie p. la nuit.
15	730,36	20	15	17,5	92	S-E	E	couver[t]	0.9	ecl. tonn. pluie
16	732,86	20	14	17	85	S	N	nuag.	10.4	écl. grêle ton.
17	737,15	19,5	13,9	16,7	60	S	N	nuag.	1.2	pluie.
18	739,29	19,4	10,6	14	60	S-O	N-E	id.	8.8	
19	741,85	20,9	17	13,95	88	S-O	N-E	couver[t]	9.8	
20	741,44	23	19,15	21,07	75	S-O	E	nuag.	5.6	
21	742,07	24,7	19,65	22,17	68	N-O	E	id.	»	
22	738,00	29,9	15,6	22,75	65	S-O	N	id.	»	
23	735,50	28,9	17,5	23,20	64	S	E	id.	14.6	écl. tonnerre.
24	733,90	28,9	17,1	23	61	S	N	id.	»	
25	741,37	18,9	12,6	15,75	83	S	N-E	id.	47.4	
26	744,57	19	12,6	15,8	67	S	N-E	id.	1	
27	744,75	22	15,1	18,55	58	S-O	S-E	id.	»	
28	744,21	21	13,5	17,25	68	N-E	S	nuag.	»	
29	747,18	24	15,6	19,8	69	N-E	S	id.	»	
30	746,13	25,5	14,6	20,05	58	N-E	»	clair.	»	
31	742,33	28,7	16,1	22,4	62	S-O	»	id.	»	
Moyenne.	739,78				62.9	1 N 1 N-O 3 O 7 S-O 9 S 2 S-E 7 N-E		25 nuag, 1 clair, 2 couv.	133.15	5 éclairs. 7 tonnerre. 1 grêle. 7 pluie.
Plus haut.	748,27									
Plus bas.	730,06									
Écart.	18,21									

Mois d'Août 1877.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	Vent prédomt supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	738,74	30,1	19,9	20	44	E	E	nuag.	»	un p. de pl. ton.
2	740,20	21,3	14,6	17,95	64	S-O	S-E	id.	»	id.
3	741,47	22,5	12,2	17,35	55	S-E	S-E	id.	»	»
4	740,65	21,2	9,6	15,4	48	N-E	S-E	id.	»	»
5	740,62	23,5	9,6	16,55	64	N-E	»	clair.	»	»
6	740,61	27,8	14,6	21,2	56	E	»	id.	»	»
7	736,60	31,4	19	25,20	50	S-O	E	id.	»	»
8	736,05	20,7	16,5	18,6	81	S	N-E	couvert	25.4	pluie.
9	739,34	21,8	14,6	18,2	62	S-O	N-E	id.	14	pluie.
10	740,86	22,6	12,5	17,55	61	S-O	E	nuag.	»	»
11	740,33	21,4	15,7	18,55	67	S	E	id.	2.4	pluie.
12	739,64	21,2	9,6	15,4	57	E	S-O	id.	»	»
13	736,19	23,5	10	16,75	79	N-O	E	id.	»	»
14	737,77	23,1	16,5	19,80	96	S-O	S-O	id.	14.5	pluie.
15	741,81	24	15	19,50	71	S-O	S-O	clair.	»	»
16	738,85	27	14	20,5	67	S-O	O	p. nua.	»	»
17	742,14	26	18	22	66	S-O	E	nuag.	»	»
18	740,18	27,5	15	21,25	»	O	»	clair.	»	»
19	740,92	31,5	20,4	25,95	47	S-O	S-O	id.	»	q.q. gout. de pl.
20	739,76	31	22	26,5	55	S	S-O	nuag.	»	»
21	737,79	23,8	25	23,15	88	S	S-O	id.	3.5	pluie, ton. éclai.
22	739,09	23,3	18	20,65	80	S-O	S-O	id.	31	»
23	742,12	20	15 5	17,75	92	O	S-O	id.	14	q. q. gout. de plu.
24	742,23	22,1	10,5	16,3	64	N-E	»	clair.	»	»
25	738,67	27,1	13,6	20,7	46	S-E	S-E	id.	»	»
26	742,69	28	18,3	23,15	61	S-O	O	nuag.	»	»
27	742,99	28	12,6	20,3	62	S-O	O	id.	»	»
28	740,19	28	15	21,5	72	S-O	S-O	clair.	»	»
29	741,48	23,5	15,6	19,55	67	N-O	O-E	id.	»	»
30	738,92	24,5	14,5	19,5	68	N-O	E	id.	»	brouillards.
31	740,48	22,75	15,5	19,6	39	N-E	N-E	nuag.	»	q.q. g. pl. 3 h. 1/2
Moyenne,	738,45			20,21	64	3 E 13 S-O 2 S-E 4 N-E 4 S 2 O 3 N-O		18 nuag. 11 clair. 2 couvt	104.8	10 pluie. 1 brouillards.
Plus haut,	747,5									
Plus bas,	736,7									
Écart.	10,8									

Mois de Septembre 1877.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédom inférieur.	supérieur.	ETAT. du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
1	741,45	22,75	12,25	17,5	65.5	E	S-E	clair.	»	»
2	739,72	21	7,95	14,42	62.5	N-O	O	nuag.	1.1	pluie p. la nuit
3	738,85	19,5	12,6	16,5	58	S	S-S-E	id.	1.8	pluie a 9 h.
4	744,89	16,5	11	13,75	84	S-O	S-O	couvert	0.4	pluie légère.
5	744,95	19,5	10	14,75	70	N-E	N-E	t. nua.	»	brouil. à 5 h. 1
6	738,88	23,5	5,6	14,55	70	S-O	S-E	clair.	»	pluie à 9 h. 25.
7	734,10	25,5	14,	19,75	46	S-S-O	O N O	couvert	»	pl. p. la n. ton. é
8	735,01	24,6	15,9	20,25	72	S-O	S-O	nuag.	15.7	pl. écl. ton. p. la
9	737.83	22,5	17,8	20,15	77	S	S-O	p. nua.	10.5	q. q. gout. de p
10	740,85	20,7	12,5	16,6	77	O	»	clair.	»	»
11	740,35	24,	11,2	17,6	59	S-O	»	id.	»	»
12	743,69	20,6	15,	17,8	85	S-E	S-O	nuag.	5.1	pluie.
13	744,35	22,2	13,	17,6	71	S	»	clair.	»	»
14	744,25	20	10,5	15,25	72	N-O	»	id.	»	»
15	742,16	24	13,6	18,8	62	S-S-E	E	id.	»	»
16	742,68	23,5	14,	18,75	58	N N E	S-E	couvert	»	»
17	741,57	16,5	7,5	12	63	N-E	N-O	clair.	»	»
18	740,36	15	6,6	10,8	54	N-E	N-O	p. nua.	»	
19	735,01	15,5	2	8,75	74	N	»	couvert	»	brouillards.
20	733,81	14,5	6,6	10,55	81	N	E	id.	»	q. q. gout. de pl.
21	732,61	14,6	11,1	12,85	76	S	O N O	id.	»	id.
22	733,81	13,5	6,5	10	57	N-O	O	p. nua.	2.4	
23	737,42	13,5	0,4	6,75	56	N-E	»	clair.	»	broillards.
24	739,74	14	3	8,5	66	S	»	p. nua.	»	id.
25	743,62	11,8	5,5	8,65	79	N	»	id.	»	id.
26	745,41	11,5	1,2	6,35	44	N-E	»	clair.	»	gelées.
27	744,97	13	0,0	6,5	64	N	»	id.	»	attroup. des hir.
28	744,50	13,4	0,5	6,45	83	N-O	»	id.	»	fortes gelées.
29	744,20	16,5	3,5	10	84	N-O	»	id.	»	
30	741,78	17	4.4	10,7	69	N	»	id.	»	
Moyenne.	741,27			10,14	68	5 N-E 1 E 1 SSO 5 N 5 S 1 S-O 1 O 1 NNE 1 S.S-E 1 S-E			37	10 j. pluie.
Plus haut.	746,58									5 brouillards.
Plus bas.	730,66									2 gelées.
Écart.	16,92									2 tonnerre éclai.

Mois d'Octobre 1877.

…URS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédom. inférieur.	supérieur.	ETAT du ciel.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	740.48	19	4,5	10,75	68	E		clair.		
2	738,05	11,40	3,6	7,5	98	N		id.		brouillards.
3	736,46	12,5	7,5	10	84	N		couver^t		
4	739,47	15,5	5,4	10.45	67	N-E	O	nuag.		
5	742,91	14,2	2,5	8,35	70	N	O	clair.		
6	744,92	13	4,2	8,60	53	N-E	O	qq. nu.		
7	744,57	9,50	2	5,75	57	N	S-O	clair.		Tremb^ts de terre,
8	738,04	7,50	2,5	5	97	S		couver^t	5.2	pluie fine.
9	739,50	10,50	4	7,25	58	N-E	S-O	nuag.		
10	740,23	10	0,6	5,30	57	N		clair.		
11	741,79	11,50	0	5,75	79	S-O		couver^t		
12	744,10	12,60	7	9,8	74	O		nuag.	8.2	
13	744.80	14,20	3,6	8,9	93	N-O		clair.		
14	744,10	19	7,5	13,25	59	S-O		id.		
15	745,75	19	8,5	13,75	57	S		couver^t		pluie.
16	747,05	13,40	9,6	11,5	65	S-O	E	clair.	3.9	
17	749,55	9	4,6	6,0	52	N-E		id.		
18	747,03	9,60	-2,1	3,25	40	N N E		id.		gelée blanche.
19	745,26	9	-2,7	3,75	63	N		id.		id.
20	746,06	10	-2,2	3,9	62	N N O		id.		id.
21	744,54	15,5	0,5	8	59	S		nuag.		
22	743.62	17,5	9,5	13,5	68	S	E	id.		
23	737,60	19,8	12,2	16	60	S	E	couver^t		
24	733,69	15	10	12,5	85	S	N N E	id.	24.4	pluie abondante.
25	731,06	14	3,4	8,7	63	S	E	nuag.	7.8	pluie.
26	739,56	14	8,2	11,1	93	S	E	couver^t	11.4	id.
27	742,87	11	3,4	7,2	96	N	S	p. nua.		brouillards.
28	745,29	11	2,5	1,75	97	S-O	»	couver^t	5.6	pluie.
29	743,75	9,3	1,5	5,4	94	S	»	id.		brouillards.
30	741,11	13,5	0,6	12	93	S	N-E	id.	12.8	Pl. et gr. vent.
31	740,64	15	1,2	13,5	71	O		id.	2.4	pluie.
…enne,	743,49				79	1 E 7 N 4 N-E 10 S 4 S-O 2 O 1 N N E 1 N N O			81.7	3 j. brouillards. 8 j. pluie. 3 j. gelée blanc.
… haut,	750,14									
… bas,	729,81									
…art,	30,33									

Mois de Novembre 1877.

JOURS	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE. maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	742,47	12	7,50	9,75	68	N-O	N	couvert		
2	745,38	10	1	5,50	88	N	»	clair.		
3	745,71	14,5	3,	8,75	82	S-E	E	couvert		
4	740,74	15,5	3,80	9,65	89	N-O	»	id.		
5	739,57	15,5	7,20	11,35	89	S	E	id.		
6	740,97	17	8	12,50	81	S-O	»	clair.		
7	738,56	17,2	9,50	13,35	74	S-E	S	couvert	4.5	pluie.
8	738,84	18	10,50	14,25	74	S-O	E	id.	0.5	pluie.
9	738,76	14	10,50	12,25	95	S-O	N	id.	3.6	pluie fine.
10	734,10	15,6	10,	12,80	90	O	S	id.	26.2	pluie.
11	730,83	13,3	8,50	10,90	86	S	N	nuag.	22.1	pluie fine.
12	723,50	14,	9,20	11,60	77	S-O	S	couvert		pluie.
13	730,73	13,6	5,50	9,55	72	S	S	clair.		pluie.
14	741,50	11,	1,90	6,45	78	N	»	clair.		brouillards.
15	748,09	8	0,0	4,00	83	N-O	»	couvert		id.
16	748,27	5,3	3	4,15	94	O	»	id.		
17	746,66	5,1	3,9	4,60	88	E	»	id.		
18	744,08	6,3	4,5	5,4	81	N-E	»	id.		
19	742,01	5,5	4	5,75	81	S-O	»	id.		
20	735,83	8	2,5	5,25	83	S	»	id.		pluie.
21	740,25	6,2	2	4,1	93	S-E	N	nuag.	8.7	
22	735,38	11,	3,1	7,05	76	S	»	couvert	7.6,	petite pluie.
23	738,29	11,5	7,2	9,35	78	S	E	nuag.		
24	730,55	10,3	5,8	8	86	S-O	S	couvert	2.5	pluie.
25	732	11,5	3,5	7,5	74	N-O	S-O	nuag.	8.2	pluie qq. g. de pl
26	740,61	7,0	0,0	3,5	78	O	»	p. nuag	»	id. id.
27	730,10	10,5	4,5	7,5	94	S	»	couvert	1.8	id.
28	727,35	11,0	9,0	10,00	97	O	»	id.	4.8	id.
29	724,92	12,0	8,0	11,00	63	S-O	N-E	id.	6.4	id.
30	728,9	8,0	7,5	7,75	75	O	E	nuag.	8	id.
Moyenne,	737,80			8,75	82.2	1 E 1 N-E 2 N 3 S-E 7 S 7 S-O 5 O		20 cou.	101.9	16 j.de pluie.
Plus haut,	749,27			14,25				4 clair.		2 j. bouillards
Plus bas,	718,50			4.0				6 nua.		
Écart,	30,77			10,25						

Mois de Décembre 1877.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	Vent prédomt supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	726,39	7			85	S	E	pluv.	4.2	»
2	732,45	9			83	N-O	S-O	nuag.	4.5	»
3	734,93	10			79	O	N-E	id.		»
4	735,59	9			88	S-O		pluv.	0.4	pluie.
5	738,29	10			84	N-O		couvert	1.8	id.
6	736,99	8			88	O		pluv.		brouillards.
7	740,70	9,5			92	N-O		id.	4.5	pluie.
8	744,53	10			80	N-O	S-E	nuag.	7.1	vent violent.
9	744,96	6			83	N-E	S	clair.	»	gelée.
10	736,15	3,5			74	N-O		id.	»	gelée, brouillards
11	743,17	7,5			77	S-E	N-E	nuag.	0.25	petite pluie.
12	745,20	7			84	S-O		couvert		pluie.
13	742,89	7			96	O		pluv.	2.95	»
14	745,90	6			89	N-O	S	couvert	0.9	gelée.
15	751,12	7,1			82	N-E		clair.		»
16	752,75	4	3,10	0,45	97	N-O	S	couvert		brouillards.
17	748,31	6	2,3	4,15	96	N-E	S	id.	13.60	pluie.
18	747,83	5,5	2,5	4	97	O	S	id.	2.6	id.
19	749,73	5	2,2	3,6	90	N-E	S-O	nuag.	1.2	»
20	749,48	1,5	—2,6	0,55	86	N-E	S	clair.		gelée.
21	749,55	1,0	—6,8	0,39	89	N-E		nuag.		gelée.
22	748,89	2,5	—9	—5,75	77	N-E		clair.		id.
23	744,92	1,5	—6	—2,75	79	S		couvert		id.
24	741,23	4,0	—0,6	1,7	85	S-O	N	nuag.	6.2	brouillards.
25	731,96	3,5	—0,6	2,05	74	N	S-E	clair.	9.2	pluie.
26	728,98	3,5	—2	0,75	88	S-O	N-O	couvert	1.6	neige.
27	733,05	4,5	1,4	2,95	87	S-O	N-E	nuag.	7.2	pluie.
28	742,72	4	—0,2	1,9	86	S-O	O	pluv.	10.6	neige.
29	740,78	9	0,2	4,6	97	S-O	N-E	nuag.	10.4	pluie.
30	747,27	11,5	7	9,25	75	S	N	id.	3.8	id.
31	743,51	10	4,8	7,4	97	S-O	S-E	id.	14.4	id.
yenne,	742,04			2.15	86	3 S 8 S-O 7 N-O 1 N 7 N-E 4 O		6 pluv. 11 nuag. 7 couvt 7 clair.	10.4	11 pluie. 3 brouillards. 7 gelée. 2 neige.
is haut,	749,91									
is bas,	724,76									
Écart.	25,15									

Mois de Janvier 1878.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ETAT du ciel.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	748.18	5,2	—1,5	1,85	72	N	N	clair.		
2	748,53	2,4	—2	0,2	92	N-E	N	couvert		
3	746,96	3	—2	0 5	81	N	N-O	clair.		brouillards.
4	743,77	2	0,2	0,9	74	N	N-E	couvert		
5	744,41	2,5	—4	—0,75	88	N-O	N-E	clair.		
6	742,53	1	—2	—0,5	96	N	N	id.		id.
7	735,57	6,5	—2,5	2	71	N-O	N-O	tr.-nua		pluie (quelq. g
8	730,41	6	2	4	80	S	S-O	nuag.	10.20	pluie et neige
9	734,10	6	0	3	78	N-O	N	couvert	0.80	grésil, neige
10	741,80	2	—4	—1	67	N-E	N	clair.		
11	745,03	—2	—6,6	—4,3	61	N	N-E	id.		
12	748,79	—4,5	—11,5	—8	30	N-O	N	id.		
13	753,31	—4	—13	—8,5	51	S-E	S-E	id.		
14	755,94	—0,1	—11,5	—6,25	61	O N O	N-O	couvert		grésil.
15	750,94	4,7	—2	1,35	97	S	E S E	id.	7.70	neige et pluie.
16	747,58	5,7	1,5	3,6	94	S	S-O	id.	12.20	pluie.
17	747,68	5,5	3	4,25	96	O	O N O	id.	13.60	id.
18	748,78	5	0,5	2,75	91	N	N	nuag.		
19	750,75	—0,5	—4	—2,25	72	N	N	couvert		brouillards.
20	752,89	—1,2	—5	—3,1	96	N-O	N N O	id.		id.
21	754,02	2	—5	—1,5	89	N N O	N-O	id.		id.
22	750.39	7,7	1,4	3,15	97	N	S	id.		
23	743,25	10	5	5	78	S	S	id.	2.80	pluie.
24	732,87	6,5	2,6	2,6	84	S-O	S	id.	3.50	id.
25	726,76	7,10	1	1	93	S-E	S	id.	19.40	pluie, tonnerre.
26	735,54	0,5	—5,5	—5,5	85	S-E	S-E	nuag.	10.20	neige et pluie.
27	744,37	0	—10	-10	72	E	E	clair.		
28	739,48	0,6	—9	—9	57	S	S-E	id.		neige.
29	742,13	3,7	—2,7	—2,7	90	S	S S E	couvert		
30	740,57	2,6	—5	—5	83	E	N-E	clair.	2	pluie.
31	742,29	2	—7	—7	85	N-E	N-E	couvert		
Moyenne, Plus haut, Plus bas, Écart,	744,69 775,92 716,76 59,16	2,8 1,0 —4,5 14,5	—3,1 5 —13 18	—0,25 7,5 —8,5 16	79 98 29 69	8 N 1 N N O 6 S 3 N-E 1 O N O 4 N-O 1 O N O 1 S-O 3 S-E 1 O 2 E	8 N S S-E 4 S 1 E S E 5 N-E 4 N-O 1 O N O 3 S-E ?SO 1E 1 N N O	16 couv. 11 clair. 3 nuag. 1 tr.nua.	82.6 19.4 0.8 18.6	10 pluie. 5 neige. 5 brouillards. 2 grésil. 1 tonnerre.

Mois de Février 1878.

OURS	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE. maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	745,42	2,5	—6,	—1,75	63	N-E	N-O	clair.	72.20	
2	743,43	5	—8,5	—1,75	89	id.	O	p. nuag	»	
3	743,25	3,5	—7.	—1,75	93	id.	id.	couvert	»	
4	746,02	6,5	—6,5	0,0	85	S-E	id.	clair.	»	
5	750,82	3	—6,	—1,50	85	S-O	id.	brouil.	»	brouillards.
6	751,14	3,5	—7	—1,75	96	id.	id.	id.	»	givre.
7	751,60	0	—5,	—2,5	64	id.	id.	id.	»	id.
8	752,45	—2	—5,	—3,5	74	N-E	O	couvert	»	id.
9	747,96	—1	—5,5	—3,25	58	S-E	id.	id.	»	id.
10	742,56	5	—6,	—0,5	85	N-E	id.	p. nuag	»	id.
11	738,98	7	—2,	2,5	84	S-E	O-E	couvert	»	pluie.
12	744,86	5	1,	3,	94	N-E	E-O	id.	0.6	id.
13	746,44	2,5	—4,	—0,75	82	S-O	»	id.	»	brouillards.
14	743,67	10	—0,5	4,75	70	S	O-E	nuag.	»	»
15	745,67	12,5	3,	7,75	81	O	id.	clair.	»	
16	749,87	13,	5	9	80	S-O	id.	id.	»	
17	749,72	13,5	0	6,75	65	S	id.	id.	»	
18	747,32	13,6	2,4	8,	75	S	id.	couvert	»	
19	748,93	10,5	5,2	7,85	97	N	N-S	id.	14.9	pluie.
20	747,64	7	—1,3	2,85	97	N	E-O	p. nuag	»	brouillards.
21	752,40	3,7	—1,8	0,95	100	N	id.	couvert	»	id.
22	752,26	3,6	0,5	2,06	97	N-E	»	id.		id.
23	747,81	7,	0,8	3,9	91	N-O	E-O	id.	»	id.
24	743,98	10,6	1,0	5,8	79	N-O	id.	id.	»	
25	743,36	8,0	0,0	4	94	N	O-E	p. nuag	»	pluie.
26	745,23	9,6	3,5	6,55	81	O	id.	couvert	0.3	id.
27	743,96	13,5	0,5	7	77	S	id.	clair.	»	id.
28	744,72	11,5	7,5	9,5	89	S	id.	couvert	10,8	id
yenne,	747,07			2,60	83	7 N-E 3 S-E 5 S-O 5 S 1 N 2 O 2 N-O		6 clair. 4 p.nu. 14 cou. 3 brou. 1 nua.	98.8	6 j. bouillards 7 j.de pluie. 5 j. givre.
us haut,	752,45			9,5						
us bas,	738,98			—3,5						
Écart,	13,47			13,						

Mois de Mars 1878.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima	TEMPÉRATURE minima	TEMPÉRATURE moyenne	État hygrom. à midi.	Vent prédom inférieur	Vent prédom supérieur	ETAT. du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m m									
1	744,56	14	9	11,50	87	S	O-E	couver[t]	22.40	pluie.
2	742,45	15	5,7	10,35	63	S	O-E	id.	»	
3	748,	14	8	11,	78	N	N-S	id.	2.45	id.
4	751,96	13	1,5	7,25	92	N	O-E	clair.		broillard.
5	750,83	13	2,5	7,75	73	N-O		id.		id.
6	744,91	9	5,5	7,25	67	O	N-S	couver[t]		
7	742,65	11	6	8,50	82	S-O	O-E	id.	4.20	pluie.
8	740,50	10	6	8	99	S-E	O-E	id.	7.60	id.
9	743.18	8	4	6	77	N-E	N-S	id.	1	id.
10	742,78	7,51	0,1	3,75	69	S	O-E	id.		id.
11	747,55	10,	3	6,50	84	S-O	N-S	id.	0.80	
12	744,09	9,0	6,	7,50	74	S-E	O-E	id.	4	id.
13	736,08	7,5	1,5	4,50	73	N-O	N-S	id.	9	neige.
14	745,38	3,50	−2,5	0,50	72	N	N-S	p. nua.	1.80	id.
15	743,60	4	−1,5	1,25	54	N	N-S	id.	1.50	id.
16	745,06	2,50	−5,	-1,25	96	N-E		clair.	»	»
17	747,60	3,80	−4,8	0,50	79	N-E	»	id.	»	
18	746,48	4,50	−0,8	1,70	83	O	O	couver[t]	0.80	id.
19	742,26	7,69	−0,8	3,76	94	N	N	id.	6.50	pluie.
20	745,56	8,40	4,6	6,50	92	N-E	N-E	id.	2.90	
21	742,64	15,40	3,2	7,30	73	N	S	clair.		
22	736,25	11,50	1.0	5,75	86	O		id.		
23	729,41	6,80	0,6	1,80	81	N-E	O	couver[t]	1.80	pluie-neige.
24	729,22	5	2,5	7,40	69	S-E	S-O	nuag.	7.40	neige.
25	729,34	3,50	1,	1,25	98	S		couver[t]	0.80	id.
26	740,83	4,50	−1,8	1,35	100	N-O	N-O	nuag.	7.80	id.
27	736,09	8,20	−2,5	2,85	85	S-E	O	clair.	1	
28	726,61	12	2	7	85	S-E	S-O	nuag.		
29	715,55	15,60	6	10,80	56	E	S-O	couver[t]	0.40	pluie.
30	719,12	10,40	4.8	7,60	61	O	S	nuag	0.11	neige.
31	728.87	5,40	−0,2	2,60	87	S	N-O	couver[t]	4.60	id.
Moyenne.	740,27			5,435	68	5 S 3 N 3 N-O 1 O 2 S-O 5 S-E 3 N-E 1 E	2 S 1 N 2 N O 3 O 3 S-O 7 O E 7 N-S 1 N-E	18 cou. 6 cla. 2 p.nu. 4 nua.	73.76	10 j. pluie. 10 j. neige. 2 j. brouill
Plus haut.	753,10			11,50						
Plus bas.	713,40			−1,25						
Écart.	39,61			12,75						

Mois d'Avril 1878.

OURS	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE. maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	723,05	6,2	–0,5	2,85	81	S	S-O	couvert	1	pluie.
2	728,67	7,5	1,5	4,5	86	S	S-O	id.	11	id.
3	737,35	12	3,5	7,75	63	S	S-E	id.	9.4	id.
4	735,75	12	4	8	88	S	O-E	nuag.	9.2	id.
5	738,55	12,2	8,5	10,35	95	S-E	N-E	couvert	12.8	id.
6	741,65	13,5	2	8,75	53	N-E	N-E	clair.	5	
7	739,19	17,5	4,8	11,15	41	»	S S O	»		
8	735,93	17,5	6	11,75	56	S-E	S-E	nuag.		
9	734,86	12,50	9	10,75	90	»	N	couvert	8	id.
10	737,50	15,5	8,5	12	82	N-E	»	»	25.7	id.
11	738,78	15,6	10,5	13,05	81	O	S	nuag.	18.8	id.
12	739,87	14	8,6	11,3	61	N	S	id.		
13	741,14	16,5	4,5	10,5	56	N	»	clair.		
14	743,03	18,5	6	12,25	58	O	»	id.		
15	743,34	20,5	11,6	16,05	38	S	»	id.		
16	740,49	17,	12	14,5	80	»	N-E	nuag.		id
17	738,37	15,5	9,2	12,35	76	S-S-O	E N E	id.	13.8	id.
18	737,34	14,5	8,5	11,5	86	»	»	id.	14	id.
19	737,95	17	6,5	11,75	83	S-E	N-E	id.	5.6	id.
20	735,24	17,5	9	13,25	59	»	»	id.	0.4	b. temps le m pl. le s.
21	736,31	12,5	7,5	10	86	S	S	couvert	30	pluie.
22	737,58	13,	8	10,5	80	»	»	id.	2	id.
23	732,11	13	5,5	9,25	86	»	»	id.	0.2	id.
24	730,80	15,5	8	11,75	72	O	O	id.	0.4	
25	731,82	15	8,5	11,75	86	»	»	id.	1.2	pluie légère.
26	735,44	14	9	11,5	80	»	»	id.	6	pluie.
27	740,57	11	7,5	9,25	86	»	»	id.	44.2	pluie.
28	742,51	18	4,5	11,25	77	N-O	N-E	p. nuag	23.5	
29	740,36	20	8	14	68	S-O	S-O	nuag.		
30	736,29	20,5	7,5	14	86	S	N-E	couvert	4.6	pluie, tonnerre.
oyenne, us haut, us bas, Écart,	737,72 743,34 723,05 20,29			10,53	74	2 N 1 N-O 6 O 1 S-O 2 S S O 10 S 5 S-E 3 N-E	8 N 4 O 3 S-O 1 S S O 8 S 2 S-E 2 E N-E 7 N-E	28 clai. 17 p. n. 23 nua. 14 t. n. 88 cou.	246.8	36 j. de pluie. 1 tonnerre.

Mois de Mai 1878.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ETAT du ciel.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	734,92	17,5	12,5	15	91	S-E	N-E	nuag.	12	tonnerre.
2	739,25	18,5	10,50	14,5	89	id.	id.	tr.-nua	13.60	pluie.
3	742,18	21,5	12	16,25	76	N N E	S	id.	6.40	
4	742,39	21,5	10	15,75	81	N	»	clair.		brouillards.
5	739,75	24	10	17	77	N-E	N	p.-nua.		pluie.
6	736,64	21,25	13,50	17,375	48	id.	E	tr.-nua	0.60	id.
7	734,91	20,25	12,25	16,25	75	S	N-E	id.	20.20	id.
8	737,07	18,25	10,50	14,375	59	O	E	id.	11	
9	738,03	22,5	8,25	15,375	50	N-E	id.	clair.		
10	738,02	24,75	10,75	17,75	60	N-O	id.	id.		
11	737,31	24,75	13,25	19	47	S	N-E	as.-nu.		tonnerre, éclai
12	734,61	22,5	13,50	18	85	S-E	E	tr.-nua	4.40	
13	735,41	20,5	7,75	14,125	66	S-O	id.	p.-nua	0.2	
14	735,12	21,75	9,50	15,675	60	S	N-E	tr.-nua		pluie, tonn. écl
15	736,45	24	10	17	55	id.	id.	nuag.	11.55	
16	741,17	22	11,25	16,125	64	O	E	t.p.nu.	9.65	pluie.
17	744,75	26	11,50	18,75	51	N	»	clair.		
18	742,53	28,5	15,50	22	38	S	E	tr.p.nu		ton. écl. pluie à 5
19	743,83	24,8	17	20,90	55	O	N-E	tr.-nua	2.7	
20	740,79	21,75	11,50	16,625	53	N-O	E	p. nua.		
21	740,32	16,75	10.75	13,75	47	id.	id.	id.		
22	741,33	17,75	5	11,375	45	N-E	S	id.		
23	735,28	21,5	6,5	14	34	S	»	couvert		pluie.
24	731,72	22	11,75	16,875	67	id.	E	id.	11.40	id.
25	734,97	16	8,50	12,25	74	S-O	»	tr.-nua	25.20	forte pluie.
26	740,14	19	7,50	13,25	65	O	E	nuag.	6.70	
27	737,05	22	7	14,5	63	id.	N-E	t.p.nu.		
28	734,15	17	12	14,5	75	S	id.	tr.-nu.	2.2	pluie.
29	740,16	14,80	7,5	11,15	87	id.	N-O	couvert	13.90	id.
30	741,26	20,75	10,5	15 625	59	O	»	clair.	5	
31	736,19	22,50	10,20	16,45	58	S	E	p.-nua		
Moyenne,	737,37		15,872		63	3 N-E	9 N-E	3 nuag.	156.70	4 tonnerre.
Plus haut,	744,75					1 N N E	2 S	10 tr.-nu.		12 pluie.
Plus bas,	731,72					2 N	1 N	5 clair.		1 brouillards.
Écart,	13,03					4 N-E	13 E	6 p. nua.		
						10 S	1 N O	1 as.-nu		
						6 O		3 t.p.nu.		
						3 N-O		3 couv.		
						2 S-O				

Mois de Juin 1878.

URS.	BAROMÈTRE à 0,	TEMPÉRATURE maxima,	minima,	moyenne,	État hygrom. à midi,	Vent prédomt inférieur,	supérieur,	ETAT. du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	737,49	21	11,20	16,10	73	N-E	N-E	nuag.	5	pluie fine.
2	740,46	24	11,40	17,60	64	N-O	E	couvert	0.30	
3	740.745	21,60	12,00	16,85	80	S-O	N-E	id.	4.70	pluie.
4	739,81	24,80	14,80	19,80	82	S-O	N-E	id.	11.80	id.
5	743,27	21,20	13,80	17,00	71	N-O	E	p. nua.	0.60	»
6	745,36	22,80	10,20	16,50	53	N-E	S-E	nuag.	0.80	»
7	743,08	25,50	8,20	16,75	53	N-E	»	serein.	»	»
8	738,40	28	14,00	21,00	36	S-O	N-O	t. p. n.	»	»
9	736.97	23,40	17,25	20,32	66	S-O	N-E	t. nua.	»	petite pluie.
10	741,16	24	12,50	18,25	67	S-E	N-E	serein.	8.20	»
11	737,11	28,	11,00	18,50	44	S-S	E	voilé.	»	éclairs.
2	738,87	20,	13,00	16,50	93	S	E	couvert	10.20	pluie.
3	738,24	21	10,00	15,50	60	N-N	N-E	id.	0.40	»
4	732,21	17	13,50	15,25	94	S-O	N	id.	16.20	pluie.
5	733,87	16,75	12,50	14,62	89	S-S-O	S	t. nua.	8.30	id.
6	735,93	18	10,40	14,20	95	E	E	voilé.	3.75	id.
7	736,11	23,50	11,00	17,25	63	E N E	E S E	p. nua.	»	»
8	737,66	22,50	12,50	17,50	61	S	N N E	id.	1.10	pluie.
9	739,63	19,80	12,50	16,15	75	S-O	E	id.	7.80	id.
0	742,41	19,75	10,00	14,87	68	N	S	clair.	»	»
1	742,72	24,50	8,75	16,62	54	N-O	N-E	id.	»	»
2	742,89	28,55	13,00	20,62	60	N N O	E	id.	»	»
3	741,18	25,70	15,75	20,725	62	O	E	t. nua.	1.50	pluie.
4	742,07	26,40	14,25	20,325	65	N	S-E	p. nua.	»	»
5	742,48	28	14,30	21,15	61	N-E	O	t. clair.	»	»
6	741,91	29,25	13,00	21,125	60	N N E	»	id.	»	»
7	738,79	29,50	14,50	22,00	57	E	O	clair.	»	»
8	734,50	28	15,00	21,50	54	E	O	p. nua.	»	»
9	735,62	28	15,00	21,50	70	S	N-E	couvert	»	pluie.
0	740,78	23,50	13,50	18,50	56	S-O	E	ass. nu.	10.80	»
enne.	739,31			18,157	66.61	6 N-E 3 N-O 8 S-O 1 S-E 3 S 1 O 3 E 3 N	9 N-E 9 E 3 S-E 2 S 1 N-O 3 O	2 nua. 7 p. nu. 4 t. nu. 7 cou. 2 serei. 2 voilé. 5 clair. 2 t. cla.	106.45	
haut.	745,36			22,00	95					12 j. pluie.
bas.	732,21			14,20	53					1 j. éclair.
rt.										

Mois de Juillet 1878.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédom. inférieur.	Vent prédom. supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m,m									
1	738,16	25,75	11,50	18,625	50	N-O	E	nuag.	»	pluie à 7 h.
2	736,97	24	15	19,50	61	N-O	E	id.	1.8	
3	737,02	18,50	12,50	15,50	74	N	E	couvert	12.30	pl. fi. à 11 et à 1
4	744,50	19	8,75	13,875	61	N	S-E	nuag.	14.40	pluie d. la nuit
5	745,10	22,80	7,50	15,55	56	N-E	O	clair.	»	
6	742,31	27	10	18,50	54	N	»	id.	»	petits brouillards.
7	740,41	28	14,80	21,40	44	N	E	a. nua.	»	
8	740,17	24,50	15	19,75	71	O	E	nuag.	32.40	pluie p. la nuit
9	741,32	26	12	19	57	N	S-E	p. nua.	»	
10	740,65	23	13,50	18,25	57	S-O	E	nuag.	»	
11	740,65	21,5	15	18,25	62	O	S-E	couvert	5.60	pl. d. la nu. et pl.
12	740,39	21,80	15	18,40	69	O	E	id.	»	
13	737,53	25	10.4	17,70	65	N-E	S-E	nuag.	»	
14	739,52	24,50	12,50	18,50	65	N-E	S-O	p. nua.	»	brouillards faib.
15	741,75	22,5	9,5	16	60	N-E	S	clair.	»	
16	743,49	19,5	10,5	15,	43	N-E	»	id.	»	
17	743,8	27,50	13	20,85	51	N-E	»	id.	»	
18	741,86	30	14	22	60	N-O	»	id.	»	id.
19	741,96	30,50	16	23,25	65	N N E	»	id.	»	id.
20	739,32	31,50	17,50	24,50	61	N	»	id.	»	
21	739,06	32	17,50	24,75	46	N N O	N-E	id.	»	
22	739,29	33	20,50	26,85	44	O	S-E	p. nua.	»	t. et qq.g de pl à 1 1/2
23	738,25	29,50	20	24,75	57	N N O	O	id.	0.20	tonnerre et pluie.
24	735,81	26,20	18	22,10	66	O	O	couvert	2	pl. dep. 5 h. et pl.
25	736,22	21,50	15,25	18,375	88	S	O	id.	9	pl.d. la nuit et pl.
26	737,48	22,50	10,75	16,625	74	O	S-O	nuag.	»	pluie. fi. à 10 h.
27	736,53	25,50	14,50	20	66	S-S-O	N N O	couvert	»	ton. et pl. à 3 h. f.
28	737,64	25	15,5	20,25	56	N-O	N-E	nuag.	11.60	
29	738,33	26	15,25	20,625	47	N N E	O	p. nua	»	
30	740,20	24	13.50	18,75	56	N-E	S-O	couvert	»	brouillard faible.
31	748,74	21,50	10	15,75	54	N-E	N-E	nuag.	»	id.
Moyenne,	744.71			19.4637	59	6 N 1 S 6 O 4 N-O 8 N-E 1 S-O 1 NNE 2 NNO 1 S S O	7 E 5 O 1 S 5 S-E 3 S-O 3 N-E 1 N N O	9 nuag. 1 a. nua. 5 p. nua. 1 couve. 9 clair.	86.30	9 pluie. 6 brouillards. 3 tonnerre.
Plus haut,	748,74			24,75	88					
Plus bas,	735,81			13,875	43					
Écart.	12,93			10,875	45					

Mois d'Août 1878.

OURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédom[t] inférieur.	Vent prédom[t] supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	738,993	24,25	10	17,125	47	N N E	»	clair.	»	»
2	730,91	24	9	16,50	42	N N E	N-E	t.p.nu.	»	»
3	730,607	26,50	14,50	20,50	41	O	E	nuag.	0.40	pluie.
4	736,763	26,50	15,50	21	32	N-O	E	t.p.nu.	»	»
5	736,74	30,50	15,50	29	45	S-S-O	E	nuag.	»	faible brouillard.
6	736,773	24	16,50	21,25	90	S	N	couvert	28.40	tonnerre et pluie.
7	740,7[illegible]	26	14	20	84	O	E	nuag.	0.60	brouil. lég. pluie.
8	743,22	27	14	20,50	58	N N O	E	id.	»	brouillards faib.
9	741,16	27	13	20	55	E N E	N-E	p. nua.	»	»
10	736,753	27,50	16	21,75	53	S-O	E	couvert	16.60	tonnerre et pluie.
11	738,40	21,25	14,75	18	83	S	E	id.	7.90	pluie.
12	736,726	25,25	13	19,125	56	O S O	E-S-E	nuag.	»	»
13	737,80	26,50	16	21,25	85	S-O	E	t. nua.	0.90	pluie p. la nuit.
14	735,66	22	13	19	83	S-O	E	couver.	8.30	pluie.
15	734,35	21	17	19	70	N	N-E	id.	4.20	id.
16	733,39	23,25	16	19,625	71	S	E	id.	7.30	pluie et tonnerre.
17	742,495	24	15	19,50	54	S-O	S-O	nuag.	4.4	»
18	740,97	23,50	11	17,25	60	N	N	clair.	»	»
19	738,15	22	10	16	65	S-O	S-O	nuag.	2.8	pluie tonnerre.
20	739,18	21	14	17,50	87	S	S	couvert	6.8	pluie douce.
21	741,138	22	17	19,50	72	S-O	S-O	nuag.	0.40	pluie p. la nuit.
22	737,936	25,50	19	22,25	71	S-O	S-O	id.	»	»
23	733,585	26	16	21	73	S	N-E	t. nua.	»	tonnerre.
24	732,19	22	18	20	70	S	N	couvert	2.40	tonnerre et pluie.
25	733,588	22	16	19	67	S-O	N	nuag.	4.6	petite pl. le mat.
26	734,42	23	16,5	19,75	83	S-O	N-O	couvert	3.6	pluie.
27	738,735	26	20	23	83	S-O	N-O	nua.	23.40	pluie et grêle.
28	740,13	26	22,5	24,25	77	S-O	N-O	id.	5.4	pluie.
29	736,81	25,5	23	24,25	80	S	E	id.	1.6	id.
30	738,30	24	16	20	81	S	N-O	id.	10.2	légère pluie.
31	740,653	22	19	20,50	81	S-O	N	id.	»	»
oyenne, lus haut, lus bas, Écart.	737,23 744,20 734,04 14,16			20.044 24,25 16 8,25	67.9	2 NNE 2 O 1 N-O 1 SSO 3 S 1 NNO 1 ENE 12 SOS 1 OSO 2 N	1 N-E 11 E 5 N 1 E S E 1 S-O 1 S 1 N-O	2 clair. 3 p. nua. 15 nuag. 2 t. nua. 9 couve.	140.70	9 pluie. 2 brouil. faible. 5 tonner.et pluie. 1 brou. et lég. pl, 3 légère pluie. 1 tonnerre. 1 pluie et grêle.

Mois de Septembre 1878.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	TEMPÉRATURE moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	Vent prédomt supérieur.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m m									
1	743,71	21	17	19	77	S-O	N-O	couvert	»	»
2	745,13	20	16	18	75	N-E	S-E	nuag.	0.4	légère pluie.
3	744,16	21	16	18,5	65	N	S	clair.	»	»
4	741,68	23	17	20	81	N-O	S-O	nuag.	»	»
5	746,41	26	20	23	77	S	N-O	id.	»	»
6	743,58	26	22	24	68	N-E	S	id.	»	»
7	741,31	25	18,5	21,75	87	S-O	N	id.	»	brouillard.
8	740,10	22	16	19	85	S-O	N-O	id.	»	id.
9	741.75	21	15	18	74	S-O	N-E	calme.	»	»
10	743,12	22	16	19	46	N-O	S	nuag.	4.6	brouillard.
11	743,47	22	16	19	76	S-O	N-O	clair.	»	»
12	741,76	25	19	22	77	S	N	nuag.	»	brouillard.
13	740.18	21	16	18,5	79	N-O	S	id.	»	»
14	740,30	17	14	15,5	89	S	N-O	id.	»	pluie.
15	739,72	20	13	16,5	70	id.	N	id.	»	brouillard.
16	742,08	20	16	18	80	S-O	id.	couvert	»	pluie de 2 à 2 h.
17	745,60	19	14	16,5	78	N	id.	nuag.	»	»
18	740,60	20	14	17	78	N-O	S-O	id.	»	»
19	742,41	17	13	15	81	S-E	N-O	id.	5.2	pluie.
20	740,16	21	12	16,5	83	S-O	id.	id.	»	»
21	742,36	15	11	13	73	N-E	S-E	id.	9.2	pluie pend. la nuit
22	740,55	16	13	14,5	85	N	N-O	id.	»	»
23	732,37	17	12	14,5	81	S	N-E	clair.	0.6	pluie.
24	732,01	16	12	14	85	N-E	N	couvert	6.4	pluie pend. la n.
25	735,02	12	10	11	78	id.	N-E	nuag.	»	»
26	739,35	17	12	14,5	72	N-E	id.	id.	»	»
27	742,75	16	12	14	80	id.	id.	id.	»	»
28	742,56	19	10	14,5	89	S	N	id.	»	»
29	740,24	17	9	13	76	N	id.	id.	»	brouillard.
30	740,02	23	18	20,5	80	S-O	S	id.	»	»
Moyenne.	742,90			17,34	74,83	1 N 4 N-O 8 S-O 6 S 1 S-E 7 N-E	8 N 8 N-O 2 S-O 5 S 2 S-E 5 N-E	23 nu. 4 cou. 3 clair.	26.40	6 brouillard. 10 j. pluie.
Plus haut.	746,41			24						
Plus bas.	732,01			11						
Écart.	14,40			13						

Mois d'Octobre 1878.

OURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ETAT du ciel.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	742,69	19	14	16,5	69	N	N-O	nuag.		
2	744,95	21	11,5	16,25	63	N-E	S-O	couvert	0.60	
3	745	16,2	5,75	10,9	84	O	E	brouil.		brouillards.
4	744,69	18,75	6	12,37	73	N N O	N-O	clair.		léger brouillard.
5	744,02	20,5	9,25	14,98	63	S-O	id.	id.		
6	743,95	22,30	9,75	16,02	60	S-E	id.	p.-nua.		id.
7	736,81	19,5	14,5	17	64	S-S-E	id.	couvert		pluie légère.
8	733,75	16,5	10	13,25	98	S-O	id.	id.	0.28	pluie, vent viol.
9	738,44	17,2	11	14,10	81	O	E	nuag.	0.13	pluie pend. la nt.
10	738,6	16	9	12,05	80	S-E	N	tr.-nua	0.6	pluie.
11	744,43	16	11	13,5	80	S-E	S-O	couvert	1.3	pluie pend. la nt.
12	745,05	16	5	10,5	60	N	N	nuag.		
13	746,99	14	4,25	9,125	64	N-E	S	clair.		brouillard.
14	737,45	11,15	6,5	9	73	N-E	id.	couvert		
15	737,78	15	3,75	9,375	77	N	N	clair.		
16	741,39	18,25	5,25	11,75	75	O	id.	id.		
17	738,54	19,50	9	14,25	80	N	E	nuag.		
18	733,12	20,25	12	16,175	84	S-O	S-E	id.		pluie.
19	735,44	14,75	11,25	13	69	S-E	N-E	couvert	9.2	id.
20	737,13	18,75	8,75	13,75	87	S	E	nuag.	4.6	
21	732,62	21,50	11.25	16,375	67	S-S-E	E	tr.-nua		pluie.
22	730.80	17,5	14	15,75	83	S	N-E	couvert	12	ton. écl. pluie.
23	738,45	13,5	8,25	10,375	64	S	E	nuag.	7.2	pluie.
24	736,935	15,75	8	11,875	55	S	N-E	p.-nua	3	id.
25	729,73	17	12	14,50	66	S-O	N-E	couvert	3	ton écl. f. pluie.
26	731,28	14,25	8	11,125	57	S	E	p. nua.	30	
27	730,143	12,75	10	11,375	95	S-O	E	couvert	5	pluie.
28	737,31	8.75	6	7,374	91	S-O	E	id.	28.6	id.
29	737,79	10	4,25	7,175	80	S-O	E	p.-nua	6.2	id.
30	736,84	8,5	1,75	5 125	89	N-O	E	nuag.	12.2	id.
31	738,43	5,2	—0,5	2,35	69	S	N-E	tr.-nu	3	neige.
yenne,	738,34			12,2035	82,03	3 N-E 4 N-E 1 N N O 1 N-O 3 O 8 S-O 2 S-S-E 3 S-E-O	11 E 1 N 2 S 6 N O 5 N-E 2 S-O 1 S-E	10 couv. 8 nuag. 1 brou. 5 clair. 4 p. nua. 3 tr.nu.	167.5	4 brouillards. 14 pluie. 1 tonnerre. 1 neige.
haut,	746,99	22,30	14,5							
bas,	729,73	5,2	—0,5							
carl,	17,26	17.1	15							

Mois de Novembre 1878.

JOURS	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE. maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédom[t] inférieur.	supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m m									
1	737,89	9,5	0,50	5	83	S-O	N-O	clair.	2.90	
2	739,02	9,5	1,50	5,5	76	N	S	nuag.	5.70	pluie.
3	742,15	2	−2	0	88	N	S-O	id.	»	brouillard.
4	735,69	7,75	0	3,875	77	O	O	id.	»	id.
5	729,35	4,80	1	2,90	83	S	E	couvert	5.8	pluie légère
6	729,72	4,40	−0,20	2,10	93	S	»	id.	»	neige.
7	735,24	3,20	−0,40	1,40	83	S	E	id.	9.10	pluie et neige.
8	737,79	5,40	0,50	2,95	73	E	S	nuag.	1.70	pluie.
9	745,04	6	2	4	65	O	S S E	id.	5.70	»
10	740,78	7,25	−1,50	2,875	72	S	E	clair.	»	gelée blanche.
11	734,09	10	4	7	76	S-O	N-E	nuag.	0.1	tonnerre et pluie
12	732,29	9,40	1	5,20	63	S	»	clair.	5.5	»
13	725,03	7,75	1	4.375	77	E N E	N-E	couvert	»	pluie.
14	726,41	7	2,60	4,80	80	S	S-O	nuag.	7.1	id.
15	729,87	7,50	1,20	4,35	67	S	S-O	id.	9.7	id.
16	730,57	9,50	3,25	6,37	55	S-S-O	S S O	couvert	»	»
17	733,23	9	4	6,50	72	S	S	id.	1.50	pluie.
18	736,81	7,25	3	5,125	83	N-E	N-E	id.	5.125	»
19	739,09	6	−1	2,50	77	N-E	N-E	brouill.	»	brouillards.
20	740,67	3	−2	0,50	96	O	S	clair.	»	gelée blanche.
21	739,03	3,6	1	2,30	93	O	O	brouill.	»	brouillards.
22	740,51	3,75	0,5	2,125	89	N	N	couvert	2.60	petite pluie.
23	740,27	3	−3	0	85	E	S	clair.	»	gelée blanche.
24	736.69	14	−1	6,50	55	S	S-O	id.	»	vent chaud.
25	731,92	16	10	13	35	S-S-O	S S O	nuag.	»	»
26	730,16	15	11,70	13,35	77	N-O	S S O	couvert	»	petite pluie.
27	727,20	15,60	9,75	12,675	77	N-O	S	id.	0.70	id.
28	729,41	10	7,50	8,75	94	E N E	S-O	nuag.	23.10	pluie.
29	736,14	8	4	6	91	S-O	O	couvert	29.90	»
30	740,05	4,50	1	2,75	90	N N E	O	id.	3.60	»
						3 N	1 N	nuag.	7.21	10 j. de pluie.
Moyenne,	735,17			4,845	80.58	2 N-E	1 N-O		29.90	3 j. de brouil.
Plus haut,	745,04			12,35		1 N-O	1 N-E		0.1	3 j. gel. blanch
Plus bas,	725,03			0		1 O	2 E		29.80	2 j. de neige.
Écart,	20,01			13,35		3 S-O	1 S			1 j. de tonn[re].
						6 S	5 S-O			1 j. vent ch
						2 S S O	3 S S O			
						2 E N E	1 S-S-E			
						1 N N E				

Mois de Décembre 1878.

JOURS.	BAROMÈTRE à 0.	TEMPÉRATURE maxima.	minima.	moyenne.	État hygrom. à midi.	Vent prédomt inférieur.	supérieur.	ETAT du CIEL.	PLUIE en millim.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	m/m									
1	735,58	3,5	—1,80	0,85	67	N-E	»	nuag.	»	gelée blanche.
2	731,92	3	—0,50	1,75	68	N-O	»	t. couv.	»	id.
3	735,87	1,5	—1,50	0	96	N-E	N N E	couvert	»	id.
4	737,65	1,5	—1	0,25	88	N-E	»	id.	»	gelée.
5	738,24	2,5	—0,50	1	93	S-O	»	id.	»	pluie.
6	736,58	1,75	0	0,875	100	S-O	»	id.	0.80	id.
7	733,20	0,75	—2,50	—0,875	96	S	»	id.	15	pluie fine.
8	724,16	0,75	—2,75	—1	100	S-O	»	id.	»	neige.
9	729,33	0	—4,25	—2,125	92	S-O	»	id.	6	id.
10	732,42	0	—7	—3,50	88	N-E	»	id.		»
11	728,45	—3	—7,75	—5,375	95	N N O	»	clair.		neige.
12	734,93	—1	—6,50	—3,75	82	S-S-O	»	couvert		
13	731,11	—1,50	—11	—6,15	85	N	»	id.		neige.
14	730,39	5	—6	—0,50	67	O	S-S-O	id.		neige.
15	735,40	3	—2	0,50	96	O N O	»	id.		»
16	731,38	0,5	—5,5	—2,25	85	S	»	id.		»
17	714,16	3,5	—2	0,75	93	S-O	»	id.		pluie.
18	728,78	2,6	—1,5	0,25	79	S	»	t. nua.	1	neige.
19	712,36	3	—6	—1,50	70	O	»	couvert	9.80	
20	720,50	3	0	—1,50	96	N	»	id.	»	pluie.
21	734,90	1,5	—1	0,25	96	S	»	»	2	
22	741,71	—1,25	—3,50	—1,25	96	S	»	id.	»	id.
23	730,27	1	—7	—3	96	S	»	id.	»	id.
24	736,66	—3,80	—7,50	—2,35	85	N	»	id.	»	
25	742,61	6	—12	—3	91	N	»	id.	»	»
26	736,55	7	—4	1,50	97	S	»	couvert		»
27	762,62	9	6	7,50	85	S	»	nuag.		»
28	730,66	10	6	8	80	S	»	id.		»
29	735,85	10	4	7	86	S	»	id.		pluie.
30	739,65	13	4	8,5	91	S	»	id.	13.4	pluie.
31	745,53	14	10	12	80	O	»	t. nua.	0.20	
Moyenne,	734,13			3.14	92	1 N-O		nuag.	24.10	6 f. pluie.
Plus haut,	762,62			12	100	1 N-E			15	3 f. gelée blanche.
Plus bas,	712,36			—6,15	80	6 SO			0.20	8 neige.
Écart.	50,26			5,85	20	10 S			14.80	
						3 O				
						1 NNO				

DESCRIPTION

DU

CAMP ANTIQUE

DE

SERMU-SUR-BAUME (JURA)

AVEC DEUX PLANCHES

Par L. CLOS, peintre.

LE

CAMP ANTIQUE DE SERMU-SUR-BAUME

(JURA)

AVANT-PROPOS.

Il y a quelques années, j'ai fait connaître le résultat des fouilles exécutées par la Société d'Emulation du Jura à l'ancien camp de Coldres, situé à 4 kilomètres Est de Lons-le-Saunier (1). L'année dernière, des recherches analogues ont été faites au camp de Sermu, situé à 5 kilomètres Nord-Est du précédent, non dans l'espoir d'y trouver des objets précieux par leur ancienneté, mais seulement pour reconnaître et bien constater les vestiges extérieurs et la construction intérieure du rempart qui le ferme. Le résultat obtenu a justifié nos prévisions ; et si, en l'absence de tout débris caractéristique, je ne puis encore préciser l'origine et l'âge de ces constructions, je puis du moins les faire connaître, et ces notes, réunies à d'autres décrivant des vestiges plus complets retrouvés ailleurs, faciliteront la connaissance des temps préhistoriques de notre contrée ; car le sol a toujours été le plus vrai des livres d'histoire ; là, chaque époque remarquable est écrite avec de la cendre ou de la poussière, et les débris que l'on y trouve sont les caractères à l'aide desquels nous étudions le passé. C'est

(1) Voir les Mémoires de la Soc. d'Émul., année 1877, page 1[illegible]1.

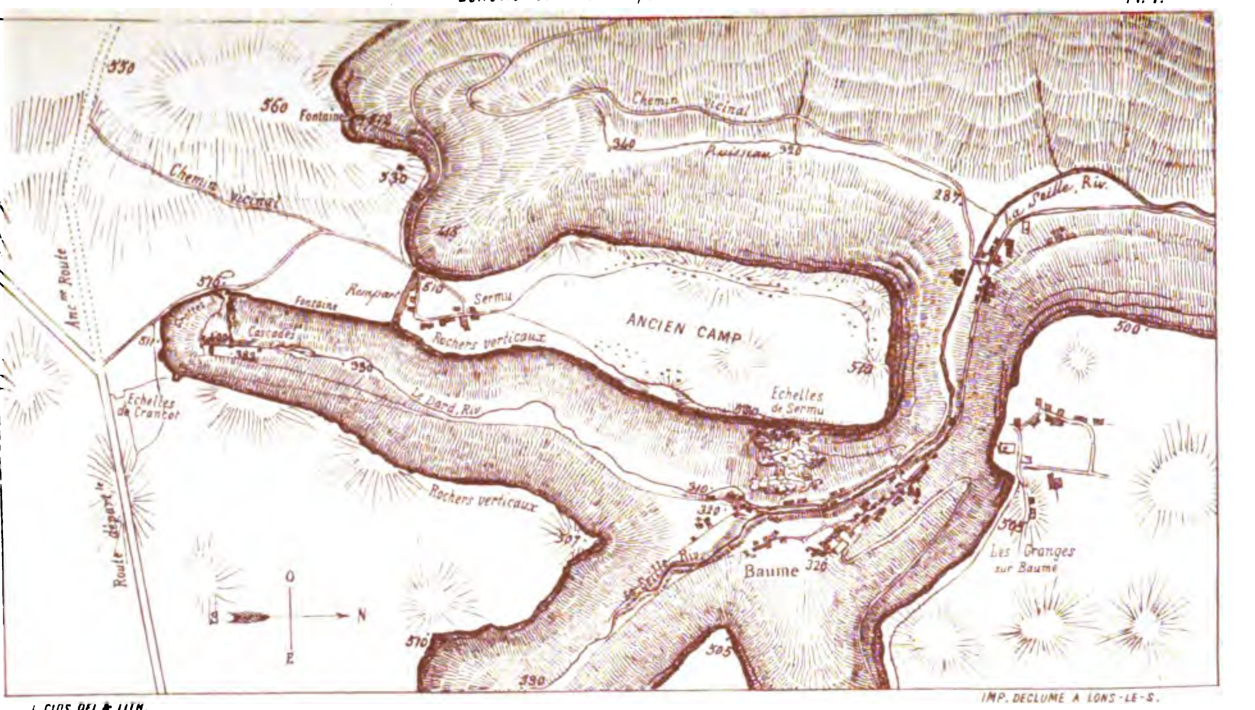
ce livre merveilleux, écrit par le *Temps* en dehors de toute influence personnelle, que tout historien sérieux devrait consulter,car là est la *Vérité*.

La situation et les vestiges des anciens camps ont une grande importance pour l'histoire du pays. Ils ont dû être nombreux autrefois, lorsque, en l'absence de lois établies et respectées, le plus fort cherchait à asservir le plus faible ou à lui enlever le produit de son travail. Ils ont été établis de préférence dans les localités où les obstacles naturels qui y existaient déjà pouvaient être facilement complétés, et la recherche de ces emplacements peut aider à connaître l'état de civilisation des peuples qui nous ont précédés ; c'est pourquoi je vais décrire le camp de Sermu, car il est du petit nombre de ceux dont on reconnait encore les vestiges.

CAMP ANTIQUE DE SERMU-SUR-BAUME (JURA)

Echelle de 0.m 04 cent par Kilomètre.

Pl. I.



L. CLOS DEL. & LITH.

IMP. DECLUME A LONS-LE-S.

I

Situation du Camp.

Depuis Lons-le-Saunier, on peut y aller en voiture par deux voies différentes : soit par la route actuelle de Champagnole et Pontarlier, soit par Voiteur et la vallée de Baume, puis par les chemins vicinaux qui, de là, conduisent à Sermu. (1).

Si l'on veut abréger le trajet depuis Baume, on peut gravir à pied, (il serait plus exact de dire escalader), les échelles de Sermu, c'est-à-dire le sentier qui y conduit directement en serpentant à travers des blocs énormes tombés du haut de la montagne. Après la traversée de ce chaos (qui pourrait inspirer bien des poètes et des artistes), le sentier se transforme en grossières marches faites aux dépens des assises du rocher et conduit, par une ascension presque verticale de 90 mètres, jusqu'au-dessus des rochers verticaux qui forment le côté Est du camp. On se trouve alors à 1,500 mètres au Nord du rempart qui le ferme.

Pourtant, si on préfère remonter le cours de la rivière pour visiter les curiosités naturelles de la vallée de Baume, on peut déjà juger de la force de ce camp en voyant à sa droite l'un de ses côtés formé sans interruption, pendant deux kilomètres, par des rochers verticaux d'une hauteur vertigineuse. Au fond de la vallée, les nombreuses cascatelles des tufs, la profonde grotte de la source, où l'on ne

(1) Je ne puis décrire ici l'antique église abbatiale de Baume, son retable du 16e siècle, ses tombeaux anciens, ses dalles funéraires, etc. Ces dernières ont été publiées dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, année 1877, pages 485 à 583.

peut entrer qu'au moyen d'une échelle et d'où l'eau s'échappe par torrents en temps de pluie, la grotte du fond, dont le sol a été récemment aplani et d'où l'on découvre tout le panorama de la vallée, sont de splendides décors qu'on admire longtemps ; on les quitte pour gravir les échelles de Crançot, curieux escalier entaillé dans une fissure du rocher, et lorsqu'on a pu se hisser sur le plateau, on contourne à l'Ouest pour aller au camp situé à un kilomètre de là.

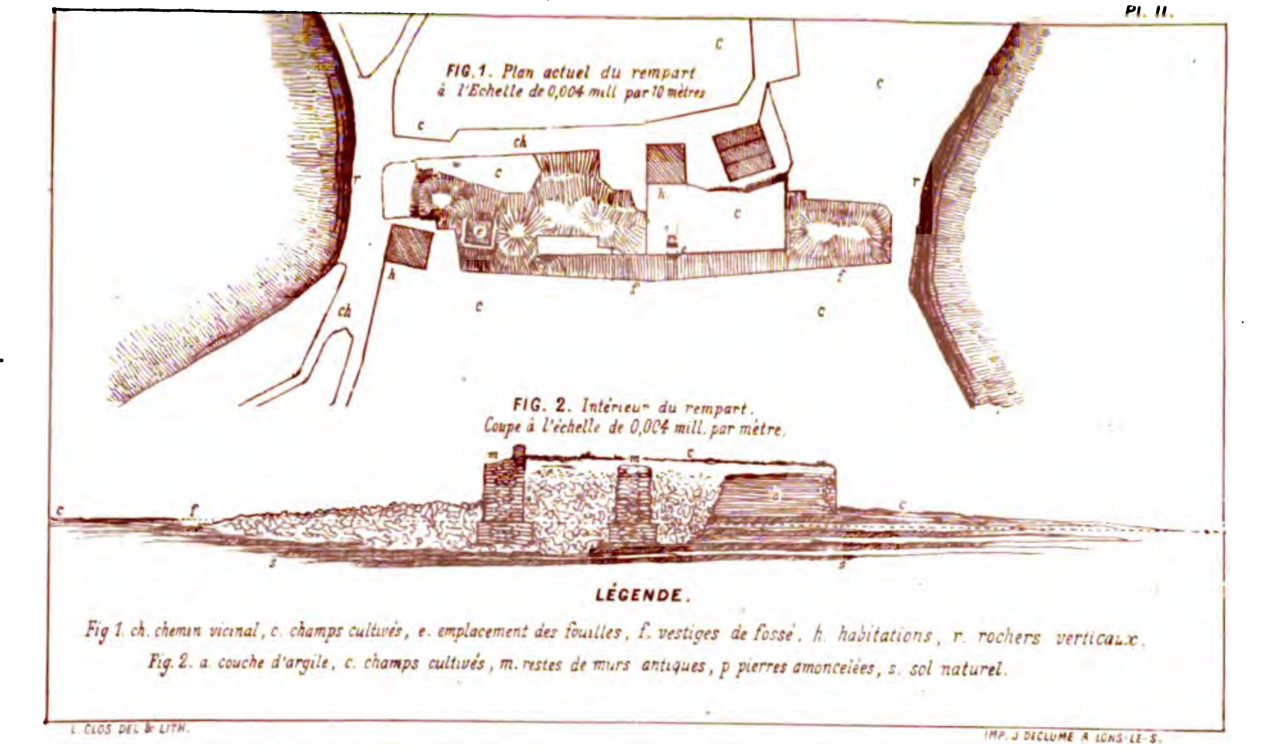
On y entre sans s'en apercevoir, car les restes du rempart sont peu élevés et n'attirent pas l'attention. On est alors sur la partie la plus étroite d'un plateau divisant la vallée de la Seille en deux ramifications Cette sorte d'isthme, que l'on pourrait comparer au pédoncule d'un fruit, n'a que 200 mètres de largeur (*Voir le plan, planche I.*) Cette presqu'île aérienne est limitée supérieurement à l'Est, comme je l'ai déjà dit, par des rochers continus ayant près de 100 mètres de hauteur verticale ; au Nord, ces rochers sont moins élevés et disposés par étages alternant avec des pentes très-rapides ; à l'Ouest, ces mêmes pentes deviennent plus uniformes et dépassent souvent 50 degrés ; les bancs de rochers s'y montrent plus rarement à découvert et n'ont que de 10 à 20 mètres d'élévation.

La forme de ce plateau est rectangulaire, allant en se rétrécissant du côté Sud. Il a 1500 mètres de longueur, 500 mètres de largeur et une superficie de 64 hectares ; il pouvait donc contenir toute la population des environs et un nombreux bétail. Son altitude est de 510 mètres au-dessus du niveau de la mer et de 200 mètres en moyenne au-dessus des vallées qui l'entourent. Ce plateau, de niveau sur toute sa surface, complétement isolé, inabordable sur tout son pourtour, a dû être très-recherché dans les temps anciens comme lieu de refuge ; mais il a perdu beaucoup de son importance depuis l'invention de la poudre, car il est dominé de plus de 40 mètres à l'Ouest.

REMPART DE SERMU-SUR-BAUME (JURA)

D'après le plan cadastral

Pl. II.



II

Description du Rempart.

C'est à la partie la plus étroite de cette sorte de presqu'île qu'a été construit le rempart qui en fermait complétement l'entrée. (*Voir les planches I et II.*) La partie Ouest n'existe plus : depuis longtemps les habitants du hameau en prennent les meilleurs matériaux pour construire leurs maisons ou groiser les chemins vicinaux de la commune. Ils en ont ainsi enlevé plus de 1200 mètres cubes. Au-delà de cet espace libre, l'amas de décombres s'élève d'abord à 4m 50 de hauteur et plus loin à 6 mètres où il forme une petite éminence ; c'est là le point culminant dominant tout le terrain d'alentour ; en cet endroit, l'espace occupé par les décombres a 30 mètres de largeur. Le sol s'abaisse ensuite et n'a plus que 4 mètres de hauteur au-dessus des champs environnants ; ce n'est plus une pelouse comme précédemment, mais un fourré de ronces et d'épines qu'il faut contourner pour arriver à la partie centrale, actuellement cultivée et élevée seulement de 2m 50 cent. Au-delà, le sol s'élève de nouveau pour former quelques petites éminences recouvertes par un bois taillis ; puis le rempart cesse et l'on descend sur un espace de 8 mètres de largeur seulement, défriché depuis 60 ans et longeant le sommet des rochers verticaux. L'amas de décombres qui forme cette extrémité a 28 mètres de largeur, y compris l'éboulement qui a comblé l'ancien fossé.

Pour compléter ces observations en retournant au point de départ, il faut longer le côté Sud ou extérieur du retranchement : pendant ce trajet, on peut constater que tout ce côté, actuellement couvert de broussailles, n'est

qu'une accumulation de pierres confusément entassées, surtout aux deux extrémités.

Cette exploration générale en fait suffisamment apprécier la superficie ; mais pour en connaître la structure intérieure, il fallait y faire exécuter des fouilles et c'est ce qu'a fait la *Société d'Emulation du Jura.*

Sur l'éminence la plus élevée, (qu'on appelle *sur le château,*) quelques pierres brutes, superposées, se montrent à la surface du sol ; trompés par cette apparence et espérant y faire quelque découverte curieuse, les ouvriers ont dégagé un quadrilatère de 9 mètres de côté, limité sur une face par une pente rapide et sur les 3 autres par des murs en pierres sèches, à un seul parement et sans fondations ; ils n'ont que 1m 50 cent. de hauteur et reposent sur des pierres de moyenne dimension entassées confusément. Audessous de ces simulacres de murs, on a toujours trouvé les mêmes pierrailles et dans le même désordre jusqu'à plus de 1 mètre de profondeur ; il devenait dès lors très-probable qu'on ne trouverait pas autre chose, et que s'il y avait eu autrefois un château en ce lieu il avait dû depuis être démoli de fond en comble (1).

Pour trouver plus tôt les constructions soupçonnées, les ouvriers ont été conduits au milieu du rempart, sur la partie cultivée et la moins élevée ; là, ils ont creusé transversalement une tranchée de 3 mètres de largeur sur autant de profondeur et ont mis à découvert les restes de deux murs parallèles, construits à mortier, se dirigeant longitudinalement et espacés de 2 mètres 90 centimètres. Audelà, ils n'ont trouvé qu'un amas de pierres écroulées,

(1) Je me rappelle parfaitement que, dans mon jeune âge, on appelait *Château-Gaillard* toute éminence, tant petite fut-elle, au sommet de laquelle le plus agile cherchait à se maintenir en repoussant tous ceux qui voulaient l'en faire descendre. Cet usage existe encore dans diverses localités du Jura. Le nom de l'éminence du rempart proviendrait-il d'une semblable coutume ?

puis le terrain naturel et en place (*Voir planche II, fig. 2*).

Cette tranchée, restée ouverte pendant plus d'un mois, a été visitée par plusieurs membres de notre Société d'Emulation (1), et même par plusieurs dames de Lons-le-Saunier, puis comblée pour permettre la culture du champ. Voici quelle est la disposition intérieure de ce rempart, d'après les mesures exactes qui y ont été prises pendant la durée des travaux. A l'extérieur du camp et immédiatement au devant des murs, il existe un fossé n'ayant que 1 mètre de profondeur sur 8 à 10 mètres de largeur ; ensuite, un premier mur, de 1 mètre 20 cent. d'épaisseur, s'élevant encore à 2 mètres au dessus du sol du plateau, non compris les fondations qui s'abaissent de 0^m 50 cent. au-dessous ; à 2 mètres 90 cent. en arrière, il existe un autre mur de même hauteur ayant seulement 0^m 90 cent. d'épaisseur ; à 2 mètres plus loin, le terrain naturel est surmonté d'une couche d'argile très-compacte ayant encore 1 mètre 20 cent. d'épaisseur, sur 4 mètres de largeur. Puis le rempart cesse, et le terrain cultivé est à 1^m 40 cent. plus bas. Tout le fossé et l'espace creusé de chaque côté de ces murs est complétement rempli par une accumulation de pierres de toutes dimensions écroulées ou jetées confusément.

Ces murs sont construits en pierres brutes du pays, n'ayant jamais été taillées intentionnellement, ni même ébauchées ; (beaucoup d'entre elles ont plus d'un mètre de longueur et 0^m 15 cent. d'épaisseur ;) les plus grosses et les plus larges forment les parements du mur et les autres en remplissent l'intérieur. Ces pierres sont posées

(1) Ce sont Mrs F. Rousseaux, avocat, président ; Toubin, professeur de mathématiques au Lycée de Lons-le-Saunier, vice-président ; Taron, receveur de l'Enregistrement, et Girardot, professeur au Lycée ; ce dernier, notamment, a dirigé les fouilles pendant une journée entière.

par assises horizontales, irrégulières et reliées entr'elles par un mortier peu résistant, mélangé de petits graviers, mais sans fragments de briques concassées comme il en existe dans beaucoup de constructions de l'époque romaine. Les fondations dépassent l'aplomb des murs de 0^m 20 cent. ; mais celles du mur extérieur reposent sur un amas de pierres de toutes dimensions entassées sans ordre et sans mortier, tandis que celles du mur intérieur sont sur le sol naturel formé alternativement de roches plates et de couches marneuses d'une épaisseur moyenne de 0,10 à 0,15 cent. Ce même terrain se retrouve à 2 mètres Nord, à un niveau plus élevé.

Ces murs existent probablement dans toute la longueur de ce retranchement, car on reçonnait encore sous les décombres de la partie Ouest, les restes d'un mur construit de même et suivant la même direction ; il a été dégagé sur 8 mètres de longueur, mais son épaisseur n'a pu être mesurée parce que les pierres qui en formaient le parement Sud en ont été arrachées depuis longtemps pour être employées ailleurs.

III

Trouvailles.

Je devrais peut-être passer cet article sous silence, puisque les quelques objets trouvés en faisant ces recherches n'ont aucune valeur intrinsèque ; mais il me parait utile de les faire connaître pour en tirer des conséquences plus tard.

Dans les recherches faites à la partie Ouest, on a trouvé au pied des murs du monticule une pierre de forme demi-

sphérique, ayant en moyenne 0^m 13 cent. de diamètre et 0,07 cent. d'épaisseur ; elle est en calcaire siliceux du Jurassique inférieur et fait feu sous le briquet ; sa face plane a pu servir de polissoir. Une autre pierre, étrangère à la localité, moins épaisse et plus large que la précédente, a été trouvée au même lieu ; elle a 0,20 cent. de diamètre moyen et seulement de 0^m 06 à 0^m 07 d'épaisseur ; elle est arrondie comme un disque, aplanie et légèrement concave sur une face, convexe sur l'autre, et de même nature que deux meules à moudre le grain trouvées dans le département du Jura, l'une à l'Etoile et l'autre à Jonay; près de Plainoiseau ; ces dernières sont déposées actuellement au musée de Lons-le-Saunier.

Il ne me reste plus à mentionner que quelques pierres arrondies ou ovoïdes trouvées au pied des mêmes murs ; elles sont en calcaire du pays et de la grosseur d'un œuf de poule ; il n'en existe pas de semblables dans les terrains environnants, mais seulement à 3 ou 4 kilomètres Sud de là, dans les vastes moraines de Briod, et peut-être à Baume dans les alluvions de la rivière. Serait-ce des pierres de fronde apportées là tout exprès ? On en a trouvé de semblables et en quantité prodigieuse au milieu des éboulements et presque au sommet de la muraille qui fermait le camp gaulois des Césarines, dans le département du Lot (1).

La tranchée creusée au milieu du rempart a été encore moins productive : on n'y a trouvé que quelques fragments de charbon dans une couche de terre noire de 0^m 1 décimètre d'épaisseur, située entre les deux murs et à 1^m 20 cent. au-dessus de leurs fondations ; et au bas, sur le sol naturel, quelques rares débris de poterie celtique.

Ces résultats sont intéressants, car ils permettent d'af-

(1) Société française d'archéologie, session de Senlis, 1877, D'après E. Castagné.

firmer maintenant que le plateau de Sermu a été fortifié et habité autrefois, à une époque lointaine que l'on ne peut encore préciser.

IV

Recherches dans le Camp.

Pour mieux connaître ce camp, il fallait en explorer d'abord le pourtour, afin de s'assurer si l'on pouvait y parvenir sans franchir le rempart, et si d'autres constructions existaient sur les points qui auraient pu faciliter cet accès ; puis toutes les surfaces incultes de l'intérieur, afin d'y rechercher les vestiges d'habitation et les sépultures, conséquences naturelles d'une occupation un peu prolongée.

L'exploration du pourtour a prouvé que, du côté de la vallée de Baume, l'escalade des rochers était impossible, car le sentier qui y conduit actuellement depuis Sermu n'existait probablement pas autrefois ; d'ailleurs, il passe sur des assises tellement étroites qu'il aurait suffi de quelques hommes pour en arrêter des milliers. Mais il n'en est pas de même du côté opposé où les rochers manquent souvent : en longeant le sommet de ces pentes on n'y remarque aucun vestige de fortification, mais seulement, pendant plus d'un kilomètre, des amas irréguliers de pierres brutes disposés à divers intervalles ; les habitants appellent cela d'anciennes carrières ; j'admettrais cette explication si ces amas étaient situés auprès du hameau, et surtout si les blocs qui les composent étaient plus réguliers et à faces parallèles ; mais je n'admets pas que les hommes d'autrefois se soient donnés la peine d'extraire de la pierre à 1200 mètres de leurs habitations quand ils en

avaient en abondance tout auprès ; car, dans les temps anciens comme aujourd'hui, les demeures devaient être placées près du rempart pour le défendre au besoin, et surtout pour être plus à proximité des sources, toutes situées au dehors de l'enceinte. Ces pierres sont irrégulières et de moyenne grosseur ; elles sont extraites de la surface du sol, dans un terrain complètement inculte, et qui l'a toujours été puisque la roche affleure à la surface et que la terre végétale y manque ; on ne peut donc pas supposer non plus qu'elles ont été extraites pour faciliter la culture du sol. Il me parait plus naturel d'admettre que toutes ces pierres informes étaient destinées à être roulées sur les assaillants qui auraient tenté d'escalader ces pentes. Cette opinion m'est suggérée par le passage suivant d'une description du camp des Césarines, situé dans le département du Lot : « Les bords du plateau étaient garnis sur tous « les points d'une grande quantité d'énormes blocs cal« caires destinés sans doute à être roulés sur les assail« lants qui auraient tenté de gravir les retranchements du « rocher ; plusieurs de ces blocs sont encore en place sur « la corniche ; ils sont en équilibre sur de petites pierres, « etc..... » (1) On peut donc admettre qu'il en a été de même à Sermu.

La majeure partie de ce plateau étant cultivée depuis plusieurs siècles, et les habitants n'ayant encore trouvé dans leurs champs aucun objet façonné en pierre ou en métal (2), il est assez probable que cette vaste surface n'a

(1) Le camp des Césarines, par E. Castagné. (Publications de la Société française d'archéologie, session de Senlis, année 1877, page 513.

(2) Un brave homme, ayant toujours habité la localité, m'a affirmé avoir trouvé au bas des pentes, il y a 15 ans, un gros morceau de cuivre que, d'après sa description, j'ai reconnu devoir être une hache en bronze, à ailerons ; il n'a pu la retrouver chez lui pour me la montrer, mais je n'ai aucune raison de suspecter sa bonne foi.

pas été habitée autrefois par l'homme, si ce n'est auprès du rempart.

Les surfaces incultes ont été explorées sur un grand nombre de points, et n'ont rien montré d'intéressant, si ce n'est de nombreux tertres circulaires, disséminés sans ordre, ayant en moyenne 6 mètres de diamètre et 0^m 80 cent. de hauteur. Huit des plus remarquables ont été ouverts dans l'espoir d'y trouver quelques objets pouvant aider à préciser l'époque de leur construction ; mais on n'y a rencontré aucun débris rappelant l'existence de l'homme, si ce n'est la forme régulière de ces tertres, leurs dimensions presque semblables et leur structure intérieure toujours formée de pierres brutes entassées sans ordre sur le sol.

Les recherches pour l'eau ont été également infructueuses ; on ne voit aucune source dans l'intérieur du camp, mais au dehors, à 300 mètres au Sud et à 600 mètres à l'Ouest, il en existe deux qui ne tarissent jamais et servent à l'usage des habitants lorsque leurs citernes, construites seulement depuis un demi-siècle, sont insuffisantes.

Ainsi donc, dans ce vaste camp, le rempart est la seule chose qui soit vraiment digne de fixer l'attention. La hauteur primitive des murs n'est pas connue, mais en cubant la masse des décombres accumulés entre eux et ceux qui remplissent le fossé, on trouve qu'il y aurait encore assez de matériaux pour les exhausser de 4 à 5 mètres ; car il ne faut prendre que la moitié du cube de ces débris à cause des nombreux vides qui y existent.

V

Conclusion.

D'après tout ce qui précède, je crois pouvoir conclure :

1° Qu'il n'y a jamais eu là de camp permanent, ni de ville renfermée dans une enceinte continue, mais seulement un refuge temporaire en cas d'invasion. Cela est prouvé par l'absence de sources et de vestiges d'habitations dans l'intérieur du camp.

2° Que ces fortifications n'ont jamais été assez fortes, ni assez complètes pour subir un siège prolongé. Cela me parait justifié par le peu d'épaisseur des murs et par l'absence du fossé ; car la dépression située au devant est trop peu profonde et n'est que le résultat de l'enlèvement des matériaux qui ont servi à leur construction.

3° Que ces mêmes murs sont l'ouvrage d'un peuple à demi-civilisé et datent d'une époque probablement antérieure aux Romains. La grossièreté du mortier employé dans cette construction, les pierres brutes dont elle est uniquement composée, les fragments de poteries celtiques trouvés auprès, l'absence de briques, tout me fait supposer que ces murs sont antérieurs aux Romains ; s'ils ont occupé ce camp, comme le dit la tradition, ce n'a été que parce qu'il existait déjà avant leur arrivée, car ils construisaient différemment leurs murs, et leurs procédés ont encore été en usage plusieurs siècles après leur sortie du pays. Les seules traces de leur présence en ces lieux sont les nombreux débris de poteries romaines qu'on a retrouvés au pied des rochers, à la source du Dard, et surtout dans la grotte située au fond de la vallée (1). Ces objets sont actuellement au musée de Lons-le-Saunier.

(1) Mémoires de la Soc. d'Emul. du Jura, année 1865, page 399.

4° Enfin, d'après la structure intérieure de ce retranchement (*Voir la planche II, fig. 2*), je suppose qu'il a été construit à plusieurs époques dont la première est bien antérieure aux deux autres. En effet, le terrain argileux qui existe à 2 mètres en arrière du mur intérieur est fortement tassé sur 4 mètres de largeur, repose sur le roc vif et s'élève encore à 1 mètre 90 cent. au dessus du sol environnant ; on peut donc admettre que ce sont là les restes d'un premier retranchement, primitivement plus élevé, fortifié par une haie de pieux entrelacés de branchages qui n'ont laissé aucun vestige.

Longtemps après, on a construit le mur à mortier situé au devant ; après l'écroulement de sa partie supérieure, on a voulu renforcer ce rempart en le faisant précéder d'un autre mur, et pour le construire plus vite, on n'a pas même enlevé les décombres gisant au fond du fossé ; je ne puis expliquer autrement l'amas de pierres entassées sans ordre et sans mortier au-dessous des fondations du mur extérieur, ni la différence d'épaisseur de ces deux murs.

Il y aurait donc là, selon moi, trois époques différentes bien caractérisées, mais dont la date et la durée ne peuvent être précisées avec certitude en l'absence de tout débris d'armes ou d'autre objet contemporain de ces constructions.

Si la Société d'Émulation du Jura n'a pas obtenu de ces fouilles un résultat plus complet, c'en est déjà un bien précieux que d'avoir bien constaté l'existence de ce curieux retranchement, et prouvé par là qu'il reste encore beaucoup de recherches à faire pour connaître l'histoire des premiers habitants de notre pays.

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR

DOM JEAN DE WATTEVILLE

abbé de Baume, comte-abbé de St-Josse,
coadjuteur de l'abbaye de Luxeuil, haut-doyen
du diocèse de Besançon, premier maître
des requêtes au parlement de Dole, etc.

PAR

M. ABRY D'ARCIER.

NOTICE

SUR

PIERRE - CLAUDE - BONAVENTURE
ABRY D'ARCIER

Abry d'Arcier vit son existence traversée par deux grands événements : le premier, tout personnel, fut un procès retentissant qu'il eut à soutenir contre Marie Thomas de Maigret, de Desne ; le second, la période tourmentée des jours de la Terreur, qu'il affronta durant toute sa durée, car, malgré des attaches royalistes notoirement connues, il ne voulut pas émigrer.

Nous lisons dans le mémoire justificatif qui, après une longue et ruineuse procédure, lui fit gagner son procès, divers détails sur sa famille et sur lui-même, qui résument, mieux que nous pourrions le faire, ce qu'il y a à dire sur ce point (1).

« Je me trouve placé dans cette classe de citoyens où, « avec de l'éducation et de la décence, on peut aspirer à « toute société honnête.

« En 1617, Albert et Isabelle Clara-Eugenia, infante « d'Espagne, ensuite de l'avis de son parlement de Dole,

(1) *Réponse pour le s^r Pierre-Claude-Bonaventure Abry d'Arcier..... au libelle distribué contre lui sous le titre de Mémoire justificatif pour M. Marie Thomas de Maigret de Desne.....* p. 15 et suiv.

« accorda à mon trisaïeul Jean Abry, citoyen de Besançon, « la permission de faire différentes acquisitions en fiefs. « On lit dans ce titre que Jean Abry était de *bonne et* « *honorable famille*, et que cette grâce lui fut accordée « *pour grands et signalés services rendus tant en faits de* « *guerre et armées du roi catholique, qu'en affaire d'état* « *importantes* (2).

« En 1674, lors de la conquête de la province, mon « bisaïeul, Claude Abry, était capitaine à Salins ; ce qui se « prouve, soit par un rôle de sa compagnie, soit par un « ordre de M. Alveyda, gouverneur de la province, pour « l'exempter, ainsi que ses soldats, des impositions qui se « levaient pour la subsistance des troupes ; soit encore par « les ordres du même gouverneur de se transporter sur « le champ dans les villages voisins pour y enrôler le plus « de monde qu'il lui serait possible pour la défense de la « ville de Salins (3).

« Claude Abry, mon grand-père, acheta, en 1704, du « grand-père de M. le président d'Olivet, la charge de con- « seiller garde marteau dans la réformation de Salins, et « il l'a exercée pendant quarante-cinq ans.

« Mon père a rempli vingt-cinq ans la charge de juge « dans cette réformation (4), et sa réputation d'honnêteté « n'avait nul besoin de l'apologie de M. de Maigret. Ma « mère était Anne-Angélique de Moncey, fille de Pierre « Gouhennant, seigneur de Moncey, officier de cavalerie.

« Ma grand-mère était Claude-Thérèse de Raicle, fille « de Jean-Baptiste de Raicle, baron de Montaigu. Elle eut « pour sœurs Claude-Amaranthe, mariée au sieur de « Courtaillon, seigneur de Montdoré ; Simonne, mariée à « Gaspard de Bermont, Seigneur de Villerpot ; et pour

(2) Cette pièce est produite (Note du Mémoire).

(3) Toutes ces pièces sont produites (Note du Mémoire).

(4) Son successeur, en 1770, l'a acquise 66,000 livres (Note du Mémoire.)

« frères, Emmanuel de Raicle, baron de Montaigu, officier « de cavalerie, mort sans postérité. Cette famille de Raicle « me donne pour alliés MM. de Boursières, MM. Toitot, etc.

« Mon arrière grand-mère était Marie-Charlotte d'An- « delaut, d'Alsace, fille d'Arbogaste, comte d'Andelaut, « chambellan de l'Empereur ; elle était près parente de « N. d'Andelaut, mariée à M. de Pillot de Chantrans, père « de Madame d'Ambre, ainsi que de plusieurs autres fa- « milles, comme les barons de Rheinac, etc. (5).

« Né à Salins en 1750, j'y ai fait mes études, à l'excep- « tion de la philosophie dont j'ai reçu les leçons à Lons- « le-Saunier.

« Je me rendis ensuite à Besançon pour m'y graduer « en droit ; et, après avoir rempli les formalités néces- « saires, la Cour ne reçut au nombre des avocats, le 30 « août 1769.

« J'espérais pouvoir remplacer mon père dans la charge « qu'il occupait ; c'était aussi son désir le plus pressant ; « mais sommes-nous toujours les maîtres de notre sort ? « N'y a-t-il pas souvent une fatalité qui dispose de nous « malgré nous mêmes et nous jette, suivant son caprice, « bien loin de la sphère que nous croyions habiter.

« Mon père fut attaqué d'une maladie longue et ter- « rible, qui, bientôt reconnue incurable, ne lui laissa pas « d'autre perspective que le tombeau. Dans l'impossibilité « de continuer l'exercice de sa charge, moi-même n'ayant « alors que dix-neuf ans, et conséquemment éloigné de « pouvoir l'occuper, mon père, en gémissant, se vit forcé « de la vendre ; et sa maladie lui faisant désirer la retraite, « il résolut d'habiter la campagne. Le hasard voulut qu'à

(5) Cette généalogie est prouvée par les mémoires du procès que j'ai encore actuellement au Conseil des dépêches, du chef de ma grand-mère, conjointement avec MM. de Bermont et de Montdoré, pour la répétition de la baronnie de Montaigu et de la Roche, et de leurs mouvances. Ces pièces sont produites (Note du mémoire).

« cette époque M. de Grandchamp mit en vente un do-
« maine assez considérable qu'il avait à Arlay. Mon père
« en fit l'acquisition, et déterminé à y demeurer, je l'y
« suivis pour lui rendre les soins qu'il devait attendre de
« mon devoir, et qui étaient dus à sa tendresse.

« Mes perspectives évanouies, je me soumis à la néces-
« sité. Un tour et des livres pendant l'hiver, un jardin et
« des fleurs pendant l'été formèrent mes occupations et
« mes plaisirs. »

Abry d'Arcier, pour soutenir son procès qui dura pendant plusieurs années, fut obligé de vendre une partie de son domaine. Il avait à faire à redoutable adversaire et l'accusation portée contre lui ne tendait à rien moins qu'à le faire passer pour avoir voulu assassiner M. de Maigret dans une partie de chasse, et il se voyait dans la nécessité de ne reculer devant aucun sacrifice pour sauver son honneur et même sa vie.

L'avocat de la partie adverse était celui qui fut plus tard le conventionnel Dumas et la preuve de l'innocence d'Abry d'Arcier n'était pas chose facile à établir vis-à-vis d'une accusation aussi hardie et aussi violemment soutenue (6). De Maigret, pour mainte raison dont les mémoires du procès donnent le détail, dans un rendez-vous de chasse tira sur Abry et lui cassa l'avant-bras gauche. Devant les tribunaux, de Maigret, pour se défendre, accusa sa victime d'avoir voulu l'assassiner et dit n'avoir fait feu sur Abry que pour sa propre et légitime défense. En définitive, le sieur de Maigret, par arrêt du parlement de Besançon en date du 14 juillet 1785, fut condamné à avoir la tête tranchée et à dix mille livres de dommages-intérêts envers le sieur Abry d'Arcier. Celui-ci ne voulut point toucher à cette somme autrement que pour en faire plusieurs donations charitables, entr'autres celle de mille écus à l'église

(6) Le libelle accusateur de Maigret est d'une violence extrême.

paroissiale de St-Pierre de Besançon pour contribuer à l'achat d'orgues (7).

Abry d'Arcier était homme du monde et très recherché par la meilleure société de l'époque. En 1772, madame la comtesse de Lauraguais, après avoir ordonné la démolition du château de Nozeroy, faisait construire le château neuf d'Arlay. Elle voulut bien accepter l'hospitalité que lui offrit Abry pendant que ses appartements achevaient de s'assainir. Tous les soirs, la comtesse venait, avec plusieurs dames de sa suite, faire dresser son lit de camp dans le salon qu'Abry lui avait offert ; elle y passait la nuit et, le matin, remontait à son château. Madame la comtesse de Lauraguais avait transformé le château d'Arlay en un véritable petit Versailles; elle avait un train de maison somptueux, des équipages de chasse, des carosses princiers (8). La vie s'écoulait gaie et brillante dans sa petite cour ; on y jouait la comédie, on y donnait des bals et même des fêtes générales auxquelles la population du village, les gens du peuple prenaient leur part ; aussi la comtesse était-elle fort aimée dans sa baronnie d'Arlay. Lors du procès dont nous avons parlé, Mme de Lauraguais s'inquiéta avec beaucoup de sollicitude de son issue et nous possédons plusieurs lettres dans lesquelles elle témoignait de l'intérêt et de l'estime qu'elle avait pour Abry d'Arcier (9).

(7) Nous possédons plusieurs lettres de M. Demandre, curé de St-Pierre, où il est question de ce don. Dans l'une de ces lettres, il est dit qu'Abry d'Arcier fit tout son possible pour sauver son ennemi, qui dut de perdre la vie en grande partie à l'imprudence de son avocat. De Maigret apprenant les efforts qu'Abry d'Arcier avait faits pour le sauver dit à M. Demandre, avant de se confesser à lui, qu'il ne conservait aucun sentiment d'animosité contre son adversaire.

(8) Sa fortune s'élevait à 900,000 livres de rente et elle passait pour ne pas faire d'économies.

(9) Notre intention était, tout d'abord, de faire usage ici des documents nombreux que nous possédons sur Madame de Lauragais et

Comme nous l'avons dit, M. Abry d'Arcier n'émigra pas pendant la Révolution. Il demeura dans sa propriété d'Arlay où il eut l'occasion de rendre maints services à plusieurs de ses concitoyens. Il contribua, notamment, à sauver du pillage le château d'Arlay. Aux plus mauvais jours de la Terreur, il sut se faire rendre justice, même par ses ennemis, qui furent forcés de convenir de son mérite et de sa bravoure, et en imposa toujours à ceux qui cherchaient à lui nuire. Souvent le district envoyait des soldats pour fouiller sa maison du haut en bas, mais jamais on ne trouva rien chez lui qui pût le compromettre. Selon les circonstances, il restait chez lui ou se cachait ; souvent même il recevait ceux qui venaient pour le prendre sans qu'ils osassent mettre la main sur lui.

Un jour il fut fort surpris de voir la garde nationale d'Arlay venir en députation pour le prier de se placer à sa tête ; il accepta les fonctions de commandant, non toutefois sans se dissimuler qu'autant valait battre briquet sur une poudrière. Il était depuis quelque temps en possession de son grade quand il apprend que ses hommes ont juré d'aller piller, puis incendier le château. Abry devrait conduire l'expédition sous peine d'être cassé et de passer en jugement. Le lendemain, en effet, on vient le sommer de se placer à la tête des gardes nationaux pour les conduire. Au lieu de refuser, comme on s'y attendait peut-être, Abry répond tranquillement qu'il les accompagnera, car son devoir est d'être toujours avec eux, surtout au milieu des dangers, pour les diriger et les protéger. On savait la vénération et l'affection d'Abry pour Madame de Lauraguais et cette acceptation immédiate surprend tout le monde. Abry revêt son uniforme, s'arme plus encore que de coutume et se met à la tête des gardes-nationaux en les

sur sa cour. Nous avons craint que ce sujet nous entraînât trop loin et nous avons remis cette étude à plus tard.

prévenant qu'ils aient à marcher en ordre, sans cris, sans vociférations. « Calmes comme moi, Messieurs », ajoute-t-il.

L'effervescence, malgré cela, se faisait déjà sentir. Arrivé sur la porte du château, Abry, qui marchait en tête, se retourne et, faisant face à tous : « Messieurs, dit-il, « avez-vous bien réfléchi à ce que vous allez faire ? Si vous « ne l'avez pas bien compris, il est de mon devoir de vous « l'apprendre. Tous, vous êtes honnêtes ; pas un de vous, « je le pense, n'a flétri ses mains du bien d'autrui : vous « pouvez marcher la tête haute ; dans quelques instants, « vous serez criminels, pas un de vous n'osera la relever. « Vous aurez pillé, dévasté une propriété dont vous aurez « dépouillé une famille, une femme qui fut votre protec- « trice, votre bienfaitrice à tous ; qui vous a comblés de « bien dans des jours de calme et de prospérité : vous vous « serez rendu doublement coupables de vol et d'ingratitude. « A quelle opinion qu'on appartienne Messieurs, on doit, « avant tout, rester honnête. . . . .

« Je vous ai accompagnés jusqu'ici pour que, plus près, « plus en face du crime, je puisse, plus directement, faire « un dernier appel aux sentiments de loyauté qui, jusqu'à « présent, ont fait de vous d'honnêtes gens. Allons, Mes- « sieurs, revenons à de meilleurs sentiments et faites que, « fier de vous, je vous reconduise dans vos familles les « mains pures du bien d'autrui. Quant à moi, Messieurs, « mon parti est pris : ou je rentre au village avec de « braves gens, ou je meurs sur le seuil de ce château. « Avant que de le franchir, vous passerez sur mon corps, « car je le défendrai et j'y verserai la dernière goutte de « mon sang ! » Ce discours rapidement improvisé fait son effet; presque tous sentent de grosses larmes mouiller leurs yeux et disent : « M. d'Arcier a raison, ce n'est pas à nous de piller, rentrons chez nous.» Cependant quelques furieux vocifèrent et l'un d'eux s'avance, le sabre levé,

pour forcer le passage ; mais il est bientôt désarmé et Abry d'Arcier descend triomphant au village. Souvent il disait, par la suite, que ce fut là l'un des plus beaux jours de sa vie.

Le marquis de Laugeron était encore à cette époque gouverneur de la province ; il écrivit à Abry une magnifique lettre de félicitation sur sa « belle et noble conduite, « à laquelle, disait-il, on doit la conservation du château « d'Arlay qui, sans son dévoùment, ne serait plus que « cendre et poussière » (10). Abry conserva cette lettre ; bien lui en a pris, car elle a servi à confondre la calomnie trente ans environ après cet événement. Le prince Pierre d'Arenberg, petit-fils et héritier de madame la comtesse de Lauragais, vint séjourner dans son château d'Arlay. Dès son arrivée, il avait manifesté le désir de connaître Abry d'Arcier et lui avait témoigné de la considération, car il avait souvent entendu parler de lui par la princesse d'Arenberg, fille de Madame de Lauraguais. Abry allait toujours la voir quand il était à Paris et toujours il fut traité par elle avec une vraie distinction. — La correspondance de la princesse d'Arenberg et celle de sa mère, que nous possédons, en font foi. — Sur ces entrefaites, on raconta au prince d'Arenberg qu'Abry s'était fait nommer commandant de la garde nationale pour piller le château plus à son aise et que, s'il n'en était pas venu à bout, il n'avait rien négligé pour réussir dans son projet. Sans plus ample information, le prince écrivit à Abry une lettre de violents reproches. Celui-ci, pour toute réponse, ne fit que placer sous les yeux du prince la lettre de félicitation du marquis de Laugeron. Le prince regretta vivement alors d'avoir été si prompt à croire.

A la suite de cet incident du château d'Arlay, Abry devint encore plus suspect. Il fut cassé de son comman-

(10) Nous possédons encore cette lettre.

dement et fut pourchassé, traqué partout sans qu'on réussît à s'emparer de sa personne. Cependant, malgré une foule de péripéties, où sa vie fut en danger, il put atteindre sain et sauf la fin de la tourmente révolutionnaire.

Abry d'Arcier s'occupa, pendant trente années de sa vie, de recherches pour ses travaux historiques sur la Franche-Comté. Il parcourut à cet effet toute la province, visita les archives des châteaux, des couvents, des villes, particulièrement avant la Révolution, et alla compléter ses renseignements dans diverses bibliothèques importantes, notamment dans celles de Paris, où il séjourna assez longuement, en plusieurs fois, dans ce but. Ces travaux encore manuscrits sur la plupart des villes de la Franche-Comté n'ont pas tous été achevés complétement. Abry fit une chûte de cheval qui entraîna sa mort (11), alors qu'il aurait pu parachever l'œuvre entreprise. Cependant, plusieurs localités importantes au moyen-âge, telles que Arlay, Bletterans, Ruffey, St-Amour, Nozeroy, Orgelet, etc., ont, dans ces manuscrits, leur histoire traitée avec de grands développements.

Notre intention est de publier celles de ces études auxquelles il semble avoir mis la dernière main.

Nous terminerons cette rapide notice par quelques lignes empruntées aux mémoires de Madame J. R., petite-fille d'Abry d'Arcier, qui passa avec lui les premières années de sa vie.

« Je cherche à ressaisir ce passé qui s'efface et qui « bientôt ne laissera plus de traces, ces souvenirs qui sont « ceux de ma famille, ceux de mon bon grand-père ; sou- « venirs qui sont restés gravés dans ma mémoire par mon « affection pour lui ; souvenirs qui me rappellent nos « longues veillées du coin du feu où, tête à tête, lui dans « son grand fauteuil, moi sur ses genoux, ou plus tard

(11) Le 31 Juillet 1824.

« assise sur un petit tabouret de paille, tout près de lui,
« appuyée contre sa jambe, ma petite main dans sa main,
« il me parlait de ses jeunes années, de sa famille, de ses
« amis, de ses voyages. Plus tard encore, il me parlait
« instruction et déteignait sur moi ses nombreuses con-
« naissances qui, maintenant, vont s'effaçant chaque jour
« car, en vieillissant, tout s'amoindrit, la mémoire comme
« le reste.

« A l'époque où j'ai été à même de juger mon grand-
« père, c'est-à-dire de le comprendre, il me semblait bien
« vieux ; aujourd'hui cependant, en me recueillant dans
« mes souvenirs, il me parait bien conservé pour son âge.
« Il pouvait avoir soixante ans, avait cinq pieds deux ou
« trois pouces, était maigre, avec la tête belle, portant la
« poudre, les faces et la queue ; le front était assez haut,
« sillonné, le nez à la romaine parfaitement dessiné. Il
« avait des yeux bruns, perçants et vifs, les sourcils fort
« arqués, les pommettes du visage légèrement saillantes ,
« la bouche petite, élégante, gracieuse, spirituelle, le
« menton rond, la figure ovale. Bien pris dans sa petite
« taille, il était vif, actif, adroit à tous les exercices du
« corps, notamment à l'épée, et avait passé pour l'une des
« premières lames de son temps. Courageux, brave, ne re-
« culant jamais devant aucune espèce de danger ni de dé-
« voûment, parfaitement élevé, avec de grandes manières ;
« très-instruit, homme de lettres, historien parfait, con-
« naissant les langues mortes, il était toujours occupé se-
« lon le temps ou la saison de littérature ou de son jardin,
« dont il se plaisait à tailler, à édifier les arbres et à soi-
« gner les fleurs. Jamais il ne perdait une minute ; tantôt
« il s'amusait avec un tour, ou faisait, pour me faire plai-
« sir, quelques dessins et aquarelles qu'il enlevait habile-
« ment ; tantôt il me jouait de la flûte et me faisait chan-
« ter en m'accompagnant. Il avait encore une jolie voix. Ce
« qui l'occupait surtout, c'était l'archéologie, les médailles,

« les anciens monuments, les vieux et indéchiffrables par-
« chemins. Il a fait un ouvrage sur la Franche-Comté qu'il
« n'a pas eu le temps de terminer et qui est très-précieux.
« Je garde ces manuscrits religieusement, car, au lit de la
« mort, il m'a fait promettre de ne les confier à personne,
« me disant que je terminerais l'ouvrage si je le pouvais
« ou que quelqu'autre membre de la famille le ferait à ma
« place ; mais surtout de ne jamais laisser ces travaux en
« des mains étrangères. Moi, je n'y ai pas touché, je n'ai
« pas osé ; d'ailleurs, en aurais-je eu les moyens ? C'était
« un travail au-dessus de mes forces et de mes connais-
« sances: Peut-être un petit-fils entreprendra-t-il l'achève-
« ment de cet ouvrage, fruit de trente années de patientes,
« savantes et minutieuses recherches dans les archives
« des villes et des villages, dans les bibliothèques, avant
« que bien des documents précieux n'aient été consumés
« par les flammes révolutionnaires ? Cet ouvrage m'a été
« demandé souvent par des antiquaires, entr'autres par
« M. Désiré Monnier, qui m'a proposé de le terminer ; ja-
« mais je n'ai consenti à en donner communication à qui
« que ce soit ; j'ai voulu tenir le serment que mon grand-
« père m'a fait prononcer à son lit de mort. »

C.-B.

Arlay le 9 décembre 1880.

M. Abry d'Arcier a laissé des travaux historiques infiniment plus considérables que ce mémoire sur Watteville et je regrette qu'on ne nous ait pas donné pour ce volume une de ses études sur l'un de nos bourgs du Jura. Tout en reconnaissant que ce mémoire est excellent à tout point de vue, je pense qu'il eût été peut-être plus avantageux pour la gloire de l'auteur que l'on commençât la publication de celles de ses œuvres qui peuvent être livrées à l'impression par un travail d'une érudition plus serrée.

Je répète que le mémoire sur Watteville me paraît excellent. M. Abry d'Arcier, en effet, a saisi son personnage par le côté le plus saillant de son caractère. Il a étudié l'aventurier, l'homme que ses duels, ses bonnes fortunes, son apostasie, son manque absolu de scrupules ont rendu légendaire. Il a même beaucoup emprunté à la légende et il a bien fait, car c'est là précisément ce qui rend son travail intéressant.

Le rôle politique de Watteville est parfaitement connu aujourd'hui, grâce au livre de M. Perraud (1) ; les moindres détails de ses négociations avec les Suisses et de ses faits et gestes lors de la première conquête ont été mis au jour. Ce qu'on ne possédait pas, ce qu'on attendait encore, c'était le roman incroyable dont il a été le héros. Le mémoire de M. Abry d'Arcier comble heureusement cette lacune et nous ne doutons pas qu'à ce titre il ne soit accueilli avec un vif plaisir.

(1) *Les Etats, le Parlement de Franche-Comté et la conquête de 1668*, 1 vol. in-8 pub. par la Soc. d'Emul. du Jura, 1873.

OUVRAGES OU IL EST QUESTION DE JEAN DE WATTEVILLE.

1° *Pièces intéressantes pour servir à l'Histoire de France*, par M. D. L. P.

2° *Bibliothèque raisonnée*, tome 25, p. 48.

3° *Histoire de Franche-Comté*, par Dunod, tome II, p. 549.

4° *Mémoire manuscrit de l'intendant sur la conquête de Franche-Comté en* 1668, adressé au gouvernement espagnol.

5° *Histoire de Louis XIV*, par Pelisson, tome III.

6° *Supplément au Dictionnaire de Morèry.*

7° *Manuscrit sur les Abbés de Baume*, trouvé dans la bibliothèque de M. de Champdivers, chanoine et archiviste de l'abbaye de Baume.

8° *Les Galeries de France.*

Cette liste est devenue fort incomplète. Nous jugeons inutile de la mettre au courant.

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR

DOM JEAN DE WATTEVILLE

Les essais biographiques dont la Société d'Émulation a daigné accueillir l'hommage (1), semblent avoir jeté quelque faveur sur ce genre de travail, si propre, d'ailleurs, à remplir le but de son institution. Encouragé dans nos recherches qui tendent à constater la célébrité des hommes qu'a vus naître cette partie de l'ancien comté de Bourgogne, nous ne dissimulerons pas que, dans cette esquisse, il ne se trouve des traits fortement prononcés d'inconstance, d'immoralité et d'irréligion ; mais qui contesterait l'utilité des grandes leçons que présente le tableau d'une vie romanesque de près d'un siècle ?

Le temps où vécut Watteville, les révolutions dont il fut le témoin, la part qu'il dut y prendre et la trempe de son

(2) M. Abry d'Arcier présenta à la Société d'Emulation du Jura plusieurs de ses travaux, en particulier une notice sur les communes de Ruffey et de Bart (1819), et un mémoire sur le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre. Ce dernier mémoire a été imprimé à la suite du compte-rendu de la séance publique de 1822. Quant à cette étude sur Watteville, présentée en 1824, elle devait être pareillement insérée dans le fascicule de cette année-là. La mort de l'auteur arrivée au mois de juillet, empêcha cette insertion.

M. Désiré Monnier, qui a publié dans l'Annuaire de 1845 une assez longue notice sur Watteville, semble avoir largement usé des recherches de M. Abry d'Arcier (Note de l'éd.)

caractère expliquent la flexibilité de ses opinions, le désordre de ses idées, les égarements de sa conduite politique et privée.

Dom Jean de Watteville eut trop de part dans la politique des états, fit trop de bruit dans le monde pour qu'il n'y ait pas un haut intérêt à rassembler les circonstances de la vie orageuse et turbulente de cet homme extraordinaire. Un génie aventurier, des qualités brillantes, des talents heureux pour toutes les positions où il s'est rencontré ; une bravoure qui lui faisait rechercher les occasions périlleuses, une naissance distinguée devaient le faire arriver aux premiers degrés de faveur près du prince. Mais tous ces avantages furent obscurcis par les plus grands travers. Croyant qu'on lui devait tout, il songeait peu à se montrer reconnaissant ; sa hauteur ne supportait point d'égaux, et son inconstance de caractère le rendait dangereux. Il jeta le trouble partout, et ne sortit jamais d'un état ou d'une famille sans y laisser des vestiges de son esprit d'intrigue.

Dom Jean de Watteville, abbé de Baume, comte abbé de St-Josse (1), haut doyen de l'église métropolitaine de Besançon, comte de Courvière, premier maître des requêtes au Parlement, naquit à Besançon, en 1614, de Pierre de Watteville, sgr de Courvière et de Chaleseule, général de la cavalerie espagnole. Son aïeul, Nicolas de Watteville, de nation suisse, marquis de Versoy, se détermina à quitter sa patrie lorsqu'il vit qu'elle avait proscrit la religion catholique de ses pères sans espoir de retour. Et cela a été, dit Dunod, une source de bénédictions pour sa postérité. Elevé dès lors aux dignités et aux plus grands emplois, il se fixa dans sa seigneurie de Chatelvilain, en Franche-Comté, que lui avait apportée Anne de Joux, sa femme (2).

(1) Abbaye de Picardie.

(2) Dunod, *Histoire du Comté de Bourgogne*, II, p. 549.

Dom Jean de Watteville, abbé de Baume, était frère de Charles, baron de Watteville, comte de Courvière et de Chaleseule, vice-roy de la Biscaye, chevalier de la Toison d'or, du Conseil suprême de Flandre, ministre d'Espagne et ambassadeur de Philippe IV en Angleterre et ensuite en Portugal, où il mourut. C'est ce baron qui étant ambassadeur à Londres, eut avec le baron d'Estrade, ambassadeur de France, une si fameuse querelle pour le droit de préséance de leurs maîtres, en 1661. Une partie des valets et des chevaux de Watteville restèrent sur le carreau, et il fut rappelé et envoyé ambassadeur en Portugal, où il est mort sans alliance.

La famille de Watteville est l'une des six de l'ancienne noblesse de Berne qui y sont distinguées par les titres et la préséance dans le Conseil d'Etat. La Seigneurie de Watteville est dans le Tocquembourg (1).

« Dom Jean de Watteville, celui-là même, dit Pelisson, que le Parlement avait envoyé chez les Suisses pour en obtenir des secours pour la Franche-Comté contre les Français, eut trop de part dans la conquête de sa province, pour y être oublié.

« La Franche-Comté ne possédait pas de personnage plus intelligent et plus habile en affaires et en intrigues que dom Jean. La nature et la fortune semblaient avoir contribué presque également à en faire un négociateur distingué : il avait un tempérament froid et paisible en apparence, ardent et violent en réalité ; beaucoup d'esprit, de vivacité et d'impétuosité au dedans ; beaucoup de dissimulation, de modération et de retenue au dehors. Son caractère était un foyer miraculeusement recouvert de neige et de glace. On le voyait garder un grand silence puis, tout à coup, le rompre avec un torrent de paroles persuasives, renfermé qu'il était en lui-même pour n'en sortir qu'avec

(1) Dunod, *Histoire du Comté de Bourgogne*, II, p. 519.

plus de force, suivant les besoins de sa cause. Toutes ces qualités du diplomate, constamment en exercice, non seulement se maintenaient de la sorte en haleine, mais se perfectionnaient chaque jour au milieu d'une existence agitée et aventureuse comme on en vit rarement (1).»

Watteville commença par les armes et finit par l'Eglise. Tout jeune il était mestre-de-camp du régiment de Bourgogne dans le Milanais, déjà connu et signalé par plusieurs actions de courage. Mécontent de n'avoir pas obtenu assez promptement la récompense de ses faits d'armes qu'il mettait à trop haut prix, il se retira de l'armée, préférant rester sans emploi. Aigri par le chagrin ou l'occasion lui en ayant fourni le motif, il querelle et tue un gentilhomme de la reine d'Espagne de passage à Milan. Il se sauve, arrive à Paris, et là il entend un sermon sur l'enfer qui l'effraie au point de lui faire prendre le froc des Capucins. Mais ne se croyant pas encore assez en sûreté contre les tentations du siècle, il obtient la permission d'entrer chez les Chartreux (2), à l'abbaye de Bonlieu, près de Château-Vilain, qui appartenait à sa famille, et y passe trois ou quatre ans (3). C'est alors que l'idée des plaisirs et le souvenir du monde viennent lui donner des regrets et lui faire sentir la régle plus dure et la séquestration plus insupportable.

Sa décision est bientôt prise. Il se procure quelque argent près d'un parent sans laisser soupçonner ses desseins et fait acheter, par un affidé, un habit de cavalier, des pistolets et une épée. Il profite de la nuit, revêt son nouveau costume et prend le chemin du jardin. Soit hasard, soit soupçon de la part du prieur, Watteville se heurte à ce dernier qui lui fait alors de vifs reproches et veut l'arrê-

(1) Pelisson, t. III, p. 16.

(2) *Bibliothèque raisonnée*, t. 25, p. 48.

(3) Dunod explique les mots : *Gallus in albis* qui se lisent dans l'épitaphe de Watteville, en disant « il s'étoit fait chartreux en France » (note de l'éd.)

ter ; mais notre aventurier,d'un ton ferme, lui répond que, s'il prétend s'opposer à sa sortie, il s'en repentira sur l'heure. Le prieur se met alors à crier pour appeler du secours, mais Watteville s'en débarrasse à l'aide de quelques coups de poignard. Il escalade les murs, s'enfuit dans le bois voisin, où on lui tient un cheval tout sellé, et pique des deux pour laisser le couvent bien loin derrière lui.

Le prieur que Watteville vient d'assassiner, était Jean de Tournon, de la ville de Nozeroy, ancien officier de cavalerie au service de l'Espagne, fils du sgr du Pasquier et, en religion, dom Augustin.

Watteville va devant lui tant que son cheval peut marcher ; enfin il s'arrête. C'est en un lieu écarté où, pour toute habitation, il n'y a qu'un cabaret. Notre fugitif fait mettre à la broche un gigot qui est toute la provision du logis.

A peine est-il à table qu'un nouveau voyageur arrive et, ne trouvant plus rien à manger, il ne doute pas que la personne qui est entrée avant lui à l'auberge ne veuille bien lui laisser partager un dîner qui lui semble suffisant pour deux. Mais Watteville prétend qu'il n'y en a pas trop pour lui seul ; le voyageur insiste, une querelle s'élève, le nouveau venu s'empare du plat, et comme notre chartreux ne parvient pas à le lui arracher, il tire l'un de ses pistolets et casse la tête de son adversaire. Mettant ensuite son autre pistolet sur la table, il menace l'hôtesse et un valet accourus au bruit, de les traiter de même s'ils ne se retirent et le laissent dîner en paix.

Les gens de la maison ainsi mis en fuite, Watteville étend le cadavre sous la table et continue son repas fort tranquillement. Ayant achevé, il se remet en selle et part en déclarant à l'hôtesse qu'il n'a jamais mangé de meilleur appétit.

Après cette belle équipée, Watteville se réfugie chez son parent et lui raconte ses aventures. Il tire de lui l'argent

nécessaire pour son voyage à Madrid et se met aussitôt en route. En passant à Perpignan, il débauche la fille de son hôte, lui promettant de l'épouser aussitôt qu'il aurait un emploi.

Arrivé à Madrid, il se fait appeler le chevalier de Hautecourt. Tandis qu'il sollicite une place, il se prend de querelle avec un officier et le tue en pleine rue. Cet officier se trouve être le fils d'un grand d'Espagne (1) et Watteville se voit obligé de quitter Madrid au plus tôt. Il se retire dans une abbaye de filles dont l'abbesse était la parente de son parent. Cette brave dame promet de le garder jusqu'à ce qu'il soit possible de lui faire quitter l'Espagne.

Watteville est grand, bien fait de sa personne, avec de l'esprit et des manières fort distinguées ; aussi, les religieuses s'empressent-elles de venir converser avec lui. L'une d'entre elles, qui est à la fois jeune, jolie et de qualité, lui plait ; elle consent à répondre à ses avances ; mais l'intrigue est éventée par la jalousie d'une autre religieuse et l'abbesse prie Watteville de sortir le jour même du couvent. Notre chevalier, avant de partir, fait force excuses à l'abbesse, la remercie de son hospitalité en des termes tels que celle-ci croit avoir été abusée par les dénonciations qui lui ont été faites et ne le quitte pas sans avoir garni sa bourse. D'Hautecourt part, et quelques temps après, il trouve le moyen d'écrire à la jeune religieuse. Il lui dit que, si elle veut quitter le couvent, il est prêt à l'épouser. Sans hésiter, celle-ci escalade les murailles et le couple prend le chemin de Madrid. Quelques jours se passent pendant lesquels tous deux restent cachés ; puis ils trouvent moyen de se rendre à Lisbonne, de s'embarquer sur un vaisseau qui les mène à Smyrne. La religieuse, qui durant la traversée avait eu le temps et mainte occasion de faire de tardives réflexions, tombe

(1) *Bibliothèque rais.*

malade en débarquant et meurt l'âme déchirée par le remords. Elle appartenait, dit-on, à l'une des premières familles de Valladolid.

Le chevalier de Hautecourt, qui avait trouvé l'ordre des Capucins trop relâché, maintenant ne se sent arrêté par aucune entrave. N'osant plus regarder du côté de sa patrie, il prend la ferme résolution d'embrasser l'Islanisme et de se retirer dans les états du sultan. Il va à Constantinople et là, sans aucun scrupule, se fait circoncire, coiffe le turban et obtient du service. Il se fait remarquer de l'aga sous les ordres duquel il est placé, parvient à se concilier son affection, et, en peu de temps, il arrive à la fortune. Alors, pour vivre tout à fait selon sa nouvelle position, il achète cinq ou six filles esclaves et trouve ce genre d'existence fort de son goût. Grâce à ses aptitudes militaires, il se distingue assez pour devenir pacha et obtenir le gouvernement de quelques places de la Morée, au temps où les Vénitiens étaient en guerre avec les Turcs.

Quinze à dix-huit ans s'écoulent ainsi, puis, l'aga, son premier chef, qui était devenu premier vizir, vient à mourir. Un autre vizir, l'ennemi de son protecteur, veut le disgracier, c'est-à-dire le priver de son gouvernement et peut être de la vie. Watteville est instruit de ces projets ; il prend aussitôt un parti.

Le voisinage des états de Venise lui donne l'idée de chercher à rentrer en sûreté dans sa patrie. Il ouvre des négociations secrètes avec les Vénitiens qui sollicitent pour lui en cour de Rome l'absolution de son apostasie, sa sécularisation et un bénéfice considérable en Franche-Comté. En retour de ces services, le pacha s'engage à leur ouvrir les portes des places qui lui ont été confiées. D'autre part, sans doute pour ne point faire de jaloux, il promet au général de l'empereur, l'allié des Vénitiens contre les Turcs, d'engager les quatre mille hommes qu'il commande dans une embuscade où il sera aisé de les faire tous prisonniers,

On lui accorde tout ce qu'il demande et,en retour,le pacha se fait un point d'honneur de tenir sa parole. En conséquence, la république de Venise entre en possession de la Morée, province qu'elle gardera jusqu'en 1715, époque à laquelle elle est retournée au sultan.

Watteville, pour se conformer au traité, se rend à Rome et, agenouillé aux pieds du pape, fait l'aveu de tous ses dérèglements, se soumet à la pénitence publique et obtient une absolution générale. Sa Sainteté satisfaite le gratifie de l'abbaye de Baume en Franche-Comté, vacante alors par suite de la mort d'Emmanuel de Gorrevod, survenue en 1659 (1). Sa Sainteté ne s'en tient pas là : elle écrit en sa faveur à Philippe IV, roi d'Espagne, pour qu'il lui soit permis de rentrer dans ses états et d'y posséder quelques bénéfices. Le roi, par égard à la recommandation du saint-père et peut-être plus encore pour l'estime singulière qu'il fait du baron de Watteville, son ambassadeur, rend ses bonnes grâces à dom Jean. Par la suite, la faveur dont jouit l'abbé de Baume va si loin que l'archevêché de Besançon et le haut doyenné du chapitre métropolitain venant à vaquer en 1662, par la mort de Jean-Jacques Fauche, Philippe IV demande au pape Alexandre VII ces deux bénéfices pour dom Jean, son protégé. Mais le saint-père, qui a bien voulu recevoir à résipiscence le pacha de la Morée, trouve scandaleux de choisir, pour occuper l'un des premiers siéges de l'église catholique, un apostat, un renégat et un meurtrier publiquement reconnu. Il refuse d'accepter Watteville comme archevêque; mais il consent toutefois à lui conférer le haut doyenné. L'abbé de Baume fut en conséquence obligé de se contenter des deux meilleurs bénéfices de sa province.

De retour en Franche-Comté en 1664 (2), Watteville avait

(1) DUNOD. *Histoire de l'Eglise de Besançon.*

(2) La rentrée de Watteville en Franche-Comté eut lieu beaucoup plus tôt. (Note de l'éd.)

pris possession de l'abbaye de Baume ; l'année suivante, le 13 décembre 1665, la cour d'Espagne lui avait expédié des lettres de premier maître des requêtes au parlement de Dole, où il avait pris rang et où, dès lors, on lui confia les missions les plus importantes.

Le bruit s'était répandu que Louis XIV faisait de grands préparatifs pour s'emparer de la Franche-Comté. On était à la fin de l'année 1667 ; le Parlement chargea son premier maître des requêtes de se transporter en Suisse pour y ménager avec cette nation une ligue de défense et obtenir un secours de troupes. Ce secours fut promis, mais quand il ne restait plus qu'à envoyer les troupes, les Suisses, justifiant une fois de plus le proverbe connu, exigèrent tant d'argent que la province se trouva hors d'état de pouvoir les satisfaire. Quant au traité d'une ligue défensive, ils consentaient à le conclure, mais ils demandaient en retour trois cent mille livres.

On ne sait pas si le député du Parlement s'occupa bien sérieusement de sa mission (1) ; mais Watteville n'est pas homme à quitter la Suisse sans avoir arrêté quelque chose. Son génie fertile conçoit un projet des plus singuliers et des plus avantageux, et pour la Suisse et pour la Franche-Comté. Sans consulter l'esprit de son pays et le vœu de ses commettants, non plus que la reconnaissance la plus élémentaire envers son souverain qui, tout récemment encore, vient de le combler de ses bienfaits, il propose aux illustres seigneurs des treize cantons d'accepter la Franche-Comté comme partie intégrante de leur nation et d'en faire un quatorzième canton. Celui qui avait vécu nombre d'années sous les lois de Mahomet ne recule point devant la perspective de mourir dans le schisme de Calvin.

(1) Ce point de notre histoire locale a été étudié, comme nous le disons dans les quelques lignes qui précèdent ce mémoire, avec une profonde érudition par M. Philippe Perraud, dans un vol. intitulé : *les États, le Parlement de Franche-Comté et la conquête de 1668*. (Note de l'éd.)

Watteville, pour appuyer son projet et le faire goûter aux confédérés suisses, leur expose que les hautes montagnes de leur pays leur refusant les productions nécessaires à la vie, ils trouveront dans la Franche-Comté un grenier et une cave où ils puiseront au-delà de leur nécessaire ; que les salines franc-comtoises leur fourniront le sel qu'ils ne peuvent se procurer ailleurs qu'à grands frais, qu'ils n'auront plus besoin de faire venir leurs fers de Suède, etc., etc.

Voyant que ces considérations produisent une assez vive impression sur les esprits, Watteville se hâte de revenir à Dole pour entretenir de ses projets les commis des trois états qui y sont assemblés. Les moments sont précieux : le prince de Condé, qui doit prendre le commandement supérieur de l'armée française, est déjà à Dijon. Watteville représente aux commis que la France s'étant déjà emparée de l'Alsace et de la Lorraine, il sera impossible dorénavant à l'Espagne de faire passer des secours à une province qui est à trois cents lieues de Madrid ; que l'ennemi, dans un instant, va se trouver en vue des murs de la ville et que, ne recevant ni garnison, ni argent pour réparer les fortifications, il ne faut plus penser à l'Espagne qui semble abandonner le pays ; en outre, que formant un quatorzième canton, les Comtois seraient défendus par une nation qui n'a jamais souffert impunément que ses confédérés reçussent la moindre insulte. Un autre avantage non moins important, c'est que les denrées de la Franche-Comté, qui se perdent souvent entre les mains des cultivateurs faute de grandes routes et de commerce, auraient un débit certain, et qu'en conséquence tout l'argent de la Suisse circulerait dans le pays et encouragerait l'agriculture et l'industrie (1).

Tous ces arguments, présentés avec éloquence, émerveil-

(1) Ce rapport très curieux que présenta Watteville aux trois états, se trouvait à la Bibliothèque royale à Paris, dans la salle des manuscrits, sous le n° 38,460. Il en est fait mention dans la Bibliothèque du père le Long.

lent les commis des trois états, ainsi que tous les membres du gouvernement de la province. Mais avec les Suisses il faut de l'argent et l'on n'en a pas. Watteville espère que l'intrigue et l'adresse dont il sait si bien faire usage pourront en tenir lieu. Il repasse les monts et obtient la convocation d'une diète ; mais au moment où il peut se croire sûr du succès, on apprend que les Français sont entrés en Franche-Comté. Les négociations sont désormais inutiles ; il le comprend et se hâte de revenir.

Cet échec eut abattu tout autre que Watteville. Pour lui, il n'hésite pas ; il prend un parti vraiment fort étonnant. Il se dit : la Franche-Comté n'a pu être suisse, et bien, elle sera française, et aussisôt il se met à l'œuvre pour livrer son pays à la France.

Passant au pied du château de Joux, il fait la rencontre du général marquis de Noisy, qui venait de s'emparer de cette forteresse. Le marquis d'Yenne, gouverneur de la Franche-Comté , s'y était enfermé pour attendre les Suisses que Watteville devait lui amener. Noisy, dans un long entretien qu'il a avec l'abbé de Baume, le trouvant on ne peut plus apte à réduire le reste du pays par son autorité et son adresse, forme le dessein de l'employer à cet effet. Il l'invite donc à travailler lui-même, tant à la réduction de Gray, qui était assiégé, qu'à l'entraînement du marquis d'Yenne lui-même à sa nouvelle cause. Watteville s'abouche avec le malheureux gouverneur, lui représente que l'intérêt du pays est de n'avoir qu'un seul maître, que le roi de France l'est aujourd'hui et que lui faire rendre Gray, qui restait seul à l'Espagne, c'était empêcher la ruine du Comté ; que, dans sa conviction personnelle, après tout ce qu'il a déjà fait, il n'y a plus pour lui d'autre devoir que la volonté de son nouveau roi ; qu'il n'y a rien à espérer ou à craindre ailleurs, les partis indécis en ces sortes d'occasions, étant ceux des gens malhabiles ; en outre, que, par une conduite incertaine et flottante, il se trouvera avoir également déplu à la France et à l'Espagne, etc.

Vaincu par de semblables arguments, d'Yennne promet et exécute de bonne foi ce qu'on attend de lui.

Ils se présentent tous les deux, le 18 février, sous les murs de Gray, se donnant comme des marchands qui désirent être accueillis dans la place. Les portes leur ayant été ouvertes, ils se mettent à haranguer le magistrat et les bourgeois à qui ils se font connaître. Le marquis d'Yenne dit que c'est pour lui une tâche cruelle que d'être obligé de leur annoncer la perte du pays, mais qu'il ne voit pas la possibilité de se défendre contre une armée aussi puissante, surtout lorsque tout espoir de secours fait défaut. Le roi de France, d'ailleurs, à résolu, dit-il, de mettre la ville au pillage dans le cas où elle opposerait une plus longue résistance.

L'abbé de Watteville, enchérissant sur ce discours, s'exprime en ces termes : « Par la tête Dieu (c'était son jure-
« ment favori), je veux que l'on me donne un coup de
« poignard dans le cœur si le roi d'Espagne a un meilleur
« serviteur que moi ! On sait les peines que j'ai prises
« pour la conservation de la province dans mes négocia-
« tions avec les Suisses, et même pour cette guerre. Je suis
« allé au dehors notamment pour avoir des secours des
« treize cantons, sans avoir pu les obtenir. Maintenant, en
« voyant la tournure des évènements, je crois que vouloir
« prolonger la lutte serait se heurter la tête contre les
« murs ; et par ainsi, je ne puis donner d'autre avis à la
« ville que celui de capituler promptement sans attendre au
« lendemain, car il faut redouter la grande impatience où
« je vois le roi de France ainsi que toutes les choses dis-
« posées aux fortes attaques. Si l'on a fait les bêtes avec
« les Suisses, il ne faut pas faire les braves avec les Fran-
« çais ! »

Cette improvisation produit tout l'effet voulu : tout céde, tout obéit, et la ville de Gray ne pense plus à autre chose qu'a obtenir une capitulation du roi de France.

Fier de sa réussite, Watteville se présente, dans le camp de Gray, à Louis XIV, qui, pour ce service signalé, lui donne 2000 louis d'or (1), la charge de grand bailli d'Amont, la coadjutorerie de l'abbaye de Luxeuil et juge en sa faveur le différent qu'il avait avec l'archevêque relativement au haut doyenné. Enfin, le roi donne à sa sœur, Marie-Angélique de Watteville, la coadjutorerie de l'abbaye de Château-Chalon. Il lui assure en outre que tant qu'il y aurait dans cette abbaye des religieuses de son nom, on n'y verrait que des abbesses appartenant à sa famille (2).

Jamais trahison plus insigne n'a été récompensé plus promptement et plus magnifiquement. Louis XIV sait qu'il a encore besoin du traître et de son côté, l'abbé de Baume encouragé ne veut rien laisser à désirer de lui. Il demande des troupes au général français marquis de Noisy et fait lui-même entrer les Français dans les châteaux d'Ornans et de Villafans et dans la forteresse de Château-Vilain, appartenant à Jean-Charles de Watteville, marquis de Conflans, son parent.

Depuis Château-Vilain, Watteville envoie offrir au gouverneur de la ville de Nozeroy une garnison française qu'il conduirait lui-même, lui faisant entendre que le roi de France sait récompenser. Le valeureux Guillaume de Montrichard, l'un des plus fidèles officiers du roi d'Espagne, se croyant insulté, répond avec sa fierté ordinaire qu'il ne traitera jamais avec un parjure et un lâche et que si, par le sort des armes, Watteville vient à se rendre maître de sa ville, il déclare qu'il saura faire sauter, du même coup, la place et le traître.

Dom Jean de Watteville, qui fait tous les métiers, sert tous les partis, homme passionné et vindicatif, s'est trop

(1) On lit dans l'information souveraine du 4 décembre 1668, que Antoine Charlot, marchand de Gray, vendit à Watteville le papier et la ficelle nécessaires pour faire les rouleaux.

(2) Manuscrit du chanoine de Champdivers, à Baume.

avancé avec Montrichard pour rester en si beau chemin. Sous main, il fait travailler, menacer et soulever les habitants de Nozeroy qui, dans la frayeur d'être passés au fil de l'épée, se saisissent de la personne de leur gouverneur et le livrent à l'ennemi, c'est-à-dire aux hommes de Watteville, qui prend possession du château et de la ville.

Cette atroce conduite, ignorée du public et des historiens, serait incroyable si l'on ne trouvait des pièces à l'appui dans les archives très-bien soignées des châteaux de Frontenay et de St-Martin appartenant au marquis et au comte de Montrichard (1). On y remarque, entr'autres, une requête dudit Guillaume de Montrichard adressée au roi d'Espagne en 1671 et apostillée par le prince d'Arenberg, gouverneur de Franche-Comté, dans laquelle ce brave gentilhomme mentionne ses longs services en Espagne, ses blessures, le temps qu'il passa en captivité, et où il raconte l'ignominie qui lui a été infligée à la prise de Nozeroy.

Quelque temps après, Watteville accompagné du comte de Saint-Amour, neveu du marquis d'Yenne, gouverneur de la province, va à la fontaine de Bauche, située à un quart de lieue de la place forte d'Arlay, à un rendez-vous donné au marquis de Noisy, général de l'armée française, dans le but de traiter avec lui pour livrer le reste de la Franche-Comté, ainsi qu'il a déjà fait de plusieurs places du bailliage d'Amont. Watteville a eu soin de convier en même temps à ce rendez-vous le seigneur de Morillon, gouverneur d'Arlay, le baron de Boutavent, son frère, commandant de Lons-le-Saunier, plusieurs seigneurs chatelains, et nombre de gentilhommes du voisinage ; la nohlesse d'Arlay, alors nombreuse, ne s'y rencontra qu'en partie.

C'est là que sur une table de pierre fut compté l'argent de France au milieu des verres et des bouteilles de l'ex-

(1) M. Abry d'Arcier prétend avoir puisé tous ces faits dans un mémoire de l'intendant de Franche-Comté compris dans la collection Droz (Bib. nation.) et dans les archives de la famille de Montrichard.

cellent vin de Trésevent que produit un coteau qui s'étend sous les murs de la forteresse d'Arlay. Les espèces d'or et d'argent, qui ont été confiées à Watteville, sont distribuées par lui à qui de droit. Le général de Noisy promet que les places resteront intactes, que les bourgeois et habitants jouiront de leurs droits et priviléges et qu'il ne sera envoyé que de faibles garnisons. Il ajoute que le roi, qui sait récompenser, se réserve de donner des brevets à ceux qui montreront le plus de dévouement à la justice de ses armes. Sur ce, Noisy élevant son verre, propose la santé du roi de France ; mais comme une partie des assistants restés fidèles à leur patrie, paraît ne pas vouloir lui faire raison, il porte simultanément les santés des rois de France et d'Espagne; alors l'assemblée entière répond à son invitation.

Cette journée à jamais flétrissante doit être du 20 février, puisque Arlay ouvre ses portes le même jour et que le baron de Boutavent ouvre celles de Lons-le-Saunier le surlendemain 22.

Cet événement, dont la tradition est constante, fera grand bruit, suscitera de nombreuses inimitiés, d'interminables procès après le traité d'Aix-la-Chapelle, alors que la province retournera à l'Espagne. A ce moment, le prince d'Arenberg sera envoyé par l'Espagne pour instruire le procès des traîtres ; la discorde éclatera à ce propos parmi les nobles d'Arlay dorénavant divisés en deux camps bien tranchés : les *Watteville* et les *Catillans*, suivant leur attitude à la fontaine de Bauche.

La Franche-Comté ne resta pas longtemps sous la domination du roi de France. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, qui est du 2 mai 1668, Louis XIV la restitue à l'Espagne, et cette restitution vient interrompre la série des succès vraiment scandaleux obtenus par l'abbé de Baume depuis qu'il a quitté le turban.

Le gouverneur envoyé dans la province est le prince

d'Arenberg. Il y vient avec la charge de poursuivre les traîtres qui avaient contribué à livrer leur patrie à l'ennemi. Une chambre souveraine est créée à Besançon pour les juger et partout alors retentissent les noms odieux de Jean de Watteville et du marquis d'Yenne (1).

Guillaume de Montrichard, capitaine gouverneur de Nozeroy, fut appelé pour rendre compte de la prise de ce bourg et de la trahison des habitants. Comme il sort des prisons de France, tous imaginent sans doute qu'il arrive avec des sentiments de haine et de vengeance ; loin de là, le valeureux et vertueux gentilhomme se présente devant la chambre souveraine avec le calme et la modération qui n'appartiennent qu'aux grandes âmes. Au lieu de se plaindre et de dénoncer la conduite des habitants envers sa personne, il entreprend, le croirait-on, de plaider lui-même leur cause, cherche à les justifier et à prouver leur attachement pour le roi d'Espagne, leur souverain chéri, sans s'occuper de la conduite qu'ils ont tenue à son égard. Le seul coupable, ajoute Montrichard, c'est Watteville qui, à l'aide des menaces et des promesses de la France et de ses pompeux et perfides discours, a séduit le marquis d'Yenne, le Parlement, les commandants et le peuple (2).

(1) Cette immense procédure à laquelle quantité de feuillets ont été arrachés, était déposés à la bibliothèque de Saint-Vincent de Besançon.

(2) Quelques mots sur la famille de Montrichard ne seront pas déplacés dans ce mémoire où nous voyons l'un de ses membres tenir une si généreuse conduite.

Les Montrichard, d'une famille d'antique chevalerie, exempts de tout reproche de séduction, avaient tellement gagné la confiance des princes d'Orange et de leurs successeurs seigneurs de Nozeroy que, pendant l'espace de trois siècles, presque sans interruption, ils ont été institués capitaines ou gouverneurs de cette ville et de son château, faveur unique dont l'histoire ne cite pas d'exemple.

Le premier gouverneur de Nozeroy, de cette famille, est Claude de Montrichard, seigneur de Nant, qui fut institué en 1492, par Jean IV prince d'Orange. Il en conserva le titre malgré la place de premier

Dom Jean, qui comptait sur une amnistie générale, s'est retiré à St-Lothain, dans le château appartenant à son abbaye. On prétend qu'il eût à y soutenir un véritable siége et qu'il s'était enfermé dans les caves de cette vieille demeure,bien décidé à s'y ensevelir plutôt que de se rendre. Ces caves sont défendues par une double porte de fer et par une voûte à l'épreuve de la bombe.

Le prince d'Arenberg fut arrivé à s'emparer de la personne de l'abbé de Baume et de celle du marquis d'Yenne ; mais ce nouveau gouverneur de Franche-Comté, par une alliance avec Marie Henriette de Vergy-Cusance, qui lui avait apporté de nombreuses terres dans cette province,se trouvait apparenté avec la haute noblesse comtoise. Il préféra, craignant de faire de la peine à tel ou tel, les laisser fuir tous deux à l'étranger. Watteville se retira à Paris, où il séjourna jusqu'au moment où de nouvelles destinées le rappellèrent dans son abbaye.

La chambre souveraine, dans ses informations, trouva, d'une part, tant de monde impliqué parmi les gens de haute considération et les gens en places ; les témoins montrèrent tant d'acharnement d'autre part, et le gouvernement espagnol fixé à Bruxelles molesta si fort la noblesse franc-comtoise, que ce tribunal se vit obligé d'abandonner cette procédure. Il se contenta de mettre en séquestre les biens

maître d'hôtel du prince d'Orange Philibert, qu'il obtint dans la suite, ainsi que celle d'écuyer de l'empereur Charles-Quint.

Le dernier gouverneur de Nozeroy est de la même famille ; c'est Gabriel-Etienne, comte de Montrichard, seigneur de St-Martin, qui fut institué en septembre 1771 par le duc de la Rochefoucaut, seigneur des terres de la maison de Chalon, ainsi que de Nozeroy.

Si l'abbé de Billy, qui vint de donner au public la généologie des Montrichard, eut fouillé dans les archives du château de Frontenay, il eut fait remarquer cette longue série des Montrichard gouverneurs de Nozeroy ; il eut encore découvert plusieurs lettres confidentielles des empereurs Maximilien et Charles-Quint, de la plus haute importance, qui ont été adressées à Claude de Montrichard, seigneur de Nant.

du marquis d'Yenne et de l'abbé de Watteville pour être confisqués suivant la volonté de la cour de Madrid.

Cette même année 1668, Watteville retiré à Paris, fait imprimer un mémoire pour sa justification, mais il lui était difficile d'arriver à ses fins. Il fit ce qu'il put pour faire porter la plus lourde part des responsabilités sur le gouvernement espagnol des Pays-Bas.

Dom Jean de Watteville, dit Pellisson, bien loin de chercher à pallier sa conduite dans cette guerre, s'en fait honneur et débite à Paris et ailleurs que, connaissant les droits de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, et la justice des armes du roi, son époux, il a cru devoir arrêter l'effusion du sang dans une province qui ne pouvait tenir que quelques jours devant les armées victorieuses d'un si grand monarque ; que d'ailleurs c'était le moyen de trancher la difficulté de savoir à qui, dorénavant, devrait appartenir la Franche-Comté et que le traité de paix à intervenir déciderait si elle devait retourner à ses anciens maîtres ou demeurer au pouvoir du prince qui avait sur elle de si justes prétentions.

Watteville développant ces arguments avec son éloquence habituelle et le ton d'assurance qu'il porte partout, en arrive à convaincre les Parisiens,et la noblesse comtoise lui sait gré de sa conduite. En France, on ne paraît donc pas avoir conçu de l'abbé de Baume une opinion défavorable ; on y est peut-être persuadé de la réalité de ses intentions généreuses ; peut-être aussi, y use-t-on de politique voyant d'un côté le baron de Watteville, son frère, toujours grandement en faveur à la cour d'Espagne, de l'autre, connaissant l'influence et la grande considération dont jouissent, en Suisse, les différentes branches de sa famille.

Quoiqu'il en soit, à son retour de Paris, lors de la dernière conquête par les Français, en 1674, dom Jean de Watteville jouit, dans sa province, d'une certaine notoriété et d'un grand crédit. Son séjour dans la capitale paraît avoir

été profitable à sa fortune ; car dès maintenant il ne cessera de vivre en grand seigneur, avec équipage de chasse, livrée nombreuse et table somptueuse. Craint et respecté, au moins à l'extérieur, de temps en temps on le voit aller chez les chartreux de Bonlieu rendre visite à ceux de son temps qui vivent encore.

Cette dernière et définitive conquête de la Franche-Comté est entièrement terminée ; le duc de Duras, gouverneur de cette province donne alors, le 15 juillet, l'ordre de détruire tous les châteaux. C'est à ce moment que Watteville profite de son crédit pour obtenir la conservation de plusieurs, entr'autres de celui de Château-Vilain, berceau de sa famille, et de ceux de Charin et de Domblans, qui se trouvent dans le voisinage de son abbaye.

Il est logique que l'abbé de Baume fasse conserver le château de Charin puisqu'il appartient au marquis de Lullin, baron de Savoyeux, seigneur de l'Étoile et de Charin, gouverneur de Gray, qui a fait ouvrir aux Français les portes de cette ville pendant que lui, Watteville, décidait les habitants à capituler.

Le château de Domblans, à cette époque, appartient à Gabrielle de Salives, veuve de Nicolas Louis de Balais, seigneur de Domblans ; elle a été, dans son temps, une beauté célèbre. Elle est trop voisine de l'abbaye de Baume pour n'avoir pas été remarquée par dom Jean et, quoique déjà d'un certain âge, la dame de Balais, en cette circonstance, sait encore tirer un parti suffisant de ses charmes pour sauver son château à la sollicitation de Watteville.

Il ne faut pas oublier qu'Henry IV a logé dans le château de Domblans et l'inscription suivante tracée en lettres d'or au-dessus de la porte de la grande salle, rappelait ce fait avant la révolution.

IN CASTELLO DUMBLANCO
HENRICUS MAGNUS
PERNOCTAVIT REX,

Le général des Gaudières, plus tard propriétaire de ce château (1), ne passa jamais devant cette inscription sans se découvrir.

Il ne manque plus à la parfaite tranquillité de Watteville que de faire la paix avec le chapitre métropolitain et l'archevêque,qui exercent une grande influence dans Besançon. En 1680, il n'hésite point à se démettre du haut doyenné entre les mains du chapitre et en faveur de l'archevêque, monseigneur de Grammont. A partir de ce moment, l'abbé de Baume affectera de ne plus vouloir posséder qu'un seul bénéfice. Il ne cherchera même pas à parvenir à l'abbaye de Luxeuil, dont il est le coadjuteur, et en laissera aller la nomination à l'abbé Charles-Emmanuel de Bauffremont, son ami intime, avec lequel il avait eu beaucoup de rapports durant sa jeunesse. — Cet ami de Watteville, d'un libertinage effréné, n'avait aucun souci de la vie de ses semblables, avec laquelle il se jouait: il comptait sans doute sur le crédit à la cour du marquis de Bauffremont, son neveu, qui avait épousé Hélène, princesse de Courtenay, d'une branche de la maison royale de France. En 1720, cet abbé était à Paris pour solliciter grâce pour un meurtre; le duc d'Orléans, régent, lui dit : « En signant une seconde grâce pour vous, vous saurez, mon cousin, que j'en ai signé une troisième pour celui qui vous tuera. »

Dom Jean fatigué d'avoir fait tant de métiers,occupé tant de situations diverses, las de toutes les agitations d'une vie si orageuse, vient dans son abbaye de Baume dans l'intention d'y fixer son séjour définitif, sans toutefois abandonner son luxe, son train de chasse, de chevaux et de valets. Il fait réparer la maison abbatiale, sur la porte de laquelle il fait graver ces mots en lettres d'or :

Inveni portum, Spes et Fortuna valete;
Sat me lusistis, ludite nunc alios.

(1) Mort en 1818, à Cambray, où il commandait.

Une si belle épigraphe annonce que Watteville va apporter avec lui, dans l'abbaye et dans son voisinage, une paix que rien ne saurait troubler. Mais l'attente générale sera encore trompée sur ce point : l'abbé fait naître immédiatement des troubles et des discussions parmi les moines, il mécontente tous les vassaux, exigeant des premiers une conduite dont il ne donnait nullement l'exemple, écrasant les seconds de charges féodales inconnues jusqu'alors. Il est en procès avec tout le monde ; jamais il ne sort sans être armé d'un gros baton noueux, ferré des deux bouts et qu'il appelle le *grand corregidor* ; d'habitude et sans attendre le jugement de son bailli, il ne rentre pas sans avoir fait quelque vigoureuse expédition. Ses religieux lui demandent au jour quel est son confesseur. — Quand vous m'aurez dit quel était celui de St Augustin, répond l'abbé, je vous nommerai le mien. — On a prêté à dom Jean une foule de saillies et de bons mots de toutes sortes,et l'auteur de ces mémoires a vu, en 1770, plusieurs personnes de Baume qui avaient particulièrement connu cet abbé, et qui disaient que la fin de sa vie en avait fait oublier le commencement.

Cependant, le ci-devant pacha de la Morée, tout crossé et mitré qu'il soit, a gardé dans son cœur plus d'une habitude du Levant. Aussi forme-t-il le projet d'établir un petit sérail à St-Lothain, dans le château de son abbaye. C'est ce qu'il fait sous le prétexte de fonder un établissement de demoiselles de familles nobles et indigentes dont il importait de soigner la jeunesse et l'éducation. L'opinion publique, encore bienveillante, fait un instant fausse route sur le but réel de cette institution, mais la suite des évènements ne tarde pas à renseigner chacun au plus juste sur ce point.

En effet, la division ne tarde pas à s'introduire parmi ces cloîtrées d'un nouveau genre : celle qui s'imagine avoir le plus de crédit sur l'esprit du pacha, chasse toutes les

autres et, comme une nouvelle Roxelane reste seul maîtresse du sérail. On l'appelait Mlle Augustine ; elle fut plus tard Mme Lucas.

Les habitants de St-Lothain, las d'un pareil scandale, voudraient se débarrasser de la dame Lucas, comme celle-ci a fait de ses compagnes ; mais ils ont un procès de grande importance avec l'abbé leur seigneur. Seule ladite dame peut les servir. Aussi, dans le but de l'intéresser à leur cause, viennent-ils lui offrir de l'argent qu'elle refuse en leur promettant son concours quand même. En l'absence de l'abbé, elle prend les terriers, les censiers, les reconnaissances et autres actes de justice et les jette dans un four, mettant ainsi fin à tout procès. Un pareil service mérite de la reconnaissance ; nos braves habitants n'appellent plus cette bienfaitrice que *La Dame* et ils exigent de leur curé, que chaque dimanche à la messe paroissiale, il lui porte de l'eau bénite.

Madame Lucas et trop honorable pour ne pas faire une bonne fin : elle accepte un mari de la main de M. l'abbé de Baume. C'est un vieux militaire qui, de compagnie avec Jean de Watteville, a fait campagne en Turquie et s'y est fait circoncire. C'est sans doute par lui que, dans la suite, furent racontées nombre d'anecdotes que l'abbé de Baume avait intérêt à maintenir secrètes.

Pendant la cérémonie de son mariage, Mme Lucas fait mettre sous la chappe les enfants qu'elle a eus du pacha de la Morée : ceux qui ne peuvent y prendre place, dit la tradition, s'enchaînent aux autres par la main. Le vieux militaire est trop au courant des usages de la Morée pour aller troubler en quoi que ce soit les habitudes de sa nouvelle épouse ; il habite à Baume, dans la maison abbatiale, et y meurt au bout de peu d'années, laissant veuve *la dame* qui, par la suite, aura trois maris qui se succéderont assez rapidement. Tous ces événements ne s'accomplissent pas sans éveiller maint soupçon dans les esprits, mais personne

n'a cherché à savoir ce que ces soupçons pouvaient avoir de fondé.

La dame qui, malgré ses quatre maris consécutifs, reste désignée sous le nom du premier M[r] Lucas, finit par mourir en 1720, à St-Lothain, dans une maison qu'elle devait à la munificence de l'abbé de Baume. Elle fut inhumée dans la chapelle de cette paroisse qui appartenait à MM. Girod, d'une famille noble et ancienne du lieu, alliée à la sienne.

Dom Jean, qui n'a pas perdu le goût des beaux chevaux, forme, dans son château de St-Lothain, un second établissement : c'est un haras nombreux de magnifiques chevaux espagnols et turcs. Soit en mémoire ou soit en haine de la cour ottomane, il leur donne à tous des noms musulmans : il les nomme le Sultan, l'Aga, le Cadi, le Grand-Vizir, Fatma, la Sultane Validée, etc., etc. Quand il va à Cluny, au chapitre général, tout cela l'accompagne.

Les habitants de Baume, dans leurs nombreux procès avec l'abbé, sont loin d'être aussi habiles que ceux de St-Lothain. Dom Jean les fit condamner, non seulement à lui payer la dîme du sixième sur les gros blés, comme par le passé, mais aussi sur les menues graines appelées *grabadis*, sur les chanvres et même jusque sur les choux, nouveauté à peu près sans exemple. Aussi, tous les ans, à l'époque des moissons, les habitants de Baume ne manquent-ils pas de faire l'éloge de l'abbé des grabadis, suivant le surnom qu'ils lui ont donné, en rappelant quelques-unes des anecdotes importantes de sa vie.

« Il est ma foi étonnant, dit un jour Watteville en parlant « des gens de Baume, que ces vauriens qui sortent pour « la plupart de mon antichambre ou de mes chausses, « aient pour moi si peu de reconnaissance et de respect. »

Quand dom Jean prend le dessein de se convertir, il demande souvent à Dieu deux choses : *oubli pour le passé et patience pour le présent*, et quand il sera entièrement

retourné à Dieu, il lui demandera une troisième grâce : *Miséricorde pour l'avenir.*

Il se passe peu de jours sans que dom Jean n'aille à la chasse dans les forêts au-dessus des montagnes de Baume; mais comme il n'y a point de chemin dans le fond du vallon de l'abbaye et qu'il est fort ennuyeux de tourner ces montagnes avec toute sa suite pour se mettre en chasse, il prend le parti, pour arriver en droite ligne à Crançot, de faire tailler, à l'extrémité de la gorge ou se trouvent les grottes, un escalier dans le roc vif d'une montagne coupée à pic de plus de 400 pieds de hauteur. Cet escalier, qui sert encore, épouvanta les plus hardis : personne n'osait y monter, pas même les ouvriers qui l'avaient taillé et qui n'y avaient travaillé qu'avec des ponts bien échafaudés. Ce voyant, Watteville, qui prétend avoir suivi des routes plus difficiles encore, veut s'engager le premier dans celle-là. Chacun le retient, on lui fait observer qu'à son âge le pied peut lui manquer : « Eh bien, vous avez raison, répond-il ; mais le pied n'a jamais glissé à ma mule Roxelane ; vous allez le voir! Effectivement l'abbé enfourche sa bête et se hasarde dans cette nouvelle voie. Personne n'ose le regarder, à l'exception toutefois de ses moines qui croient déjà leur abbé au diable ; mais tout à coup, au haut de la roche, on aperçoit Roxelane et son cavalier agitant son chapeau.

Ce sentier, dont l'accès est devenu beaucoup plus facile, s'appelle les échelles de Baume, parce que jadis on y avait déjà pratiqué un passage au moyen de différentes échelles placées de distance en distance, dans la roche taillée à cet effet. Au temps des invasions barbares, des anachorètes s'étaient réfugiés dans cette solitude et craignant d'être pris dans ce vallon comme dans une souricière et d'y être égorgés, s'étaient ménagés cette échappée, dont on n'avait plus lieu de faire usage.

A cette époque, on commence à s'apercevoir de quelque changement dans la conduite et les habitudes de l'abbé de

Baume ; il ne sort plus qu'en habit religieux, son bréviaire ne le quitte plus et il fait quantité d'aumônes dans ses terres. Dom Jean, qui a toujours été d'une grande magnificence et d'une grande prodigalité, voit sur la fin de sa vie, sa fortune dérangée. Cependant on ne remarque plus de ces emportements qui faisaient craindre de l'approcher ; il devient au contraire d'une grande patience. Toutefois, il est encore dangereux de le pousser à bout : car, en ce cas, l'orage qui se forme à la sourdine éclate tout à coup avec une violence effrayante. C'est ainsi que de malheureux officiers, qui ne le connaissaient pas, en firent la triste épreuve.

Tous les ans, dom Jean a pris l'habitude de quitter l'abbaye pour aller faire sa cour à l'archevêque de Besançon, monseigneur de Grammond,et au gouverneur de la province, M. de Durfort, maréchal et duc de Duras, son allié par Marguerite de Lévi-Ventadour, épouse de ce seigneur. Il s'y rend dans un carosse attelé de six superbes chevaux et accompagné d'un bon nombre de grand laquais à livrée, accoutumés aux habitudes de leur maître. Le pieux solitaire St-Lothain, quand il fonda dans les roches sauvages de Baume (1) un monastère avec les charités des bonnes âmes qui venaient à son aide, ne prévoyait guère que ses successeurs voyageraient avec un luxe aussi princier !

Watteville est donc en route pour Besançon ; un accident arrivé à sa voiture, l'oblige à mettre pied à terre et à marcher en avant tout en disant son office. C'est ainsi qu'il arrive de nuit à Quingey, où toutes les auberges sont emcombrées par les soldats d'un régiment de passage. Plus de place pour lui et ses gens, sinon dans un pauvre cabaret situé a l'extrémité de la ville, du côté de Besançon. Quatre officiers s'y trouvent attablés et se sont emparés de toutes

(1) M. Abry d'Arcier rapporte ici une tradition locale qui attribue à St Lothain la fondation de Baume, plaçant là ce monastère de *Maximiacum* dont parle son biographe contemporain.(Note de l'éd.)

les provisions de la maison. L'abbé les fait prier, par la servante de l'auberge, de permettre à un ecclésiastique de se placer à côté d'eux. Les officiers se promettant de s'égayer aux dépens de l'ecclésiastique, accordent volontiers ce qu'on leur demande. L'un d'eux découpe une perdrix dont il fait passer à l'abbé la tête et les pattes en disant : « M. le curé, régalez-vous ; vous n'avez sans doute jamais mangé de perdrix. » Le prétendu curé ronge son frein et plie sa serviette tout en se promettant bien une vengeance éclatante qui ne se fera pas longtemps attendre.

Il sort sans mot dire, retourne sur ses pas au-devant de ses gens, leur donne avis du lieu où ils doivent s'arrêter et leur recommande de ne pas le faire connaître, puis il vient occuper le lit qui lui était préparé. Bien avant jour, Watteville qui, au lieu de dormir, médite son plan d'attaque, fait mettre tout son monde sur pied et atteler son carosse ; quand tout est prêt pour le départ, il ordonne à ses grands laquais de prendre les sangles des chevaux avec leurs ardillons et de le suivre. Quant à lui, ses pistolets en main, il fait d'un coup de genou sauter le verrou qui retient la porte de la chambre des officiers. Il les fait placer les quatre au beau milieu de la salle et les fait sangler d'importance ; chaque coup de sangle met la chair à vif. Tandis que les valets travaillent, le maître est là prêt à leur faire sauter le crâne s'ils s'avisent de crier. « Cette pre-
« mière leçon, dit Watteville à ces officiers qui se croyaient
« tombés entre les mains des Turcs, est pour vous apprendre
« qu'il faut être honnête avec tout le monde. Dans le cou-
« rant de la journée, vous en recevrez une seconde qui
« vous montrera à qui vous avez à faire. » Après cette exécution nocturne qui ne prend pas plus de temps qu'il en faut pour la raconter, le prétendu curé monte prestement en voiture, la conscience calmée, et arrive devant Besançon, qui ouvre ses portes toutes larges pour laisser passer son carosse et son cortége.

Le régiment entre dans cette ville peu de temps après ; le maréchal de Duras, au courant de l'aventure, le fait mettre sous les armes et parcourt les rangs avec Watteville ; les officiers qui se montrent la tête empaquetée et les membres disloqués, comme après une nuit passée à la tranchée, sont reconnus et renvoyés du régiment. Dans la petite ville de Quingey, cette singulière aventure a été longtemps présente à l'esprit des habitants qui en ont conservé le souvenir en appelant l'auberge où elle se passa l'*hôtel de l'Etrille.*

L'empressement avec lequel on accorde satisfaction à l'abbé de Baume montre combien est grand son crédit. Tout autre que lui s'attirerait des reproches pour le peu de soin et même de décence qu'il apporte dans sa mise et qui, à chaque instant, peut le compromettre, n'annonçant rien moins qu'un grand seigneur. Maintenant, son plaisir est de se trouver entouré d'une livrée magnifique, tandis qu'il n'a lui-même qu'un vêtement tombant en lambeaux.

L'aventure qui suit n'est pas la seule que sa mauvaise tenue lui a procurée. Il va un jour à la chasse dans le bois de son abbaye ; la veste qu'il a sur les épaules est dans tel état qu'il en arrache des lambeaux pour bourrer son fusil ; il porte en bandoulière un mauvais carnier de braconnier. Ainsi accoutré, il fait la rencontre d'un sergent qui conduisait une quinzaine de recrues. Ce sergent lui raconte qu'il s'est égaré et le prie de lui indiquer le moyen de sortir du bois. Watteville, marchant en avant, s'empresse de le tirer d'affaire et une fois sur la lisière du bois, il lui montre du doigt le chemin qu'il faut suivre. Mais le sergent et les recrues doivent gagner Besançon et en ce temps il n'y a pas de routes ; c'est à peine si on peut se guider par quelque *charrière.* Le sergent satisfait du chasseur et craignant de s'égarer à nouveau : — Camarade, dit-il a Watteville, tu as ma foi l'air de connaître très bien notre

chemin ; pourquoi ne nous conduirais-tu pas jusqu'à Besançon ?

Décliner sur pareil honneur était impossible ; notre abbé le comprend et s'exécute gaillardement. — Eh bien, tête Dieu, leur dit-il, je le veux bien ; mais je n'ai pas le sol. — Oh, ne tienne à cela, reprend le sergent, viens toujours, nous te ferons bien boire, et puis, arrivé à la caserne, je te donnerai un de mes vieux habits pour t'en faire un tout neuf.—On se remet en marche et arrivé au premier gîte, le sergent qui trouve son sac embarrassant,le jette sur le dos de son guide qui cependant s'amuse *in petto* de cette méprise singulière. — Mais, par la tête Dieu, dit-il au sergent, ménagez la bête, elle est déjà vieille.—Va toujours, répond l'autre, tu auras un habit neuf.

Arrivé à Besançon, le guide au lieu de conduire la bande qui le suit à l'étape, la mène droit à l'hôtel du gouverneur de la province, M. le maréchal de Duras. On court dire à celui-ci qu'une troupe de gens en guenilles veut forcer sa porte ; il vient demander ce que signifie ce bruit et reconnaissant l'abbé de Baume. — Eh bon Dieu, qu'est-il donc arrivé à notre excellence ? s'écrie-t-il ; a-t-elle été dévalisée sur la route ? — Le sergent stupéfait, ne sait plus où il en est et voudrait bien avoir laissé son guide où il l'a pris. Alors Watteville s'avance gravement vers le gouverneur, lui présente ses camarades de voyage et le prie de leur donner à dîner. Le maréchal, qui commence à deviner ce qui est arrivé, se prend à rire aux larmes et demande à Watteville de lui conter l'aventure.

— Hier,dit celui-ci, j'étais dans les bois de mon abbaye fait comme vous me voyez ; tout à coup ces messieurs sont arrivés sur moi faits comme vous les voyez et m'ont honoré de leur confiance en me chargeant expressément de les conduire à Besançon. Notre sergent, continue dom Jean, m'en a donné une marque plus particulière en me remettant de son sac et de tous ses effets ; mais en revanche, il

m'a bien fait boire et m'a promis son vieil habit pour m'en faire un neuf. Bientôt je n'aurai plus rien à lui demander ; présentement il faut que je m'acquitte envers lui en lui rendant son sac. Il m'a pris au dépourvu, je n'ai pas le sol ; mais comme je n'ai jamais fait le voyage de Besançon à si bon compte, je vous prie, maréchal, de mettre quatre pistoles dans ce sac pour apprendre à notre sergent à le porter une autre fois lui-même.

On s'imagine facilement que les moines et les sujets de Baume se mirent peu en peine de leur abbé disparu tout à coup dans les forêts de l'abbaye. S'ils avaient pu apercevoir son excellence escortée et emmenée par une troupes de brigands vêtus de vieux restes d'uniformes, ils se seraient consolés de ses mauvaises plaisanteries et d'avoir fait quelquefois connaissance avec son grand *corregidor*.

En 1697, Claude Nicolas, comte de Mouthier, d'Arlay, et Anne-Marie de Nassau, sa femme, eurent un fils du nom de Marie-Joseph. Jean de Watteville en fut le parrain et Marguerite de Crosey, veuve de Gaspard de Mouthier, seigneur de Cubry, la marraine.

Jean de Watteville, abbé de Baume, grand bailli d'Amont, etc., mourut dans son abbaye, en 1702, âgé de près de 90 ans. M. D. L. P. fait remarquer à cette occasion que la tranquillité d'âme et une bonne conscience contribuent à entretenir une bonne santé.

Par une dernière disposition en date du 30 décembre 1701, l'abbé de Baume, sentant approcher sa dernière heure et ne voulant pas mourir sans récompenser dignement la fidélité de ses domestiques, leur promet encore 320 louis, outre leurs gages.

Bien des gens ont pensé que Watteville était mort comme il avait vécu : cependant l'enregistrement de son décès fait mention formelle du contraire. Nous le rapportons tel qu'il se trouve dans les registres de la paroisse de Baume.

« Illustre et généreux seigneur messire Jean de Watteville,

abbé de Baume, comte et abbé de St-Josse-sur-Mer, jadis haut doyen du chapitre métropolitain, premier maître aux requêtes du Parlement, lequel, âgé de 89 ans, est mort à deux heures après minuit, le 4 janvier 1702, après avoir reçu par le soussigné, curé de Baume, tous ses sacrements avec une piété profonde et à l'édification de tous les religieux, et un jugement solide jusqu'au dernier instant de sa vie; en qui l'on vit tout ce que peut faire la grâce pour l'homme, tout ce que l'homme peut faire pour la grâce. Son corps gît dans l'église impériale et royale de Baume, inhumé dans son mausolé érigé dans la dite église par les révérends grand prieur et religieux de la dite abbaye. »

Signé : « BOULIER, curé de Baume. »

Sur son tombeau placé dans la nef, à gauche, on y lit l'épitaphe suivante :

ITALUS ET BURGUNDUS
IN ARMIS
GALLUS IN ALBIS
IN CURIA RECTUS
PRESBITER ABBAS ADEST.
Obiit anno 1702.

Pour saisir le sens de cette épitaphe assez inintelligible, il faut savoir que Watteville a porté les armes en Italie et dans le comté de Bourgogne, qu'il a été moine blanc, c'est-à-dire chartreux en France, où il en a pris l'habit avant que de venir se fixer à la chartreuse de Bonlieu, qu'il a été maître des requêtes au Parlement, enfin qu'il a été prêtre et abbé.

Dans les dernieres années de sa vie, l'abbé de Watteville, était sincèrement retourné à Dieu. Il allait souvent à Bonlieu visiter les chartreux de son temps qui s'y trouvaient encore et faire des retraites avec eux. Il obtint du prieur une patente qui l'associait aux prières, psalmodies, jeunes, disciplines et aumônes qui se faisaient dans tout l'ordre des

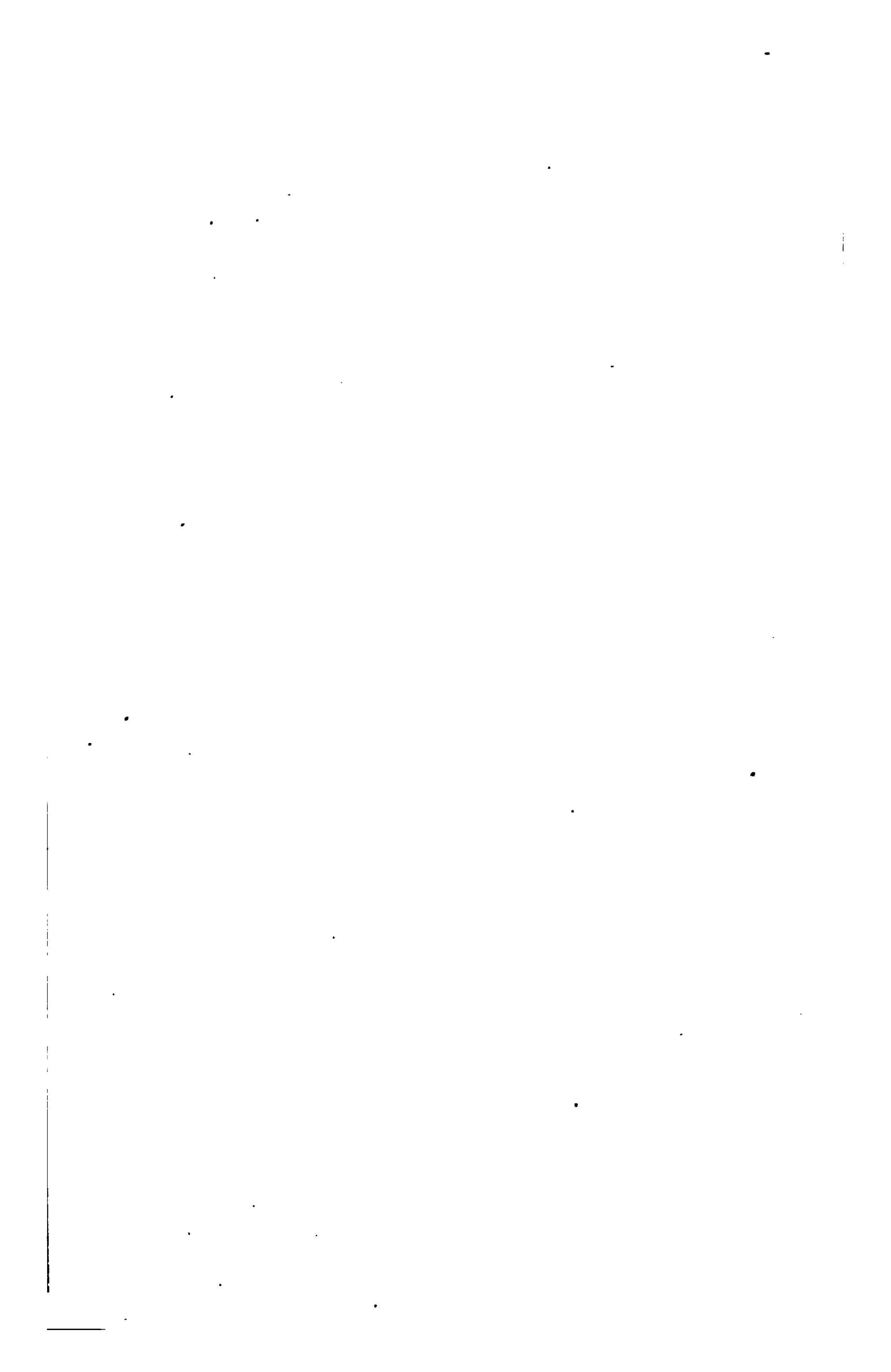
chartreux ; il voulut mourir et être inhumé avec cette patente entre les mains.

Le dernier des Watteville seigneurs du Château-Villain est Maximilien Emmanuel, comte de Watteville,qui mourut à Paris en 1779. Il avait épousé la fille de Jérôme Phélipeaux, comte de Maurepas, premier ministre de Louis XV et fils du chancelier. Il abandonna bientôt sa femme dont il n'eut point d'enfant, pour vivre publiquement avec une actrice de l'Opéra. L'abbesse de Château-Chalon, sa sœur, madame Françoise Elisabeth de Watteville, qui était fort mécontente de son entrée dans une famille de noblesse de robe, et encore plus de sa vie licencieuse, lui adressa des reproches. Elle lui dit, rapporte la chronique, que c'était bien assez d'avoir donné dans la robe sans donner dans le cotillon.

Ce comte de Watteville, seigneur de Château-Villain, a institué pour héritier le baron de Stein, son neveu.

Françoise-Elisabeth de Watteville, la dernière abbesse de Château-Chalon, n'ayant plus d'espérance d'avoir dans son abbaye des religieuses de son nom pour lui succéder, sollicita de Louis XVI la coadjutorerie de son abbaye pour Mlle de Stein, fille de sa sœur Anne-Désirée de Watteville et du baron de de Stein, major général des armées de l'empereur. Le roi crût devoir se conformer à l'intention et aux promesses de Louis XIV, en nommant à l'abbaye de Château-Chalon la fille d'une Watteville.

Lors de la destruction des corps religieux en France, l'abbesse et sa coadjutrice se sont retirées à Dole, où elles ont été des exemples de vertu. Elles y ont terminé leurs carrières, l'une en 1794 et l'autre en 1797.



NOTE

SUR DES

MOUVEMENTS DU SOL

qui se produisent actuellement dans le Jura.

Par Louis-Abel GIRARDOT,

Membre de la Société d'Emulation du Jura,
Professeur d'Histoire Naturelle au Lycée de Lons-le-Saunier.

NOTE

SUR DES

MOUVEMENTS DU SOL

QUI SE PRODUISENT ACTUELLEMENT DANS LE JURA.

Les théories géologiques ont subi de nos jours une profonde modification. Pendant longtemps, on avait admis que l'aspect actuel du globe terrestre est dû à des causes violentes, brusques et intermittentes : d'immenses pertubations, des catastrophes terribles, des cataclysmes subits, d'une puissance dont rien de nos jours ne peut donner une idée, avaient, disait-on, bouleversé à de nombreuses reprises la surface de la terre pendant les périodes géologiques. Séduits par le grandiose de cette théorie et par la facilité avec laquelle elle permettait d'expliquer sans aucun effort les différentes formations, un grand nombre de géologues l'avaient adoptée. Mais l'esprit d'observation se développant de plus en plus devait faire rejeter de la science les idées trop purement hypothétiques, et le besoin d'exactitude réclamait une théorie mieux établie. En même temps, les études et les travaux de MM. Constant Prévost et Lyell, ainsi que ceux de beaucoup d'autres savants faisaient mieux connaître les phénomènes géologiques qui modifient actuellement encore la surface du globe. De la connaissance plus approfondie des effets actuels et de leurs causes, on est remonté à l'inconnu des périodes anciennes,

et l'on a formulé la *Théorie des phénomènes actuels* propres à faire connaître les phénomènes anciens.

Dans cette théorie, la seule admissible dans la science actuelle, la seule qui paraisse juste et vraiment conforme à l'esprit scientifique, puisqu'elle fait marcher constamment du connu à l'inconnu, on distingue deux sortes d'agents qui peuvent modifier actuellement l'écorce de la terre : ce sont les *agents extérieurs* et les *agents intérieurs*.

Les effets des premiers (effets atmosphériques et effets aqueux) se produisent sous nos yeux, toujours plus ou moins facilement observables. Ils ont donné lieu à un grand nombre d'observations importantes, et à des travaux d'une portée considérable, basés sur des faits positifs.

Il n'en est pas ordinairement de même pour les *agents intérieurs*. Les effets de ceux-ci, parmi lesquels se rangent les volcans et tous leurs résultats divers, les tremblements de terre, les exhaussements et les affaissements du sol (1), sont généralement d'une étude beaucoup plus difficile, et pour les derniers même, les phénomènes actuels paraissent rares et sont difficilement observables.

C'est de ces derniers phénomènes que je viens entretenir la Société d'Emulation.

Depuis longtemps, la présence de dépôts marins sur les plus hautes montagnes est admise sans opposition, et l'on a fait justice des fantaisies débitées autrefois au sujet des *coquillages* fossiles qui s'y rencontrent. L'inclinaison des strates, leurs ploiements divers, leurs brisures et leurs dislocations montrent que la formation des montagnes, dans les périodes géologiques, est bien due à l'exhaussement, tantôt brusque, tantôt lent et gradué, du sol qui avait formé le fond des mers. Souvent même, les études géologiques indiquent des mouvements successifs et très lents

(1) Les tremblements de terre comme les affaissements et même les exhaussements du sol peuvent, dans certains cas, être complètement indépendants d'une action volcanique.

qui ont exhaussé et abaissé à plusieurs reprises les couches terrestres, de manière à les faire émerger et à les replonger sous les eaux, où elles s'accroissaient de nouveaux dépôts marins, jusqu'à ce qu'un nouveau mouvement d'élévation les fît surgir une seconde fois (1).

L'observation de phénomènes actuels de cet ordre est naturellement très rare : ils existent pourtant de nos jours, et l'écorce du globe subit constamment des modifications.

Parfois, ces variations de niveau, exhaussements ou affaissements du sol, sont brusques et accompagnés de commotions violentes, de tremblements de terre, en un mot, ou encore de phénomènes volcaniques. On cite souvent, par exemple, les tremblements de terre qui ont eu lieu, en 1822 et en 1837, sur la côte du Chili, et qui ont produit le soulèvement de quelques îles et d'une grande longueur de la côte; en 1819, pendant un violent tremblement de terre qui se fit sentir dans le delta de l'Indus et que suivit une éruption volcanique, une grande étendue de terrain s'affaissa et fut recouverte par les eaux de la mer, tandis que, près de là, le sol s'élevait de 3 m. sur une longueur de 16 lieues et une largeur de près de 6 lieues; chacun connaît le soulèvement qui accompagna la première éruption du Jorullo (Mexique) en 1759, etc. Ces phénomènes sont heureusement inconnus dans notre France actuelle : à peine ressentons-nous parfois de légers tremblements de terre, et, depuis longtemps, ses volcans sont éteints. — Certaines parties de la Suisse voisines de notre pays éprouvaient encore tout récemment d'assez fortes commotions : ces tremblements de terre paraissent dus à des affaisse-

(1) L'existence de semblables mouvements du fond des mers jurassiques a été parfaitement démontrée dans notre pays. Voir à ce sujet, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs* (années 1875 et 1878), *l'Infralias en Framche-Comté*, par M. Henry, et *Esquisse du Callovien et de l'Oxfordien dans le Jura méridional et le Jura occidental* par M. Paul Choffat.

ments intérieurs (et ceux-ci, par contre-coup, pourraient produire des soulèvements) ; dans tous les cas, l'action volcanique y est étrangère.

Les variations de niveau du sol ont lieu aussi d'une manière très lente et par un mouvement insensible, de sorte qu'elles ne peuvent être appréciées que par les observations scientifiques les plus minutieuses, répétées à un assez long intervalle. On comprend que dans ce cas il soit fort difficile de constater sûrement le phénomène, et que, par suite, on ne l'ait que bien rarement vérifié d'une manière rigoureuse. Comme observations de cette nature, on cite ordinairement l'élévation insensible et continue des falaises de la Suède : les marques faites au niveau de la mer, en 1731, sur des rochers, se trouvent à présent bien au dessus des eaux ; on cite souvent aussi les phénomènes du golfe de Baïes où diverses observations, entre autres celles des ruines du célèbre temple de Jupiter Sérapis et d'un temple de Neptune, prouvent une série d'affaissements et d'exhaussements successifs du sol ; d'autres observations montrent que les côtes occidentales de l'Angleterre et de la France s'élèvent lentement au-dessus des eaux dans différents points, tandis que celles de la Hollande s'affaissent insensiblement. Il est évident que les observations de cette nature sont relativement plus faciles sur le rivage de la mer qu'à une certaine distance de celle-ci, où l'on n'a plus le niveau des eaux comme point de comparaison. Les variations de niveau du sol ne se produisant que d'une manière insensible, et généralement sur une assez grande étendue de territoire, sont très difficilement observables dans l'intérieur des terres ; elles n'ont pas, que je sache, été scientifiquement constatées. Et pourtant, de semblables observations auraient ici une très grande valeur (1).

(1) On a cité deux cas de variations lentes du niveau du sol dans l'intérieur des terres.

L'un est signalé par M. Boussingault dans les Cordillères de Bogota :

J'espère que la Société d'Emulation du Jura aura l'avantage de prendre part à l'étude et à l'observation sérieuse de phénomènes de ce genre, c'est-à-dire de variations de niveau du sol qui paraissent s'accomplir dans notre département.

Dans différentes localités du Jura, en effet, les habitants assurent que depuis leurs habitations ou de certains points de leur village on n'apercevait pas autrefois des villages ou des bâtiments anciens qu'ils découvrent aujourd'hui parfaitement. Ces dires sont parfois le résultat des remarques de deux ou trois générations; mais il n'est pas rare de rencontrer des gens très sérieux affirmant *de visu* que 20 ou 30 ans auparavant on n'apercevait pas ou l'on découvrait beaucoup moins des édifices visibles aujourd'hui par dessus des collines ou des montagnes, qui paraissent ainsi s'être abaissées d'une manière notable.

Au premier abord, ces dires peuvent faire sourire; mais le grand nombre des affirmations de personnes recommandables et l'intérêt du sujet réclament l'attention et engagent à faire un examen sérieux des faits.

On retrouve ces indications de mouvements du sol dans les environs de Salins, etc., et surtout dans la Combe-d'Ain, entre Pont du-Navoy et Clairvaux. Je me suis occupé particulièrement de ces dernières, au sujet desquelles j'ai fait, au printemps de 1879, un voyage spécial d'observa-

de l'opinion générale que la limite des neiges est remontée graduellement, jointe à ce que ses mesures donnent constamment des hauteurs moindres que celles obtenues par Caldas et de Humboldt 30 ans auparavant, il conclut à l'abaissement de ces montagnes depuis cette époque.

« L'autre cas est une histoire connue des habitants des environs « d'Iéna : on voit actuellement la tour de la ville, qui était masquée « il y a 80 ans par des montagnes interceptées. Il est probable ce- « pendant que la coupe d'un bois situé entre la ville et les points de « vue dont on parle soit la véritable cause du phénomène en question. » (Dr J. Schleiden, professeur à Iéna, *La plante et sa vie*, p. 153.)

tions et de recherches. Je me proposais de voir s'il pouvait y avoir quelque chose de sérieux dans ces dires, auxquels, je dois l'avouer, j'attachais d'abord fort peu d'importance. Mais en présence d'attestations *très positives* d'un grand nombre de personnes dignes de foi, qui m'ont affirmé avoir observé elles-mêmes, j'ai dû changer d'opinion. Voici quelques-uns des faits sur lesquels j'appelle l'attention des savants, géologues et topographes.

Le village de Doucier est situé au sud du lac de Chalain, au pied du second plateau du Jura ; au nord de ce lac se trouve le village de Marigny, distant du premier de 3 kilom. en ligne droite. Il est constant dans le pays que, au commencement du siècle, on ne découvrait de chacun de ces villages aucune maison de l'autre : on a commencé à apercevoir le sommet de la toiture de l'une, et, progressivement, on est arrivé à en voir aujourd'hui plusieurs en grande partie, par-dessus l'éminence cotée 535 au S. du lac (carte de l'Etat-Major). Il n'y a certainement eu sur ce point, comme l'attestent les témoignages recueillis et l'inspection des lieux, aucun déboisement ou modification superficielle du sol qui ait pu donner ce résultat. Le fait observé par les habitants de Marigny l'est aussi par ceux de Doucier qui habitent la partie nord du village, point d'où l'on peut faire l'observation.

Au sud de Doucier se trouve la *Grange de Mounans*, à 1500 m. du village ; son nom a été oublié dans la carte de l'Etat-Major, même dans le dernier tirage, bien qu'elle soit indiquée sous le *Gr*des du mot *G*des*-Chiettes* : on la voit très bien dans la carte sur cuivre. — Cette grange était « *très certainement* » complètement invisible depuis Doucier (quartier sud du village, au bas de la *Quéille*) il y a une quarante ou une trentaine d'années. On en a aperçu d'abord la partie supérieure de la toiture ; puis celle-ci s'est montrée de plus en plus, et à présent on voit, au-dessous du bord inférieur de la toiture, une bonne partie

des murs. La colline (vers la cote 527) qui empêchait la vue s'est donc abaissée ?..... où l'un des deux points en vue, village ou grange, se serait élevé ?..... Le phénomène serait tellement marqué que l'on reconnaît une grande modification depuis dix ans seulement.

De plus, certains habitants de Doucier assurent que de leur maison on n'apercevait nullement, il y a 20 ou 25 ans, une tuilerie voisine de Châtillon, dont ils découvrent aujourd'hui la toiture. On me dit que depuis le village de Châtillon (près du chalet) on observe quelque chose d'analogue du côté de Clairvaux ; mais je n'ai pas de détails précis sur ce point.

Un autre fait à remarquer est la brisure qui s'est produite, il y a une dizaine d'années, dans les bancs de rocher compacte de la colline qui sépare Saffloz de Chevrotaine. Cette brisure ou fissure, qui se montre sur une certaine longueur, pourrait bien se rattacher aux phénomènes dont je viens de parler.

Le fait de Doucier, où des modifications du sol se produiraient ainsi à l'O., au S., au N. et même à l'E., me paraît des plus intéressants. Les variations de niveau qui s'opèrent, dit-on, présenteraient actuellement une intensité qui permettrait de les apprécier dans un assez bref délai. Il y aurait donc là une excellente occasion de constater scientifiquement des phénomènes très importants pour la vérification des théories géologiques en général et en particulier pour l'étude de notre département.

Cette vérification pourra être faite au moyen d'opérations géodésiques (nivellements ou autres) exécutées avec une rigoureuse précision, et qui donneront des cotes d'altitude relative ou plutôt des différences de niveau aussi exactes que possible sur les points où elles seraient reconnues nécessaires. La vérification de ces cotes ou de ces différences dans un petit nombre d'années fournirait des résultats qui pourraient encore être vérifiés ou complétés ultérieurement.

Les variations du sol étant une fois scientifiquement et pour ainsi dire officiellement constatées, il y aura lieu alors, et seulement alors, de rechercher, comme je me propose de le faire après l'étude géologique attentive de la région, les causes du phénomène, d'en étudier les phases, et d'en prévoir les conséquences probables.

Il y aurait lieu aussi de recueillir et de centraliser toutes les observations de cette nature que l'on prétend avoir été faites dans notre département, afin de les soumettre à un examen attentif, à une critique sévère, et, au besoin, au système de vérification que je viens de signaler (1).

J'ai donc l'honneur de proposer à la Société d'Emulation de prendre les mesures convenables pour la vérification et l'étude des phénomènes dont il s'agit et la mesure de leur intensité.

Au sujet des remarques qui précèdent, un géologue distingué, M. Choffat, à qui je les avais communiquées, m'écrivait le 3 avril 1879 : « Le fait de Doucier est fort « important, mais il faudrait le faire constater..... Un fait « analogue est signalé dans l'intérieur du Portugal et un « autre en Espagne ; tous les deux manquent de preuves. »

J'ose espérer que la Société accueillera favorablement la proposition précédente qui me paraît appeler à tous égard toute son attention, et qu'elle ne dédaignera pas d'attacher son nom à des observations d'un grand intérêt scientifique, si les faits annoncés sont justifiés comme je le crois.

Dès que la Société d'Emulation a eu connaissance de

(1) On m'a fait connaître depuis peu que les habitants de Montigny-sur-l'Ain aperçoivent à présent le clocher de Mirebel qui était invisible autrefois, disent-ils, depuis leur commune. Il est nécessaire de voir d'abord si la coupe d'un bois ne serait point la cause de cette observation.

De Blois et de Publy, on a signalé aussi des observations analogues.

cette communication, qui lui avait été adressée le 7 août 1880, elle a décidé en principe les observations proposées. A cet effet, des points de repère seront établis dans les endroits convenables, et les observations seront faites selon le mode qui sera reconnu le plus simple et le plus exact.



NOTE

SUR L'ANCIENNE CORPORATION

DES MAITRES SCULPTEURS

DE LA VILLE DE SAINT-CLAUDE (JURA)

PAR

Bernard PROST.



NOTE

SUR

L'ANCIENNE CORPORATION DES MAITRES SCULPTEURS
de la ville de Saint-Claude.

On possède peu de données précises sur l'origine et les progrès de l'industrie à Saint-Claude. Deux ou trois lignes de Gilbert Cousin (1), quelques indications sommaires disséminées dans différents ouvrages (2), un mémoire,

(1) *Description de la Franche-Comté par* GILBERT COUSIN, *de Nozeroy* (*année* 1550), *traduite pour la première fois et accompagnée de notes par* M. ACH. CHEREAU (Lons-le-Saunier, Gauthier frères, 1863, pet. in-8°), p. 51, 116. (*Publications de la Société d'Émulation du Jura*.)

(2) (LE P. J.-R. JOLY) *La Franche-Comté ancienne et moderne* (Paris, 1779, in-12), p. 69 ; — CRESTIN, *Notice historique sur la ville de Saint-Claude....., son titre, l'abbaye qui lui a donné son nom, ses productions, son commerce, son industrie.....* (Paris, 1813, in-8°), p. 14-15 ; — A. ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté..... Département du Jura* (Besançon, Lons-le-Saunier, 1853-1858, 6 vol. in-8°), t. II, p. 219-220 ; — L'ABBÉ DE FERROUL-MONTGAILLARD, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude.....* (Lons-le-Saunier, 1854-1855, 2 vol. in-8°). t. I, p. 67, note 2 ; — *Vie des saints de Franche-Comté*, par LES PROFESSEURS DU COLLÈGE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE BESANÇON (Besançon, 1854-1856, 4 vol. in-8°), t. I. p. 296, t. III, p. 53-54, 142-143, 181-182 ; — (LE COMTE D'AUGICOUR) *La Franche-Comté ancienne et moderne* (Besançon, 1857-1859, 2 vol. in-8°), t. II, p. 26 ; — L'ABBÉ SUCHET, « Les arts et métiers dans la Séquanie, » et « De l'industrie en Franche-Comté avant et après la conquête de Louis XIV, » dans le bulletin de l'*Académie*

sans grande importance, de l'abbé Mermet (1) : rien de plus. Le sujet reste à traiter.

J'ai réuni déjà de nombreux documents sur la matière ; cependant, je n'ai pas la prétention d'avoir épuisé les recherches et recueilli tous les éléments nécessaires pour reconstituer l'histoire aussi complète que possible de l'industrie et du commerce du haut Jura. En attendant la publication — plus ou moins prochaine — d'un travail d'ensemble, j'extrais de mes notes quelques renseignements inédits qui me semblent tout particulièrement dignes d'intérêt.

L'art que les Jaillot, les Villerme et les Rosset ont poussé à une si haute perfection, et qui, depuis eux, n'a plus guère compté à Saint-Claude de représentants, la sculpture, est une branche de l'industrie san-claudienne qui paraît avoir été très florissante à partir du seizième siècle, et même, selon toute probabilité, à une époque antérieure.

Personne pourtant, que je sache, n'a mentionné jusqu'à présent l'existence dans cette ville, d'une ancienne corporation d'*imagiers*, de maîtres sculpteurs. Voilà une lacune que je vais essayer de combler.

Le premier document, à ma connaissance, qui nous ait

des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, janvier 1867, p. 99-105 : ann. 1876-1877, p. 64, 76 ; — CORNEILLE, *Dictionnaire universel géographique et historique*, t. III, BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, *Le grand dictionnaire géographique, historique et critique*, t. V, ROBERT DE HESSELN, *Dictionnaire universel de la France*, t. VI, au mot Saint-Claude ; — CH. NODIER, J. TAYLOR..... *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. Franche-Comté*, p. 67 ; — etc., etc.

(1) « Histoire de l'art à Saint-Claude depuis son origine, » dans l'*Annuaire du département du Jura*, ann. 1842, p. 312 et suiv. — Pour la période moderne, on peut consulter le « Mémoire sur l'état des manufactures et des arts dans l'arrondissement de Saint-Claude, en 1789 et pendant l'an IX, » par M. BAUD, sous-préfet de cet arrondissement, dans l'*Annuaire du département du Jura*, ann. 1847, p. 40 et suiv.; les ouvrages de MM. LOUIS REYBAUD, AUDIGANNE, etc.; la *Statistique générale de la France* ; etc.

conservé le souvenir de cette corporation, est une inscription commémorative de deux fondations d'offices religieux faites par les « tailleurs et imageurs » de Saint-Claude en l'église paroissiale Saint-Romain, la première à la date du 18 octobre 1576, la seconde, quelques années après. Elle est ainsi conçue (1) :

Le. 18. OC*to*BRE. 1576. LES. TAILLIEVRS. ET. IMAGEVRS. *Fon*DENT. *e*N. CE. PNT. HAUL*t*E. VNE. MESS*e*. A. DIACRE. ET. *sous*. DIA*cre*. QVE. SE. *doi*BT. D*ir*E. A. VNG. CHU*n*. *i*OV*r*. DE. FES*te*. MSR. ST. LVC. E*va*NGELISTE. AVEC. *un*E. PRO*ce*SSION. AVTO*ur*. *de*. *la*DITE. E*g*lISE. P*e*ND*an*T. *la*. *celebra*TION. DE. *laq*VELLE. M*esse*. LES. SRS. CVRE. ET. F*am*ILIES. SER*on*T. TEN*us*. *da*LLVME. DEV*x*. *cier*G*es*. SVR. LE*d*. HAULTE. *et*. *ap*RES. *la*. CELE*br*ATION. DICELLE. *mes*SE. SE. DOIBT. DIRE. *le*. LIBERA. ME. LE. *re*SPON. ET. LO*roison*. PLVS. *le*. 14. OCTOBRE. 15.. LESDIT. TA*illie*VRS. ET. IMAGEV*rs*, FONDENT. *an*NV*e*LLEMENT. VESPRES. QVE. SE. DOIBVENT. *dire*. A. HAVLTE. *voi*X. LED*it*. IOVR. *d*E. FESTE. MONSIEVR. SA*int*. LVC. AVEC. DEV*x*. *cie*RGES. SVR. *le*. *gr*AND. HAV*lte*. *et*. SERONT. TENVZ. LESDIT. SIE*u*RS. CV*re*. ET. DeSE*rvans*. POVRTER. DeVX. CHA*p*ES. *en*. LA. PNTE. CH*a*PPE*lle*. *avec*. *les*. (?) ENCENSOIRS. *a*CCOUSTUMES. REQVIESCANT. IN. *pace*.

Il est donc acquis désormais qu'au seizième siècle il y avait à Saint-Claude une corporation d'*imageurs*, de

(1) L'inscription ci-dessus se trouvait dans une chapelle de l'église Saint-Romain, avant sa démolition en 1793. Elle est encastrée aujourd'hui dans un parement de mur, à l'intérieur d'une des maisons construites sur l'emplacement ou à proximité de cette église (maison Vuillermoz, 2, rue du Collège). Composée de quinze lignes et gravée, en petites majuscules romaines, sur une tablette de pierre qui mesure environ 40 centimètres de longueur et 35 de hauteur, elle a été récemment mutilée en de nombreux endroits, à coups de pic ou de ciseau. — J'ai employé l'*italique* pour les mots et parties de mots restitués.

C'est M. Comoy, architecte à Saint-Claude, qui m'a fait connaître cette inscription et m'a aidé à la relever, lors d'un voyage que je fis dans cette ville, au mois de janvier 1879. Il l'avait déjà signalée, m'a-t-il dit, à feu M. Désiré Monnier, qui ne paraît pas en avoir compris l'importance, ou, du moins, n'en a parlé nulle part dans ses diverses publications sur l'histoire et l'archéologie franc-comtoise.

tailleurs d'images, parfaitement distincte des tourneurs et des fabricants de *patenôtres* (chapelets), qui, depuis longtemps déjà, y pratiquaient leur industrie. Malgré l'absence de documents, il y a lieu de croire que cette corporation avait une origine beaucoup plus ancienne et remontait au moins au quatorzième siècle. On sait, en effet, que, pendant tout le moyen âge, les reliques de saint Oyand et de saint Claude ont attiré en foule les pèlerins au célèbre monastère du haut Jura, et que, dès une époque reculée, ces pèlerinages contribuèrent à développer l'industrie locale des objets de dévotion, tels que statuettes, reliquaires, crucifix, chapelets, médailles, etc. Aussi, est-il à peu près certain que les *imagiers* san-claudiens du seizième siècle ont dû avoir, de bonne heure, des devanciers en un art dont les produits trouvaient sur place et au dehors des débouchés assurés et rémunérateurs. Bien qu'aucun nom de ces modestes artistes ne soit parvenu jusqu'à nous, c'est à eux également, sans doute, qu'on doit, au moins en partie, les magnifiques stalles de la cathédrale de Saint-Claude, exécutées au milieu du quinzième siècle, sous la direction de Jean de Vitry (1), et la plupart des statues, retables, bas-reliefs, dalles funéraires et autres travaux de sculpture qui décoraient jadis et ornent encore aujourd'hui les églises et les chapelles de toute la région des hautes montagnes jurassiennes.

Quoi qu'il en soit, j'espérais découvrir aux Archives départementales du Jura, dans le fonds de l'église saint-Romain de la ville de Saint-Claude, le texte des fondations mentionnées dans l'inscription commémorative que j'ai

(1) Voir « Étude archéologique sur les stalles de la cathédrale de Saint-Claude, » par M. A. VAYSSIÈRE, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, année 1874, p. 77 et suiv., et la « Note sur Jean de Vitry, auteur des stalles de l'église de Saint-Claude, » que j'ai insérée dans les *Mémoires* de la même Société, année 1876, p. 371 et suiv.

publiée plus haut. La teneur de ces actes nous eût révélé probablement des noms, et, peut-être, des détails intéressants. Mais toutes mes recherches sur ce point ont été inutiles : pas la moindre trace de libéralités pieuses, de la part de nos *imagiers*, pendant le seizième siècle. Il faut arriver à l'année 1655 pour voir « les maistres sculpteurs » san-claudiens, continuant les traditions des *imagiers* leurs prédécesseurs, fonder à leur tour, en la même église, des matines et une grand'messe solennelle suivie d'un *miserere*, à célébrer chaque année le jour de la Saint-Luc, fête patronale des peintres et des sculpteurs (18 octobre).

Je donne ailleurs (1) *in extenso* le libellé de cet acte. Je me borne à en extraire ici les noms des artistes qui y figurent au nombre de vingt-cinq. Ce sont : Jean Reymondet, Humbert et Guillaume Thiéboz, père et fils, Claude Brange, Jean Cristin-Milan, Claude Bichet, Simon et Humbert Jaillot, frères, Oyand Serre, Jean Bernu, Pierre Cristin, Jean Ducel, Sébastien Guillon, Cyprien Girard, Michel Maillat, Girard Morel, Claude-Nicolas David, Nicolas et Marc Cochet, Claude-François Favier, Denis Rosset dit Dupont, Cile Comoy, Pierre Duparchy, Claude-Nicolas Gillet, Jacques Revillard dit Reguillon, « maistres sculpteurs de la ville de Saint-Ouyan de Joux (2). »

On remarquera parmi ces noms ceux de *Simon* et *Humbert Jaillot*, et de *Denis Rosset dit Dupont*.

Les deux Jaillot dont il s'agit sont, selon toute apparence, les frères Pierre-Simon et Alexis-Hubert (ou Humbert) Jaillot, excellents sculpteurs sur ivoire, natifs de Saint-Claude ou des environs, qui vinrent s'établir à Paris vers l'an 1657. Simon y fut reçu membre de l'Académie de peinture et de sculpture, le 28 mai 1661 (3). Hubert aban-

(1) V. *Pièces justificatives*, n°. I.

(2) Ancien nom de la ville de Saint-Claude.

(3) Sur Simon Jaillot, V. *Le livre des peintres et graveurs*, par

donna presque complètement son art pour la gravure des cartes géographiques, et devint « géographe ordinaire du Roy (1). »

Quant à Denis Rosset dit Dupont, tout fait présumer qu'il est un ascendant, probablement même le grand père du fameux sculpteur François-Joseph Rosset dit Dupont, né à Saint-Claude en 1706 et mort dans cette ville en 1786 (2).

MICHEL DE MAROLLES, ABBÉ DE VILLELOIN (édition *G. Duplessis* : Paris, P. Daffis, 1872, in-16), p. 41 ; — FLORENT LE COMTE, *Cabinet des singularitez d'architecture, peinture, sculpture et graveure.....* (Bruxelles, 1702, 3 vol. in-12), t. III, p. 185-187 ; — *Oeuvres du* MARQUIS DE VILLETTE (Édimbourg, Paris, 1788, in-8°), p. 239 ; — *Biographie universelle* MICHAUD, au mot Jaillot ; — A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (Paris, 1872, in-8°), p. 701 ; — PH. DE CHENNEVIÈRES et A. DE MONTAIGLON, *Archives de l'art français*, t. I, p. 361, t. II, p. 373, t. III, p. 2 ; — *Annuaire de la préfecture du Jura pour l'an* XIII (1804-1805), p. 91-92 ; — DÉSIRÉ MONNIER, *Les Jurassiens recommandables...* (Lons-le-Saunier, 1828, in-8°), p. 327 ; — A. ROUSSET, *Dictionnaire... historique... des communes du département du Jura*, t. I, p. 135.

(1) Sur Hubert Jaillot, V. les ouvrages précédemment cités de L'ABBÉ DE MAROLLES, p. 41, de FL. LE COMTE, p. 185-187, du MARQUIS DE VILLETTE, p. 239, de JAL, p. 701, de D. MONNIER, p. 460, d'A. ROUSSET, p. 135 ; *Annuaire de la préfecture du Jura pour l'an XIII*, p. 90-91 ; — le P. J.-R. JOLY, *La Franche-Comté ancienne et moderne*, p. 95-96 ; — MORÉRI, *Le grand dictionnaire historique*, et la *Biographie universelle* MICHAUD, au mot Jaillot.

(2) Sur cet artiste et sur ses fils, Claude-François, Claude-Antoine et Jacques, sculpteurs comme lui, voir : *Oeuvres du* MARQUIS DE VILLETTE, p. 229-232 ; — GACON, *Voyage et pièces diverses* (Lons-le-Saunier, an VI, in-8°), p. 15-16 ; — CRESTIN, *Notice historique sur la ville de Saint-Claude.....*, p. 40-42 ; — D. MONNIER, *Les Jurassiens recommandables...*, p. 327-330 ;— PYOT, *La Franche-Comté ou Comté de Bourgogne, ses souverains, ses hommes illustres.....* (Dole, Besançon, 1836, in-12), p. 203 ; — A. MARQUISET, *Statistique historique de l'arrondissement de Dole* (Besançon, 1841, 2 vol. in-8°), t. II, p. 206 ; — *Annuaire du département du Jura*, année 1842, p. 324-327 ; année 1846, p. 472 ; — Bulletin de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, janvier 1853, p. 14 ; ann. 1876-1877, p. 76-77 ; — A.

Le 13 novembre 1661, nouvelle fondation par « les maistres sculpteurs de la ville de St-Claude, » en la même église, de vêpres suivies d'un *Salve regina*, à chanter chaque année la veille de la Saint-Luc (1). Leurs noms ne sont pas mentionnés dans l'acte; mais, à une date si rapprochée, les membres de la corporation devaient être, à peu d'exceptions près, les mêmes qu'en 1655.

Quelques ans auparavant, le 5 août 1658, les « maistres tourneurs » de Saint-Claude, « mehuz de piété et dévotion envers la divine Majesté, la glorieuse Vierge Marie, et saint Dominique, leur patron, » avaient choisi aussi l'église Saint-Romain pour y fonder, de leur côté, une grande messe des morts, « une haulte messe de l'office des trespassez, à diacre et sous-diacre, » suivie du *De profundis* et du *Libera me*, à célébrer annuellement le lendemain de la Saint-Dominique (le 5 août), « à l'intention et pour le repos des âmes des défunctz torneurs de lad. ville. » On trouvera le texte de cette fondation aux pièces justificatives (2); citons seulement les noms des vingt-trois « maistres tourneurs » qui y prirent part: Humbert Thiéboz, Jacques Joly, Jean Blondan, Claude Refait, les frères Sébastien, Claude-Nicolas et Humbert Granier, Claude-Pierre Grandclément, Louis Reymond dit Jarin, Pierre-Jacques Bouvier-Clacquin, Pierre Patel, Guillaume Blondan-Pillon, Claude Bariot dit La Jeunesse, Abraham Tissot, Claude-Humbert Goyard, Jacques Tissot, André Perrier dit Gabety, Pierre

ROUSSET, *Dictionnaire..... historique..... des communes du département du Jura*, t. II, p. 236-237; — L'ABBÉ DE FERROUL-MONTGAILLARD, *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, t. II, p. 73; — *Biographie universelle* MICHAUD, au mot Rosset; — *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, année 1875, p. 40; — A. DANTÈS, *La Franche-Comté littéraire, scientifique, artistique.....* (Paris, 1879, in-18), p. 132-134; — J.-F. LANCRENON et AUG. CASTAN, *Catalogue des peintures, dessins et sculptures du musée de Besançon* (Besançon, 1879, in-18), nos 403 et 805.

(1) V. *Pièces justificatives*, n° II.

(2) N° III.

Serre, Jean Soudan dit Monet, Jacques Hugon, Jacques Revillard, Claude Millet, « tous bourgeois et habitantz de la ville de St-Claude, » et François Christin dit Pion, de Chaumont (1).

Voilà déjà bien des noms à inscrire au Livre d'or de l'industrie de Saint-Claude ; ajoutons-y, en terminant, ceux de quelques artistes san-claudiens qui méritent aussi d'être tirés de l'oubli :

« Philibert Gabet, de St-Ouyan, peintre, » vivait à Saint-Claude en 1598-1599 (2).

« Jehan Catherin Brigan, habitant à Sainct-Ouyan, tailleur d'images, » exerçait son art en 1608 (3).

« Girard Comoy, de Sainct-Claude, peintre, » résidait à Dole en 1620 (4). Un autre peintre, son parent, « Daniel Comoy, » habitait la même ville en 1621 (5).

(1) *Chaumont*, village voisin de Saint-Claude.

(2) *Archives du Jura*. Série B, fonds de la grande judicature de Saint-Claude, journées de 1598-1599, reg. in-folio, ff. 11, 32.

(3) *Id.* même fonds, documents non classés.

(4) *Archives communales* de Dole, n° 661.

(5) *Id.* n° 836.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

LES MAITRES SCULPTEURS DE SAINT-CLAUDE FONDENT EN L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-ROMAIN DE CETTE VILLE DES MATINES ET UNE GRANDE MESSE SOLENNELLE, A CÉLÉBRER CHAQUE ANNÉE LE JOUR DE LA SAINT-LUC (18 octobre).

1655, 30 novembre.

Au nom de Dieu, Père, Fils et St Esprist, amen. Soit notoire et manifeste comm'il soit qu'honnorables hommes Jean Reymondet, Humbert et Guillaume Thieboz, père et filz, Claude Brange, Jean Cristin Mylan, Claude Bichet, Simon et Humbert Jailloz, frères, Oyan Serre, Jean Bernu, Pierre Cristin, Jean Ducel, Sebastien Guillon, Cyppriain Girard et Michel Maillat, Girard Morel, Claude Nicolas David, Nicolas et Marc Cochet, Claude François-Favier, Denis Rosset dit Duppon, Cyle Comoy, Pierre Duparchy, Claude Nicolas Gillet, Jacques Revillard dict Reguillon, *maistres seculpteurs* (sic) de la ville de St-Ouyan de Joux, mehuz de devotion envers monsieur St Luc, et pour la plus grande solemnité du jour que l'on celebre sa feste, ayent requis messieurs les venerables curé et familliers de l'eglise parroissialle monsieur St Romain dud. St-Ouyan, vouloir aggreer et prendre charge de dire et chanter solemnellement les matines, annuellement et perpetuellement, un chacun jour de feste St Luc, et à la fin d'icelles celebrer une grande messe solemnelle en l'autel de St Martin estant en lad. eglise, où est l'image dud. St Luc, et, finalement, de dire à la fin de lad. messe un *miserere*, soubz l'offre

faict par lesd. maistres seculpteurs de payer ausd. sieurs curé et familliers, pour la dotation et fondation desd. matines, messe, *miserere* et luminaires, la somme de sept vingtz frans monnoye de Bourgougne, pour une fois ; à quoy inclinans favorablement, lesd. sieurs curé et familliers par venerables sieurs messires Jacques Joly, vicaire en lad. eglise, Guillaume Rosset, docteur en droict canon, Jacques Vincent, Pierre Poncet, procureur sechal, Jean Vuillerme, docteur en sainte theologie (1), Lupcin Thieboz, Pierre Romain Bauderat, Nicolas Granier, Claude Catherin Joly, et François Reymond, tous familliers et deservans en lad. eglise, et tant en leurs noms que des autres sieurs familliers d'icelle, lesquelz s'estantz constituez par devant les notaire et tesmoins em bas nommez, ont prins et acceptez la charge (soubz le bon vouloir et plaisir de monseigneur leur diocesain) (2) de dire, chanter et celebrer lesd. matines et messe solemnelle, et à la fin d'icelle le *miserere*, annuellement, aud. jour de feste St Luc, et fournir tous luminaires, ornementz et autre (*sic*) choses à ce necessaires (et c'est en oultre la messe solemnelle que lesd. sieurs familliers celebrent led. jour pour les maistres sculpteurs, fondée par leurs devanciers, et en laquelle ilz ouffrent le pain benist, qu'ilz font tous les ans), et de commencer les susd. offices aud. jour prochain, et ainsy d'année à autre perpetuellement; et c'est moyenant lad. somme de sept vingtz frans, sçavoir celle de cent frans pour lesd. matines, et quarante frans pour lad. messe, *miserere*, luminaires et ornemens, de laquelle lesd. maistres sculpteurs et (*sic*) ont delivrez et payez reellement ausd. sieurs vicaire et familliers celle de cent frans, comptée et retirée par led. sieur Poncet, en lad. qualité de procureur sechal de lad. familliarité, et dont lesd. sieurs se sont

(1) Le sculpteur sur ivoire Joseph Villerme, Villierme ou Vuillerme, né à St-Claude vers 1660, et mort à Rome en 1720 ou 1723, appartenait probablement à la même famille que ce docteur en théologie.— Sur cet artiste, voir l'*Abecedario de* P.-J. MARIETTE, publié par *Ph. de Chennevières* et *A. de Montaiglon*, t. VI, p. 82-83, et L. DUSSIEUX, *Les artistes français à l'étranger* (Paris, 1876, in-8°), p. 103, 487.

(2) L'archevêque de Lyon. — On sait qu'avant l'érection de l'évêché de St-Claude, en 1742, la partie méridionale de la Franche-Comté dépendait du diocèse de Lyon.

tenus pour contentz et ont promis l'employer en achapt de rente au proffit de lad. familliarité, par les lettres de laquelle serat dit que led. capital provient desd. maistres et presente fondation, ayans declairez que lad. somme de cent frans provient tant d'eux que des bonnes volontez de ceux et celles qui sont ou sont estez dud. art. de sculpteurs, telz qu'ilz sont descript (*sic*) sur les livres desd. maistres concernans leur fondation. Et quant aux quarante frans restans de lad. somme de sept vingtz frans, iceux maistres sculpteurs ont promis et de ce se sont obligez payer annuellement, à chacun jour de feste St Luc, ausd. sieurs vicaire et familliers, la somme de deux frans jusques à ce qu'ilz leur baillent lesd. quarante frans, laquelle recevant seront obligez de la mettre à rente comme et à la forme de la susd.; le tout ayant esté ainsy stipulé et aggreé par lesd. parties, qu'ont promis l'avoir pour aggreable et l'effectuer chacune endroict soy, à peyne de tous despens, dommages et interestz, soubz l'obligation de leurs biens, mesmes lesd. sieurs familliers de ceux de lad. familliarité submis soubz le seel de Sa Majesté et tous autres, en renonceantz à toutes exceptions contraires. Faictes et passés (*sic*) en la sacristie de lad. eglise par devant Claude Nicolas Reymond, dud. St-Ouyan, notaire, le trentième novembre mil six cent cinquante cinq, ees (*sic*) presences de messire Hypolite Granier, prestre, Phillippe Benoist Gonin et autres, dud. St-Ouyan, tesmoins requis. Les sieurs familliers avec les tesmoins et notaire ont signez le prothocolle.

(*Signé* :) C. N. REYMOND.

Et depuis, le dix neufvième octobre de l'an mil six cent cinquante six, en la sacristie de lad. eglise parroissialle de St Romain, se sont constituez lesd. sieurs messires Jacques Joly, vicaire, Claude Monet, Guillaume Rosset, docteur en saintz canons, Jacques Vincent, Pierre Poncet, Claude David, Jean Vuillerme, docteur en sainte theologie, Catherin Jean Guillaume, Lupcin Thieboz, Pierre Romain Bauderat, Nicolas Granier, Claude Catherin Joly et François Reymond, procureur sechal, tous prestres et familliers en lad. eglise, lesquelz ont confessez avoir receu ce jourd'huy, à la passation de cestes, content (*sic*) et reellement, des maistres sculpteurs de la ville dud. St-Claude cy devant mentionnez, presentz, stipulans, la somme de quarante

frans, et c'est pour la dotation et fondation de la messe, *miserere*, luminaires et ornementz mentionnez en la susd. fondation, et lesquelles messe et *miserere* se diront annuellement, à chacun jour de feste monsieur St Luc, incontinent après les susd. matines ; et moyenant laquelle somme de quarante frans qu'at esté retiré (*sic*) par led. sieur messire François Reymond, en qualité de procureur sechal desd. sieurs familliers, ilz sont content (*sic*) et en quittent lesd. maistres scrupteurs (*sic*) et tous autres, et promettent l'employer en achapt de rente au proffit de lad. familliarité, par laquelle serat dict qu'elle provient de lad. fondation, ainsy qu'il est rapportté par la precedente, le tout à peyne de tous despens, dommages et interestz ; obligeantz pour ce lesd. sieurs familliers les biens de lad. familliarité submis soubz le seel de Sa Majesté, et tous autres, en renonceant à toutes exceptions contraires. Faictes et passés par devant led. Claude Nicolas Reymond, notaire, ces presences d'honnorables Claude François Rochet, chirurgien, et Constantin François Coyrière, dud. St-Ouyan, clerc, tesmoins requis. Les sieurs familliers, tesmoins et notaire ont signez le prothocolle.

(*Signé* :) C. N. REYMOND.

II.

AUTRE FONDATION PAR LES MAITRES SCULPTEURS DE SAINT-CLAUDE, EN LA MÊME ÉGLISE, DE VÊPRES SUIVIES D'UN *SALVE REGINA* A DIRE ANNUELLEMENT LA VEILLE DE LA SAINT-LUC.

1661, 13 novembre.

Au nom de Dieu, amen. Comm'il soit que les *maistres scrupteurs* (sic) de la ville de St-Claude ayent desjà, à l'honneur et gloire de St Luc, fondé en l'eglise parroissiale St Romain de la ville de St-Claude matines, une grande messe après, une autre où s'ouffre le pain benict, et vespres qui se dient et chantent le jour de feste dud. glorieux St Luc, en lad. eglise, et qu'ilz desirent augmenter leur pieuse et devotieuse intention, ayent prié et requis les sieurs venerables vicaire et familliers de lad. eglise

paroissiale S[t] Romain de vouloir se charger de chanter annuellement, en lad. eglise, solemnellement vespres en la chapelle où est l'image de monsieur S[t] Luc, la veille de lad. feste, et à l'yssue un *Salve regina*, et pendant icelles y faire tenir allumez deux cierges, et qu'au cas que lad. veille de feste se treuve un jour de dimanche, lesd. vespres soient chantéez au cœur (*sic*) de lad. eglise, ouffrant pour icelles, peur une fois, la somme de quarante frans pour lad. fondation; à laquelle pieuse intention ayant esté incliné favorablement à la part desd. sieurs familliers, par venerables et discrettes personnes messires Jacque Joly, vicaire en lad. eglise, Claude Monet, Guillaume Rosset, docteur ès saints canons, Jacque Vincent, Pierre Poncet, Jean Vuillermé, docteur en sainte theologie, Lupcin Thiboz, Pierre Romain Bauderat, Nicolas Granier, Claude Catherin Joly, François Reymond, procureur sechal, et Claude Vincent, tous familliers desservans en lad. eglise, cy presentz, et tant en leurs noms que de tous les autres sieurs familliers d'icelle, lesquels s'estantz constituez par devant les notaire et tesmoins em bas nommez, ont prins et acceptez la charge de chanter annuellement vespres solemnelles en lad. eglise, la veille de feste S[t] Luc, en la chapelle où est son image, et faire mettre deux cierges ardans sur l'autel pendant icelles, et à la fin chanter un *Salve regina*, et au cas que lad. veille se treuve un jour de dimanche, de les chanter au cœur de lad. eglise, et de commencer lesd. offices aud. jour de veille feste S[t] Luc de l'année prochaine mil six cens soixante deux ; et c'est moyennant lad. somme de quarante frans qu'iceux fondateurs denommez au bas des presentes ont payez content, reellement et d'effect ausd. sieurs familliers, bien comptez et retirez par led. sieur Reymond, procureur sechal, et dont ils s'en sont tenuz pour contentz, et ont promis l'employer en achapt de rente au proffit de lad. eglise, par les lettres de laquelle sera dit que le capital provient de la susd. fondation, ayant ainsy le tout esté stipulé et aggreé par lesd. parties, qui ont promis l'avoir pour aggreable, mesme lesd. sieurs familliers, pour eux et leurs successeurs, de l'effectuer ; obligeantz pour ce les biens de lad. familiarité soubz le seel de Sa Majesté et tous autres, en renonceantz à toutes exceptions contraires, et neammoins soubz le bon vouloir et plaisir de monseigneur leur diocesain. Que sont estés

faictes et passées en la sacristie de lad. eglise le treizième jour du mois de novembre mil six cens soixante un, ès presences du sieur Claude Dronier, notaire, et Jean Bailly Masson, bourgeois dud. St-Claude, tesmoins requis. Les sieurs vicaire et familliers avec le notaire et sieur Dronier,cotesmoings,ont signé le prothocolle, et non led. Bailly, pour ne sçavoir, de ce enquis.

(*Signé* :) C. N. REYMOND.

III.

LES MAITRES TOURNEURS DE SAINT-CLAUDE FONDENT ANNUELLEMENT EN LA MÊME ÉGLISE UNE GRANDE MESSE DES MORTS, POUR LE LENDEMAIN DE LA SAINT-DOMINIQUE.

1658, 5 août.

Au nom de Dieu, amen. Comm'il soit que honorables Humbert Thieboz, Jaque Joly, Jean Blondan, Claude Reffait, Sebastien Granier, Claude Nicolas Granier, Humbert Granier, frères,Claude Pierre Grandclement, Louys Reymond dit Jarin, Pierre Jaque Bouvier Clacquin, Pierre Patel, Guillaume Blondan Pillon, Claude Bariot dit La Jeunesse, Abran Tissot, Claude Humbert Goyard, Jaque Tissot, André Perrier dit Gabety, Pierre Serre, Jean Soudan dit Monet, Jaque Hugon, Jaque Revillard, Claude Millet, tous bourgeois et habitantz de la ville de St-Claude, et François Cristin dit Pion, de Chaumont, *maistres tourneurs*, mehuz de pieté et devotion envers la divine majesté, la glorieuse Vierge Marie et St Dominique, leur patron, ayent priez et requis les sieurs venerables vicaire et familliers de l'eglise parroissiale St Romain de la ville dud. St-Claude, vouloir prendre et accepter la charge d'annuellement et perpetuellement dire et celebrer, chacun lendemain de St Dominique, une haulte messe de l'office des trespassez, à diacre et sous diacre, avec la prose selon qu'on a accoustumé la dire après l'epistre, et à la fin d'icelle dire le psalme *De profundis* et *Libera me*, à l'intention des ames de ceux dont (*sic*) lesd. maistres torneurs sont tenuz prier, soubs l'offre par eux faict de payer ausd. sieurs vicaire et familliers,

pour la dotation et fondation de lad. messe, la somme de cinquante frans pour une fois ; à quoy inclinantz favorablement, lesd. sieurs par venerables sieurs messires Jaque Joly, vicaire en lad. eglise, Claude Monet, Guillaume Rosset, docteur ès droictz canons, Jaque Vincent, Pierre Poncet, Jean Vuillerme, docteur en sainte theologie, Catherin Janguillaume, Lupcin Thieboz, Pierre Bauderat, Nicolas Granier, Claude Catherin Joly et François Reymond, procureur sechal, tous prebstres et familliers deservantz en lad. eglise, cy presentz, et tant en leur (*sic*) noms que des autres sieurs familliers d'icelle, lesquelz s'estantz constituez par devant le notaire soubscript, et presentz les tesmoins em bas nommez, ont prins et acceptez la charge de celebrer lad. messe, dire lesd. prose, *De profundis* et *Libera me* à la fin d'icelle, annuellement et perpetuellement, aud. jour de lendemain feste St Dominique, à l'intention et pour le repos des ames des defunctz torneurs de lad ville, comme encor de fournir les luminaires, ornementz et autres choses à ce necessaires, et de commencer le lendemain dud. jour de feste St Dominique prouchain, et ainsy d'année à autre perpetuellement ; et c'est moyennant lad. somme de cinquante frans, que lesd maistres torneurs ont reellement payez ausd. sieurs vicaire et familliers, retirez par led. sieur Reymond, en la susd. qualité de procureur sechal, et dont ilz s'en sont tenuz pour contentz, et ont promis l'employer en achapt de rente au proufit de lad. familiarité, par les lettres de laquelle sera dit que lad. somme de cinquante frans provient des bonnes volontés desd. maistres torneurs et presente fondation; ayant ainsy le tout esté stipulé et aggreé par lesd. parties, qui ont promis l'avoir pour aggreable, mesme lesd. sieurs familliers, pour eux et leurs successeurs, de l'effectuer ; obligeantz pour ce les biens de lad. familiarité submis soubs le seel de Sa Majesté et tous autres, en renonceantz à toutes exceptions contraires, et neantmoins soubs le bon vouloir et plaisir de monseigneur leur diocesain. Faictes et passées en la sacristie de lad. eglise, par devant Claude Nicolas Reymond, de St-Claude, notaire, le cinquième aoust mil six cens cinquante huit, ès presences d'honorables François Catan et Pierre Jacquemin, cordonnier, bourgeois dud. St-Claude, tesmoins requis. Lesd. sieurs vicaire et familliers ont signez sur le protocolle avec

led. Jacquemin, cotesmoins, et non led. Catan, pour ne sçavoir.

(*Signé* :) C. N. REYMOND.

Ces trois actes notariés sont conservés aux ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU JURA (*fonds de l'église paroissiale St-Romáin de Saint-Claude, liasse des fondations*).

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA MAINMORTE
DANS LA TERRE
DE LA GRANDE-JUDICATURE DE SAINT-CLAUDE
Franche-Comté de Bourgogne

PAR

ERNEST GIROD,
de Morez (Jura).

30

PRÉFACE

Donner la définition et l'étymologie de la mainmorte d'après les différents auteurs, énumérer les principales coutumes qui formaient le fond du code féodal dans le Haut-Jura, montrer quel était, il y a moins d'un siècle, l'asservissement physique et moral de nos malheureux ancêtres et quelles en furent les suites, la révolte, la lutte et enfin la victoire, tel est l'objet de ces notes retrospectives, susceptibles peut-être d'intéresser nos compatriotes.

E. G.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA MAINMORTE
dans la terre de la Grande-Judicature de Saint-Claude.

Qu'était-ce que la mainmorte ?

L'état des vassaux qui, en vertu d'anciens droits féodaux, étaient attachés à la glèbe et privés de la faculté de disposer de leurs biens. Du latin *manus mortua*, qui, selon Watcher, se dit, au propre, d'une main coupée ou mutilée, dont il est impossible de faire aucun usage, et par allusion, au figuré d'une chose dont on ne peut librement se servir ni disposer, soit à raison de la qualité de serf, soit par toute autre cause quelconque.

Un esclavage modifié, suivant Dunod (1). Les mainmortables, sont, d'après lui, les descendants et les successeurs des serfs si communs dans l'empire romain.

« La raison principale sur laquelle je m'appuie, dit-il, pour donner cette définition est que les droits que les seigneurs ont sur les hommes de mainmorte sont les mêmes ou à peu près semblables à ceux que les maîtres ou les patrons avaient sur leurs serfs et leurs affranchis. »

« Le nom de mainmorte et de mainmortable que nous donnons à la postérité des adscriptices ou colons attachés

(1) *Traité des prescriptions*, chap. X, page 383. — *Traité de la mainmorte*, page 11, chap. I.

à la terre qu'ils cultivent, *glebæ addicti*, vient de ce qu'ils n'ont pas la liberté de disposer entre vifs de leurs meix et terres sans le consentement de leur seigneur, ni par acte de dernière volonté, si ce n'est en faveur de leurs communiers. Ils sont appelés communément dans les textes différents de notre coûtume, *hommes de leur seigneur*, parce qu'ils lui appartiennent en quelque manière, ce qui est un reste de servitude ; et cette coûtume les appelle *hommes de poëte*, c'est-à-dire en puissance de leur seigneur. »

Le répertoire de Guyot, publié en 1785, la définissait ainsi : « On entend par là un droit seigneurial, ou plutôt un droit que les seigneurs se sont très-anciennement arrogé par la force, ou par la pauvreté de ceux qui s'y sont soumis, et en vertu duquel les vassaux sont de condition servile, attachés à la glèbe, privés quelquefois du droit de disposer de leurs biens, obligés de les laisser au seigneur en quelque endroit qu'ils aillent établir leur résidence ; ce qui a été réglé différemment dans différentes coutumes : raisons pour lesquelles on ne peut définir bien précisément ce mot. »

Voici maintenant l'origine du mot *manus mortua* d'après M. Perreciot, le savant auteur de l'Etat civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules (1) :

« On suppose qu'à la mort d'un sujet taillable, sa main droite était coupée et présentée au seigneur, lorsque le défunt ne laissait aucun objet qui pût lui être offert. Si cet hommage dégoutant et bizarre a jamais eu lieu, jamais, du moins, il n'a été bien commun. Cependant, le mot *manus mortua* étant généralement répandu, il est évident qu'il ne dérive point de cette cérémonie, ou réelle ou supposée. Son étymologie doit se chercher dans la chose même. Ainsi le pensent MM. du Cange, Dunod et Bouhier ; je le crois avec eux ; je pense que les tenanciers mainmortables,

(1) Edition 1786, t. 1, page 512.

n'ayant pas la libre disposition de leurs biens, on regarda leur main comme sans vie pour transférer. Je crois que la main était l'instrument de la tradition des choses : et leur main ne pouvant rien transmettre ou livrer, cette raison leur fit donner la qualification de gens de main-morte, gens de morte-main, ou main-mortables. »

Le droit de mainmorte, disaient les moines de St-Claude, est celui de reversion des terres au seigneur, dans le cas prévu par les coutumes ou les conventions ; les effets de ce droit, dérivé de la loi des emphytéoses, sont réels ou personnels. Les personnels consistent, dans le comté de Bourgogne, en ce que le mainmortable ne peut disposer, par aucun acte de dernière volonté, de ses biens, qu'au profit de ses parents, qui sont en communion avec lui. Les effets réels sont que le bien de mainmorte ne peut être aliéné, ni hypothéqué sans le consentement du seigneur ; et que si la possession réelle en est prise sans ce consentement, en cas d'aliénation, il y a lieu à la commise. »

On le voit, il y avait deux espèces de mainmorte : celle des biens et celle des personnes. Ceux qui appartenaient à la première n'avaient la liberté, ni de vendre, ni d'hypothéquer leurs héritages, sans la permission du seigneur ; ils ne pouvaient même transmettre leurs biens à leurs enfants ou autres héritiers qu'autant qu'ils vivaient en commun, c'est-à-dire, qu'ils faisaient ménage commun.

La mainmorte personnelle était beaucoup plus rigoureuse. Le serf de corps ne travaillait ni pour lui ni pour les siens ; tout ce qu'il acquérait, il l'acquérait pour son seigneur. De l'immeuble qu'il possédait, il n'avait que l'usufruit, et souvent encore il ne pouvait le transmettre à ses proches, à ses enfants même. Ses soins, ses fatigues, ses sueurs ne lui laissaient d'autre perspective que celle d'enrichir à sa mort les maîtres qui l'avaient exploité pendant sa vie.

La servitude personnelle se contractait de deux manières ;

par la naissance et par l'habitation. Les enfants du serf, nés dans l'enclave de la domination du seigneur, étaient serfs comme leur père.

Un homme libre devenait serf de corps en recevant gratuitement une maison où il pouvait se loger et un fonds suffisant pour le nourrir.

Un étranger qui achetait ou qui occupait, pendant une année seulement, une maison de la contrée, tombait par cela seul en servitude, et ses enfants éprouvaient le même sort ; la dégradation était imprescriptible. Les biens francs que cet étranger pouvait acquérir à l'avenir, ceux qu'il possédait antérieurement, tout subissait la mortaillabilité. Lui arrivait-il de quitter le pays ; le droit de poursuite attribuait aux moines ses biens présents ou futurs, n'importe en quelle contrée ces biens se trouvâssent situés.

Un voyageur, qui séjournait plus d'un an dans les terres abbatiales de St-Claude, devenait serf de droit.

Un père venait il à mourir, sans que ses héritiers fussent en communion avec lui ; le chapitre lui succédait par droit d'échute ou de pécule, au préjudice de ses propres enfants, même dans les meubles et les biens francs qui lui appartenaient hors de la seigneurie, comme s'il était son héritier naturel et son seul héritier.

Ainsi on forçait les mainmortables de vivre éternellement ensemble, malgré tous les inconvénients et les tristes effets de cet état de vie. Dans son traité des prescriptions, Dunod le reconnaissait déjà et disait : « La communion étant ordinairement une source et une occasion de discordes, l'on ne doit pas être obligé d'y demeurer (1). »

Un fils marié, qui sortait de la maison de son père pour habiter avec son épouse, perdait au bout d'un an et un jour, son droit à l'héritage paternel (2).

(1) Part. 1, chapitre XII, p. 99.

(2) Un arrêt rendu aux enquêtes entre les Jobez, de Bellefontaine,

Une fille mainmortable, en se mariant, quittait-elle la maison paternelle ; elle était admise à succéder, *pourvu qu'elle retournât gésir la première nuit de ses noces en son meix et héritage.* Encore fallait-il que sa présence au domicile paternel la première nuit depuis le mariage, fut constatée par un acte authentique qu'on nommait acte de repret.

Après 20 ans de mariage, si la mort des enfants avait précédé celle de la femme, la dot appartenait aux moines.

Un serf mettait-il en vente ses propriétés, et celles-ci ne se vendaient-elles pas à leur prix ; la vente était regardée comme une démission de sa part, alors les moines ouvraient une enchère devant eux et parfois les amateurs achetaient le fonds au double de ce qu'il avait été adjugé la première fois ; mais le bénéfice de cette plus-value ne tournait pas au profit du vendeur, les moines s'en emparaient, disant que c'était un droit de retenue.

Un homme libre épousait-il une fille mainmortable ; ce mariage avait presque toujours des conséquences fatales pour lui et sa postérité. Il ne pouvait qu'avec des précautions infinies aller partager l'habitation de sa femme. S'il osait y pénétrer, dès ce moment, on le déclarait soumis à la servitude ; et ce n'était qu'en fuyant qu'il pouvait se préserver de la perte de sa liberté. Venait-il à y décéder ; il laissait à ses enfants la servitude pour héritage. On ne savait qu'un moyen d'éviter ce malheur : c'était, lorsque le mari d'une femme serve tombait malade, de l'emporter hors de la maison de son épouse et de le faire passer dans une terre étrangère et libre ; bien souvent le transport

le 12 Juillet 1724, au rapport de M. Maréchal de Longeville, décida qu'un frère n'avait pas rompu la communion avec son père, pour avoir pris une ferme et l'avoir fait valoir de son chef et sans qu'il parut que ses communiers y eussent part ; parce que son père et ses frères pouvaient l'obliger à la communiquer et que ce n'était pas une fixation de domicile. (Dunod, *Addition au traité de la mainmorte.*)

tuait le malade, mais du moins la liberté de sa famille était sauvée.

Les lods de vente étaient arbitrairement portés au quart, au tiers et jusqu'à la moitié du prix de l'immeuble ; c'est-à-dire que pour une vente de 3000 fr., il fallait payer aux religieux de St-Claude 750, 1000 et même 1500 fr. de droits.

Les moines avaient aussi privilège sur les créanciers. Le mainmortable, comme nous l'avons déjà vu, ne pouvait aliéner ou hypothéquer ses biens qu'avec leur consentement ; et il ne l'obtenait qu'à prix d'argent. Entreprendre de s'en passer était un crime puni de la confiscation de l'héritage ; cette manière de dépouiller s'appelait droit de commise (1).

Le mainmortable, qui voulait quitter le pays et s'affranchir de la servitude, ne pouvait le faire qu'en le signifiant juridiquement au seigneur. Il devait, dans ce cas, abandonner expressément tous ses biens mainmortables et les deux tiers de son mobilier. Cet abandon devait être formel, dit M. Perrin dans ses notes historiques sur le Jura. Tant qu'il n'était pas intervenu, le mainmortable ne pouvait acquérir sa liberté par aucune prescription, quelque longue qu'elle fût, quoiqu'il eut quitté la seigneurie et qu'il ne détînt plus d'héritages de mainmorte.

Enfin le mainmortable était taillable et corvéable à volonté.

Ce qui revient, dit Dunod (2), à ce qu'a écrit Tacite des esclaves des Germains chargés de la culture de leurs terres : *Frumenti modum Dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono impingit et servus hactenus paret. Coetera domus officia uxor et liberi exequuntur* (3).

(1) Arrêt du 4 février 1661, entre les Pères Carmes de St-Claude et Etienne Morel dit à l'huissier, de Morbier; l'arrêt fut rendu les chambres assemblées. (Dunod, chapitre V, *Traité de la maiumorte.*)

(2) *Observations sur la coutume du comté de Bourgogne*, p. 200.

(3) Tacite de mos German.

Comme on vient de le voir, tous les moyens de spoliation étaient bons pour ces hommes insatiables qui avaient osé ériger en principe des iniquités comme celles-ci : Le serf ne cultive jamais pour lui. — Chaque famille mainmortable est étrangère dans sa propre habitation.

Le Grandvaux était régi par des coutumes particulières fondées sur l'usage, qui différaient entièrement, soit du droit romain, soit de la coutume de Franche-Comté (1). Ainsi, toute femme qui se mariait avec un habitant du Grandvaux, avait droit à la moitié de la succession de son mari et à une part d'enfants dans les successions de son beau-père et de sa belle-mère. Des enfants nés pendant le mariage, l'aîné prenait moitié des biens de ses père et mère, et pouvait à sa majorité, quitter leur communion ; dans ce cas, il jouissait de suite de cette moitié. Les autres enfants partageaient le surplus entre eux à la mort de leurs parents. Au décès du père ou de la mère, les enfants étaient saisis des trois quarts des biens, l'autre quart restait à l'époux survivant. Si la femme survivante se remariait, elle n'avait plus que le huitième, et si elle avait des enfants de ce second mariage, ses droits étaient réduits à un seizième, qu'elle partageait avec son mari. A la mort du père les biens se partageaient par lits. Les héritiers légitimes d'un propriétaire qui mourait hors de la terre du Grandvaux étaient inhabiles à succéder ; la succession appartenait alors au seigneur. Les droits mortuaires étaient fixés à un taux unique, quelle que fût la condition du défunt. Pierre de la Baume, abbé de St-Oyan (2) frappé des injustices de ces coutumes, les modifia peu à peu. Par un acte du 29 juillet 1516, confirmé par Marguerite d'Autriche, comtesse de

(1) Rousset, *Dict. géog. et hist. des communes du Jura*, article Grandvaux.

(2) Protonotaire apostolique, évêque et prince de Genève.

(3) Note pour servir à l'histoire des communes. — Terre mainmortable. — Annuaire du Jura 1857.

Bourgogne, le 9 décembre suivant, ce prélat commença par régler les droits curiaux de l'église de la Grande-Vallée, en fixant un tarif proportionnel pour les droits mortuaires. Il divisa les chefs d'hôtel en 3 classes, les riches, les moyens et les pauvres, selon leur cotisation au jet de la taille. La 1re classe payait 24 sols, la 2e 16, et la 3e 8 seulement. Le serment des parties contractantes présente dans cet acte une particularité, dit M. Monnier (3) : « Le révérend abbé, en foy de parole de prélat, en mettant la main dextre à son pect (poitrine) et les échevins du Grandvaux en touchant corporellement aux saints Evangiles de Dieu, placés entre ses mains. »

Une lettre du 19 février 1519 (v. st.) revêtue du vidimus de l'officialité de Besançon, sous la prélature d'Antoine de Vergy et approuvée, au mois d'avril de la même année, par le pape Léon X, expliqua que le plus ancien homme de chaque maison, pourrait seul être considéré comme chef d'hôtel et que les femmes et les autres membres de la famille ne paieraient qu'un demi-droit.

Enfin le 17 juillet 1521, ce même abbé, par une charte datée du château de la Tour-du-Mai, modifia le coutumier du Grandvaux qui régissait cette terre. Cette ordonnance ratifiée le 6 mars 1522 par les officiers et religieux du monastère : Charles de Civriat, grand prieur ; Fois de Bruet, aumônier ; Pierre de Viry, chambrier, fut encore confirmée par ce même Pierre de la Baume, le 9 août 1524, lorsqu'il rappela ses officiers et commis à l'observation des traités « sous peine d'encourir son indignation » en sa cour judiciaire, aux journées de la grande judicature de St-Claude, dans un procès qui s'éleva entre eux et les grandvalliers et où il ne put tirer d'eux aucun motif raisonnable de leur infraction.

Nous nous bornerons à transcrire les passages les plus saillants de ce code civil modifié :

Il déclara, 1° que la femme n'aurait plus aucun droit

héréditaire sur la succession de son mari, mais qu'elle prélèverait sa dot et tout ce qu'elle aurait reçu de ses parents, ses joyaux, son trousseau et ses habits de noces ; qu'elle jouirait, à titre de douaire, d'une partie des biens délaissés par son mari, égale au tiers de sa dot et de tous les héritages qui lui auraient été assignés pour garantie de cette dot, jusqu'à ce qu'elle fut remboursée ; 2° que les enfants nés de différents mariages, succéderaient à leurs père et mère par tête et non par lits ; 3° que les parents pourraient disposer de leurs biens en faveur de leurs enfants et en faire la distribution comme ils l'entendraient ; 4° que les père et mère succéderaient à leur enfants vivant dans leur communion ; 5° que les successions de ceux qui auraient quitté le Grandvaux pour être gens d'église ou apprendre un métier, seraient recueillies par ceux des parents résidant dans cette terre, dont le défunt avait quitté la communion ; que les habitants ne seraient tenus de faire leurs corvées de bras que sur les propriétés de l'abbé, et qu'ils pourraient même s'exempter de celles de charrue en payant 4 gros vieux, monnaie de Bourgogne ; qu'ils ne feraient montre d'armes que devant l'abbé ou ses délégués et non devant les amodiateurs ; qu'ils ne seraient point soumis à la commise, au guet et garde, non plus qu'à l'obligation de réparer ses maisons du Grandvaux. Enfin, il leur permit de mener « vendre hors de la terre, bois converti en lavons, assestes ou lambris, et même bois non ouvré, et d'user des forêts « en la manière accoutumée de toute ancienneté. » — L'acte se termine par la permission donnée aux femmes et aux enfants qui ont acquis des droits dans cette terre, d'y renoncer, s'ils le trouvent convenable à leurs intérêts, d'après la nouvelle condition sociale qu'il leur impose. Le seigneur abbé entend que les présentes fassent loi pour l'avenir, et qu'elles abrogent les anciennes coutumes en ce qu'elles ont de contraire.

Il ne fallut rien moins qu'une transformation aussi ra-

dicale que la Révolution française, pour abolir le droit coutumier, tout modifié qu'il fût déjà, depuis longtemps, par la puissance inévitable de la civilisation.

On peut juger du sort des habitants par tout ce qui précède. Il n'est pas besoin d'ajouter que des malheureux réduits à manger du pain noir, mêlé d'orge et d'avoine, n'étaient pas mieux habillés et logés que nourris : un vêtement de mauvaise toile pour se couvrir ; une cabane de la construction la plus grossière, voilà tout ce que la misère laissait de ressource au paysan. Faut-il le dire ? un grand nombre de personnes mouraient alors, par le manque de nourriture et de soins hygiéniques. A ceux qui douteraient de cette vérité cruelle, il suffirait de rappeler le passage suivant d'un arrêt du conseil royal, rendu contre le fermier général Templier, le 13 juillet 1700 : *Il y a beaucoup de gens de Bourgogne qui ne consomment aucuns sels..... La pauvreté où ils sont actuellement de n'avoir pas de quoi acheter non pas du blé ni de l'orge, mais de l'avoine pour vivre, les oblige de se nourrir d'herbe et même de périr de faim.....*

A l'époque de l'érection de St-Claude en évêché, 1742, un des chanoines du chapitre sécularisé, dressa un mémoire destiné à faire connaître à M. de Fargue, premier évêque, les droits féodaux que son nouveau titre lui promettait. On lit dans cette pièce les passages suivants :

« Le droit de mainmorte et d'échûte est beau et lucratif : il consiste en ce que les personnes qui sont mainmortables de corps et de biens, comme sont tous les paysans, venant à mourir sans enfants ou sans parents en ligne directe qui ayent conservé la communion native, tous leurs meubles et leurs immeubles appartiennent au seigneur. L'abbé se charge alors d'acquitter les dettes du défunt, sur ses meubles, jusqu'à concurrence de leur valeur, et sur ses fonds, jusqu'à la quotité que le seigneur a consentie. Mais il n'arrive presque jamais que M. l'Abbé en paye,

parce que, dès que l'on sait une personne dont la fortune est menacée d'une échûte, on ne consent pas à l'hypothèque de ses emprunts, et l'on ne peut pas obliger le seigneur à y consentir. En sorte que celui qui a des fonds de mainmorte n'en est qu'usufruitier, soit qu'il ait des enfants, soit qu'il n'en ait point. Quant aux gens qui sont francs de leurs personnes, tels que les bourgeois de St-Claude et de Moirans, ils ne font échûtes que de leurs fonds mainmortables, lorsqu'ils meurent sans enfants ou communiers. »

Ce même chanoine officieux, apprenait aussi à M. de Fargue, en matière d'affranchissement, qu'il ne suffisait pas à l'homme affranchi d'avoir fait l'abandon de tous ses biens fonds et des deux tiers de son mobilier ; qu'il fallait encore qu'il s'éloignât de la terre de servitude, et qu'il allât demeurer en un lieu de franchise ; car, y est-il dit, s'il restait sur la mainmorte l'an et jour, il retombait dans la macule.

(Si l'homme franc de sa personne, ajoutait le chanoine, a envie de demeurer sur la mainmorte pour faire valoir sa propriété, il peut acquérir pour une somme la permission d'y résider pendant un certain nombre d'années, qui ne peut dépasser la vingt-neuvième sans encourir une rechûte dans la servitude.)

Cette espèce de bail s'appelait soufferte.

Le droit de réhabilitation, branche de l'arbre sec de la mainmorte, consistait à réintégrer dans le régime de la communauté des frères qui avaient rompu la communion, et qui, pour avoir le droit de succéder comme les autres, désiraient la renouer. Ils convenaient à cet effet, dit le chanoine, avec le seigneur-abbé, qui avait néanmoins la faculté de refuser son consentement.

Ce mémoire donnait aussi l'état des lieux mainmortables composant la grande judicature de St-Claude, où l'abbé avait tous les droits et privilèges réunis. C'étaient dans le

haut Jura : Château-des-Prés, Valfin, Cuttura, Tancua, Lézat.

Viennent ensuite les lieux où l'abbé partageait quelques droits seigneuriaux, soit avec les officiers, soit avec les simples suppôts de son monastère et avec des laïcs. Tels étaient la Rixouse, Cinquétral, Four-du-Plâne, Prénovel, Rivière-Devant, les Piards, le Lac-des-Rouges-Truites, Grande-Rivière.

Dix villages entièrement mainmortables appartenant aux religieux, étaient de la mense conventuelle : Longchaumois, la Mouille, Morez, Morbier, Bellefontaine, Les Rousses étaient du nombre (1).

Les seules localités où l'on respirait un peu de liberté étaient les villes de St-Claude et de Moirans ; c'étaient ensuite Mijoux, les Moussières, le hameau de Chaux-des-Prés et l'écart de Désertin. Une seule seigneurie dans toute l'étendue de la terre de St-Claude, était de franc-aleu, ne relevant d'aucune mouvance, pas même de celle du roi : c'était celle de Villard-Saint-Sauveur. Cette terre qui appartenait à M. Dronier de Pra, conseiller au parlement de Besançon, passa aux mains de son gendre, M. de Lamartine, aïeul de l'illustre poëte.

Au lieu de chercher un remède à cette effroyable situation, le pouvoir royal fermait les yeux et la misère des gouvernés grandissait en proportion de l'immoralité des gouvernants.

Cependant des voix courageuses commençaient à revendiquer le droit de tous confisqué au profit de quelques-uns, et les classes privilégiées elles-mêmes ne pouvaient s'empêcher de reconnaître la justice de la revendication. Déjà en 1696 l'illustre Vauban avait osé écrire que le peuple ne possédait pas un pouce de terre.

(1) Le village de Bois-d'Amont n'est pas cité, parce qu'il faisait partie de la communauté des Rousses, connue alors sous la dénomination de communauté des Rousses et des Landes.

Après lui, Chopin, de ***privil. rusticorum lib. 1, secunda pars, cap. 1 p. 15***, avait dit : « C'est la violence, c'est la superstition qui ont établi la mainmorte. »

Le célèbre Dumoulin faisait cette observation particulière au Comté de Bourgogne : ***servitus manus mortuæ non semper a barbarie vel bellica et hostili captivitate cœpit, sed quandoque ab humanitate.***

Ce même auteur parlant plus loin des seigneurs qui se sont souvent prévalus de leur autorité pour s'arroger la plupart des droits seigneuraux extraordinaires, s'exprimaient en ces termes : « ***Insolita servitia et exhorbitantia onera, præsumuntur per vim exorta erga rusticos ; quibus, sub quocumque pretexta publici muneris, solent esse terribiles domini*** (1).

Et M. de Boissieu (2) disait : « ***J'ai observé qu'il n'y a point d'élémens que les seigneurs n'ayent tâché de s'approprier pour assujettir de toutes parts, les habitants de leurs terres, contre les loix de la nature.*** »

Voici ce qu'écrivait sur la fin du règne de Louis XV, un magistrat franc-comtois, quoiqu'il fût lui-même seigneur en mainmorte générale :

« Plus j'examine la mainmorte en Franche-Comté et les tristes effets qui en résultent, plus je suis étonné du relâchement où l'on tombe sur le genre et la qualité des preuves que les règles exigent pour la constater légalement. Ce n'est pas par des présomptions et des conjectures, quelques fortes qu'elles soient, qu'on doit enlever à l'homme un bien aussi précieux que la liberté. Nos mainmortables, quoique d'une condition meilleure que n'était celle des serfs chez les Romains, sont néanmoins soumis à des lois dures et fâcheuses..... »

M. de Glatigny dans sa dissertation sur la servitude et

(1) Molin, *in Consuet*, Paris, tit. II.

(2) *De l'usage des fiefs*, chap. 34.

son abolition en France, p. 351, parlait dans les mêmes termes.

Nous nous bornerons à ces quelques citations.

En 1770, la plupart des communautés qui forment aujourd'hui les communes du canton de Morez, tentèrent de s'affranchir du joug odieux de la mainmorte. Elles avaient déjà essayées en 1738. Les communes présentèrent au roi, en conseil d'Etat, une requête tendant à ce qu'elles fussent déclarées franches et de libre condition, ainsi que tous leurs biens et héritages, sous la réserve, néanmoins, au profit du chapitre, de la directe et du droit de lods-et-ventes, et à ce que la mainmorte fût abolie. Le chapitre, inflexible, demanda que la contestation fut renvoyée devant les juges des lieux. Un arrêt du conseil d'Etat, du 18 janvier 1772, attribua au parlement de Besançon la connaissance de l'affaire, pour la juger en premier et en dernier ressort, tant d'après les titres et chartes produits par les exposants (habitants) et notamment ceux de 1266, 1301, 1303, 1351, 1384, 1390 (1) que d'après la possession alléguée par le chapitre en tant qu'elle n'aura rien de contraire aud. titres.

Les lettres patentes furent enregistrées par arrêt du 19 février de la même année.

(1) Traité d'inféodation fait par l'abbé de St-Oyan à Jean, comte de Chalon, du mois de novembre 1266.

Nouveau traité d'association passé entre Etienne de Villars, abbé de St-Oyan, et Jean de Chalon dit Arlay, du 12 août 1301.

Franchises du bourg de Châtel-Blanc, accordées par le comte de Chalon, le 2 mai 1303 et par l'abbé de St-Oyan les 26 juin 1351 et 27 mai 1384.

Charte portant remise de taille et concession de franchises en faveur de tous les paroissiens de Longchaumois, du mois de janvier 1301.

Vente de territoire faite aux habitants de Longchaumois par l'abbé Guillaume de la Baume, du 27 février 1390.

(*Dissertation de M. Christin sur l'abbaye de St-Claude. Pièces justificatives.*)

En conséquence, le premier mars suivant, le chapitre reçut une assignation à paraître devant la cour. Il y eut des mémoires publiés des deux côtés. Les démentis n'y furent pas épargnés. Dignement secondé par l'avocat Christin de St-Claude, Voltaire qui avait pris en main la défense des opprimés de St-Claude, chercha dans la poudre des greffes les titres à l'appui de sa cause, et cinq années durant, de 1770 à 1775, il ne cessa d'adresser requêtes sur requêtes au roi pour lui demander justice : « Les chanoines de St-Claude, disait-il, n'ont d'autre droit, pour réduire en esclavage, les sujets du roi, que l'usage établi par les moines leurs prédécesseurs, de ravir aux hommes la liberté naturelle. En vain Dieu la leur a donnée ; en vain les ducs de Bourgogne, les rois de France, les chartes, les édits, d'accord avec les lois de la nature, ont arraché ces infortunés à la servitude. Des enfants de St-Benoit se sont obstinés à les traiter comme des esclaves qu'ils auraient pris à la guerre, ou qui leur auraient été vendus par des pirates.

Une autre partie des mémoires publiés à l'occasion de ce procès, portant le titre de : *Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de St-Claude, ses chroniques, ses légendes, ses chartes, ses usurpations et sur les droits des habitants de cette terre,* était anonyme.

M. l'avocat Christin en était l'auteur, mais elle fut attribuée, dit M. D. Monnier, à M. de Voltaire, afin de lui prêter toute l'importance d'une œuvre sortie de la plus haute puissance littéraire du XVIIIe siècle (1). On s'y proposait de démontrer que les titres sur lesquels les moines de St-Claude avaient fondé leurs droits, contre les communautés du Haut-Jura, étaient supposés, et que, par conséquent, ils ne constataient que des usurpations.

(1) Désiré Monnier, jurassiens recommandables. Page 80. — Annuaire du Jura. 1857. Terre mainmortable.

Aussi, pour témoigner leur reconnaissance à M. de Voltaire de la part qu'il prenait à leur cause, MM. Paget et Ogier, des Rousses, Cretin de Bois d'Amont, procureurs spéciaux des communautés mainmortables du Haut-Jura, lui envoyèrent-ils, à Ferney, une biche vivante.

L'illustre personnage leur répondit :

« Ferney, 1er juin 1773.

« Je remercie bien sensiblement ces messieurs, qui m'ont envoyé cette biche. Je la conserverai tant qu'elle et moi nous vivrons, et je m'intéresserai toujours à leur juste cause. J'espère qu'on leur rendra justice. Je sais combien ils la méritent. Je les prie de compter entièrement sur mon amitié (1). »

VOLTAIRE.

La persévérance infatigable avec laquelle Voltaire défendait, dans la cause des serfs de St-Claude, « les droits du genre humain sur ceux d'Attila, » avait pénétré ces pauvres gens d'une gratitude si profonde, qu'elle allait jusqu'à la vénération : « Si M. de Voltaire parvient à nous rendre à la liberté, disaient-ils naïvement, nous ôterons St-Claude de sa niche et nous le mettrons à sa place ». A quoi le spirituel patriarche de Ferney n'avait pu s'empêcher de répondre : « Je remercie les serfs du Jura ; mais qu'on leur dise que rien ne presse, je me trouve bien niché comme je suis. » (2)

Les chanoines, dans une requête signifiée le 20 juillet 1774, sollicitèrent la suppression judiciaire des écrits imprimés sous le nom de parties adverses, notamment celle de la dissertation de 1772, cet ouvrage étant, selon eux, rempli de calomnies et d'assertions contraires à la religion,

(1) Cet autographe a été longtemps entre les mains de M. Louis Paget, petit-fils de M. Paget, des Rousses, qui l'a donné, en 1875, à un de ses amis M. X.. de Paris.

(2) Rougebief. Franche-Comté ancienne et moderne. — Page 602.

aux bonnes mœurs et aux lois. Ils conclurent à ce que, par forme de réparation, les demandeurs fussent condamnés à l'amende.

Le chapitre, repoussant avec dédain ce qu'il appelait *les lieux communs philosophiques*, s'efforça d'abord d'établir la légalité de la mainmorte. « *Elle est gênante sous quelques aspects, dit-il, mais c'est un droit établi. Dura sed scripta lex.* »

Puis les chanoines firent l'éloge de cette institution : « *Les parties montueuses de la province ont toujours eu besoin de cultivateurs robustes et laborieux, constamment attachés à leurs travaux et à leurs possessions, et dont les familles, plus nombreuses par la nécessité de rester en société ou en communion, fussent comme liées aux terres de leur patrie.* »

C'est comme si vous disiez, répondait-on aux chanoines, que c'était une loi admirable, chez les anciens Scythes, de crever les yeux à leurs esclaves, pour que ceux-ci tournâssent la meule avec moins de distraction.

Ils ajoutaient encore :

Cette espèce d'assujettissement, loin d'être opposée aux vues générales politiques, est un avantage réel pour les particuliers . . . . . La loi de rester en communion fut imposée aux familles, soit pour favoriser et étendre la population, soit pour les mettre plus en état de faire valoir les terres en réunissant sous un chef un plus grand nombre d'ouvriers et de cultivateurs. Vis unita fortior. L'unité d'intérêts est encore pour les mainmortables une nouvelle source d'industrie et d'économie . . . .

Ces prétendus esclaves du chapitre de St-Claude sont presque tous des paysans commodes, industrieux, plus instruits, plus avisés et moins dépendants que les habitants des autres villages, etc. »

Mais leur répliquait-on : « Cette idée monacale est dépourvue de raison.... Si un père a 6 garçons qui prennent

chacun une femme, sera-t-il aisé de réunir ces 6 femmes sous le même toit ? Dans tous les temps, les communautés de biens ont été regardées comme contraire à l'industrie et au bien de l'Etat... Cette maxime de droit romain a été admises dans notre droit français. ***De biens communs on ne fait pas monceau***, dit Loisel.....

Sommés par Voltaire d'exhiber les titres qui les autorisaient à maintenir l'esclavage de la mainmorte, ils opposèrent la prescription. « ***Mais prescrit-on les droits de l'humanité*** ? » avait répondu l'illustre philosophe.

L'affaire en était là, lorsqu'un arrêt préparatoire de la Cour en date du 6 août 1774, ordonna, sans préjudice des droits et exceptions des parties et des preuves résultantes des pièces et actes produits, que descente serait faite sur les lieux contentieux à l'effet d'en reconnaître la situation et les confins, notamment de ceux énoncés dans les chartes de 1266, 1301, 1390 et les acensements de 1549 et de 1556 (1).

Cependant la moralité de la cause, le nom de Voltaire, les désirs de Louis XVI, les sympathies de la France, tout semblait présager, dit Rougebief, que cette grande question se résoudrait en faveur des victimes du despotisme des chanoines. Il n'en fut rien. Une décision du parlement de Besançon, à la date du 18 août 1775, maintint les préten-

(1) Cette descente eut lieu au mois de septembre même année.

Acensement du Risoux, le 12 septembre 1549, par Pierre de Chatillon, pitancier du monastère de St-Oyan et Pierre d'Andelot, grand cellerier de la même abbaye, au nom du chapitre, aux habitants de Morbier, la Mouille et Bellefontaine moyennant la cens annuelle de 18 gros vieux et 600 écus d'or au soleil, une fois payés.

Vente faite aux habitants de Bellefontaine par les moines de St-Oyan, représentés par Charles du Meix, aumonnier et pitancier du monastère le 6 mai 1556, de la place des Loutiers, pour 55 écus d'or au soleil.

Recueillie dans la dissertation de M. Christin sur l'abbaye de St-Claude).

dus droits du chapitre. Le pourvoi en cassation n'eût pas un résultat plus heureux : par décision du 31 décembre 1777, le Conseil d'Etat privé du Roi, Sa Majesté y étant, débouta les malheureux serfs du Mont-Jura de leur demande et les condamna aux dépens.

Les chanoines réfutèrent-ils leurs adversaires ? Nous n'avons d'eux qu'un mémoire peu propre à mettre la justice de leur côté, mais ils obtinrent gain de cause parce qu'ils trouvèrent de l'appui, dit M. Christin, dans les possesseurs de grands fiefs, membres des cours souveraines, et conservèrent leurs droits prétendus, en entier. « Les serfs de St-Claude, dit aussi Condorcet, furent renvoyés devant un tribunal, dont les membres, seigneurs de terres où la servitude est établie, se firent un plaisir barbare de resserrer leurs fers. »

Les chanoines passaient pour traiter leurs vassaux avec beaucoup de dureté. « Ces moines, sécularisés en 1742, ajoute Condorcet, ne devaient qu'à des titres faux, la plupart de leurs droits de mainmorte, et les exerçaient avec une rigueur qui réduisait à la misère un peuple sauvage, mais bon et industrieux. »

Non-seulement leur tyrannie jalouse refusait au pauvre mainmortable jusqu'à l'arme pour se défendre contre les loups qui venaient parfois hurler autour de sa demeure isolée, mais leur insatiable cupidité calculait jusqu'à l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à sa mort. Ainsi, l'un des serfs de ces suzerains en soutane étant venu à mourir à la suite d'une maladie, et le Chapitre comme de raison — déraison faudrait-il dire — héritant du défunt, le médecin qui l'avait traité, un sieur Nicod, demeurant à Morez, dût réclamer à l'agent des chanoines, le prix de ses visites. Voici l'étonnante réponse que lui fit cet agent :

« *Loin de vous payer, le chapitre devrait vous punir : vous avez guéri l'année dernière deux serfs, dont la mort aurait valû mille écus à mes maîtres.* »

Le fait rapporté dans une requête adressée au roi en 1772, s'était passé au mois d'avril de cette même année.

On lit aussi dans la dissertation de 1772 (p. 75) le passage suivant : »

« *Tandis que M. de la Rochefoucault comblait de biens ses vassaux, les Chanoines de St-Claude occupaient dans leurs terres*, des huissiers et des cavaliers de maréchaussée à faire saisir les meubles et emprisonner les personnes des pauvres cultivateurs qui étaient en retard de payer quelques modiques redevances, ou des amendes que leurs propres juges avaient prononcées à leur profit. Pour faire payer des frais plus considérables, au lieu d'employer des sergents de la seigneurie, on en a fait venir exprès des baillages étrangers ; èt lorsqu'on a voulu se plaindre de cette vexation, le procureur d'office du Chapitre a voulu battre et a menacé de faire pendre ceux qui lui portaient ces plaintes. Une information faite contre ce procureur d'office et une sentence prononcée contre lui, le 19 novembre 1770, dans la ville même où résident les chanoines, *leur ont appris ces excès* ; *et cependant ils conservent encore cet agent.* »

Nous sommes loin de croire que la dissertation ait été écrite sans passion, mais on peut tenir pour certain, dit M. Perrin (1) que les chanoines, quand ils partirent, n'emportèrent pas les regrets de la population.

Le célèbre édit du 29 août 1779 abolit dans toutes les terres et seigneuries du domaine royal la mainmorte. Il déclarait en affranchir pleinement tous ceux qu'elle atteignait sous le nom d'hommes de corps, de serfs, de mainmortables, de mortaillables, de taillables, et sous quelque dénomination que ce fût. Il exemptait, pour les seigneurs de fiefs disposés à suivre son exemple, ces actes d'affranchissement des formalités et des taxes auxquelles les avait soumis la dictature féodale.

(1) Notes historiques sur le département du Jura. Page 489.

« Enfin nous verrons avec satisfaction, disait le roi dans le dernier article de cet édit, que notre exemple et cet amour de l'humanité, si particulier à la nation française, amènent, sous notre règne, l'abolition générale des droits de mainmorte et de servitude, et que nous serons aussi témoins de l'entier affranchissement de nos sujets qui, dans quelque état que la providence les ait fait naître, occupent notre sollicitude, et ont des droits égaux à notre protection et à notre bienfesance. »

Aussitôt que cet édit fut promulgué, les chanoines de St-Claude écrivirent à M. Necker, à M. de Terrier-Monciel et à quelques personnes haut-placées que par déférence pour Louis XVI, ils allaient s'entendre avec leurs serfs pour trouver un dédommagement au désistement qu'ils se proposaient de faire du droit de mainmorte.

En 1780, les communautés offrirent au chapitre pour prix de leur liberté, une somme de cent mille francs, qui fut refusée. Les chanoines voulaient une somme plus considérable et en outre un cens d'un sol par chaque arpent de terre labourable, prairies, pâturages, bois et généralement de tous les fonds susceptibles de culture.

Rien ne fut donc changé à la condition des infortunés montagnards jurassiens, et cet état de choses se maintint dans le pays jusqu'à la Révolution.

Lors de l'assemblée des trois ordres du bailliage d'Aval (1), en avril 1789, les communautés dont nous venons de parler, réclamèrent de nouveau, dans un mémoire intitulé : *Protestation*, la mise à exécution du célèbre édit royal du mois d'août 1779. Voici le principal passage de ce mémoire qui vint apprendre que l'esclavage de la mainmorte existait encore dans la terre de St-Claude ;

« Le sol, y était-il dit, ne rendait en général que de

(1) Une des anciennes divisions de la province de Franche-Comté ayant Lons-le-Saunier pour chef-lieu.

quatre à six fois la semence. Les impositions royales en taille, capitation, vingtièmes, s'élevaient au tiers du produit ; mais, avant le roi, le seigneur ecclésiastique en prélevait le onzième, le curé le vingtième, et la semence prochaine le quart : c'était donc plus des deux tiers enlevés au cultivateur. »

« De plus, ce cultivateur était soumis à deux ou trois mois de corvée pour construire ou réparer soixante lieues de routes sablées, pratiquées à travers le Mont Jura. »

« Dans cette partie, si froide que le noyer y croît difficilement, l'habitant était encore obligé d'aller gagner douze sous par jour en fauchant les foins dans les plaines marécageuses de la Bresse. »

Dans la séance où ce mémoire fut présenté, l'évêque de St-Claude, monseigneur de Rohan-Chabot prit la parole. Ce digne prélat avait toujours combattu la barbare obstination de son chapitre à maintenir la mainmorte.

« La mainmorte, dit-il, est mise avec raison au nombre des abus qui pèsent le plus sur les utiles et estimables habitants des campagnes. Les terres de mon évêché, encore indivises avec mon chapitre, sont affligées de ce fléau. J'ai souvent regretté de ne pouvoir le détruire, et j'unis de bon cœur mes supplications à celles que mes vassaux adressent à Sa Majesté pour qu'il lui plaise *affranchir gratuitement leurs personnes et leurs biens* ».

L'évêque aurait dû s'arrêter là. Malheureusement pour lui il ajouta une phrase qu'on lui a toujours et avec raison reprochée depuis : On lit (après les mots et leurs biens) : « espérant de la justice et de la bonté du meilleur des rois, qu'il daignera dédommager mon siège et mon chapitre par l'union de quelques bénéfices. » (1)

(1) Le discours du prélat n'a rien de remarquable que ces paroles, véritable anomalie dans la circonstance et qui furent assez mal reçues. Il parlait de sacrifices et il ne pouvait se décider à faire celui de l'af-

Quelques jours auparavant, le 16 mars, M. Martelet curé de la paroisse de l'Abbaye-du-Grandvaux, surnommé le Vincent-de-Paule des montagnes, avait fait cette déclaration généreuse :

« Mon devoir est de concourir au bien général, et de correspondre aux vues bienfaisantes du plus chéri des rois.

« Etant curé principal de tout le Grandvaux, composé d'environ mille feux, qui ne formaient autrefois qu'une paroisse, je perçois du pauvre comme du riche, par chaque faisant feu, une mesure d'orge ; et par tout mettant bête à la charrue, une mesure d'avoine. Il est encore dû au sacristain, par le pauvre comme par le riche, une autre mesure d'orge, ce qu'on appelle moisson.

« Le climat que j'habite est si froid, que l'hiver y dure huit mois de l'année ; et si aride, qu'on n'y sème qu'un peu d'orge et d'avoine, qui sont quelquefois gelés avant d'être récoltés et qui ne rendent pas le tiers en sus des semences.

« Les habitants n'ont d'autre ressource, pour payer les deniers royaux, que l'industrie et le produit de leur bétail. Mais tachés de la macule de la servitude réelle et personnelle, l'inégalité dans la répartition des impôts, les dîmes à la onzième de la paille comme du grain ; les lods à la moitié du prix ; tout cela éloigne de leurs manoirs le commerce et la confiance. Le peu de parcours qu'ils ont pour faire paître leur bétail, dans la belle saison, est écuéné, coupé à la bêche, labouré par ceux des leurs qui n'ont pas de quoi subsister. Ils brûlent la terre, ne pouvant y mettre de l'engrais, et changent de place tous les deux ou trois ans.

franchissement de ses serfs, qu'on lui assura une compensation de la perte qn'éprouverait son trésor par la suppression d'un abus et d'un fléau (ce sont ses propres termes). Et cela au moment où la liberté frappe, à la porte de l'édifice féodal, des coups épouvantables, et que les hommes les plus clairvoyants qui l'habitent se hâtent de répondre en sursaut : Oui, oui, nous allons. »

« Outre ces misères, ils sont encore chargés de cens. Les officiers du seigneur les oppriment d'amendes ; de sorte qu'il leur en coûte par année, en amende et en frais, plus qu'en imposition.

« Pressé par la charité pastorale, et pour m'unir aux vœux de mes paroissiens, je demande la suppression du droit de mes moissons, et je fais un sacrifice de l'avantage qui pourrait m'en revenir : les dîmes sont plus que suffisantes pour former ma portion congrue, sans obliger les habitants d'y contribuer par la prestation de ces mesures d'orge et d'avoine, dont la suppression sera autant avantageuse pour eux que raisonnable.

« Telles sont les remontrances que j'adresse aux Etats généraux, et les vœux que j'expose à Sa Majesté. J'ai cru devoir ces sacrifices, en ma qualité de pasteur, de patriote et de fidèle sujet d'un roi bienfaisant. »

Mais la volonté royale n'eut plus à intervenir.

« La Révolution, continue M. Christin, détruisit en une nuit la possession, dirons-nous, l'usurpation de quatorze siècles. » Aussi cette Révolution, si justement dite, la grande Révolution à cause de la grande œuvre qu'elle accomplit, trouva-t-elle de chaleureux adhérents dans les montagnards du Jura. A peine la nouvelle de la prise de la Bastille était-elle apportée à Morez par un courrier de passage, le 16 juillet 1789, que les habitants se rassemblaient en hâte, prenaient les armes, et déployaient le drapeau révolutionnaire prêts à marcher avec lui. Ils le rappellent dans une lettre du 26 avril 1790, à nos seigneurs de l'Assemblée nationale, où se fait sentir l'accent d'une haine amassée et contenue sous la domination monacale. Le clergé de Morez s'associait lui-même aux manifestations de ses paroissiens. Un procès-verbal daté du 17 juillet 1790 rend compte de la fête célébrée le 14 juillet précédent et dans laquelle le curé Bouvet, avait, lui le premier après célébration solennelle de la messe prêté le serment civique

sur l'autel de la patrie. Le 4 août suivant, toutes les paroisses célébraient leur délivrance par une fête solennelle et par un service divin, en actions de grâces de ce bienfait du ciel. Le serment fédératif fut renouvelé à la suite de nombreux discours, le *Te Deum* chanté par une population immense, et l'emblême de la mainmorte brulé : Main de fer représentée par une main de bois. Les cendres en furent jetées au vent, et la foule d'applaudir à cette image de la poussière du passé, emportée par le vent de la Révolution.

Le présent, c'était la patrie succédant à la royauté ; le drapeau national au royal étendard ; le citoyen au sujet du roi, des seigneurs ou des moines ; un monde nouveau, le monde de la justice, du droit, de la dignité individuelle au vieux monde de l'iniquité, de l'arbitraire et de l'ignoble mainmorte ; tout un nouvel édifice politique et social s'élevant à la place et sur les ruines de l'ancien, écroulé sans reconstruction possible, avec la vieille citadelle, qui, ainsi que lui n'avait que trop duré.

Voilà pourquoi aussitôt après cette émancipation légale des citoyens, après ce don de joyeux avénement de la République française, relevant le paysan de l'abaissement où il était tombé, d'une bête de somme refaisant une créature humaine, trois jours après la prise de la Bastille, les vaincus du dedans, les Condé, les Conti, tous les privilégiés jusqu'alors, quittèrent la France et s'en allèrent à l'étranger.

Dans le grand mouvement qui venait de s'accomplir, ils comprenaient bien que c'en était fait de leurs priviléges et de leur puissance ; ils sentaient qu'on ne ramènerait jamais la France émancipée sous le joug de la royauté, sous la tutelle des princes et sous la domination du clergé, si l'on n'y mettait la main de l'Europe coalisée.

Les Français pouvaient-ils oublier cette date du 14 juillet 1789, qui marque non-seulement le triomphe du

peuple sur la royauté, celui du droit sur la force, mais encore qui ouvre cette ère de liberté, d'égalité et de fraternité, pendant laquelle vont s'accomplir et se dérouler les grands faits de la Révolution française.

Non. Aussi dans le rapport remarquable qu'il a déposé sur le bureau du Sénat au sujet de l'institution d'une fête nationale, M. Henri Martin a-t-il exposé les raisons historiques pour lesquelles on a adopté cette date du 14 juillet et repoussé les dates du 5 mai, du 4 août et du 21 septembre :

« Le 5 mai, date peu connue aujourd'hui du grand nombre, n'indique, dit-il, que la préface de l'ère nouvelle : les États-Généraux n'étaient pas encore l'Assemblée nationale ; ils n'étaient que la transition de l'ancienne France à la France de la révolution.

« La nuit du 4 août bien plus caratéristique et bien plus populaire, si grand qu'ait été le spectacle qu'elle a donné au monde, n'a marqué cependant qu'une des phases de la Révolution, la fondation de l'égalité civile.

« Le 14 juillet, c'est la Révolution toute entière. C'est bien plus que le 4 août qui est l'abolition des privilèges féodaux ; c'est bien plus que le 21 septembre qui est l'abolition du privilège royal, de la monarchie héréditaire. C'est la victoire décisive de l'ère nouvelle sur l'ancien régime.

« Les premières conquêtes qu'avaient values à nos pères le serment du jeu de Paume, étaient menacées ; un effort suprême se préparaient pour étouffer la Révolution dans son berceau ; une armée, en grande partie étrangère, se concentrait autour de Paris. Paris se leva, et,en prenant la vieille citadelle du despotisme, il sauva l'Assemblée nationale et l'avenir.

« Il y eut du sang versé le 14 juillet ; les grandes transformations des sociétés humaines, — et celle-ci a été la plus grande de toutes, — ont toujours, jusqu'ici,

coûté bien des douleurs et bien du sang. Nous espérons fermement que, dans notre chère patrie, au progrès par les révolutions succède enfin le progrès par les réformes pacifiques.

« Mais, à ceux de nos collègues que des souvenirs tragiques feraient hésiter, rappelons que le 14 juillet 1789, ce 14 juillet qui vit prendre la Bastille, fut suivi d'un autre 14 juillet, celui de 1790, qui consacra le premier par l'adhésion de la France entière, d'après l'initiative de Bordeaux et de la Bretagne.

« Cette seconde journée du 14 juillet, qui n'a coûté ni une goûte de sang ni une larme, cette journée de la grande fédération, nous espérons qu'aucun de vous ne refusera de se joindre à nous pour la renouveler et la perpétuer comme le symbole de l'union fraternel de toutes les parties de la France et de tous les citoyens français dans la liberté et l'égalité.

« Le 14 juillet 1790 est le plus beau jour de toute l'histoire de France et peut-être de toute l'histoire. C'est en ce jour qu'a été enfin accomplie l'unité nationale, préparée par les efforts de tant de générations et de tant de grands hommes auxquels la postérité garde un souvenir reconnaissant ; Fédération, ce jour-là, a signifié unité volontaire.

« Elles ont passé trop vite, ces heures où tous les cœurs français ont battu d'un seul élan ; mais les terribles années qui ont suivi n'ont pu effacer cet immortel souvenir, cette prophétie d'un avenir qu'il appartient à nous et à nos fils de réaliser.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1er. — 2 9bre 1779.

LETTRE DE L'ABBÉ D'ESCAIRAC, CHANOINE ET VICAIRE GÉNÉRAL DE ST-CLAUDE, A M. PERRAD, DE MOREZ.

St-Claude, le 2 9bre 1779.

J'eus l'honneur, Monsieur, de vous écrire le mois dernier que le chapitre de Saint-Claude malgré les bruits, qui avoient couru, ne songeoit point à affranchir ses vassaux, et qu'avant d'écouter les propositions qu'on pourroit lui faire à cet égard, il attendroit la décision du Parlement et de savoir le parti que les autres seigneurs de la province voudroient prendre dans ces circonstances, c'étoit en effet l'intention du chapitre et touts ceux de mes confrères, qui se trouvoient ici, avoient vu et approuvé ma lettre, vous m'avés fait l'honneur de me répondre, que vous prendriés la peine de détruire ces faux bruits ; des nouvelles circonstances m'obligent, Monsieur, à vous faire part du changement arrivé dans la façon d'agir de mon chapitre et des raisons qui l'ont décidé.

M. l'abbé de Jouffroy d'Abans nous a rapporté dans notre assemblée de la veille de la toutsaint que M. le directeur général des finances lui avoit dit de la part du roi que Sa Majesté verroit avec plaisir que le chapitre de Saint Claude affranchit ses vassaux de la main-morte réelle et personnelle ; le desir de Sa Majesté, dès qu'il nous a été manifesté, a paru un ordre, auquel on ne pourroit se refuser, en conséquence le chapitre a délibéré qu'il accor-

deroit cet affranchissement moyennant un dédommagement légitime. J'ai voulu vous prouver qu'il n'y avoit point de contradiction dans ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer et ce que le chapitre vient de décider, les circonstances seules ont amené ce changement, que je désire plus que je ne l'espère, devoir être à l'avantage des habitans des terres main-mortables.

J'ai l'honneur d'être avec les plus respectueux sentiments, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'abbé d'Escairac chà. et vic. gen. de St-Claude.

N° 2. — 9 9bre 1779

LETTRE DES CHANOINES DU CHAPITRE NOBLE DE ST-CLAUDE, A M. PERRAD.

St-Claude, le 9 9bre 1779.

Monsieur,

L'intérêt que vous voulés bien prendre à ce qui concerne notre Chapitre nous engage à avoir l'honneur de vous informer que sur ce que Monsieur l'abbé de Jouffroy d'Abbans nous a dit que Monsieur Neker l'avoit assuré de la part du Roi, que Sa Majesté vairoit avec plaisir que notre Chapitre affranchit sès vassaux, nous avons crû devoir travailler à examiner d'aprés les revenus que nous produit la mainmorte, quel dédommagement nous pourrions demander à celles de nos terres qui voudront traiter de leur affranchissement et nous pretter si les circonstances le permettent à des arrengements convenahles.

Nous sommes avec respect, Monsieur,

Les haut Doyen, dignitaires et chanoines du chapitre noble de St-Claude, vos très-humbles et obéissants serviteurs.

Par ord.: Vaunesson, secret.:

No 3. — Sans date.

DEUX LETTRES ÉCRITES PAR LES CHANOINES DE ST-CLAUDE, A M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL ET A MESSIEURS LES CHEVALIERS DU CONSEIL DE ST-GEORGES.

A Monsieur le Procureur Général.

Monsieur,

Notre chapitre vient d'être invité à affranchir ses terres de la main-morte ; M. l'abbé de Jouffroy-d'Abans nous a rapporté que M. le Directeur général des finances l'avoit assuré de la part du roi, que Sa Majesté verroit avec plaisir cet affranchissement, en conséquence nous travaillons à examiner quel dédommagement nous pourrons demander à celles de nos terres, qui voudront se liberer de la main-morte, nous croyons devoir vous faire part de nos démarches.

Nous sommes avec respect

A MM. les Chevaliers du conseil de St-George.

Messieurs,

Vous avés bien voulu vous intéresser dans touts les temps à ce qui concerne notre chapitre et recemment dans le procès qu'il a soutenu contre ses vassaux au sujet de la main-morte, nous en conservous la plus vive reconnoissance, nous croyons, Messieurs, devoir vous informer que

Sa Majesté nous ayant fait témoigner par M. le Directeur général des finances, qui a chargé M. l'abbé de Jouffroy d'Abans de nous dire de la part du roi, que Sa Majesté verroit avec plaisir que le chapitre affranchit ses terres, nousavons cru devoir nous occuper de cet affranchissement, s'il peut avoir lieu sans nuire à la dotation de notre chapitre et par un dédommagement que nos vassaux puissent nous procurer.

Nous sommes avec respect

Messieurs.....

No 4. — Sans date.

LETTRE DU CHAPITRE DE ST-CLAUDE, A M. NECKER.

A M. Necker.

Monsieur,

Le Chapitre de St-Claude a reçu avec bien de la reconnoissance la lettre, dont vous l'avés honoré en réponse à celle qu'il avoit eu l'honneur de vous écrire en vous envoyant sa délibération du 31 octobre dernier, concernant l'abolition de la main-morte ; nous sommes infiniment flatés et reconnoissants de ce que vous avés bien voulu faire connoître au roi notre obéissance à ses volontés et notre empressement à faire tout ce qui peut être agréable à Sa Majesté. Les pieces et le mémoire que nous avons l'honneur de vous adresser vous prouveront, Monsieur, le desir sincère du chapitre de traiter avec ses vassaux et de la manière, qui pourra le mieux convenir à leur situation ; qu'il nous soit permis de vous faire part des suites de cette affaire, dont nous hâterons le succès autant qu'il dépendra

de nous ; nos demandes sont trop justes pour être par elles-mêmes un obstacle, nous ne songeons qu'à ne pas diminuer la dotation peu considérable de notre Chapitre, héritage de la noblesse du Royaume, à laquelle nos prédécesseurs l'ont conservé depuis plusieurs siècles ; nous pensons qu'il suffit de changer la nature de cette même dotation et nous esperons que vous approuvérés nos vues et nos démarches.

Nous sommes...

N° 5. — Sans date.

LETTRE DU CHAPITRE DE ST-CLAUDE, A M. LE PRINCE DE MONTBARREY, MINISTRE-SECRÉTAIRE D'ETAT

A M. le Prince de Montbarrrey ministre et secrétaire d'Etat à la Cour.

Monseigneur,

Notre Chapitre se rappelant dans tous les temps les bontés, dont vous avés toujours daigné l'honorer, croit devoir vous en marquer de nouveau sa reconnoissance au moment où M. l'abbé de Jouffroi d'Abans nous assure, que vous voulés bien nous continuer ces mêmes Bontés, il a l'honneur de vous rendre compte de ce qu'a fait et est disposé de faire notre Chapitre pour le sujet qui a occasionné son voyage à St-Claude ; en nous prêtant, comme nous le devons aux vues de Sa Majesté pour l'abolition de la mainmorte, en ce qui dépend de nous, nous ne devons pas craindre que la dotation de notre Chapitre en soit diminuée, ce n'est surement pas l'intention de Sa Majesté, mais pour un dédommagement légitime, auquel il est plus, que

douteux que les moyens qu'auroient nos vassaux, puissent suffire, nous aurons vraisemblablement besoin, Monseigneur, de la protection, dont vous nous honorés et dont nous avons éprouvé tant d'heureux effets, nous esperons que vous voudrez bien nous permettre de la réclamer.

Nous sommes avec respect...

N° 6. — 27 février 1781.

LETTRE DE L'ABBÉ DE ST-CLAUDE, JOUFFROY D'ALBANS, ADRESSÉE A M. COSTE

St-Claude, le 27 février 1781.

A M. Coste

Monsieur,

Au moment du départ pour un voyage indispensable, je reçus une lettre que M. le Directeur général m'a fait l'honneur de m'adresser, je ne pus comme je l'aurois désiré en faire tout de suite faire part à mon Chapitre, M. l'abbé de Maillac étant indisposé n'a pu convoquer l'assemblée à ce sujet, j'arrive et n'ai point le temps avant le départ du courrier d'avoir de délibération du chapitre ; dans la crainte Monsieur, que vous me puissiés soupçonner de la négligence dans une affaire pour laquelle je dois avoir le plus grand zéle, j'ai cru devoir vous dire les raisons de ce retardement, je vous prie de les agréer et d'en faire part à M. le Directeur Général supposé qu'il daignat s'en informer.

Je suis...

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

POUR 1880.

Membres du Bureau.

M. le PRÉFET du département, *Président d'honneur.*
Président : M. F. ROUSSEAUX, avocat.
Vice-Président : M. TOUBIN, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : M. GUILLERMET, bibliothécaire de la ville de Lons-le-Saunier.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.
BEAUSÉJOUR (DE), juge.
BILLOT, Achille, artiste peintre.
BOIN, avocat.
BONNOTTE, Amédée, banquier.
BOULEROT, Léon, propriétaire.
BREUCQ, propriétaire.
BRICHARD, propriétaire.
BRUCHON, Alexis, ancien avoué.
CHALLAN, Albert, ✻, chirurgien major.

MM.

Champion, ancien avocat.
Chapuis, pharmacien.
Clément, Léon, fabricant d'horlogerie, à Messia-les-Chilly.
Cloz, Louis, artiste peintre.
Coquet, André, chef mécanicien de la marine, en retraite.
David, aumônier du Lycée de Lons-le-Saunier.
Declume, imprimeur.
Dequaire, professeur de philosophie au Lycée de Lons-le-Saunier.
Dosmann, propriétaire.
Foisset, propriétaire.
Ganeval, avocat à Lons-le-Saunier.
Gauthier, Charles, imprimeur.
Gerrier, Gustave, juge de paix.
Girardot, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
Grandjean, ✠, conservateur des Forêts.
Gruet, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier en retraite.
Guichard, Charles, homme de lettres.
Humbert, Marc, avocat.
Jobin, licencié en droit, greffier du tribunal civil.
Lelièvre, avocat, député.
Melcot, chef de division à la Prefecture.
Mias, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
Paillot, architecte.
Pernot, conducteur principal des Ponts et Chaussées.
Prost, Camille, ✠, banquier, Maire de Lons-le-Saunier.
Robelin, sculpteur.
Robert, Zéphirin, conservateur du Musée de la ville de Lons-le-Saunier.
Taron, receveur d'enregistrement.
Thurel, sénateur, membre du Conseil général.
Trouillot, Georges, avocat.
Trouillot, Horace, juge.
Vayssière, archiviste du Jura.

Membres résidant dans le département.

MM.

BAILLE, juge de paix, à Poligny.
BAUDY, instituteur à Frébuans.
BERTHELET, Charles, d'Arlay.
BENOIT, vérificateur des poids et mesures, à Saint-Claude.
BENOIT, vérificateur des douanes en retraite, géologue, à Saint-Lupicin.
BRANGES (DE), aumônier, à Dole.
CARROZ, ancien juge de paix.
GIROD, Ernest, de Morez.
GRANDDIDIER, inspecteur des Forêts, à Poligny.
GUIRAND, Ed., géologue, à St-Claude.
LE MIRE, Paul-Noël, avocat, à Pont-de-Poitte.
MOULIGNON (DE), propriétaire à Salins.
OUTHIER, Jules, à Poligny.
RAZE (DE), juge de paix, à St-Amour.
REGNAULT DE MAULMAIN, peintre, à Nevy-sur-Seille.
ROBERT, ancien magistrat.
ROBIN, curé, à Digna.
RONCHAUD (DE), Louis, secrétaire général de l'administration des beaux-arts, membre du Conseil général.
ROUGET, docteur en médecine, à Arbois.
THEVENOT, instituteur à Messia-les-Chilly.
Le marquis de VAULCHIER, au Deschaux.
VIENNET, professeur de dessin au collège d'Arbois.

Membres correspondants.

MM.

ARÈNE, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey*, à Nantua.
BARTE DE SAINTE-FARE, conservateur des Forêts en retraite.

MM.

BAUDOT, Ernest, officier d'artillerie.

Le prince DE BEAUFFREMONT-COURTENAY, duc D'ATRISCO.

BERTRAND, conseiller à Lyon.

BESANÇON, instituteur et compositeur de musique, à Bois-de-Colombes (Seine).

BESSON, Faustin, peintre, à Paris.

BESSON, Paul, ancien député.

BORIS, ✠, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

BOULATIGNIER, O. ✠, ancien conseiller d'Etat, à Paris.

BURKARDT, conseiller à la cour d'appel à Bâle.

CAMUSET, Georges, docteur en médecine, à Paris.

CHAMBARD, Léopold, statuaire, à Paris.

CHAMBERET (de), Ernest, professeur, à Lyon.

CHEREAU, docteur en médecine, à Paris.

CHOMEREAU DE SAINT-ANDRÉ, Gaston, chef d'escadron.

CHOPART, géologue, à Morteau.

CLERC, Edouard, ✠, président honoraire, à Besançon.

COITTIER, Jules, de Lons-le-Saunier, ingénier civil à Paris.

CORDIER, Procureur de la République, à Vassy.

CORTAMBERT, E., bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

CORTAMBERT, Richard, secrétaire de la Société de géographie, à Paris.

CORTET, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.

DALLOZ, Edouard, ✠, ancien député du Jura, 18, rue Vanneau, à Paris.

DANTÈS, Alfred, homme de lettres, à Passenans.

DAVID-SAUVAGEOT, élèvé de l'Ecole normale supérieure de Paris.

DEFRANOUX, inspecteur des contributions en retraite, à Epinal.

DELATOUR, Léon, homme de lettres, à Lorris.

DROUX, docteur en médecine, à Chapois.

MM.

DURAND, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.
FINOT, archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.
GAGNEUR, Wladimir, député, à Paris.
GAILLARD, Ferdinand, graveur à Paris.
GAUTHIER, Jules, archiviste du Doubs, à Besançon.
GAUTHIER-VILLARS, ✻, Albert, imprimeur, à Paris.
GIRARD, ancien professeur.
GRIFFOND, juge, à Vesoul.
GUIGAUT, Hippolyte, docteur en droit, avocat à Louhans.
GUYARD, Auguste, homme de lettres, à Paris.
HOGEMANN, libraire à Strasbourg.
HUGO, Victor, de l'Académie française.
JEANNIN, homme de lettres, à Paris.
JOLYET, inspecteur des forêts, à Montbéliard.
JOUSSERANDOT, Louis, homme de lettres.
LECLERC, naturaliste à Seurre (Côte-d'Or).
LÉGER, ingénieur civil.
LEJOYANT, inspecteur des télégraphes.
LEHAITRE, Paul, ingénieur, à Bourg.
LEPAGE, archiviste, à Nancy.
LIGIER, H., sous-préfet de Dole.
LOBRICHON, Timoléon, peintre, à Paris.
LORY, professeur de géologie, à Grenoble.
MAGAUD (Mlle), Emma, naturaliste, 48, boulevard de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.
MARMIER, Xavier, ✻, homme de lettres, membre de l'Académie française.
MARCOU, Jules, géologue.
MAZAROZ, Paul, sculpteur-ornemaniste, à Paris.
MAZAROZ, Désiré, peintre, à Paris.
MÈNE, Charles, chimiste, à Saint-Chamond (Loire).
MICHAUD, ingénieur des ponts et chaussées, à Lyon.
MOREL, Désiré, maître mécanicien de la marine.
MOUCHOT, artiste peintre, à Paris.

MM.

MUGNIER, juge au tribunal de Gray.

NORBERT-DELACROIX, professeur de littérature à l'Ecole spéciale de Varsovie.

PARANDIER, ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris.

PARROD, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

PAUL, Constantin, médecin des hôpitaux, à Paris.

PIDOUX, ✻, médecin des hôpitaux, rue de l'Université, 26, à Paris.

PROST, Bernard, archiviste au Ministère de l'Intérieur.

RAMBERT, Charles, dessinateur, à Paris.

RATTIER DE SUSVALLON, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.

ROSSIGNOL, naturaliste, à Pierre (Saône-et-Loire).

SOUPEY, ingénieur civil.

TUETEY, archiviste aux archives nationales, à Paris.

VALLOT, secrétaire de l'Académie de Dijon.

VINGTRINIER, avocat.

WAILLE, professeur de rhétorique au lycée d'Alger.

WEY, Francis, O. ✻, inspecteur général des archives, ancien président de la Société des gens de lettres.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

1. Comité des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique.
2. Académie d'Arras.
3. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
4. Comice agricole de Saint-Quentin.
5. Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube.
6. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
7. Société d'Émulation du Doubs.
8. Société d'Émulation de Cambrai.
9. Société d'Émulation des Vosges.
10. Société d'Émulation d'Abbeville.
11. Société académique de Cherbourg.
12. Société académique des sciences, belles-lettres et arts de Caen.
13. Société des sciences et arts de Lille.
14. Académie de Dijon.
15. Société d'agriculture de la Marne.
16. Académie de Metz.
17. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales.

18. Société havraise d'études diverses.
19. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
20. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
21. Académie de Mâcon.
22. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
23. Académie d'Aix, en Provence.
24. Académie du Gard.
25. Académie de Nancy.
26. Société archéologique de l'Orléanais.
27. Commission d'archéologie de la Haute-Saône.
28. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
29. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
30. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
31. Société académique de Maine-et-Loire (Angers).
32. Société d'histoire naturelle de Colmar (Haut-Rhin).
33. Institut des provinces de France, rue Bonaparte, 44, à Paris.
34. Association philotechnique, à Paris.
35. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
36. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
37. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
38. Académie de la Val d'Isère.
39. Société d'Émulation de Montbéliard.
40. Société archéologique de Soissons.
41. Société littéraire et archéologique de Lyon.
42. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
43. Société belfortaise.
44. Académie de Stanislas (Nancy).
45. Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort.
46. Société de sciences naturelles de la Creuse.
47. Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche.

48. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
49. Société archéologique et historique du Limousin.
50. Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.
51. Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe.
52. Société philomatique vosgienne.
53. Bulletin de la Société belfortaise d'Emulation.
54. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
55. Société archéologique du Maine.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Lons-le-Saunier. — Imprimerie J. Declume.